



HAL
open science

La mise à distance des exilés dans les Centres d'Accueil et d'Orientation par les politiques d'action sociale. Une géographie sociale des formes d'accueil et des conditions de vie des "migrants" en Normandie

Margaux Verove

► To cite this version:

Margaux Verove. La mise à distance des exilés dans les Centres d'Accueil et d'Orientation par les politiques d'action sociale. Une géographie sociale des formes d'accueil et des conditions de vie des "migrants" en Normandie. Géographie. Normandie Université, 2023. Français. NNT : 2023NORMC001 . tel-04376767

HAL Id: tel-04376767

<https://theses.hal.science/tel-04376767>

Submitted on 7 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité GEOGRAPHIE

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

La mise à distance des exilés dans les Centres d'Accueil et d'Orientation par les politiques d'action sociale. Une géographie sociale des formes d'accueil et des conditions de vie des "migrants" en Normandie

**Présentée et soutenue par
MARGAUX VEROVE**

**Thèse soutenue le 06/01/2023
devant le jury composé de**

MME ISABELLE DUMONT	Professeur, Universita Roma Tre	Rapporteur du jury
MME SWANIE POTOT	Directeur de recherche, Université côte d'Azur	Rapporteur du jury
M. OLIVIER CLOCHARD	Chargé de recherche, UNIVERSITE POITIERS	Membre du jury
MME CAROLINA KOBELINSKY	Chargé de recherche, Université Paris-Nanterre	Membre du jury
M. PHILIPPE MADELINE	Professeur des universités, Université de Caen Normandie	Président du jury
M. BENOIT RAOULX	Maître de conférences HDR, Université de Caen Normandie	Directeur de thèse

Thèse dirigée par BENOIT RAOULX (Espaces et sociétés (Rennes))



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Une thèse pour obtenir le doctorat
Spécialité : Géographie
Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

**La mise à distance des exilés dans les Centres d'Accueil et
d'Orientation par les politiques d'action sociale.**
**Une géographie sociale des formes d'accueil et des conditions de
vie des « migrants » en Normandie**

Présentée et soutenue par

Margaux VEROVE

Une thèse dirigée par Benoît Raoulx (Espaces et Sociétés – Rennes)

Thèse soutenue le 06/01/2023, devant le jury composé de :

Isabelle DUMONT (Professeure, Universita Roma Tre) : Rapportrice du jury

Swanie POTOT (Directrice de recherche, Université Côte d'Azur) : Rapportrice du jury

Olivier CLOCHARD (Chargé de recherche, Université Poitiers) : Membre du jury

Carolina KOBELINSKY (Chargée de recherche, Université Paris-Nanterre) : Membre du jury

Philippe MADELINE (Professeur des universités, Université de Caen Normandie) : Membre
du jury

Benoît RAOULX (Maître de conférences HDR, Université de Caen Normandie) : Directeur
de thèse

Table des matières

Des remerciements...	1
Introduction générale	7
Partie I : Analyser les marginalités par l'étude de l'exil et des formes de solidarités dans les espaces ruraux de Normandie	21
Chapitre 1 : Les Centres d'Accueil et d'Orientation au sein des espaces d'étude.	23
1.1. La place des CAO en France métropolitaine.	24
1.1.1. Vers un contrôle des flux migratoires par l'Union européenne ?	24
1.1.2. La gestion des flux migratoires par la France.	26
1.1.3. Le parcours d'un exilé en situation irrégulière en France.	28
1.1.4. Typologie des centres d'accueil pour exilés en France.	40
1.2. La Normandie	45
1.2.1. La Normandie, terre de migrations ?	45
1.2.2. Des CAO localisés dans des contextes locaux très variés.	56
1.2.3. La Normandie : une porte d'entrée vers l'Angleterre ?	59
1.3. La Manche	61
1.3.1. Le département de la Manche, caractéristiques	61
1.3.2. La Manche, un terrain d'étude privilégié ?	62
1.3.3. Présentation des CAO du département de la Manche.	63
Chapitre 2 : Présentation des lieux d'étude : les Centres d'Accueil et d'Orientation	71
2.1. De Sangatte au démantèlement de la « Jungle » de Calais.	72
2.1.1. La création d'un camp sur la Lande de Calais.	72
2.1.2. La naissance de la « Jungle » de Calais.	76
2.1.3. Les prémices d'un démantèlement total.	79
2.2. Le Démantèlement total de la « Jungle » et mise en place des CAO à l'échelle nationale...	81
2.2.1. Le démantèlement.	81
2.2.2. La création des CAO.	84
2.3. Les Centres d'Accueil et d'Orientation	87
2.3.1 Les caractéristiques des Centres d'Accueil et d'orientation.	87
2.3.2. Quelle gestion pour ces centres ?	90
2.3.3. Les résidents des CAO	95
Chapitre 3 : Comment réaliser une étude à l'échelle de l'individu ?	105
3.1. L'étude de la société française par l'étude des marginalités et de l'exil.	107
3.1.1. Trouver sa place dans le champ de la géographie des migrations	107

3.1.2. Une thèse de géographie sociale.....	109
3.1.3. Ethnographier l'action sociale et la marginalité.....	112
3.2. Enquêter dans les lieux de la marginalité.....	116
3.2.1. Trouver sa légitimité.....	116
3.2.2. Comment « faire » le terrain ?.....	117
3.2.3. Débuter l'enquête de terrain ou entrer dans l'espace de l'enquête.....	118
3.3. Comment « être » sur ses terrains d'étude ? Une auto-ethnographie de chercheuse.	123
3.3.1. Comment l'enquêteur se transforme lorsqu'il « fait » du terrain ?.....	123
3.3.2. La classe sociale du chercheur.	124
3.3.3. L'appréhension de mon genre par les différents acteurs.....	126
3.3.4. Le chercheur face à la vulnérabilité.....	130
Chapitre 4 : Etudier les Centres d'Accueil et d'Orientation par une démarche qualitative..	133
4.1. Voir les pratiques par l'observation participante et l'immersion.....	134
4.1.1. Définition.....	134
4.1.2. De l'observation participante à l'immersion partielle.	135
4.1.3. Quelles temporalités ?.....	138
4.1.4. Pourquoi choisir l'observation participante et l'immersion comme méthodes ?.....	143
4.2. L'étude des discours.....	149
4.2.1. Les discours issus de l'observation participante.....	149
4.2.2. L'entretien.....	157
4.3. Le questionnaire comme outil qualitatif.....	168
4.3.1. Définition.....	168
4.3.2. Recueillir le discours des populations locales.....	168
4.3.3. Recueillir le discours des bénévoles.....	173
Partie II : De la mise en place d'un dispositif de surveillance des exilés aux stratégies d'adaptation des résidents : comment vivre dans les CAO ?.....	181
Chapitre 5 : Installer un dispositif d'action sociale, accueillir les bénéficiaires.....	183
5.1. Les conditions matérielles dans les Centres d'accueil et d'Orientation.....	185
5.1.1. Les conditions matérielles dans les grands centres collectifs.....	185
5.1.2. Les conditions matérielles dans les appartements.....	191
5.1.3. Se nourrir dans les CAO.....	194
5.2. Des divergences de conditions de vie selon les communes d'accueil.	199
5.2.1. Vivre dans une grande ville.....	199
5.2.2. Vivre dans des petites villes.	203
5.2.3. Vivre dans des espaces isolés.....	206
5.3. L'accueil par les populations locales, un facteur essentiel.....	214

5.3.1. L'accueil dans les grandes villes	214
5.3.2. L'hostilité des habitants des espaces peu denses.....	217
5.3.3. Le développement et l'organisation des solidarités locales.....	226
Chapitre 6 : La gestion d'un dispositif d'action sociale au gré des interrelations entre les « acteurs-clés ».....	237
6.1. Les relations entre les acteurs décisionnaires.....	239
6.1.1. La sous-traitance de la prise en charge des exilés	239
6.1.2. Des partenariats vers le contrôle des résidents	240
6.1.3. Le rôle des travailleurs sociaux	243
6.2. La place prise par les municipalités.....	249
6.2.1. Les liens entre les maires et les acteurs décisionnaires.	249
6.2.2. L'engagement des maires	251
6.2.3. Engager les institutions politiques locales.....	257
6.3. L'action bénévole : de l'occupationnel au militantisme.....	259
6.3.1. Surveiller et contrôler l'action citoyenne	259
6.3.2. La dégradation des rapports avec les acteurs décisionnaires.....	265
6.3.3. De l'action bénévole à l'action militante.....	270
Chapitre 7 : Vivre dans les Centres d'Accueil et d'Orientation des espaces peu denses.....	281
7.1. La vie quotidienne des résidents des CAO de Normandie	283
7.1.1. L'ennui, l'attente	283
7.1.2. L'angoisse et l'incertitude	291
7.1.3. Socialisation et sexualité dans les CAO	296
7.1.4. Des divergences de ressentis selon le statut des résidents des CAO.	298
7.2. Quelles sont les répercussions du mal-être des résidents des CAO ?.....	300
7.2.1. Les comportements déviants	300
7.2.2. De l'isolement à l'état de détresse psychologique extrême.....	303
7.2.3. Prendre en charge des comportements « déviants » : soigner ? Déplacer !.....	308
7.2.4. La prise en charge de la détresse psychologique des résidents de CAO.	309
7.3. Les CAO, une expérience négative ?	314
7.3.1. Résidents : l'évolution des points de vue.	314
7.3.2. Des résidents spectateurs de la prise en charge ?	316
Chapitre 8 : Des exemples d'application des politiques de tri et de contrôle sur les demandeurs d'asile influencés par les contextes locaux.....	321
8.1. Le CAO de « Cerisy-la-Jungle ».	322
8.1.1. Un maire et des habitants peu impliqués auprès des résidents.	322
8.1.2. Les difficultés de la vie en collectivité	326

8.1.3. Se réappropriier les lieux pour mieux vivre la prise en charge.	333
8.2. La tranquillité du CAO de La Chapelle-sur-Vire.	340
8.2.1. Un contexte d'accueil favorable.	340
8.2.2. Des liens forts entre bénévoles et résidents.	342
8.2.3. Habiter le centre	346
8.3. Torigny-les-Villes : trier les exilés	351
8.3.1. L'hostilité de la municipalité.....	351
8.3.2. Les CAO : placer pour mieux déplacer	356
8.3.3. Réinvestir des espaces étroits	359
PARTIE III : Accueillir et installer des exilés dans les espaces peu denses.....	367
Chapitre 9 : S'insérer dans la société française : devoir d'intégration et relégation sociale..	369
9.1. Sortir des Centres d'Accueil et d'Orientation.....	371
9.1.1. Les résidents sans titre de séjour	371
9.1.2. Les résidents régularisés.....	373
9.1.3. La pérennité des liens avec les bénévoles	378
9.2. S'installer en France hors des grandes villes.....	381
9.2.1. Trouver un logement dans les petites villes.....	381
9.2.2. Les difficultés d'entreprendre des démarches administratives.....	384
9.2.3. (Re)Trouver l'amour ?.....	386
9.3. Le travail, moyen d'intégration ?	390
9.3.1. Des réfugiés au service de l'économie locale.....	390
9.3.2. Les bénévoles, une aide indispensable pour accéder à l'emploi.	396
9.3.3. Quelles difficultés pour l'accès à l'emploi ?	398
9.3.4. L'insertion par l'emploi ?.....	400
9.4. S'insérer dans une société discriminante.....	405
9.4.1. Des discriminations quotidiennes.....	405
9.4.2. La recherche d'un entre-soi ?	407
9.4.3. Un titre de séjour conditionne-t-elle l'amélioration de la santé mentale des exilés ? ...	408
Chapitre 10 : Présence des exilés : quelles conséquences pour les nouveaux espaces d'accueil ?	411
10.1. La présence des exilés : un nouveau dynamisme pour les espaces d'accueil ?.....	412
10.1.1. Les conséquences pour les communes de la présence des résidents des CAO.....	412
10.1.2. Les conséquences pour les communes de la présence des réfugiés.....	416
10.1.3. Le difficile maintien des réfugiés dans les espaces ruraux et les petites villes.	420
10.2. La proximité spatiale des exilés et des populations locales a-elle engendré une acceptation globale des populations étrangères ?	425

10.2.1. L'engagement des populations locales	425
10.2.2. La pérennité des stigmatisations et du racisme	427
10.3. Quand l'arrivée d'exilés recompose le maillage associatif normand.....	429
10.3.1. Quand les nouvelles solidarités locales rencontrent le militantisme ancré des villes..	429
10.3.2. Trouver sa place au sein du maillage associatif	434
10.3.3. La fatigue des bénévoles	438
Chapitre 11 : Placer les « migrants » à la campagne : vers une généralisation du processus	451
11.1. Des CAO aux HUDA : continuer à disperser les exilés dans les petites villes.	452
11.1.1. La fin prévue des CAO.....	452
11.1.2. Quels changements de gestion ?.....	453
11.1.3. Quels impacts pour les bénéficiaires et les acteurs impliqués dans les CAO ?.....	455
11.2. Placer les exilés dans les campagnes : une volonté politique.....	458
11.2.1. Disperser pour rééquilibrer les territoires	458
11.2.2. Répartir dans les régions, disperser dans les campagnes.....	462
11.3. Pérenniser la dispersion des exilés dans les espaces ruraux.....	465
11.3.1. Les espaces ruraux normands : vers une habitude de l'accueil	465
11.3.2. L'accueil des exilés dans les espaces ruraux, une volonté qui n'est pas que française	468
Conclusion Générale	475
Bibliographie.....	487
Glossaire.....	503
Liste des encadrés.....	505
Liste des Photographies	506
Liste des figures	509
Annexes	513

Des remerciements...

Je souhaite remercier tout d'abord mon directeur de thèse, Benoît Raoulx, pour m'avoir formée à la recherche (et à la géographie sociale) depuis mon master 1 ; pour sa confiance, ses encouragements, sa grande disponibilité et son efficacité lors de ces derniers mois de relectures, et enfin, son humour.

Je remercie également tous les membres de mon jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer mon travail que leurs recherches ont impacté sans conteste. Je remercie donc Carolina Kobelinsky, Isabelle Dumont, Olivier Clochard, Philippe Madeline et Swanie Potot.

Je souhaite également remercier l'ensemble des membres du laboratoire ESO-Caen pour tous les échanges, pour la bienveillance générale et leurs conseils lors de mon poste d'ATER. Je remercie particulièrement Jean-Marc Fournier de m'avoir intégrée au projet d'Atlas Social de Caen et de son intérêt pour mon travail.

Je remercie aussi particulièrement Patrice Caro et Clotilde Lemarchant qui ont fait partie de mon comité de suivi dès ma première année de thèse. Ces rendez-vous annuels ont toujours été des plus agréables et enrichissants. Je vous remercie pour tous ces échanges scientifiques.

Je remercie également l'ensemble du personnel de l'UFR SEGGAT qui m'a permis d'effectuer mon poste d'ATER dans les meilleures conditions possibles durant la pandémie. Merci à Julien, notre super informaticien. Je remercie aussi les membres de la « BU de géo », qui nous chouchotent, et m'ont permis, depuis ma L1, de disposer de leurs conseils avisés. Merci Nico' ! Et je remercie aussi le personnel de la MRSH/CNRS de m'avoir permis de réaliser cette thèse dans les meilleures conditions possibles. Je remercie très particulièrement Frédérique Turbout pour son soutien dans les dernières semaines, Anne Lacherez pour sa gentillesse et enfin et bien évidemment, Cyril Dartenay pour son soutien logistique (promis je vais arrêter de te faire remettre, tous les jours, du papier dans les imprimantes).

Cette thèse n'aurait pu arriver à son terme sans ma rencontre avec de nombreuses personnes sur mes terrains d'étude. Je remercie ainsi tous les professionnels qui m'ont accordé du temps. Je remercie particulièrement les travailleurs sociaux de m'avoir accordé leur confiance.

Je remercie également tous les membres de collectifs et d'associations rencontrés pendant toutes ces années. Je remercie tout particulièrement les membres du CSM50 pour m'avoir intégrée dans le collectif et m'avoir fait confiance : merci à Elise, Manu, Stéph', Franck, Guy, Patricia, Isabelle, Isabelle et Isabelle, Marie, Christophe, Alain, Catherine et Catherine, Sylvie et Sylvie, Estelle, Thérèse, Marie-Thérèse, Lydie, et tous (toutes, surtout) les autres. Je remercie très particulièrement Mathieu Dutot, photographe de profession, pour sa gentillesse tout d'abord, et pour m'avoir autorisée à utiliser certaines de ses photographies pour cette thèse.

Enfin, je remercie grandement « les gars ». Ce que leur rencontre m'a apporté est indescriptible. Mon thé a aujourd'hui le goût de la cardamome (mais mon café n'a toujours pas le goût du gingembre...), et j'ai maintenant, tous les 1^{er} janvier, de nombreuses personnes à qui fêter leur anniversaire. Je les remercie de m'avoir accordé du temps, de m'avoir accordé leur confiance que je me suis attachée à honorer à chaque moment de cet écrit. Je les remercie de m'avoir accueillie avec la plus grande gentillesse chaque jour. Je leur souhaite d'avoir enfin l'impression d'être arrivés. Je remercie très particulièrement Alser, Abdelaziz, Adam, Osman, Mohammed, Sami, Abdallah, Badar Aden, Idriss, Farouk, Chibli. Merci pour tous ces moments de partage, de pleurs comme de rires... surtout de rires.

Je souhaite maintenant remercier mes collègues doctorants avec qui j'ai refait le monde (de la recherche, parfois). Merci à François, Khalilou, Antonin, Morgane, Clémence et Félix (il faudrait quand même que tu ranges ton bureau). Merci à Eugénie d'avoir partagé avec moi un bureau dans ces moments de rédaction (et de m'avoir accompagnée de tes petits bruits). Merci à Léna pour ... ta folie, il faut le dire, et pour toutes tes anecdotes.

Tous les moments passés sur mes terrains d'étude m'ont parfois éloignée du bureau, mais il est aisé d'y revenir lorsque l'on sait que l'on est attendu. Merci à Adeline et Quentin, mes collègues-meilleurs-copains. Merci à Adeline d'avoir été ma secrétaire, merci à Quentin pour les balles rebondissantes. Merci d'avoir été là, partout, tout le temps.

Je remercie maintenant tous les copains, et tous mes proches, qui m'ont suivie dans cette aventure. Merci tout particulièrement à Alice, Bobby, Coco, Gab', Brenda, Manon, DjéDjé, Valou, Gaëlle et Arnold d'avoir compris mes absences de ces derniers mois.

Je remercie enfin ma famille, si précieuse. Merci à ma sœur, pour tout. Merci à toi et Vivien de m'avoir offert les deux plus belles distractions du monde. Un immense merci à mes parents de

m'avoir soutenue, que cela soit moralement ou financièrement. Promis, un jour je serai autonome. Merci papa pour tous les articles découpés dans les journaux, et merci maman pour toutes ces relectures orthographiques. Je n'aurais jamais pu vivre aussi bien toutes ces années de thèse sans votre présence et votre soutien.

Merci enfin à Thomas, pour m'avoir servi mes bières puis mes tisanes. Merci pour ta présence, ton aide et ta patience.

...et des pensées.

C'est lorsque l'on écrit ses remerciements que l'on pense aux personnes qui ne pourront pas les lire et qui auraient dû être remerciées.

Je pense tout d'abord à Laura Pauchard, qui m'a accompagnée durant mes années de thèse par sa gentillesse et sa rigueur exemplaire. Au sein du laboratoire, elle nous manque à tous beaucoup.

Je pense aussi à Joël Fraboulet, directeur du Collectif Saint-Lois d'Aide aux Migrants. C'est la première personne que j'ai rencontrée à mon arrivée dans les CAO. J'aurais voulu le remercier pour tous les moments d'échanges, pour la confiance qu'il m'a accordée instantanément et pour m'avoir emmenée partout avec lui dans les squats du pays saint-lois et aux rendez-vous en Préfecture.

Je pense aussi à Amir et Abdsesamad. On s'imagine plus facilement que les morts en migrations ont lieu dans les mers ou aux frontières. Elles ont aussi lieu dans les centres d'hébergement, causées par les politiques d'asile des Etats européens.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour mes grands-parents qui m'ont donné, entre autres, l'amour des campagnes manchoises.

A Juliette et Anouk

Introduction générale

L'immigration est aujourd'hui une thématique récurrente au sein de la musique, de l'art plastique, du théâtre, du cinéma ou encore de la littérature. Cette récurrence montre bien que l'immigration est un sujet qui anime la société française. Cela est particulièrement visible à travers les débats médiatiques, politiques, et parfois même familiaux : nous entendons parler, sous différentes formes et entrées, de ce sujet presque quotidiennement. Certaines personnalités politiques ou médiatiques construisent même leur légitimité au travers de ce thème, renforçant ou provoquant parfois les contre-sens, les idées fausses et les représentations négatives.

La thèse présentée ici tentera de donner des pistes, des clés, des éléments de réponses aux questions qui animent notre société, autour de l'accueil et de l'intégration des exilés en France.

Présentation de la problématique

Après l'écriture, dans le cadre de mon master 1, d'un mémoire de recherche portant sur les conditions de vie des exilés « clandestins » à Ouistreham (14), je me suis intéressée à la situation migratoire dans la région calaisienne. Cette région était le support de la cristallisation des débats, accentuée par une surmédiatisation, autour de la question de l'immigration en France. J'ai alors commencé à examiner la situation de la « Jungle »¹ de Calais : ses tensions, sa gestion, puis son démantèlement en octobre 2016.

Le démantèlement du camp de Calais, qui entraîna une présence policière exacerbée, provoqua dans un premier temps le départ de plusieurs centaines de migrants vers les autres ports ayant des liaisons vers l'Angleterre. Il provoqua également un bouleversement pour les nouveaux exilés illégaux arrivant en France : où aller si la région calaisienne ne peut plus être un point de passage vers l'Angleterre ? Où aller s'il n'y a plus de campement pour se mettre à l'abri ? Le démantèlement de la « Jungle », provoqua ainsi une fracture relativement importante dans les parcours migratoires des « clandestins ».

¹ Terme désignant le campement de la Lande de Calais. Il viendrait du mot « Jangal » en persan qui signifie « forêt ». Ce sont des habitants du camp qui ont commencé à le qualifier ainsi, ce qui a ensuite été repris par les bénévoles puis les médias qui l'ont anglicisé et rendu populaire.

En parallèle de la fermeture du camp, le gouvernement de François Hollande², proposa une solution de mise à l'abri pour les personnes présentes dans le camp de la Lande de Calais. Ainsi, ce démantèlement devint un moment de transition, de rupture, pour les individus acceptant l'hébergement proposé par l'Etat. J'ai alors choisi de m'intéresser à eux, à ceux qui ont accepté cette prise en charge, ceux qui ont été placés dans les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO).

Les Centres d'Accueil et d'Orientation sont des structures spécialisées et focalisées dans la gestion des populations migrantes. Ces structures ont été créées en 2015 et déployées sur tout le territoire français en 2016, lors du démantèlement total de la « Jungle » de Calais. Leur but initial était de mettre à l'abri les personnes présentes dans ce camp, et de leur proposer un premier suivi administratif et sanitaire.

Le sujet de cette thèse portera sur ces lieux d'hébergement, si particuliers, que sont les Centres d'Accueil et d'Orientation. A travers l'étude de ces espaces, nous découvrirons les conditions de vie des résidents. Ces conditions de vie ne pourront pas être analysées et expliquées dans leur ensemble sans étudier la gestion mise en œuvre et l'utilisation de ces structures par les institutions politiques et l'action sociale. Cette prise en charge est influencée par des politiques migratoires nationales, européennes ou encore internationales, et est empreinte de velléités de contrôle et d'enfermement des exilés. L'étude de la gestion des CAO permet alors d'étudier les répercussions de ces mesures à l'échelle locale, à l'échelle des individus.

La création de ces centres a engendré également de nombreuses réactions de la part des populations locales : « *Les migrants à Bretteville sans activité = incivilités, vols, agressions, viols, perte de valeur de nos commerces et de nos biens* » avons-nous pu voir inscrit sur la porte du CAO et des commerces de Bretteville-sur-Laize (14). Des coups de feu sur le futur centre de Saint-Brévin-les-Pins (44) ou encore un incendie volontaire visant celui de Loubeyrat (63) sont également des événements notables et ayant eu lieu durant la période de création des CAO. Ces événements ne sont cependant pas des actes isolés, puisque des mobilisations et des actions de ce type ont pu être enregistrées partout sur le territoire français.

Cependant, étudier les CAO essentiellement par le prisme de ces mobilisations de rejet ne serait pas correct face à la réalité des situations locales. En effet, de très nombreuses personnes se sont mobilisées, et regroupées en collectifs, motivées par l'envie d'accueillir de nouveaux

² En exercice du 15 mai 2012 au 14 mai 2017, c'est Emmanuel Macron (En Marche) qui lui succède.

venus, ou parfois en réponse aux mobilisations contre la création des CAO. C'est ainsi que de très nombreux collectifs de citoyens se sont développés sur le territoire français dans le but d'apporter un soutien matériel et psychologique et d'aider le mieux possible les résidents des CAO dans leur intégration au sein des espaces d'accueil.

Les résidents des CAO ont donc été confrontés à différents types de réactions de la part des populations locales tout au long de leur séjour dans ces centres. Nous analyserons donc les différentes formes d'accueil ou de rejet qui se sont manifestées à travers les mobilisations. Ces analyses se feront en fonction des contextes locaux. Il semble évident que ces différentes formes d'accueil ont pu avoir des répercussions sur le quotidien des résidents des CAO ; nous étudierons ainsi leurs conséquences sur les conditions de vie et d'insertion des personnes migrantes. Dans cette optique, nous nous intéresserons particulièrement à la Normandie puisque cette région offre la possibilité d'étudier des CAO situés dans des contextes locaux particuliers et très variés. Les espaces peu denses et peu habitués à la présence des exilés seront au cœur de l'analyse de cette thèse. L'étude de la Normandie, et plus particulièrement du département de la Manche, permet également de faire écho à la situation nationale puisque certains modèles étudiés disposent de fortes similitudes avec des situations présentes dans d'autres régions françaises.

La problématique de cette thèse se cristallise autour de trois grandes questions : **de quelles manières les exilés peuvent être impactés par les sociétés et les espaces d'accueil ? Comment les espaces et les sociétés d'accueil peuvent être touchés par la présence des exilés ? Que représentent les CAO pour les institutions politiques et à quelles fins sont-ils utilisés ?**

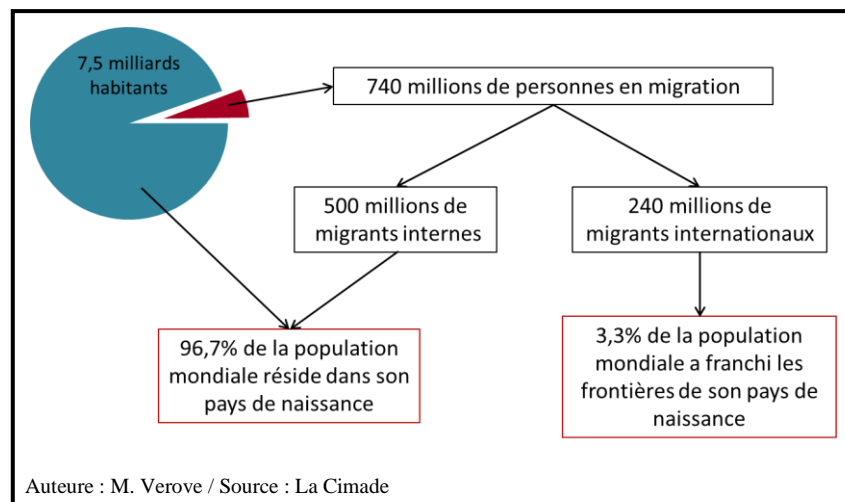
Cette thèse permettra de donner des clés de lecture sur la prise en charge d'un public particulièrement vulnérable et stigmatisé, que sont les exilés, au sein de dispositifs d'accueil gérés par des structures partenaires de l'Etat. Elle permettra de comprendre les rouages de la gestion et de l'accueil des personnes migrantes en France, et d'analyser ainsi les rapports de pouvoir mis en jeu autour de l'étude de l'action sociale et de l'action bénévole. Enfin, l'analyse des interrelations entre les populations locales et les résidents des CAO, et des enjeux liés aux questions d'intégration d'un groupe social particulièrement marginalisé, donnera des clés de réflexion sur l'état de la société française dans son ensemble et sa capacité à maintenir sa cohésion.

Les migrations internationales en chiffres.

Il y a dans le monde environ 740 millions de personnes en situation de migration (La Cimade³, 2016). On distingue deux grandes catégories au sein de ces migrations. Tout d'abord, les migrations internes : elles rassemblent les individus en déplacement à l'intérieur de leur pays d'origine. Il y aurait dans le monde environ 500 millions de migrants internes. Les migrations internationales sont la seconde catégorie visible. On estime que les migrants internationaux représentent 240 millions de personnes. Ce terme désigne tous les individus qui ont franchi les frontières de leur pays d'origine afin de s'établir dans un autre pays. Ces migrations regroupent environ 104 millions d'Asiatiques, 62 millions d'Européens, 37 millions de personnes venant d'Amérique du Sud et Centrale, 33 millions d'Africains et enfin, environ 4 millions d'individus venant d'Amérique du Nord.

Au vu de ces chiffres, nous pouvons donc affirmer qu'environ 3,3% de la population mondiale est en situation de migration internationale, et que ces personnes ne résident donc pas dans leur pays d'origine ; le restant de la population mondiale étant présent dans son pays de naissance.

Figure n° 1 : Quelle est la part de migrants internationaux dans le monde ?



On estime que 34% des migrations internationales s'effectuent des pays des Suds vers les pays des Nord, et 6% dans le sens inverse. Mais les migrations internationales sont

³ La Cimade (Comité Inter-Mouvement Auprès Des Evacués) est une association fondée par la jeunesse protestante pour venir en aide aux évacués de l'Alsace-Lorraine en 1939. C'est à partir des années 1970 que l'association se consacre au respect du droit des étrangers (observatoire des centres de rétention, lutte contre les préjugés, veille au respect des droits, etc.).

principalement régionales : on juge que 38% de ces migrations s'effectuent des pays des Suds, vers d'autres pays des Suds, et 23% de ces déplacements se font entre pays des Nords. C'est ainsi que près de 50% des migrants africains partent vers un autre pays d'Afrique, et que près de 66% des migrants internationaux présents en Europe, viennent d'un autre pays européen (La Cimade, 2014).

Les causes de départ sont multiples, et varient selon les pays d'origine. Parmi les causes les plus fréquentes, nous pouvons citer les migrations pour raisons familiales. Ces migrations englobent bien évidemment le regroupement familial qui est l'une des principales causes de déplacement international aujourd'hui. Mais les causes familiales englobent également le regroupement de conjoints ou encore l'adoption internationale.

Les migrations au titre de la libre circulation sont également à noter. Ces migrations regroupent les individus qui ont choisi de partir s'installer dans un autre pays que leur pays d'origine. Nous pouvons prendre pour exemple les personnes retraitées qui cherchent à quitter leur pays de naissance pour partir s'installer dans des lieux dits « paradisiaques ». C'est ce qui se passe aujourd'hui pour de nombreux retraités français qui partent vivre dans le Sud du Portugal, région proposant des logements spécialisés dans l'accueil des séniors (Wihtol de Wenden, 2012).

Les migrations au titre du travail font également partie des causes les plus répandues. Ces migrations réunissent tous les individus devant partir vers un autre pays pour leur travail, ou pour trouver un travail. Les pays du Golfe Persique en sont un exemple notable. Ces pays, de par leur très faible démographie, ont un besoin très fort de main d'œuvre étrangère pour réaliser leurs projets de développement territorial. Des individus venant du Maghreb, d'Asie puis plus récemment d'Afrique Subsaharienne viennent ainsi dans ces pays pour trouver des emplois dans la construction ou dans le service à la personne. Ils représentent aujourd'hui entre un tiers et quatre-cinquième de la population des pays du Golfe Persique (Wihtol de Wenden, 2012), mais leurs conditions de travail et de vie sont souvent très rudes et parfois contraires à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948).

Les migrations pour raisons humanitaires font également partie des causes de départ. Elles regroupent l'exil dû aux guerres, à la famine, à la maladie, au réchauffement climatique, etc. Ce sont des migrations forcées et subies. Les régions touchées par ces facteurs engendrent le plus souvent des migrations internes. Cependant, une part des populations touchées va devoir quitter son pays d'origine pour s'établir ailleurs. Lors de grands conflits, épidémies ou

catastrophes climatiques, la communauté internationale met souvent à disposition du pays touché, ou des pays frontaliers, des aides humanitaires pour faire face à l'arrivée de déplacés. C'est ainsi que des grands campements humanitaires sont présents dans le monde. Les exilés palestiniens, par exemple, qui représentent plus de 5 millions d'individus, habitent de très nombreux camps installés dans des villes libanaises, jordaniennes et syriennes. Certains sont même aujourd'hui devenus des quartiers à part entière dans les grandes villes (Doraï et Puig, 2012), comme ceux de Sabra et Chatila au Liban et tristement célèbres pour les massacres perpétrés en septembre 1982⁴.

Enfin, l'une des grandes causes de migration internationale est liée aux études. De très nombreux étudiants venant principalement d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique du Nord partent à l'étranger, notamment au moment de leur cursus universitaire. Ces universités d'accueil se concentrent essentiellement en Europe de l'Ouest, au Japon, en Australie, ou encore en Amérique du Nord (Wihtol de Wenden, 2012).

Des termes révélateurs de catégorisations des migrants internationaux.

Les migrations internationales rassemblent donc sous une même définition toutes les personnes ayant franchi les frontières de leur pays d'origine dans le but de s'établir dans un autre pays. Cette définition, reliée aux chiffres présentés précédemment, montre les migrants internationaux comme une catégorie uniforme. Migrer est une action reconnue par les textes de droits internationaux, telle la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « *Article 13 : 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* » (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948). Cependant, la réalité nous montre qu'un scindement se fait au sein des migrations internationales, entraînant la mise en place de politiques migratoires inégalitaires et discriminantes.

Cette distinction fait suite à des représentations, à des clichés, à une stigmatisation de certaines sociétés : il semble que les pays d'origine, les cultures, et les causes de départ soient les facteurs de cette catégorisation. Une séparation se fait alors entre les personnes « expatriées » et les « migrants ».

⁴ Massacres commis par les phalangistes (milice chrétienne) suite au meurtre de Bachir Gemayel, président de la République libanaise, lors de la guerre civile libanaise et de l'intervention d'Israël.

Le terme « expatrié » est principalement employé pour désigner les personnes immigrées venant des pays des Nords, qui migreraient par choix, et qui posséderaient un bagage économique qui n'obligerait pas l'Etat d'accueil à offrir une prise en charge. Ce sont des individus qui auraient un capital international fort (Wagner, 2011). Ce capital se mesure par les capitaux économiques, linguistiques et sociaux, principalement détenus par les classes sociales les plus aisées ; des capitaux qui facilitent leurs déplacements et leurs installations à l'international. Le plus souvent, ces « *migrants privilégiés* » (Wagner, 2011) s'autodéfinissent eux-mêmes par le terme « expatrié » pour se détacher des stéréotypes portés par les termes « migrants » et « immigrés », puisqu'ils ne se voient pas comme tels, mais comme des « citoyens du monde ». Cela est dû à la réalité de leur quotidien, engendré par leur capital international, qui est en adéquation avec l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et avec leur possibilité de mobilité.

Le terme « migrant » n'a pas de définition précise, établie et reconnue internationalement. Ce terme est soumis à des questions temporelles, linguistiques et culturelles. Après la Seconde Guerre mondiale, ce terme qualifiait essentiellement les travailleurs étrangers provenant d'autres pays européens, comme les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Polonais, etc.

Le terme tend aussi à brouiller les pistes que les termes « émigrants » et « immigrés » tentaient d'imposer. Les émigrants sont des personnes en déplacement, qui sont parties de leur pays d'origine. Le terme « immigré » qualifie les personnes, d'origine étrangère, qui s'installent dans un pays d'accueil, il englobe ainsi les termes de « travailleur migrant » et d'« intégration ». Aujourd'hui le terme « migrant » se supplée au terme émigré, mais les immigrés sont encore qualifiés par ce terme. Il qualifie, en effet, des individus ayant une culture différente de celle du pays d'accueil, qui migreraient à cause de la pauvreté ou des guerres et qui n'auraient donc pas de capital économique, forçant alors l'Etat d'accueil à les prendre en charge. Le sens actuel donné au terme « migrant » impose l'idée d'individus à la marge de la société d'accueil. Mais les termes de « marginaux », et ainsi de « migrants », sont porteurs de stéréotypes négatifs très souvent en lien avec la dangerosité potentielle de ces individus. Il s'ajoute également au terme « migrant » des stéréotypes provenant du passé colonial des sociétés d'accueil : des violeurs potentiels, des profiteurs, des voleurs ou encore des individus présentant une incapacité d'intégration due à des incompatibilités culturelles (Laacher, 2012). Le terme « migrant » amène donc la représentation d'un individu à charge, poids pour la société d'accueil. Ce terme, porteur de stéréotypes, est utilisé et repris par certains médias, personnalités publiques ou

politiques pour servir et renforcer leurs discours, pouvant amener à la déshumanisation des personnes en situation de migration. Ces discours, bien que n'étant pas représentatifs de la réalité des individus, finissent, par leur récurrence, par devenir une réalité sociétale (Bulot, 2013).

Ce terme devient d'autant plus péjoratif lorsqu'il est affilié au qualificatif « économique ». Les « migrants économiques » seraient des individus partis de leur pays d'origine sans encourir de véritable risque pour leur vie, mais simplement dans le but de percevoir de l'argent dans le pays d'accueil, en trouvant un travail, ou grâce à l'aide sociale. Ce qualificatif renforce d'autant plus les préjugés affiliés aux personnes migrantes. Les « migrants économiques » sont parfois mis en opposition aux « réfugiés » qui seraient des individus partis de leur pays d'origine pour des raisons humanitaires, et donc pour des raisons plus louables. Cependant, la définition du terme de « réfugié » qualifie les personnes migrantes qui ont reçu un statut de protection encadré par la convention de Genève de 1951 de la part du pays d'accueil. Ainsi, un individu parti de son pays d'origine suite à des causes humanitaires, n'a pas automatiquement le statut de réfugié dans le pays d'accueil. L'individu doit dans un premier temps faire une demande d'asile (de laquelle il peut être débouté) avant de pouvoir prétendre au statut de réfugié et alors accéder au marché du travail et bénéficier de droits sociaux. Ce double emploi du terme « réfugié » peut conduire à des contre-sens, et même à une utilisation de ces mots pour servir et appuyer des discours discriminants. Dans cette thèse, les sujets d'étude seront qualifiés « d'exilés ». Cette préférence de terme permet d'une part de souligner le caractère obligé et subi de leur migration. Il permet d'autre part de pouvoir qualifier tous les résidents des CAO, sans y apposer une connotation négative, qu'ils aient demandé l'asile ou non, qu'ils aient fini par s'installer en France, ou qu'ils soient repartis vers d'autres pays.

Outre une différenciation linguistique, ces distinctions entre « migrants » et « expatriés » ont entraîné une différence de gestion dans les pays d'immigration. Les déplacements « d'expatriés » sont facilités par les politiques migratoires, les déplacements de « migrants » sont entravés par la mise en place de mesures de contrôle : *« À l'échelle de la planète (voir carte au dos), les politiques migratoires dessinent de leur côté une nouvelle bipolarité du monde avec d'un côté un ensemble de pays concentrant 73 % de la richesse mondiale et seulement 28 % de la population, et de l'autre 72 % de la population qui se partagent les miettes de la mondialisation. »* (Clochard, 2018, p. 23).

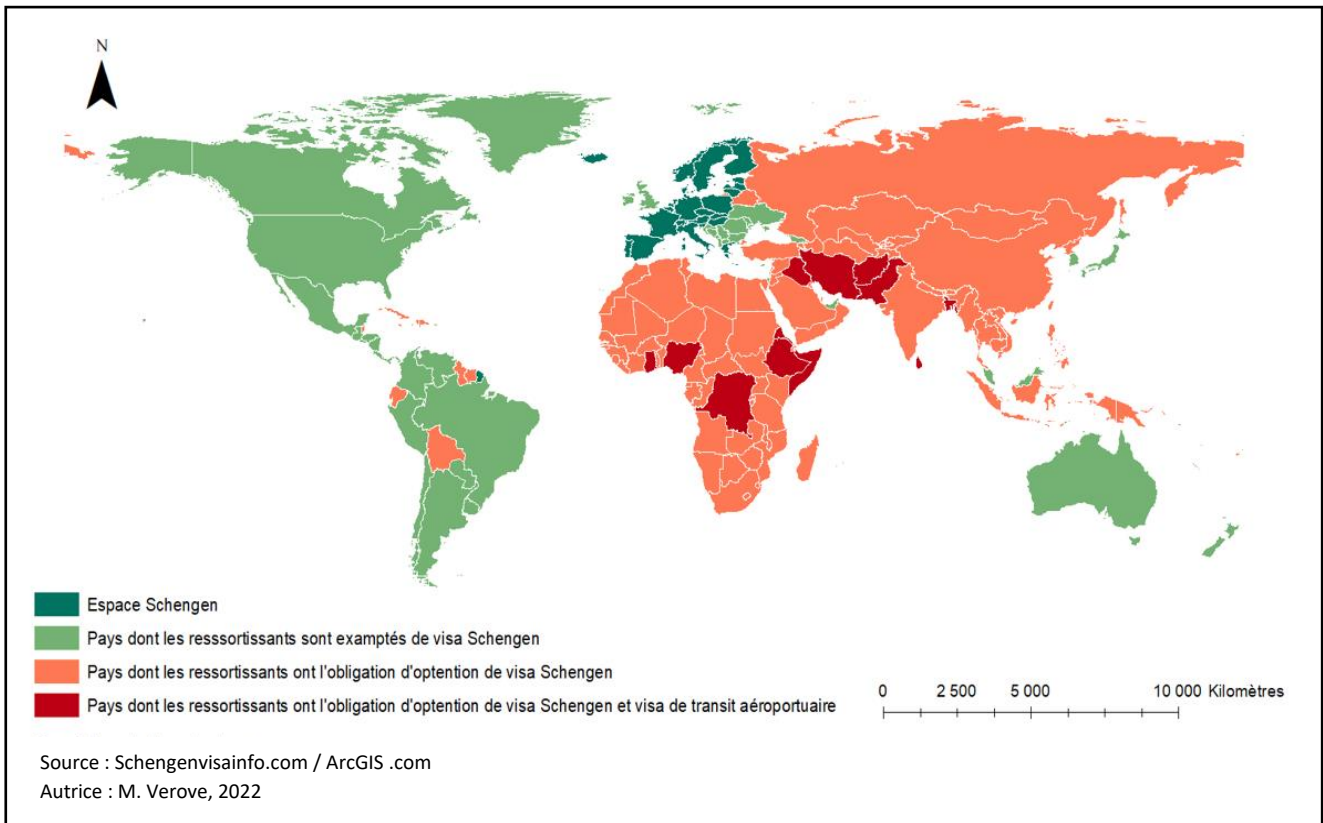
Cette différence de traitement au sein des migrations internationales peut s'illustrer avec l'exemple des Visas Schengen. Le régime des visas a été instauré en 1986. Il est imposé aux personnes voulant entrer dans l'Union européenne (UE) et s'applique dans les pays de départ et d'origine : une demande doit être faite aux consulats. La création de cette politique de visas semble être la contrepartie à la libre circulation des individus au sein de l'espace Schengen. Il s'agit donc de contrôler les frontières extérieures pour ouvrir les frontières internes. Cela se fait par le tri des demandes et donc des personnes qui souhaitent entrer en Europe, directement à la source, en bloquant certains départs. L'instauration des visas provoque alors une « *frontière en amont* » (Wihtol de Wenden, 2012, p.34), et à cet instant, la frontière n'est plus seulement physique : elle devient aussi administrative. Le contrôle des demandes de visas est aujourd'hui en lien avec des bases de données biométriques comme le Système d'Information Schengen (SIS)⁵, Eurodac⁶ ou encore le Système d'Information sur les Visas (VIS)⁷, qui ont mis au point une liste des personnes qui ne sont plus autorisées à revenir en Europe (délinquants, sans-papiers, personnes déboutées de leur demande d'asile, etc.). Il semble alors que « *La politique commune de visas a accéléré la mise en place d'une gestion technologique des populations et accentué le contraste entre les pays soumis à visa et ceux qui en sont exemptés* » (Migreurop, 2012). Les consulats ont donc pour but de trier les « indésirables » et de surveiller les fraudes possibles, comme les personnes qui cherchent à rester en Europe alors qu'elles ont un visa pour tourisme. Mais certains organismes dénoncent cette politique puisqu'elle constituerait une atteinte aux droits de l'Homme et utiliserait des « *critères discrétionnaires* » pour trier les individus (Migreurop, 2012).

⁵ SIS : Le système d'information Schengen est une base de données créée en 1990 et entrée en activité en 1995. Elle donne accès aux autorités à des informations sur les ressortissants de pays tiers dont l'accès à l'espace Schengen doit être refusé (Migreurop 2012).

⁶ Eurodac : Base de données liées au Système Dublin et mise en service en 2003. Classifie les empreintes digitales des demandeurs d'asile et de migrants « clandestins » (Migreurop, 2012)

⁷ VIS : Système d'information des Visas, entré en vigueur en 2011 et mis en place pour faciliter la politique de Visas Schengen et lutter contre les fraudes.

Figure n° 2: Carte des pays dont les ressortissants ont l'obligation d'obtention de visas Schengen



Comme nous le montre la carte, les pays soumis aux demandes de visas sont en grande partie les pays les plus « défavorisés ». La majorité des immigrés « clandestins » ou en situation irrégulière vient de ces pays (Migreurop, 2012). C'est ainsi que la construction de cette politique européenne des visas s'est fondée sur le concept de « risque migratoire » et serait mise en place pour « protéger » l'Europe. Certains pays sont même soumis à une demande de VTA (Visa de Transit Aéroportuaire) en plus de la demande de visa « commune ». Ces visas permettent à un individu de transiter par un aéroport et sa zone internationale. Ces dispositifs sont en réalité très contraignants pour les personnes souhaitant venir en Europe. De nombreux papiers sont exigés et le coût financier de ces demandes est parfois très important. C'est ainsi que dans certains pays la corruption autour des visas est grandissante. Les difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations poussent alors des individus à choisir le chemin de la clandestinité pour arriver jusqu'en Europe. Ce choix fait le jeu des passeurs et alimente le trafic d'êtres humains.

L'Union européenne n'est pas seule dans la mise en place de politiques migratoires restrictives et de tri des exilés. La majorité des pays des Nord a la volonté de contrôler les flux

migratoires pour choisir les personnes migrantes. Le Canada, par exemple, a mis en place depuis 1967 un questionnaire à points qui facilite l'immigration de personnes diplômées et parlant au moins l'une des deux langues officielles (Héran, 2007). L'Australie fonctionne également sur un système à points facilitant l'entrée d'individus qualifiés et parlant anglais. Ce tri des candidats à l'immigration n'empêche pas l'Australie de voir l'accroissement annuel de sa population provoqué de moitié par l'immigration (Iredale *et al.*, 2004). Quant aux personnes arrivant de façon illégale en Australie et pouvant prétendre au statut de réfugié, elles sont éloignées dans des centres « offshore »⁸, et n'auront jamais les autorisations pour revenir s'installer en Australie.

Politiques migratoires restrictives : la fabrique des clandestins.

Comme nous venons de le voir, il semble que les politiques migratoires mises en place opèrent un tri des migrants internationaux basé sur des critères discrétionnaires, en facilitant les déplacements des « expatriés » et en entravant et contrôlant les déplacements des « migrants ». L'Union européenne contrôle ces flux depuis les pays d'origine des potentiels candidats à l'exil, grâce à la politique des visas Schengen notamment. Beaucoup d'autres mesures sont mises en place, à différentes échelles, pour maîtriser les arrivées des « migrants ». L'Union européenne a instauré la Politique Européenne de Voisinage⁹ qui, sous couvert de subventions, laisse aux pays transfrontaliers le contrôle et la retenue sur leur sol des « migrants clandestins ». Ces partenariats permettent d'exercer un contrôle sur les flux migratoires en dehors du territoire de l'UE, sur le sol de pays tiers. L'Union européenne créa également l'agence Frontex¹⁰ qui a pour but de gérer des opérations de surveillance à la frontière extérieure de l'espace Schengen, et de particulièrement cibler les points de passages réguliers des migrants « clandestins ». En globalité, le nombre de mesures politiques prises par l'Union européenne et ses Etats ne fait que croître ces dernières années (Migreurop, 2012) : partenariats bilatéraux, agents de liaisons, politiques migratoires nationales, sont autant de politiques visant l'entrave d'une certaine catégorie de migrants internationaux. Toutes ces mesures ont pour objectif d'être déployées à

⁸ Notamment sur les îles de Nauru et de Manus (Papouasie-Nouvelle-Guinée), et maintenus en détention dans des conditions inhumaines, selon Amnesty Internationale en 2018 (<https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/australie-le-modele-a-ne-pas-suivre>, dernière consultation, le 06/09/2022).

⁹ Politique Européenne de voisinage : Instaurée en 2003, elle lie l'UE avec des Etats transfrontaliers tel que l'Ukraine ou la Libye.

¹⁰ Frontex fut créée en 2005. 340 millions d'euros de budget ont été alloués en 2020 à cette agence.

différentes échelles afin que leur champ d'action permette de contrôler et trier les personnes migrantes à diverses étapes de leur parcours.

Ces différentes politiques migratoires ont pu décourager certains candidats à l'exil, mais d'autres « migrants » semblent décidés à quitter leur pays et sont alors obligés de migrer de façon illégale (Migreurop, 2012). Les candidats à l'exil classés comme « indésirables » sont très souvent des habitants de pays en proie à la corruption, à la pauvreté, aux guerres et conflits, aux aléas climatiques, etc. Il apparaît alors qu'un grand nombre de migrations depuis ces pays sont des migrations contraintes par des situations locales. Sortir des frontières de son pays de naissance devient alors une obligation, une condition à sa survie. Il semble très difficile de réellement contrôler et empêcher les déplacements d'individus, et toutes ces politiques migratoires peuvent avoir pour premier effet de pousser à la clandestinité une certaine catégorie de migrants internationaux. Mais leur clandestinité, au sein d'une surveillance toujours plus accrue des flux migratoires, les oblige également à emprunter des routes toujours plus dangereuses pour rejoindre un pays d'accueil. En Méditerranée, plus de 19 000 décès ont été compatibilisés entre 2014 et 2020 (Migreurop, 2020).

C'est ainsi que des individus ayant migré de façon clandestine et étant alors « sans légalité » (Laacher, 2012) arrivent sur le sol français. Leur statut ne leur permet pas de disposer de droit au logement, d'aides sociales, d'avoir accès au marché du travail, etc. Leurs ressources inexistantes et leur situation irrégulière en font des individus particulièrement vulnérables et à la marge de la société normée. Leur statut engendre donc des pratiques socio-spatiales particulières, entre errance, recherche d'invisibilité et besoin de prise en charge. Certains d'entre eux, ne voient la France que comme un territoire de transit vers d'autres destinations. Mais une part d'entre eux va tenter sa chance : ils vont essayer d'être légalisés en France, par une demande d'asile ou une demande de visa. C'est cette catégorie de migrants internationaux qui sera au cœur de cette recherche : ceux visés par les politiques migratoires restrictives de l'Union européenne, ceux arrivés illégalement en France, ceux présents dans la « Jungle » de Calais et donc ceux pouvant prétendre à une prise en charge matérielle par l'Etat via les Centres d'Accueil et d'Orientation.

Pour les Etats, les enjeux sont multiples : comment prendre en charge des individus arrivés illégalement en outrepassant les lois du pays ? Comment prendre en charge des individus qui seront peut-être renvoyés dans leur pays d'origine ou qui devront s'insérer dans la société d'accueil ? L'objet de cette thèse porte sur la mise en place et la gestion des Centres d'Accueil

et d'Orientation, et leurs conséquences. Ces hébergements étant le fruit d'une politique migratoire nationale dont la gestion oscille entre un devoir d'accueil et une discrimination d'Etat.

Partie I :
**Analyser les marginalités par l'étude de l'exil et
des formes de solidarités dans les espaces
ruraux de Normandie**

Introduction de la Partie I :

L'objectif de cette partie est d'exposer les éléments de contextualisation et de justification propres au sujet de cette thèse. Cette première partie permet ainsi de définir les bases et les axes du sujet afin de pouvoir comprendre au mieux les éléments recueillis sur le terrain et exposés dans les parties deux et trois de cette thèse.

Pour ce faire, cette première partie est organisée en quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'exposition des espaces d'étude. Nous verrons ainsi le cadre du sujet sous différentes échelles : la France, la Normandie et le département de la Manche. Ce chapitre permet de déterminer les éléments territoriaux et politiques pouvant influencer les accueils réservés aux résidents des CAO.

Le deuxième chapitre est consacré à la présentation détaillée des Centres d'Accueil et d'Orientation, espaces laboratoires de ce travail. Les contextes de création, de mise en place et de gestion seront exposés dans le but de donner à voir et de faire comprendre ce que représentent ces lieux.

Le troisième chapitre sera consacré à exposer place de cette au sein du monde académique et permettra l'analyse de ma position de chercheuse lors de mes enquêtes de terrain. Mon statut social et mon genre seront mis en exergue afin de déterminer comment ma position sociale et ma position de femme ont pu interférer dans mon travail d'enquête. Ce chapitre donnera à voir l'indispensable réflexivité du chercheur.

Enfin, le quatrième chapitre sera consacré à la présentation des méthodes mises en place. Ce sont les méthodes qualitatives qui seront au cœur de ce chapitre. Leur exposition est primordiale pour comprendre comment les matériaux d'analyse ont été recueillis lors du travail de terrain.

Au terme de cette première partie c'est la problématique générale de cette thèse et les contextes de réalisation qui auront été présentés afin de pouvoir appréhender les parties deux et trois de ce travail.

Chapitre 1 : Les Centres d'Accueil et d'Orientation au sein des espaces d'étude.

*« Oh bah ! C'est bien la première fois que je vois
et que j'embrasse un noir ! »*

(Habitante de quatre-vingt-dix ans du Centre-Manche, octobre 2019)

Introduction du chapitre 1 :

Ce premier chapitre a pour vocation de présenter le contexte géographique et politique des espaces où s'inscrivent les Centres d'Accueil et d'Orientation. Cette présentation se fait selon les trois grandes échelles d'analyse de cette thèse : la France, la Normandie et la Manche.

Le contexte français doit être présenté pour comprendre le contexte politique qui détermine la gestion des flux migratoires et des politiques d'accueil auxquelles sont soumis les Centres d'Accueil et d'Orientation. Les possibles parcours administratifs des exilés sans légalité seront présentés, ainsi que la typologie des différents centres d'accueil pour émigrés afin de présenter de façon globale les politiques de gestion et de prise en charge des exilés par l'Etat français.

La présentation de la Normandie doit être également mise en lumière : les particularités territoriales et l'histoire des migrations sont essentielles pour comprendre les enjeux liés à la prise en charge et à l'intégration des personnes migrantes dans cette région.

Enfin, le contexte manchois sera particulièrement développé dans ce chapitre. C'est ici que la majorité de l'enquête de terrain a été réalisée. La présentation des contextes locaux, notamment ceux où s'inscrivent les CAO, est ici primordiale pour comprendre et analyser les résultats de ces enquêtes.

1.1. La place des CAO en France métropolitaine.

1.1.1. Vers un contrôle des flux migratoires par l'Union européenne ?

Il semble que les contrôles des flux migratoires soient principalement régis par l'Union européenne. Cette hégémonie de l'U.E. a été rendue possible par la volonté des dirigeants de cette instance et par la volonté des Etats membres d'homogénéiser la gestion des flux migratoires. Cette homogénéisation permet d'allier les forces de chaque pays pour mieux surveiller les frontières extérieures de l'espace Schengen. Elle permet également de mieux contrôler les populations émigrées en harmonisant les politiques liées au droit d'asile. Enfin, cette gestion commune des migrations dites « clandestines » offre une certaine solidarité entre les pays. Les Etats frontaliers ne sont plus seuls à devoir régir l'arrivée des populations migrantes puisque tous les Etats doivent participer à cette gestion, via la mise à disposition de financements, de technologies, de matériels et d'individus.

L'agence Frontex illustre, par exemple, cette gestion commune des flux migratoires. C'est une agence européenne créée en 2004 et opérationnelle en 2005. Son but est de gérer la coopération entre les services nationaux de gardes-frontières extérieurs des pays européens. Son nom vient d'ailleurs d'une abréviation de « FRONTières EXtérieures ». Le siège de cette agence est à Varsovie, mais ses actions sont réparties dans toute l'Europe, et plus particulièrement le long des frontières extérieures, qu'elles soient terrestres ou maritimes. Frontex fut créée dans la même optique que les visas Schengen : dans le but d'harmoniser les politiques migratoires de l'Europe et de la « protéger » des migrants « clandestins ». Frontex possède un directeur général mais les décisions sont prises par le conseil d'administration où siègent un représentant de chaque Etat membre ainsi que deux représentants de la commission européenne. Le budget de l'agence découle des subventions de l'Union européenne. Il a été considérablement augmenté ces dernières années, passant d'environ 20 millions d'euros en 2006, à près de 100 millions d'euros en 2012 (Migreurop – 2012), et pour être de 544 millions d'euros en 2021 (Corporate Europe Observatory, 2021). Cette augmentation illustre l'une des facettes du renforcement des politiques migratoires restrictives en Europe. Plus concrètement, Frontex est une agence qui emploie des gardes-frontières et qui les dispose dans des zones à « risques » : dans les espaces de passages migratoires. Les actions déployées ont pour but de contrôler et de réguler les entrées illégales de personnes migrantes aux portes de l'Europe. Mais ce contrôle toujours plus fort des points de passages maritimes pousse les exilés dans des

situations de plus en plus périlleuses : « *Chaque nouvelle opération maritime pousse les migrants à ouvrir d'autres voies d'accès toujours plus dangereuses vers l'Europe.* » (Migreurop, 2012). De façon plus globale, cette organisation est régulièrement accusée de porter atteinte aux droits de l'homme et au droit d'asile (Human Rights Watch, 2011).

Cependant, il semble que les Etats de l'Union européenne soient encore souverains dans un grand nombre de décisions liées à la gestion des flux migratoires : des pays impactés de façon inégale selon leur emplacement géographique, des divergences d'opinions politiques entre les gouvernements des Etats membres, sont autant de facteurs ne favorisant pas une gestion commune et uniforme des flux migratoires. C'est ainsi que chaque gouvernement de l'Union européenne reste souverain dans un grand nombre de décisions liées à la gestion des personnes migrantes arrivant sur le territoire de son pays. Les gouvernements de l'UE restent autonomes et peuvent ainsi mettre en place des politiques singulières pour gérer les migrations sur leur sol. Par exemple, en 2015, le gouvernement allemand, présidé par Angela Merkel¹¹, a décidé d'ouvrir ses portes à plus d'un million d'exilés. Cette volonté politique fait suite à la « crise migratoire de 2015 » rapportée par les médias, lorsque plusieurs milliers d'émigrants se sont retrouvés bloqués aux portes de l'Union européenne. Le choix d'ouvrir ses frontières pour accueillir ces individus a obligé le gouvernement allemand à passer outre de nombreuses réglementations européennes, notamment celle du règlement Dublin¹². C'est ainsi que des décisions nationales peuvent outrepasser de grandes réglementations européennes.

La politique du gouvernement hongrois de Viktor Orban¹³ peut également être mise en lumière. En 2015, ce gouvernement a construit un mur « anti-migrants » à la frontière serbo-hongroise. La Hongrie était l'un des pays privilégiés de la « route des Balkans »¹⁴ par lequel transiter pour entrer sur le sol de l'Union européenne. La construction de ce mur répond donc à une volonté de contrer les arrivées de migrants illégaux en les forçant à contourner la Hongrie (Lacroix, 2016). Cette décision de fermer militairement les frontières du pays est à mettre en parallèle avec l'idéologie d'extrême droite de Viktor Orban et son parti politique le « Fidesz » (un parti national et conservateur). La position forte de l'extrême droite en Hongrie n'est pas unique en Europe. Depuis les années 2000, la majorité des pays de l'Union européenne voit les

¹¹ Elle fait partie de l'Union chrétienne-démocrate allemande. Parti libéral et conservateur, pouvant être classé au « centre-droit ».

¹² Ce règlement stipule qu'un migrant doit déposer sa demande d'asile dans le premier pays de l'Union européenne par lequel il transite.

¹³ Premier ministre de la Hongrie depuis 2010.

¹⁴ Route migratoire empruntée par des émigrants principalement originaires du Moyen-Orient pour rallier l'Europe de l'Ouest et du Nord.

partis politiques d'extrême-droite avoir une place de plus en plus importante, et même arriver à la tête de certains Etats. Ces partis, de par leur omniprésence croissante dans les médias, dans les élections et dans les différentes institutions, influencent les mesures prises pour contrôler les migrations internationales (Giblin, 2012).

1.1.2. La gestion des flux migratoires par la France.

La France a elle aussi des spécificités en matière de gestion des migrations. Depuis les années 1980, les gouvernements successifs ont tous entrepris de contrôler, de maîtriser et de limiter les entrées de migrants illégaux sur le territoire français, en renforçant et en multipliant d'année en année les mesures politiques (Migreurop, 2012). On estime qu'il y aurait en France environ 5 millions d'étrangers, c'est-à-dire 5 millions de personnes ne possédant pas la nationalité française. Ce chiffre représente 8% de la population totale (Héran, 2012). Les nouvelles arrivées sur le territoire français, quant à elles, sont principalement causées par l'attribution de titres de séjour pour raison familiale ou pour des visas étudiants : ces données sont respectivement de 90 502 et 90 336, en 2019 (ministère de l'Intérieur, 2021, p. 57). Les attributions pour raisons humanitaires ou économiques semblent moins fréquentes : 37 851 et 39 131, respectivement, en 2019 (ministère de l'Intérieur, 2021, p. 57). Le phénomène d'entrées illégales d'individus sur le territoire français est extrêmement difficile à quantifier puisqu'il est presque impossible de recenser le plus justement possible ce fait si invisible. Cependant, d'autres chiffres peuvent être mis en évidence : les chiffres des exilés passant de l'illégalité à la légalité. Il y aurait eu, en 2019, 138 420 demandes d'asile effectuées en France, dont 32 516 demandes faites par des mineurs (ministère de l'Intérieur, 2021, p. 108). En 2019, 36 275 demandes d'asile ont abouti à l'attribution d'une protection juridique par l'Etat français (ministère de l'Intérieur, 2021, p. 113). Parallèlement à ce nombre, il y a eu en 2019, 23 746 mesures d'éloignement exécutées et comprenant les retours forcés dans les pays d'origine et les expulsions sous procédure Dublin (ministère de l'Intérieur, 2021, p.89). Au-delà de ces données chiffrées, de nombreux exilés retrouvent le chemin de l'illégalité après avoir été déboutés de leur demande, ou après que leur titre de séjour n'ait pas été renouvelé. Tous ces chiffres sont le résultat d'une continuité politique depuis plusieurs années cherchant à maîtriser et diminuer l'immigration en France, et particulièrement l'immigration depuis les pays des Suds et l'Europe de l'Est. Des mesures politiques sont alors prises pour réguler la présence de certains migrants internationaux : des objectifs de reconduites aux frontières, des quotas d'attribution du statut de réfugié, des placements en centre de rétention, des restrictions de circulation des Roms, ou

encore les politiques de regroupement familial de plus en plus restrictives (Wihtol de Wenden, 2012).

Les attentats ayant touché la France en 2015¹⁵ ont eu pour conséquence d'accentuer les débats autour du contrôle des frontières et des migrations. En réponse à ces événements, le gouvernement de François Hollande¹⁶ mit en place de nombreuses mesures : surveillances accrues des frontières nationales, Etat d'Urgence, surveillance des personnes fichées « S » pour radicalisation, etc. Ces événements ont eu des répercussions négatives importantes puisque de nombreux amalgames ont pu être faits entre « terroristes », « musulmans » et « migrants » (Joannon *et al.*, 2022). Ces attentats ont ainsi eu pour effet de renforcer les stéréotypes pesant sur les personnes migrantes : d'individus potentiellement « délinquants », ils deviennent des individus potentiellement dangereux et meurtriers.

Ces événements ont été profitables aux partis d'extrême droite qui étaient déjà de plus en plus forts. Aux élections présidentielles de 2022, les français ont vu un second parti politique d'extrême droite se présenter aux élections : le parti « Reconquête », présidé par Éric Zemmour, personnalité médiatique condamnée en 2011 pour « provocation à la discrimination raciale », en 2018 pour « provocation à la haine religieuse envers les musulmans » et en 2022 pour « provocation à la haine et à la violence » et « injures publiques envers un groupe de personnes en raison de leur origine ». Bien que son parti n'ait obtenu que 7,07% des voix exprimées (ministère de l'Intérieur, 2022), elles s'additionnent aux voix du Rassemblement National représenté par Marine Le Pen. Ce parti d'extrême droite a obtenu 23,15% des suffrages au premier tour de l'élection présidentielle, le projetant au second tour de l'élection. Lors de ce dernier tour, Marine Le Pen a perdu face à Emmanuel Macron, mais fit un score historique pour un parti d'extrême droite en France : 41,45% des voix exprimées. De la même façon, le Rassemblement National fit un score historique aux élections législatives de 2022, où les élus d'extrême droite ont pour la première fois pu constituer un groupe au sein de l'Assemblée Nationale. De façon globale, les partis d'extrême droite prennent une ampleur considérable en France, ainsi que leurs idées et rhétoriques. Les questions liées à la sécurité, à l'islam, à l'identité, au communautarisme et aux flux migratoires clandestins, sont aujourd'hui omniprésentes dans les débats politiques et médiatiques. Les théories de ces partis sont reprises par une fraction de la classe politique et par certains médias : nous avons, par exemple, entendu

¹⁵ Attentats contre la rédaction de Charlie Hebdo, dans un train Thalys, ou encore au Bataclan. Attentats terroristes perpétrés le plus souvent par des individus se réclamant de l'Etat Islamique.

¹⁶ En place entre 2012 et 2017.

parler « d’islamo-gauchisme » lors du premier quinquennat d’Emmanuel Macron, et nous avons entendu Valérie Pécresse (Les Républicains) reprendre la théorie du « grand remplacement »¹⁷ durant la campagne présidentielle de 2022 afin de légitimer sa volonté d’exacerber les contrôles des flux migratoires illégaux. Les populations immigrées et musulmanes sont régulièrement visées par des débats questionnant leur capacité d’intégration sous couvert de volonté de défendre la laïcité.

1.1.3. Le parcours d’un exilé en situation irrégulière en France.

Une personne sans légalité arrivant en France ne dispose d’aucun droit. C’est-à-dire que cet exilé ne peut en aucun cas percevoir des aides sociales, trouver légalement du travail, se loger réglementairement, ouvrir un compte en banque, etc. En France, seuls les services de santé lui seront accessibles en cas d’urgence, ainsi que les plateformes d’aide et d’hébergement d’urgence, comme le 115. L’exilé se retrouve ainsi à vivre à la rue la plupart du temps où parfois des campements s’organisent, comme ce peut être le cas en région calaisienne et parisienne.

Le but des exilés sans légalité présents en France n’est pas toujours de rester dans ce pays. Certains d’entre eux veulent rejoindre un pays précis pour y déposer une demande d’asile. C’est ainsi que le but des exilés sans légalité peut être de quitter le territoire français puisque ce dernier n’est pour eux qu’un espace de transit vers une autre destination.

Très souvent, les exilés ne voyant la France que comme un espace de transit sont ceux ayant pour objectif de rejoindre des proches (facteur important des stratégies spatiales pour les mineurs isolés notamment) ou ceux ayant des représentations positives sur certains pays (l’Angleterre, par exemple, représente souvent un pays où il est facile de s’insérer et trouver un travail). Il est cependant important de noter que la vision de la France comme un pays de transit peut évoluer. Très souvent c’est par errance que les exilés décident de traverser les frontières : *« On m’avait dit que l’Angleterre c’était mieux. La nuit j’essayais de monter dans les camions. Bon, je faisais ça parce que tout le monde le faisait aussi. C’était un peu comme un jeu, ça nous occupait presque. Mais bon, quand on m’a proposé de partir de la Jungle et déposer l’asile ici, et bien j’étais content, j’ai tout de suite accepté. »* (Résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, novembre 2017). En octobre 2016, lorsque le gouvernement français a proposé aux exilés de

¹⁷ Théorie née en 2010 et exprimée par l’écrivain et militant d’extrême droite Renaud Camus, stipulant que la population française d’origine européenne périclité pour laisser place à des populations originaires d’Afrique et du Moyen-Orient. C’est une théorie xénophobe, islamophobe et raciste.

Calais d'être pris en charge dans les CAO et pouvoir y déposer une demande d'asile, la majorité d'entre eux a accepté de rester en France. C'est très souvent le manque d'offre de prise en charge qui favorise l'errance des exilés.

Une personne exilée, lorsqu'elle arrive en France, peut tout de même décider de demander sa régularisation par une demande d'asile par exemple. Elle doit alors aller s'enregistrer au « Guichet Unique » (GU) qui est un bureau spécialisé dans ce type de demande au sein des Préfectures. La personne va alors devoir donner son identité, ses empreintes digitales ainsi que ses papiers d'identité si elle en possède. C'est après cette démarche qu'elle peut être placée « en procédure Dublin ».

La procédure Dublin vise à réguler les demandes d'asile dans l'espace Schengen (les pays de l'UE sont concernés par la procédure Dublin, ainsi que quatre autres pays associés : la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Lichtenstein). Ce système oblige un exilé à déposer une demande d'asile dans le premier pays par lequel il a transité en laissant une trace. Pour prendre un exemple plus concret, une personne d'origine soudanaise qui arrive en Europe par la Méditerranée et l'Italie sera obligée de faire sa demande d'asile dans ce pays si ce dernier a enregistré des traces de sa présence. Ces traces sont très souvent la prise d'empreintes digitales en cas d'arrestation par les forces de l'ordre, ou même de sauvetage en mer par les autorités. C'est ainsi que lorsqu'un exilé demande l'asile, il doit donner son identité et ses empreintes digitales afin qu'elles soient recherchées dans des fichiers numériques européens (Eurodac, par exemple) qui pourront déterminer le pays dans lequel il sera obligé de demander l'asile. Dans des cas plus rares, la procédure Dublin peut obliger un exilé à faire sa demande d'asile dans le pays où un membre de sa famille est déjà présent. C'est notamment le cas pour les mineurs isolés, afin de faciliter les démarches de regroupement familial.

De façon globale, la procédure Dublin vise à harmoniser les demandes d'asile et à certifier qu'un exilé ne pas faire plusieurs demandes sur le sol de l'UE. Dans les faits, ce système est assez inégal et contraint les pays aux frontières extérieures, comme l'Italie ou encore la Grèce qui enregistrent beaucoup d'entrées sur leur sol, à régir de nombreuses demandes d'asile. La mise en place de cette mesure constitue également une entrave au droit d'asile : lorsqu'un Etat enregistre la présence sur son sol d'un demandeur d'asile qui devrait la déposer dans un autre pays, une demande de réadmission est automatiquement envoyée à ce dernier. Très souvent les Etats qui doivent reprendre en charge la personne ne répondent pas à cette demande. Mais cette non-réponse équivaut dans les textes à l'acceptation de sa prise en charge et de sa demande

d'asile. C'est ainsi que de nombreuses personnes sont renvoyées dans les « pays Dublin »¹⁸ afin d'y faire leur demande d'asile bien que ces Etats ne se soient pas réellement engagés à les prendre en charge. Il est donc assez régulier que des personnes en procédure Dublin soient envoyées dans le « pays Dublin », n'arrivent pas à être prises en charge et doivent partir vers un autre pays de l'Union européenne. Là, elles tenteront à nouveau de déposer une demande d'asile, mais seront peut-être encore placées sous procédure Dublin. En finalité, cette procédure constitue une entrave aux droits d'asile puisque certains exilés seront mis en errance sur le sol de l'Union européenne, ne réussissant pas à faire examiner leur dossier de demande d'asile.

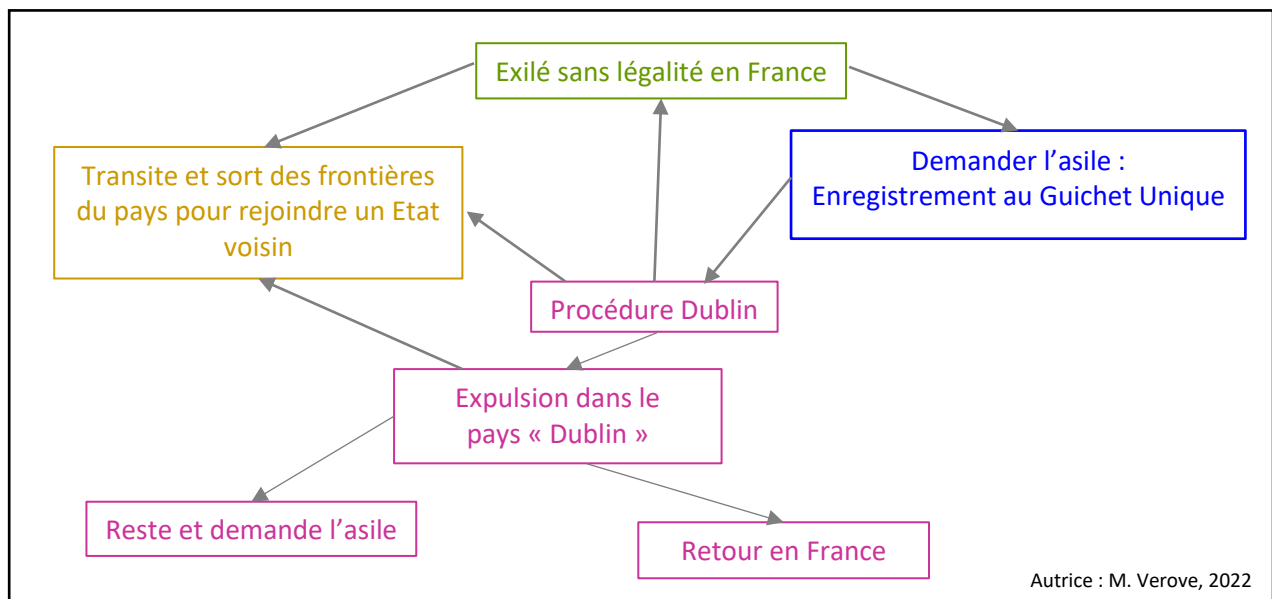
En octobre 2016, lors du déploiement de la politique d'hébergement en CAO, le gouvernement français avait établi que les exilés acceptant la prise en charge seraient automatiquement exemptés de la procédure Dublin s'ils devaient normalement y être soumis. Cette annonce a facilité l'acceptation de la prise en charge en CAO, puisque les maltraitances à l'égard des exilés sont récurrentes dans certains pays de l'Union européenne : beaucoup d'exilés refusent de retourner dans certains pays qu'ils ont traversés : « *Je suis Dubliné en Hongrie tu sais. Mais jamais j'y retournerai. Moi j'ai vu des gens se noyer là-bas. La police elle nous chasse, comme du gibier. Un jour, j'ai un ami qui était poursuivi par des chiens, il est tombé dans un lac. Il est mort là-bas. Moi je n'y retournerai pas. Plutôt mourir ici.* » (Résident d'origine afghane, CAO de Condé-sur-Vire, janvier 2018).

Cette promesse de ne pas mettre en place la procédure Dublin pour les exilés de Calais n'a pas été renouvelée pour ceux arrivés un peu après dans les CAO et venant des campements de la région parisienne. C'est ainsi qu'au fil des mois, de nombreux résidents ont été placés en procédure Dublin dans les CAO. Très souvent, ces résidents étaient assignés à résidence et devaient aller signer deux fois par semaine dans le commissariat de la commune hébergeant la préfecture du département. A chaque signature, la personne risquait d'être emmenée par la Police Aux Frontières (PAF) dans le pays où s'applique la procédure. C'est un fonctionnement extrêmement stressant pour les résidents et qui n'autorise aucune erreur de leur part : s'ils manquent un rendez-vous au commissariat, ils sont automatiquement placés comme étant « en fuite », ce qui peut avoir des conséquences lourdes sur leur demande d'asile, allant parfois jusqu'au débouement automatique. Ce procédé met également sous tension les assistants sociaux ou les bénévoles devant assurer les trajets et l'accompagnement des exilés dans les commissariats. Une erreur ou une indisponibilité de leur part peut engendrer des répercussions

¹⁸ Expression désignant le pays où s'applique la procédure Dublin, le pays que les exilés doivent rejoindre pour y faire sa demande d'asile.

administratives catastrophiques pour les exilés placés en procédure Dublin. La procédure Dublin prend fin au bout d'environ six mois si les exilés n'ont pas été renvoyés dans le pays Dublin. Des recours sont possibles auprès des Préfectures puisque le Préfet a le pouvoir de lever la procédure Dublin, mais très peu sont acceptés. Le schéma ci-dessous représente les trajectoires possibles pour un exilé placé en procédure Dublin.

Figure n° 3 : Schéma du parcours d'un exilé placé en procédure Dublin en France.



Le Schéma nous montre qu'après l'enregistrement au Guichet Unique de sa demande d'asile, les exilés peuvent être placés en procédure Dublin. Il semble alors que certains refusent tout retour dans le pays où s'applique la procédure. Ils peuvent alors choisir de retourner à l'illégalité en France ou partir vers un autre pays avec l'espoir de pouvoir y déposer l'asile. Dans le cas où la procédure Dublin est appliquée, les exilés peuvent choisir de rester dans le pays pour tenter d'y déposer une demande d'asile, ou revenir en France (mais sa situation y sera illégale), ou partir vers un autre pays de l'Union européenne. En 2019, 48 964 exilés ont été placés sous procédure Dublin ce qui représente environ 31% des demandes d'asile enregistrées cette année-là (La Cimade, 2020).

Lorsque la procédure Dublin ne s'enclenche pas, la personne exilée peut prétendre à effectuer ses démarches administratives liées à sa demande d'asile dans le pays où elle l'a demandée. Après l'enregistrement de sa demande au Guichet Unique en Préfecture, c'est tout

d'abord l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) qui va être en charge du dossier. C'est par cet organisme gouvernemental que les droits du demandeur vont être appliqués : l'accès au service de soins, l'accès à un centre d'hébergement (selon les places disponibles), et la mise à disposition d'une allocation financière. Cette dernière varie selon le profil et la situation du demandeur d'asile. Pour une personne seule et étant hébergée gratuitement dans une structure adaptée (comme pour les résidents des CAO) cette aide est de 6,80 euros par jour (ce qui représente entre 200 et 210 euros par mois). Pour une personne seule qui n'a pas de solution d'hébergement, à cause d'un manque de place dans les structures d'accueil par exemple, 7,40 euros sont ajoutés au montant journalier (ce qui représente entre 420 et 440 euros par mois). Ce montant journalier augmente si le demandeur d'asile a une famille à charge. Par exemple, pour une famille de quatre personnes (imaginons deux parents et deux enfants), le demandeur d'asile touchera un montant de 17 euros par jour (ce qui représente entre 510 et 530 euros par mois) s'il est hébergé par l'Etat avec sa famille. Si l'hébergement n'est pas pris en charge, il touchera 24,40 euros par jour (soit entre 730 et 750 euros par mois).

Le dossier de demande d'asile est également traité par l'Office Français pour les Réfugiés et les Apatrides (OFPRA). Cette institution a pour objectif d'établir si les exilés sont réellement en danger dans leur pays d'origine et s'ils peuvent prétendre à la protection du gouvernement français. L'attribution de la protection se base sur la convention de Genève de 1951 relative aux droits des réfugiés. Ce texte international, rédigé après la Seconde Guerre mondiale, définit la notion de réfugié, établit les droits du réfugié et les obligations des pays signataires du traité. Il stipule que « *Le terme « réfugié » s'applique à toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un certain groupe social.* » (Convention de Genève, 1951). C'est ainsi que les pays ayant signé la convention de Genève s'engagent à offrir une protection à une personne prouvant que sa vie est en danger dans son pays d'origine selon les cinq critères cités précédemment. Il est demandé aux exilés d'envoyer le récit de leur vie à l'OFPRA dans un premier temps. Ce récit doit être très complet et rédigé en français. Cela constitue une première barrière pour les exilés qui doivent absolument être aidés d'une personne parlant et écrivant le français (si ce n'est pas leur cas). Après l'envoi de ce récit, le demandeur d'asile doit attendre d'être convoqué pour un rendez-vous au siège de l'OFPRA, à Paris. L'unique siège situé à la capitale oblige parfois les demandeurs d'asile placés dans des villes éloignées à faire plusieurs heures de transport pour se rendre à leur rendez-vous. Il arrive que certains se perdent dans

Paris et n'arrivent pas à l'heure à leur convocation ; d'autres dorment la veille de leur rendez-vous dans les rues de cette ville, car les transports en commun ne peuvent les amener à temps à leur convocation si elle a lieu le matin. Cet éloignement possible entre le lieu d'habitation et le lieu de convocation favorise et augmente le stress et la fatigue de l'individu, ne lui permettant pas de réaliser l'entretien dans de bonnes conditions. Le délai d'attente avant d'avoir ce rendez-vous est très souvent de quelques mois, mais il peut être de plus d'un an. Ce délai peut également être allongé d'au moins six mois si la personne est placée en procédure Dublin (sans renvoi). Ce délai peut représenter une véritable torture pour les exilés qui sont plongés dans l'attente de décisions portant sur leur avenir.

Le rendez-vous à l'OFPPRA se réalise à huis clos entre un agent de la structure, le demandeur d'asile et un traducteur dans la langue de l'exilé. Cette traduction représente tout de même un facteur discriminant. De très nombreux exilés ont pour langue maternelle un dialecte propre au groupe culturel auquel ils peuvent appartenir. Ces dialectes sont parlés par peu de personnes et des traducteurs maîtrisant ces langues sont très peu représentés au sein de l'OFPPRA. Les personnes d'origine soudanaises venant du Darfour sont, par exemple, relativement nombreuses à avoir une autre langue maternelle que l'arabe. Pourtant, le rendez-vous fait à l'OFPPRA se fait dans cette dernière langue que certaines personnes d'origine darfourienne maîtrisent mal. De plus, la langue arabe est elle aussi soumise à des variations selon les régions du monde, par exemple, la traduction ne sera pas toujours aisée entre une personne d'origine libyenne qui dépose une demande d'asile et un traducteur parlant un arabe très littéraire. Les moyens de traduction établis par l'OFPPRA peuvent constituer un problème dans la bonne compréhension des différentes parties au sein de l'entretien.

Le but de ce rendez-vous est également de contrôler la véracité des informations détaillées dans le récit de vie du demandeur d'asile et de définir si la personne est bien en danger dans son pays d'origine. De très nombreuses questions lui seront alors posées afin de pouvoir définir s'il provient bien de la région et pays auxquels il prétend appartenir : « *Quelle est la couleur de la terre dans votre village ?* », « *A combien de kilomètres se situait la station-service par rapport à votre logement* », « *Votre village se situe-t-il à l'ouest de la ville de [nom de ville] ?* »¹⁹ sont autant de questions pouvant être posées au demandeur d'asile. Des questions lui seront aussi posées pour définir si les faits qu'il décrit se sont bien déroulés : « *Comment s'appelle le chef de votre tribu ?* », « *Qu'est-ce que la mort de votre père vous a fait ?* », « *Etes-vous d'accord*

¹⁹ Questions rapportées par les résidents des CAO de la Manche après leur rendez-vous à l'OFPPRA.

avec les Talibans ? », « Dans quelles conditions avez-vous été détenu ? »²⁰ sont des exemples de nombreuses questions auxquelles un exilé doit répondre pendant l'entretien. Ces questions correspondent aux interrogations de l'agent de l'OFPPRA. Les questions et les réponses attendues ne prennent pas en compte l'effet culturel propre à chaque individu. Demander à un exilé de placer son village au sein d'une grande région ne prend pas en compte que certains groupes d'individus sont très peu mobiles ou que leur mobilité est inexistante : « *Je ne suis jamais sorti de mon village moi, sauf pour le fuir. Comment je peux savoir où est la mine par rapport à lui ? Je n'ai pas su lui répondre.* »²¹ (Résident d'origine soudanaise au CAO de Torigny-les-Villes, après le premier refus de sa demande d'asile. Mars 2018.). Le procédé peut être le même lorsqu'un demandeur d'asile doit localiser des lieux selon les points cardinaux : tous ne savent pas leur signification, tous n'ont pas eu de représentations cartographiques de leur région pour situer les localités : « *On m'a demandé si mon village était au Sud ou au Nord de Sirba. Mais moi je n'en sais rien ! Comment je peux savoir ça ? Tu sais, je n'ai jamais été à l'école.* »²² (Résident d'origine soudanaise au CAO de Condé-sur-Vire, après son entretien à l'OFPPRA. Octobre 2017). Les agents de l'OFPPRA ne semblent pas prendre leur décision uniquement sur des aspects factuels liés aux réponses suffisamment détaillées des demandeurs d'asile. Le comportement et les émotions que ce dernier laisse transparaître sont aussi des éléments importants dans la prise de décision. Certains demandeurs d'asile se sont vus déboutés de leur demande pour des motifs tels que « *L'intéressé semble particulièrement détaché lorsqu'il raconte certaines scènes d'attaque, notamment le meurtre de son père. Ses réactions ne permettent pas d'attester de la crédibilité des faits.* » (Décision de rejet d'une demande d'asile de l'OFPPRA, résident de Villedieu-les-Poêles, mai 2019). Ces facteurs, particulièrement subjectifs, semblent régulièrement mis en avant par les agents de l'OFPPRA pour justifier le rejet d'une demande d'asile.

Après l'entretien, la réponse quant à la demande d'asile est envoyée par aux demandeurs d'asile. Cette réponse peut être « positive », c'est-à-dire que les demandeurs d'asile reçoivent un titre de séjour (le statut de réfugié ou la protection subsidiaire²³). Mais cette réponse peut

²⁰ Questions rapportées par les résidents des CAO de la Manche après leur rendez-vous à l'OFPPRA.

²¹ Réaction d'un résident après son rendez-vous à l'OFPPRA décontenancé par les questions qui lui ont été posées, notamment celle qui questionne l'emplacement de son village par rapport à une mine.

²² Réaction d'un résident après son rendez-vous à l'OFPPRA décontenancé par les questions qui lui ont été posées, notamment celle qui questionne l'emplacement, utilisant les points cardinaux de son village natal par rapport à une commune plus importante.

²³ La protection subsidiaire est une protection accordée à une personne exilée qui ne répond pas aux mêmes critères que quelqu'un bénéficiant du statut de réfugié, mais qui a permis d'établir qu'elle encourait des risques dans son pays d'origine. La protection subsidiaire permet à un exilé de recevoir un titre de séjour de quatre ans, renouvelables en Préfecture.

aussi être « négative » lorsque les demandeurs d'asile se retrouvent déboutés. Voici, ci-après, un exemple de lettre de l'OFPRA stipulant le rejet d'une demande d'asile²⁴.

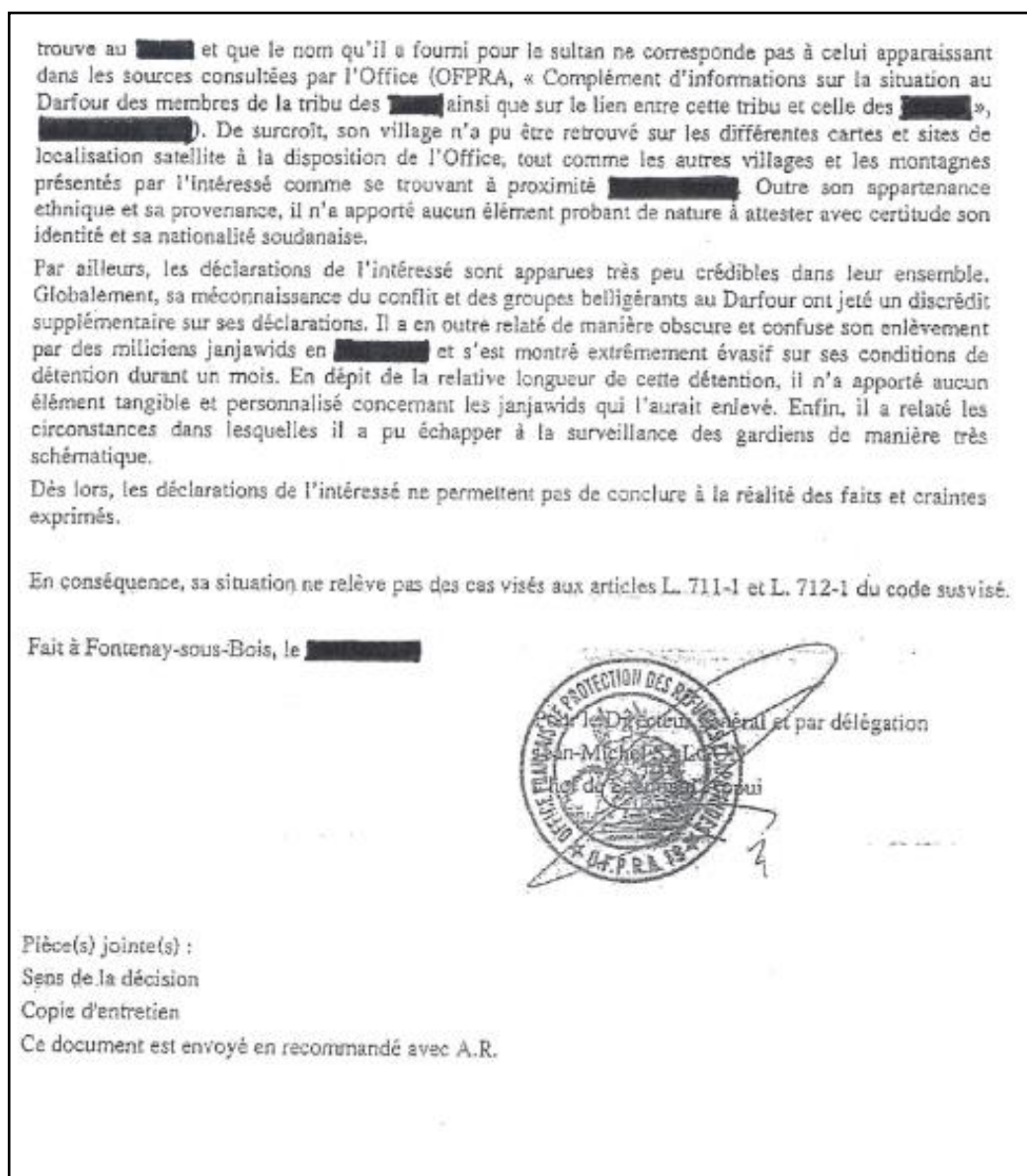
Figure n° 4 : Exemple de lettre de l'OFPRA stipulant le rejet d'une demande d'asile (1/2).²⁵

<p>OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES ----- 201 Rue Carnot 94135 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX -----</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -----</p>
N° de courrier : [REDACTED]	[REDACTED]
N° de dossier : [REDACTED] à rappeler impérativement dans toute correspondance	[REDACTED] CAO COALLIA [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
date de naissance : [REDACTED] de nationalité soudanaise	
<p>DECISION DE REJET D'UNE DEMANDE D'ASILE</p> <p>LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE FRANCAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES</p>	
<p>Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L. 711-1, L. 712-1 et suivants, L. 713-1 et suivants, L. 721-2, R 721-1, R 723-2 et suivants ;</p>	
<p>Vu la demande d'admission au bénéfice de l'asile présentée par M. [REDACTED] [REDACTED] en date du [REDACTED]</p>	
<p>DECIDE</p>	
<p>La demande d'asile présentée par M. [REDACTED] [REDACTED]</p>	
<p>est rejetée pour les motifs suivants :</p>	
<p>Selon ses déclarations écrites et orales concordantes, M. [REDACTED] qui s'est déclaré ressortissant soudanais d'origine [REDACTED] ayant résidé près [REDACTED] dans l'Etat du Darfour [REDACTED] entendu le [REDACTED] à l'OFPRA en langue arabe, a soutenu que son village a été attaqué en [REDACTED] et en [REDACTED] par des miliciens janjawids et qu'entre [REDACTED], il n'a plus eu affaire à ces hommes armés. Le [REDACTED] il a été kidnappé par des miliciens janjawids dans son village de [REDACTED] et emmené à leur campement où il a été détenu et exploité durant un mois. Un jour de [REDACTED], les janjawids qui étaient chargés de sa garde se sont absentés afin de violenter deux jeunes filles à proximité de leur campement alors qu'il était chargé de couper du bois. Il s'est alors enfui pour gagner le village de [REDACTED] puis [REDACTED]. Craignant pour sa sécurité, il a quitté son pays le [REDACTED] pour se rendre en Libye où il a passé un an et deux mois. Il est arrivé sur le territoire français le [REDACTED]. Pour ces motifs, il craint d'être persécuté par les autorités soudanaises et leurs milices suppléantes, les janjawids, en raison de ses origines ethniques et des opinions politiques qui lui sont imputées de ce fait.</p>	
<p>Toutefois, l'intéressé n'a pas été en mesure de fournir de réponse satisfaisante et précise s'agissant de son ethnie. Bien qu'il ait prononcé quelques mots dans la langue qu'il a présentée comme étant celle de son ethnie, il s'est montré évasif sur les autorités traditionnelles des [REDACTED]. Par exemple, il est apparu surprenant qu'en tant que [REDACTED] il ait éludé le fait que la capitale de cette tribu, [REDACTED] se</p>	

²⁴ Ce compte rendu de décision est anonymisé : les noms, dates, lieux et nom d'ethnie sont effacés. Seul la nationalité et région ont été laissées pour faciliter la compréhension du document.

²⁵ Lettre reçue par un résident d'origine soudanaise d'un CAO de la Manche. La lettre a été anonymisée (noms et lieux précis).

Figure n° 4 : Exemple de lettre de l'OFPPA stipulant le rejet d'une demande d'asile (2/2)²⁶.



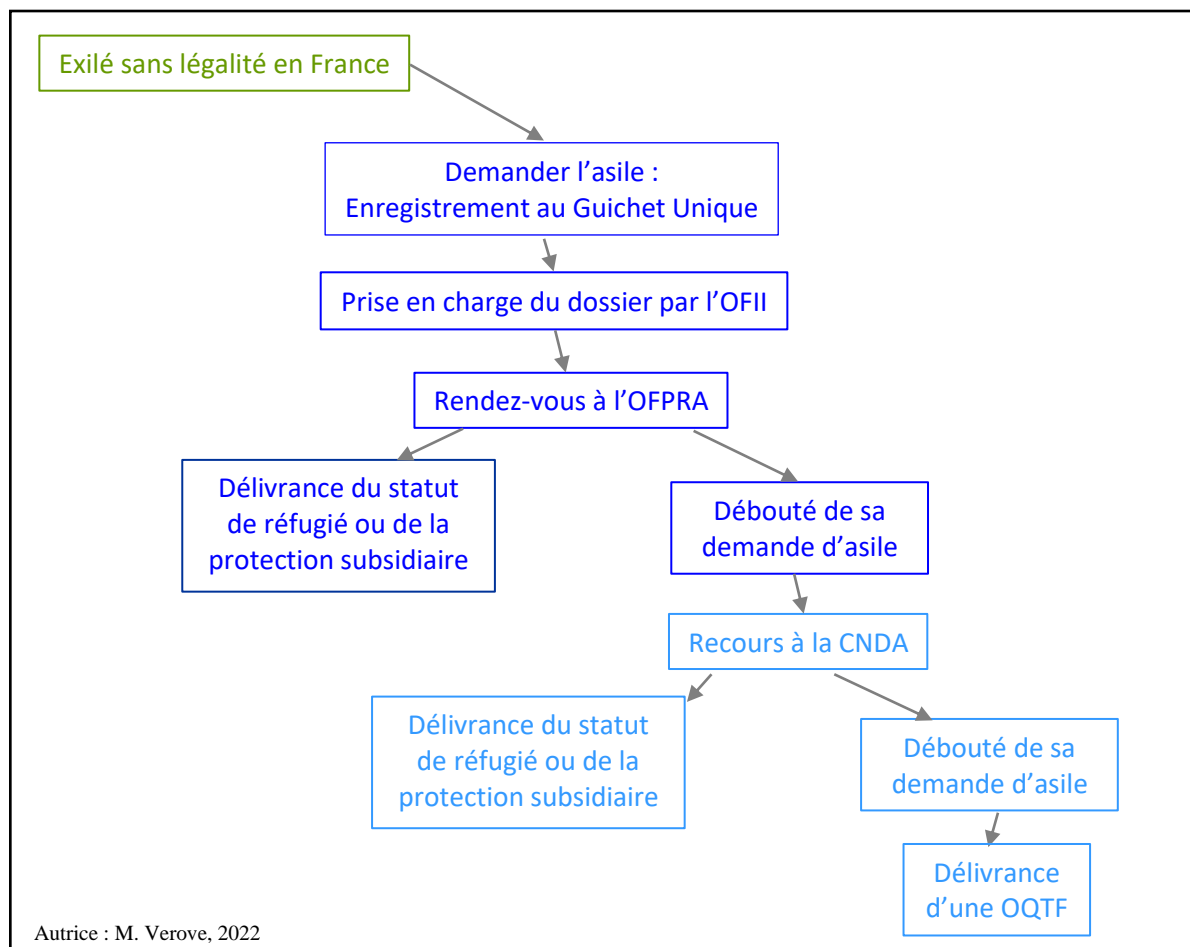
Dans ce dernier cas, le demandeur d'asile peut décider de faire un recours contre cette décision, à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Le délai est d'un mois à compter du jour de la notification de la décision de l'OFPPA. Un avocat lui est alors commis d'office. Son rôle est de préparer un plaidoyer et de préparer le demandeur d'asile qui sera aussi auditionné par un juge. Son rôle semble ainsi déterminant pour l'obtention d'un statut de protection. Pourtant leur travail semble assez inégal : certains demandeurs d'asile ont de nombreux rendez-vous avec leur avocat afin de préparer leur convocation, d'autres rencontrent leur avocat le jour

²⁶ Lettre reçue par un résident d'origine soudanaise d'un CAO de la Manche. La lettre a été anonymisée (noms et lieux précis).

de leur audition. Les premiers résidents des CAO à être passés à la CNDA se sont présentés avec un avocat commis d'office qu'ils n'avaient jamais rencontré avant leur audition. Mais au fur et à mesure du temps, les bénévoles ont commencé à refuser les avocats commis d'office et ont demandé à des avocats reconnus de la région et spécialisés dans le droit des étrangers de s'occuper des dossiers. Les résidents ont ainsi pu avoir un accompagnement de meilleure qualité.

L'audition à la CNDA a le même but que le rendez-vous établi à l'OFPRA : contrôler la véracité des informations et établir si le demandeur d'asile est réellement en danger dans son pays d'origine. La décision du juge de la CNDA est envoyée par courrier au demandeur d'asile au bout de quelques jours. A ce moment, le demandeur d'asile, dans le même schéma que pour la décision de l'OFPRA, peut recevoir une réponse « positive » ou une réponse « négative ». Lorsque la réponse de la CNDA est négative, le résident reçoit au bout de quelques jours une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) qui stipule qu'il doit quitter l'Etat ou que des forces de l'ordre le raccompagneront dans son pays d'origine. Les différentes étapes de la demande d'asile sont schématisées ci-dessous.

Figure n° 5 : Schéma du parcours d'un exilé placé en procédure Dublin en France.



C'est toujours avec tristesse qu'un demandeur d'asile reçoit une décision stipulant qu'il est débouté de son droit. La colère et la déception sont aussi des sentiments récurrents chez eux : *« Je pensais pouvoir trouver refuge ici, mais en fait, personne ne veut de moi. J'ai trop cru les bénévoles, mais en fait les Français ne sont pas tous gentils comme eux. Il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas de nous en France, ils ne veulent pas d'étrangers, ils ne veulent pas de noirs, ils ne veulent pas de musulmans. J'étais très déçu. »*. (Résident d'un CAO de la Manche, juillet 2017)²⁷

Cette incompréhension semble encore plus grande pour les exilés s'étant fortement mobilisés pour s'intégrer : certains parlent parfaitement le français, certains participent aux activités du village ou de la ville où ils sont hébergés, certains font du bénévolat dans des associations, etc.

Différents chemins s'ouvrent aux exilés qui sont déboutés de leur demande. Certains sont rapatriés dans leur pays d'origine. Ils sont cependant très peu dans ce cas et cette décision leur appartient rarement mais intervient après leur arrestation par les forces de l'ordre. Il semble que seulement 12% des OQTF soient respectés (La Cimade, 2017). Il apparaît également que la personne déboutée puisse choisir de quitter le territoire français. C'est ce qui est demandé dans les OQTF : que la personne quitte le territoire dans un délai d'un mois. Les exilés, dans la plupart des cas, vont se rendre dans un autre pays de l'Union européenne dans le but de tenter, à nouveau, de déposer et obtenir l'asile. Enfin, les personnes déboutées de leur droit d'asile peuvent choisir de rester en France. Très souvent cette période s'accompagne d'un moment de vie à la rue et de tentatives de travailler et se loger illégalement. Ces parcours sont illustrés dans le schéma ci-dessous.

²⁷ Le récit de vie de ce résident est présenté en annexe n°1.

conditions de vie y sont extrêmement difficiles et cet enfermement constitue des violations des droits des étrangers. Comme le souligne Migreurop : « *Derrière l'objectif officiel de rationalisation de la gestion des flux migratoires, l'institutionnalisation de la détention des étrangers.e.s vient criminaliser celles et ceux qu'on désigne comme indésirables, alimentant ainsi le racisme et la xénophobie.* » (Migreurop, 2014).

1.1.4. Typologie des centres d'accueil pour exilés en France.

Les Centres d'Accueil et d'Orientation font partie des dispositifs d'hébergement pour les personnes exilées mis en place par les gouvernements successifs et gérés par des structures partenaires de l'Etat. Les centres d'accueil pour exilés regroupent de très nombreuses structures s'adaptant aux différents statuts des exilés : où se placent les CAO au sein de ces structures ?

L'une des premières structures d'accueil à avoir été mise en place sont les CPH (Centre Provisoire d'Hébergement). Ces structures créées en 1973 avaient pour objectif d'héberger et d'aider à l'insertion les personnes exilées. Mais la circulaire du 19 décembre 1991 a engendré la distinction entre les demandeurs d'asile et les étrangers statutaires. C'est ainsi que les CPH se sont très rapidement orientés vers l'hébergement et l'aide à l'insertion par le travail et le logement des exilés statutaires (bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire) et que les CADA ont été créés spécifiquement pour les demandeurs d'asile. Aujourd'hui les CPH sont encore actifs : 2 279 places étaient ouvertes en France en 2019 (La Cimade, 2019). Leur coût journalier est de 25 euros.²⁹

Les années 1990 ont ainsi marqué un tournant dans la prise en charge des exilés. La circulaire du 26 septembre 1991 stipule que les exilés sans statut de protection n'ont pas le droit de travailler en France. Alors qu'avant cette loi, certains exilés pouvaient trouver un travail pour se loger et se nourrir par leurs propres moyens, cette circulaire a remis en cause ce fonctionnement. L'Etat français a alors mis en place des dispositifs de prise en charge et d'hébergement des exilés et c'est ainsi que les CADA (Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) ont vu le jour la même année. Ces centres ont comme but d'héberger et d'accompagner dans leur parcours administratif les demandeurs d'asile en procédure « normale » (qui ne sont pas placés en procédure Dublin, par exemple). Il semble que l'Etat finance la structure

²⁹ Les coûts journaliers sont ce que l'Etat doit financer à la structure gestionnaire, par jour et par résident. Ils comprennent la location et l'entretien du logement, le coût des démarches administratives, et le coût salarial.

gestionnaire à hauteur de 19,5 euros par jour et par résident³⁰. Les employés de ces structures sont le plus souvent des assistants sociaux formés et spécialisés dans le droit d’asile. En 2019, 43 500 places étaient ouvertes sur le territoire métropolitain (La Cimade, avril 2019).

Pendant de nombreuses années, les CADA ont été les principales structures d’accueil pour les exilés en procédure de demande d’asile. Mais le besoin de places dans ces structures s’est rapidement fait ressentir. En 2 000, ce sont les AT-SA (Accueil Temporaire – Service Asile) qui ont été créés. 5 776 places étaient recensées en 2018, pour un coût journalier d’environ 15 euros pour l’Etat. Ces structures avaient pour but d’accueillir et de prendre en charge des demandeurs d’asile placés dans des procédures accélérées ou en procédure Dublin. Ces centres ont récemment fermé et ont été remplacés par des HUDA (Hébergements d’Urgence pour les Demandeurs d’Asile). Ces structures ont été créées en 2010 pour permettre l’hébergement de demandeurs d’asile qui n’avaient pas encore de place dans les CADA. De façon effective et plus récente, ces HUDA hébergent principalement des demandeurs d’asile en procédure accélérée ou en procédure Dublin (La Cimade, 2019). 42 500 places étaient disponibles en 2020 suite à la transformation en HUDA des places d’AT-SA et de certaines places de CAO pour un coût d’environ 17 euros par jour. Avant ces transformations, les HUDA comptaient 21 000 places en 2018 (Gisti, 2018).

Ces structures représentent les solutions d’hébergement les plus anciennes. Elles sont toutes focalisées sur l’accueil des demandeurs d’asile ou des exilés statutaires. Rien ne semblait prévu pour les exilés n’ayant pas encore de statut défini par l’administration française.

En 2015, suite à l’augmentation des exilés en situation irrégulière présents dans les camps en région calaisienne et en région parisienne, les CAO ont été créés. C’est la décision du gouvernement de François Hollande d’accompagner la politique de surveillance et de destruction des camps par une mesure d’hébergement des exilés délogés, mesure préconisée depuis de nombreuses années par des associations et les défenseurs des droits (Défenseur des Droits, rapport d’observation, 2016). Mais cette politique d’hébergement ne put être mise en place via les structures déjà présentes, à cause d’un manque de places et à cause du statut des exilés de ces camps : la majorité d’entre eux n’avait pas enclenché de procédure de demande d’asile. C’est ainsi que les CAO ont été créés, suite au besoin de mettre en place des structures pour prendre en charge les exilés illégaux. Environ 8 000 places ont ainsi été créées en France

³⁰ Le coût établi pour chaque type de centre d’accueil est mouvant et incertain. Les chiffres donnés ont été édités par La Cimade en avril 2019.

métropolitaine. C'est la localisation des centres qui fait la singularité du dispositif : quand la majorité des structures traditionnelles était localisée dans des pôles urbains, les CAO ont été déployés sur tout le territoire, à la fois en zone urbaine et à la fois en zone rurale. Nous reviendrons plus en détails sur la localisation des CAO au cours de ce chapitre.

Rapidement après la création des CAO, d'autres structures d'hébergement ont été mises en place. C'est par exemple le cas des PRAHDA (PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile). Ces structures ont été ouvertes en 2017, essentiellement dans d'anciens hôtels F1. Ces grands centres collectifs avaient pour objectif d'héberger les personnes ayant débuté une procédure de demande d'asile. Dans les faits, ces structures ont principalement pris en charge des personnes en procédure Dublin. Ces grands centres ont rapidement été vus comme des sas avant l'expulsion des exilés : « *Quand on a su qu'il allait être déplacé en PRAHDA, on a su que c'était fini, qu'il allait retourner en Italie* » (Bénévole Villedieu-les-Poêles, avril 2018). La présence de bénévoles était interdite et les conditions de vie particulièrement difficiles. 5 351 places étaient recensées en avril 2019 (La Cimade, 2019).

Les CAES (Centres d'Accueil et d'Examen de Situation administrative) sont aussi de nouvelles structures créées en 2019 pour accueillir des exilés sans statut administratif défini. La durée du séjour prévu est extrêmement courte (11 jours) et n'est faite que pour l'accompagnement des exilés dans leurs premières démarches administratives avant leur transfert vers une structure plus adaptée à leur statut (CADA, PRAHDA, CAO, etc.). Ce sont 2 900 places qui ont été recensées en avril 2019 (La Cimade, 2019) et localisées dans les principales régions où transitent les exilés³¹. Le coût d'hébergement est défini à 24 euros par jour et par résident.

Enfin des DPAR (Dispositifs de Préparation Au Retour) ont été créés en 2015. Ces structures ont été mises en place pour permettre l'expulsion d'exilés sous le joug d'un OQTF ou d'une décision de transfert par procédure Dublin. Les exilés y sont assignés à résidence. On pouvait compter 808 places au sein de ces structures en 2019 pour un coût de 24 euros par jour (La Cimade, 2019).

Il semble ainsi que de nouvelles structures d'hébergement et de prise en charge des exilés soient, depuis 2015, créées pour répondre à un manque de dispositifs réservés aux personnes n'ayant pas encore de statut défini. Il semble que les CAO soient ainsi des structures créées pour répondre à un besoin de places pour des individus n'ayant pas encore décidé quel

³¹ Haut-de-France, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est.

parcours ils voulaient entreprendre, comme c'était le cas pour les personnes présentes dans la « Jungle » de Calais et dans les camps de la région parisienne.

Cependant, comme nous le montre le tableau page 40 présentant la typologie des principales structures d'hébergement pour exilés en France métropolitaine, les dispositifs créés récemment permettent aussi leur surveillance et leur contrôle dans un but d'expulsion du territoire national. Le fait de placer des personnes migrantes dans des dispositifs contrôlés par l'Etat permet leur surveillance et leur tri. Les CAES, les PRAHDA ou encore les CAO facilitent le contrôle des exilés en les fixant dans des lieux prévus à cet effet. La surveillance des conditions de prise en charge par des associations est plus complexe dans ces centres, et parfois interdite. Les nouvelles formes de structures d'accueil facilitent ainsi les expulsions tout en maintenant à distance les personnes pouvant veiller au bon respect des droits. Les CAO sont des dispositifs répondant à ce schéma. Ils ont été créés pour répondre au besoin de structures adaptées aux profils des individus tout juste sortis de la rue et dont le statut n'est pas défini. Mais le placement d'exilés dans ces centres provoque aussi l'application plus simple de mesures d'expulsions.

Figure n° 7 : Typologie des centres d'accueil à destination des exilés présents en France.

Dispositif	Objectifs	Année de création	Nb de place (2019)	Financement pour la structure (par jour et par résident)
CAES (Centres d'Accueil et d'Examen de Situations administratives)	Accompagnement des exilés dans leurs premières démarches administratives ou expulsion pour ceux ne pouvant rester en France	2019	2 900 places	24 euros
PRAHDA (PRogramme d'Accueil et d'Hébergement pour les Demandeurs d'Asile)	Hébergement des demandeurs d'asile avant leur placement dans une structure appropriée (CADA). Le plus souvent : hébergement et assignation des demandeurs d'asile devant être expulsés (OQTF, procédure Dublin, etc.)	2017	5 351 places	15 euros
CAO (Centres d'Accueil et d'Orientation)	Hébergement des exilés pour les conseiller et les accompagner vers des démarches administratives avant le placement dans des structures adaptées (CADA pour les demandeurs d'asile). En réalité : hébergement des demandeurs d'asile durant toute la période de démarches administratives et assignation à résidence des exilés devant être expulsés.	2015	8 000 places	24 euros
HUDA (Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile)	Hébergement des demandeurs d'asile n'ayant pas de place dans les CADA.	2010	31 000 places	17 euros
CADA (Centres d'Accueil pour les demandeurs d'Asile)	Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile en procédure normale.	1991	43 500 places	19,50 euros
CPH (Centre Provisoire d'Hébergement)	Hébergement et aide à l'insertion des réfugiés et exilés statutaires (protection subsidiaire).	1973	5 239 places	25 euros
DPAR (Dispositifs de Préparation Au Retour)	Hébergement et assignation à résidence d'exilés en procédure d'expulsion (OQTF, procédure Dublin, etc.)	2015	875 places	24 euros

1.2. La Normandie

1.2.1. La Normandie, terre de migrations ?

La Normandie est une région regroupant l'ancienne Basse-Normandie et l'ancienne Haute-Normandie. La Basse-Normandie est un espace marqué par l'agriculture, qui a connu une industrialisation et une tertiarisation de son territoire assez tardives, contrairement au reste du territoire français. Ces caractéristiques territoriales se ressentent dans les écrits scientifiques. Jusqu'aux années 1980, les géographes de Caen s'attardaient principalement à ses attraits paysagers et ruraux et à l'étude du monde agricole (Frémont, 1981). Aujourd'hui encore, la Normandie est un territoire privilégié dans l'étude des mondes agricoles et ruraux et leurs dynamismes. Cependant, de nombreux travaux scientifiques s'éloignant de ces thématiques ont vu le jour d'année en année, étudiant le monde urbain et traitant des classes ouvrières (Frémont, 1981), de la scolarisation (Hérin, 1984) ou encore des marginalités (Dumont, 2007). La Haute-Normandie, quant à elle, est un espace également marqué par l'agriculture et le monde rural, mais où l'industrie a eu une place très importante. Ces activités industrielles ont décliné dans certaines zones, laissant des marques dans le paysage et la structure sociale de ces espaces.

Les travaux scientifiques se penchant sur les différents aspects de la Normandie donnent à voir de grandes tendances de dynamiques territoriales (Margetic *et al.*, 2014) :

- Des grands pôles urbains attractifs et économiquement importants, comme Le Havre et son port ou encore les villes de Caen et Rouen, pôles tertiaires.
- Des territoires où la place de l'industrie est extrêmement importante comme dans la vallée de la Seine ou encore à Cherbourg.
- Un littoral dynamique et touristique avec, par exemple, les stations balnéaires de Deauville ou encore Granville.
- Un maillage dense de petits pôles urbains rendant très rare l'isolement extrême des territoires ruraux.
- Des espaces ruraux parfois attractifs et enregistrant une croissance démographique, comme en Suisse Normande ou dans les espaces proches de Paris comme en Seine Maritime.
- Des espaces ruraux en déclin, notamment dans l'Orne, la Manche ou l'Eure connaissant un vieillissement de leur population, une évolution démographique négative. Ce sont dans ces espaces que les taux de chômage sont relativement importants.

La Normandie n'est pas une région qui connaît un très fort taux de populations immigrées : en 2014, il apparaît que l'ancienne « Haute-Normandie » se classait au 18^{ème} rang sur 22 (INSEE, 2014) des régions métropolitaines dans la part des immigrés sur son territoire et que l'ancienne « Basse-Normandie » se classait au 21^{ème} rang sur 22 (INSEE, 2014). En 2008, la Basse-Normandie se classait même dernière des régions par sa part d'immigrés au sein de la population, comme nous le montre le tableau ci-dessous.

Figure n° 8 : Tableau de la part des personnes immigrées en 2008 au sein de la population des régions

<i>Région</i>	<i>Part d'immigrés par rapport à la population de la région</i>	<i>Nombre d'immigrés par région</i>
Basse-Normandie	3%	39 000
Bretagne	3%	81 000
Pays de la Loire	3%	100 000
Poitou-Charentes	4%	64 000
Haute-Normandie	4%	75 000
Limousin	5%	39 000
Auvergne	5%	65 000
Picardie	5%	93 000
Nord-Pas-De-Calais	5%	183 000
Champagne-Ardenne	6%	75 000
Bourgogne	6%	95 000
Centre	6%	147 000
Aquitaine	6%	192 000
Franche-Comté	7%	77 000
Midi-Pyrénées	7%	210 000
Lorraine	8%	183 000
Corse	9%	28 000
Languedoc-Roussillon	9%	230 000
Rhône-Alpes	9%	568 000
Alsace	10%	188 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10%	482 000
Ile de France	17%	2 022 000

Autrice : M. Verove, 2022
Source : INSEE, 2008

Pourtant, même si la part des étrangers est relativement restreinte dans cette région, des personnes immigrées sont bien présentes en Normandie. Leur nationalité et leur période d'arrivée coïncident avec les grandes dynamiques d'immigration nationales. Le besoin de main d'œuvre dans le domaine agricole ou industriel a permis l'arrivée de populations étrangères. Après la première Guerre Mondiale, de nombreux Belges sont, par exemple, venus s'installer pour travailler dans le domaine agricole. La Société Métallurgique de Normandie quant à elle, localisée sur le plateau de Colombelles (14) a, par exemple, accueilli tout au long du 20^{ème} siècle de nombreux ouvriers venus d'Europe (principalement d'URSS), mais aussi d'Asie (principalement de Chine). Ces types de dynamiques se retrouvent dans de nombreux pôles économiques historiques de la région, notamment en Haute-Normandie, très industrielle : Vallée moyenne de l'Eure, Pays de Caux ou la région rouennaise sont autant d'exemples de territoires industriels ayant eu un pouvoir attractif envers les populations étrangères. Ce sont tout d'abord des travailleurs européens (à partir des années 1940), puis algériens (à partir des années 1960) et quelques travailleurs d'Afrique de l'Ouest (années 1980) qui sont venus travailler en Normandie (INSEE, 2014). Un pourcentage relativement important de Britanniques s'est également installé depuis ces trente dernières années, principalement dans l'ancienne Basse-Normandie (Wihtol de Wenden, 2012). Aujourd'hui encore, toutes ces dynamiques se perpétuent, avec cependant de plus faibles installations, qui se font principalement autour des grands pôles urbains.

Il semble que la Normandie ne soit pas non plus un territoire à forte migration clandestine. Seules quelques villes cristallisent la présence d'exilés sans légalité depuis le début des années 2000 (Thomas, 2011). Ces zones attractives sont principalement les villes portuaires qui ont des liaisons avec l'Angleterre, comme Cherbourg, Le Havre, ou plus récemment Ouistreham (Verove, 2020). D'autres villes plus à l'intérieur des terres, comme Caen, Saint-Lô ou Rouen concentrent, elles aussi, l'arrivée de migrants illégaux. Ce sont des villes sièges d'institutions politiques, où certains exilés décident de se localiser afin de faire des demandes administratives. Ces villes sont également des pôles urbains relativement importants et peuvent concentrer certaines communautés. Une importante communauté mongole est, par exemple, présente à Caen. La solidarité au sein des communautés est un point essentiel dans les parcours migratoires et ainsi, certains migrants illégaux vont se localiser dans ces villes essentiellement pour se rapprocher d'elles. Toutes ces villes, qu'elles soient portuaires ou sièges d'institutions politiques, concentrent également des associations d'aide aux migrants ou aux personnes marginalisées. Nous pouvons par exemple citer le Collectif Saint-Lois d'Aide aux Migrants

(CSLAM), l'AG contre toutes les expulsions de Caen, ou encore le Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham. La présence de ces associations permet aux migrants illégaux qui sont dans des situations de grande vulnérabilité de disposer d'une aide matérielle, alimentaire ou encore administrative.

En Normandie, les centres d'hébergements, dont la typologie a été présentée précédemment (page 40), montrent que le placement des exilés s'est toujours fait dans les pôles urbains, comme nous le montrent les cartes ci-dessous.

Figure n° 9 : Carte de localisation des Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA) en Normandie (2021).

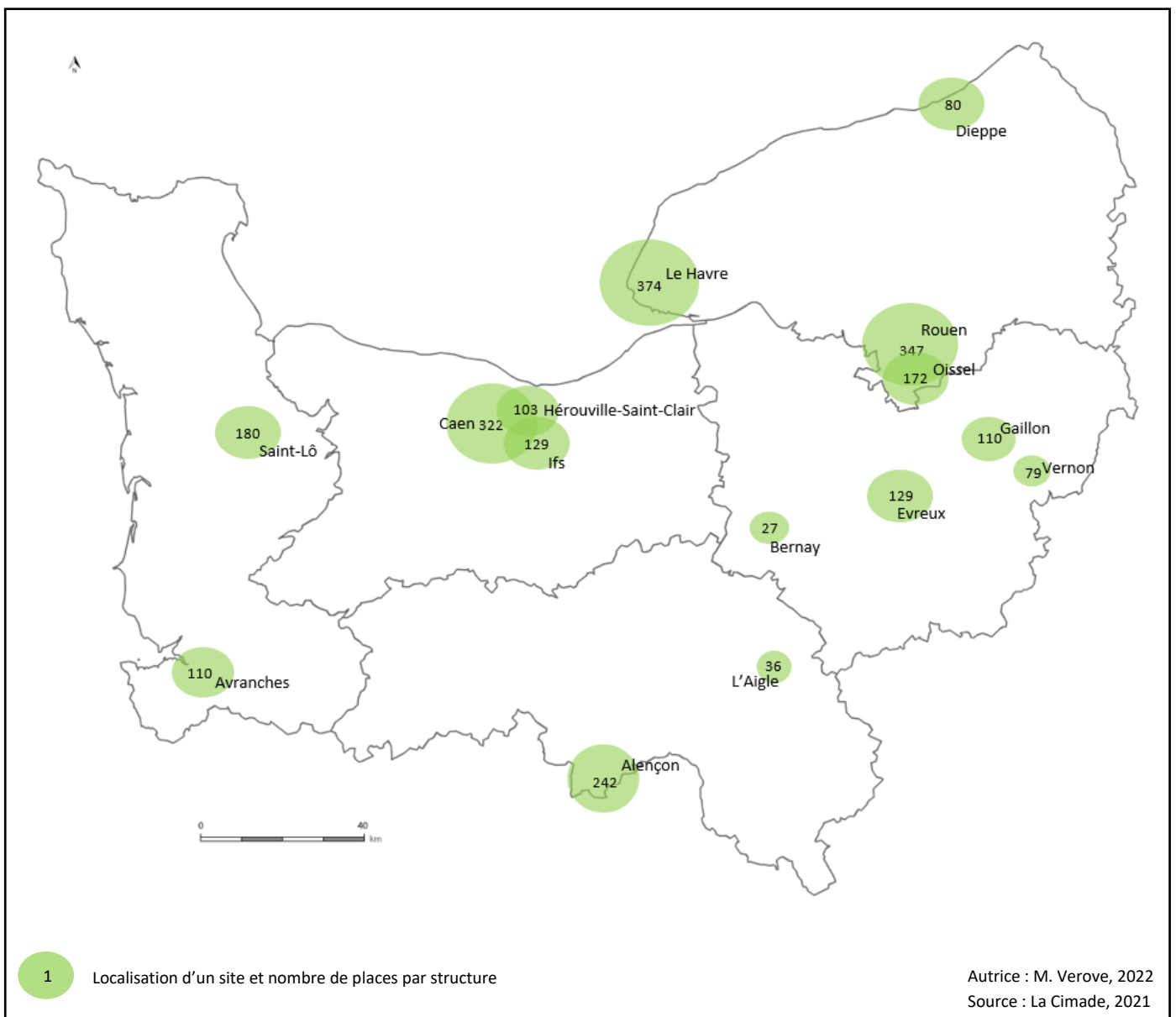


Figure n° 10 : Carte de localisation des Centres Provisaires d'Hébergement (CPH) en Normandie (2021).

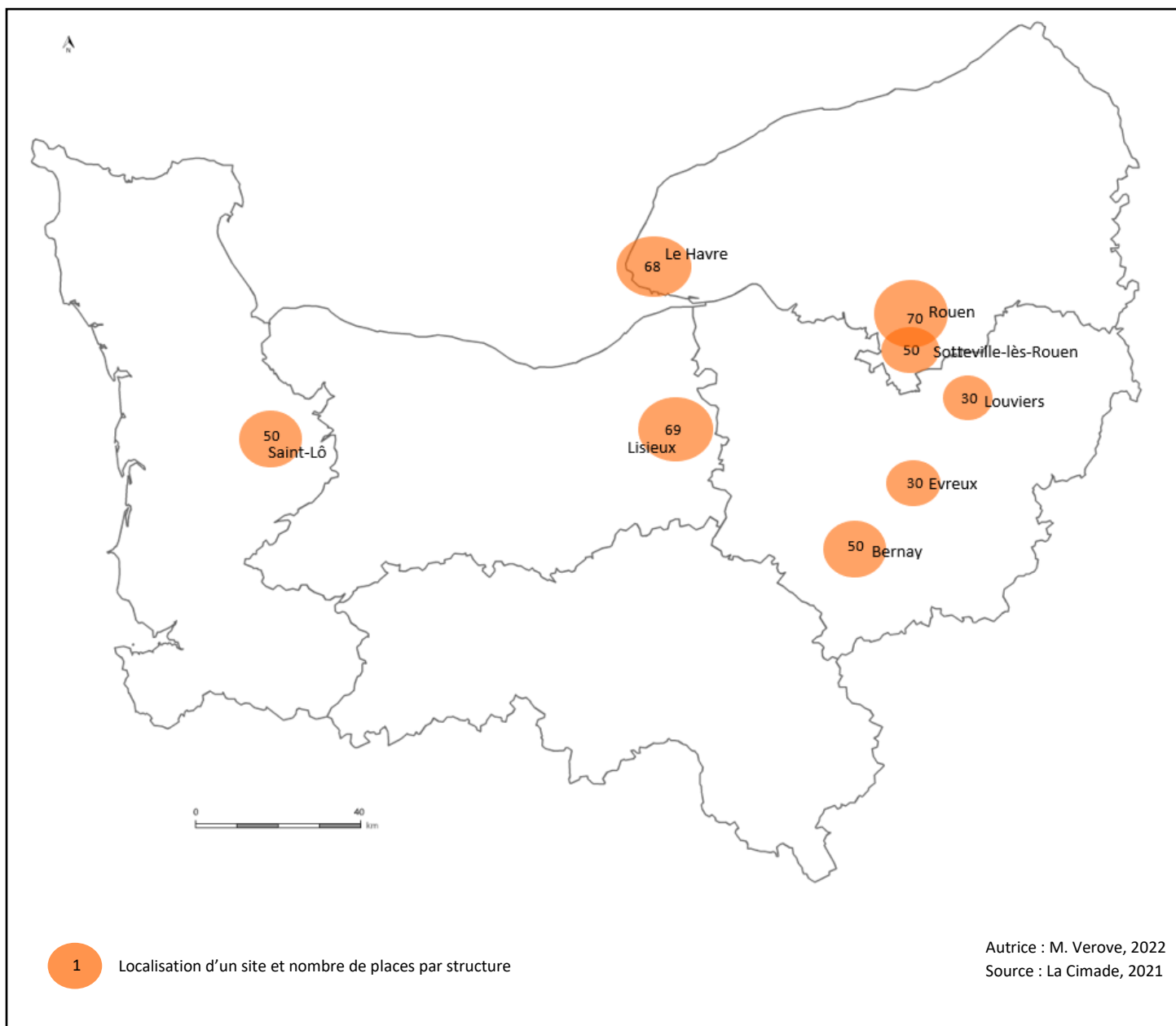


Figure n° 11 : Carte de localisation des Hébergements d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile (HUDA) en Normandie (2020).

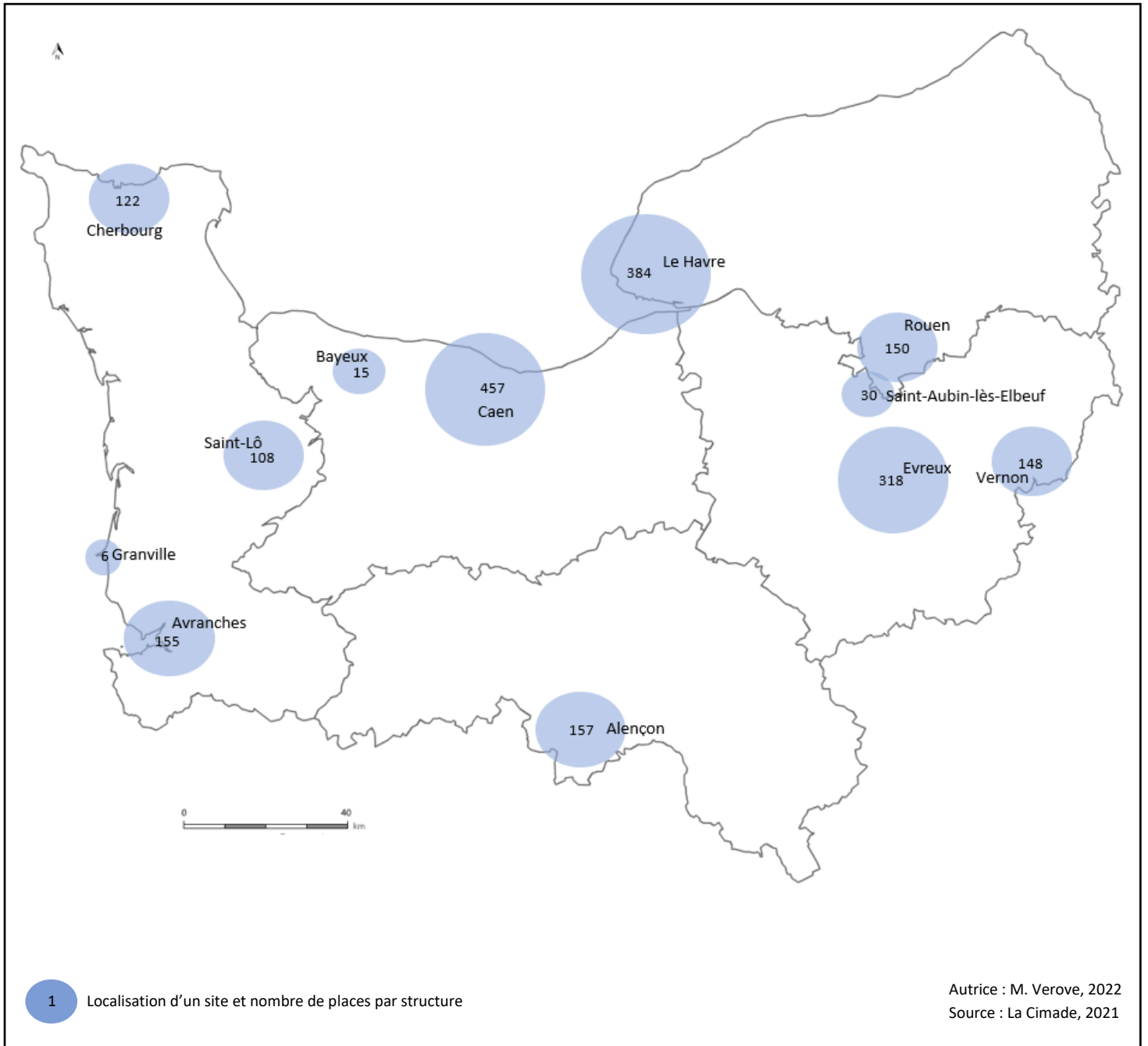


Figure n° 12 : Carte de localisation des PRogrammes d'Accueil et d'Hébergement pour les Demandeurs d'Asile (PRAHDA) en Normandie (2021).



Figure n° 13 : Carte de localisation des Centres d'Accueil et d'Examen de Situations administratives (CAES) en Normandie (2021).

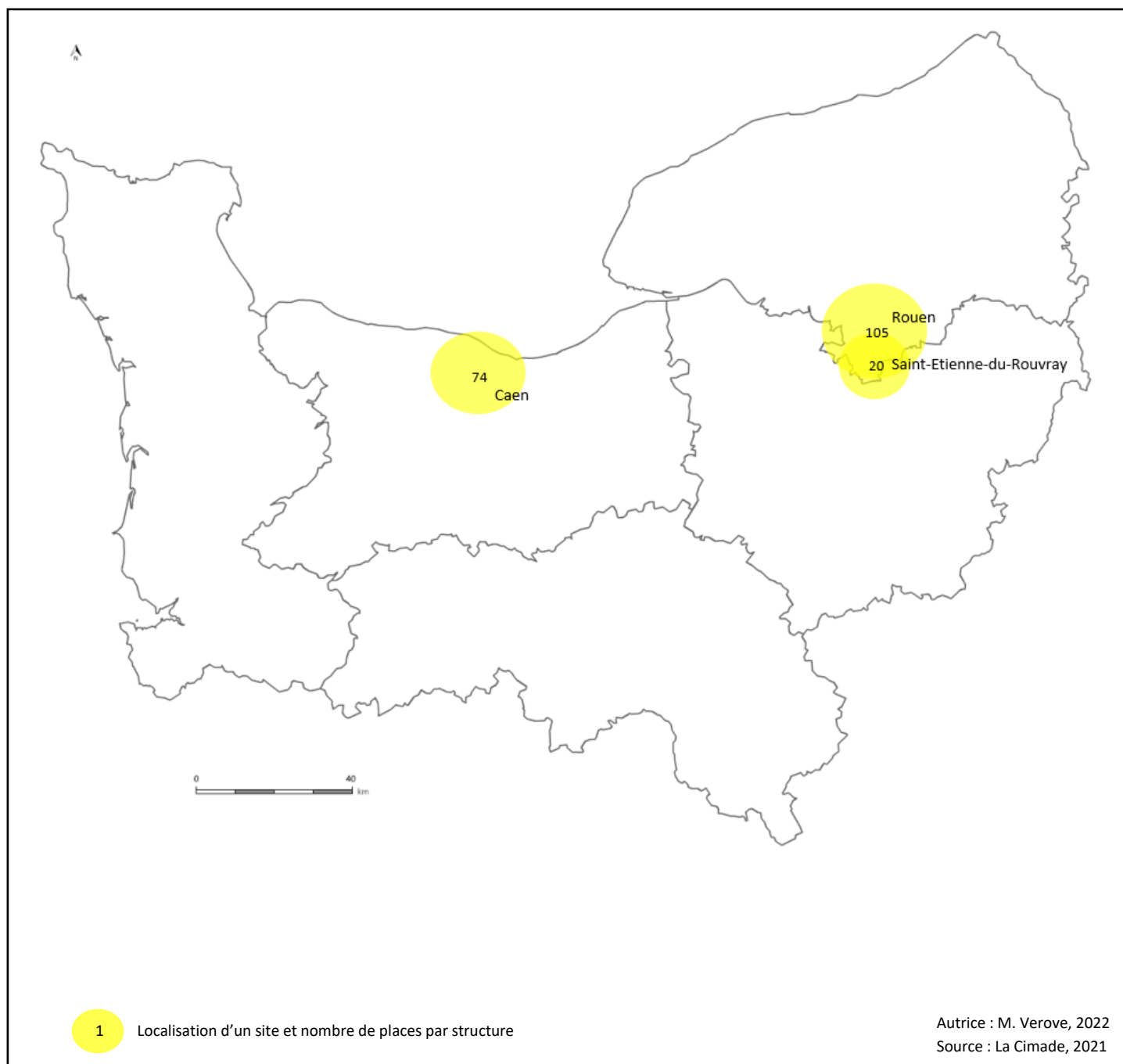


Figure n° 14 : Carte de localisation des Dispositifs de Préparation Au Retour (DPAR) en Normandie (2021).

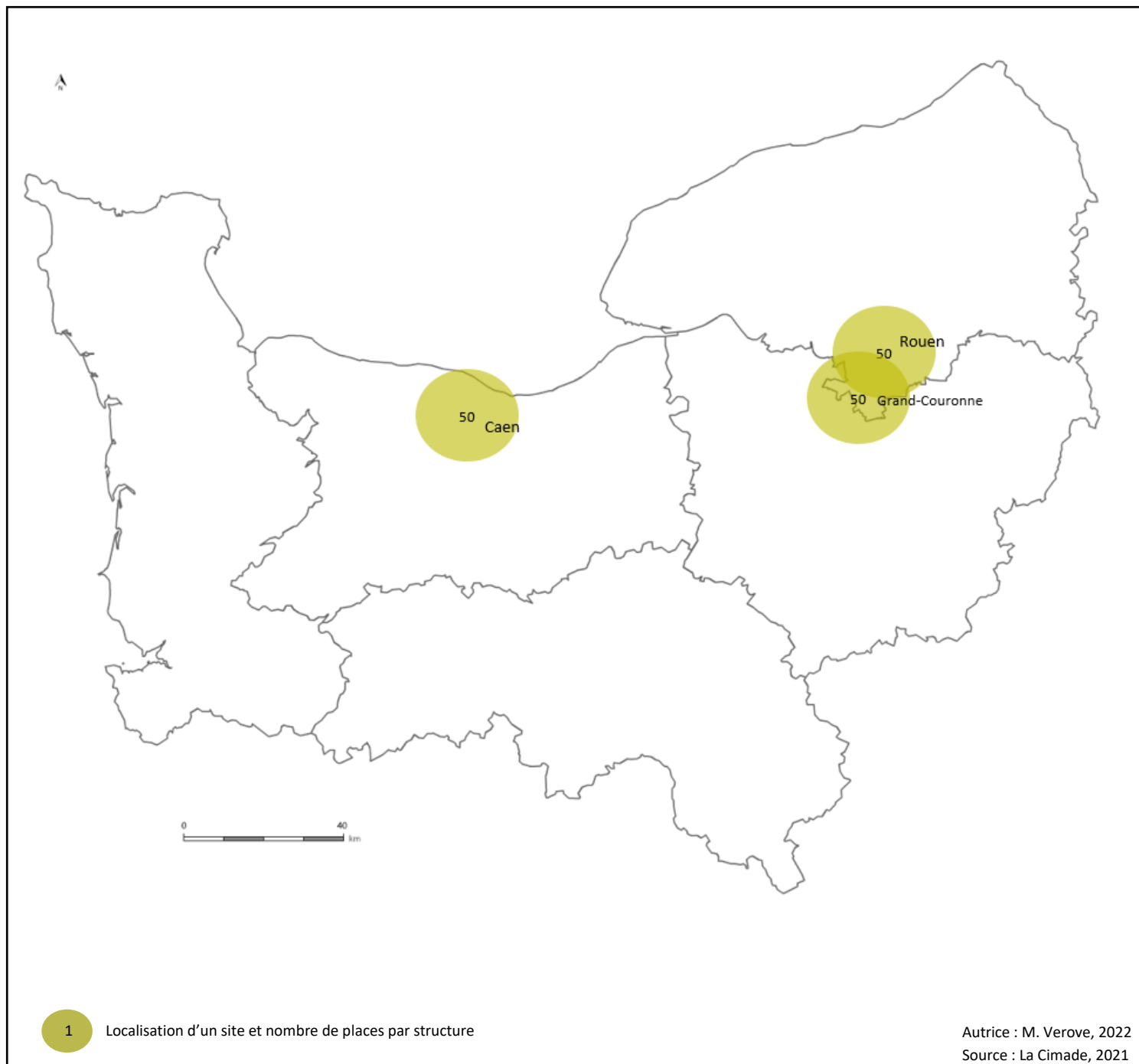
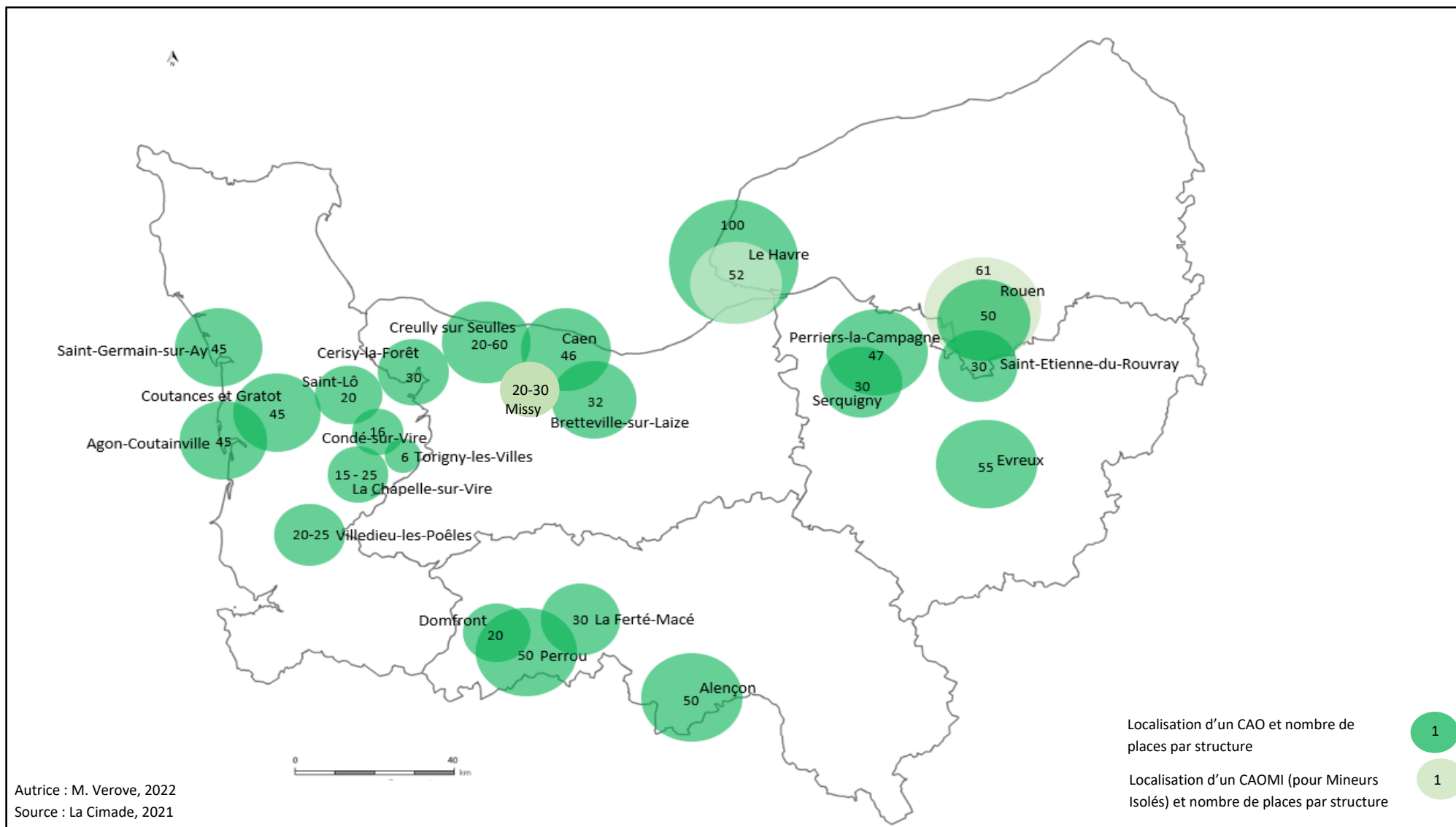


Figure n° 15 : Carte de localisation des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) et des Centres d'Accueil et d'Orientation pour Mineurs Isolés (CAOMI) qui ont été créés en Normandie (2016 – 2020)



Comme nous le montrent les premières cartes localisant les CADA, CPH, HUDA, PRAHDA, CAES et DPAR, la très grande majorité des centres d'accueil pour exilés se localisent essentiellement dans les grands pôles urbains et leurs couronnes. Il semble que les agglomérations caennaises (Caen, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Ifs) havraises et rouennaises (Rouen, Oissel, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Couronne) concentrent le plus de centres d'hébergement. Mais d'autres pôles urbains d'un rayonnement moins important accueillent des structures d'hébergement pour les exilés. C'est par exemple le cas d'Evreux, Saint-Lô, Vernon, Alençon, Cherbourg, etc.

Ces cartes nous montrent que les CAO sont les seules structures à avoir été créées dans des types d'espace très diversifiés : urbains (Caen, Le Havre, Rouen, Evreux, Alençon, Saint-Lô, etc.), périurbains (Saint-Etienne du Rouvray, Bertteville-sur-Laize, Creully-sur-Seulles) et ruraux (La Chapelle-sur-Vire, Perrou, Serquigny, Cerisy-la-Forêt, etc.) La création de CAO s'est réalisée dans des communes qui, parfois, n'avaient jamais connu l'arrivée de populations étrangères et de lieux d'accueil. La création de CAO dans ces espaces a ainsi entraîné la rencontre entre des populations locales peu habituées à la présence d'étrangers et des personnes marginalisées et discriminées de par leur statut et leurs origines.

Cette diversité de localisation pour les CAO s'explique d'une part par la volonté de l'Etat de disperser les exilés au sein des départements pour éviter les points de fixation : les régions calaisiennes et parisiennes n'ont pas accueilli de CAO. Cette diversité s'explique d'autre part, par l'urgence de la création de ces centres qui ont entraîné la réquisition de bâtiments vides souvent majoritairement présents dans des espaces où la pression foncière est moindre. C'est ainsi qu'au moment de la création de ces centres, beaucoup d'entre eux se sont localisés en zones rurales ou dans les petits pôles urbains : « *En octobre 2016, 213 CAO avaient été ouverts et seulement seize se trouvaient dans une métropole ou son agglomération.* » (Bouagga, 2020, p. 39). Cette nouvelle organisation et localisation des centres d'accueil a projeté des personnes vulnérables dans des espaces peu habitués à les prendre en charge : les associations d'aide aux étrangers étaient inexistantes, les services de santé et administratifs sont tous localisés dans les grands pôles urbains. L'Etat et les structures gestionnaires n'ont pas pris en compte les différences de contextes locaux : rien n'a été prévu pour accompagner les maires et les populations locales dans cet accueil obligé et inédit, rien n'a été prévu pour pallier les différences d'organisation territoriale pouvant impacter le quotidien des résidents.

De façon plus globale, nous pouvons dire que la présence de personnes étrangères en Normandie est un phénomène restreint. Certaines populations, et notamment des populations

rurales, n'ont presque jamais été en relation avec des personnes étrangères. La Normandie est ainsi un territoire clé pour analyser les différentes formes d'accueil de personnes migrantes : entre des populations habituées à une présence multicommunautaire dans les pôles urbains, et des populations, principalement rurales, qui n'ont jamais été confrontées à la présence d'étrangers.

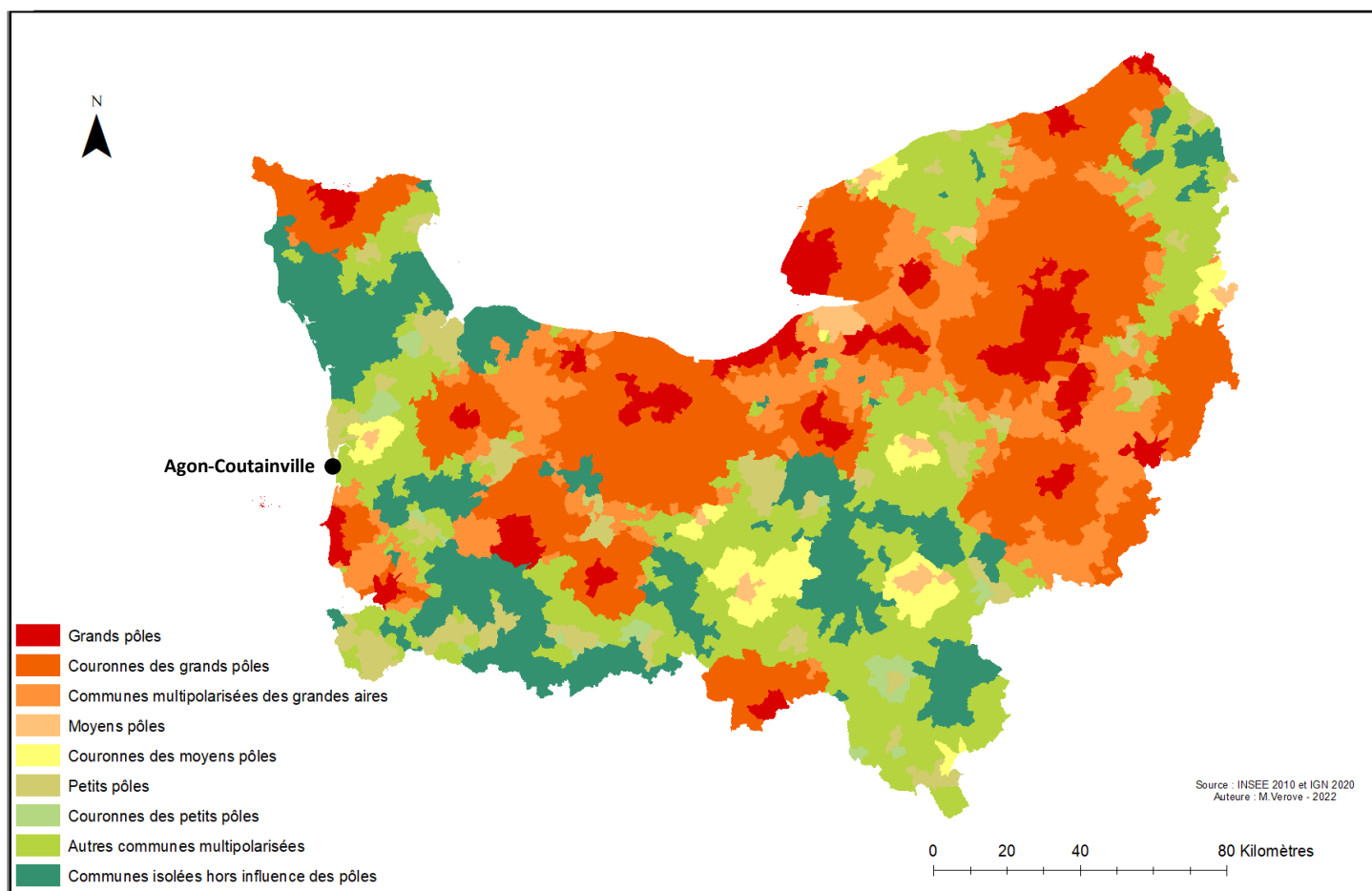
1.2.2. Des CAO localisés dans des contextes locaux très variés.

Comme nous venons de l'exposer, les CAO ont été créés dans différents types d'espace : zone urbaine, périurbaine ou encore rurale. Selon L'INSEE, les zones urbaines se caractérisent par un bâti continu de moins de 200 mètres et une population de plus de 2000 habitants. Les zones rurales sont les espaces qui ne répondent pas à l'une de ces caractéristiques³². Les disparités entre rural et urbain sont fortes, et d'autant plus fortes lorsque les zones urbaines sont très dynamiques et polarisantes, et les espaces ruraux isolés. Ces disparités entre les territoires amènent à des différences multiples : des accès inégaux aux services de santé, un rapport différent à la voiture et aux transports en commun, un isolement territorial ressenti ou inexistant, etc.

Les CAO situés en Normandie sont à la fois placés dans des grands pôles urbains comme Rouen, le Havre ou Caen, et à la fois dans des espaces ruraux, comme La Chapelle sur Vire (50), Perrou (61) ou encore Saint-Germain-sur-Ay (50). Cependant, cette représentation binaire reste assez simpliste : les espaces urbains et ruraux ne sont pas des espaces homogènes. Différents types d'espaces ruraux, et différents types d'espaces urbains sont à voir, entraînant ainsi des conditions de vie et d'accueil divers. La carte ci-dessous représente le zonage en aires urbaines délimité par l'INSEE. Ce découpage plus précis de chaque commune montre la complexité des contextes locaux.

³² Les espaces péri-urbains, par exemple, peuvent présenter des formes de bâtis peu denses, mais avec un nombre important d'habitants par commune. Ils ne sont ainsi pas considérés comme des espaces ruraux, mais bien comme des zones urbaines.

Figure n° 16 : Localisation des CAO créés en 2016, selon le Zonage en Aires Urbaines



La carte ci-dessus représente les CAO créés depuis 2016 suite au démantèlement de la Jungle de Calais. Cette classification montre que certains centres sont localisés dans des « grands pôles » urbains : Alençon, Caen, Evreux, Le Havre, Rouen ou encore Saint-Lô. Les résidents de ces centres peuvent ainsi avoir facilement accès à différents services : santé, transports en commun, commerces, etc. Des diversités entre ces grands pôles urbains sont tout de même à noter. Des distinctions doivent être faites entre les pôles urbains départementaux, qui sont des villes moyennes (Evreux, Saint-Lô, Alençon) et les grandes villes normandes (Rouen, Caen et Le Havre). Ces dernières offrent beaucoup plus de services et de dynamismes, et disposent d'une identité multiculturelle beaucoup plus forte. Tout au long de cette thèse, une distinction sera faite entre les grandes villes et les villes moyennes, bien que le ZAU les regroupe.

Les CAO de Bretteville-sur-Laize, Saint-Etienne-du-Rouvray ou encore Creully-sur-Seulles sont quant à eux situés dans les couronnes périurbaines de Caen et de Rouen. Les résidents de

ces centres se retrouvent ainsi éloignés de beaucoup de services, notamment administratifs, mais les transports en commun réguliers et de nombreux commerces sont tout de même présents dans ce type de commune.

Certaines communes sont multipolarisées par ces grands pôles. C'est par exemple le cas de Cerisy-la-Forêt et Condé-sur-Vire. Ces communes revêtent un paysage plus « rural » bien que beaucoup de leurs activités soient influencées par les grands pôles. Les CAO qui s'y localisent se trouvent isolés de nombreux services mais peuvent bénéficier d'un certain dynamisme de passage.

Les communes de plus petite taille où ont été localisés des CAO sont très souvent des petits pôles urbains comme Villedieu-les-Poêles, Agon-Coutainville, Domfront, Torigny-les-Villes et Serquigny. Seule Coutances représente les CAO situés dans des moyens pôles, et celui de Gratot, les CAO situés en couronne de ces moyens pôles.

Les CAO localisés à La Ferté-Macé et Perriers la Campagne sont quant à eux situés dans un espace rural et disposent d'une dynamique de bourg et d'une dynamique économique puisque ces communes possèdent encore des industries sur leur territoire et sont identifiées comme des communes multipolarisées avec des petits pôles urbains. Deux autres communes semblent quant à elles faire partie d'un rural plus isolé : Saint-Germain-sur-Ay et Perrou. Ce sont des communes offrant de peu de services, d'un réseau de transports en commun presque inexistant et un fort éloignement des pôles urbains laissant alors les résidents des CAO dans un isolement territorial certain. Saint-Germain-sur-Ay possède cependant une caractéristique particulière : c'est une commune située le long du littoral. Sa localisation offre tout de même un certain dynamisme à la commune, principalement saisonnier (tourisme et résidences secondaires constituent cette commune).

Ces différents dynamismes territoriaux doivent être pris en compte pour appréhender les rapports socio-spatiaux des résidents des CAO et les différents enjeux liés à l'accueil et à l'intégration au sein des populations locales. Le choix de travailler sur la Normandie coïncide donc avec une hypothèse de recherche qui questionne les contextes locaux quant à leur possibilité d'accueillir et d'intégrer de la même manière des populations marginalisées.

1.2.3. La Normandie : une porte d'entrée vers l'Angleterre ?

La Normandie est en lien direct avec l'Angleterre de par la façade maritime de la mer de la Manche. Depuis quelques années, des camps regroupant des personnes migrantes se créent au sein de ses villes portuaires, comme à Cherbourg, à Ouistreham ou encore au Havre. Ces regroupements peuvent s'expliquer par la présence de terminal ferry et par des liaisons régulières avec l'Angleterre. Comme nous le montre le tableau ci-dessous, ce sont les ports présents dans le Nord-Pas-de-Calais qui proposent le plus de traversées. Ce sont également les ports qui sont le plus surveillés pour tenter de contrer les intrusions d'exilés puisque ce sont des zones touchées depuis de très nombreuses années par les tentatives de passage.

Figure n° 17 : Fréquence des liaisons maritimes entre la France et l'Angleterre.

Départs	Arrivées	Fréquence
Calais	Douvres	21/jour
Calais (Eurotunnel)	Folkestone	40/jour
Dunkerque	Douvres	12/jour
Dieppe	Newhaven	4/jour
La Havre	Portsmouth	3/semaine
Cherbourg	Portsmouth	4/semaine
Cherbourg	Poole	10/semaine
Caen (Ouistreham)	Portsmouth	6/jour
Roscoff	Plymouth	9/semaine
Saint-Malo	Portsmouth	7/semaine

Autrice : M. Verove, 2022
Source : ferries.fr - 2022

C'est ainsi que certains exilés ont choisi de tenter le passage via d'autres ports. Le tableau nous montre que les ports de Normandie proposent des liaisons relativement fréquentes avec l'Angleterre. C'est ainsi que les ports normands sont des espaces assez attractifs pour les exilés : ils offrent l'opportunité de rêver au passage et de se retrouver dans des campements. La fixation des exilés au sein de campements le long du littoral s'explique aussi par les accords du Touquet. Les accords du Touquet, qui ont été signés le 4 février 2003, sont des accords bilatéraux signés entre la France et le Royaume-Uni. Ils ont pour but de faciliter les contrôles

transfrontaliers en permettant à des agents français d'effectuer des contrôles en Angleterre, et inversement. Cependant, ils ont, dans les faits, abouti à une externalisation des contrôles frontaliers britanniques vers la France. Ces accords ont été rediscutés à de nombreuses reprises et complétés par d'autres accords bilatéraux afin de répondre au besoin croissant de surveillance et de contrôle de cette frontière depuis le sol français. En compensation, le Royaume-Uni verse des financements à la France pour assurer cette externalisation des contrôles. Le contrôle des flux migratoires se fait donc essentiellement sur le sol français, bloquant et fixant alors un grand nombre d'exilés sur le littoral français. Les campements d'exilés dans le Nord de la France, comme à Calais ou encore Grande Synthe sont des exemples marquants de cette politique. Mais les autres ports, et notamment les ports normands, sont aussi touchés.

Le choix de l'étude de la Normandie est ainsi également conditionné par une hypothèse qui questionnerait les potentiels départs des résidents des CAO vers ces autres ports. Les conditions de vie dans les centres, les différentes formes d'accueil, les difficultés de la prise en charge, le rejet de la demande d'asile ou encore le souhait de rejoindre des proches en Angleterre sont autant d'éléments et d'exemples qui peuvent pousser un exilé à quitter l'hébergement en centre pour rejoindre des campements le long du littoral. Ces campements peuvent offrir une promesse de rejoindre l'Angleterre, mais ils peuvent également offrir la protection d'un groupe, d'une communauté, très précieuse lorsqu'il s'agit de vivre illégalement dans la rue. C'est ainsi que nous pouvons nous interroger sur la proximité entre les CAO de Normandie et les ports de la région, pouvant être vus comme une échappatoire possible et faisant de la Normandie une zone d'étude privilégiée pour cette thèse.

1.3. La Manche

1.3.1. Le département de la Manche, caractéristiques

Nous avons choisi de focaliser la majorité du travail de terrain effectué dans le département de la Manche. L'observation participante s'est réalisée auprès du collectif départemental, le CSM50, et l'enquête de terrain s'est concentrée sur tous les Centres d'Accueil et d'Orientation du département, avec une prédominance pour les centres de Cerisy-la-Forêt, La Chapelle-sur-Vire, Condé-sur-Vire, Torigny-les-Villes, et Villedieu-les-Poêles. La réalisation du travail d'enquête sera expliquée en détails au chapitre 4.

La Manche est un département faisant partie de la région Normandie. Ce département est, aujourd'hui encore, très rural. L'agriculture y tient encore une place importante, tant dans l'économie que dans la culture des habitants et le terroir du département. Cependant, le secteur tertiaire est aujourd'hui premier dans la structure économique de la Manche. C'est ainsi qu'à l'instar de la société française, la part d'agriculteurs a fortement diminué, et ce sont aujourd'hui les employés et professions intermédiaires qui sont particulièrement représentés. Les pôles urbains de ce département sont de taille et de rayonnement relativement modestes. Cherbourg constitue cependant une certaine exception pour le département. Cette commune et son agglomération sont un pôle économique, industriel et militaire important et où plus d'un tiers des habitants du département se localisent.

L'urbanisation du département durant ces dernières années revêt différentes formes : périurbanisation, littoralisation et encore rurbanisation. Cette urbanisation dans plusieurs espaces et à différentes échelles remet en cause les « *centralités initiales des grands pôles urbains* » en créant de très nombreux petits pôles attractifs (Guillemin *et al.*, 2018). La Manche est aujourd'hui un territoire à la fois isolé et à la fois attractif. Les classes les plus populaires se concentrent dans les bourgs ruraux et les quartiers d'habitat social des villes, et les classes les plus aisées dans les périphéries des pôles urbains et sur les littoraux.

Le département comptabilise près de 500 000 habitants (INSEE, 2018), ce qui n'en fait pas un département très peuplé. L'augmentation modérée de la croissance démographique de ce territoire est principalement due au solde naturel, qui est contrebalancé par un vieillissement global des habitants. Le solde migratoire est principalement causé par les déplacements de personnes retraitées vers les villes du littoral, comme Granville (Guillemin *et al.* 2018).

D'un point de vue électoral, le département de la Manche est fortement ancré à droite. Ces votes extrêmement majoritaires pour les partis de droite, sont principalement localisés dans les campagnes. Les zones urbaines quant à elles sont un peu plus à gauche. Cela amène à un clivage électoral entre les zones rurales et urbaines (Guillemin *et al.*, 2018). Ces clivages, sont assez représentatifs des préférences de vote à l'échelle nationale. Les votes pour les partis d'extrême-droite ont également fortement augmenté dans ce département, à l'instar du territoire national, notamment dans les espaces ruraux, isolés et populaires (Guillemin *et al.*, 2018 – Coquard, 2019).

1.3.2. La Manche, un terrain d'étude privilégié ?

Comme nous venons de le voir, ce département possède une identité rurale caractéristique, mais où des pôles urbains tournés vers une activité tertiaire sont présents. Les activités maritimes et le dynamisme des littoraux sont également importants. Ces caractéristiques en font un département plutôt représentatif de l'identité bas-normande. Les CAO y sont placés à la fois dans des zones urbaines, et à la fois dans des zones rurales (isolées ou plus attractives). Le port de Cherbourg offre également une interface avec l'Angleterre, et ainsi aux résidents des CAO du département, un point de passage possible vers ce pays. L'étude de ces différents éléments permet de répondre aux hypothèses en lien avec le contexte normand.

Ce département est singulier : les zones rurales restent assez isolées des dynamiques des pôles urbains. Ce n'est pas un département qui a connu des grandes arrivées de populations étrangères et il n'est ainsi pas rare que les habitants des campagnes manchoises n'aient jamais croisé de personnes étrangères venant d'Afrique Subsaharienne ou du Moyen-Orient. Cette méconnaissance de l'autre peut engendrer des réactions très diverses lorsque ces populations sont confrontées à la création d'un CAO près de leur lieu de vie. Il a ainsi semblé que l'étude approfondie des enjeux d'intégration des personnes migrantes dans les espaces ruraux et les petits pôles urbains était pertinente, d'autant que l'arrivée d'exilés dans ces espaces semble se pérenniser. Le département de la Manche fut le socle d'une émulation forte autour de la création de ces centres. Il a ainsi semblé légitime de le choisir pour mener la majorité du travail de terrain effectué pour cette thèse.

Du point de vue des acteurs, ce département est aussi très riche. C'est un département où des collectifs et des associations d'aide aux exilés sont présents depuis de nombreuses années (Collectif saint-lois d'aide aux migrants, Itinérance Cherbourg, etc.). Leur présence permet de

disposer de leurs conseils, de leur expérience ainsi que d'un réseau d'acteurs foisonnant. Un collectif départemental de citoyens s'est également créé pour intervenir dans les CAO de la Manche.

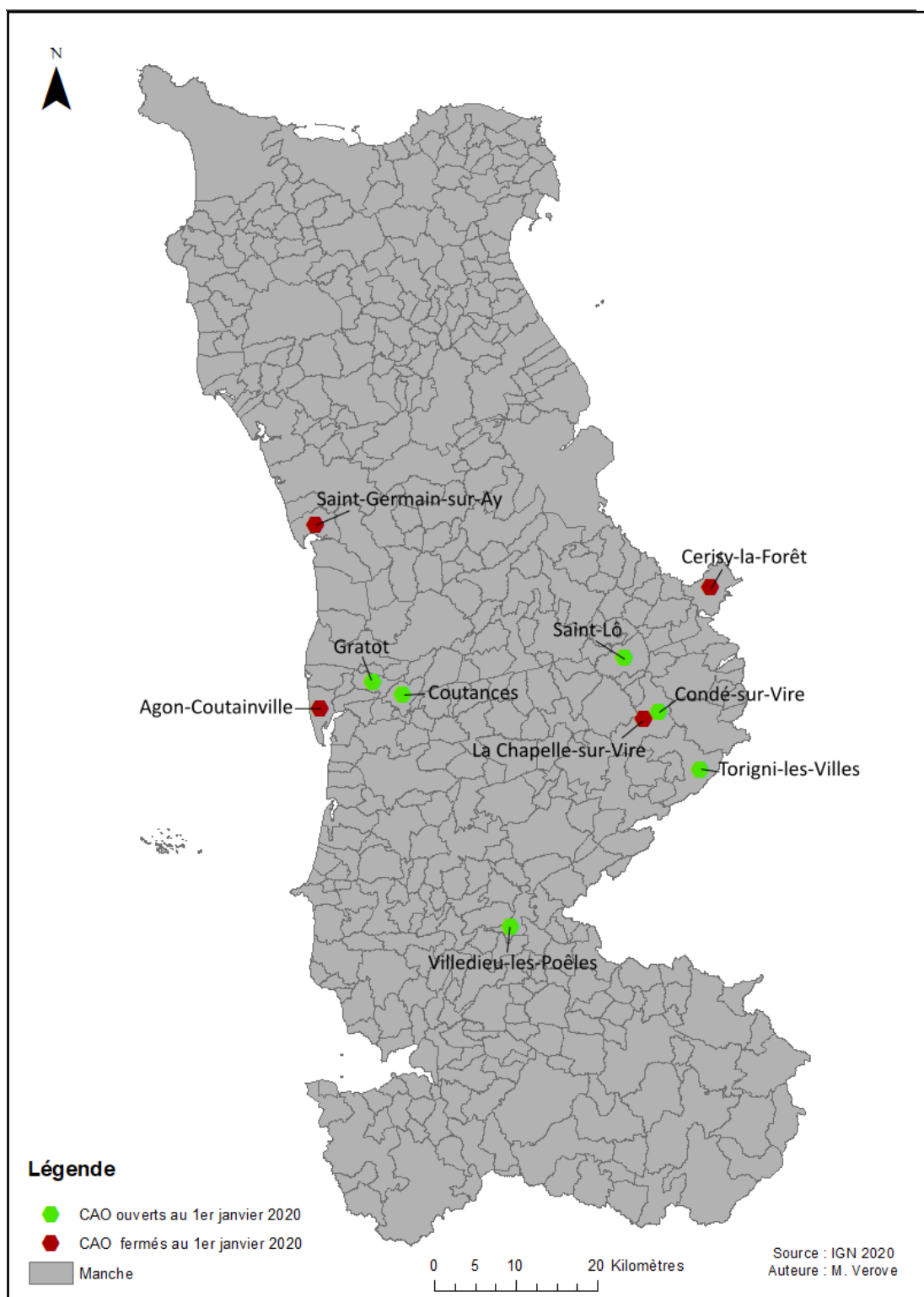
Le département de la Manche n'est pas un espace d'étude très pratiqué par le milieu académique. C'est aussi un espace relativement peu étudié sur les questions de marginalités et de migrations, à l'exception de la thèse d'Olivier Thomas (2011). Les effectifs de personnes migrantes sont très restreints et leur médiatisation à l'échelle nationale presque inexistante. Cependant, des enjeux sont bien présents dans ces territoires oubliés des grands programmes de recherche. Le choix de ce terrain d'étude permet ainsi de rencontrer des acteurs très disponibles. Contrairement aux terrains sur-étudiés, les associations, les institutions politiques et les exilés ne sont pas submergés par des demandes d'entretien de la part des médias et du monde scientifique.

C'est ainsi que le département de la Manche a semblé un choix pertinent pour étudier les enjeux autour de la création des CAO et de l'arrivée de personnes exilées dans ces nouveaux espaces d'accueil aux contextes locaux variés.

1.3.3. Présentation des CAO du département de la Manche.

Comme nous venons de le voir, les CAO du département de la Manche seront tout particulièrement au cœur de notre étude. La carte ci-dessous, représente l'évolution des CAO ouverts en 2016 et fermés quelques mois plus tard, et ceux encore en activité en 2020.

Figure n° 18 : Carte de localisation des CAO de la Manche



Comme nous pouvons le voir, quatre CAO sont aujourd'hui fermés. Ce sont les CAO de Cerisy-la-Forêt, La Chapelle-sur-Vire, St-Germain-sur-Ay et Agon-Coutainville. Ce sont les premiers CAO ouverts dans le département après le démantèlement de la « Jungle » de Calais en octobre 2016. Ils étaient tous des centres collectifs pouvant accueillir quelques dizaines de résidents.

- Le centre de Cerisy-la-Forêt a été fermé en septembre 2017. Il a accueilli 40 résidents durant près d'un an. Ce centre, particulièrement isolé, se situait au cœur de la Forêt de Cerisy, à quatre kilomètres du bourg dans un ancien centre aéré. Cerisy-la-Forêt est une commune d'environ 1 000 habitants. C'est un territoire rural et situé dans un espace multipolarisé par des grands pôles urbains, tels que Saint-Lô, Bayeux ou encore Caen. Cette multipolarisation se ressent par l'étude du quotidien des habitants, puisque 83,4% des actifs sont dépendants de leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Le taux de chômage y est de 9,3%, pour environ 66,6% d'actifs. A l'instar des campagnes manchoises, la population y est vieillissante et très peu diplômée du supérieur (Rouault et Marie, 2014) : 31% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme, 29% sont titulaires de CAP et BEP et 15,2% ont leur baccalauréat ou un brevet professionnel (INSEE, 2018).
- Le centre de La Chapelle-sur-Vire a été fermé en 2017. Il fut créé dans un ancien hôpital psychiatrique et a accueilli 30 résidents durant son année d'activité. La Chapelle-sur-Vire est un lieu-dit rattaché à la commune de Troisgots qui est particulièrement isolée et rurale : elle comporte environ 300 habitants et plus aucun commerce ni activité sur son territoire. Cette commune est aujourd'hui rattachée à la communauté de communes de Condé-sur-Vire qui est un petit pôle urbain particulièrement attractif pour les classes sociales aisées et moyennes travaillant à l'extérieur de ce territoire. Cette fusion n'empêche cependant pas ce territoire d'être particulièrement isolé. C'est ainsi que les données disponibles aujourd'hui ne sont plus représentatives de cette commune puisqu'elle se retrouve englobée dans le dynamisme urbain de Condé-sur-Vire.
- Le centre localisé sur la commune de Saint-Germain-sur-Ay n'a été en activité qu'un hiver. Localisé dans un hôtel accueillant des publics scolaires, les résidents ont dû partir vers le centre d'Agon-Coutainville afin que l'hôtel puisse à nouveau accueillir du public après la basse saison. Durant les quelques mois d'ouverture du centre, 45 exilés y ont été hébergés. La commune de Saint-Germain-sur-Ay comporte 905 habitants. C'est une commune placée selon l'INSEE comme étant isolée et hors influence des pôles. Mais si Saint-Germain-sur-Ay fait partie du rural isolé, c'est également une commune placée

sur le littoral. Elle se trouve alors dynamique par ses attraits paysagers, selon les saisons. Près de 63% des résidences sont des résidences secondaires (INSEE, 2018). Les personnes ayant entre 60 ans et 74 ans sont sur-représentées dans les catégories d'âge présentes sur la commune (INSEE, 2018). Les personnes ayant plus de 15 ans n'ont ici encore pas un niveau d'études très élevé : 36,9% sont détentrices d'un Cap ou BEP et 16,8% ont leur baccalauréat ou un brevet professionnel (INSEE, 2018). Cependant, la part des personnes n'ayant aucun diplôme est inférieure au bourg de Cerisy-la-Forêt puisqu'elle représente 21% des effectifs. Sur cette commune encore, les actifs sont très dépendants de leur voiture pour aller travailler puisque 85,9% d'entre eux l'utilisent (INSEE, 2018).

- Les résidents du CAO de Saint-Germain-sur-Ay ont ainsi dû partir rapidement du centre. Ils ont été déplacés dans les locaux d'un centre aéré d'Agon-Coutainville. Les résidents y sont restés tout le printemps avant de devoir partir au mois de juin vers les CAO de Coutances et Gratot (toujours en place en 2020) afin que le lieu puisse reprendre son activité habituelle d'accueil du public. Agon-Coutainville est une ville balnéaire du littoral manchois. De par sa position géographique, cette ville accueille 54,3% de résidences secondaires (INSEE, 2018). Les personnes retraitées sont également surreprésentées au sein des habitants de la commune (53%) (INSEE, 2018). De plus, la part des ménages fiscaux imposée est de 59% (INSEE, 2018). Ces données sont représentatives des communes du littoral particulièrement touristique (Vye, 2014). La part des personnes de plus de 15 ans ayant fait des études dans le supérieur est également plus importante que dans les autres communes car près de 30% ont au moins un bac +2 (INSEE, 2018).

Les quatre CAO et communes présentées ci-dessus sont les premiers lieux d'accueil des exilés après le démantèlement de la Jungle de Calais. Ces centres collectifs ont pourtant dû fermer car ils ne répondaient plus aux normes de sécurité (Cerisy-la-Forêt) ou encore parce qu'ils devaient retrouver leur activité de prédilection (Saint-Germain-sur-Ay et Agon-Coutainville). C'est ainsi qu'au cours de l'année 2017, ces centres ont fermé mais de nouveaux ont été ouverts pour continuer d'accueillir les résidents. Ces nouveaux centres ont pris de nouvelles formes : ce ne sont plus des centres collectifs mais des appartements loués aux offices HLM. Les nouvelles communes ont elles aussi changé : ce ne sont plus des communes rurales, mais les principaux pôles urbains du département.

- Des nouveaux CAO prenant la forme d'appartements ont vu le jour tout au long de l'année 2017 dans les communes de Condé-sur-Vire, Torigny-les-Villes, Coutances ou encore Villedieu-les-Poêles. Les communes de Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes, localisant le CAO de « Condé-Torigny », ont accueilli les résidents des centres de La Chapelle-sur-Vire et une partie des résidents de Cerisy-la-Forêt. Le CAO de Villedieu-les-Poêles a accueilli l'autre partie des résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt. Enfin, le CAO de Coutances a remplacé celui d'Agon-Coutainville. Ces quatre communes ont des caractéristiques similaires. Leur situation géographique n'en fait pas des communes extrêmement touristiques ni le lieu de résidences secondaires. Elles sont toutes des pôles urbains de petite taille. Elles disposent ainsi d'un dynamisme propre à l'urbain : commerces, réseaux de transports en commun, entreprises, écoles, etc. Ce sont des communes où les classes populaires sont particulièrement représentées. Cette surreprésentation est due au faible coût de l'immobilier dans ces petites villes, contrairement aux villes principales du département (Brouard-Sala, 2018).
- La commune de Gratot accueille elle aussi un CAO depuis 2017. C'est une commune rurale d'environ 660 habitants. Cette commune est fortement polarisée par la commune de Coutances. Contrairement aux communes rurales présentées précédemment, Gratot est une commune abritant des classes sociales moyennes et aisées. La part des habitants de la commune ayant fait des études supérieures (23%) est plus élevée que pour les autres communes (INSEE, 2018). Les personnes migrantes localisées dans le CAO de Gratot bénéficient de la dynamique instaurée sur Coutances, les deux communes étant proches. Les CAO de ces deux communes bénéficient des mêmes acteurs qui y interviennent comme dans un seul et même centre : celui de « Coutances-Gratot ».
- La commune de Saint-Lô est la dernière recensée dans le département de la Manche à avoir créé un CAO. Ce centre est le marqueur d'un changement au sein de la politique de gestion des CAO. Ces centres, mis en place pour accueillir les exilés de Calais, ont progressivement été ouverts aux autres exilés présents sur le territoire français. Des campements présents en région parisienne ont été démantelés et les CAO ont dû continuer à jouer le rôle d'accueil d'un public venant de toute la France. Pour faire face à cette ouverture de prise en charge, de nouveaux CAO ont été créés, si les places vacantes des anciens n'étaient plus suffisantes. C'est ainsi qu'un lieu d'accueil a ouvert sur Saint-Lô, tout d'abord dans des hôtels puis dans les locaux de l'association en charge des centres. La ville de Saint-Lô est le siège du conseil départemental de la Manche. C'est la deuxième plus importante ville du département (derrière Cherbourg) avec

20 000 habitants. Les classes moyennes y sont sur-représentées, en raison d'une économie principalement tournée vers le tertiaire. Le cœur de la ville accueille des populations plus défavorisées dans ses grands ensembles HLM, dans les quartiers de la Dolée, la Ferronnière ou encore le Val-Saint-Jean. Les quartiers périurbains ou les communes limitrophes, comme Agneaux, ont une forte représentation des classes les plus aisées.

C'est ainsi que les communes hébergent, ou ont hébergé, des Centres d'Accueil et d'Orientation offrant des contextes très variés, entre communes rurales et isolées et pôles urbains importants. L'étude sur un temps long de ces centres permet de voir l'évolution géographique des lieux d'accueil, passant de bâtiments collectifs en zone rurale, à des appartements dans des petits centres urbains. Cette étude au long cours permet également d'étudier l'évolution du statut des CAO, après leur mise en place lors du démantèlement du camp de Calais. Ils se sont ouverts progressivement aux autres exilés présents en France, présageant une pérennité du dispositif.

Conclusion du chapitre 1 :

Comme nous venons de le voir, bien que l'UE tende vers l'unification des grandes lois migratoires, les Etats sont souverains dans la prise en charge des personnes exilées arrivant sur leur territoire. En France, il semble que l'accès au statut de réfugié se complexifie et que l'intégration des personnes étrangères, et en particulier originaires d'Afrique ou du Moyen-Orient, soit de plus en plus impactée par des stéréotypes et des préjugés pouvant remettre en cause une unité nationale prônée par tous les gouvernements en place. Les conditions de vie dans les CAO et les formes d'accueil sont fortement conditionnées par ces différents facteurs.

Cette thèse étudie ainsi les CAO, selon les contextes locaux de Normandie. Cette région possède des CAO situés dans des contextes géographiques et historiques très variés. C'est une région à la fois isolée et fortement rurale et industrielle, et à la fois dynamique par son littoral, son interface maritime avec l'Angleterre, et sa proximité avec la région parisienne. Le département de la Manche sera d'autant plus au cœur de cette étude. Sa ruralité forte permettra d'étudier tout particulièrement les CAO placés dans les zones rurales et dans les petits pôles urbains. Pour continuer et compléter la présentation des espaces d'étude, le deuxième chapitre est consacré à la présentation détaillée des Centres d'Accueil et d'Orientation.

Chapitre 2 : Présentation des lieux d'étude : les Centres d'Accueil et d'Orientation

« On était dans une jungle avant, mais on est encore dans une jungle aujourd'hui. Ce n'est pas la même, mais ce n'est pas mieux. »
(Résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, novembre 2016).

Introduction du chapitre 2 :

Nous avons vu dans le chapitre 1, que les Centres d'Accueil et d'Orientation sont des structures d'hébergement pour les personnes exilées. Ils ont été créés pour mettre à l'abri les habitants de la « Jungle » de Calais et parce qu'aucune structure déjà en place ne pouvait prétendre à accueillir ce type de public : beaucoup d'exilés de la « Jungle » n'avaient entrepris aucune démarche administrative. Les CAO font donc partie des centres d'accueil récents, qui ont ouvert pour permettre de sortir des « clandestins » de la rue et leur proposer un premier suivi administratif et sanitaire. Nous avons également mis en avant que ce type d'hébergement, pour un public administrativement précarisé, peut permettre une facilité de surveillance et d'expulsion.

Ce deuxième chapitre a pour but de présenter plus précisément les CAO, par la description du contexte de leur création, lié au démantèlement du camp de Calais, mais aussi par la spécification de leurs objectifs, par la présentation de leurs particularités et par la présentation des acteurs gestionnaires. Ainsi, ce cadre défini permettra de poursuivre l'analyse des CAO dans les parties II et III, en intégrant les données de terrain analysées.

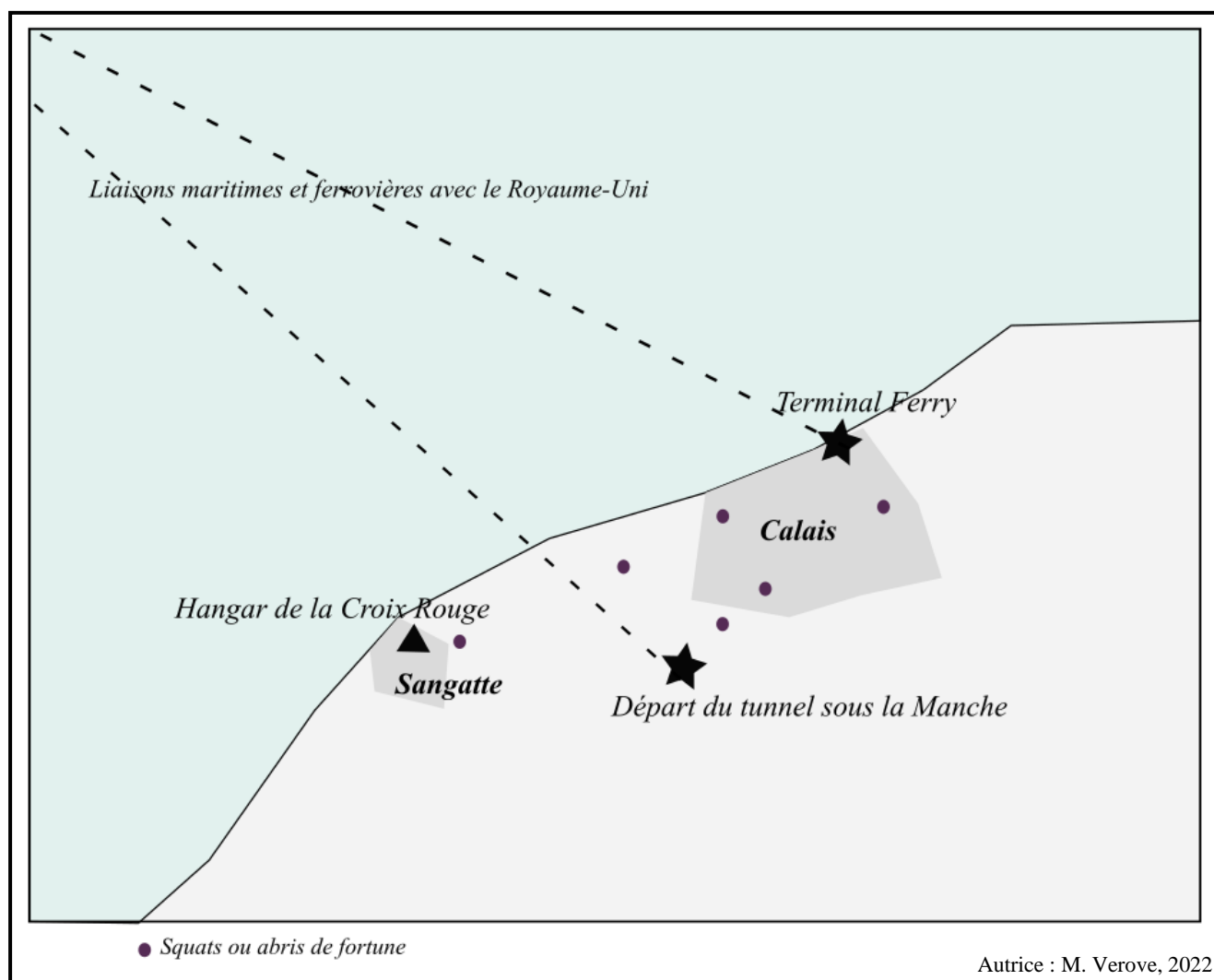
2.1. De Sangatte au démantèlement de la « Jungle » de Calais.

2.1.1. La création d'un camp sur la Lande de Calais

La région calaisienne est depuis de très nombreuses années un point de traversée stratégique vers l'Angleterre. La proximité avec les côtes anglaises, les départs de ferry extrêmement fréquents (chapitre 1) et le tunnel sous la Manche alimentent les rêves de passage. C'est ainsi que, dès la fin des années 1980, quelques personnes en situation de migration et relevant de la convention de Genève s'installèrent dans la région calaisienne. Jusqu'à la fin des années 1990, le nombre d'exilés ne fit que croître, accentué par les très nombreux refoulements du Royaume-Uni. Un bras de fer s'engagea entre des associations et les institutions politiques afin d'apporter une aide humanitaire à ces personnes. En effet, l'illégalité de leur situation les obligeait à s'établir à cette frontière dans des conditions extrêmement difficiles et précaires. En 1999, trois établissements d'accueil ouvrirent, dont le célèbre hangar de Sangatte. Ce local appartenait à la Croix Rouge et a accueilli de 1999 à 2002, année de sa fermeture, plus de 67 000 personnes. Sa capacité d'accueil était d'environ 200 individus, mais, les dernières semaines de son existence, 1 500 personnes y étaient hébergées (Agier *et al.*, 2018). Ce hangar fut démoli en 2002, à l'initiative de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur sous Jacques Chirac, dans le but de réduire l'arrivée des exilés dans la région calaisienne (Thomas, 2011).

Comme le montre le schéma ci-dessous, les installations sommaires étaient diffuses dans l'espace et pouvaient toucher toute la région calaisienne : à l'intérieur des terres et près du départ du tunnel sous la Manche, le long du littoral et proches du terminal ferry, ou encore dans la ville de Calais ou de Sangatte. Ces installations étaient en perpétuel mouvement et continuelle création, selon les formes d'éviction mises en place par les forces de l'ordre (Lacroix, 2016).

Figure n°19 : Croquis de la situation migratoire dans la région calaisienne en 2000.

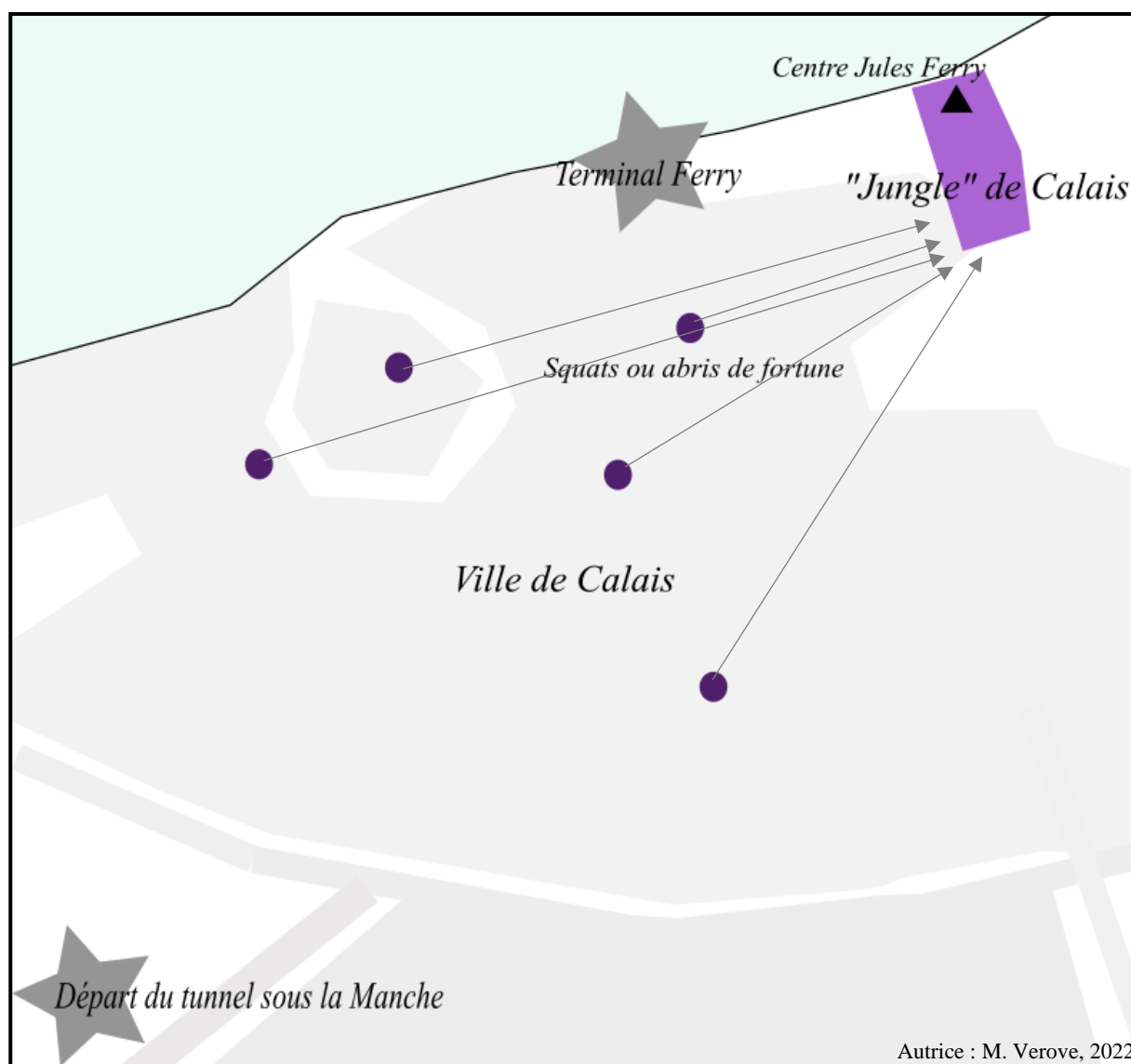


Malgré la démolition du hangar de Sangatte, et ainsi la fin de l'aide humanitaire soutenue par l'Etat, la position stratégique de la région calaisienne en fait un point de passage presque unique pour rallier l'Angleterre. C'est ainsi que les tentatives d'éloignement de la part de l'Etat n'ont pas eu pour effet de repousser les exilés vers d'autres villes, vers d'autres ports. Après la fermeture du hangar de Sangatte, les exilés sont alors partis s'installer dans de nombreux campements informels dans la région calaisienne, et principalement autour de la ville de Calais. A Calais, de multiples petits campements se sont créés autour du terminal ferry. Les personnes migrantes s'y localisaient, souvent regroupées par nationalités, et vivaient dans les abris de fortune construits par leurs soins. Les contrôles des forces de l'ordre ont été très réguliers et les campements souvent détruits, mais encore une fois, cela n'a pas abouti au départ

des exilés. Un de ces nombreux campements a été construit dans la Lande de Calais. Cette lande offrait un espace stratégique aux personnes migrantes : assez loin des habitations et proche des axes routiers partant vers le terminal ferry. Ce petit campement fut démantelé une première fois en 2009. Parallèlement, des barrières ont été posées le long de l'autoroute, à l'entrée du terminal ferry, pour en faciliter la surveillance et tenter de pallier les intrusions de personnes migrantes. C'est en janvier 2015, sur la Lande, que le centre Jules Ferry fut ouvert, afin d'apporter une aide aux exilés localisés dans la région et vivant dans une extrême précarité. C'est l'association La Vie Active³³ qui a obtenu la gestion de ce centre. Un accueil de jour, des distributions de nourriture et des repas y étaient proposés. Des conteneurs aménagés pour héberger les femmes de la « Jungle » sont également mis en place. Accolé à ce lieu, la municipalité avait mis à disposition des exilés un terrain d'environ 18 hectares (sans eau, ni sanitaires). Ceux vivant dans les différents squats de la ville sont alors forcés de rejoindre ce terrain, sous menace d'arrestations.

³³ La Vie Active est une association nationale créée en 1964. Elle décrit son action comme s'étendant « dans tous les champs d'intervention du secteur social et médico-social, s'adressant aussi bien aux enfants, aux adultes, aux personnes âgées dépendantes, aux personnes atteintes d'un handicap qu'aux personnes en grande difficulté sociale ». Elle fut missionnée par le gouvernement en place pour gérer le centre situé sur le camp de la Lande à Calais.

Figure n° 20 : Croquis de la situation migratoire dans la ville de Calais en janvier 2015



C'est ainsi que la « Jungle de Calais » vit le jour, suite à ce regroupement forcé des exilés. Le camp de la Lande était donc, à ce moment, un espace toléré par les institutions politiques dans le but de rassembler les émigrants pour pouvoir mieux les surveiller, les éloigner de la ville, et ainsi invisibiliser leur présence dans l'espace public.

2.1.2. La naissance de la « Jungle » de Calais

A partir de 2015, le nombre de personnes habitant le camp de la Lande ne cessa d'augmenter, pour atteindre près de 10 000 personnes en octobre 2016. La « Jungle » regroupait des exilés venant de différents pays : Afghanistan, Irak, Soudan, Erythrée, Pakistan, Syrie, Nigéria, etc. Ces personnes étaient majoritairement des hommes, seuls et plutôt jeunes.

Des femmes étaient également présentes dans la Jungle, mais elles étaient moins nombreuses et visibles. Elles étaient tout d'abord moins nombreuses car les parcours migratoires sont durs et empreints de violence. Pourtant, près d'une personne migrante sur deux est une femme, mais leur grande vulnérabilité les amène à migrer moins loin : l'Europe est vue comme la fin du voyage pour beaucoup d'exilés, mais beaucoup de femmes s'arrêtent avant. Ce sont elles les premières à être touchées par les violences, et notamment les violences sexuelles, ce qui rend la migration plus dangereuse et plus difficile pour elles (Laacher, 2010). Il apparaît que 100% des femmes ayant transité dans la « Jungle » auraient subi des violences sexuelles, avant ou pendant leur séjour dans le campement (Auberge des migrants³⁴, 2018). Ces violences systématiques sur les femmes ne sont pas propres aux migrations : différentes associations d'aide aux femmes SDF avancent des chiffres prouvant qu'il y aurait un viol sur une femme SDF toutes les huit heures en France selon Entourage³⁵ ou encore qu'au moins une femme SDF sur trois aurait été violée lors de son séjour à la rue selon la Fondation Lecordier^{36,37}. La grande vulnérabilité des femmes de la rue est reconnue et admise. Elles sont ainsi très souvent le premier public à être pris en charge par des associations pour les sortir de la rue. Le Centre Jules Ferry présent dans la Jungle de Calais disposait d'environ 400 places d'hébergement consacrées aux femmes dans le but de leur éviter d'habiter la « Jungle ». Environ 170 femmes ont été hébergées et prises en charge par ce centre en 2016. Un grand nombre a préféré rester dans la « Jungle » auprès des familles, des amis, des compagnons, ou encore des communautés puisque la prise en charge par les structures étatiques peut aboutir à un isolement, à un éloignement des proches inimaginable pour certaines. La prise en charge des femmes par les associations fait disparaître ces dernières de l'espace public, ce qui a pour effet d'invisibiliser ou minorer leur présence.

³⁴ Auberge des migrants est une association humanitaire qui intervient depuis 2008 auprès des exilés dans la région calaisienne.

³⁵ Entourage est une association créée en 2014 afin d'intervenir et d'apporter un soutien aux personnes SDF.

³⁶ Fondation Lecordier est une association intervenant tout particulièrement auprès des femmes SDF afin de leur apporter un soutien matériel et psychologique.

³⁷ Selon l'article : https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/j-ai-ete-violee-70-fois-en-17-ans-de-rue-le-grand-tabou-des-agressions-sexuelles-sur-les-femmes-sdf_2345935.html consulté le 26/10/2022

Certaines familles vivaient également dans la « Jungle », tout comme certains mineurs non-accompagnés. Les associations ont estimé le nombre de ces derniers à 2000, dans les derniers moments de la « Jungle ». Ils font également partie des publics particulièrement vulnérables et sujets aux violences. Leur prise en charge est facilitée mais souvent conditionnée au nombre de places disponibles dans les structures et à l'urgence de la situation : les familles avec nouveau-né ou les mineurs isolés très jeunes sont prioritaires.

Dans la Jungle de Calais, la vie s'est organisée au fil du temps, grâce à des associations. Des habitations « en dur », des épiceries, restaurants, coiffeurs, clubs de boxe, écoles et lieux de culte ont vu le jour.

Photographie n° 1 : L'église érythréenne de la "Jungle" de Calais.



M. Verove, septembre 2016

La situation géographique de la ville, la gestion par les institutions politiques et les prises en charge des associations ont « fait de Calais un cul-de-sac où le provisoire s'est installé dans la durée où le campement finit par durer, voire s'urbaniser » (Agier et al., 2018, p. 16). Des points

d'eau et des sanitaires ont également été installés dans le camp par la municipalité et par des associations. Malgré toutes ces installations, vivre dans la « Jungle » reste très difficile : insalubrité, faim, froid, chaleurs extrêmes, violence, maladies, dangerosité des tentatives de passage, sont autant d'exemples du quotidien des personnes vivant dans ce campement et qui les placent dans des conditions de vie extrêmes (Briké, 2016).

Photographie n° 2 : Point d'eau dans la "Jungle" de Calais.



M. Verove - 4 septembre 2016

Dès 2015, le camp de la Lande est devenu l'un des plus importants campements d'exilés d'Europe. Sa médiatisation est internationale, tout comme sa prise en charge puisque beaucoup de bénévoles et d'associations venaient de pays étrangers. Comme le soulignent Cyrille Hanappe et Elise Al Neimi : « *La jungle de Calais semble avoir été, à un moment donné, sans doute le « moins mauvais » lieu d'accueil pour les migrants en France, alors qu'elle hébergeait jusqu'à 10 000 personnes de toutes nationalités.* » (Hanappe, Al Neimi, 2020, p.5). La situation de la Jungle de Calais était devenue un exemple marquant de la « crise » migratoire, de la crise de l'accueil, et elle était devenue un sujet au cœur des débats internationaux, qu'ils soient médiatiques ou politiques.

2.1.3. Les prémices d'un démantèlement total.

La présence et la visibilité croissante des personnes migrantes dans l'espace public ont entraîné de très vives tensions dans le voisinage et chez les populations locales. Tensions très fortement médiatisées, reprises et utilisées dans les débats médiatiques et politiques. Le gouvernement de François Hollande, vivement critiqué pour son inaction, commença en 2015 à prévoir l'évacuation du camp. C'est ainsi qu'un premier démantèlement partiel de la Jungle eut lieu : la partie Sud, ainsi qu'une bande de 100 mètres le long de l'autoroute furent démantelées. Ce premier démantèlement permit d'éloigner le camp des habitations, et de faciliter la surveillance des voies d'accès au terminal ferry de Calais, zone stratégique de passage par intrusion dans des poids lourds.

Photographie n° 3 : Vue de la bande des 100 mètres et du camp depuis les barrières de sécurité de l'autoroute



M. Verove - 5 septembre 2016

Ce premier démantèlement entraîna la mise à l'abri de quelques exilés habitant les zones détruites. C'est à ce moment que le gouvernement commença à mettre en place sa politique d'hébergement en CAO. Cependant, la majorité des exilés touchés par ce démantèlement se déplaça plus loin dans le campement. Cela a eu pour effet d'augmenter la densité de population dans le camp. De nombreuses communautés en désaccord ont alors été obligées de vivre les

unes près des autres et de nombreux conflits et violences eurent lieu dans la Jungle : les conditions de vie ont continué à se dégrader.

Photographie n° 4 : Bande des 100 mètres le long des barrières de sécurité de l'autoroute, facilitant la surveillance de la zone.



M. Verove - 4 septembre 2016

Le premier démantèlement n'eut pas pour effet d'invisibiliser les exilés dans les rues de Calais ou dans le voisinage direct. Il n'empêcha pas non plus les intrusions dans le terminal ferry. C'est ainsi que le gouvernement de François Hollande annonça au cours de l'été 2016 le démantèlement total de la « Jungle », entraîné par des pressions d'élus locaux, par des pressions médiatiques internationales et par des pressions politiques³⁸ et associatives.

³⁸ Des pressions politiques de tous bords : les partis de « gauche » réclamant des solutions d'hébergement et de prise en charge humanitaires, et les partis de « droite », et « d'extrême droite » réclamant l'expulsion des exilés et le démantèlement de la Jungle pour ne pas engendrer de nouvelles arrivées.

2.2. Le Démantèlement total de la « Jungle » et mise en place des CAO à l'échelle nationale.

2.2.1. Le démantèlement.

Malgré cette première évacuation partielle de la Jungle, les tensions et la surmédiatisation s'accroissent. C'est ainsi que l'Etat a prévu son démantèlement total en octobre 2016. Ce démantèlement fut mis en place en quelques semaines. Ce sont 283 CAO qui ont été créés suite à l'amorce du démantèlement total du camp. Ces nouveaux centres s'ajoutent à ceux déjà créés en 2015 et c'est ainsi qu'environ 450 CAO furent opérationnels en octobre 2016. Tous ces centres offraient environ 12 000 places d'hébergement, dont 7 500 créées en octobre 2016.

Photographie n°5 : Démantèlement de la "Jungle" de Calais



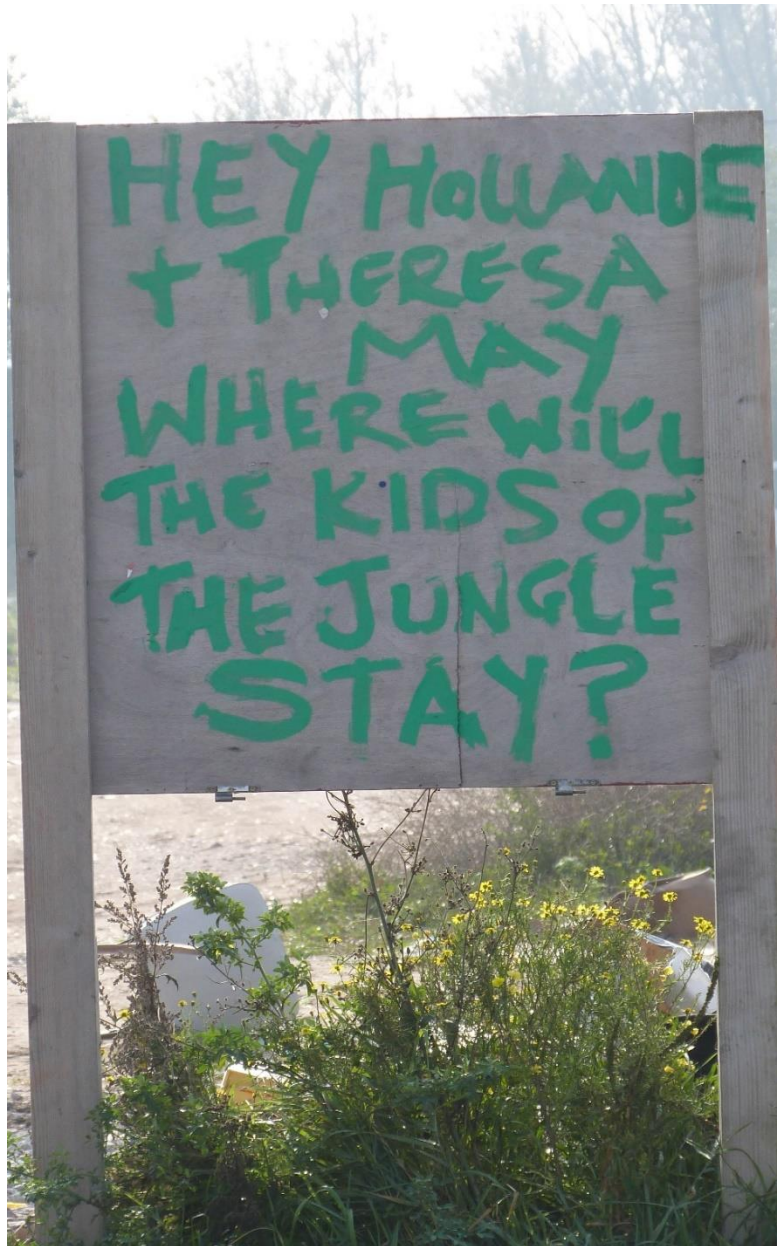
M. Verove – 2 novembre 2016

Cependant, avant de pouvoir répartir les personnes migrantes dans ces centres, il fallut les convaincre d'accepter cette prise en charge puisque la méfiance des exilés envers les institutions politiques, porteuses de toutes les mesures d'éviction, a entraîné beaucoup de réticences. C'est ainsi que les bénévoles d'associations et les services de l'Etat ont arpenté le camp pour informer les exilés de la fermeture de la « Jungle » et des procédures à suivre pour partir en CAO.

Les personnes migrantes acceptant la prise en charge devaient tout d'abord passer par un sas, pour donner leur identité, avant de monter dans des bus qui les conduiraient vers les centres. Les services de l'Etat leur laissaient le choix, en fonction des places existantes et restantes, de la région vers laquelle ils voulaient être placés. Les exilés pouvaient également choisir d'être hébergés avec des proches (amis, famille, etc.). Pour encourager chaque individu à accepter cette prise en charge, l'Etat avait promis que la procédure Dublin ne serait pas appliquée pour les personnes venant de Calais.

Cependant, malgré toutes ces précautions, le démantèlement du camp de Calais n'a pas toujours été bien vécu par les personnes migrantes et beaucoup n'ont pas compris où elles étaient emmenées. Les exilés se sont donc parfois sentis trahis et certains ont alors choisi de repartir clandestinement vers les zones de passages à destination de l'Angleterre seulement quelques jours après leur arrivée en CAO. De plus, l'annonce du démantèlement et son effectivité furent très rapides et beaucoup d'exilés n'ont pas eu suffisamment d'informations sur ce qui allait advenir d'eux : « *Je ne sais pas ce que je vais faire. Moi je veux juste aller en Angleterre* » (Exilé mineur rencontré à Calais, 2 novembre 2016) raconte A., mineur d'origine soudanaise rencontré à Calais. Le lendemain de cet entretien, tous les mineurs localisés dans la Jungle ont été emmenés vers des CAO pour mineurs isolés (CAOMI). C'est ainsi que parfois, la non-information participe à la stratégie de l'Etat pour placer les exilés dans les centres puisque, s'ils n'ont pas l'information de leur départ potentiel, ils ne peuvent s'organiser en amont pour un départ vers d'autres zones de passage. De plus, les gouvernements français et anglais ont émis des promesses aux mineurs isolés présents à Calais : s'ils acceptaient la prise en charge en CAOMI en France, ils pourraient tout de même faire une demande d'asile pour l'Angleterre. Ces promesses avaient alerté les associations d'aide aux exilés, comme le montre la photographie ci-dessous. Dans les faits, très peu de mineurs de Calais ont été acceptés au Royaume-Uni (Défenseur des Droits, 2016).

Photographie n° 6 : Inscription par des militants questionnant les dirigeants de France et du Royaume-Uni sur la situation des mineurs isolés de Calais



M. Verove - 2 novembre 2016

Le démantèlement de la Jungle de Calais a été accompagné de nombreuses mesures qui s'étendent sur tout le calaisien, dans le but de pallier un retour possible des personnes migrantes. Ces mesures ont par exemple été la fermeture de locaux où les migrants pouvaient disposer de sanitaires, l'interdiction aux associations de distribuer de la nourriture ou encore un durcissement des contrôles pour les associations humanitaires présentes sur place. Ces mesures ont été accompagnées d'une surveillance accrue de la zone et des personnes migrantes par les forces de l'ordre. L'opportunité offerte par l'Etat d'accéder à une prise en charge a ainsi ouvert

la porte à plus de répression. Les personnes migrantes présentes à Calais après le démantèlement sont essentiellement celles qui avaient refusé l'hébergement en CAO. Les exilés présents à Calais sont alors vus comme des clandestins qui n'ont pas le droit de rester en France, car ils ne souhaitent pas y déposer une demande d'asile ou toute autre forme de prise en charge. Plusieurs années après ce démantèlement, toutes ces mesures sont toujours en place, et se sont même accrues (Galisson, 2021). Cependant, elles ne réduisent pas la présence d'exilés dans la région calaisienne, région éminemment stratégique pour passer en Angleterre, puisque la gestion de la frontière de ce pays a été délocalisée en France depuis les accords du Touquet et perdue après le « Brexit ». De nombreuses associations dénoncent une « traque » des exilés mise en place par l'Etat et pouvant attenter à la survie de ces personnes (Auberge des migrants, 2019). La mer de la Manche est devenue, ces dernières années, une « *nouvelle nécropole des migrants* », conséquence des politiques migratoires européennes et des accords France-Royaume-Unis (Geisser, 2021).

2.2.2. La création des CAO.

Jusqu'en 2015, très peu de solutions de prise en charge administrative et sanitaire ont été mises en place par les institutions politiques. Les mesures prises étaient principalement dirigées vers de la répression et de la dispersion. Les campements de personnes migrantes étaient très souvent détruits par les forces de l'ordre et les personnes y habitant étaient sommées de partir. Ces formes d'éviction systématiques ont parfois été accompagnées d'un plan d'urgence humanitaire (création du hangar de Sangatte, accueil de jour au centre Jules Ferry) et d'actions de la part d'associations (distribution de nourriture, aides matérielles, accompagnement sanitaire). En 2015, le démantèlement de la partie Sud et de la bande des 100 mètres, s'accompagna d'une volonté de prise en charge plus complète de la part de l'Etat. Cette volonté est motivée d'une part par l'envie de sortir de la rue ces personnes vulnérables, et d'autre part, par l'envie de mettre fin à la présence de campements de migrants puisque si ces derniers sont pris en charge dans des structures, ils ne sont plus présents et visibles dans l'espace public.

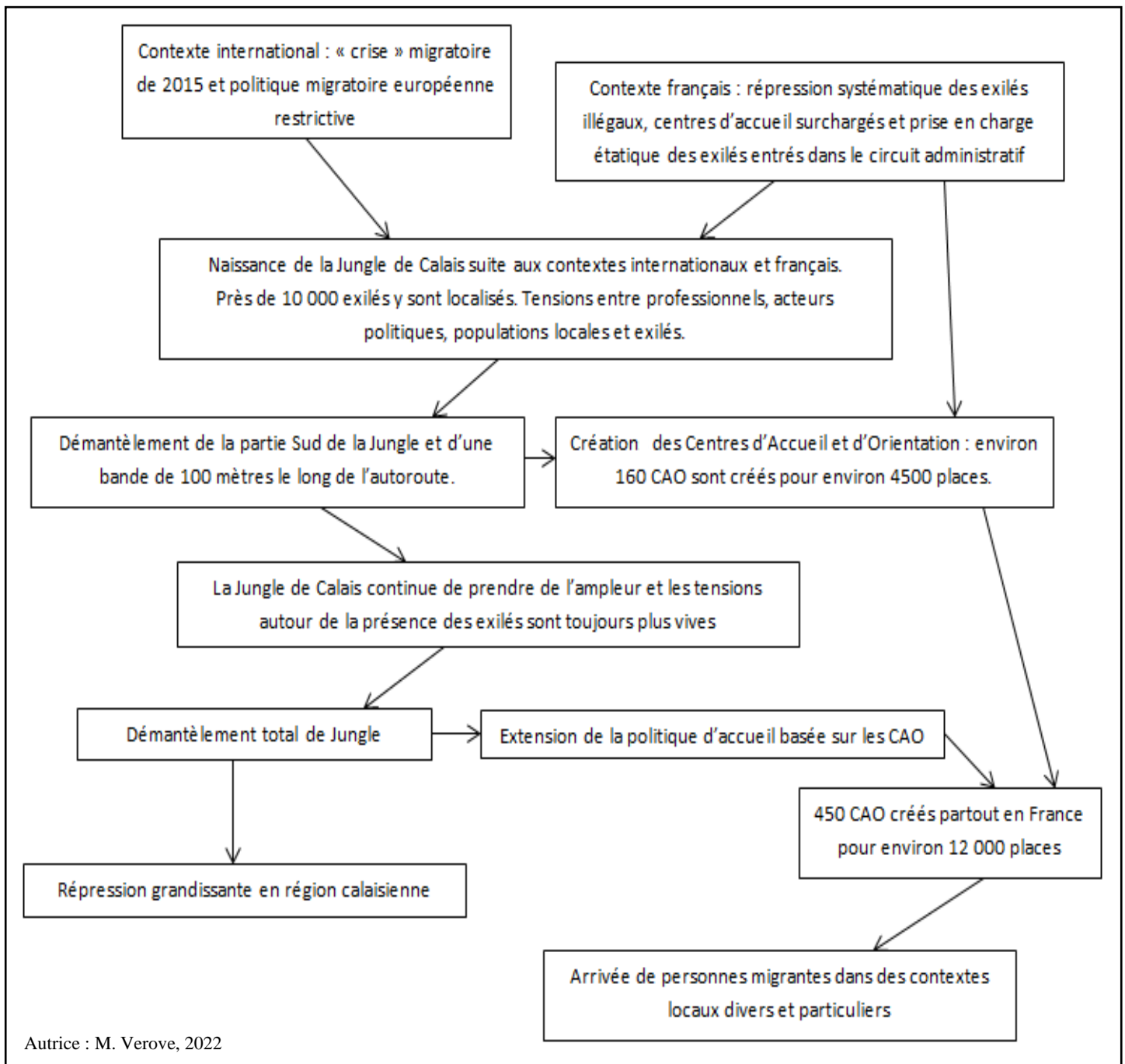
Cependant, le gouvernement se retrouva face à la réalité des conséquences de politiques migratoires mises en place depuis de très nombreuses années. Aucune structure d'hébergement n'était adaptée à l'accueil du public de Calais. Les structures d'hébergement d'urgence, toujours saturées, ne sont pas prévues pour accompagner administrativement des exilés puisque la prise en charge proposée est essentiellement tournée vers du sanitaire d'urgence et sur du court terme.

Les structures d'accompagnement administratif sont elles aussi saturées et spécialisées dans l'accueil d'exilés au statut particulier et déjà défini, comme exposé précédemment (chapitre 1). Il fallut donc créer des structures adaptées aux besoins du gouvernement et à la situation calaisienne : une structure qui permette de sortir les exilés de la rue et qui permette également une première prise en charge administrative en laissant un peu de temps au nouveau résident pour savoir s'il souhaite déposer une demande d'asile ou s'il préfère une aide au retour dans son pays d'origine. C'est ainsi que les CAO ont été créés et que cette création traduit un « *empilement successif de mesures destinées à répondre à la « crise* ». » (Agier *et al.*, 2018, p. 179).

Les bâtiments ont été réquisitionnés partout en France métropolitaine, en zone rurale ou urbaine, hormis dans le Nord-Pas-de-Calais et en région parisienne, dans un but de dispersion des exilés. Cette dispersion a été présentée par le gouvernement comme une volonté d'assurer une meilleure répartition territoriale de la prise en charge des exilés (Berthomière *et al.*, 2020). C'est donc via la création des centres d'hébergement que l'Etat peut influencer la présence des exilés au sein du territoire national (Berthomière *et al.*, 2020). La localisation des CAO semble ainsi être causée, en plus d'une situation d'urgence profitable aux territoires disposant de logements vacants et d'une faible pression foncière, par une volonté de répartir les exilés plus équitablement entre les départements et éviter leur concentration. C'est ainsi que certains départements ont accueilli des exilés venant de campements localisés dans d'autres régions. Nous pouvons nous demander si ces placements, notamment dans des espaces ruraux, sont liés à une volonté d'invisibilisation des exilés, loin des lieux de fixation extrêmement médiatisés (Gardesse, 2020).

Comme nous le montre le schéma ci-dessous et comme expliqué au chapitre précédent, les CAO ont donc été créés suite au manque de structures d'hébergement spécialisées dans l'accueil des exilés et suite à la situation de la Jungle de Calais, conséquence de la gestion des migrations internationales par l'Union européenne. La création de ces structures a ainsi entraîné un changement dans le parcours des exilés « clandestins » présents en France, mais aussi des changements dans les territoires d'accueil.

Figure n° 21 : Schéma de simplification des événements ayant entraîné la création des CAO.



2.3. Les Centres d'Accueil et d'Orientation

2.3.1 Les caractéristiques des Centres d'Accueil et d'orientation.

Ce sont 450 centres qui ont été opérationnels en octobre 2016 pour accueillir les exilés de Calais. Les profils des futurs résidents des CAO sont ciblés afin de les répartir dans des centres spécialisés dans leur statut : il n'y a pas de mélange entre femmes, hommes et mineurs. S'il n'y a pas d'hétérogénéité des profils c'est dans le but de protéger les mineurs et les femmes, public particulièrement vulnérable et sujet aux violences. C'est ainsi que la majorité des CAO n'accueille que des hommes seuls et majeurs³⁹ (ceux au centre de notre étude), et que certains CAO sont spécialisés dans l'accueil des mineurs (CAOMI), des familles ou des femmes seules (aucun centre de ce type n'est présent en Normandie).

Les objectifs de la création des CAO ont été définis dans une charte distribuée aux différents partenaires et gestionnaires des centres (Annexe n°2). Cette charte a été établie en 2016 par le ministère de l'Intérieur (en charge des phénomènes migratoires) et le ministère du Logement et de l'Habitat Durable (en charge du cadre d'hébergement des CAO). Il est établi que *« Les centres d'accueil et d'orientation ont pour objectif d'offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri. Cette période de mise à l'abri temporaire doit permettre aux migrants de bénéficier d'un temps de répit, de reconsidérer leur projet migratoire, de bénéficier le plus rapidement possible de toutes les informations et de l'accompagnement administratif nécessaires au dépôt d'une demande d'asile s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Le dispositif CAO n'a pas vocation à constituer une solution d'hébergement de substitution pour certaines catégories de publics pour lesquels il existe déjà des mécanismes (dispositif d'hébergement généraliste, dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, schéma de prise en charge des réfugiés réinstallés). Cette mise à l'abri doit être l'occasion de mettre en œuvre ou d'approfondir une première évaluation de la situation sociale et administrative de la personne accueillie, dans le strict respect du droit. »* (ministère de l'Intérieur et ministère du Logement et de l'Habitat Durable, 2016). Les CAO sont donc des hébergements mis à disposition des exilés et sont prévus pour les accueillir sur un temps relativement court : un temps de répit afin de les laisser prendre une décision sur leur avenir administratif.

³⁹ Majoritaires au sein du camp de Calais.

C'est ainsi qu'après leur arrivée au centre, plusieurs solutions se sont offertes aux résidents des CAO, dont principalement : accepter l'aide au retour dans leur pays d'origine ou demander l'asile. Si la personne migrante accepte l'aide au retour, elle touche une aide financière avant d'être raccompagnée vers son pays d'origine. La très grande majorité des exilés a choisi de déposer une demande d'asile. Dans ce cas, le but des CAO était initialement de déplacer le demandeur d'asile vers d'autres structures plus adaptées à sa situation administrative, comme les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) : « *La durée de prise en charge doit être limitée au temps nécessaire à l'orientation des migrants vers un dispositif adapté à leurs droits.* » (ministère de l'Intérieur et ministère du Logement et de l'Habitat Durable, 2016). Cependant, le manque de places dans les structures plus spécialisées a amené la majorité des résidents des CAO à faire toutes leurs démarches administratives en leur sein. Certains sont restés près de trois ans dans ces centres. Les CAO offrent cependant un cadre moins idéal où travaillent des assistants sociaux moins qualifiés dans l'accompagnement des exilés vers l'obtention d'un statut de protection. Cela est dû au fait que les CAO, et les nouveaux types de dispositifs d'action sociale dans leur ensemble, répondent à une logique de néo libéralisation de l'action sociale. Etudier les CAO c'est ainsi étudier la libéralisation du travail social, et ses conséquences pour les bénéficiaires. Ce point sera plus particulièrement développé au chapitre 6. De façon générale, l'étude des CAO permet d'étudier le parcours de personnes exilées, de leur sortie de la rue jusqu'aux répercussions des réponses à leurs démarches administratives. L'étude des CAO permet ainsi d'analyser les conséquences, à l'échelle des individus, de la mise en place de nouvelles politiques migratoires nationales et internationales.

Durant les premiers mois qui ont suivi la création des CAO, ce sont uniquement les exilés de Calais qui ont été accueillis dans ces centres. La majorité d'entre eux est restée dans les CAO tout au long de leurs démarches administratives. Mais au fur et à mesure de certains départs, des places se sont libérées. En parallèle, certains camps en région parisienne ont commencé à être extrêmement médiatisés, comme celui localisé Porte-de-la-Chapelle. C'est ainsi que les résidents quittant les CAO ont été automatiquement remplacés par de nouveaux arrivants. Ces nouveaux arrivants ne se sont pas vu promettre la suppression automatique de la procédure Dublin, contrairement aux exilés venant de la « Jungle » de Calais. C'est ainsi qu'au fil des mois les CAO ont regroupé des personnes migrantes avec des statuts extrêmement variés : personne sous procédure Dublin, personne déboutée de son droit d'asile, personne en procédure de demande d'asile, personne en demande d'audition à la CNDA, personne ayant

fraichement reçu son statut de réfugié, etc. Comment les travailleurs sociaux de ces centres ont-ils pris en charge ces profils très variés, alors que leur champ d'action et les moyens alloués ne sont pas prévus pour ces types de résidents ?

Comme nous l'avons déjà exposé, la création des centres dans des contextes locaux particuliers a engendré une multitude de réactions de la part des sociétés locales. Tout d'abord, de nombreux citoyens se sont élevés face à l'arrivée d'exilés sur leur commune, par idéologie ou par peur de changements dans leur quotidien. Des collectifs de citoyens se sont aussi établis dans de nombreuses communes, notamment celles hors des grandes villes. Comment ces différents accueils ont-ils pu agir directement sur les conditions de vie des résidents ? Quelle est l'influence des contextes locaux dans la diversité des accueils ?

Les CAO avaient, lors de leur création, la forme de bâtiments collectifs qui regroupaient en moyenne cinquante résidents. Le choix des bâtiments s'est fait dans l'urgence et était simplement conditionné à leur vacance et au mobilier présent : cuisine collective, nombreux lits et sanitaires. C'est ainsi que ce sont principalement les anciens centres de loisirs, anciennes maisons de retraite ou encore anciennes casernes de pompiers qui ont été réhabilités en CAO. Cependant, ces centres collectifs, parfois insalubres, ont progressivement été remplacés par des appartements. Nous pouvons ainsi nous demander si l'évolution des structures a entraîné une évolution des formes d'accueil et des conditions de vie des résidents.

L'arrivée dans un CAO marque le début d'une prise en charge, mais elle ne marque pas la fin du parcours migratoire : elle est bien une étape de plus dans ce chemin. Les CAO proposent une prise en charge administrative et sanitaire aux exilés, tout en les hébergeant durant cette période. L'obtention d'un titre de séjour n'est pas conditionnée par cette prise en charge. Les personnes exilées s'y localisant vivent dans une angoisse perpétuelle de se faire expulser dans leur pays d'origine ou de devoir retourner vivre à la rue pour échapper à cette expulsion.

Les exilés ne savent pas combien de temps ils vont pouvoir rester dans cette structure. Certains partent au bout de quelques jours pour retourner à la clandestinité, d'autres sont déplacés vers les CADA lorsque leur demande d'asile est enregistrée, certains feront toutes les démarches administratives dans ces centres et y resteront pendant de nombreux mois avant d'obtenir leurs papiers, et d'autres encore resteront longtemps dans ces centres avant d'être expulsables si leur demande d'asile est rejetée. Ainsi, le placement en CAO n'est pas l'ultime étape de leur parcours migratoire. Il peut être une étape de plus pour ceux qui passeront de

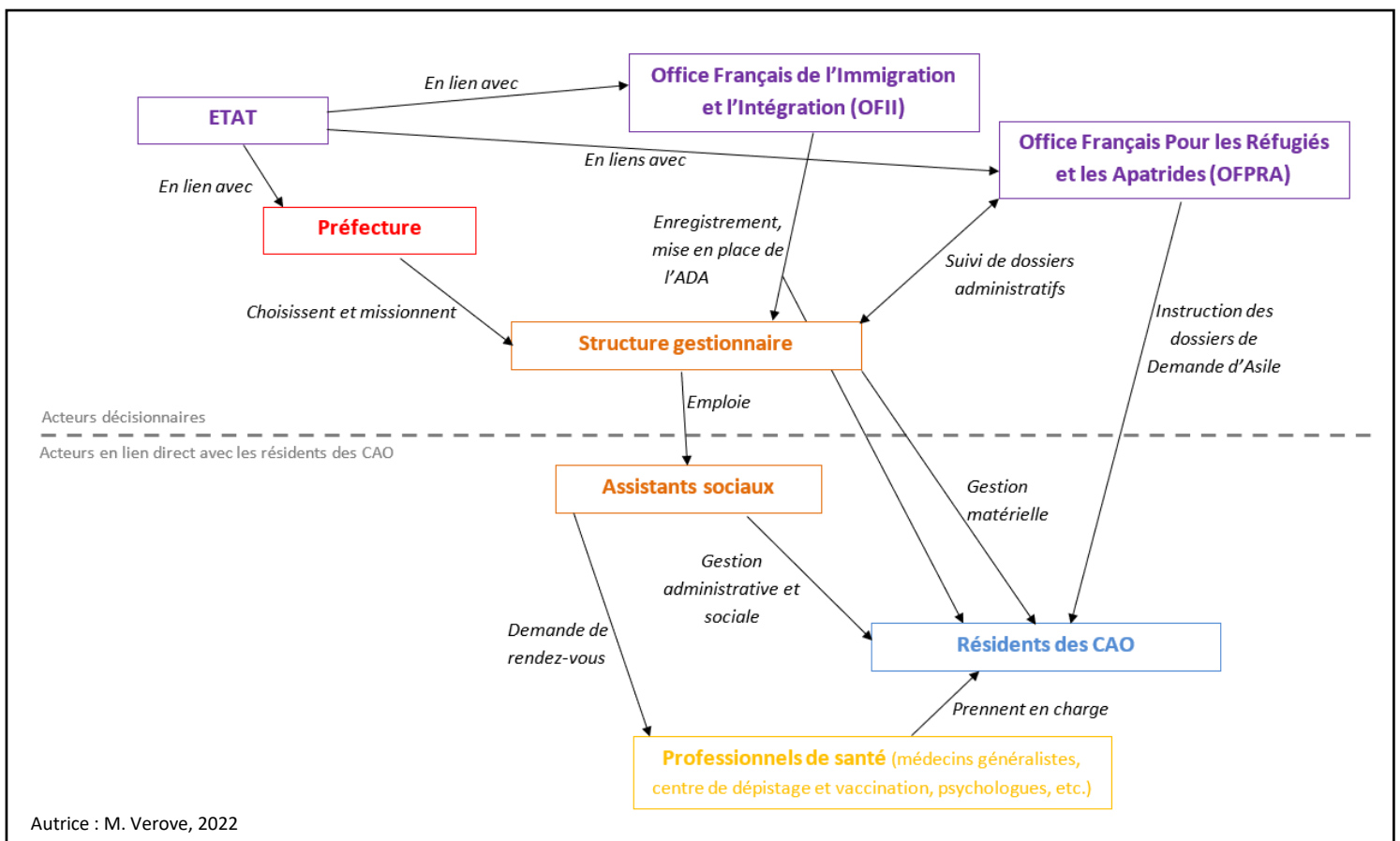
centre en centre, ou ceux qui retourneront vivre à la rue. Il peut aussi être vu par ceux qui auront leurs papiers, comme un moment transitoire, entre le temps du parcours, du déplacement, et l'insertion dans la société française. Nous pouvons tout de même nous demander si la fin du parcours migratoire s'arrête lorsque les exilés obtiennent leurs papiers : leur intégration dans la société est-elle conditionnée à leur statut administratif ?

Tous ces éléments engendrent des pratiques socio-spatiales particulières : comment habiter ces espaces pour lesquels le temps d'habitation est incertain ? Comment s'approprier un lieu dans lequel les conditions de vie sont difficiles et qui est marqué par l'angoisse et l'attente ?

2.3.2. Quelle gestion pour ces centres ?

Le schéma ci-dessous représente les acteurs gestionnaires des CAO, et les différents liens entre eux. Il donne à voir les acteurs définis par le gouvernement lors de la mise en place de ces centres.

Figure n° 22 : Schéma des acteurs définis par le gouvernement pour la gestion des CAO.



Ce sont donc les Préfectures de département qui sont en premier lieu missionnées par l'Etat pour veiller à la bonne mise en place de cette politique migratoire, à l'échelle de leur territoire. Ce sont également les Préfectures qui font le lien entre les structures missionnées par l'Etat et le gouvernement. Ces structures partenaires de l'Etat ont été choisies suite à un appel à projet. Ces choix ont été motivés par la présentation de dossiers de gestion réalisable en pratique et peu coûteuse pour le gouvernement. Ce sont les associations Coallia et Adoma qui ont remporté la majorité des projets à l'échelle nationale. Ces deux associations sont, à leur origine, créées pour accompagner les personnes vulnérables vers l'accès au travail ou au logement. Adoma était en déficit lourd avant de remporter l'appel à projet lié à la création des CAO, tout comme Coallia qui avait des difficultés budgétaires. Elles sont toutes deux présentes et majoritaires dans la gestion des CAO de Normandie. Le but de ces associations partenaires est de gérer les dossiers administratifs et le suivi sanitaire des résidents des CAO, en employant des assistants sociaux. Ce sont ces derniers qui sont directement en lien avec les résidents, les autres acteurs cités ci-dessus n'interviennent dans les centres que très occasionnellement. Ce sont ces assistants sociaux qui sont le point d'orgue de la gestion des CAO. Ils sont en lien avec les résidents, les professionnels de santé, les institutions étatiques et administratives comme l'OFII et l'OFPRA, ou encore avec les instances décisionnaires (leur direction et les Préfectures). Les institutions étatiques administratives (OFII et OFPRA) ont la gestion des dossiers des résidents. Ce sont elles qui accordent le versement de l'Aide aux Demandeurs d'Asile (ADA) ou qui instruisent les dossiers de demande d'asile. L'impartialité de leur situation les soumet cependant aux politiques migratoires nationales de l'Etat (mise en place de quotas, liste des pays sûrs, etc.).

Le statut de ces différents acteurs et leurs interrelations nous obligent à nous demander si la gestion des CAO peut évoluer selon les départements et ainsi être influencée par le positionnement politique des Préfectures. Nous pouvons aussi nous demander si les associations missionnées par l'Etat protègent le droit des exilés ou si elles sont de véritables partenaires de l'Etat dans la mise en place possible de politiques migratoires restrictives. Dans ce dernier cas, comment la position de ces structures missionnées peut-elle avoir des conséquences sur le parcours migratoire des exilés, mais aussi sur les conditions de travail des assistants sociaux ?

Ce schéma des acteurs prévus initialement par l'Etat pour la gestion des CAO est en pratique incomplet et variable selon les contextes locaux. Les maires, absents de la gestion des centres prévue par l'Etat, ont parfois décidé de prendre part à cette gérance. Comme nous

l'avons vu, les populations locales ont elles aussi été présentes dans l'accueil des résidents des CAO, en rejetant ce projet ou en accompagnant les résidents via la création de collectifs de citoyens. Les associations d'aide aux personnes migrantes historiquement présentes dans les grandes villes ont elles aussi pu prendre part au débat et à la gestion des centres. Nous pouvons nous demander comment l'action de ces acteurs imprévus a pu avoir des conséquences sur les conditions de vie et d'intégration des résidents des CAO. Nous pouvons également nous demander comment ces nouveaux acteurs ont été pris en compte dans le schéma initial de gestion des centres. Enfin, nous pouvons nous demander comment les contextes locaux ont influencé la mobilisation, ou la non-mobilisation, de ces nouveaux acteurs. Le tableau ci-dessous recense les différents acteurs qui ont pu s'impliquer dans la gestion des CAO et l'accompagnement des résidents :

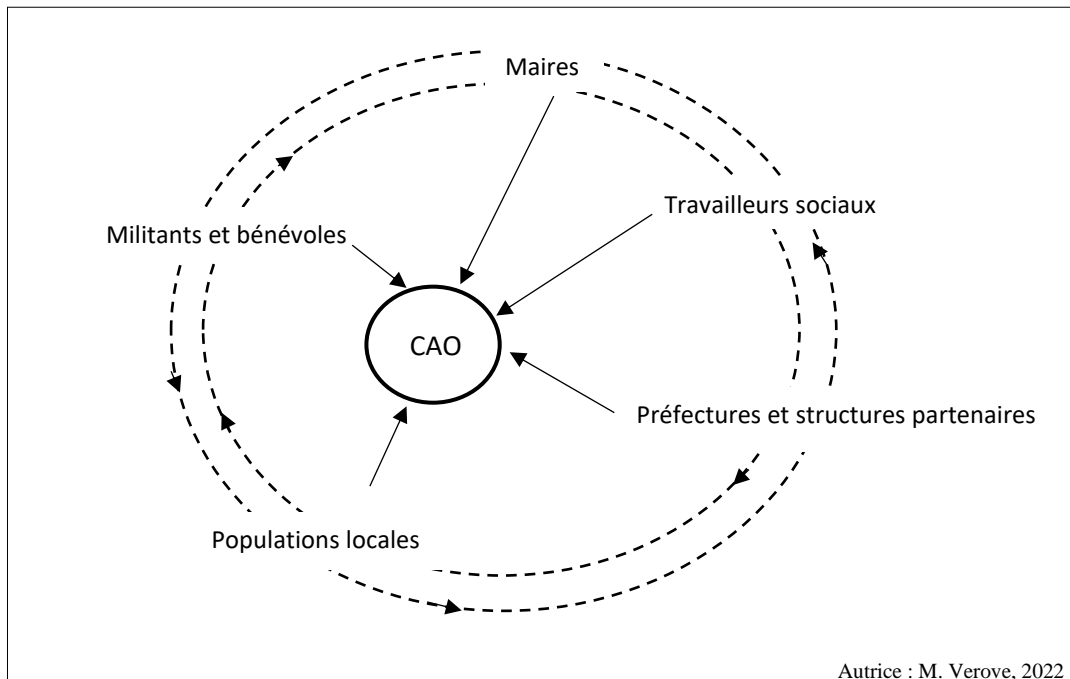
Figure n° 23 : Tableau des acteurs ayant eu un rôle dans la gestion des CAO et leurs résidents.

Acteurs	Rôle	Statut
Préfectures	Mise en place des politiques migratoires décidées par le gouvernement	Acteurs décisionnaires et gestionnaires des CAO
Directeurs de structures gestionnaires	Gestion des CAO	Acteurs décisionnaires et gestionnaires des CAO
Travailleurs sociaux	Accompagner les résidents en leur proposant un suivi administratif et sanitaire	Acteurs gestionnaires
Résidents		Bénéficiaires du dispositif
Bénévoles	Engagement auprès des résidents	Acteurs associatifs
Municipalités	Rôles divers (chapitre 7)	Acteurs politiques locaux
Populations locales (habitants, commerçants)	Rôles divers (chapitre 7)	Statuts divers
Professionnels (avocats, professionnels de santé, gendarmes, agents de l'OFII, etc.)	Contribuer à l'accompagnement des résidents	Acteurs secondaires

Comme nous venons de le voir, la création des CAO et l'intégration de ces centres dans les territoires engagent de très nombreux acteurs. Il semble que cinq catégories d'acteurs sont particulièrement importantes dans la gestion des CAO :

- Nous avons tout d'abord les institutions politiques (telles que les Préfectures) et les structures partenaires de l'Etat (comme Coallia et Adoma). Cette catégorie englobe les acteurs mettant localement en place les politiques migratoires du gouvernement.
- La mise en place des CAO ne peut se faire sans des acteurs participant à la gestion concrète des résidents, sans des acteurs en lien direct avec eux : les travailleurs sociaux sont aussi une catégorie importante dans cette équation.
- Nous avons également les militants et bénévoles de collectifs intervenant dans les CAO. Ces acteurs ont un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des résidents des centres et dans la surveillance du respect du droit d'asile.
- Nous avons également les populations locales qui peuvent engendrer des conséquences positives ou négatives sur le cadre de vie des résidents.
- Enfin, les maires et les assistants sociaux sont des acteurs particuliers puisque leurs actions varient selon les contextes locaux. Selon leurs actions, ils peuvent avoir une incidence plus ou moins grande dans la gestion des CAO. Ces actions peuvent également avoir des incidences mélioratives ou péjoratives pour les conditions de vie des résidents, selon leur engagement politique.

Figure n° 24 : Schéma des liens entre les catégories d'acteurs



Ces catégories d'acteurs, de par leurs actions, peuvent avoir des conséquences sur les conditions de vie des résidents. Mais comme représenté dans le schéma ci-dessus, ces quatre catégories d'acteurs ne sont pas captives de leur rôle et peuvent avoir des interrelations fortes et complexes. Ces interrelations peuvent alors influencer leurs actions. Les CAO sont ainsi le lieu de la cristallisation des rapports entre ces nombreux acteurs. L'étude des CAO permet ainsi de déconstruire les rapports entre tous ces acteurs et d'analyser les jeux de pouvoir et les inégalités qui se jouent à l'échelle locale. L'étude du local permet ainsi de donner des clés de compréhension de la situation nationale et internationale, très mouvante et évolutive. L'étude des contextes locaux permet ainsi de mettre en avant les différentes interrelations que ces acteurs peuvent avoir entre eux et l'influence de ces interrelations, sur leurs actions et sur le cadre de vie des résidents. Alors, ce sont les effets de lieux et les effets sociaux localisés qui pourront être analysés pour répondre à cette question : les contextes locaux influencent-ils les interrelations entre les différents acteurs ?

2.3.3. Les résidents des CAO

Les résidents des CAO de Normandie sont majoritairement des hommes, seuls et majeurs. Deux CAOMI sont présents dans la région, au Havre et à Rouen. Cependant, ces lieux ne seront pas étudiés, la prise en charge des mineurs, bien que similaire sur de nombreux points, diverge de celle des personnes majeures. Un choix à dû être fait sur les sujets enquêtés, et seules les personnes majeures sont au cœur de ce travail.

La majorité des résidents des CAO ont entre 18 ans et 28 ans, mais des résidents plus âgés sont aussi présents : l'enquêté le plus âgé avait 59 ans. Un tri semble être fait en amont par les services de l'Etat : les personnes intégrant les CAO sont toutes susceptibles de pouvoir déposer une demande d'asile. Aucune personne originaire de pays « sûrs »⁴⁰ n'a intégré le dispositif, bien que ces exilés puissent tout autant vivre dans les camps en région calaisienne ou parisienne. Les résidents des CAO rencontrés pour cette thèse, sont tous des personnes ayant subies des migrations forcées. C'est par la contrainte que ces personnes ont dû quitter leur pays d'origine. La très grande majorité des résidents vient d'Afghanistan et du Soudan (Darfour), même si d'autres nationalités sont présentes : érythréenne, somalienne, ivoirienne, guinéenne, libyenne, irakienne, iranienne, bangladaise, chinoise (Tibet), ou encore russe (Tchéchénie). Depuis 2016, ce sont principalement les Afghans et les Soudanais qui sont hébergés dans les CAO, mais les arrivées peuvent fluctuer selon les conflits dans le monde. Les deux encadrés ci-après sont deux récits biographiques d'exilés ayant été placés dans les CAO⁴¹.

⁴⁰ Pays qui, selon l'OFPRA, offrent une protection satisfaisante à ses ressortissants contre toute forme de violence.

⁴¹ Ces deux récits font partie des quinze récits de vie réalisés au cours du travail de terrain (voir chapitre 4). Deux sont présentés ici pour illustrer l'identité des résidents des CAO, les autres sont placés en annexe de cette thèse.

Encadré n°1 : Récit de vie de Saïd

Ce récit de vie a été réalisé suite à trois rendez-vous échelonnés sur deux ans. Le premier entretien s'est fait au CAO de Cerisy-la-Forêt, le second au CAO de Villedieu-les-Poêles, et enfin, le dernier s'est réalisé dans son logement une fois que ce résident fut sorti du dispositif d'accueil. Un quatrième rendez-vous a été réalisé afin de présenter le récit de vie final à Saïd. Les discussions se sont principalement faites en anglais, car il ne maîtrisait pas bien le français, et je ne parlais pas bien le pachto.

« Je m'appelle Saïd et je suis né en 1975. Je suis né et j'ai vécu à Jalalabal, en Afghanistan. Mes parents sont morts il y a longtemps. J'ai encore un grand frère et beaucoup de cousins et cousines. J'avais une sœur quand j'étais petit, mais elle est morte très jeune. Je me suis marié en 1995. J'ai six enfants. Deux garçons et quatre filles. Certains sont grands maintenant, mais d'autres sont encore des enfants. En Afghanistan, j'étais garagiste. Je réparais beaucoup de poids lourds. Il y a beaucoup de montagnes là où j'habitais, ça tire sur la mécanique, alors j'avais beaucoup de travail. A cause des talibans, ma femme ne pouvait pas travailler en sécurité. Alors elle restait à la maison pour s'occuper des enfants. On était un peu pauvres quand même, le salaire de mécanicien n'est pas très élevé.

Un jour, une de mes filles est tombée malade. On a eu besoin de l'emmener à l'hôpital et on a dû payer beaucoup d'argent pour son hospitalisation et les médicaments. On était endettés. J'ai décidé de partir et aller trouver du travail à Kaboul. Là-bas j'ai travaillé encore comme mécanicien, et j'ai travaillé un peu pour les américains. Ils me payaient plutôt bien. Mais les talibans ont su ce que je faisais alors ils m'ont menacé. Lorsqu'ils ont tué un garagiste pour lequel j'ai travaillé à Kaboul, j'ai eu vraiment très peur. J'ai décidé de partir du pays. Je ne suis pas revenu dire « au revoir » à ma famille. Je suis parti directement. C'était en février 2014.

J'ai payé un passeur qui m'a emmené jusqu'en Europe. Il me prenait un peu d'argent mais je l'ai aussi un peu aidé avec le camion, alors il était plutôt gentil avec moi. Je suis arrivé en Europe par la Grèce en novembre 2014. Je suis resté bloqué assez longtemps en Hongrie. J'ai fini par arriver en France en septembre 2015. Je suis resté un peu à Paris. Une connaissance m'a hébergé quelque temps. Mais c'était compliqué car son appartement était tout petit et je n'arrivais pas à trouver du travail. J'ai décidé de partir de Paris, je voulais aller en Angleterre. Je pensais que ce serait peut-être plus simple de trouver du travail. La situation devenait urgente car je voulais envoyer de l'argent à ma famille. C'est comme ça que je suis arrivé à Calais. C'était en mai 2016.

J'ai passé un peu plus de quatre mois dans la Jungle. J'ai essayé de m'accrocher à des camions pour passer en Angleterre, mais c'était vraiment dangereux. C'était très dur de vivre là-bas.

En Octobre 2016, on m'a proposé de partir de Calais et de déposer l'asile en France. J'ai accepté, j'étais tellement épuisé. C'est comme ça que je suis arrivé à Cerisy-la-Forêt. La vie là-bas était plutôt bien. Il y avait les bénévoles qui étaient vraiment très gentils. J'ai fait beaucoup d'activités grâce à eux : foot, match de cricket, promenade, etc. Il y avait aussi des cours de français, mais je n'y allais pas trop. C'était un peu dur pour moi d'apprendre une langue alors que je n'étais pas sûr de pouvoir rester ici. Et puis il y avait toujours beaucoup de monde pendant les cours de français, et moi j'aimais bien être tranquille. Surtout que les autres n'étaient pas toujours gentils avec moi. Certains disaient que je n'étais pas afghan, mais pakistanais. Ils m'appelaient « le pakistanais » tout le temps et ils voulaient que je fasse le ménage à leur place. Il y avait aussi des résidents plus jeunes. C'étaient de vrais enfants, ils me fatiguaient. Ils criaient tout le temps et étaient souvent saouls. Mais ce n'est pas comme ça la vie.

Au bout de quelques mois je suis parti dans un appartement à Villedieu-les-Poêles. Il fallait que je reste encore hébergé par Coallia car je n'avais toujours pas eu mon rendez-vous à l'OFPPRA. C'était tranquille à Villedieu. Les gens qui étaient avec moi étaient gentils. C'était un peu plus facile pour faire nos courses, c'était moins bruyant aussi. Mais il y avait moins de bénévoles qui venaient. Je m'ennuyais un peu plus encore. J'ai eu mon rendez-vous à l'OFPPRA et j'ai eu ma réponse quelques semaines après : j'ai eu la protection subsidiaire. Je ne savais pas trop comment réagir quand on me l'a annoncé : Je ne savais pas vraiment ce que c'était, j'étais aussi content, mais j'ai aussi vu que l'assistante sociale n'était pas aussi contente que lorsque quelqu'un a le statut de réfugié. Mais c'est déjà très bien, et puis j'étais content car je pouvais enfin travailler ! C'était en février 2018.

Je suis rapidement parti de l'appartement de Coallia. J'ai fait une demande de logement HLM à Saint-Lô. J'ai aussi essayé de trouver du travail. Ce n'est pas facile car je parle encore mal le français et puis je n'ai pas de diplôme français. J'ai travaillé quand même régulièrement chez un garagiste. Ça me permet d'envoyer un peu d'argent à ma famille. Je suis allé les voir en février 2019. On s'est retrouvé au Pakistan. Je pense essayer d'y retourner dans quelques mois, pour l'Aid. Et je vais faire une demande de regroupement familial. C'est une bénévole qui m'aide encore pour faire ces papiers. On m'a dit que j'aurais plus de chance de les faire venir si je prouvais que j'avais un travail fixe. Mais ce n'est pas facile. J'ai demandé à plein d'entreprises mais qui veut embaucher un vieux monsieur courbaturé qui ne parle pas le français ? Pas grand monde à Saint-Lô en tout cas... Alors je ne sais pas trop si je dois partir ou rester ici. Peut-être que j'aurai plus de chance de trouver du travail dans une grande ville, mais je suis bien ici. J'ai mes amis bénévoles français et des copains afghans. J'imagine bien mes enfants aller à l'école ici. »

Encadré n°2 : Récit de vie de Mustafa

Ce récit de vie a été fait en cinq rendez-vous étalés sur quatre ans. Deux se sont déroulés au CAO de Cerisy-la-Forêt, un au CAO de Torigny-les-Villes et les deux derniers au CADA de Cherbourg. Un sixième rendez-vous a été réalisé afin de présenter le récit fini et avoir son accord. Ce dernier rendez-vous a aussi permis d'actualiser la fin du récit de vie, sur les moments après sa sortie de CADA. Les discussions ont eu lieu en français et en arabe. Des logiciels de traduction et des cartes ont été mobilisés ainsi que le recours au dessin.

« Je m'appelle Mustafa, je suis soudanais et je viens de la région du Darfour. Je suis né en décembre 1992. J'ai vécu dans un très petit village, entouré de mes parents, mes deux sœurs, mon frère, ma femme et mon petit garçon. Nos conditions de vie étaient très modestes. Je travaillais auprès des animaux que nous avions, j'étais paysan.

En mars 2013, tôt le matin, j'allais voir mes animaux qui étaient dans un enclos près de ma maison. J'ai subitement entendu des coups de feu. J'ai eu peur, c'était la panique autour de moi. J'ai vu des gens mourir. Les habitants de mon village couraient partout. J'ai aperçu des hommes à dos de cheval et de chameau : j'ai deviné qu'ils étaient des Janjawids et qu'ils nous attaquaient. Je savais à quoi ces hommes ressemblaient car ils avaient déjà attaqué mon village et des villages voisins à de nombreuses reprises lorsque j'étais plus jeune. J'ai essayé de me cacher mais je ne savais pas trop où aller. Je me suis allongé dans les grandes herbes près de l'enclos de mes bêtes. De là, j'ai vu que les Janjawids ont regroupé les habitants dans le centre de mon village. Ils ont alors violé les femmes et frappé les hommes et les enfants. J'ai décidé de partir me réfugier dans la maison de mes parents qui était la plus proche de ma cachette. En arrivant j'ai trouvé une de mes sœurs et mon frère morts sur le pas de la porte. Je suis alors parti vers ma maison où j'ai trouvé ma femme et mon jeune fils (qui n'était qu'un bébé) qui s'étaient cachés. Nous avons décidé de nous enfuir du village, mais c'est à ce moment que deux Janjawids sont arrivés. Ils m'ont attrapé puis m'ont attaché devant ma maison. Ils m'ont frappé avec des cravaches, avec leurs armes et avec leurs poings. Ils sont après allés chercher ma femme et l'ont violée devant mes yeux. Ils m'ont encore frappé et accusé de travailler avec les rebelles du Darfour qui combattent le gouvernement en place. J'ai affirmé le contraire mais ils ne m'ont pas cru. Ils m'ont alors demandé beaucoup de choses : quel travail je faisais avec eux, si d'autres personnes travaillaient avec eux, etc. J'ai été incapable de répondre à ces questions car je ne connaissais aucun rebelle. Ils ont ensuite pris mon identité : nom, prénom, nom de mon village, de mon père, etc. Et ils m'ont frappé encore. Ils m'ont menacé et dit que si je ne parlais pas, ils me tueraient. Ils m'ont aussi insulté d'esclave car je descends de tribu africaine. Un des deux Janjawids est parti dans ma maison chercher des preuves de mon implication auprès des rebelles. L'autre a continué de me frapper mais à un moment, il a vu deux jeunes filles qui tentaient de s'échapper et il est parti pour les rattraper. Nous nous sommes alors retrouvés quelques minutes sans surveillance et ma femme en a profité pour me détacher. Nous nous sommes alors enfuis par les petites ruelles de notre village tous les deux avec notre enfant, que ma femme tenait dans ses bras. Elle courait devant moi, mais j'ai décidé de prendre d'autres rues pour que les Janjawids ne nous trouvent pas ensemble, auquel cas ils nous tueraient tous alors que s'ils la trouvaient seule, elle aurait plus de chance de survivre. C'est la dernière fois que je les ai vus.

Je suis donc parti à pied, en courant sans chaussures vers la petite ville de Sirba. J'y suis arrivé de nuit. Un garagiste travaillait encore et je suis allé le voir pour tout lui expliquer. Il a décidé de m'aider et m'a dit qu'il devait partir dans d'autres villes pour son travail et qu'il pouvait m'emmener pour m'éloigner le plus possible de mon village et me faire partir du Soudan où j'étais maintenant en danger car les milices gouvernementales devaient me chercher. Je ne savais pas où le conducteur allait m'emmener, je voulais juste partir, pour vivre. J'ai donc pris place dans un camion auprès du chauffeur et de deux employés. Le camion s'est arrêté dans les villes de Seleia, Jabal Mun, Tina puis Mellit. Le garagiste m'a laissé dans cette grande ville, et il m'a montré un autre camion et son chauffeur qui devaient partir encore plus loin. Je suis allé à la rencontre du chauffeur et je lui ai expliqué mon histoire. Il a accepté de m'aider si moi-même je l'aidais à monter des moutons dans son camion, ce que j'ai accepté. Je me suis ensuite caché au milieu des bêtes, et nous avons pris la route. Nous sommes arrivés en Libye. Je ne savais pas où était ce pays, cela m'importait peu, je devais juste quitter le Soudan au plus vite. Nous sommes donc arrivés dans la ville de Koufra. Là le conducteur m'a dit que nous étions arrivés et que je devais partir.

Je me suis retrouvé seul, ne connaissant personne. J'ai donc essayé de trouver d'autres soudanais pour bénéficier de leur solidarité, mais la police m'a très rapidement trouvé. Ils m'ont alors emmené dans une prison où nous étions sept soudanais dans une toute petite pièce. J'y suis resté une semaine. Nous n'avions qu'un tout petit peu à manger, juste une fois par jour. C'était très dur, d'autant plus que les policiers me frappaient tous les jours. Ils me réclamaient de l'argent, mais je n'en avais pas. Au bout d'une semaine, un libyen est venu et m'a demandé pourquoi je ne payais pas. Je lui ai expliqué mon histoire et dit que je n'avais pas d'argent, que je ne savais pas comment joindre ma famille mais que de toute façon elle n'en avait pas non plus. Le libyen m'a dit qu'il allait payer pour moi mais qu'après je devrais venir avec lui. C'est comme ça que je suis devenu l'esclave de cet homme pendant 2 ans, pour payer ma dette en quelque sorte. Cette personne m'a acheté, comme un objet. La prison était comme un supermarché. Il avait des moutons et j'ai dû travailler au champ. Il ne m'a jamais donné d'argent et me donnait à manger de façon très irrégulière. Au bout de ces deux années, je suis tombé très malade. Je ne pouvais plus rien faire car mes forces m'abandonnaient. Il m'a alors emmené à Tripoli, m'a laissé dans la rue et est parti. J'ai rencontré des soudanais avec lesquels je suis resté une semaine. Ils m'ont acheté des médicaments et nous sommes partis vers Zaouïa où nous avons un peu travaillé. Nous avons parfois un salaire mais souvent les libyens ne nous payaient pas. Je suis resté là-bas un an et quatre mois mais j'étais vraiment en danger dans ce pays car les gens sont très racistes et violents. J'avais peur et je ne souhaitais que trouver la paix. Avec les autres soudanais, j'ai donc décidé de partir de Libye dans le souhait de trouver une vraie protection. Des contacts nous ont emmené à Sabratha où on nous a fait monter dans un bateau. Nous étions 201 dans un tout petit bateau. Nous avons quitté le sol libyen en juillet 2016. Un gros bateau est venu nous secourir en mer. Je crois que je serais mort sinon.

Nous avons débarqué en Italie quelques jours après. Je ne suis pas resté en Italie car il était impossible de trouver de l'aide. Tous les italiens nous disaient de partir. Je suis arrivé en France, par le train, en septembre 2016. Ce fut difficile de passer la frontière car les contrôleurs et la police nous ramenaient sans cesse à notre point de départ. Je suis arrivé à Nice, puis à Marseille. De là, j'ai pris encore le train jusqu'à Paris. Durant le trajet, les contrôleurs sont arrivés dans la rame et ont commencé à contrôler tous les passagers. Quelqu'un assis près de moi, m'a demandé si j'avais des papiers. Je lui ai dit que non.

Il m'a alors dit de me cacher sous son siège et a mis son manteau sur ses genoux. Ainsi, le contrôleur ne m'a pas vu et j'ai pu arriver à Paris sans encombre. J'ai dormi quelques nuits dans la rue. Un jour, la police m'a contrôlé. N'ayant pas de papiers, ils m'ont emmené au poste. Ils m'ont posé quelques questions mais m'ont surtout donné un sandwich et de quoi boire, avant de me libérer. Je me suis décidé à reprendre le train et à arriver à Calais, dans la « Jungle ». Je ne sais pas trop pourquoi je suis allé à Calais. En fait c'est difficile de s'installer quelque part quand on a aucune raison d'y être. C'est des connaissances, des gens que j'ai rencontré qui m'ont dit d'aller à Calais, que là-bas il y avait de l'aide et des soudanais. J'y suis resté près de 3 mois. Je me suis fait des copains, tous les soudanais viennent du Darfour, on est assez solidaires entre nous. Mais la vie était difficile là-bas. Au mois d'octobre, on nous a dit que nous devions partir de la « Jungle » et que nous allions être placés dans des centres pour ne pas être dehors pour l'hiver. Je me suis présenté à l'enregistrement avec des amis à moi. Je ne savais pas trop où j'irai, ce qu'on allait faire de moi, mais je ne voulais plus rester dans cette « Jungle ». C'est ainsi que je suis arrivé le 26 octobre 2016 au centre de Cerisy-La-Forêt.

J'y ai passé un an. Nous étions environ trente, dont huit autres soudanais avec lesquels je partageais un dortoir. Ce centre était au milieu de la forêt, nous n'avions rien à faire et il était difficile d'aller faire un tour. Il y avait cependant, presque tous les jours, des bénévoles qui venaient nous rendre visite. C'était vraiment bien, on faisait des cours de français, on jouait au foot, et les bénévoles étaient vraiment très gentils. Au bout d'un an, ce centre a fermé et on m'a placé dans un appartement à Torigny-les-Villes avec quatre autres soudanais. C'était un peu mieux ici car on était juste deux par chambre. Mais il y avait vraiment moins de bénévoles. On voyait moins de gens, je m'ennuyais plus. C'est là que j'ai commencé à être vraiment très stressé. A la fois pour moi car tous les autres résidents avaient eu leur premier rendez-vous à l'OFPRA, ou du moins il était programmé, et c'était très fatigant d'attendre. J'ai passé près d'un an et demi à attendre la date de ce rendez-vous, c'était vraiment trop long. Et j'étais aussi très stressé pour mes proches. Ça faisait plusieurs années que je n'avais pas de nouvelles de ma femme et de mon fils. J'étais très inquiet pour eux. Ils me manquaient profondément. C'est comme ça que j'ai commencé à boire de l'alcool, pour oublier. Sans l'alcool je n'arrivais plus à dormir la nuit. J'étais épuisé. Je sais bien que normalement c'est interdit dans ma religion mais bon... ce n'est pas si grave. C'est vrai qu'au Darfour on a une relation peut-être un peu particulière à l'alcool malgré notre religion. J'ai toujours vu des gens en produire là-bas et en consommer. Mais attention, c'est beaucoup plus fort que ce qu'on peut trouver en France. On fume aussi des plantes là-bas. C'est pour ça aussi que des fois je fumais un petit peu de cannabis à Torigny aussi. Je voulais juste dormir, arrêter de penser.

Quatre mois après mon arrivée à Torigny, on m'a envoyé dans un autre appartement à Cherbourg. Ce n'était plus Coallia qui gérait mon dossier mais France Terre d'Asile. J'avais des cours de français et des activités quotidiennes obligatoires. Là-bas, j'ai enfin obtenu une date de rendez-vous à l'OFPRA, mais suite à celui-ci, j'ai été une première fois débouté de ma demande d'asile. On m'a expliqué que ma demande n'avait pas été acceptée car je n'avais pas réussi à prouver que je venais bien du Darfour. Mais moi je n'étais jamais sorti de mon village avant d'être obligé de quitter mon pays. Je ne sais pas où sont situés les autres villages et les villes par rapport au mien. Je ne savais même pas où était la Libye avant d'arriver là-bas.

Et puis mon village est vraiment très petit, il n'est pas sur les cartes. Heureusement j'ai pu faire un recours. J'ai rencontré un avocat qui était très gentil, il m'a beaucoup aidé et on a préparé ensemble mon deuxième rendez-vous, celui de la CNDA. Là-bas, tout s'est bien passé et j'ai réussi à obtenir mon statut de réfugié en octobre 2019, presque 3 ans jour pour jour après le dépôt de ma demande d'asile.

Après cette réponse positive, j'ai dû partir du CADA. France Terre d'Asile m'a aidé à trouver un logement social. Je suis donc resté à Cherbourg. La ville est plutôt sympa, mais c'est vrai que mes copains et les bénévoles de Cerisy et Torigny me manquent. J'ai réussi à me faire quelques bons copains soudanais à Cherbourg, on se voit de temps en temps. France Terre d'Asile m'a aussi inscrit à des formations, mais j'ai assez rapidement trouvé du travail chez un agriculteur. Mon patron est plutôt gentil et ça se passe bien. Le seul problème c'est que le travail est très dur. Même si je suis habitué à travailler avec les animaux, à travailler dur, c'est le froid et l'humidité de la région qui sont très compliqués. Je suis tombé très malade, j'ai fait des bronchites à répétition, j'ai dû arrêter. Mon patron n'a pas trop compris, il m'a traité de feignant, il m'a dit que j'avais profité de lui et que je lui devais de continuer à travailler pour lui. Je ne comprends pas pourquoi je dois lui être redevable.

J'ai réussi à avoir des nouvelles de ma famille. Mes parents sont toujours en vie. Ils élèvent mon fils car ma femme a dû se remarier. C'est comme ça au Darfour. Les familles attendent environ deux ans, et s'il n'y a plus de nouvelles du mari, il est comme mort, et la femme doit se remarier. Son nouveau mari n'a pas dû accepter qu'elle garde son premier enfant. Ce sont donc mes parents qui le gardent maintenant. Il doit être tellement grand maintenant. C'est assez dur à vivre quand même car ma femme et moi on s'est mariés car on s'aimait vraiment. Je l'aimais plus que tout. Les mariages sont souvent arrangés là-bas, mais nous on s'aimait. Je ne rêvais que de la retrouver, maintenant je dois accepter que ce soit fini, qu'elle a une autre vie. Malgré moi, malgré nous.

J'ai commencé à faire des formations dans le bâtiment, en plomberie, peinture, mais ce qui m'a le plus plu, c'est la maçonnerie ! C'est vrai que c'est un peu difficile, mais je trouve ça intéressant. J'ai trouvé du travail plutôt rapidement, l'entreprise où je suis est bien, mes collègues sont gentils. Il y en a juste un qui m'appelle « le migrant ». Je crois que c'est pour rigoler, mais bon, je crois que ma vie est ici maintenant, alors ça serait bien de m'appeler par mon prénom. J'ai un autre collègue qui vient me chercher et me redéposer chez moi, on fait les mêmes horaires, il est vraiment gentil. Sinon, à part le travail je ne fais pas grand-chose. Je m'ennuie un peu, je me sens un peu seul. J'ai arrêté l'alcool depuis que j'ai eu mon statut de réfugié. J'évite de boire tout seul, mais c'est vrai que les fois où je pense trop à ma famille... Je vais sur Saint-Lô aussi parfois revoir mes copains. On fait un peu la fête, on va au Sun Set. Enfin, le vigile ne nous laisse pas toujours entrer.

Je ne sais pas trop si je me sens français. J'aime bien la France et je suis très content d'être ici. Je suis très content d'avoir rencontré les bénévoles, je peux compter sur eux encore aujourd'hui. Mais c'est dur, le regard des gens et la façon dont les gens me parlent me montre que je ne suis pas vraiment comme eux. Je suis noir, j'ai un accent et je ne parle pas encore bien français... mais qu'est-ce que je peux faire contre ça ? »

Ces deux exemples illustrent la complexité des parcours des exilés étant passés par les CAO. A travers ces deux récits de vie, et des autres exposés en annexe n°1, c'est la place des CAO qui est aussi présentée. Ces dispositifs apparaissent comme un moment clé dans les parcours des exilés. A travers cette thèse, ce sont les conséquences de cette prise en charge qui seront exposées.

Conclusion du chapitre 2 :

Les Centres d'Accueil et d'Orientation sont donc des lieux d'hébergement pour personnes exilées tout juste sorties de la rue. Leur but est de donner un temps de répit aux résidents afin de leur permettre de décider des démarches administratives qu'ils souhaitent entreprendre. Normalement, une fois le choix d'orientation fait, les résidents doivent quitter les CAO pour d'autres lieux d'hébergement plus adaptés à leur demande.

Dans les faits, les CAO sont des centres qui, au fil du temps, vont accueillir et héberger des résidents aux profils très divers et sur un temps parfois très long. Cela est en partie dû à un manque de places dans les autres structures d'accueil. Il semble également que les acteurs intervenant dans la gestion des centres soient beaucoup plus nombreux et avec des interactions beaucoup plus complexes que le schéma initialement prévu par le gouvernement.

Ce deuxième chapitre avait pour but de présenter les questionnements liés au statut des CAO, liés à la gestion qui est faite de ces lieux et liés aux conditions de vie proposées dans ces centres. Tous ces questionnements seront repris et développés plus en détails tout au long des parties II et III.

Chapitre 3 : Comment réaliser une étude à l'échelle de l'individu ?

« Je crois être arrivée où je voulais être : je n'ai plus cette boule d'adrénaline avant mon arrivée au centre, je n'ai plus le sentiment de ne pas être tellement à ma place, je ne recherche plus à interpréter chaque événement. C'est maintenant normal d'être ici, c'est maintenant la lassitude et l'ennui qui me gagnent et c'est une nouvelle dimension de mes terrains qui m'apparaît, et elle est encore plus intéressante. »
(Extrait de mes carnets de terrain, février 2017)

Introduction du chapitre 3 :

Ce chapitre présentera dans un premier temps de quelles manières et par quel positionnement, l'étude de la prise en charge des exilés relève d'un travail sur les marginalités et pourquoi celui-ci a pour finalité l'analyse de la société française dans son ensemble.

De par ses différents marqueurs sociaux, l'enquêteur ne peut être un sujet objectif : II « *reste un sujet entier, engagé par une relation à l'autre totale, c'est-à-dire par sa subjectivité propre, son histoire personnelle et son appartenance à une société donnée.* » (Mohia, 2008, p.18). Il apparaît alors primordial de définir la position du chercheur et des qualificatifs qui lui sont apposés, qu'il subit ou avec lesquels il peut jouer. Le chercheur peut également lui-même avoir certains stéréotypes sur ses sujets d'enquête. Il est ainsi important de les définir pour comprendre les biais possibles et de quelle façon l'objectivité s'avère impossible dans une relation d'enquête (Paugam, 2008).

Ce chapitre permet l'exposition des questionnements face au devoir de « faire du terrain », élément indispensable à toute recherche géographique. « Faire du terrain » est une expression que nous, géographes, utilisons sans cesse. Mais bien que cette expression sous-entende que nous partons produire par nous-même nos données, elle illustre en réalité les moments passés auprès de nos objets et sujets d'étude, elle illustre « *l'expérience d'une réalité* » (Dupont, 2014). Aussi, pour « faire du terrain », le chercheur semble se confronter à de grands questionnements : comment entrer sur nos terrains ? Comment se présenter à nos sujets d'étude ? Comment « être » lors du temps de l'enquête ?

Ce chapitre a ainsi pour but de donner à voir la position du chercheur, ou ici de la chercheuse, face à son terrain, face à ses sujets d'étude et de procéder à une certaine auto-ethnographie, indispensable pour peindre le contexte d'étude de cette thèse. **L'objectif étant de présenter les choix faits qui ont permis d'étudier l'espace vécu des exilés.**

3.1. L'étude de la société française par l'étude des marginalités et de l'exil.

3.1.1. Trouver sa place dans le champ de la géographie des migrations

Les démarches scientifiques sur les migrations ont considérablement augmenté ces dernières années, cette thématique ne constituant pas « *un enjeu public central avant les années 1990* » (Hamidi, Fischer, 2016). Cela s'explique par l'omniprésence de l'immigration au sein de tous les débats, et notamment des débats politiques. Beaucoup de scientifiques ont choisi de travailler sur cette thématique pour répondre à des questions d'actualité, à des questions qui animent nos sociétés, mais aussi contrecarrer certains stéréotypes et certaines représentations non-fondées. Cette augmentation du nombre de travaux portant sur les exilés a pu entraîner la sur-étude de certaines problématiques et de certains terrains d'enquête au détriment d'autres.

Les terrains sur-étudiés peuvent toucher toutes les thématiques et tous les espaces d'étude (Desvaux *et al.*, 2021). Cependant, il y aurait des récurrences de caractéristiques qui entraîneraient cette sur-étude : « *un trait marginalisant (pauvreté, indigènes, minorités etc.) ; l'expérience d'une forme de crise plus ou moins récente ou d'une résistance active à leur condition de marginalisation et enfin une localisation accessible (géographiquement ou politiquement) aux chercheurs étrangers* » (Desvaux 2019, p. 9). Ces conditions d'émergence semblent parfaitement coïncider avec certaines thématiques et lieux liés aux migrations, comme la situation de la Jungle de Calais. Suite à la « crise migratoire »⁴², ce campement regroupait une population particulièrement marginalisée et stigmatisée, avec des pratiques socio-spatiales singulières et remarquables et un grand réseau d'acteurs rendant les enquêtes accessibles (Lacroix, 2016 ; Agier *et al.*, 2018 ; Brugère, 2021, etc.).

L'étude des CAO s'est en grande partie faite dans les territoires ruraux, assez peu mobilisés par des travaux intégrant le champ de la géographie des migrations (Flamant *et al.*, 2020) et donc loin d'une sur-étude et d'une surmédiation. Le choix de travailler sur la création et la gestion des CAO avait ainsi, en partie, pour but de s'éloigner des terrains très médiatisés et sur-

⁴² Expression caricaturale du phénomène migratoire en Europe depuis 2015, fortement reprise par les médias et les partis politiques. « *La rhétorique de la crise n'est pas totalement nouvelle : elle informe la perception du phénomène migratoire par les opinions publiques occidentales depuis les années 1990 au moins, si l'on en croit le politiste Myron Weiner, théoricien de la « crise migratoire globale » (1995). Au cours des années 2010, elle devient un terme générique pour qualifier l'arrivée de demandeurs d'asile et de migrants dans le contexte européen, au rebours de séquences passées d'émigrations vers l'Europe (Cantat, Thiollet, Pécoud, 2019).* » (Calabrese, 2020).

étudiés par le monde scientifique, tout en continuant d'alimenter par un sujet original, les réflexions autour de la gestion et de l'accueil de ces populations vulnérables.

Cette thèse se place donc dans le champ de la géographie des migrations. Les travaux portant sur les migrations se sont développés au cours des années 1970 pour prendre, au fil des ans, de plus en plus de place au sein des débats scientifiques (Laacher, 2012). Les thématiques principales et générales abordées par ce champ de recherche sont : l'étude des diasporas et des communautés, l'analyse des grands flux migratoires, les questions liées à l'intégration des populations étrangères au sein de la société d'accueil et plus récemment, l'analyse et la critique des politiques migratoires et d'enfermement, particulièrement impulsées par le réseau Migreurop⁴³.

Cette recherche s'inscrit tout particulièrement dans la continuité des travaux déjà réalisés sur les centres d'accueil et d'hébergements pour personnes exilées (Frigoli et Jannot, 2004, Kobelinsky, 2009 ; Arfaoui, 2019). Ces travaux se sont particulièrement intéressés aux conditions de prise en charge et aux conditions de vie des demandeurs d'asile dans les CADA. Les CAO quant à eux n'ont jamais été étudiés dans le cas d'une étude longue, bien qu'ils aient pu être l'objet d'articles scientifiques (Gardesse, 2020 ; Ristic, 2020 ; Martin 2020). Dans le cas des CAO, nous l'avons vu (chapitre 2), le statut des résidents est particulier : certains demanderont l'asile, d'autres choisiront l'aide au retour, mais tous sont encore dans l'illégalité à leur arrivée dans le dispositif, tous sont dans une situation de précarité et de vulnérabilité importantes. Cette thèse s'inscrit donc aussi dans la continuité des travaux ayant comme sujet d'étude les personnes illégalisées en France et les actions politiques qui les touchent (Bernardot, 2005 ; Agier, 2007).

L'étude de la place laissée aux exilés au sein de la société française, s'intègre aussi au sein de travaux traitant des marginalités et de leur prise en charge (Dumont, 2007). L'étude des marginalités soulève la question des états de détresse sociale et psychologique dans lesquels se trouvent les exilés, et sur leur accès aux soins (Dumont, 2007 ; D'Halluin, 2009 ; Hoyez, 2021 ; Cagnet *et al.*, 2012). Prendre en compte ces thématiques semble primordial pour comprendre la prise en charge qui est offerte aux résidents des CAO, mais aussi les conséquences psychologiques de cette prise en charge.

⁴³ Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont le but est d'observer, comprendre, faire connaître et analyser de façon critique les politiques migratoires de l'Union européenne.

Cette thèse s’inscrit également dans la continuité de travaux relatifs à la notion d’hospitalité et de territoires accueillants (Agier, Gerbier-Aublanc et Massion Diez, 2019 ; Agier, 2018), particulièrement mobilisés pour analyser les dynamiques relatives à l’accueil des résidents des CAO. A travers l’étude de l’hospitalité, ce sont les questions d’inclusion et d’intégration des personnes migrantes au sein de la société française (Manier, 2013 ; Akora et *al.*, 2017 ; Hachimi-Alaoui et Pélabay, 2020) qui seront également interrogées par cette thèse. D’autres thématiques, abordées de façon plus secondaire, alimenteront également ce travail, comme l’enfermement (Clochard, 2014, 2020) ou encore la question de la mort en phase de migration (Lestage, 2012).

Enfin, ce travail s’inscrit évidemment dans la continuité des recherches portant sur l’arrivée des exilés dans les espaces peu habitués à leur présence : les espaces ruraux et les petits pôles urbains. Les migrations contemporaines s’étant principalement déroulées vers les grandes villes, les recherches universitaires se sont naturellement tournées vers ces dernières, délaissant les autres espaces. Mais puisque, ces dernières années, les politiques publiques tendent à la dispersion des exilés, beaucoup d’entre eux ont dû être accueillis dans des espaces peu denses, désaxant alors les travaux scientifiques (Bonnerandi, 2008 ; Arfaoui 2019, Flamant *et al.*, 2020, Fromentin, 2021) et les intérêts de nombreuses associations, à l’image de travaux demandés sur les petites communes accueillantes par la Fondation de France et la Cimade (Gourdeau, 2018). Le programme de recherche CAMIGRI est également un exemple du développement de l’étude des migrations dans les campagnes.

Cette thèse s’inscrit ainsi dans une démarche de géographie des migrations au vu des thématiques abordées particulièrement axées sur les questions de prises en charge, d’hospitalité et d’intégration des populations migrantes au sein de la société française. Mais bien que cette thèse puisse prendre place, aux côtés d’autres travaux, dans le champ de la géographie des migrations, c’est un autre courant scientifique qui a influencé plus largement mon travail : celui de la géographie sociale.

3.1.2. Une thèse de géographie sociale.

En 1963, Renée Rochefort questionne la géographie et prône le « *renversement de l’ordre des facteurs* ». Ses réflexions autour de la place de l’étude des sociétés au sein de l’étude de l’espace ont conduit à la naissance de la géographie sociale. Pour les géographes qui s’inscrivent dans ce courant, l’espace est vu comme une production des rapports sociaux, une

production des interactions sociales. Faire de la géographie sociale, c'est faire « *l'analyse des dimensions spatiales des faits sociaux* » (Hérin, 1986). Ce sont alors les sociétés qui sont au cœur du travail, et c'est leur étude qui se réalise par une entrée spatialisée. De par ce positionnement, la géographie sociale est un courant en rupture avec la géographie classique. C'est au début des années 1980, que la géographie sociale a ancré ses fondements après le colloque de Lyon en 1982, la parution de l'ouvrage collectif « Géographie sociale » de Frémont, Hérin, Renard et Chevalier en 1984, suivi la même année du Colloque « Sens et non-sens de l'espace ».

Outre son rapport particulier à l'espace, la géographie sociale se distingue de par l'implication du chercheur auprès des objets d'étude et de par la portée engagée des sujets de recherche (Hérin, 1999). L'enjeu devient alors double puisque le chercheur se place entre implication et objectivation. C'est ainsi que l'étude des rapports de pouvoir et des inégalités est au cœur de ce courant puisque ces rapports cristallisent les sociétés et leur dimension spatiale : Les inégalités entre groupes sociaux, les luttes de classes, le patriarcat sont autant d'exemples qui structurent nos sociétés et qui sont rendus visibles par des formes d'exclusions socio-spatiales, de stratégies d'éviction, de volonté d'entre-soi, etc. Etudier les inégalités sociales c'est observer de quelles manières se structure notre société. Mais l'étude de ces inégalités entend aussi l'analyse des processus pour les combattre. A travers cela c'est l'ouverture d'une réflexion sur les capacités d'une société à maintenir son unité.

La géographie sociale est également une science qui s'attache à l'étude du sensible, du vécu des sociétés. Armand Frémont a été l'un des précurseurs de cette approche en parlant de « *réalité vécue* » (Frémont, 1974). En s'impliquant auprès de son objet d'étude, le géographe accorde de l'importance aux récits et à l'écoute de la parole des individus. En découlent des méthodologies particulières, empreintes d'entretiens, d'observations passives, d'observations participantes ou encore d'immersions afin d'appréhender au mieux le vécu et l'attachement des sociétés à leurs dimensions spatiales. C'est ainsi que l'échelle d'analyse est particulièrement singulière dans ce courant, où le local prend une place très importante : « *C'est là sans doute, au niveau du (micro)local, la meilleure distance qui soit pour appréhender comment se construisent et se reproduisent les positions sociales* » (Séchet, Veschambre, 2006). Il ne s'agit pas pour autant de faire abstraction du global qui conditionne l'analyse du local. Dans le cadre de cette thèse, bien que l'étude se soit réalisée au plus près des acteurs locaux, c'est bien au cœur d'un dispositif national répondant à des influences internationales que les CAO étudiés se placent.

L'espace vécu est un concept mis en avant par Armand Frémont au début des années 1970 (influencé par les travaux de L. Gallois et H. Lefebvre) et illustré par son ouvrage « La région, espace vécu » (1976). L'espace vécu est la conjugaison entre l'espace de vie des sociétés et leurs représentations, leurs pratiques et leurs perceptions, qui laisse apparaître que les individus « ne vivent pas dans le monde tel qu'il est, mais dans le monde tel qu'ils le voient » (Lévy et Lussault, 2003). L'Affect que les sociétés posent sur leurs espaces de vie semble un point essentiel pour pouvoir comprendre leurs pratiques. C'est lors de mon audition au concours de l'école doctorale de Caen qu'un membre du jury m'a demandé « *Mais comment saurez-vous si les exilés disent la vérité ?* ». La réponse est bien dans cette approche, par l'étude de l'espace vécu, où la réalité des choses, les faits les plus objectifs, ne se prévalent pas à la manière dont les sujets d'étude se racontent, ne se prévalent pas à la subjectivité de l'espace et de ses pratiques. Ce qui nous intéresse ici, ce ne sont pas les données chiffrées ou encore la description la plus objective des lieux de vie, mais bien comment les sujets étudiés perçoivent leurs espaces de vie, le pratiquent, le racontent et se l'approprient. La notion d'espace vécu semble indissociable du concept « d'effets de lieu » (Garat, 2022). Cet effet renvoie à « *l'idée que l'espace peut intervenir en tant que facteur explicatif et isolable de l'organisation sociale* » (Fournier et Raoulx, 2014, p. 27). Il semble ainsi qu'étudier l'effet de lieu, ici par l'étude de la variété des contextes locaux, est une clé pour analyser les pratiques des sujets d'étude et comprendre l'espace vécu des sujets enquêtés. Les exilés placés dans les CAO sont soumis à une perte de repères spatiaux et à une perte des liens sociaux créés (que ce soit dans leur pays d'origine, ou dans les lieux qu'ils ont pu habiter, comme la « Jungle » de Calais.). L'étude des effets de lieu et de l'espace vécu vise à étudier leur capacité à recréer ces liens et ces repères, et en quoi les contextes locaux, et les jeux d'acteurs, peuvent influencer leurs possibilités d'adaptation.

Le sujet de cette thèse prend place au sein des études sur les marginalités. L'étude des marginalités permet de déconstruire les rapports de domination au sein de la société par l'analyse de la classe sociale des plus dominés, et de donner à voir les inégalités qui se jouent et se perpétuent entre les groupes sociaux. L'analyse des pratiques spatiales des Sans Domiciles Fixes (SDF) a longtemps été au cœur de l'étude des marginalités (Raoulx, 2001 et Dumont, 2002). Ces questions sociales sont toujours d'actualité, mais la figure symbolique du marginal a évolué au cours des années : du « Hobo » (Anderson, 1923) au « migrant ». C'est ainsi que l'étude de la prise en charge des exilés est aujourd'hui légitime et au cœur de l'étude des marginalités. Cette thèse se situe au sein d'une approche de géographie sociale. Elle s'inscrit

dans ce courant pour la façon dont elle aborde les dimensions spatiales, mais l'étude des Centres d'Accueil et d'Orientation vise aussi et avant tout à analyser les inégalités et les rapports de pouvoir se jouant autour de l'accueil des exilés au sein d'une société locale qui est peu (ou pas du tout) préparée à les accueillir et rechercher ainsi les effets sociaux localisés, marqués par des formes de rejets, mais aussi de solidarité. En étudiant la place qu'une société accorde aux personnes les plus vulnérables, stigmatisées et marginalisées, c'est sa propre analyse qui est faite, par sa capacité, ou non, à maintenir sa cohésion.

Ce sujet de thèse revêt également une dimension interdisciplinaire. La mobilisation d'autres disciplines semble nécessaire pour pouvoir appréhender et comprendre certains aspects de mon travail. La mobilisation de travaux en droit, psychologie, sociologie, histoire, sociolinguistique et autres, est apparue indispensable pour analyser mes enquêtes de terrain : « *Nous sortons de notre discipline pour rechercher d'autres éléments de problématisation, d'explication, ou parce que nos outils théoriques et méthodologiques semblent restreindre notre raisonnement.* » (Bühler et al., 2006, p. 393). Le sujet choisi et les méthodologies utilisées laissent la place à l'intuition du chercheur, et ainsi, par moments, à un besoin d'interdisciplinarité pour cerner toutes les composantes de son étude. Les outils bibliographiques utilisés pour cette thèse seront empreints de cette interdisciplinarité puisque les ouvrages utilisés ne se cantonnent pas uniquement aux travaux géographiques. Les outils bibliographiques mobilisés pour ce travail ne proviennent pas seulement du monde académique. Des articles journalistiques et des rapports d'associations, du défenseur des droits ou de structures gouvernementales ont également dû être étudiés afin de bénéficier des informations d'un réseau d'acteurs de terrain dense lorsqu'il s'agit d'étudier les migrations.

3.1.3. Ethnographier l'action sociale et la marginalité

La marginalité est le fait de se trouver en dehors de la société « normée ». La marginalité est un état et la marginalisation un processus qui conduit à cet état (Dumont, 2007). Les exilés enquêtés dans cette thèse sont dans un état de marginalité, puisque le processus s'est déroulé en amont, avant que ceux-ci n'intègrent les CAO. Isabelle Dumont, dans sa thèse (2002) et son ouvrage « *Tapecul, squat, soleil* » (2007), fait état de nombreux facteurs qui s'additionnent et qui peuvent amener des personnes à entrer dans un processus de marginalisation (schéma familial, maladie, addictions, prison, violences, etc.). Dans le cas des exilés, les politiques migratoires, dont nous avons décrit les grands aspects précédemment, sont le facteur essentiel

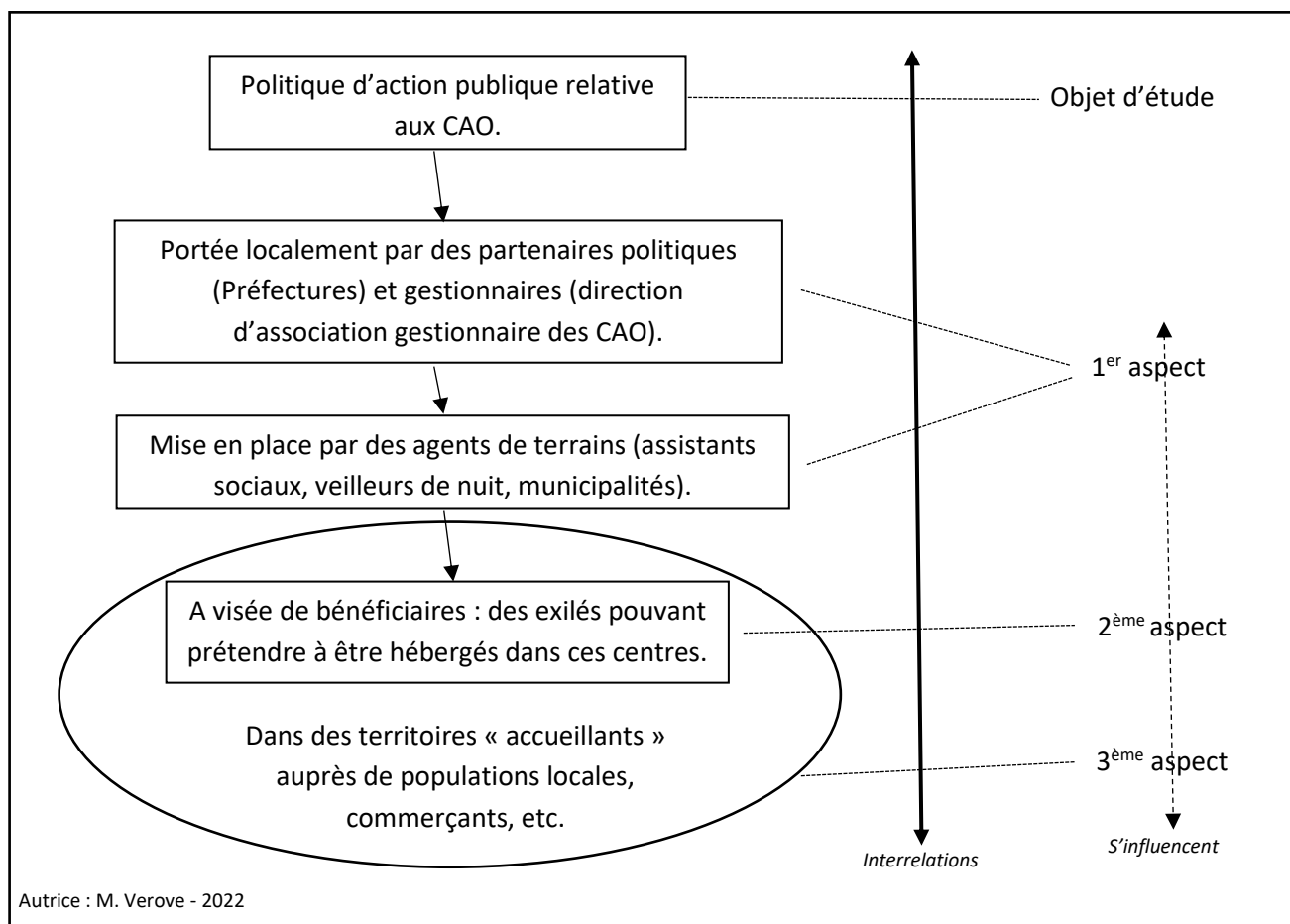
qui a conduit les exilés à la marginalité. D'autres facteurs, comme l'isolement dû à la langue ou comme la méconnaissance des rouages administratifs, s'additionnent et contribuent au maintien à la rue des exilés. A ce moment, peuvent s'ajouter de nouveaux facteurs : violences, addictions, détresse psychologique, etc. Selon Robert Castel, « *Le marginal porte le signe inversé de la norme qu'il n'accomplit pas* », et il continue en affirmant que le marginal « *évolue à la marge, parce que la marge est le seul espace où il puisse déployer ses talents.* » (Castel, 2009, p. 323). Les exilés, de par leur illégalité sont donc maintenus à la marge de la société. Leur prise en charge par l'Etat et la fin de leur illégalité sont-elles suffisantes pour sortir ces personnes de la marge ? Les CAO constituent-ils un lieu permettant l'accès à la norme ou au contraire, constituent-ils un lieu de mise à l'écart et de maintien hors de la société normée ?

L'objet de cette thèse est donc de se concentrer tant sur l'étude du vécu du groupe social des exilés placés en CAO que sur les pratiques, les inégalités et les rapports de pouvoir constitutifs à leurs conditions et engendrés par la mise en place de mesures politiques et par l'action sociale. Pour ce faire, ce travail se concentre sur l'étude des interrelations et des pratiques des acteurs de l'action publique, engendrant des conséquences sur les pratiques des résidents des CAO et sur les pratiques des populations locales. C'est ainsi que la réalisation de cette thèse se place dans une « *ethnographie critique de l'action publique* » (Dubois, 2012, p. 83). Selon Vincent Dubois, ce positionnement exige deux postures. Tout d'abord il faut « *considérer que les politiques (par exemple de sécurité, d'éducation et d'insertion) existent concrètement à travers ce que font les agents de terrains (en l'occurrence policiers, enseignants ou travailleurs sociaux).* » (Dubois, 2012, p. 84). L'étude des pratiques localisées, notamment à travers les pratiques et les ressentis des « agents de terrains »⁴⁴ semble centrale pour comprendre les conséquences des mesures politiques puisque ces acteurs ont un rôle décisif quant à leur application. Ils ne sont pas que des exécutants, mais ils sont partie prenante de leur application par les différentes actions qu'ils mettent en place. Etudier leur rôle permet aussi de donner à voir les conditions de travail de ces agents de terrain, notamment des assistants sociaux, entre pouvoir de décision, pressions hiérarchiques et injonctions contraires à leur fonction (Morgen, 2001). Le second aspect montre qu'il faut « *intégrer l'expérience de ses destinataires à l'analyse d'une politique.* » (Dubois, 2012, p.84). C'est pourquoi l'étude du vécu des résidents des CAO semble primordiale pour analyser la politique d'hébergement liée à ces centres.

⁴⁴ Ici les assistants sociaux, les veilleurs de nuit, mais aussi les maires se retrouvant, parfois malgré eux, à participer à l'application de la politique d'hébergement en CAO.

Ces deux points constituent les deux volets les plus importants de mon travail de terrain. C'est tout d'abord l'étude de la mise en place à l'échelle locale d'une politique d'hébergement pour un public marginalisé à travers les discours des acteurs gestionnaires et à travers l'étude des ressentis des agents de terrains, dans le but d'analyser les rapports de pouvoir qui se jouent. C'est ensuite l'étude du vécu des résidents des CAO qui constitue une place importante dans ce travail de par les témoignages quant à l'offre de prise en charge. Un troisième point vient compléter également ce travail. L'analyse des conséquences de l'action publique adressée à un public marginalisé ne peut se cantonner au duo « agent de terrain / destinataire ». Cette politique d'hébergement a provoqué la sortie des exilés de leur espace de marge (campements) pour les intégrer dans des espaces normés (commune d'accueil). Les populations locales sont alors touchées par la mise en place de mesures liées à l'action publique. L'étude de leur ressenti est ainsi essentielle pour pouvoir déterminer les conséquences globales de politiques, et ici, de politiques d'hébergement liées aux CAO. Ces trois aspects sont schématisés ci-après :

Figure n° 25 : Schéma des trois aspects du sujet de thèse.



Comme nous le montre le schéma, les différentes catégories d'acteurs ont des interrelations et peuvent s'influencer dans leurs pratiques et dans leurs ressentis. Ce sont ces derniers points qui cristallisent la problématique de cette thèse.

La portée de ces travaux vise à contribuer à l'analyse scientifique des formes de marginalité, illustrée ici par l'étude de la prise en charge des exilés à travers la politique des Centres d'Accueil et d'Orientation. Toutes les personnes exilées arrivant en France ne sont pas marquées par cette relégation : certains rejoignent de la famille ou des amis déjà insérés dans la société française, certains proviennent aussi d'un pays qui est moins porteur de stéréotypes racistes et discriminants et qui auront plus de facilité à s'insérer eux-mêmes auprès des populations locales, etc. Dans ce travail, les exilés rencontrés et placés dans les CAO sont particulièrement soumis, en amont, à des formes d'exclusion et de marginalisation, par leur illégalité sur le territoire français, et par leur nationalité d'origine. Ces sujets d'étude permettent ainsi de continuer à questionner les formes d'exclusions que les personnes placées à la marge subissent, ainsi que les pratiques spatiales, sociales, le rapport qu'elles entretiennent avec les espaces de vie et le rapport à leur vie rêvée et espérée. L'étude des CAO a aussi pour objectif de rompre avec les discours majoritaires ayant une lecture quantitative des politiques publiques, tout en permettant d'humaniser les personnes bénéficiaires de l'action sociale (Morgen, Maskovsky, 2003).

3.2. Enquêter dans les lieux de la marginalité

3.2.1. Trouver sa légitimité

En 2016, lors de mon master 1, le choix de travailler sur la condition des personnes marginales, et en particulier des exilés, m'a amené à m'interroger personnellement. Je n'ai jamais au cours de mon enfance connu la misère ou l'exil. J'ai cependant le souvenir d'entendre, dès le plus jeune âge, des discours politiques et médiatiques empreints de discrimination et de racisme. Des discours qui attiraient mon attention car ils étaient en parfaite contradiction avec nos apprentissages scolaires et parce qu'ils suscitaient l'indignation de mes parents. Mes parents, professeurs dans le secondaire, faisant partie de la classe moyenne et électeurs « de gauche », m'ont toujours emmené avec eux en manifestation et initié aux questions mondiales et aux débats politiques. J'ai ainsi, dès mon adolescence, été moi-même indignée par certains discours stigmatisants et racistes envers les populations migrantes, tout en n'étant jamais directement confrontée à ce groupe social. C'est ainsi que lors de mes études, je me suis tout naturellement tournée vers l'analyse des marginalités et de l'exil. Le travail de terrain engendré par un travail de géographie sociale me donnait l'occasion d'aller à la rencontre d'exilés, et donnait ainsi une légitimité à ma présence dans leurs espaces de vie. Cette curiosité et cette envie de rencontrer des populations migrantes étaient avant tout motivées par le souhait de vérifier les stéréotypes pesant sur eux et que je savais erronés.

Cependant, l'excuse de la curiosité, qui peut être suffisante pour réaliser un mémoire de master 1, ne légitime pas le choix d'une thèse. Pourquoi étais-je autant attirée par l'étude des marginalités, par l'étude de l'exil ? Qu'est-ce qui me donne le droit de parler, le droit d'étudier le vécu d'exilés ? Alors que je suis moi-même incapable de ressentir, de m'imaginer le plus justement possible ce que ces personnes ont vécu.

S'intéresser au vécu des exilés placés en Centres d'Accueil et d'Orientation permet d'étudier plusieurs facettes des migrations subies : c'est tout d'abord étudier les acteurs de cette migration et de cette prise en charge, étudier la reconstruction du lien social pour les exilés, et aussi étudier les espaces d'accueil, qui sont ici les communes rurales et leur population. Observer la prise en charge de personnes vulnérables et marginalisées permet dans son plus grand objectif d'analyser l'état de la société française aujourd'hui. Interroger la place qu'on laisse à ces populations, c'est examiner la volonté de l'Etat et des citoyens de les prendre en compte. Et là encore, traiter les marginalités pour étudier la société française dans son ensemble

sert à exposer et analyser les inégalités et les rapports de pouvoir qui la composent, qui la déterminent aujourd'hui.

3.2.2. Comment « faire » le terrain ?

Avoir pour sujet d'étude des personnes exilées et vulnérables amène à devoir se poser de nombreuses questions. Leur grande précarité en fait des individus particulièrement fragiles. Ainsi, il convient de s'assurer de ne pas engendrer d'événements renforçant leur vulnérabilité. Comment les interroger sur leur quotidien ? Comment obtenir le ressenti d'individus sans paraître intrusif, sans violenter leur intimité ? Les exilés sont un groupe social au cœur de beaucoup de débats, mais qui ont assez peu la parole. L'écriture de cette thèse est aussi un moyen de faire entendre leurs ressentis : mais comment rendre compte de ces vécus ? Comment les traiter sans trahir la confiance qu'ils m'ont donnée ? « Faire » du terrain est bien un moyen de produire des données pour le chercheur, mais il ne peut se faire au détriment des sujets enquêtés. « Faire » du terrain doit être un moment pensé pour mettre en place des méthodes dont le principal but est de protéger ses enquêtés.

Ce sont des méthodes qualitatives qui ont été mises en place pour cette thèse : l'observation participante tout d'abord, ainsi que les entretiens et le questionnaire à visée qualitative. Ces méthodes ont été choisies pour permettre la rencontre et le recueil des discours de tous les acteurs ayant un rôle à jouer dans l'accueil des résidents des CAO, et pour permettre d'étudier les dimensions spatiales de ces individus à travers les processus de socialisation/spatialisation, désocialisation/dé-spatialisation et resocialisation/re-spatialisation (Dumont, 2007). Mais ces méthodes, et en particulier l'observation participante, ont été choisies en partie pour « adoucir » ma présence auprès des résidents. Par « adoucir », j'entends par là que j'étais consciente que pour enquêter les ressentis de personnes vulnérables, je devais leur prendre une part de leur intimité, aller chercher les réflexions les plus profondes qu'ils ont sur leur propre vie. Bien que consciente et déterminée à ne pas tomber dans le voyeurisme et à me refuser à poser des questions personnelles à des personnes qui ne sont pas prêtes psychologiquement à les recevoir, il me semblait illusoire de croire que je ne serais pas, par moment, intrusive. Le but premier de l'observation participante est donc de me faire connaître, d'établir une relation de confiance, une familiarité entre eux et moi afin qu'ils me livrent d'eux-mêmes leur histoire, qu'ils aient l'envie et la volonté de le faire.

Ce type de méthode introduit nécessairement la question de la scientificité des travaux produits. Alors même que la position du chercheur semble claire, l'enquêteur, de par ses

caractéristiques sociales (acquis sociaux, vécu, positionnement académique, etc.), est subjectif face à son objet d'étude. Cette subjectivité pourrait remettre en cause la portée scientifique de ses travaux. C'est ainsi que la réflexivité du chercheur semble primordiale. Elle découle de l'analyse faite par le chercheur de son propre rapport à l'objet d'étude. Pour ce faire, le chercheur doit mettre en place un jeu « *entre rapprochement (voire de la connivence), qui donne accès au sens, et celui de la distanciation qui ouvre un horizon d'objectivité.* » (Dupont, 2014, p. 96). Cette réflexivité doit se faire en trois temps :

- « *Celui de l'expérience ou de l'interaction avec la culture ou le phénomène étudié.*
- *Celui où le chercheur, puisant dans son expérience et/ou interaction, tente d'approfondir la compréhension de sa discipline ou de son sujet d'étude.*
- *Celui où le chercheur, puisant dans son expérience et/ou interaction, discute de son positionnement théorique, son regard ou son point de vue (son interprétation).* » (Louis Dupont, 2014, p. 96)

Dans le cadre de cette thèse, ces trois étapes sont particulièrement visibles. Le premier temps est celui de la découverte, de « l'entrée » sur mes terrains d'étude. Le deuxième temps est le plus riche, celui où les relations de confiance sont établies, celui où j'alterne des moments de convivialité, d'échanges familiers avec mes sujets d'étude et des moments de recueil de discours riches. Enfin, le troisième temps est consacré à l'arrêt progressif du terrain, au moment de pause, au moment de distanciation et de réflexion sur ma posture, qui ouvre la voie à la réflexivité du chercheur et assure la scientificité de l'étude.

3.2.3. Débuter l'enquête de terrain ou entrer dans l'espace de l'enquête

Cette thèse ne se base pas sur un travail de terrain utilisé pour vérifier les éventuelles hypothèses créées en amont. Elle se base sur un travail d'« *induction-analytique* » (Kaufmann, 1996). Cette notion émet l'idée d'un renversement de la construction des recherches scientifiques, où le temps du terrain n'est plus un moment de vérification, mais un moment d'observation, de construction de la recherche, avant le moment d'analyse et de compréhension. C'est ainsi une approche inductive qui a été mobilisée pour ce travail. Cette approche permet de « *ne pas tomber dans ce piège où l'on installe la théorie d'entrée de jeu et où les faits, trop aisément manipulables, se cantonnent dans un rôle d'illustration-confirmer* » (Kaufmann, 2001, p.12). « Faire du terrain » est donc bien un moment de construction de la thèse. C'est le

terrain et ses opportunités, ses moments de blocages ou d’ancrage, et ses moments de créations de liens qui vont façonner les matériaux d’analyse.

« Débuter le terrain » semble être le moment le plus difficile, mais aussi le plus important. C’est à ce moment que les rencontres et les premiers avis se font et qu’ils pourront influencer le reste des enquêtes de terrain. Pourtant, c’est aussi à ce moment que l’enquêteur est peut-être le plus fragile : tous les acquis, toutes les méthodes apprises sur les bancs de l’Université et dans des ouvrages semblent bien minces lorsque l’on commence une enquête. C’est d’autant plus probant que la moindre faute peut remettre en cause un travail de terrain envisagé sur plusieurs années.

C’est aussi à ce moment que certains stéréotypes nous reviennent en tête. J’ai moi-même eu une certaine appréhension à aller dans les centres : je n’avais pas la certitude indéfectible que je n’y risquais rien. Cette incertitude était liée aux lieux d’études : les CAO sont les lieux de vie de leurs résidents. En mettant en place des méthodes immersives, j’entrais dans le quotidien et l’intimité de personnes. L’enjeu n’est pas le même que d’effectuer des entretiens avec des acteurs sur leur lieu de travail ou dans des lieux publics ; ici : j’entrais chez eux. A cela s’ajoute ma position de femme, et comme toute femme, on nous a appris dès notre enfance à ne pas pratiquer, ou à se méfier, pour notre sécurité, de certains espaces, comme les rues sombres le soir, les gares ou encore les espaces de marginalité. Les CAO font partie de cette dernière catégorie d’espaces.

L’encadré ci-dessous est la retranscription de la première page de mes carnets de terrain. Il retrace ma première visite au sein d’un CAO, celui de Cerisy-la-Forêt, quelques jours après l’arrivée d’exilés dans ce centre, et quelques jours après la création du collectif dans lequel s’est déroulé mon observation participante⁴⁵. Mes premières impressions et premiers ressentis y sont décrits.

⁴⁵ L’observation participante est une méthode d’enquête qui consiste à accompagner des acteurs déjà en place en participant aux activités prévues par ceux-ci. Pour ce travail, l’observation participante s’est faite auprès du CSM50, collectif intervenant dans les CAO du département de la Manche. Cette méthode sera plus particulièrement définie et expliquée au chapitre 4).

Encadré n°3 : Retranscription du premier jour passé auprès des résidents de CAO

« CAO de Cerisy-la-Forêt, samedi 5 novembre 2017.

Je suis arrivée un peu en avance sur le lieu, aucune voiture, les bénévoles référents n'étaient pas là. Une petite appréhension à me présenter seule aux résidents me gagna, je suis donc partie faire le tour du bourg que je ne connaissais pas. A mon retour au centre, Joël Fraboulet (directeur de l'association d'aide aux personnes migrantes de Saint-Lô) était là, sur le parking, il repartait. Je me suis avancée vers lui pour discuter. Il repartait chercher à la gare de Lison un résident qui n'avait pas voulu rester au CAO mais qui regrettait son choix. Il me propose de venir avec lui, j'hésite un peu, lui explique que j'attends les bénévoles référents. Ces derniers arrivent à ce moment-là. Je reste donc au centre, même si partager un moment avec Joël aurait été très intéressant aussi : j'ai dû faire un choix.

Je retrouve donc les bénévoles que j'avais déjà rencontrés, toujours très sympathiques et drôles. Nous entrons dans le centre. J'ai une légère appréhension, mais surtout beaucoup d'excitation d'entrer enfin sur mes terrains d'étude. Je suis toute seule comme nouvelle bénévole, car une visite avec les autres bénévoles a été faite mercredi mais je n'ai pas pu venir avec les cours de la fac.

Les référents me font la visite des parties communes, les gars arrivent très rapidement. Ils semblent très contents d'avoir de la visite, beaucoup se présentent à moi directement. Je me présente aussi à eux, je leur explique ma double casquette. Ils n'y prêtent pas vraiment attention et sont plus intéressés de me connaître vraiment que de savoir les raisons de ma présence. Il va falloir que je leur réexplique pour que les choses soient claires pour eux. Il y a une certaine émulation dans l'air : ça parle fort, ça rigole. Les bénévoles référents semblent déjà très à l'aise et très bien connaître les résidents. Je me laisse porter par cette ambiance très gaie. Je n'ai plus aucune appréhension, même si je ne suis pas détendue comme si j'étais chez moi. Le serai-je un jour ?

Très rapidement après les présentations et visites des parties communes, certains résidents m'entraînent dans la cuisine. Ils me montrent la nourriture qui leur est amenée par un traiteur prévu par Coallia. Ils s'en plaignent beaucoup, disent que c'est inadmissible. Je leur demande s'ils mangent quand même. Ils me disent que c'est compliqué, qu'ils ne mangent pas la nourriture du traiteur, mais que certains bénévoles leur apportent un peu de riz et des légumes qu'ils cuisinent. La cuisine semble en mauvais état général. Des résidents ont écrit sur les murs et sur un paillason leur colère face au manque de nourriture. Les écritures sur les murs ont été effacées, c'est devenu difficilement lisible. On peut par contre voir écrit « This food is like animals food » sur le paillason.

Certains résidents me proposent un café, que j'accepte. On le boit dans la grande salle commune. Il y a déjà des tables et un tableau de craie prévu pour les cours de français posé dans un coin. Les résidents m'expliquent, surtout S. qui parle très bien anglais, depuis quand ils sont arrivés, qui ils ont vu et comment ça se passe pour le moment. S. m'explique aussi les raisons de son départ d'Afghanistan. Il était chauffeur routier, il s'est fait attaquer par les talibans. Un de ses collègues est mort. Il était épuisé par la situation et allait certainement perdre son travail car son patron verrait qu'il n'était pas capable de défendre sa cargaison. Il a décidé de partir du pays.

En globalité, j'arrive à me faire comprendre et à comprendre les résidents : en anglais, ou avec des gestes. Certains résidents traduisent aussi en anglais ce que d'autres cherchent à dire. Il va falloir du temps ou trouver un autre moyen de se comprendre car ce dernier point peut comporter des biais.

J'ai déjà repéré quelques « grandes gueules » comme S., S. ou encore Z. Le contact est facile avec eux et ils cherchent la discussion. Je devrai cependant veiller à ne pas chercher la facilité et à essayer de discuter avec tous.

Après le café, je les remercie tous. Les référents sont déjà repartis. Je leur explique que je reviendrai le lendemain après-midi pour le cours de français. Je repars.

C'est ainsi que mes tout premiers moments dans les centres d'accueil ont certainement été marqués par ma timidité et une distance involontaire que j'ai dû mettre en place. Cependant, la présence d'intermédiaires dans le centre et l'accueil que les résidents m'ont réservé m'ont rapidement permis d'outrepasser ces sentiments et de devenir de plus en plus à l'aise au fil des semaines.

Il semble que le temps soit un facteur important pour permettre de bien « faire » du terrain. La confiance, la connaissance des codes, la barrière de la langue, sont autant d'éléments qui prennent du temps pour être établis ou outrepassés. C'est en particulier la différence de langue qui peut être la première difficulté lorsqu'il s'agit d'enquêter des exilés. Dans ce travail de terrain, de nombreuses stratégies ont pu être mises en place : utiliser des logiciels de traduction, utiliser des images, s'aider de gestes, etc. Le temps long accordé à ce travail d'enquête m'a cependant permis d'apprendre des notions d'arabe et a également permis aux résidents des CAO d'apprendre des notions de français. C'est donc en accordant du temps à la discussion que de nombreuses techniques peuvent être mises en place afin de surmonter cette

difficulté. Au final, la différence de langue entre les résidents des CAO et moi n'a pas été un obstacle au travail de terrain.

La prise en compte de la décontraction du chercheur est aussi importante : l'enquêteur est beaucoup plus attentif à ce qui l'entoure lors qu'il se sent à l'aise dans ses lieux d'étude, sans réflexions parasites : « Peut-être que ma présence dérange ? Peut-être que je ne devrais pas être ici ? ». Ainsi, « *Il faut avoir appris à maîtriser les codes locaux de la politesse et de la bienséance pour se sentir enfin à l'aise dans les bavardages et les conversations impromptues, qui sont bien souvent les plus riches en informations.* » (Olivier De Sardan, 1995, p. 73). Cet apprentissage ne peut se faire qu'avec le temps. A la fois le temps par séquences passées sur les terrains d'étude auprès de ces sujets : laisser venir l'ennui, la répétition et les banalités qui constituent des moments auxquels le chercheur doit participer afin de faire partie du quotidien de ses sujets. Et à la fois le temps donné à l'enquête de terrain, qui ne saurait se faire en quelques mois, pour permettre de faire connaissance, d'établir des relations de confiance, et dans le cas de cette thèse, laisser aux enquêtés le choix du moment durant lequel ils veulent se confier.

Encadré n°4 : La chicha sociale

Au sein du CAO de Cerisy-la-Forêt et au sein de celui de Torigny-les-Villes, un moment était particulièrement important, presque ritualisé : celui de partager une chicha avec les neufs résidents d'origine soudanaise (présents au CAO de Cerisy-la-Forêt, puis déplacés dans les appartements de Condé-Torigny). Tous les soirs, lorsque nous étions tous présents, une chicha était allumée et nous la fumions tous ensemble. Si l'un d'entre nous était absent, ce moment n'avait pas lieu.

En terme d'amassage de données, ces moments n'étaient pas les plus productifs. La chicha se partageait principalement en silence, ou en échangeant des banalités sur la journée. Toutefois, ces moments ont été extrêmement importants pour mon ancrage dans mes terrains d'étude et auprès de mes enquêtés. Fumer la chicha était un moment de convivialité, de regroupement et de partage qui m'a donné l'occasion de renforcer les liens avec ces résidents, grâce à ce moment « à nous ». C'est par la présence du chercheur dans des moments du quotidien, que la confiance peut s'établir. Fumer cette chicha est ainsi comme une stratégie d'enquête, un moyen de créer des liens forts avec mes enquêtés. Derrière cette stratégie, ne se cache pas de formes de manipulation, le chercheur s'implique aussi émotionnellement dans ces moments de partage. L'odeur de la chicha est pour moi aujourd'hui une Madeleine de Proust.

3.3. Comment « être » sur ses terrains d'étude ? Une auto-ethnographie de chercheuse.

3.3.1. Comment l'enquêteur se transforme lorsqu'il « fait » du terrain ?

A partir des années 1950, la place du chercheur et l'influence de sa position sociale ont commencé à être davantage questionnées. Avant ces années-là, « rien n'était dit de la personne du chercheur et pas davantage de ses liens avec les membres du milieu étudié ; il fallait imaginer un individu passe-partout, sans âge, ni homme ni femme, de couleur indéterminée, apte à se faire accepter de quiconque » (Bizeul, 2007, p. 70). Cela coïncide avec l'idée que les travaux de recherche se voulaient particulièrement objectifs, et que cette objectivité devait découler de la position totalement neutre du chercheur face à ses sujets et objets d'étude. Les travaux d'ethnographie ont pourtant fini par porter une contradiction évidente au sein des sciences sociales : l'enquêteur, de par son apparence, son attitude, son degré d'intégration auprès des sujets d'étude, a une influence sur son travail de terrain (Bonnet, 2008). Le chercheur devient alors un facteur d'analyse en lui-même, et ses caractéristiques doivent alors être connues pour permettre de saisir et de comprendre au mieux les résultats de la recherche. C'est ainsi que « l'objectivation du rapport subjectif à l'objet fait partie des conditions de l'objectivité » (Bourdieu, 1978, p. 68). La réflexivité du chercheur par rapport à sa position sur ses terrains d'étude semble ainsi primordiale pour accomplir au mieux les processus d'analyse de terrain. En étant conscient du poids de son attitude auprès de ses objets d'étude, l'enquêteur peut mettre en place des stratégies qui répondent aux codes des enquêtés, ou du moins pour pallier des biais possibles : « Les interactions entre ethnographe et ethnographié.e conduisent l'ethnologue à opérer un travail sur lui-même, à changer volontairement ou non de comportement, voire d'apparence, pour mieux jouer aussi avec les attributions identitaires qui lui assignent les enquêté.e.s. » (Monjaret, Pugeault, 2014, p. 98).

Ce sont mes choix vestimentaires qui ont été les plus pensés pour avoir le contrôle de l'attitude que je pouvais dégager aux enquêtés. La question du choix vestimentaire s'est indéniablement posée car je suis une femme, ce choix n'aurait certainement pas eu cette place si j'avais été un homme. Il est établi que les femmes, dans le domaine professionnel ou privé, sont jugées tant par leur personnalité que par leur physique. En étant consciente de ce fait, la façon de m'apprêter et de me vêtir est devenue une stratégie d'enquête, est devenue un jeu avec les règles du patriarcat. Le choix de porter des talons, de me maquiller et de porter des couleurs vives lors d'entretiens avec des hommes gestionnaires ou des hommes politiques me servait à paraître plus grande, à être plus imposante face à eux et à apparaître plus sûre de moi. Ces choix

ne devaient évidemment pas tomber dans l'excès, au risque de créer l'effet contraire, de devenir la femme superficielle dont les capacités intellectuelles pourraient être remises en cause.

Avec les résidents des centres, j'optais pour une tenue vestimentaire plus décontractée. Ce choix était tout d'abord fait pour définir de façon indirecte mes intentions, qui étaient de ne pas entrer dans une relation de séduction avec eux. Ce choix était aussi fait pour coïncider, d'une certaine manière, avec les habitudes culturelles d'une majorité de résidents, pour qui les corps, en particulier ceux des femmes, doivent être couverts. Il ne s'agit pas de dire que je me présentais à eux dans les vêtements les plus couvrants et amples possibles, mais que je ne portais pas de vêtements décolletés, ni de vêtements très courts au niveau des jambes. Cela dans le but que ma tenue ne soit pas un sujet de conversation et qu'elle ne puisse pas coïncider avec des stéréotypes que certains résidents⁴⁶ pouvaient porter, comme le fait que les femmes occidentales sont très disponibles sexuellement. Ce contrôle vestimentaire s'est progressivement assoupli au fur et à mesure du temps passé auprès des résidents. Le fait que nous nous connaissions de façon plus personnelle et que les relations de confiance se soient établies n'ont plus donné de légitimité à ce contrôle vestimentaire. Ce contrôle redevenait présent lorsque j'allais enquêter dans des centres où je ne connaissais pas les résidents, ou auprès de nouveaux venus.

De nombreuses stratégies peuvent être mises en place par le chercheur afin de contrôler l'image qu'il renvoie aux enquêtés. Cependant, de nombreuses représentations apposées sur sa classe sociale, son genre ou encore sa culture ne sont pas contrôlables. Il convient alors de les définir afin de prendre en compte la façon dont ces représentations, ces biais, ont pu interagir avec l'enquête de terrain.

3.3.2. La classe sociale du chercheur.

C'est principalement les différences de classe sociale entre enquêteurs et enquêtés qui sont le plus souvent au cœur des questionnements sur l'influence de la position du chercheur. Il semble ainsi qu'il est « évident que chacun est membre d'une classe sociale, et que cette classe sociale confère un certain statut et que des rapports que l'on établira avec le groupe que l'on étudie, s'en ressortiront. » (Cresswell, 1975). Il est ainsi admis que les positions sociales des deux parties peuvent avoir une influence sur le déroulement de l'enquête puisqu'elles

⁴⁶ Je tiens à souligner ici le caractère non systématique de ces représentations qui pèsent sur les femmes. Un très grand nombre de résidents enquêtés n'avait aucun problème avec les choix vestimentaires des femmes qu'ils pouvaient croiser. La sexualisation du corps des femmes n'est également pas quelque chose de culturel, qui serait réservée aux personnes étrangères, mais bien une conséquence structurelle du patriarcat qui ne tient pas compte du pays d'origine.

peuvent avoir une incidence sur les comportements et les visions de l'autre. C'est ce qu'illustreront certains géographes caennais dès les années 1980 : « *Peu de fils ou de filles de la classe ouvrière caennaise ont accès à l'Université, nous le savons, et plusieurs de nos interlocuteurs le confirmeront. A plus forte raison, n'en trouvons-nous guère parmi nous, les professeurs. Ils « descendent » peu à Caen, et non sans-réticence, nous l'apprendrons peu à peu. Mais nous « montons » peu souvent à Mondeville, [...]. Au sein de cette recherche, nous devons assumer cette première réalité sociale. Etrangers les uns aux autres.* » (Frémont, 1981). Dans son enquête sur la classe ouvrière du plateau de la SMN⁴⁷, Armand Frémont met en exergue ces différences de pratiques socio-spatiales liées à la position sociale des enquêteurs et enquêtés qui peuvent devenir un frein, ou du moins une variable à prendre en compte, lors du travail de terrain. Ma position sociale découle de mon statut de doctorante. Ce statut peut engendrer des affiliations à certaines représentations : classe sociale aisée, savoir, etc.

Pourtant, il ne semble pas que ma classe sociale ait été le facteur majeur qui a pu influencer mes enquêtes de terrain. En effet, les bénévoles, par exemple, sont très souvent des individus étant ou ayant été travailleurs de l'Education Nationale. Ce sont des personnes qui ont un niveau d'étude important et qui ne vont pas me voir comme porteuse de savoir, puisqu'eux aussi peuvent être qualifiés de cette façon. Cette proximité de statut social peut les pousser à m'aider dans mon travail de terrain, en acceptant, par exemple, très facilement de répondre à mes questions.

Les résidents des CAO, quant à eux, n'ont montré aucun intérêt devant mon statut de doctorante. Etant jeune, ils me voyaient même comme un individu sans grandes ressources financières : « *Non mais toi Margaux on sait bien que tu n'as pas beaucoup d'argent, tu fais encore des études* » (A. résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, 25 février 2017, lors d'une discussion concernant les dons faits par les bénévoles).

Avec les acteurs politiques, mon statut social n'a pas semblé avoir de grandes incidences. Certains acteurs avaient des responsabilités importantes, notamment politiques, qui les plaçaient dans une position sociale supérieure à la mienne, comme le préfet ou encore les directeurs d'associations missionnées. Pour d'autres acteurs, notamment les maires des petites communes, les questions posées les plaçaient en spécialistes de leur territoire, et me plaçaient ainsi dans une position d'apprenante. Cela pouvait mettre fin à des représentations liées à mon statut social.

⁴⁷ Société Métallurgique de Normandie.

C'est certainement avec les populations locales que mon statut social aurait pu avoir le plus d'impact, mais au vu de la sensibilité du sujet, j'ai préféré les enquêter indirectement, via la distribution de questionnaires (chapitre 4). Cela n'a ainsi pas eu d'impact direct sur mon enquête.

C'est ainsi que mon statut social ne semble pas avoir une incidence première pour mon travail d'enquête. Mon âge, mon genre ou encore les positions sociales supérieures de certains acteurs, sont autant d'éléments qui n'ont pas permis aux différents acteurs de porter un jugement, me semble-t-il, ou du moins d'accorder une importance à mon statut de doctorante.

De façon plus globale, la prise en compte des différenciations sociales est encore aujourd'hui très présente dans la réflexivité des chercheurs. Cela est en partie dû au fait que depuis très longtemps ce sont les catégories socio-professionnelles qui sont le principal facteur d'analyse des inégalités (Monjaret, Pugeault, 2014). Mais progressivement, les autres facteurs, et notamment le genre, ont commencé à être mis en lumière de par leur influence importante sur les enquêtes de terrain.

3.3.3. L'appréhension de mon genre par les différents acteurs

En France, c'est à partir des années 2000 que les questions du genre de l'enquêteur ont pris de l'ampleur, dans le champ de la sociologie, de l'anthropologie, de l'ethnologie et de la géographie (Monjaret, Pugeault, 2014). L'incidence du genre de l'enquêteur est ainsi prise en compte dans les travaux de recherche, révélant à la fois des inégalités de genre et des représentations sexuées et sexuelles pouvant interférer de manière positive ou négative sur le travail d'enquête. Cette ouverture à d'autres facteurs ouvre la porte à une réflexivité de la position du chercheur dans sa globalité, mêlant sa classe sociale et son genre, mais également son âge ou encore son origine ethnique et fournissant ainsi une « auto-ethnographie » plus complète (Bonnet, 2008). La question du genre entre enquêteur et enquêté est importante pour saisir les conditions dans lesquelles le travail de terrain s'est déroulé.

Ma position et relation auprès de mes sujets d'étude doivent être mises en exergue par mon genre. Faire du terrain n'implique pas les mêmes vécus, les mêmes opportunités ni les mêmes stratégies et méthodes mises en place, en fonction du genre du chercheur. De façon globale, je n'ai pas ressenti d'influences liées à mon genre dans mes relations avec les bénévoles ou les assistants sociaux, d'autant plus que la majorité de ces acteurs sont des femmes. Nous pouvons même parler de complicité de sexe entre ces acteurs et moi, pouvant passer par un

soutien, une prise de position face aux autres acteurs masculins. Ces complicités peuvent être perçues comme un atout relationnel (Bourdieu, 1992), au même titre que la bienveillance des bénévoles faisant partie de l'Education Nationale qui souligne une complicité de classe sociale.

Mes relations avec les maires ou les conseillers municipaux n'ont pas non plus été influencées négativement par mon statut de femme. J'ai dans de rares cas été questionnée sur mes relations avec les personnes migrantes : lorsque les municipalités étaient réticentes à la présence d'exilés sur leur commune, elles ont pu profiter de ma présence et mon expérience pour savoir si les résidents des CAO pouvaient être dangereux ou inappropriés envers les femmes. Ils ont ainsi parfois pu profiter de mon expérience de genre auprès des exilés.

En outre, c'est principalement lorsque certains acteurs interrogés ont pu s'agacer de certaines questions lors d'entretiens que la manifestation de leurs agacements a systématiquement été visible par des réponses me renvoyant à mon genre et mon âge :

« - O. ayant travaillé chez vous a expliqué que vous l'avez insulté lors de son départ de l'entreprise en employant des termes racistes...

- Mademoiselle, écoutez, je ne suis pas quelqu'un de raciste. Vous devriez plutôt ouvrir les yeux sur leur agissement Mademoiselle. C'est cela que vous devriez écrire dans votre thèse Mademoiselle. Mais vous êtes trop jeune pour comprendre tout cela Mademoiselle »
(entretien réalisé avec un patron d'entreprise de BTP dans la Manche, 05/11/2019)

Ce type de discours et l'emploi du terme « mademoiselle » de façon récurrente était mis en place pour me renvoyer à mon statut de jeune femme et me faire perdre ma légitimité à travailler sur ces questions. Les personnes qui ont pu avoir ce type d'attitude à mon égard ne venaient pas d'une catégorie professionnelle particulière, mais elles étaient toutes à des postes de pouvoir (patrons d'entreprise, directeurs d'association, décideurs politiques, etc.) et d'un âge avancé.

C'est avec les résidents des CAO que mon genre a eu le plus d'incidence. Les résidents étaient tous des hommes, en globalité jeunes, il semblait ainsi inévitable que des rapports de séduction se mettent en place. Cela semble d'autant plus normal au vu du temps passé auprès d'eux, et du type de méthodes employées, mêlant immersion et observation participante, créant ainsi une intimité entre nous.

Ces relations de confiance voulues et engendrées par mes méthodes basées sur un travail de terrain sur le long terme m'ont permis d'entrer dans l'intimité des résidents des CAO et de

connaître leur vécu. Mais cette relation de confiance et ces témoignages n'ont pu exister que sur des échanges égaux. Il m'a ainsi fallu leur parler de moi, de mon vécu, me livrer à eux autant qu'ils pouvaient se livrer à moi. Les jeux de séduction que certains résidents ont tenté d'établir auraient pu être interrompus en leur disant que j'étais mariée, ou du moins en relation avec quelqu'un. Cependant, il m'était impossible de leur mentir et de tenir ce mensonge alors que je visais une relation d'écoute et de confiance avec eux. Je me suis ainsi présentée à eux comme une femme, célibataire et sans enfant.

Mon statut social a ainsi laissé place à des tentatives de séduction de la part de certains résidents des CAO. Cette sexualisation a pu être d'autant plus exacerbée par ma nationalité. Les femmes occidentales, et notamment françaises, sont porteuses de stéréotypes. Nous l'avons exprimé précédemment (chapitre 3), elles peuvent être vues comme des individus avec une grande liberté sexuelle et une grande disponibilité. Ces jeux de séduction naturels ou induits par des représentations, ont évidemment engendré des réactions de ma part. Certains enquêteurs utilisent la séduction comme moyen (Buscatto, 2005), comme levier pour mener à bien leur recherche : *« Pour gagner la confiance, l'enquêteur ou enquêtrice peut ainsi tirer un bénéfice des jeux de séduction engagés sur le terrain et éventuellement les instrumentaliser. Il ne s'agit pas de faire l'hypothèse que la relation sexuelle est nécessairement recherchée, mais que son opportunité permet de s'appuyer sur un schéma relationnel parmi d'autres au moment où l'enjeu consiste à entrer en contact et à pérenniser le lien »* (Monjaret et Pugeault, 2014, p. 233). Dans ma recherche, cette relation de séduction n'était pas envisageable. Tout d'abord, établir un jeu de séduction avec l'un des résidents pouvait me couper des autres résidents. Si j'avais dû établir plusieurs jeux de séduction avec plusieurs résidents, j'aurais renforcé les stéréotypes portés par les femmes occidentales et rapidement perdu toute crédibilité aux yeux des résidents, et des autres acteurs. Enfin, mon envie de connaître le vécu des résidents des centres aurait pu être biaisé par des rapports de séduction : certains événements ne m'auraient peut-être pas été racontés lorsqu'ils ont pu toucher la dignité des individus, comme des viols subis en Libye (Cerisy-la-Forêt, 2017). Certaines discussions n'auraient peut-être pas pu avoir lieu, comme l'utilisation et leur vision des sites de rencontres (Villedieu-les-Poêles, 2018).

Ainsi, lorsque des résidents semblaient vouloir établir un jeu de séduction avec moi, j'ai dû systématiquement refuser leurs avances. J'ai cependant à chaque fois choisi de le faire avec humour, par l'autodérision ou en taquinant le résident en question. Refuser d'entrer dans un jeu de séduction a pu me couper de certaines opportunités de créer des liens, mais l'humour et la sympathie que cela engendre m'ont permis d'en créer d'autres. Au fur et à mesure des semaines

passées en leur présence, j'ai perdu la vision sexuée qu'ils pouvaient avoir de moi : certains résidents m'appelaient « *ma sœur* », d'autres me voyaient même comme leur « *copain* ». Les autres tentatives de séduction notables ont eu lieu avec les nouveaux arrivants qui n'étaient pas en lien avec d'anciens résidents, auquel cas, les anciens résidents semblaient prévenir les nouveaux arrivants de mon statut et des comportements à avoir avec moi. Certains résidents, dans le souhait d'avoir des relations intimes avec moi, ont également pu m'envoyer des images ou vidéos à caractères pornographiques. Ces faits peuvent paraître inappropriés, mais ils sont avant tout le révélateur de méconnaissances culturelles et le révélateur de barrières linguistiques cherchant à être surmontées par l'image.

Il m'est également arrivé plusieurs événements lors de mes enquêtes de terrain relevant de violences dirigées directement sur ma personne et causées par mon genre. J'ai été l'objet de violence physique : un résident m'a prise par la gorge et bloquée contre un mur, un autre m'a frappé au visage et occasionné un hématome sur la joue. J'ai également été l'objet de violences redirigées : un résident a crevé mes pneus de voiture et cassé un de mes rétroviseurs extérieurs. J'ai également été l'objet de violences verbales en recevant des insultes et des menaces de viol et de mort. Ces violences ont été provoquées par un même groupe de résidents qui était en conflit avec d'autres exilés du centre. Elles sont le fruit d'événements pouvant paraître insignifiants : boire un café avec un groupe de résidents ou encore participer aux activités organisées par les bénévoles. Mais c'est le fait que je parle à tous les résidents, et notamment les résidents avec lesquels ils étaient en conflits, qui a provoqué par moments leur colère. Ces violences sont ainsi le révélateur de conflits internes, entre les résidents eux-mêmes. Mais elles sont aussi le révélateur d'une vision de la femme chez certains résidents, proche de l'appropriation des corps et de la main mise sur les attitudes qu'elles doivent adopter : ils m'ont expliqué que je ne devais pas parler aux autres résidents. Ce groupe de résidents ayant causé ces violences sont aussi ceux étant dans des états psychologiques très vulnérables : dépression, addictions à l'alcool et aux drogues, violences systématiques dues à une contrariété, etc. Il est cependant important de noter que ces violences ont été très rares et semblent presque anecdotiques au vu des trois années passées en immersion dans les centres. Ces violences restent tout de même déstabilisantes mais elles n'ont jamais remis en question ma volonté et mon envie de faire du terrain en immersion. Elles ont simplement pu faire ressortir chez moi une certaine « colère féministe », où je me suis obligée moi-même à ne pas modifier ma façon d'enquêter (continuer à venir seule dans les centres, continuer à rester tard le soir) et à ne pas leur montrer ma déstabilisation.

Il serait cependant illusoire de croire que mon genre auprès des résidents est réduit à la sexualisation de mon être ou à des tentatives d'appropriations violentes de mon corps et ainsi réduite à des aspects négatifs. Mon statut de femme engendre aussi une vision assez maternelle de ma présence, où les résidents vont avoir moins de réticence à se livrer à moi qu'à un homme. Ces rapports sont, encore une fois, basés sur une vision genrée et stéréotypée des femmes et des hommes : les femmes sont plus enclines à écouter et à avoir de l'empathie que les hommes. Mais ce statut vient aussi d'une réalité et d'un vécu pour beaucoup de résidents, qui avaient peu de liens affectifs et d'écoute de la part de leur père ou des hommes de leur famille. C'est ainsi que mon statut de femme peut être un atout lors de mes enquêtes auprès des résidents qui vont se livrer beaucoup plus facilement à moi.

Enfin, mon genre, mon âge et mes méthodes de terrain ont pu aboutir à des événements assez cocasses. Une bénévole retraitée de l'Education Nationale a, par exemple, été interpellée par une voisine de l'immeuble où se situe un CAO en appartement (Condé-sur-Vire, septembre 2018) et m'a rapporté : « *Margaux, la voisine du premier pense que tu es une prostituée, il faudrait que tu ailles te présenter [rires]* ». Cette bénévole avait été sollicitée par cette habitante qui lui a exprimé son inquiétude quant aux fréquentations des résidents car elle voit une « *jeune femme faire le tour des appartements* ». Ces anecdotes montrent d'une part les stéréotypes pouvant peser sur les exilés, et d'autre part les stéréotypes pouvant peser sur les femmes, m'obligeant de façon récurrente à devoir justifier ma présence sur les lieux de marginalité. La pratique du terrain amène ainsi l'enquêteur à éprouver « *les codes sociaux et sexués propres à la société qu'il étudie. Les représentations ou les stéréotypes locaux peuvent avoir de fortes influences sur la perception que les locaux ont de l'ethnologue.* » (Monjaret et Pugeault, 2014, p. 53, citant Tubiana, 1999).

3.3.4. Le chercheur face à la vulnérabilité

Des discussions avec des collègues doctorants (discussions « de bureau » ou réunions entre doctorants aux journées de l'UMR ESO) ont fait ressortir un sentiment d'être démunis lorsque, seul face à nos terrains d'enquête, nous nous retrouvions confrontés à la vulnérabilité de nos enquêtés ou à des situations de violence. Il est apparu que nous sommes assez peu préparés et armés face à des situations ou des récits traumatisants pour les enquêtés et pouvant être choquants pour les enquêteurs.

Lors de mon travail de terrain les récits de meurtres, de tortures, de viols de la part des résidents ont été réguliers. J'ai aussi été confrontée à des discours violents et racistes. En décidant de travailler sur les marginalités, en relation étroite avec les exilés et les populations locales, je savais en amont que je serais confrontée à ces discours ce qui m'a permis de les accueillir sans surprise. Il n'en reste pas moins que nous, chercheurs, ne sommes pas formés pour accompagner des personnes en situation de détresse psychologique et que nous pouvons nous retrouver démunis face à ces situations. Le temps passé dans les CAO m'a également fait assister à des bagarres brutales entre résidents et aux tentatives de suicides de certains. Dans ces scènes traumatisantes, ce sont aussi les manquements de l'action sociale les plus fondamentaux auxquels j'ai été confrontée, mais auxquels je n'étais pas préparée et qui remettent en perspective la présence du chercheur dans ces terrains d'enquête : si je n'avais pas été présente, qui aurait appelé les secours ? En combien de temps seraient-ils venus si un exilé ne parlant pas le français les avait appelés ?

L'observation participante et les liens que j'ai pu créer avec les bénévoles m'ont permis d'échanger avec eux, nous ont permis d'échanger sur tous les aspects choquants auxquels nous sommes confrontés. Ces liens avec les bénévoles m'ont permis de ne pas me retrouver seule face à la réalité des conditions de vie des exilés en France. Et bien que ces aspects aient hanté mes nuits et mes pensées durant les premiers mois de mes enquêtes de terrain, ils ont aussi été la motivation à mener ce travail et écrire cette thèse.

Conclusion du chapitre 3 :

Ce chapitre a permis d'exposer la façon dont l'exercice du terrain a été appréhendé, ou a dû être appréhendé. « Faire du terrain » a bien sûr été un moyen d'emmagasiner des données afin de pouvoir traiter le sujet de cette thèse. Mais il a dû être pensé pour protéger les individus enquêtés, et en particulier ceux les plus vulnérables : les résidents des CAO. Cette volonté, et ma posture de géographe social a ainsi entraîné le choix de méthodes, comme l'observation participante, l'immersion partielle, l'entretien ou encore le questionnaire, s'intégrant dans une démarche qualitative. Ces méthodes sont détaillées dans le chapitre suivant.

L'auto-ethnographie est importante pour comprendre les éléments qui ont pu interférer dans l'enquête de terrain. L'auto-ethnographie permet aussi de révéler comment le terrain m'a changée et comment j'ai pu évoluer dans celui-ci, influençant alors mon travail. Mon genre semble être le facteur qui eut le plus d'impact auprès des différents acteurs rencontrés. L'étude sur un temps long semble ainsi primordiale. Elle permet de mettre en place des méthodes, de prendre le temps de l'enquête, pour ainsi faire que les discours soient plus libres, jusqu'au moment où les individus les plus vulnérables choisissent de les partager. Ce temps long consacré au terrain permet aussi d'atténuer les stéréotypes que les enquêteurs ou les enquêtés peuvent avoir. Il semble ainsi impératif de donner du temps à l'enquête afin de nuancer le plus possible les différents biais. Enfin, la réflexivité du chercheur semble être l'élément le plus important dans toute démarche qualitative.

Chapitre 4 : Etudier les Centres d'Accueil et d'Orientation par une démarche qualitative

*« Mais ton métier c'est de venir boire un café et
discuter avec nous et les bénévoles ? Tu me diras
comment on fait ! »*
(Résident de Cerisy-la-Forêt, novembre 2016)

Introduction du chapitre 4 :

Ce travail de thèse se place dans une démarche qualitative. Cette dernière « *constitue une approche méthodologique globale qui couvre l'ensemble du processus de recherche. Elle comprend à la fois la formulation du sujet, des questionnements et de la problématique ; la constitution des données ; leur traitement, leur analyse et leur présentation* » (Morange et Schmoll, 2016, p. 22). C'est ainsi que la constitution de cette thèse relève de cette démarche : étudier les ressentis, les interrelations entre les acteurs et les appropriations spatiales, sont des sujets de recherche difficilement quantifiables. Il semble également difficile de quantifier des phénomènes liés aux migrations et à la marginalité, qui sont des thèmes sensibles, parfois liés à des pratiques illégales. Cependant, le choix de s'intégrer dans une démarche qualitative ne s'est pas fait par défaut. Il est motivé par la certitude que l'étude des ressentis, des pratiques et des manières de se raconter est indispensable pour comprendre des phénomènes, en particulier lorsqu'ils touchent des sujets vulnérables, soumis à des inégalités et à des rapports de pouvoir.

Il en découle alors une méthodologie de recherche particulière. La méthodologie mise en place est empreinte de méthodes qualitatives et compréhensives. L'observation participante, l'immersion partielle, l'entretien et les questionnaires sont les méthodes clés du travail d'enquête. **Ce chapitre vise à exposer la méthodologie et les méthodes mises en place pour réaliser cette thèse.** Il est primordial d'exposer ce contexte de recherche et ses aspects afin de pouvoir appréhender les analyses.

4.1. Voir les pratiques par l'observation participante et l'immersion

4.1.1. Définition

L'observation participante, est une méthode de recherche qui s'est tout d'abord inscrite dans les études portant sur les pays des Suds et sur leurs communautés autochtones éloignées des pratiques culturelles occidentales. Nous pouvons dire que cette méthode découle de traditions et de visions coloniales. Cependant, l'observation participante s'est progressivement détachée de cette vision et de ces études pour devenir une méthode importante pour les sciences sociales. L'Ecole de Chicago la mobilise notamment au début du 20^{ème} siècle, et elle est même utilisée aujourd'hui dans le marketing.

L'observation est une méthode de recueil de données qui nécessite la présence active du chercheur au sein de ses terrains d'enquête : son but est de participer aux activités du groupe concerné afin d'analyser au plus près les pratiques. L'observation participante désigne un « *processus d'immersion longue sur le terrain, caractérisé par la participation du chercheur à la vie quotidienne des personnes enquêtées.* » (Morange et Schmoll, 2016, p. 69). L'implication du chercheur auprès de ses objets et sujets d'étude est ainsi primordiale pour mettre en place cette méthode.

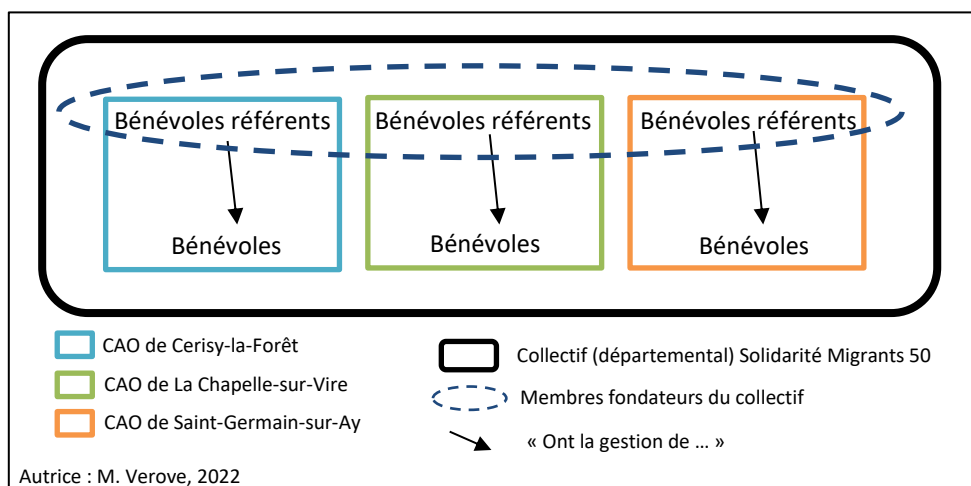
Cependant, L'observation participante engendre également une proximité forte entre l'enquêteur et l'enquêté. La position du chercheur, son degré d'intégration au sein de ses sujets d'étude, et ses rapports aux enquêtés sont autant d'éléments à prendre en compte pour comprendre les biais possibles. En effet, ce type de méthode implique le chercheur qui va créer une intimité forte entre lui et ses enquêtés, pouvant engendrer de l'affection et ainsi tomber dans une certaine subjectivité vis-à-vis de ses sujets d'enquête. Un « paradoxe de l'intimité » peut alors se créer : de par sa position privilégiée, le chercheur va pouvoir accéder à des informations normalement inaccessibles, mais sa subjectivité peut le limiter dans l'analyse de ses matériaux de recherche.

C'est ainsi qu'il apparaît indispensable au chercheur de faire preuve de réflexivité. Il semble également important de présenter les méthodes et la position du chercheur afin que les biais possibles soient exposés aux lecteurs puisque « *la subjectivité fait alors partie intégrante toute ethnographie* » (Cléret, 2013, p. 55).

4.1.2. De l'observation participante à l'immersion partielle.

L'observation participante a été fortement mobilisée pour cette thèse. Elle fut mise en place dans le département de la Manche et au sein d'un collectif intervenant dans les CAO du département : Le Collectif Solidarité Migrants 50 (CSM50). Ce collectif départemental regroupe des bénévoles intervenant dans les différents centres selon le modèle ci-dessous.

Figure n° 26 : Schéma organisationnel du CSM50.



Ce schéma nous montre que ce collectif départemental regroupe les bénévoles intervenant dans chaque centre. Les bénévoles se consacrent le plus souvent à un seul CAO, localisé près de chez eux. Chaque site et groupe de bénévoles possède une personne « référente » qui se charge d'organiser les plannings d'activité, qui est en lien avec les assistants sociaux et qui fait le lien entre l'association partenaire de l'Etat et les membres du collectif. Les bénévoles référents sont le plus souvent les membres fondateurs du collectif. Ce sont eux qui ont fait les démarches auprès des Préfectures pour se déclarer, demander les autorisations pour entrer dans les centres, et contacter les médias pour faire connaître leurs activités. Les bénévoles référents sont également en lien très étroit entre eux afin de s'échanger les nouvelles et les informations concernant les différents sites.

Lors de la création du collectif en octobre 2016, les bénévoles décrivaient leur activité comme « occupationnelle ». Les membres fondateurs avaient écrit « La charte du bénévole du CSM50 » (Annexe n° 3) que chacun devait signer. Ils présentaient le collectif ainsi :

« *Le Collectif Solidarité Migrants - CSM50 est :*

- *Apolitique et se refuse à tout militantisme,*
- *Strictement laïque,*
- *Respectueux de la dignité de chacun en s'interdisant tout jugement.* » (Charte du CSM50)

Ce collectif avait ainsi pour but d'intervenir de façon strictement occupationnelle auprès des résidents des CAO : cours de français, activités sportives, activités culturelles, visites et promenades dans les environs, etc. Cependant, l'action des bénévoles a évolué au fil du temps en interférant dans les dossiers administratifs de certains résidents et en menant des actions militantes (Ce point sera développé au chapitre 6).

Ce collectif est le seul regroupement de citoyens à intervenir au sein des CAO du département de la Manche : aucune autre association ne s'est organisée. Il a alors semblé tout à fait naturel et essentiel de rejoindre ce collectif pour mettre en place mon observation participante. C'est ainsi que j'ai été présente dès les premières réunions du collectif⁴⁸, lors des prémices de sa mise en place. Je me suis tout de suite adressée aux membres fondateurs du collectif pour leur expliquer mon statut et l'objet de ma venue. Il m'a semblé impératif d'être très transparente dès le début de nos échanges afin que ces acteurs ne se sentent pas trahis et utilisés. Mes liens avec les membres fondateurs du collectif ont été très importants pour mon travail : ils sont des acteurs clés. Ils conditionnaient ma bonne insertion auprès des autres bénévoles, des assistants sociaux et des acteurs gestionnaires puisque leur statut leur permet d'être en relation avec tous ces acteurs.

Les premières réunions se sont faites au sein des locaux de l'association missionnée par l'Etat, Coallia. Ces réunions étaient faites pour présenter le collectif, y adhérer et organiser les heures de venue de chacun. Je me suis alors positionnée pour intervenir au sein du CAO de Cerisy-la-Forêt, sans exclure la possibilité de venir au sein des autres sites. Ma première venue au sein des centres a été organisée avec les membres fondateurs pour me présenter aux résidents. Je suis ensuite venue en tant que bénévole : je donnais des cours de français, deux fois par semaine au centre de Cerisy-la-Forêt. Cependant, je me suis très rapidement rendue compte que cela n'était pas suffisant. J'ai ainsi choisi de me rendre au sein du CAO de Cerisy-la-Forêt près

⁴⁸ C'est en suivant l'actualité du démantèlement et en suivant l'annonce de la création des CAO dans ma région d'origine que j'ai vu des publications sur les réseaux sociaux de la part de personnes voulant s'organiser pour accueillir les résidents des CAO de la Manche. J'ai les ai tout de suite contactés et ils m'ont invité à venir à leur première réunion.

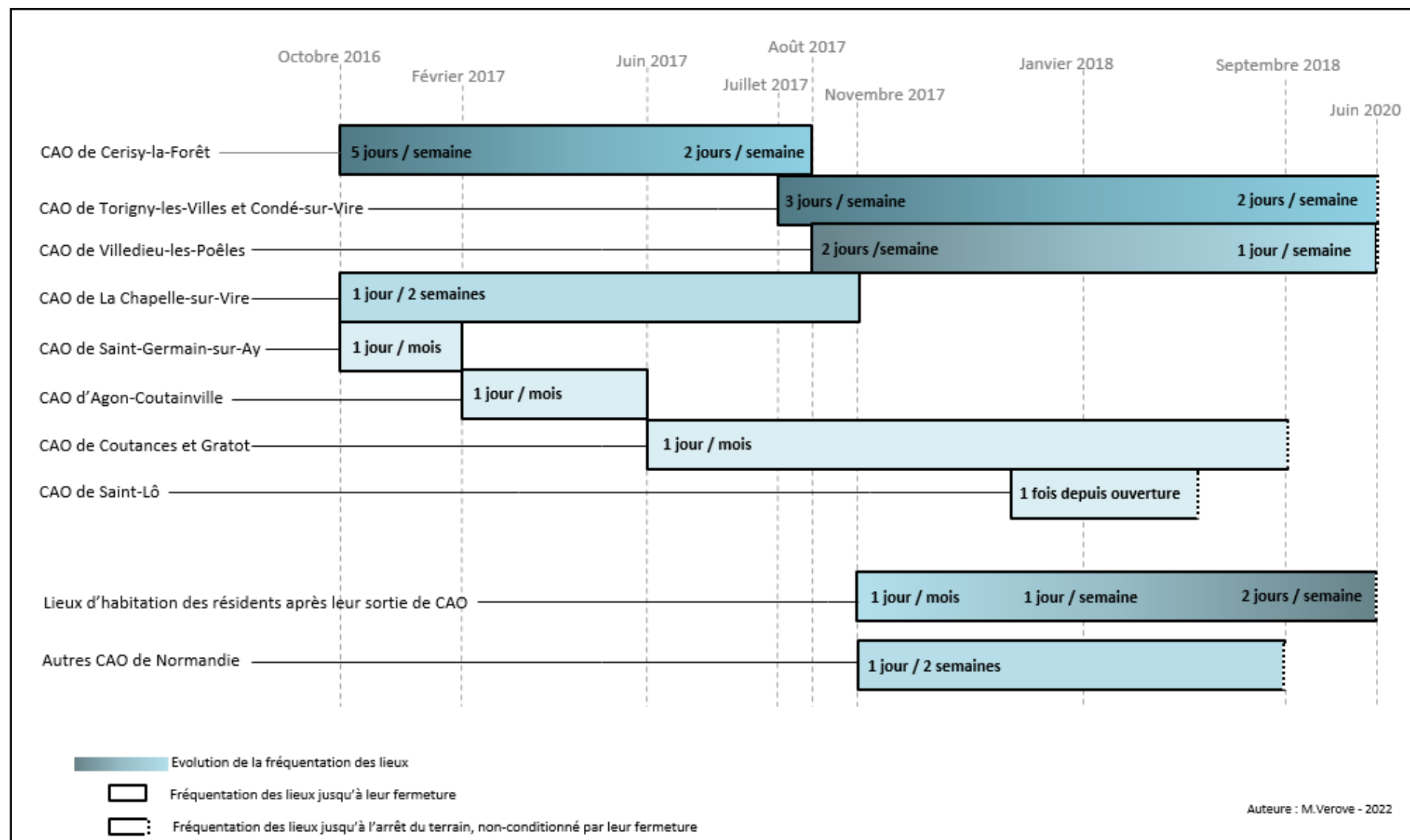
de cinq jours par semaine. Certains jours étaient consacrés à des activités « occupationnelles » avec les bénévoles. D'autres jours étaient essentiellement consacrés aux échanges avec les résidents en buvant des cafés, avec parfois les bénévoles de passage. J'ai également progressivement adapté mon rythme de visite au rythme de vie des résidents : j'arrivais aux alentours de quatorze heures, pour ne repartir qu'aux alentours de deux heures du matin. C'est ainsi que l'observation participante mise en place m'a permis d'entrer en immersion partielle au sein des centres. Cette immersion partielle entend que je n'ai pas cherché à changer d'identité, ou à me fondre au milieu des exilés, « *C'est plutôt la pratique intensive et systématique des visites répétées* » (Kobelinsky, 2010, p. 10) qui me permet de parler d'immersion partielle. C'est le temps passé avec les résidents des CAO, pour les accompagner faire leurs courses, fumer la chicha avec eux, cuisiner ou jouer au foot et au cricket qui a marqué mon quotidien, notre quotidien, pendant près de quatre ans. Toutes les nuits je rentrais chez moi pour revenir le lendemain après-midi. Cette méthode m'a permis d'entraîner une plus grande proximité avec les résidents et de suivre et de me rendre compte, dans une certaine mesure, de leur quotidien. Ma présence accrue dans les centres m'a également permis d'être en contact et observer les interrelations entre de nombreux acteurs intervenant dans les CAO.

L'observation participante et l'immersion au sein des centres du département de la Manche est un procédé qui demande une forte présence sur le terrain, et sur un temps long. Ces méthodes ont été instaurées dans le département de la Manche, mais n'ont pas pu être perpétuées dans les autres CAO de Normandie. En effet, il aurait été très difficile d'organiser un nouveau protocole d'observation participante dans les autres centres puisque c'est un procédé très chronophage qui demande, surtout au début de la mise en place, une implication importante sur les terrains d'étude pour se faire accepter des différents acteurs. Cela est d'autant plus remarquable dans les travaux traitant de la marginalité, où les distances entre l'enquêteur et l'enquêté sont grandes et le temps permettant de les pallier, d'autant plus important. Faire de l'observation participante dans les autres départements aurait ainsi été au détriment de mon terrain engagé dans le département de la Manche.

4.1.3. Quelles temporalités ?

Comme exprimé précédemment, l'observation participante et l'immersion mise en place n'ont pas pu se faire dans tous les CAO de Normandie, et ont été cantonnées aux CAO du département de la Manche. Mais des choix ont également dû être faits au sein des CAO de ce département. Puisqu'il a semblé impossible de pouvoir être en immersion dans plusieurs structures différentes au vu de l'implication et du temps que cela demande. Les temporalités liées à ma présence dans les CAO sont répertoriées dans le schéma ci-dessous.

Figure n° 27 : Schéma des temporalités liées à l'observation participante dans mes terrains d'étude.



Le diagramme ci-dessus nous montre les différentes temporalités du travail de terrain effectué. Lors de la création des centres dans le département de la Manche en octobre 2016, l'étude s'est portée sur les trois centres en place (Cerisy-la-Forêt, La Chapelle-sur-Vire et Saint-Germain-sur-Ay). Cependant, un choix a dû être fait quant à la mise en place de l'observation participante : pour mener à bien cette méthode, il fallait que je choisisse un centre où concentrer mon travail, au risque de m'éparpiller. J'ai ainsi choisi de m'intéresser très particulièrement au centre de Cerisy-la-Forêt.

Ce choix a été motivé par son statut : de nombreux résidents y étaient installés, avec des nationalités différentes. Il était placé en zone rurale, entre les deux autres centres. Ce choix était aussi motivé par des stratégies sociales : au moment de la création du collectif, il y avait un manque de bénévoles dans ce centre. Ma présence m'assurait ainsi d'être bien accueillie auprès des bénévoles qui manquaient de main d'œuvre. De plus, lors de la réunion de présentation du collectif, certains membres créateurs m'ont paru plus impliqués que d'autres. Ces membres faisaient partie des bénévoles de Cerisy-la-Forêt. Le fait de côtoyer ces membres très dynamiques m'a permis de connaître beaucoup de rouages de la gestion des CAO dans la Manche. Ce sont tous ces facteurs qui m'ont poussée à m'intéresser plus particulièrement au centre de Cerisy-la-Forêt. Cependant, il est important de noter que j'ai choisi d'effectuer la majorité du travail de terrain dans ce centre, car mon expérience de terrain s'y est bien déroulée. Il aurait été difficile de passer beaucoup de temps dans un centre si je ne m'y étais pas sentie à l'aise. C'est ainsi que le centre de Cerisy-la-Forêt a été le plus étudié des trois centres ouverts en octobre 2016 : j'y ai consacré ma présence cinq jours par semaine.

Cependant, conserver un regard sur les deux autres centres était très important pour mon étude : j'ai ainsi dédié environ une journée tous les quinze jours au centre de La Chapelle-sur-Vire et une journée par mois au centre de Saint-Germain-sur-Ay. Ce dernier a très rapidement fermé et les résidents ont été déplacés dans celui d'Agon-Coutainville, puis Coutances et Gratot. J'ai gardé le même rythme de fréquentation auprès de ces centres qui ont regroupé les mêmes résidents et le même groupe de bénévoles. Y conserver une présence ponctuelle mais régulière m'a permis d'entretenir tout au long de mon enquête des liens avec les résidents et les bénévoles. Ainsi, j'étais tenue informée des évolutions, des événements et j'avais un regard sur les conditions de vie dans ces centres.

Les mois d'été 2017 ont été un tournant important dans cette temporalité. Ils ont marqué les prémices de la fermeture des centres collectifs de Cerisy-la-Forêt et La Chapelle-sur-Vire.

Ce sont tout d'abord les neuf résidents d'origine soudanaise qui sont partis du CAO de Cerisy-la-Forêt. Ils ont été déplacés vers des appartements à Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes, puis rejoints par de nouveaux résidents venus des campements en région parisienne. Ces neuf résidents constituent l'un des groupes avec lesquels j'ai créé le plus de liens lors de mes enquêtes au sein du centre de Cerisy-la-Forêt. Il m'a alors semblé important de conserver ces liens et ainsi de déplacer mes terrains d'enquête vers les CAO de « Condé-Torigny ». C'est ainsi que j'ai dû réduire ma présence à Cerisy-la-Forêt à deux jours par semaine pour accorder trois jours à ce nouveau site. Quelques semaines plus tard, les derniers résidents de Cerisy ont été dirigés vers des appartements à Villedieu-les-Poêles. Il m'a là aussi semblé important de maintenir les liens et le suivi avec ces résidents. Les deux jours consacrés à Cerisy-la-Forêt ont ainsi été remplacés par deux jours à Villedieu-les-Poêles. Très rapidement, le CAO de La Chapelle-sur-Vire a également dû fermer ses portes et les résidents ont tout naturellement été dirigés à quelques kilomètres, vers les CAO de Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes en novembre 2017. J'ai ainsi pu retrouver ces résidents lors de ma présence sur ces sites.

La fermeture de ces centres a entraîné une recomposition au sein du collectif. En effet, certains bénévoles de Cerisy-La-Forêt ne pouvaient plus accorder de temps aux nouveaux CAO de Condé-Torigny et Villedieu-les-Poêles qui étaient trop loin de chez eux. D'autres bénévoles ont choisi de continuer leur activité sur les sites où ont été déplacés les résidents avec lesquels ils avaient créé le plus d'affinités. De nouvelles personnes ont rejoint le collectif. Il a également fallu réorganiser la répartition des bénévoles : chaque CAO dispose d'un référent, faisant le lien entre les acteurs gestionnaires et le reste des bénévoles. Ce sont les membres fondateurs du collectif qui avaient ces rôles. Cependant, à l'été 2017, il n'y avait plus trois sites, mais quatre. Il fallait donc réorganiser la hiérarchie au sein du collectif. La personne référente de Cerisy devint référente pour le site de Villedieu-les-Poêles. On me proposa de devenir bénévole référent pour le site de « Condé-Torigny ». J'ai accepté cette proposition qui me donnait l'occasion d'être en lien plus étroit avec les différents acteurs gestionnaires et d'avoir en ma possession des éléments supplémentaires qui ne sont partagés qu'entre personnes référentes. J'ai cependant demandé à ce qu'une autre personne ait le même statut que moi. Tout d'abord dans le but de, par moments, pouvoir me détacher du collectif et prendre du recul, mais aussi pour assurer un relais si ma position de chercheuse interférait dans la gestion des centres et ainsi sur les conditions de vie des résidents. Certains acteurs gestionnaires auraient pu être réticents à échanger avec moi au vu de mon double statut, ce qui aurait pu avoir des répercussions négatives pour les résidents des CAO. Leur laisser l'opportunité de s'adresser à une bénévole

référente sans ce double statut conditionnait mon acceptation à la fonction de référente. J'ai occupé ce poste jusqu'au mois de janvier 2018, afin de pouvoir prendre de la distance avec mes terrains d'enquête.

Parallèlement à cela j'ai poursuivi mes visites mensuelles au CAO de « Coutances-Gratot ». J'ai également commencé à effectuer un travail de terrain dans les autres CAO de Normandie. Mon implication auprès de ces autres CAO ne pouvait pas être aussi importante que pour ceux de la Manche, mais j'ai choisi d'y accorder au moins une journée toutes les deux semaines, afin de rencontrer les maires, bénévoles et résidents de chaque site. J'ai également commencé à enquêter des lieux hors des CAO : les habitations des résidents sortis des centres. Après presque un an au sein des centres, certains résidents en sont sortis, soit en ayant obtenu des papiers, soit en étant obligés de quitter les CAO car étant sous le joug d'une OQTF. Continuer à suivre le parcours des résidents sortis de CAO était indispensable pour comprendre comment le placement dans ces centres a pu conditionner leur intégration au sein de la société française. C'est ainsi que j'ai réservé une journée par mois à la visite des anciens résidents de CAO dans leur nouveau lieu d'habitation.

Assez rapidement, ces visites mensuelles n'ont pas été suffisantes : plus il y avait de résidents qui quittaient les CAO, plus il me fallait de temps pour aller à leur rencontre. C'est ainsi qu'à partir de janvier 2018, j'ai consacré une journée par semaine aux résidents sortis des centres. Parallèlement à ce moment, j'ai pu faire la visite du CAO ouvert à Saint-Lô au sein de Coallia. Cependant, mon travail d'observation participante n'a pas pu se faire dans ce lieu, très surveillé et où les personnes extérieures (notamment les bénévoles) n'étaient pas admises.

En septembre 2018, j'ai mis fin à l'étude des autres CAO de Normandie. Ce travail de terrain engagé m'avait permis d'emmagasiner assez de matériaux comparatifs entre les différents centres selon les contextes locaux. J'ai également mis fin au terrain ponctuel exercé au sein du CAO de « Coutances-Gratot ». J'ai également choisi de diminuer légèrement le temps passé au sein des CAO de « Condé-Torigny » et Villedieu-les-Poêles ; temps passant à deux jours par semaine pour le premier site, et passant à une journée par semaine pour le second. En parallèle j'ai choisi de passer plus de journées auprès des résidents sortis de centres : je me suis consacrée à eux deux jours par semaine. J'ai continué ce rythme d'enquête jusqu'en juin 2020⁴⁹. A ce moment, j'avais consacré assez de temps dans les centres pour débiter l'écriture

⁴⁹ Le confinement lié à la crise sanitaire m'a empêchée de me rendre sur mes terrains d'enquête au même rythme que précédemment, mais des méthodes ont été mises en place pour garder le lien : appels téléphoniques avec les bénévoles, appels en visio-conférence avec les résidents et échanges de mails avec les assistants sociaux.

de cette thèse. Le début de cette période d'écriture marqua alors la fin de mon travail de terrain mais aussi le changement de statut pour les CAO de la région, tous devenus des HUDA⁵⁰. La situation dans les centres est tellement évolutive, que je ne pouvais faire les deux en même temps. L'éloignement de mon terrain m'a également permis de mettre en perspective les matériaux répertoriés pendant près de 4 ans.

4.1.4. Pourquoi choisir l'observation participante et l'immersion comme méthodes ?

L'observation participante m'a permis d'analyser les différentes formes de pratiques et d'appropriations spatiales. Cette méthode m'a donné l'occasion d'être au plus près des résidents, des bénévoles et des autres acteurs. J'ai ainsi pu relever leurs pratiques et les différents degrés d'appropriation, me donnant ainsi des clés de compréhension sur les conditions de vie dans les centres et les relations entre tous les acteurs. L'observation participante s'est déroulée pendant près de quatre ans au sein des centres, auprès des mêmes résidents, des mêmes bénévoles et des mêmes acteurs gestionnaires. Cela m'a permis d'analyser les évolutions de ces pratiques et de ces interrelations.

Les degrés d'appropriation découlent de mes ressentis et de mes observations de terrain. Ils ont été recensés dans une « grille d'appropriation des espaces », dont un exemple est ci-dessous. Cette grille se divise en six colonnes :

- La première colonne vise à définir le type d'espace. Cela peut-être une chambre, un salon ou encore un espace extérieur.
- Les deuxième, troisième et quatrième colonne permettent d'exposer les facteurs qui permettent de définir les degrés d'appropriation, par l'observation, l'étude des discours, ou tout autre facteur en dehors de ces deux grandes catégories.
- La cinquième colonne permet de définir le degré d'appropriation selon trois grandes catégories. La première catégorie désigne les espaces appropriés et appréciés des résidents. Cette catégorie est elle-même divisée en sous-catégorie : espace plutôt apprécié, espace apprécié, espace très apprécié, espace essentiel au bien-être des résidents. La deuxième catégorie recense les espaces dits « neutres » qui ne représentent aucun enjeu ni forme d'appropriation pour les

⁵⁰ Ce changement de qualificatif n'entraîna cependant pas de modification dans le public accueilli, dans le mode de fonctionnement du collectif et dans la gestion par les différents acteurs politiques et gestionnaires. Nous reviendrons au chapitre 12 sur les causes et les conséquences de ce changement de nom.

résidents. La troisième catégorie recense les espaces qui sont rejetés par les résidents. Cette catégorie est elle-même divisée en deux sous-catégories : les espaces rejetés et les espaces ayant un impact fortement négatif sur les conditions de vie des résidents.

- La dernière colonne permet de recenser des évolutions possibles dans les degrés d'appropriation des espaces pratiqués par les résidents des CAO.

Figure n° 28 : Exemple du tableau de recensement de l'appropriation spatiales des CAO par les résidents

Types d'espaces	Facteurs liés à l'observation des pratiques	Facteurs liés à l'étude des discours	Autres facteurs	Degré ressenti d'appropriation	Evolutions
Cuisine du CAO de Cerisy-la-Foêt	<ul style="list-style-type: none"> -Espace très pratiqué. -Sale. -Beaucoup d'équipements qui ne fonctionnent pas. -Engendre de nombreux conflits entre les résidents et avec les acteurs gestionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> -Les problèmes liés à la cuisine sont très récurrents. - Problèmes liés au manque de nourriture. - Aux difficultés de conserver la nourriture. - Engendre de nombreux conflits. 	Revendications écrites sur des murs / paillason	Espaces ayant un impact fortement négatif sur les conditions de vie des résidents	Pas d'évolution.

Autrice : M. Verove, 2022

Cette classification des espaces pratiqués par les résidents au sein des CAO découle donc particulièrement de l'observation et de l'étude des discours des résidents. Afin d'étudier et recenser les discours, mais aussi les pratiques des résidents, la rédaction de carnets de terrain a été mise en place. Ces carnets sont des outils indispensables pour mener à bien cette recherche. Ils m'ont permis de recenser les formes d'appropriations spatiales, les formes de pratiques et leurs évolutions dans le temps. J'y ai aussi apposé mes ressentis, élément important pour tout travail proche de l'ethnographie. Comme le souligne Florence Weber : « *C'est dans le journal d'enquête que s'exerce pleinement la « discipline » ethnographique : on doit y consigner les événements observés ou partagés et accumuler ainsi des matériaux pour analyser les pratiques,*

les discours et les positions des enquêtés, mais aussi pour mettre au jour les relations qui se sont nouées entre l'ethnographe et eux et pour objectiver la position de l'observateur. » (Weber, 1991, p. 72). J'alimentais ainsi mes carnets après chacune de mes visites dans les CAO, tout de suite après être rentrée chez moi. Il m'est aussi arrivé de noter des éléments dans mon carnet, que je gardais toujours avec moi, au cours d'un moment passé au sein d'un centre, en particulier lorsque cette période était longue ou si des événements importants s'étaient passés. Je gardais ce carnet dans ma voiture si j'avais besoin d'y faire des annotations durant ma présence dans le centre dans le but de ne rien oublier.

Les thématiques liées à l'immigration sont relativement sensibles et politiques. L'arrivée d'un individu inconnu au sein d'un groupe de personnes actives dans ce milieu peut entraîner de la méfiance envers ce nouveau venu. L'observation participante a légitimé ma présence auprès des différents acteurs. Grâce à mon activité de bénévole j'ai pu me faire connaître, me faire voir et les demandes d'entretien avec divers acteurs ont paru plus naturelles et moins intrusives.

Cette méthode m'a aussi donné l'opportunité de prendre contact avec les résidents des centres de façon plus fluide. Les exilés sont des acteurs particulièrement vulnérables par leur histoire mais aussi par leur statut dans les centres. Les causes qui les ont amenés à quitter leur pays d'origine et leur parcours migratoire laissent très souvent des traumatismes. Leur situation de vie dans les centres est à la fois empreinte de pauvreté relative⁵¹ et de détresse psychologique. Pour cette thèse, je m'intéresse très particulièrement à leur ressenti, à leur intimité. Mon statut de bénévole légitimait ma présence et adoucissait mes contacts avec eux. Leur faire passer un entretien ou des questionnaires sans les connaître et sans qu'ils me connaissent me semblait trop intrusif. L'observation participante m'a ainsi donné la possibilité d'établir une relation de confiance avec les résidents des centres. Ma présence régulière auprès d'eux leur a également laissé l'opportunité de me livrer leur ressenti, de me raconter des moments de leur vie, au moment où ils le voulaient, au moment où ils ressentaient le besoin d'en parler.

L'observation participante m'a permis d'établir un contact avec différentes personnes représentées dans le tableau ci-dessous :

⁵¹ Pauvreté relative au sens d'Adam Smith, qui renvoie à un manque de moyens empêchant l'accès aux ressources nécessaires pour subsister mais aussi à « *toutes les choses dont les honnêtes gens, même de la dernière classe, ne sauraient déceimment manquer* » (Smith, 1993).

Figure n° 29 : Tableau récapitulatif des acteurs rencontrés grâce à l'observation participante.

Acteurs attendus	Acteurs rencontrés lors d'activités avec les résidents	Acteurs rencontrés lors d'activités avec les bénévoles référents	Acteurs rencontrés suite à ma présence dans les CAO	Acteurs n'ayant pas été rencontrés grâce à l'observation participante
Résidents	Populations locales	Préfet	Agent de l'OFII	Maires
Bénévoles	Commerçants	Responsables de Coallia	Gendarmerie	Autres associations gestionnaires de structures
Assistants sociaux	Professionnels de santé	Autres associations d'aide aux exilés	Veilleurs de nuit	Directeurs d'entreprise
	Avocats			

Autrice : M. Verove, 2022

L'observation participante m'a donné l'occasion de rencontrer des acteurs « attendus » tels les résidents des CAO, les bénévoles ou encore les assistants sociaux. Ce sont les personnes qui pratiquent ces centres, et j'étais ainsi sûre d'être en lien avec elles lors de ma présence dans les centres. C'est 231 parcours de résidents qui ont pu être suivis grâce à l'observation participante, entre discussion avec les résidents mais aussi grâce aux discussions avec les autres acteurs (bénévoles, assistants sociaux, etc.).

C'est grâce à cette méthode que j'ai pu me présenter devant des individus ayant des rôles à jouer dans la gestion des CAO et l'intégration des résidents. J'ai pu prendre contact avec certaines de ces personnes lors d'activités avec les résidents. J'ai par exemple côtoyé les populations locales et les commerçants lors d'activités culturelles, sportives ou encore lorsque j'ai accompagné les résidents faire leurs courses dans différents commerces. J'ai également rencontré des professionnels de santé lorsque j'ai véhiculé et accompagné des résidents à leurs rendez-vous médicaux. Enfin, j'ai échangé avec des avocats lorsque j'ai soutenu des résidents pendant les entretiens qui précédaient leur audition à la CNDA.

J'ai également échangé avec des acteurs suite à des réunions avec les bénévoles référents des centres. J'ai par exemple accompagné les bénévoles référents à certaines entrevues avec des gestionnaires importants qui ne se déplacent pas directement dans les centres (comme le préfet de la Manche ou encore les responsables de l'association missionnée par l'Etat.). C'est également lors de ces réunions que j'ai fait la connaissance des responsables d'associations en aide aux exilés.

Ma présence presque quotidienne dans les centres m'a également permis d'échanger avec certains acteurs s'étant déplacés dans les centres à la rencontre des résidents. C'est ainsi que j'ai rencontré des agents de l'OFII, venus voir les conditions d'hébergement. J'ai été également présente auprès des membres de la gendarmerie, appelés suite à des bagarres entre résidents dans les centres ou auprès des pompiers lors de leurs interventions. Cette présence dans les centres m'a ainsi donné l'occasion de rencontrer des acteurs secondaires dans la gestion des centres avec lesquels je n'aurais peut-être pas eu de contacts, comme les forces de l'ordre qui n'avaient jamais accepté mes demandes formelles d'entretien.

Enfin, il y a deux catégories d'acteurs que je n'ai pas pu rencontrer grâce à l'observation participante. C'est tout d'abord le cas des maires des communes concernées par la création de CAO. Ce sont des acteurs assez peu présents auprès des résidents et des bénévoles et qui se rendent rarement dans les CAO. Certains d'entre eux sont tout de même actifs dans la gestion et la mise en place de projets, mais l'observation participante faite dans les centres ne m'a pas permis de les rencontrer. Ce sont des acteurs pour lesquels j'ai dû faire des demandes formelles pour obtenir des entretiens. C'est également le cas des employés d'associations gestionnaires d'autres structures d'accueil, comme les employés de CADA ou encore de PRAHDA. Ces acteurs ne font pas partie intégrante de la gestion des CAO, il semble donc normal de ne pas les avoir rencontrés lors de mon observation participante. J'ai dû, au même titre que pour les maires, leur faire des demandes formelles d'entretiens.

Le tableau ci-dessus représente les différents acteurs avec lesquels j'ai été en contact par mon implication dans les CAO de la Manche. Il donne un exemple de ce que l'observation participante a rendu possible. M'entretenir avec ces acteurs s'est parfois fait dans les centres et grâce à l'observation participante, comme ce fut le cas avec les résidents, les professionnels de santé ou encore la gendarmerie. Les entretiens avec d'autres acteurs ont pu se faire partiellement via l'observation participante, mais en mettant d'autres méthodes en place, comme l'entretien formel ou encore la rédaction de questionnaires, comme avec les bénévoles, les assistants sociaux, les avocats, les commerçants et les populations locales. Enfin, l'observation participante a aussi été un moyen pour me présenter et prendre contact avec certains acteurs pour ensuite m'entretenir avec eux via des entretiens formels (voir tableau page 155).

Enfin, l'observation participante est un moyen de bien connaître la situation dans les centres. De voir par moi-même les conditions matérielles, de connaître la situation de chaque résident, de connaître les bénévoles, etc. Par ce biais, j'ai pu recueillir de façon très détaillée les

témoignages de différents acteurs. J'ai pu confronter certains points de vue et parfois mettre certains acteurs face à leurs propres contradictions. L'observation participante m'a ainsi permis de me placer en « experte » et ainsi d'avoir plus de poids face à certains acteurs, notamment gestionnaires, qui ont pu tenter de me désarçonner.

4.2. L'étude des discours

4.2.1. Les discours issus de l'observation participante.

Lors de ma présence dans les centres j'ai pu longuement m'entretenir avec différents acteurs. Ces discussions étaient informelles et spontanées et je ne pouvais en aucun cas enregistrer ces discours. L'enregistrement des discours a simplement été rendu possible lors de réunions entre bénévoles (auxquels les résidents ne participaient pas toujours)⁵².

Les conversations ayant lieu dans les CAO entre les bénévoles, entre les résidents et avec les travailleurs sociaux, étaient très riches, très franches. Il était donc indispensable pour moi d'en garder des traces. C'est ainsi que j'ai répertorié dans mon carnet de terrain ces discussions en indiquant l'objet, le contexte et la substance du dialogue. Je n'avais pas toujours de carnet sur moi pendant ma présence sur le terrain, c'est ainsi que tous les soirs, après être partie des CAO, je le remplissais minutieusement, en y indiquant les activités que j'avais faites dans la journée, mes ressentis, mes observations et les discours. Ce choix a été fait car la présence d'un carnet durant les discussions peut avoir des conséquences sur les liens enquêteur – enquêtés : une perte de naturel dans les discussions, une sensation de surveillance, etc. Cependant, au fur et à mesure du temps passé dans certains centres et auprès des mêmes acteurs, une fois que les relations de confiance avaient été établies, j'ai pu prendre mon carnet de terrain avec moi et parfois noter simultanément les discussions et certaines citations.

Afin d'analyser ces discours, j'ai repris tous mes carnets de terrain afin d'en faire ressortir les grands thèmes abordés, grâce à des post-it et des codes couleurs. Le procédé est illustré ci-dessous (chaque nom est effacé pour préserver l'anonymat des individus).

⁵² Après avoir demandé à tous les bénévoles s'ils acceptaient l'enregistrement de la réunion, sous couvert d'anonymat. Ces enregistrements ont souvent été très riches et ont duré parfois plusieurs heures.

Figure n° 30 : Photocopie de pages d'un de mes carnets de terrain : 12/03/2017, centre de Cerisy-la-Forêt

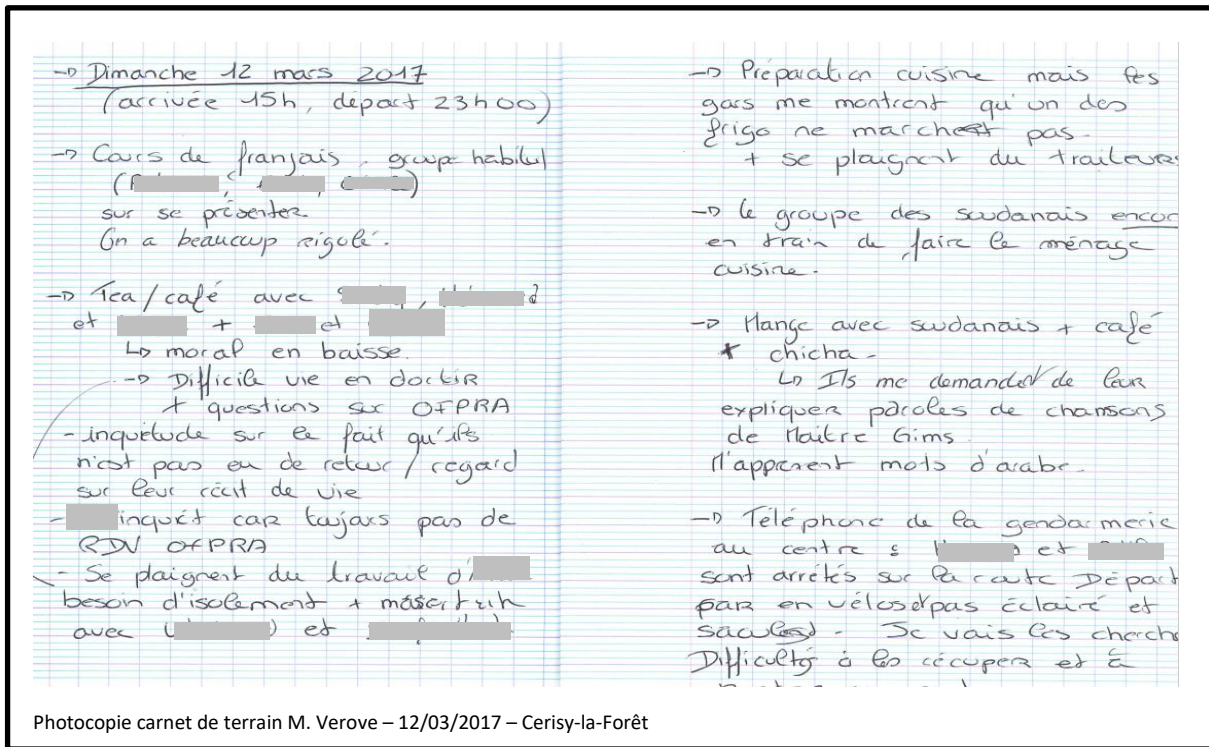
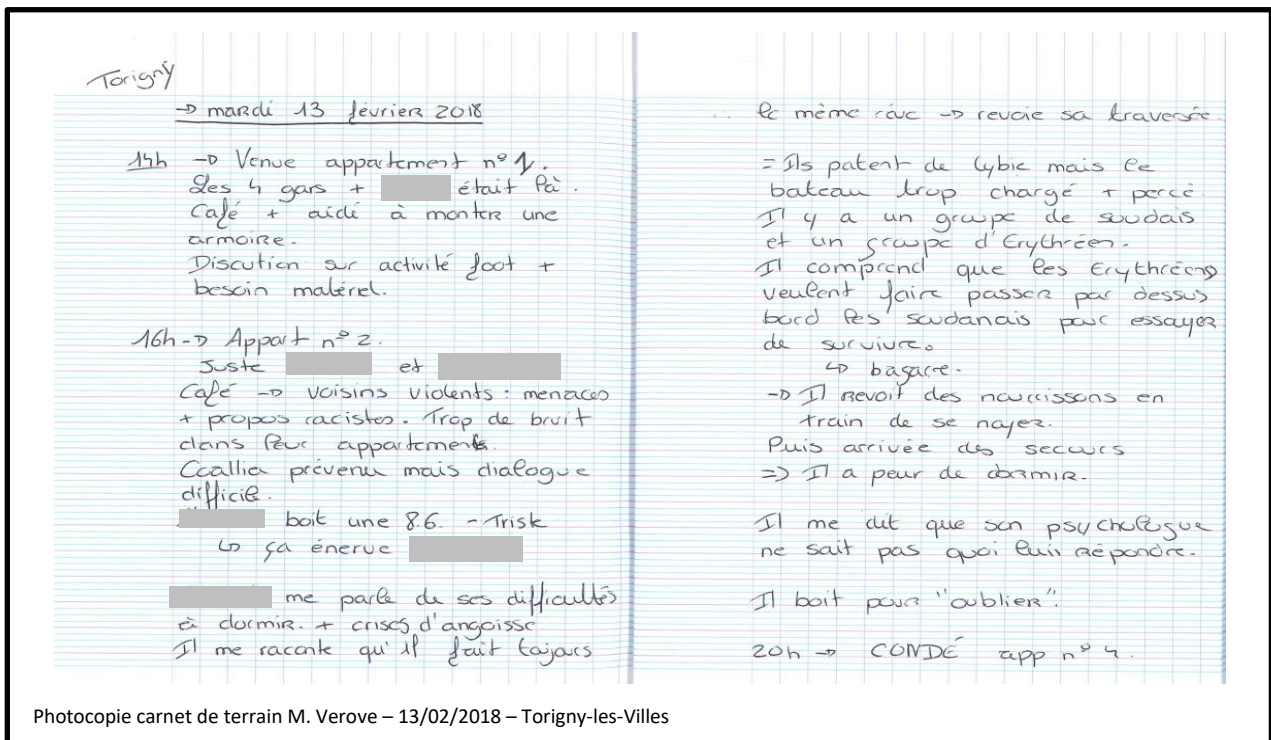


Figure n° 31 : Photocopie de pages d'un de mes carnets de terrain : 13/02/2018, CAO de Torigny-les-Villes.



Enfin, j'ai répertorié dans un tableau ces éléments, en faisant le choix de les définir par acteur et non par grands thèmes dans le but d'axer l'analyse sur la position et le ressenti de chaque individu entretenu.

Le tableau des discours répertorie la catégorie de chaque acteur (résidents, bénévoles, assistants sociaux, etc.), le nom de l'individu, les éléments et les citations répertoriées par un code couleur selon les grands thèmes :

- Récit de vie (bleu foncé)
- Récit d'intégration (bleu clair)
- Conditions matérielles (vert clair)
- Conditions de vie (vert foncé)
- Administratif (violet)
- Relations avec ... (rouge vif)
- Conflits avec ... (rouge foncé)
- Santé psychologique (gris)
- Addictions (rose)
- Rapports à la sexualité et aux femmes (jaune)
- Autre (marron)

Figure n° 34 : Exemple du tableau d'analyse des discours, les bénévoles

Catégories d'acteurs	Nom	Statut	Éléments	Citations
Bénévole	■	Femme, 50aine, Institutrice	Engagement par morale et personne déjà initiée : héberge depuis 5 ans des mineurs isolés.	
			Ne fait pas confiance à Coallia ni aux assistants sociaux	
			Ne fait pas confiance aux membres fondateurs	<i>"Elle cire les bottes de Coallia. Personne ne va me dire quoi faire"</i>
			Veut faire plus de surveillance des dossiers administratifs	
			Emmène certains résidents en vacances	
			Héberge des résidents sous OQTF	
Bénévole	■	Femme, 60aine, Retraitée (Institutrice)	Engagement pour aider, habite à quelques kilomètres du CAO	
			Très bonnes relations avec bénévoles et résidents	
			Aucune relation avec autres acteurs	
			Retrouve une certaine joie de vivre auprès de résidents	<i>"Ils nous apportent plus qu'on ne le fait"</i>
			Activité bénévole sous une certaine contrainte car :	<i>"il y a un engagement moral quand même auprès des garçons"</i>
			Engagement qui l'éloigne de son mari et qui la fait culpabiliser si elle ne vient pas au CAO	
			Ne s'imaginait pas la précarité des résidents des CAO	

Autrice : M. Verove, 2022

Figure n° 35 : Exemple du tableau d'analyse des discours, les résidents

Résidents		Homme, 29 ans	A quitté l'Afghanistan à cause des Talibans	
			A travaillé en Italie et au Danemark avant d'arriver en France	
			Était conducteur poids-lourds en Afghanistan	
			Il veut apprendre le français pour bien s'intégrer en France. Et il veut travailler rapidement pour avoir de l'argent.	<i>"Je veux travailler dur pour avoir de l'argent. Après ça sera plus facile. Je veux une maison, une voiture et être bien. J'ai hâte de pouvoir travailler"</i>
			Il fait partie d'un groupe social aisé en Afghanistan, se fait beaucoup servir par les autres résidents.	
			Il fait de la boxe une fois par semaine avec un club de boxe de la région.	
			Il critique les résidents qui n'ont pas un rythme de vie rigoureux	<i>"Les autres résidents font n'importe quoi, il faut être sérieux ici pour s'en sortir après"</i>
			Il est moralisateur avec les autres résidents : entraîne tensions	
			Tensions avec propriétaires de ses locations : refus de payer les loyers	
			Tensions avec entreprises qui l'ont employé : refus des horaires et de sa position d'apprenti	

Autrice : M. Verove, 2022

L'étude de ces discours m'a permis de dégager de grands ressentis, par individu. Cela m'a donné l'occasion d'analyser les positions de chacun, mais aussi les grandes dynamiques générales. Ces analyses de discours permettent également de préparer mes entretiens et m'aider à percevoir les grands thèmes, les grandes tensions, afin de les aborder. Le tableau ci-dessous représente l'addition, par types d'acteurs, des discours recensés et obtenus par l'observation participante :

Figure n° 36 : Tableau récapitulatif des acteurs dont le discours a été recensé grâce à l'observation participante.

	Discours par l'observation participante
Résidents	159
Bénévoles	61
Assistants sociaux	10
Responsables des associations partenaires	
Maires	
Agents de la Préfecture	
Agents de l'OFII	
Gendarmes	2
Commerçants	12
Populations locales	7
Professionnels de santé	5
Avocats	2
Membres associations d'aide aux exilés	3
Veilleurs de nuit	2
Directeurs d'entreprise	
Autres associations gestionnaires de structures	

Autrice : M. Verove, 2022

De grands thèmes se dégagent des discours, parfois contradictoires, de chaque catégorie d'acteurs recensés :

- Pour les résidents, ces discours concernent dans leur grande majorité leur parcours migratoire, les conditions de vie dans les centres, leurs liens avec les autres acteurs, en particulier avec les autres résidents, les bénévoles, les assistants sociaux et les populations locales. 231 résidents ont pu être suivis grâce à l'enquête de terrain, mais 159 discours ont été répertoriés. Cela s'explique par de trop faibles matériaux d'analyse lors de discussions avec certains exilés, ne pouvant être comptabilisés ici (comme pour ceux rencontrés ponctuellement dans les CAO de l'Eure, de la Seine-Maritime, de l'Orne et du Calvados)⁵³, et parce que certains parcours de résidents ont pu être suivis par le discours d'autres acteurs (c'est par exemple le cas pour les résidents restés peu de temps dans les CAO, leur parcours a pu être raconté par les travailleurs sociaux).
- Pour les bénévoles, ces discours concernent le plus souvent leurs relations avec les différents acteurs, en particulier les résidents, les bénévoles (s'il s'agit de bénévoles référents) ou les bénévoles référents (s'il s'agit de bénévoles), les assistants sociaux et directeurs des associations missionnées. Ces discours, au fil du temps se sont de plus en plus concentrés sur les entraves au droit d'asile.
- Les discours des assistants sociaux concernent principalement leurs relations avec les résidents et les bénévoles, ainsi que les difficultés de leur métier.
- Les discours des veilleurs de nuit travaillant dans les CAO ont été focalisés sur leurs relations avec les résidents.
- Les discours des commerçants et des populations locales sont concentrés sur les ressentis face à la création des CAO et l'arrivée d'exilés sur leur commune, ainsi que les contacts qu'ils ont avec ces derniers.
- Les discours des avocats ou encore des membres d'associations d'aide aux exilés sont principalement axés sur les entraves au droit d'asile.
- Enfin, les discours des gendarmes ou encore des professionnels de santé concernent directement leur métier : l'accès au soin pour les marginaux et la surveillance des résidents.

⁵³ Dans ce cas, les discours ont été notés dans les carnets de terrain, mais n'ont pas été comptabilisés dans le nombre de discours réalisés avec les résidents au vu du manque de matériaux ne permettant pas de faire un réel suivi des ressentis.

Cependant, ces éléments ne peuvent constituer la seule source de discours pour ce travail. J'ai mis en place des entretiens plus formels en complément de l'observation participante.

Encadré n° 5 : Comment présenter le discours des exilés ?

Dans cette thèse, les citations des résidents seront pour la plupart rédigées en français, bien que certaines seront en anglais. Certaines de ces citations correspondent exactement à la formulation des résidents des CAO (rarement celles enregistrées les premières semaines d'hébergement, puisque leur français était encore très approximatif et puisque beaucoup ne parlaient pas l'anglais). Cependant, certains discours ont parfois été hachurés, peu clairs ou ont mélangé plusieurs langues au cours d'une même phrase. Ces discours ont été, pour ma part, compréhensibles puisque j'étais face à eux, j'ai pu les faire répéter ou les aider à trouver la bonne traduction. Mais ces citations, si elles sont livrées de manières brutes, ne peuvent être accessibles aux lecteurs de cette thèse. De nombreuses citations ont alors été « lissées » pour permettre la compréhension, comme le montre l'exemple ci-dessous, qui montre les transformations que j'ai dû, parfois, opérer :

« Mon pays... Soudan. Là-bas, « whallah moshkilla »... euh... [mime l'action de frapper] tous les jours, Janjawids et... [allume son briquet] les maisons. » (Discours qui n'est pas transformé.

Enregistrement audio lors d'une réunion avec les bénévoles et les résidents du CAO de La Chapelle-sur-Vire, décembre 2016)

« Mon pays... Soudan. Là-bas, il y a beaucoup de problèmes. Les Janjawids nous frappent tous les jours et brûlent les maisons. » (Discours transformé pour le rendre compréhensible et le présenter dans cet écrit.)

4.2.2. L'entretien

L'entretien est mobilisé pour cette thèse. Il vient en complément de l'observation participante. L'entretien a « une visée à la fois informative et compréhensive : il s'attache tout à la fois à recueillir des informations concernant des faits, des expériences ou des pratiques et à comprendre le point de vue des acteurs interrogés sur ceux-ci. » (Morange, Schmoll, 2016, p. 87). L'entretien permet d'obtenir des matériaux de recherche riches, et semble indispensable à l'étude des ressentis. Le tableau ci-dessous recense le nombre d'individus rencontrés lors d'entretiens :

Figure n° 37 : Tableau récapitulatif des acteurs dont le discours a été recensé grâce à l'entretien

	Entretiens
Résidents	15
Bénévoles	
Assistants sociaux	5
Responsables des associations partenaires	2
Maires	11
Agents de la Préfecture	2
Agents de l'OFII	1
Gendarmes	
Commerçants	
Populations locales	
Professionnels de santé	
Avocats	1
Membres d'associations d'aide aux exilés	
Veilleurs de nuit	
Directeurs d'entreprise	4
Autres associations gestionnaires de structures	2

Autrice : M. Verove, 2022

Les entretiens établis avec certains résidents de CAO sont des entretiens non-directifs et conduits lors de nombreuses rencontres. Les entretiens non-directifs sont plutôt utilisés dans des « *situations psychothérapeutiques et psychanalytiques, la langue étant alors considérée comme le langage de la souffrance et/ou de l'inconscient. On peut éventuellement l'envisager dans le cas d'un recueil biographique.* » (Guibert et Jumel, 1997, p. 132).

C'est ce type de méthode d'entretien qui a été utilisé pour mettre en place des entretiens biographiques avec certains résidents. Les résidents qui ont accepté ces entretiens sont très souvent ceux avec lesquels j'avais établi de très bonnes relations, basées sur la confiance. Lors de l'activité bénévole, je les avais parfois aidés à écrire leur récit de vie pour l'OFPRA⁵⁴. Il

⁵⁴ Avant d'avoir un entretien avec un agent de l'OFPRA, chaque exilé doit fournir un « récit de vie », écrit en français, qui retrace les causes de son départ de son pays d'origine et son parcours migratoire.

semblait plus acceptable pour eux de partager ces moments douloureux avec moi, sachant qu'ils m'avaient déjà parlé de leur situation.

Le but de ces entretiens était de retracer le parcours de ces résidents : le contexte familial, les causes de leur départ de leur pays d'origine, leur parcours migratoire, leur arrivée en France, leur ressenti vis-à-vis de leur prise en charge dans les CAO et de l'accueil qui leur a été réservé par les populations locales. Ces entretiens ont continué après leur sortie des CAO afin de connaître également leur ressenti quant à leur insertion dans la société française. Ce sont parfois des récits biographiques qui ont été réalisés sur plus de quatre ans.

Les quinze récits de vie réalisés auprès des résidents des CAO retracent la majorité des parcours administratifs possibles : résidents placés en procédure Dublin, résidents déboutés de leur demande d'asile, résidents ayant obtenu la protection subsidiaire ou le statut de réfugié ou encore résidents ayant reçu une autorisation de visa de travail (voir tableau page suivante). Seuls les résidents placés en procédure Dublin (et ayant été renvoyés dans le pays Dublin), et les résidents ayant choisi l'aide au retour dans leur pays d'origine ne sont pas représentés au travers de ces récits. Cela s'explique par la brièveté de leur séjour en CAO qui n'a pas donné l'occasion d'établir avec eux une relation de confiance et des rendez-vous réguliers afin de produire ces récits biographiques. Le discours des résidents dans ces situations administratives sont cependant répertoriés dans mes carnets de terrain. Leur présence et leur discours ne sont donc pas invisibilisés dans cette enquête, ce sont simplement leurs récits biographiques qui n'ont pas pu être faits. Un tableau synthétique de ces récits est présenté à la page suivante. Les récits de vie⁵⁵ sont quant à eux exposés en annexe de cette thèse.

⁵⁵ Les prénoms des personnes auxquelles appartient chaque récit ont été modifiés pour garder un certain anonymat. Ce sont eux qui, à chaque fois, ont choisi le prénom d'emprunt. C'est très souvent leur deuxième prénom ou encore le prénom d'un de leur proche (leur fils ou leur père) qui a été choisi. Les lieux n'ont cependant pas été modifiés, hormis dans le cas où une activité illégale a été mise en place : l'anonymisation du lieu semble primordiale pour protéger les personnes.

Figure n° 38 : Tableau synthétique des récits de vie réalisés

Nom	Pays d'origine	Particularités	Centres d'accueil	Dublin	Débouté	Prot. Subs.	Réfugié	OQTF	Autre	Trajectoires	Insertion
Abdel	Soudan	Prison et esclave en Libye	CAO de Condé-sur-Vire		X			X		Départ vers la Belgique	
Abderahim	Soudan		CAO de Cerisy-la-Forêt + CAO de Condé-sur-Vire		X			X		Départ au Royaume-Uni	
Adama	Côte d'Ivoire	Prison et esclave en Libye	CAO de La Chapelle-sur-Vire + CAO de Condé-sur-Vire		X				Visas de travail	Reste dans la région	Travaille chez un bénévole. Se sent seul.
Mustafa	Soudan	Prison et esclave en Libye	CAO de Cerisy-la-Forêt + CAO de Torigny-les-Villes + CADA de Cherbourg		X		X			Reste à Cherbourg	Difficile à cause des collègues et patrons.
Mohamed	Afghanistan	Demande d'asile/OQTF en Suède	CAO de Villedieu-les-Poêles	X			X			Départ vers grandes villes (Rennes)	Université. S'est fait des amis.
Ehsan	Afghanistan		CAO de Villedieu-les-Poêles	X		X				Départ vers grandes villes (Havre)	Formation et travail dans le BTP.
Saïd	Afghanistan		CAO de Cerisy-la-Forêt + CAO de Villedieu-les-Poêles			X				Reste dans la région	Difficultés à trouver un travail. Retourne souvent au Pakistan.
Hamid	Afghanistan		CAO de Cerisy-la-Forêt			X				Reste dans la région	Difficultés à trouver un travail.
Nour	Afghanistan	Demande d'asile/OQTF en Allemagne	CAO de Cerisy-la-Forêt + CAO de Villedieu-les-Poêles				X			Reste dans la région	Travaille chez un garagiste.
Hassan	Soudan	Prison et esclave en Libye	CAO de Cerisy-la-Forêt + CAO de Torigny-les-Villes				X			Reste dans la région	Bien au sein de chaque entreprise. A une copine.
Idriss	Erythrée	Demande d'asile/OQTF en Suède	Condé-sur-Vire				X			Départ vers grande ville (Paris)	Travaille dans un restaurant (plonge).
Oumran	Soudan	Prison et esclave en Libye	CAO de La Chapelle-sur-Vire				X			Reste dans la région	Travaille de nuit en usine.
Ahmed	Soudan	Prison et esclave en Libye	CAO de Cerisy-la-Forêt + CAO de Condé-sur-Vire				X			Départ vers une grande ville (Strasbourg)	Travaille en usine automobile. Parti pour rejoindre ses amis.
Omid	Afghanistan	Demande d'asile/OQTF en Belgique	CAO de Villedieu-les-Poêles				X			Reste dans la région	Travaille de nuit en usine. Retourne souvent au Pakistan
Aziz	Soudan	Prison et esclave en Libye	CAO de Cerisy-la-Forêt + CAO de Condé-sur-vire				X			Reste dans la région	En formation. Il a une copine.

Les entretiens avec ces résidents se sont déroulés en français, en anglais mais aussi en arabe. Certains résidents ont appris rapidement le français ce qui nous permettait facilement de nous comprendre. D'autres résidents maîtrisaient très bien l'anglais ce qui nous donnait l'occasion de trouver une langue commune pour échanger. J'ai également, à force d'être au contact des exilés, appris de nombreux mots d'arabe ce qui permettait par moments de pallier un manque de vocabulaire en français ou en anglais. Cet apprentissage de mots d'arabe⁵⁶ a été essentiel pour le bon déroulement de ces entretiens. Il a aussi été très utile lors de mon observation participante ou pour prendre contact avec les nouveaux résidents de CAO. Bien entendu, tous les résidents placés en CAO ne parlent pas cette langue, mais beaucoup de résidents présents dans les CAO de la Manche la pratiquaient. J'ai également appris quelques mots de pachto pour engager la conversation avec les personnes afghanes.

Les entretiens avec les autres acteurs n'ont pas été sous forme non-directive. Ce sont des entretiens semi-directifs qui ont été mis en place. Cette méthode d'entretien est basée sur un « *système d'interrogation à la fois souple et contrôlé* » (Guibert et Jumel, 1997, p.134). Lors de ces entretiens, l'enquêteur va orienter la parole de l'enquêté sur des grands thèmes, tout en lui laissant une certaine liberté de paroles et de digressions. Des grilles d'entretien ont été faites pour chaque catégorie d'acteurs afin de bien orienter mes entretiens.

Ces entretiens se sont principalement déroulés avec des acteurs de pouvoir, des acteurs politiques et ayant un rôle important dans la gestion des CAO. Ce sont par exemple, les maires, les agents de la Préfecture, les responsables d'associations missionnées ou encore les agents de l'OFII. Ces entretiens avaient pour but de comprendre la gestion des CAO et les interrelations avec les autres acteurs. Avec les maires, des entretiens ont été réalisés à de nombreuses reprises pour connaître les évolutions de leur point de vue et de leur implication.

Des directeurs d'entreprises ayant salarié des réfugiés passés par les CAO de la Manche, ont également été entendus. Le but de ces entretiens était de connaître l'avis de ces directeurs sur l'intégration par le travail des réfugiés, mais aussi de connaître les besoins en main d'œuvre de ces entreprises afin de comprendre les conséquences possibles sur l'économie et les territoires.

⁵⁶ Ce sont les résidents d'origine soudanaise étant arrivés en Normandie via leur placement dans le CAO de Cerisy-la-Forêt qui m'ont dispensé ces cours d'arabe. Ces moments studieux ont participé aux moments d'échanges, aux moments de consolidation des liens entre nous et ont été des moments importants de partage culturel.

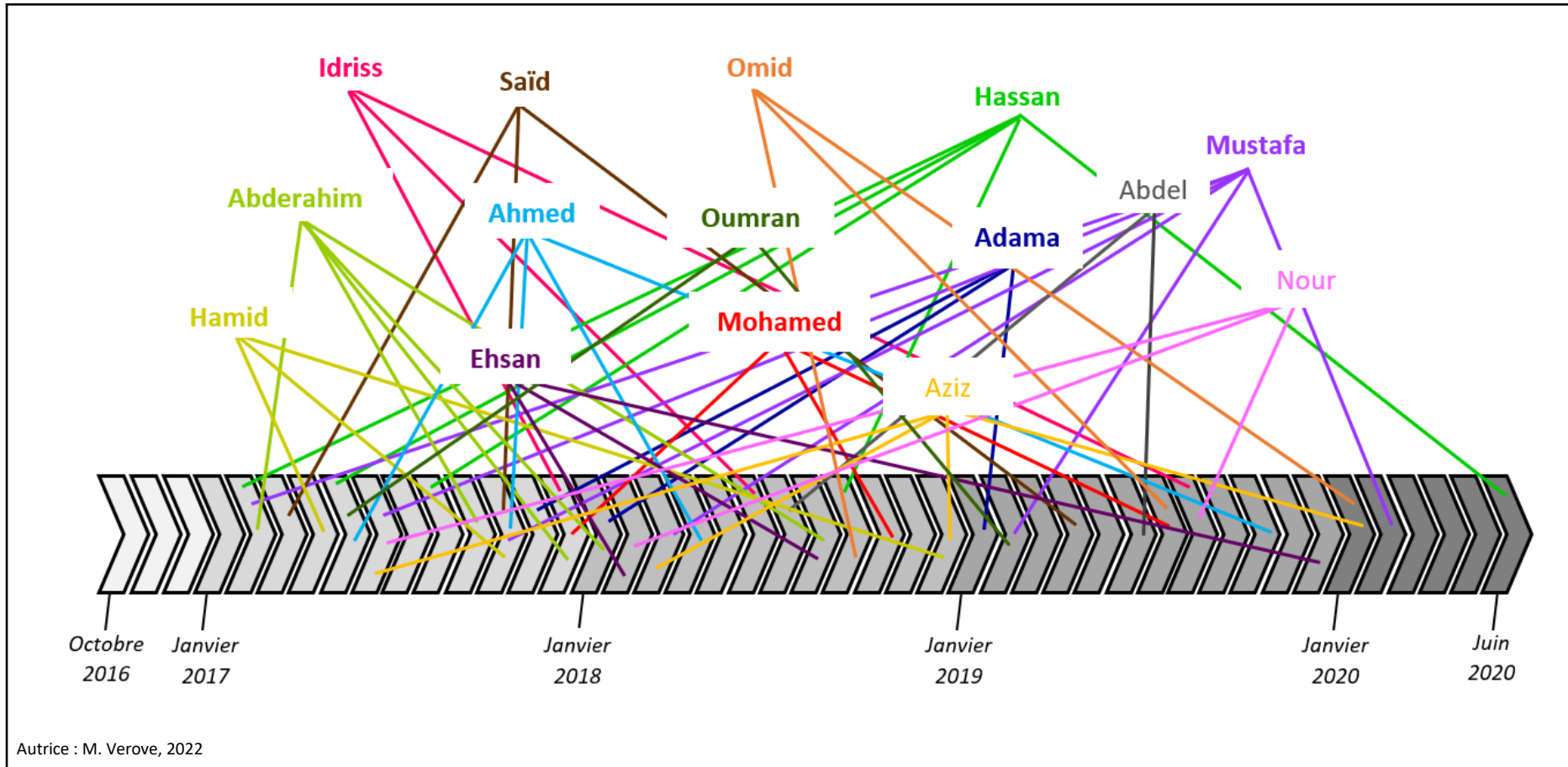
Les discussions spontanées ne semblaient pas suffisantes avec certains des acteurs interrogés. Il m'a par exemple semblé important de conduire des entretiens formels avec les assistants sociaux afin de les rencontrer sur un lieu neutre, un lieu en dehors de leur espace de travail, et loin des écoutes possibles de bénévoles, de résidents ou encore de leurs responsables. Faire des entretiens formels avec ces types d'acteurs semble important pour protéger leurs paroles tout en anonymisant les entretiens.

Des entretiens semi-directifs ont également été faits avec des employés d'autres structures étatiques d'hébergement d'exilés, comme les CADA. Ces entretiens avaient pour but de comprendre le fonctionnement de ces structures afin d'établir des comparaisons entre elles et les CAO.

Enfin, un entretien semi-directif a été effectué avec un avocat en novembre 2016. Cet entretien avait pour but de m'éclairer sur des procédures juridiques concernant les demandes d'asile en France. Cet entretien avait également pour objectif de recueillir les ressentis d'un avocat spécialisé dans le droit des exilés et régulièrement en contact avec des résidents de CAO.

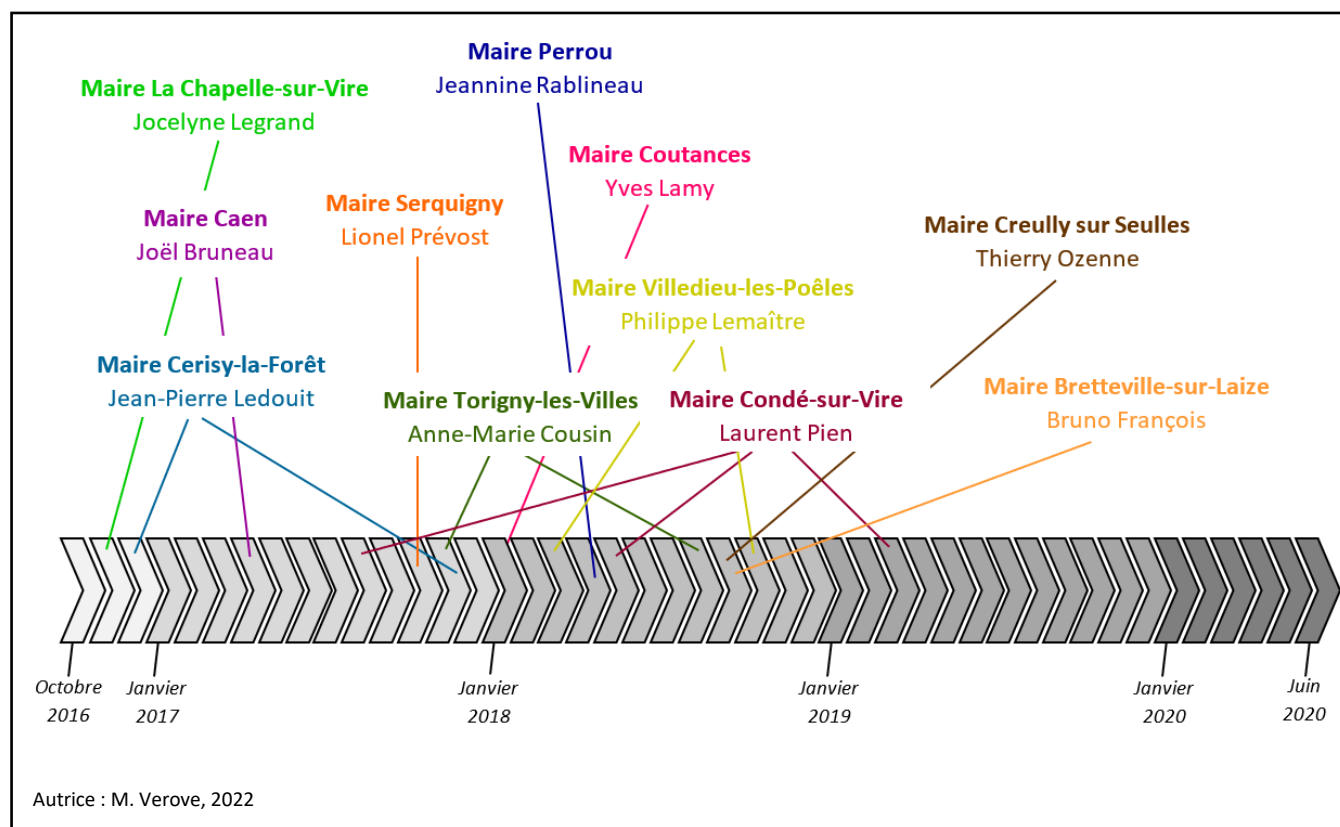
La représentation schématique des temporalités de production d'entretiens avec ces différents acteurs est illustrée par les trois schémas (page suivante et pages 158 et 161). Les entretiens non directifs réalisés avec quinze résidents dans le but de produire un récit biographique se sont échelonnés sur plusieurs années, de 2017 à 2020. Certains ont été entretenus deux fois, d'autres l'ont été six fois. Un dernier rendez-vous a été pris avec chaque résident pour lui présenter son récit de vie. Cet entretien n'est pas intégré dans le schéma ci-dessous car il est ma restitution d'une production, et non un moment de production de données. Ce sont au total 52 entretiens qui ont été réalisés pour produire les récits de vie de quinze résidents de CAO.

Figure n° 39 : Représentation schématique des temporalités d'entretiens des quinze résidents de CAO.



Ce sont également onze maires qui ont été interrogés pour cette thèse. Comme le montre le schéma ci-dessous, certains de ces maires ont été entretenus plusieurs fois. Ce sont les maires du département de la Manche, dans le but de connaître leur ressenti par rapport à l'arrivée d'un centre sur leur commune, mais aussi l'évolution de ces sentiments au fil du temps et l'évolution possible des actions mises en place. Leur regard est important car il permet de connaître le poids des actions des municipalités, mais aussi connaître le ressenti des populations locales à travers leur discours⁵⁷. La régularité des rendez-vous peut aussi venir d'une demande de la part des municipalités qui ressentent parfois le besoin d'un accompagnement académique face à l'arrivée des exilés. Ce fut par exemple le cas pour les maires des communes de Torigny-les-Villes et Condé-sur-Vire, à la recherche d'informations quant à la gestion des CAO, aux statuts des résidents, ainsi le maire de Creully sur Seulles m'a contactée avant même que j'envisage un rendez-vous. Les entretiens avec les maires se transforment parfois en échange où ils me confient leur ressenti et où je réponds à leurs questions : les maires n'ont pas été englobés dans le plan de gestion des CAO et ils n'ont parfois jamais été confrontés à l'arrivée de populations marginalisées et étrangères et se sentent parfois démunis face à la situation.

Figure n° 40 : Représentation schématique des temporalités d'entretiens avec les maires



⁵⁷ Il semble régulier que les habitants des communes, et en particulier des communes rurales et petits pôles urbains, viennent s'adresser au maire lorsqu'ils veulent contester des choses, mais aussi mettre des actions en place.

Il y a ainsi eu une évolution dans les entretiens réalisés avec les maires. Le premier entretien visait à questionner les premières formes d'accueil ou de non-accueil mises en place lorsque les exilés sont arrivés sur la commune. Pour les autres entretiens avec certains maires c'est l'évolution des ressentis qui a été au cœur des questionnements. A chaque fois, les interrelations entre les différents acteurs ont été abordées. Deux exemples de grilles d'entretiens sont présentés ci-dessous. Elles ont été préparées pour deux rencontres avec Laurent Pien, maire de Condé-sur-Vire. La première rencontre est intervenue quelques semaines après la création d'un CAO sur la commune. La seconde a eu lieu 8 mois après. Ces grilles d'entretiens n'ont pas été montrées aux maires, elles étaient un rappel personnel pour aborder les grands thèmes.

Figure n° 41 : Grille d'entretien pour le premier entretien avec le maire de Condé-sur Vire.

Grille d'entretien pour le maire de Condé-sur-Vire (Laurent Pien) :

Création

- Comment avez-vous appris l'arrivée d'exilés sur votre commune ?
- Comment avez-vous réagi ? Le conseil municipal ?
- Avez-vous été conseillé / intégré aux discussions de gestion ?
- Les habitants de la commune ont-ils eu des réactions ? Selon vous, comment l'ont-ils appris ?
- Vos relations avec les habitants ont-elles changé ?

Actions

- Avez-vous mis en place des actions (ex : réunion publique) lorsque que vous avez appris l'arrivée de résidents ?
- Comptez-vous en réaliser ?

Autres

- Avez-vous aujourd'hui des relations avec les différents acteurs gestionnaires (ass. soc., Préfecture, etc.)
- Comment percevez-vous le devenir de ces centres ?
- Pensez-vous que vous auriez accepté la création d'un CAO sur votre commune si vous aviez été concerté par l'Etat ?

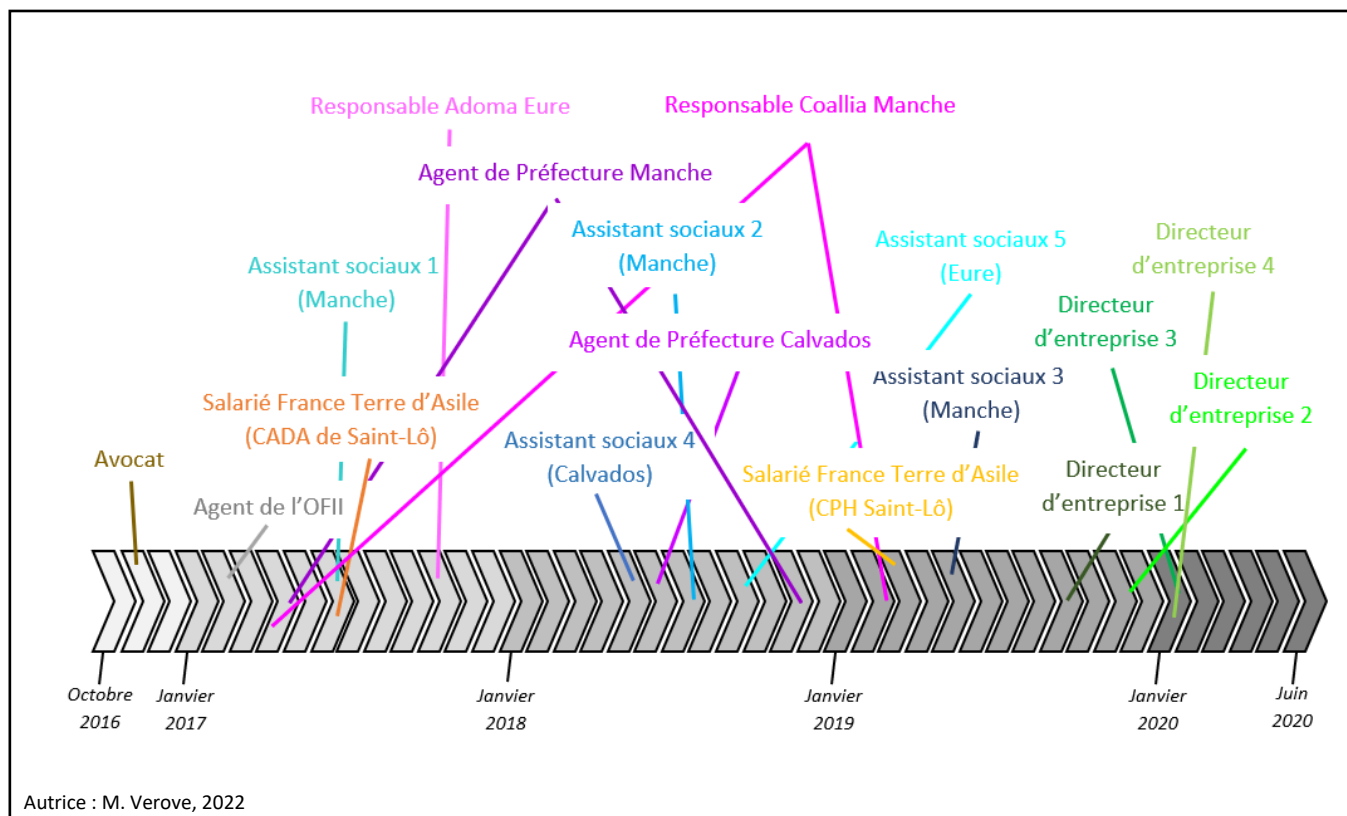
Figure n° 42 : Grille d'entretien pour le second entretien avec le maire de Condé-sur-Vire.

<p>Grille d'entretien pour Laurent Pien</p> <p><u>Quotidien</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Comment se passent les relations avec les résidents ?• Etes-vous en contact direct avec eux ?• Notez-vous toujours des réactions des populations locales ? <p><u>Actions</u></p> <ul style="list-style-type: none">• La mairie met à disposition une salle pour les bénévoles (cours de français), comment cela se passe ?• Vous avez permis aux résidents de venir à la journée des associations sportives, avez-vous eu des retours ?• Des actions futures ? <p><u>Acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Comment sont vos relations avec l'assistante sociale ? Sa direction ?• Comment sont vos relations avec les bénévoles ?• Pensez-vous que la prise en charge (travailleurs sociaux + bénévoles) est suffisante ?
--

Des entretiens ont aussi eu lieu avec d'autres acteurs comme mentionné dans le tableau page 152. Les temporalités de réalisation de ces entretiens sont représentées dans le schéma page suivante. Ils montrent une évolution des rendez-vous engagés avec les différents acteurs. Au début de mon travail d'enquête, je me suis entretenue avec des acteurs me permettant de contextualiser mon sujet, comme les avocats ou les agents de l'OFII. Ce sont ensuite des acteurs au cœur de l'application de l'action sociale qui ont été interrogés pour enfin m'attarder sur des acteurs ayant un rôle dans l'intégration des étrangers : les directeurs d'entreprises qui ont salarié d'anciens résidents de CAO.

Les grilles d'entretien réalisées sont diverses selon les types d'acteurs. Elles questionnent toutes le rôle de ces différents acteurs dans la gestion des CAO ou l'accompagnement et l'intégration des exilés.

Figure n° 43 : Représentation schématique des temporalités d'entretiens avec les autres enquêtés.



C'est ainsi que des entretiens semi-directifs et compréhensifs ont été mis en place avec différents acteurs. L'objectif était de recueillir les discours les plus complets possibles afin de compléter les éléments relevés par l'observation participante. Les entretiens ont aussi permis de recueillir la parole d'acteurs que l'observation participante ne me donnait pas l'occasion de côtoyer. Enfin, des entretiens non-directifs ont été mis en place avec les résidents des centres dans le but de retracer leur parcours et de recueillir leur témoignage et leur ressenti sur leur intégration à la société française. Cependant, la mise en place d'entretiens et l'observation participante ont pu apporter certains biais à ma volonté de recueillir la parole des acteurs. Ainsi, j'ai dû mettre en place des questionnaires.

4.3. Le questionnaire comme outil qualitatif

4.3.1. Définition

Des questionnaires ont également été mis en place pour recueillir les discours de certains acteurs. Les questionnaires visent « *à saisir les comportements et les opinions en interrogeant des individus* » (Guibert et Jumel, 1997, p.143), tout comme l'entretien, mais les contextes de production de données sont bien distincts. L'entretien permet de questionner directement des individus en orientant le discours avec des grandes questions et d'enregistrer ou retranscrire directement le discours. Les enquêtes par questionnaire sont différentes et ont plusieurs modalités de mise en place :

- Remplir le questionnaire avec l'enquêté.
- Laisser l'enquêté remplir le questionnaire, avec la présence de l'enquêteur.
- Faire parvenir le questionnaire à l'enquêté et le laisser le remplir sans la présence de l'enquêteur.

Dans tous ces cas, les questions sont décidées en amont par l'enquêteur, laissant peu de liberté de réponse à l'enquêté. Le plus souvent, les questionnaires sont vus comme des méthodes quantitatives de recueil de discours : « *la finalité étant de recueillir des données exploitables pour les restituer en distributions statistiques.* » (Guibert et Jumel, 1997, p. 145).

Pour cette thèse, l'utilisation de questionnaires a avant tout été motivée par le besoin de recueillir les discours de catégories d'acteurs pour lesquels la mise en place d'entretiens formels aurait pu produire des biais : les populations locales et les bénévoles. Ces questionnaires pourront permettre de déterminer comment « *la connaissance du caractère banal ou exceptionnel du cas étudié guide l'interprétation* » (Weber, 1995, p. 61).

4.3.2. Recueillir le discours des populations locales

Les populations locales ont été enquêtées par questionnaire. Le but était de définir l'impact de la création des CAO sur leur quotidien et leur ressenti par rapport à l'arrivée d'exilés sur leur commune. La thématique abordée était assez sensible et pouvait soulever des positionnements racistes. Mon statut d'universitaire pouvait également rendre les rencontres complexes. Il est certain que beaucoup de riverains n'auraient pas accepté de répondre à mes questions si je m'étais présentée directement à eux, ou pire : ils auraient pu me délivrer un

discours loin de leur véritable pensée, faussant alors les résultats de l'étude. J'ai ainsi choisi une méthode permettant de recueillir leur discours tout en leur assurant l'anonymat et une grande liberté d'expression. L'enquête par questionnaire a ainsi semblé une méthode appropriée.


Les questionnaires ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitations présentes sur le périmètre des communes concernées. Un texte explicatif était proposé, indiquant l'objet de l'étude et assurant l'anonymat des questionnaires. Dans les commerces de la commune, des urnes ont été placées afin de recueillir les questionnaires permettant ainsi l'anonymat de leur rendu. Les questionnaires ont été mis en place dans deux communes de la Manche lors de la fermeture des CAO s'y localisant : les communes de Cerisy-la-Forêt et La Chapelle-sur-Vire. La taille très restreinte et le faible nombre d'habitants de ces deux communes a facilité la mise en place de questionnaires. Les communes plus importantes comme Villedieu-les-Poêles, permettent difficilement la distribution homogène des questionnaires. Les questionnaires ont été donnés aux habitants après la fermeture des CAO sur leur commune : ils ont été distribués en septembre 2017 à Cerisy-la-Forêt et décembre 2017 à La Chapelle-sur-Vire. C'est ainsi que soixante questionnaires ont été récupérés dans ces communes (trente-six à Cerisy-la-Forêt et vingt-quatre à La Chapelle-sur-Vire).

Le but des questionnaires était de recenser les réactions et les ressentis des populations locales lors de l'annonce de la création d'un CAO sur leur commune, lors de la présence des exilés dans le centre, et après sa fermeture. Certaines questions émises étaient fermées et à choix restreint. Cependant, une place importante était réservée aux questions ouvertes. Le but de ces questionnaires, au même titre que toutes les méthodes mises en place, était de recenser qualitativement les discours. Ces méthodes s'intègrent dans l'approche inductive de ce travail, où les discours donnés aiguilleront l'analyse.

Ces questionnaires ne visaient donc pas à établir un échantillon d'enquêtés représentatif des communes concernées, et n'avaient pas pour but de tirer des données chiffrées. Ces questionnaires avaient pour intention de recueillir la parole et le ressenti des habitants au plus proche de leurs convictions et de leur vécu.


Figure n° 44 : Exemple de questionnaire distribué et complété par les populations locales (ici à Cerisy-la-Forêt).

1/3



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Enquête universitaire



ESO CAEN
UMR 6590 Espaces et Sociétés

Questionnaire sur le centre d'accueil pour personnes migrantes

Ce questionnaire vise à connaître le point de vue des habitants des communes où ont été implantés des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO). Ces centres ont été mis en place par le gouvernement pour accueillir les personnes migrantes. Un centre a été créé à Cerisy-la-Forêt, dans l'ancien centre de loisir de la Malbrèche en octobre 2016 et a été fermé en août 2017.

Comment avez-vous appris la création d'un centre pour migrants sur votre commune ?

Par le bouche à oreilles

Lorsque vous avez appris la création d'un centre sur votre commune, comment avez-vous réagi ?

J'ai souhaité rencontrer et aider ces personnes

J'ai réagi positivement sans vouloir aller à leur rencontre

Je n'ai pas eu d'avis

J'étais mécontent mais je ne l'ai pas manifesté

J'étais mécontent et je l'ai manifesté (pétitions, réseaux sociaux, courriers, manifestations et/ou autre)

Lorsque les personnes migrantes étaient présentes dans le centre, avez-vous ressenti des évolutions dans votre quotidien ?

Non Oui

Si oui, de quel type ?

<input checked="" type="checkbox"/> Rencontres avec de nouvelles populations	<input type="checkbox"/> Vols
<input type="checkbox"/> Dynamisme pour votre commune	<input type="checkbox"/> Sentiments d'insécurité
<input type="checkbox"/> Violences	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : <i>Satisfait que la commune ait accepté cet accueil</i>
<input type="checkbox"/> Insalubrité	

Avez-vous eu la possibilité de visiter ce centre ? Si oui, à quelle occasion ?

oui, il y a eu un "Sep" de migrants qui m'ont accueilli et offert une collation. Et aussi dans le cadre des activités de l'association "Les curieux de Nature".

1

Figure n° 44 : Exemple de questionnaire distribué et complété par les populations locales (ici à Cerisy-la-Forêt).

2/3

-Avez-vous eu des contacts avec les personnes migrantes hébergées dans ce centre ?

Non Oui

Si oui, sous quelles formes ?

Bénévolat Altercations Conversations
 Autre : Durant mon activité professionnelle

Δ chaque fois que je voyais des migrants dans la commune

- Pour les personnes ayant fait du bénévolat, pouvez-vous expliquer ce qui a motivé votre démarche ?

Ouverture vers cette population de façon plus ouverte de l'association

- Pour les personnes n'ayant pas fait de bénévolat auprès des résidents de ce centre, avez-vous eu envie d'en faire ? Si oui, pouvez-vous expliquer ce qui vous a empêché d'en faire ? Si non, pouvez-vous expliquer pourquoi ?

.....
.....
.....

-Aujourd'hui, que pensez-vous du centre qui a été localisé sur votre commune ?

L'implantation de ce centre a été une expérience positive
 Je n'ai vu aucun point négatif et aucun point positif à ce CAO
 L'implantation de ce centre a été une expérience négative

Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

Confrontation directe avec les migrants mais aussi avec les problèmes hostiles à leur présence

-De façon générale, pensez-vous avoir eu suffisamment d'informations concernant ce centre ?

Oui, nous avons bien été informé
 Nous n'avons pas eu assez d'informations
 Non, nous n'avons eu aucune information

Figure n° 44 : Exemple de questionnaire distribué et complété par les populations locales (ici à Cerisy-la-Forêt).

3/3

Informations personnelles :

Etes-vous un homme ou une femme ? H

Quel est votre âge :

<input type="checkbox"/> Moins de 20 ans	<input type="checkbox"/> Entre 20 et 30 ans	<input type="checkbox"/> Entre 30 et 40 ans
<input type="checkbox"/> Entre 40 et 50 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Entre 50 et 60 ans	<input type="checkbox"/> Entre 60 et 70 ans
<input type="checkbox"/> Entre 70 et 80 ans	<input type="checkbox"/> Entre 80 et 90 ans	<input type="checkbox"/> Plus de 90 ans

Quelle est votre profession :

<input type="checkbox"/> Agriculteurs, exploitants	<input type="checkbox"/> Employés
<input type="checkbox"/> Artisans, commerçants ou chef d'entreprise	<input type="checkbox"/> Ouvriers
<input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures	<input type="checkbox"/> Retraités
<input type="checkbox"/> Professions intermédiaires	<input checked="" type="checkbox"/> Autres

Cet espace est réservé pour vos commentaires, si vous avez quelque chose à ajouter :

Exemple très positive humainement, mais à voir si
 et accueil pour être à ce satisfaisant pour ces hommes.

Ce questionnaire est anonyme. Il vise à connaître l'avis et le ressenti des habitants des communes concernées par l'implantation d'un Centre d'Accueil et d'Orientation pour personnes migrantes. Il sera utilisé dans un travail de recherche en géographie pour l'Université de Caen, dans le cadre d'un doctorat traitant des différentes formes d'accueil réservées aux personnes migrantes.

Je vous remercie par avance d'avoir rempli ce questionnaire. Vous pouvez le retourner au Bar de l'Abbaye à Cerisy-la-Forêt, à La Poste ou à la boulangerie « Le Fournil de Cerisy ».

*Margaux Verove
 Doctorante au laboratoire ESO – Caen, Université de Caen-Normandie
 questionnaireunicaen@gmail.com*


4.3.3. Recueillir le discours des bénévoles.


Les bénévoles ont aussi été enquêtés par questionnaire. Il s'agissait de recenser les évolutions de leur action mais aussi de mettre en lumière leurs relations avec les autres acteurs. Produire des entretiens formels avec les bénévoles semblait difficilement réalisable au vu de mon statut. En effet, ma proximité avec les bénévoles et les bénévoles référents aurait peut-être empêché certains d'entre eux de parler le plus librement possible. La possible peur que leur discours soit répété aux autres membres du collectif aurait pu entraîner certains individus à s'abstenir de se livrer. Une méthode permettant de s'assurer de l'anonymat des enquêtés devait être mise en place. C'est ainsi que des questionnaires ont été diffusés aux bénévoles de chaque site en septembre 2018.

Les questionnaires ont été envoyés par email à tous les bénévoles inscrits sur les listes du CSM50. Quelques questionnaires ont aussi été imprimés et mis à disposition dans les centres, près des urnes utilisées pour recueillir les questionnaires remplis. Cette méthode permettait d'assurer l'anonymat des bénévoles. Les questions, au même titre que les questionnaires pour les populations locales, étaient à majorité ouvertes pour permettre le recueil de discours. Cinquante-trois questionnaires m'ont été rendus.

C'est ainsi que la méthode d'enquête par questionnaire mise en place pour cette thèse répond avant tout à un besoin d'assurer l'anonymat et la liberté de parole d'acteurs pouvant s'auto-censurer en ma présence. Bien que les questionnaires soient souvent des méthodes d'enquête à visée quantitative, ils sont pour cette thèse mobilisés dans un but qualitatif de recueil des discours.

Figure n°45 : Exemple de questionnaire distribué et complété par un bénévole du CSM50. 1/3

 UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

 ESO CAEN
UNITÉ ESSO Espaces et Sociétés

- Quand avez-vous commencé à faire du bénévolat ? *en Avril 2017*

.....

- Etes-vous toujours bénévole aujourd'hui ? *oui*

.....

- Où intervenez-vous (ou êtes intervenu(e)) ? Plusieurs réponses possibles.

Saint-Germain-sur-Ay
Cerisy-la-Forêt
La Chapelle sur Vire
Agon-Coutainville
Coutances
Gratot
Villedieu-les-Poêles
Condé-sur-Vire
Torigny-les-Villes
Saint-Lô

- Quelle(s) activité(s) faites-vous ? Plusieurs réponses possibles.

Cours de Français
Transport
Discussions, boire un thé, manger, etc. *quelquefois -*
Soutien administratif
Autres... *des aides au récit, à l'opération "porchaise" et quelques interventions ponctuelles -*

.....

- A quelle fréquence faites-vous du bénévolat ?

Quelques fois par an
Quelques fois par mois
Une fois par semaine
Plusieurs fois par semaine *généralement, 2 matinées par semaine -*

Figure n° 45 : Exemple de questionnaire distribué et complété par un bénévole du CSM50. 2/3

- Le temps passé et les activités que vous faites en tant que bénévole ont-ils évolué dans le temps ?

Assez peu. Sauf transfert de résidence et fermeture de l'hébergement de La Chapelle.

- Faites-vous partie d'un autre collectif ou association ? Si oui, le(s)quel(les) ?

1 jumelage avec une commune anglaise + distribution de denrées alimentaires à la Banque Alimentaire de Torigny.

- Qu'est ce qui a motivé votre envie de devenir bénévole auprès des populations migrantes dans les CAO ? Et comment êtes-vous devenu(e) bénévole ?

Je souhaitais faire du bénévolat à la CIMADE. Mais vu la distance géographique, j'ai cherché dans le même domaine à proximité de mon domicile.

- Avez-vous eu des relations, contacts, avec d'autres acteurs intervenant dans la mise en place des CAO ?

	Préfecture, avec des relations :	Positives	Cordiales	Difficiles	Inexistantes
X	Maires, avec des relations :	Positives	Cordiales	Difficiles	Inexistantes
X	Direction de Coallia, avec des relations :	Positives	Cordiales	Difficiles	Inexistantes
X	Assistantes sociales, avec des relations :	Positives	Cordiales	Difficiles	Inexistantes

Autres : quelques passages à la Mairie de Torigny (qq échanges avec l'adjoint chargé des logements pour une meilleure coordination avec Coallia (principalement Charlene Joly).

- Comment qualifiez-vous vos relations avec les autres bénévoles intervenant dans les CAO ?

les relations sont bonnes et beaucoup de bénévoles sont très dévoués → pour les demandeurs d'asile. Cependant, les résultats pourraient être amplement meilleurs avec un effort de coordination et d'organisation de notre part.

- Que pensez-vous des conditions de vie des personnes migrantes dans ces CAO ?

L'intégration est très peu effective. Les conditions matérielles sont variables d'une résidence à l'autre. Sur l'ensemble, c'est assez médiocre.

Figure n° 45 : Exemple de questionnaire distribué et complété par un bénévole du CSM50. 3/3

.....
.....

-Etes-vous un homme ou une femme ? Homme

-Quel est votre âge ?

Moins de 20 ans	Entre 20 et 30 ans	Entre 30 et 40 ans
Entre 40 et 50 ans	Entre 50 et 60 ans	<u>Entre 60 et 70 ans</u>
Entre 70 et 80 ans	Plus de 80 ans	

-Quelle est votre profession, ou statut (étudiant, chômeur, retraité, etc.) ? retraité

Cet espace est réservé pour vos commentaires, si vous avez quelque chose à ajouter :

Pour plus de précisions, je suis disponible.

.....
.....
.....
.....
.....

Conclusion du chapitre 4 :

Les différents discours sont recensés dans le tableau ci-dessous. Il recense tout d'abord les discours issus des carnets de terrain remplis pendant l'observation participante, qui retracent les trajectoires, les ressentis mais aussi les pratiques socio-spatiales des différents acteurs côtoyés. Le tableau recense enfin les entretiens formels sous forme non-directive et semi-directive ; et les questionnaires mis en place auprès des bénévoles et des populations locales.

Figure n° 46 : Tableau récapitulatif des acteurs dont le discours a été recensé

	Discussion informelle	Entretiens formels	Questionnaires
Résidents	159	15	
Bénévoles	61		53
Assistants sociaux	10	5	
Responsables des associations partenaires		2	
Maires		11	
Agents de la Préfecture		2	
Agents de l'OFII		1	
Gendarmes	2		
Commerçants	12		
Populations locales	7		60
Professionnels de santé	5		
Avocats	2	1	
Membres d'associations d'aide aux exilés	3		
Veilleurs de nuit	2		
Directeurs d'entreprises		4	
Autres associations gestionnaires de structures		2	

Autrice : M. Verove, 2022

L'étude des Centres d'Accueil et d'Orientation s'est fortement inspirée de travaux et de méthodes ethnographiques. La vulnérabilité des résidents de ces centres a dû être prise en

compte dans la volonté de mener à terme un travail sur l'espace vécu des exilés pris en charge en France et dans les zones rurales. L'observation participante, empreinte d'une forte immersion, est la principale méthode mise en œuvre. Cela m'a permis de rencontrer de très nombreux acteurs tout en légitimant ma présence auprès des exilés et de créer une relation de confiance entre eux et moi. Ces relations sont primordiales lorsqu'on traite d'un sujet sensible et touchant des populations aussi vulnérables. La mise en place d'entretiens et de questionnaires est venue compléter les matériaux recensés lors de l'observation participante et combler les biais possibles de cette méthode.

Conclusion de la partie I :

L'objectif de cette partie a été de proposer les éléments de contextualisation de cette thèse afin de pouvoir asseoir les bases et les axes du sujet et de pouvoir détailler et exposer les éléments d'analyse dans les parties deux et trois.

Ce sont tout d'abord les CAO qui ont été présentés au travers des espaces et lieux d'étude. Les territoires ont été définis pour mettre en évidence leurs identités et leurs cadres politiques afin d'appréhender le contexte des espaces où les Centres d'Accueil et d'Orientation ont été implantés. Les CAO ont aussi été présentés afin de dégager les grands éléments géographiques et de gestion qui les composent.

Enfin c'est le rapport du chercheur à son objet d'étude et les méthodes mises en place qui ont été exposés. Le but était de caractériser ces rapports afin de pouvoir appréhender les résultats de cette thèse. Nous avons vu que ce travail s'inscrivait dans une démarche essentiellement qualitative. Des méthodes, telles que l'observation participante, l'entretien ou encore le questionnaire, ont été instaurées. Le but de ces méthodes était de pouvoir analyser les pratiques socio-spatiales, notamment par l'étude des formes d'appropriation des CAO par les résidents, mais aussi l'étude des discours afin de connaître le ressenti de chaque acteur. Nous avons vu que la réflexivité du chercheur était un élément important pour le bon déroulement méthodologique de cette thèse.

Partie II :
De la mise en place d'un dispositif de
surveillance des exilés aux stratégies
d'adaptation des résidents : comment vivre
dans les CAO ?

Introduction de la partie II :

La première partie a permis d'exposer la genèse de la création des CAO et le statut global de ces centres. Il semble que ces lieux soient prévus pour mettre à l'abri et accompagner administrativement les exilés vers des demandes d'asile ou des retours vers leur pays d'origine. Mais ces centres donnent aussi l'opportunité aux institutions politiques de contrôler et surveiller les exilés via l'action sociale. De ce point de vue, les Centres d'Accueil et d'Orientation ne sont plus des lieux d'accompagnement, mais des lieux de surveillance et de contrôle des corps. Ici les CAO prendraient alors tout leur sens à travers une « *politique du corps, une certaine manière de rendre docile et utile l'accumulation des hommes.* » (Foucault, 1975, p. 312).

Cette partie est composée de quatre chapitres. Le premier chapitre vise à rendre compte des modalités d'accueil dans les CAO : Quelles conditions de vie offrent ces lieux ? Le second chapitre sera consacré à l'exposition des rôles des acteurs intervenant dans la gestion des CAO, et des interrelations entre eux. Le troisième chapitre mettra en exergue les répercussions des modalités d'accueil et de prise en charge des acteurs intervenant dans les centres, sur les conditions de vie des résidents. Le dernier chapitre de cette partie sera consacré à l'exposition de trois centres afin de donner à voir les divergences de gestion selon les contextes locaux et les temporalités, et ainsi les évolutions de ces centres vers un contrôle toujours plus grand des demandeurs d'asile. Dans sa globalité, cette partie aura pour but de questionner le rôle des CAO : **si ces centres ont été créés dans un but de gestion et de surveillance des exilés, par quels moyens et pour quels effets le contrôle des résidents est-il mis en place ?**

Chapitre 5 : Installer un dispositif d'action sociale, accueillir les bénéficiaires

« Est-ce que les résidents sont propres ? Est-ce qu'ils savent nettoyer leur appartement ou quelqu'un passe ? Et niveau hygiène sur eux euh... je veux dire...ils sont accompagnés ? »

(Maire d'une commune de la Manche, 2018)

Introduction du chapitre 5

Lors de la première partie de cette thèse, nous avons vu que les CAO étaient des centres d'hébergements créés pour répondre à un manque de structures adaptées dans l'accompagnement des exilés sans statut administratif défini. Nous avons vu que ces centres ont été répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain français, dans des contextes locaux divers.

L'objectif de ce cinquième chapitre est de présenter les permanences et les particularités des conditions d'accueil réservées aux exilés hébergés dans ces centres. Nous exposerons, pour ce faire, les conditions matérielles proposées au sein des CAO.

Il apparaît également qu' « *Installer une structure d'hébergement pour demandeur d'asile dans un territoire, c'est inscrire son activité et ses acteurs dans ses dynamiques et son organisation socio-spatiale* » (Arfaoui, 2020, p.108). Les différences de contextes et de dynamiques locales entre les communes d'accueil seront ainsi mises en avant : l'éloignement des services, l'isolement, la visibilité des exilés au sein de l'espace public, sont autant de facteurs influençant les conditions de vie et d'accueil des résidents des CAO.

Enfin, ce seront les réactions des populations locales qui seront ici présentées : leur indifférence, leur mécontentement ou encore leur présence accueillante sont autant d'éléments qui participent aux conditions d'accueil. Ce facteur n'est pas matériel ; il n'est ni palpable ni particulièrement visible, mais il constitue un point important dans les conditions de vie des résidents de CAO, voire même un point essentiel selon certains contextes locaux. Comme le

souligne Michel Agier : « *« L'accueil » fait référence aux politiques publiques et aux institutions qui mettent en œuvre (ou pas) des moyens pour accueillir les personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées, et que, d'autre part, « l'hospitalité » fait référence d'abord au fait de recevoir chez soi des personnes étrangères, d'offrir nourriture et hébergement dans sa maison (accueillir chez soi) ou dans sa communauté, et plus généralement d'aider dans une relations interindividuelle une personne étrangère. » (Agier et al., 2019, p. 14). A travers ce chapitre, ce sont donc ces deux grands thèmes qui seront mis en avant.*

Ce chapitre a ainsi pour objectif de questionner l'action sociale par l'étude des formes d'accueil des exilés : **comment a été prévu l'accueil des résidents des CAO ? Constate-t-on des évolutions ?**

5.1. Les conditions matérielles dans les Centres d'accueil et d'Orientation.

5.1.1. Les conditions matérielles dans les grands centres collectifs

Le dispositif d'hébergement des Centres d'Accueil et d'Orientation a été déployé à grande échelle en octobre 2016. L'ouverture des CAO conditionnait le bon déroulement des mesures politiques et migratoires visant la fermeture du camp de la Lande de Calais. La mise en place du dispositif d'hébergement fut donc réalisée dans une certaine urgence puisque le but premier de sa création était de permettre le démantèlement de la « Jungle ». Il semble qu'il n'y a pas eu de réelle réflexion stratégique quant à la localisation des CAO (Bouagga, 2020), outre l'éloignement des zones de passage vers l'Angleterre et la volonté de ne pas accumuler les lieux d'hébergement en région parisienne. C'est ainsi que partout sur le territoire français, des bâtiments ont été réquisitionnés par l'Etat pour héberger les exilés de Calais, que cela soit en zone rurale ou en zone urbaine. Certains CAO ont été créés dans des grands bâtiments collectifs. C'est par exemple le cas pour les CAO de Cerisy-la-Forêt (50), La Chapelle-sur-Vire (50), Saint Germain-sur-Ay (50), Agon-Coutainville (50), Perrou (61), Creully sur Seullès (14) ou encore Saint-Etienne-du-Rouvray (76). Ces bâtiments collectifs réquisitionnés et loués par l'Etat devaient simplement proposer les conditions matérielles nécessaires à l'accueil d'individus (présence de chambres ou dortoirs aménagés, sanitaires, cuisine, etc.), ce qui explique la saisie d'anciens centres aérés, d'anciennes maisons de retraite ou encore d'hôtels. La non-pérennité annoncée du dispositif rendait acceptable l'ouverture de CAO dans des bâtiments peu confortables et isolés géographiquement.

Certains de ces grands CAO collectifs pouvaient tout de même proposer des conditions matérielles très correctes. Certains lieux réquisitionnés pouvaient être habituellement utilisés de façon saisonnière ce qui permet l'hébergement en leur sein durant les mois de fermeture habituelle. C'est par exemple le cas du « Miramar », un grand centre géré par les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP). Ce centre localisé sur le littoral de la Manche, à Saint-Germain-sur-Ay, accueille des écoles (pour des classes de découverte) et des centres aérés. Il n'est en activité qu'à partir du printemps et jusqu'à l'automne. Il fut donc réquisitionné pour que certains exilés de Calais puissent y passer l'hiver avant d'être déplacés vers d'autres communes et d'autres locaux. Ces bâtiments offrent des conditions matérielles relativement bonnes puisqu'ils étaient contrôlés de façon régulière pour pouvoir accueillir leur public habituel : chambres individuelles ou dortoirs spacieux, cuisine et sanitaires fonctionnels, salon équipé, espaces extérieurs aménagés, etc.



M. Verove – 18 janvier 2017

Cependant, certains des lieux réquisitionnés pouvaient aussi être fermés au public depuis de nombreuses années et présenter des dysfonctionnements. C'est par exemple le cas du CAO de Cerisy-la-Forêt (ancien centre aéré), ou encore celui de La Chapelle-sur-Vire (ancien Institut Médicoéducatif (IME)). Ces centres, de par leur manque d'entretien, de rénovation et de contrôles, pouvaient être insalubres et dangereux pour les résidents. Les photographies ci-dessous sont un exemple de l'insalubrité de ce type de centre. Elles témoignent des moisissures sur les murs des dortoirs du CAO de Cerisy-la-Forêt, causées par une forte humidité, un manque d'isolation et des problèmes d'aération. Les résidents ont occupé ces dortoirs pendant près de dix mois.

Photographie n° 8 : Murs des dortoirs du CAO de Cerisy-la-Forêt.



M. Verove - 16 juin 2017

Photographie n° 9 : Murs des dortoirs du CAO de Cerisy-la-Forêt



M. Verove - 16 juin 2017

Outre ces problèmes de moisissures pouvant impacter la santé des résidents, de très nombreux dysfonctionnements ont pu être notés au sein de certains CAO de Normandie :

- Réseau électrique ne répondant pas aux normes de sécurité, inondations répétées dues à la fragilité de la toiture dans un dortoir, isolation inexistante, chauffage des parties communes en panne, fenêtres brisées et non-remplacées, accès de secours condamné, équipements de la cuisine hors d'usage (réfrigérateur et four), sanitaires bouchés ou condamnés, sont autant d'exemples de dysfonctionnements répertoriés au CAO de Cerisy-la-Forêt, impactant la qualité de vie des résidents et pouvant représenter un danger pour eux.
- Réseau électrique ne répondant pas aux normes de sécurité, problème de chauffage dans certaines parties communes et certaines chambres, problème d'isolation et d'humidité, sanitaires défectueux, équipements pour la cuisine inexistant, sont des exemples de dysfonctionnements au sein du CAO de La Chapelle-sur-Vire.

- Le bâtiment industriel du « Concordia » à Perriers-la-Campagne devait accueillir une quarantaine d'exilés de Calais, mais il fut fermé au bout de quatre jours d'ouverture car les conditions d'hébergement proposées n'étaient pas acceptables. Des lits ont été posés dans ce grand hangar de mille mètres carrés. Des blocs sanitaires ont été installés à l'extérieur. Rien n'était prévu pour cuisiner ou contre le froid. Ce CAO a donc dû très rapidement fermer ses portes.

Au bout de quelques jours ou de quelques mois, les CAO ouverts dans des bâtiments vétustes ou inadaptés ont fermé. Ces fermetures ont été effectives après le contrôle des lieux fait par une commission de sécurité relevant des Préfectures, comme le relate le maire de Cerisy-la-Forêt :

« Il y a eu une commission de sécurité qui est passée, c'est-à-dire que ça regroupe les pompiers et la Préfecture. Et il y avait 18 ou 19 points qui n'allaient pas sur l'ensemble. Dont, le téléphone qui ne marchait plus, il aurait fallu une personne à temps complet en cas d'incendie et qui puisse appeler car ils [les résidents] s'exprimaient très peu en français. Et il y avait des prises de courant qui n'allaient pas, un tas de choses... une réserve d'eau inexistante, enfin il y avait trop de carences. Et j'ai donc pris la décision de fermer le centre, même si je ne suis pas propriétaire. C'est parce que je suis responsable, s'il y a un incendie, s'il y a des morts, c'est moi le responsable. Donc j'ai pris la décision de fermer. Donc le Préfet m'a rappelé en me disant « Monsieur vous êtes gentil mais on est un peu pris de court ! », mais il comprenait la décision, parce qu'il y avait trop de carences ! Et certains couchaient dans des locaux qui n'étaient pas adaptés pour dormir, ils dormaient dans le coin infirmerie. Le colonel des pompiers a vu et ce n'était plus possible ! Il y avait des branchements au courant partout, des cafetières, des micro-ondes, enfin... c'était dangereux ! Donc j'ai pris l'initiative de fermer. » (J.P Ledouit, maire de Cerisy-la-Forêt, novembre 2017).

De nombreux bâtiments étaient ainsi inadaptés et vétustes pour les résidents de ces CAO. Et il apparaît que la décision de les fermer revient aux maires des communes et à leur conception du risque et de la dangerosité des bâtiments. La commission de sécurité, bien que pouvant attester avec certitude de la vétusté et de la dangerosité des bâtiments, n'est que consultative. Ce fonctionnement peut induire des pressions (sur les maires notamment) pour maintenir les centres ouverts. C'est ce que relate, par exemple, un employé de Coallia suite à la fermeture du CAO de Cerisy-la-Forêt :

« Mais la Préfecture ne voulait pas fermer en réalité. Ils ont demandé au maire d'accepter de garder le centre ouvert, ils ont tout essayé pour les [les résidents] maintenir ici. Mais heureusement que le maire a tenu hein, les gars ne pouvaient pas rester dans ces conditions. Et puis peut-être que lui ça l'arrangeait aussi qu'ils partent de là. ». (Employé de Coallia, Manche, 2017⁵⁸).

A Cerisy-la-Forêt, quelques semaines après la fermeture du CAO, le Préfet de la Manche, J.M Sabathé, avait prévu l'hébergement de familles originaires d'Europe de l'Est⁵⁹ dans l'ancien centre aéré de La Malbrèche, malgré l'insalubrité et la dangerosité reconnues de l'ancien CAO. Des travaux dans les bâtiments avaient été annoncés, mais après une vérification du lieu⁶⁰, aucun changement visible n'a été relevé. Le Préfet avait expliqué son choix en affirmant que : « L'Albanie ou la Géorgie sont des pays sûrs, ces réfugiés économiques ne pourront donc pas rester dans notre territoire. Ils vont être déboutés de leur demande d'asile » (propos recueilli via l'article du Ouest France du 17/10/2017⁶¹)⁶². Il apparaît ainsi que le placement dans des bâtiments vétustes et la prise de risque volontaire de placer des personnes dans des locaux dangereux peuvent être acceptables selon le statut de la personne bénéficiaire de la prise en charge. C'est le cas des exilés, en particulier lorsqu'ils n'ont pas de statut administratif ou lorsqu'ils sont vus comme des « migrants économiques ». Pour l'analyse de la réquisition de bâtiments pour créer des CAO, ce point doit être pris en considération : si l'hébergement des exilés dans des bâtiments vétustes a été admissible à cause de la non-pérennité annoncée du dispositif, le statut du public concerné doit aussi être pris en compte. L'acceptabilité de loger des exilés dans des bâtiments vétustes est la conséquence d'une vision discriminante par rapport à leurs origines ethniques et par rapport à leur statut administratif.

Ces centres, en plus d'offrir des conditions matérielles précaires, proposaient des conditions de vie globales difficiles. Certains centres étaient équipés de chambres individuelles (comme pour le CAO de La Chapelle-sur-Vire) ou pour deux ou trois résidents (comme pour le CAO de Saint-Germain-sur-Ay), mais pour d'autres centres, ce sont des dortoirs qui étaient mis à la disposition des exilés. Au centre de Cerisy-la-Forêt, par exemple, les résidents

⁵⁸ L'identité de cet employé est volontairement peu précise (profession exacte, lieu, date) pour permettre son anonymat.

⁵⁹ Exilés squattant des locaux vides sur la commune de Saint-Lô.

⁶⁰ Le 25 octobre 2017.

⁶¹ Selon : <https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-lo-50000/saint-lo-des-migrants-de-saint-lo-heberges-cerisy-la-foret-5319161>, consulté le 26/10/2022

⁶² L'hébergement dans l'ancien CAO de Cerisy-la-Forêt a été annulé au dernier moment et les familles ont rejoint des locaux à Agon-Coutainville. Les difficultés de scolarisation des enfants dues à l'isolement du centre de La Malbrèche ont été la cause de ce changement.

dormaient dans des chambres prévues pour une dizaine de personnes. Ces conditions d'hébergement sont contraires à la Charte des Centres d'Accueil et d'Orientation établie en 2016 par le ministère de l'Intérieur qui stipule que les CAO doivent permettre « *l'individualisation de l'espace, autant que possible et en fonction de la configuration du lieu, afin d'assurer un accueil dans la dignité des personnes.* » (ministère de l'Intérieur, 2016). De façon globale, ces centres offraient des sanitaires, salle de vie et cuisine en commun pour tous les résidents. Le défenseur des droits souligne ainsi que les CAO sont « *des structures ad hoc offrant des prestations inférieures à celles prévues par la loi.* » (Défenseur des droits, 2016). Trouver de l'intimité et de la tranquillité dans ces conditions est extrêmement difficile et peut avoir un impact fort sur les conditions de vie des résidents : naissance ou accentuation des conflits entre les résidents, intensification des états de détresses psychologiques de certains exilés, retour à la rue et à la clandestinité⁶³ de certaines personnes refusant ces conditions matérielles, etc.

5.1.2. Les conditions matérielles dans les appartements

Certains CAO ont été créés dans des appartements dès octobre 2016, comme à Serquigny. Mais comme nous l'avons vu précédemment, certains grands centres collectifs ont dû fermer et les résidents ont le plus souvent été placés en appartements. C'est ainsi qu'au bout de plusieurs mois, la majorité des CAO avaient revêtu la forme de multiples appartements. Les résidents de Cerisy-la-Forêt (50) ont, par exemple, été déplacés vers des appartements à Condé-sur-Vire (50), Torigny-les-Villes (50) et Villedieu-les-Poêles (50) ; Les résidents de Saint-Germain-sur-Ay (50) ont été déplacés dans un centre collectif à Agon-Coutainville (50) puis vers des appartements à Coutances (50) et Gratot (50) ; Les résidents de Perrou (61) ont été déplacés vers des appartements à Domfront (61) et La Ferté-Macé (61), etc. Comme le montrent ces exemples, lors de la fermeture d'un centre collectif, la création de CAO en appartements se fait dans le même département et la même aire géographique que l'ancien centre, afin de ne pas modifier la prise en charge de l'association gestionnaire (le déplacement de résidents entre départements pourrait entraîner le transfert de la gestion du CAO et des dossiers administratifs vers une autre structure gestionnaire).

Les appartements réquisitionnés pour y créer un CAO font partie du parc de logements sociaux, et ils sont loués par l'Etat à des bailleurs sociaux. Ce fonctionnement est habituel

⁶³ Les résidents des CAO quittant volontairement le dispositif étaient automatiquement placés « en fuite » et déboutés de leur droit d'asile.

puisque de nombreuses structures d'accueil fonctionnent de cette façon, comme les CADA. Les résidents sont entre quatre et six par logement. Les chambres sont individuelles ou se partagent entre deux exilés. Cette configuration permet une plus grande tranquillité et intimité de vie. Lors de l'ouverture des CAO en appartements, les logements étaient très peu meublés par les structures gestionnaires : un lit et une chaise par résident, une table et deux plaques de cuisson ont pu être comptés lors de l'ouverture aux résidents des appartements de Torigny-les-Villes. Ce sont les dons des habitants et des bénévoles qui ont permis de loger plus confortablement les exilés : « *Non mais j'ai vraiment halluciné lorsque je suis rentrée dans leur appartement. C'était tellement vide... Ils n'avaient même pas d'armoire, leurs vêtements restaient dans leur valise. Il n'y avait rien dans le salon, à part une table et des chaises et un écriteau leur dictant tous les interdits*⁶⁴ ... franchement ce n'est pas humain ! Du coup on a tous [les bénévoles du CSM50] donné des choses, des meubles, de la vaisselle. Et puis on a aussi emporté des meubles qui étaient à Cerisy. Plus personne n'allait être hébergé là-bas, on a emmené des trucs pour loger les gars même si ce n'était pas tellement autorisé hein... » (Bénévole du CSM50, en parlant des appartements de Villedieu-les-Poêles).

Cependant, malgré cette amélioration des conditions matérielles pour les résidents ayant connu la vie en centre collectif, l'évolution de la forme des CAO n'a pas eu que des avantages. Tout d'abord la multiplication des lieux de vie a engendré une fréquentation en baisse des bénévoles. Dans les centres collectifs, ces derniers pouvaient rencontrer et passer du temps avec tous les résidents d'un même centre : des tables et des chaises dans des salles communes servaient très souvent aux bénévoles pour passer du temps avec les exilés et proposer des cours de français. Il y avait tous les jours des visites et les bénévoles et résidents pouvaient se rencontrer facilement. En appartement, l'action des bénévoles s'est complexifiée. Lorsqu'ils arrivaient dans un appartement, ils ne voyaient que les résidents logeant dans celui-ci. Ils étaient alors obligés de passer d'appartement en appartement pour aller à la rencontre de tous les exilés d'une même commune. C'est une méthode chronophage pour les bénévoles. Ces derniers finissaient alors par se concentrer sur un ou deux appartements par site. Les appartements choisis étaient très souvent ceux où étaient hébergés les résidents qui avaient le plus de liens avec les volontaires. Cela engendre un isolement grandissant pour les exilés ayant peu de rapports avec les bénévoles, ou les nouveaux arrivants qui, en centre collectif, pouvaient profiter

⁶⁴ Interdiction de fumer, de faire du bruit, d'inviter des connaissances, etc.

de la dynamique générale provoquée par les anciens résidents ou les résidents les moins timides qui allaient facilement vers les visiteurs.

Toutefois, la vie dans les appartements rapproche les exilés des habitants de la commune d'accueil. Les grands centres collectifs n'avaient que peu, voire pas, de voisinage. Les appartements offrent quant à eux une proximité directe avec les riverains, et notamment les personnes habitant les appartements mitoyens. Cela peut être bénéfique pour les résidents lorsque leurs voisins sont accueillants et inclusifs dans la vie de la résidence et du quartier. Mais cela peut aussi être difficile pour les exilés lorsque leurs voisins adoptent des comportements agressifs et empreints de xénophobie et de racisme :

« Les voisins nous ignorent, ils ne nous disent pas « bonjour » quand on les croise et qu'on leur souhaite une bonne journée. » (Résident, CAO de Condé-sur-Vire).

« Il [le voisin] est parti au travail et a laissé la télé allumée toute la journée avec le volume très fort. Je crois que c'est pour nous embêter car il est déjà venu nous dire qu'on faisait trop de bruit. Mais en ce moment on n'est que deux dans l'appartement et on ne fait rien, on fait attention. Je ne comprends pas. » (Résident, CAO de Torigny-les-Villes).

« La voisine elle met ses sacs poubelles devant notre porte. Il faut qu'on les descende, sinon elle les laisse là. Le matin quand on ouvre la porte, on trouve ses déchets juste devant notre entrée. » (Résident, CAO de Villedieu-les-Poêles).

« J'ai retrouvé des saucisses accrochées à notre poignée de porte » (résident, CAO de Torigny-les-Villes).

« Les voisins se plaignent souvent du bruit et des mauvaises odeurs qui viennent de leur appartement. Moi je n'ai vraiment jamais rien constaté. Les gars sont propres et respectueux. Je pense qu'ils ont juste un souci avec « les migrants ». » (Bénévole, Torigny-les-Villes).

« J'avoue qu'au début j'avais un peu des réticences. Je ne voulais pas trop que les enfants aillent jouer avec eux en bas [de l'immeuble où il y a des aires de jeux]. J'ai deux petites filles alors bon... j'avais un peu peur pour elles. Mais maintenant, non j'ai plus peur. Regardez-les, les filles les adorent ! Enfin je ne les laisse pas seules avec eux, on ne sait jamais. » (Habitant, Condé-sur-Vire).

Toutes ces citations illustrent les comportements des voisins avec lesquels les exilés sont en contact direct lorsqu'ils habitent en appartement. Ces comportements peuvent être empreints

de stéréotypes, voire même de racisme et ils impactent directement le quotidien des résidents des CAO.

5.1.3. Se nourrir dans les CAO

L'offre de prise en charge des exilés via les CAO comporte un accès à un hébergement et un accompagnement administratif et sanitaire. Dans la Charte des Centres d'Accueil et d'Orientation, la prise en charge des ressources alimentaires n'est pas stipulée de façon précise. Il y est écrit que : « *L'accueil permet une prise en charge visant à la couverture des besoins immédiats des personnes, qui doivent pouvoir se restaurer et bénéficier de conditions d'hygiène satisfaisantes (mise à disposition du nécessaire permettant l'hygiène corporelle, nettoyage du linge...).* Le gestionnaire assure une prestation de restauration ou d'aide alimentaire pour les personnes dépourvues de ressources selon des modalités adaptées à chaque centre. » (ministère de l'Intérieur, 2016). Il semble ainsi que l'accès aux denrées alimentaires doit être assuré par le gestionnaire mais que ces modalités de mise en place peuvent diverger selon les centres et le statut des résidents.

Le plus souvent, les résidents placés dans des appartements et ayant à disposition des cuisines fonctionnelles ont accès à la nourriture via l'aide alimentaire des communes ou l'achat, par leurs propres moyens, dans des magasins. A Condé-sur-Vire, Torigny-les-Villes ou encore Villedieu-les-Poêles, par exemple, les distributions de la Banque alimentaire se font une fois par semaine. L'inscription financière est obligatoire et bien que minime (elle est d'un euro par mois à Villedieu-les-Poêles, par exemple), certains résidents n'ont pas les moyens de la faire. Ce sont les résidents qui n'ont pas encore reçu l'ADA (pour ceux ayant récemment enclenché une procédure de demande d'asile), qui n'ont plus le droit à l'ADA (comme pour les exilés ayant réussi à faire une nouvelle demande d'asile après avoir été déboutés une première fois, ou ceux placés « en fuite » qui peuvent avoir des sanctions financières), ou encore pour les résidents qui perçoivent l'ADA mais qui n'ont plus d'argent pour s'inscrire (comme pour les résidents choisissant de sacrifier leur bien-être pour envoyer le plus d'argent à leur famille restée dans leur pays d'origine⁶⁵, ou les résidents ayant des dettes à rembourser). Il semble que dans les faits, les associations gestionnaires n'aident pas systématiquement les résidents sans ressources à accéder à l'aide alimentaire, contrairement à ce qui est stipulé dans la Charte des

⁶⁵ Depuis 2019, les nouvelles cartes bancaires des demandeurs d'asile (pour les comptes où leurs sont versés leur ADA) ne permettent plus de retirer de l'argent liquide (que certains envoyaient à l'étranger). Il est aujourd'hui très difficile pour eux d'envoyer de l'argent à leur famille. Dans le texte de cette thèse, cet exemple est tout de même donné puisque de 2016 à 2019, ces envois étaient possibles.

CAO (voir citation ci-dessus). Ce sont alors les autres résidents, les bénévoles ou parfois même les assistants sociaux qui aident financièrement les exilés à s'inscrire.

Les denrées alimentaires données lors des distributions ne couvrent pas tous les besoins des résidents lorsque ces distributions n'ont lieu qu'une seule fois par semaine. Bien qu'elles aident indéniablement les résidents des CAO, ces derniers doivent très souvent acheter par leurs propres moyens de la nourriture pour combler leurs besoins. Cela met encore une fois les résidents sans moyens financiers dans des états de précarité. Ils se retrouvent parfois dépendants des aides des assistants sociaux, bénévoles ou autres résidents. Ce dernier point peut engendrer des conflits entre exilés. Certains résidents touchant l'ADA peuvent accepter d'avancer financièrement l'achat de denrées alimentaires pour des résidents sans moyens financiers, ces derniers s'engageant à rembourser l'argent prêté. Il arrive ainsi que certains résidents s'endettent auprès de plusieurs autres exilés et ont des difficultés à les rembourser. Des conflits éclatent lorsque le remboursement devient très pressant : résident voulant envoyer de l'argent à sa famille restée dans son pays d'origine, résident ayant perdu le droit à l'ADA, résident étant lui-même endetté, etc., sont autant d'exemples de situations qui peuvent aboutir à des conflits entre les exilés et qui sont causés par leur précarité et par les manquements de l'action sociale.

Le don alimentaire dispensé par les assistants sociaux présente de nombreuses limites. En apportant ponctuellement des denrées aux résidents, les assistants sociaux se placent dans une situation complexe auprès de leur employeur. Apporter de la nourriture aux résidents, c'est admettre que la prise en charge alimentaire proposée par la structure gestionnaire possède des limites, et c'est aussi sortir du champ d'action que l'employeur accorde à ses salariés. Ces dons de la part des assistants sociaux engendrent également une obligation de donation équitable entre les différents hébergements, parfois difficile à tenir pour des assistants sociaux eux-mêmes précarisés⁶⁶ : « *J'ai fait l'erreur l'autre fois d'apporter des fruits qui allaient se périmier chez moi à un appartement que je devais visiter. Mais je n'avais pas pensé qu'ils allaient parler de ça entre eux et que les autres résidents seraient jaloux. J'ai eu le droit à des questions quand je suis allée visiter les apparts', et ils ont raison, ce n'était pas juste. Du coup j'arrête totalement de leur apporter des choses, financièrement je ne peux pas être équitable, je m'occupe de huit appartements...* » (Assistant social, CAO de Normandie, Décembre 2018).

Pour les bénévoles, ces donations alimentaires sont aussi complexes : certains vont se sentir dans l'obligation de pallier les manquements de prise en charge alimentaire, d'autres vont

⁶⁶ Nous reviendrons sur les conditions de travail des assistants sociaux au chapitre suivant.

refuser d'apporter de la nourriture aux résidents : « *Je sais bien que c'est compliqué car c'est les gars qui en pâtissent, mais d'un autre côté on fait déjà beaucoup de choses, on investit beaucoup d'argent auprès d'eux, moi c'est compliqué avec mon porte-monnaie... et puis si on leur donne de la nourriture, Coallia ne verra jamais le souci ! Ils [Coallia] sont bien contents qu'on soit là quand ça les arrange !* » (Bénévole du CSM50, novembre 2018). C'est aussi pour les bénévoles qui procèdent à une aide alimentaire, le souci de la régularité. Ceux-ci sont conscients que les résidents sont dépendants d'eux pour se nourrir. Partir en vacances, ne plus pouvoir financièrement assurer cette aide, etc. sont autant de facteurs de stress et de facteurs culpabilisants pour les bénévoles.

Pour les centres collectifs, la prise en charge alimentaire est diverse et très souvent conditionnée par la localisation du centre. Pour les centres collectifs situés dans les grandes villes où les aides alimentaires communales (Banque alimentaire) ou associatives (comme les Resto du cœur) sont accessibles, c'est le même schéma qui se produit que pour les CAO placés dans des appartements. Pour les CAO isolés ou dans des très petites communes où l'aide alimentaire n'est pas aisément accessible (comme à Cerisy-la-Forêt, La Chapelle-sur-Vire ou Perrou), des traiteurs ont été missionnés par la structure gestionnaire pour apporter quotidiennement les repas. Les relations entre résidents et traiteurs ont parfois été très cordiales, mais dans d'autres cas, comme à Cerisy-la-Forêt, les relations ont pu être conflictuelles. Les résidents de ce centre jugeaient que le premier traiteur missionné par Coallia leur proposait de la nourriture qui ne pouvait être consommée : « *Food Is like animal food* » avons-nous pu voir écrit sur les murs du CAO. Beaucoup de bénévoles ont attesté les dires des résidents en expliquant qu'eux-mêmes ne mangeraient pas les plats fournis par le traiteur. Ce dernier s'est défendu en disant qu'il ne pouvait faire mieux au regard des subventions qu'il recevait de Coallia. De façon globale, les quantités de nourriture apportées étaient trop justes et certains résidents du centre n'avaient pas de quoi se nourrir s'ils arrivaient en dernier dans la cuisine.

Dans tous les centres bénéficiant d'une prise en charge par un traiteur, ce dernier devait prévoir deux repas chauds par jour, mais cette prise en charge est lacunaire puisque ce sont les besoins alimentaires de survie des résidents qui sont pris en charge, mais pas leur besoin de confort, pourtant essentiel pour eux : rien n'est prévu pour faire des thés, des cafés, il n'y a pas d'aliments frais à disposition, comme des fruits. C'est encore une fois les bénévoles qui ont dû pallier ces manquements en apportant eux-mêmes aux résidents des denrées alimentaires pour qu'ils puissent se faire à manger.

De façon globale, il semble que la prise en charge alimentaire ne soit pas complète dans la majorité des CAO de Normandie. Les résidents sont obligés de s'acheter par leurs propres moyens des denrées alimentaires, ce qui n'est pas toujours un problème pour les résidents disposant de l'ADA, mais qui en est fondamentalement un pour ceux n'ayant aucune aide financière puisque ces résidents semblent rarement aidés par les structures gestionnaires. Ces résidents sont alors dépendant des bénévoles, des assistants sociaux ou des autres exilés, mais cette dépendance peut engendrer des conflits, du mal-être et est surtout inégale entre les sites puisque les bénévoles, principaux aidants dans ces situations, ne sont pas présents dans tous les CAO (dans les grandes villes notamment). Les résidents hébergés dans des espaces isolés se retrouvent également en difficulté pour faire des provisions car leur mobilité est limitée dans ces espaces, point que nous développons dans la seconde partie de ce chapitre.

Encadré n° 6 : L'aide alimentaire, discriminante ?

Comme expliqué, les demandeurs d'asile présents dans les CAO vont, lorsque la localisation du centre le permet, à la Banque alimentaire ou dans des associations de distributions alimentaires (Restos du Cœur, Croix Rouge, etc.) pour bénéficier d'une aide pour se nourrir. Toutefois, les résidents sont parfois confrontés à des situations discriminantes.

Les exilés ont des habitudes alimentaires qui ne coïncident pas toujours avec la cuisine traditionnelle française : certains ne consomment pas de porc, certains ne consomment pas de fromage à pâte dure, certains refusent le riz qui est distribué en France, etc. Leurs préférences alimentaires ne sont pas prises en compte lors des distributions de nourriture. Certaines associations laissent les personnes choisir leurs denrées alimentaires, mais certaines autres préparent à l'avance des « paniers » que les résidents sont obligés de prendre. C'est ainsi que les résidents jettent (ou donnent aux bénévoles) parfois l'intégralité de leurs paniers. Lorsque les résidents font part de ces problèmes, les bénévoles ou employés de ces structures ont pu avoir des réactions sèches : « *Ils sont difficiles. S'ils étaient vraiment dans le besoin, ils mangeraient.* » (Aide alimentaire, Manche, mars 2018) ; « *Et bien ils n'ont qu'à plus venir !! Ça en fera plus pour les autres !* » (Aide alimentaire, Manche, juin 2018).

Outre une aide alimentaire parfois peu adaptée et des solutions qui ne veulent pas être trouvées, ce sont parfois les distributions en tant que telles qui peuvent être remises en cause par le statut des résidents. Certaines structures ont décidé de ne donner qu'un « panier » pour quatre résidents car : « *On est un peu limite en stock alors bon, ça sera un panier par appartement et puis ils se débrouilleront* » (aide alimentaire, février 2018). Ainsi, quand des restrictions de distributions ont dû être faites, elles ont toujours visé les exilés présents dans les communes. Mais certaines autres associations, comme les Restos du Cœur de Caen, localisés sur la presqu'île, ont souhaité restreindre volontairement les distributions alimentaires à destination des exilés et préféreraient consacrer leur aide aux « français ». C'est un discours empreint de stéréotypes qui a été avancé pour expliquer cette préférence : « *Et puis on ne sait pas ce qu'ils font de tout ça.* » ; « *En plus en ce moment on a affaire à des afghans et ils ne parlent pas français ni anglais... donc la très grosse difficulté. Il n'y a pas de politesse, il n'y a pas contact...* ». C'est également des sous-entendus sur leur potentielle délinquance et dangerosité : « *Je ne veux plus qu'aucune femme ne soit là le soir. J'ai été obligé de prendre des mesures de sécurité.* » ; « *La dernière nouveauté c'est qu'on a des tags là. Donc vous voyez c'est qu'on est fréquenté nuitamment* » ; « *Y a des femmes parfois qui rentrent. Elles sont gonflées d'ailleurs... elles prennent des sacrés risques à mon avis.* », etc. (Directeur des Restos du Cœur de Caen, novembre 2016).

Ainsi, l'aide alimentaire qui devrait normalement profiter aux résidents des CAO et leur permettre de subsister peut parfois être remise en cause par des critères ethniques et discriminants.

5.2. Des divergences de conditions de vie selon les communes d'accueil.

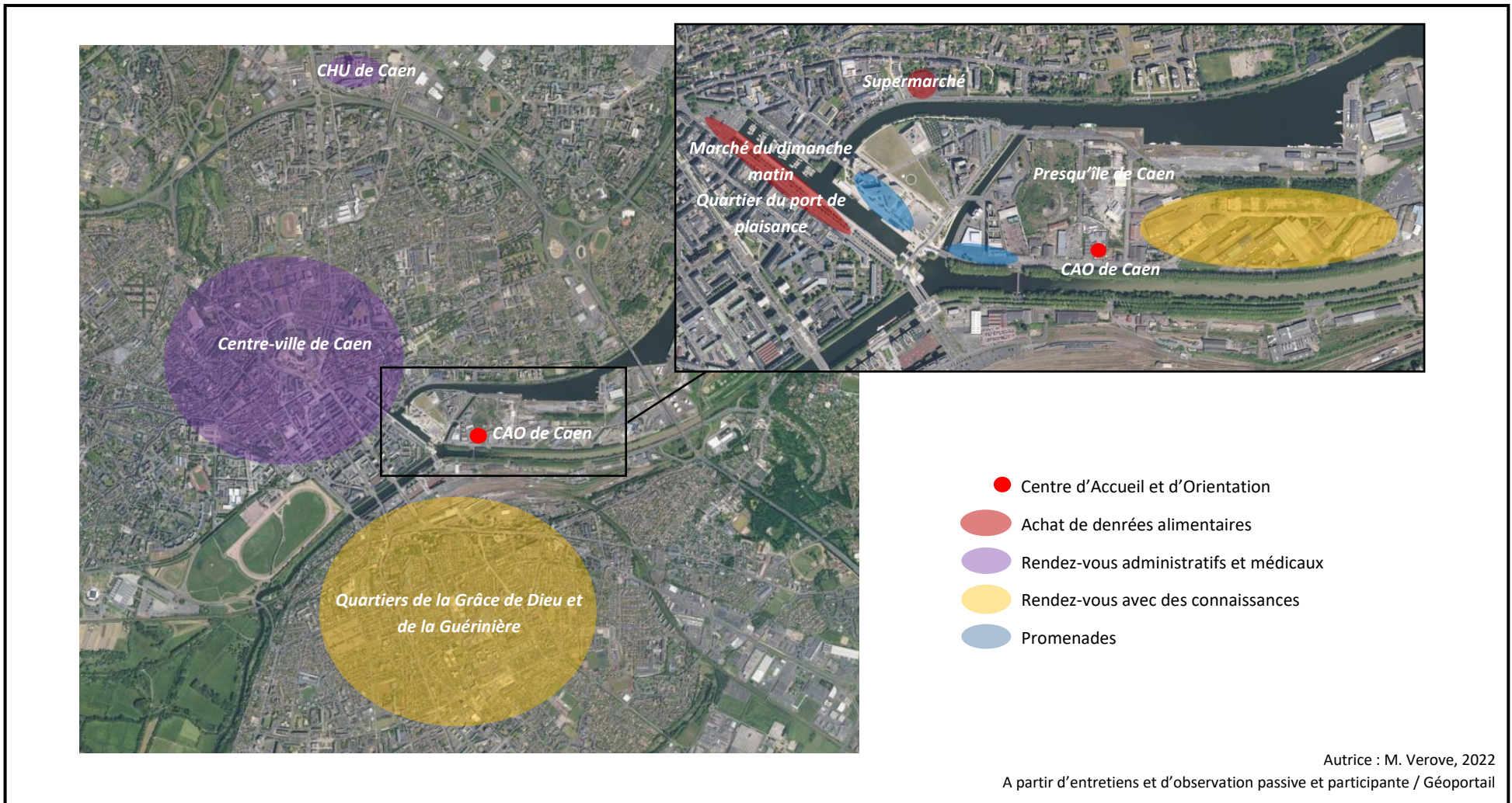
5.2.1. Vivre dans une grande ville.

Les résidents des CAO placés dans des grandes villes disposent d'une proximité importante avec les services. Ce peut tout d'abord être une proximité avec les commerces alimentaires ou avec des bureaux de tabac pour les besoins du quotidien. Mais c'est aussi une proximité avec des services de santé et des services administratifs. Les résidents sont proches des lieux où se font leurs rendez-vous médicaux, ils sont proches des Préfectures et des bureaux de la structure gestionnaire. Cette proximité est d'autant plus importante que les résidents peuvent facilement bénéficier des transports en commun. La précarité de leur situation ne leur permet pas toujours de s'acheter des tickets pour voyager légalement. Toutefois, certains transports en commun, présents dans les grandes villes, sont relativement faciles à frauder, comme le métropolitain ou encore le tramway. La proximité avec les services est donc d'autant plus remarquable dans les grands pôles urbains puisque les résidents peuvent être très mobiles.

Au sein de la région d'étude, ce sont les communes de Caen, Le Havre et Rouen qui correspondent à ce type d'espace. Le schéma ci-dessous est un exemple qui illustre les pratiques des exilés placés dans les grandes villes, en prenant pour modèle les pratiques des résidents du CAO de Caen localisé sur la presqu'île. Tous les schémas réalisés dans ce sous-chapitre découlent d'observations des pratiques du quotidien des résidents des CAO et de l'étude de leur discours. Les pratiques représentées dans ces figures sont celles identifiées avec de nombreuses récurrences chez des résidents des CAO. Il est évident que chaque individu a ses propres pratiques de l'espace et que certains résidents ne pratiquent pas les espaces identifiés ci-dessous. Ces schémas ont ainsi pour objectif de présenter les lieux pratiqués de façon récurrente⁶⁷ par une majorité de résidents dans le but de donner à voir comment le statut des communes peut jouer un rôle sur leur expérience de l'espace.

⁶⁷ Ce sont les pratiques récurrentes qui sont ici présentées. Ces schémas ne prennent pas en compte les déplacements ponctuels comme les visites dans les habitations des bénévoles, les déplacements hors-région pour aller visiter des connaissances ou encore les rendez-vous administratifs à l'OFPRA et à la CNDA, dont les établissements ne se situent qu'à Paris.

Figure n° 47 : Cartographie schématique des pratiques spatiales de la vie quotidienne des résidents du CAO de Caen.



Ce schéma montre que l'essentiel des déplacements des résidents du CAO de Caen peut se faire au sein de la commune. Les rendez-vous administratifs (avec la Préfecture, les assistants sociaux ou encore les avocats pour ceux ayant fait recours à la CNDA) et de suivi sanitaire sont principalement faits dans le centre-ville de Caen, et au CHU⁶⁸ de la ville, pour le lieu le plus excentré.

Les résidents de ce CAO se déplacent aussi régulièrement pour acheter des denrées du quotidien. Ils vont le plus souvent au supermarché discount non loin du CAO ce qui leur permet de disposer de provisions moins chères. Ils se rendent également très souvent le long du port de plaisance pour acheter du tabac, et pour aller au marché le dimanche matin. Ce rendez-vous immanquable pour eux constitue à la fois une ressource pour s'approvisionner en aliments, et un plaisir hebdomadaire. Le marché de Caen du dimanche matin est relativement hétéroclite : toute une partie du marché regroupe de nombreux traiteurs étrangers, des boucheries halal, des vendeurs d'épices et des primeurs proposant des fruits et des légumes d'importation internationale⁶⁹. Cela leur permet de renouer avec des habitudes culturelles liées à l'alimentation, mais aussi de pouvoir échanger et sympathiser avec les vendeurs parlant parfois leur langue d'origine.

Les résidents du CAO de Caen se déplacent aussi régulièrement pour rendre visite à des connaissances. Ces connaissances sont par exemple de la famille ou des amis de longue date, mais aussi des personnes rencontrées depuis leur arrivée à Caen (passées par le CAO ou rencontrées dans des lieux de sociabilisation, comme le marché du dimanche matin). Ces visites se localisent principalement dans les quartiers de la Grâce-de-Dieu et de la Guérinière⁷⁰, mais aussi plus loin dans la Presqu'île de Caen qui constitue une friche industrielle où sont ouverts des squats et qui hébergent des exilés majoritairement sans-papiers.

Enfin, les résidents du CAO de Caen sortent très souvent pour aller se promener, pour aller passer du temps en extérieur. On les rencontre le plus souvent assis sur des marches ou des bancs le long d'espaces dédiés à la promenade, comme le long des quais du port de plaisance. Hors des grandes villes, cette dernière pratique spatiale n'a jamais été rencontrée : aucun résident des bourgs ruraux ou des petites villes ne passe de temps à se promener dans l'espace public. Le manque d'espace dédié à la promenade est évidemment un facteur

⁶⁸ Centre Hospitalier Universitaire

⁶⁹ Comme des dattes fraîches, des gombos, des piments, etc.

⁷⁰ Deux quartiers populaires de Caen où sont situés des logements sociaux et des lieux d'accueil pour demandeurs d'asile, comme des CADA.

explicatif, mais le regard insistant des populations locales constitue un autre facteur : les résidents des CAO situés dans les espaces peu denses sont relativement mal à l'aise dans l'espace public à cause du regard et des remarques possibles des populations locales. A Cerisy-la-Forêt, un résident qui s'était assis sur un banc public dans le bourg pour fumer une cigarette avant de rentrer au CAO, a vu la gendarmerie arriver. Un habitant de la commune avait appelé cette dernière car il craignait qu'un attentat ait lieu⁷¹. Ces faits montrent tout d'abord les stéréotypes qui pèsent sur les exilés (et les personnes musulmanes) et qui peuvent impacter leur quotidien. Cela montre également que la visibilité des exilés peut poser problème, comme si leur place devait coïncider avec des espaces de marge. Enfin, cela montre et explique que les exilés présents dans les petites villes ne restent pas, ou ne restent plus, dans l'espace public. Contrairement à ces types de communes, les grands pôles urbains constituent très souvent des espaces multiculturels, où s'installent des populations étrangères et où des structures d'hébergement pour exilés sont présentes depuis de nombreuses années⁷². La présence dans l'espace public de personnes étrangères n'est ainsi plus un fait remarquable pour la majorité des habitants de ces communes.

Les conditions de vie dans les villes moyennes comme Saint-Lô, Evreux ou encore Alençon, sont relativement identiques à celles présentées ci-dessus. Les résidents sont assez proches des différents services et n'ont pas le besoin de se déplacer hors de leur commune pour leurs besoins du quotidien. Dans ces communes, les réseaux de transports en commun sont moins denses et réguliers que dans les grandes villes, mais l'étalement urbain y est souvent moindre et les distances peuvent plus facilement se parcourir à pied ou à vélo. Ces communes sont aussi rarement des pôles multiculturels, comme peuvent l'être les grandes villes. Les résidents ne sont ainsi pas toujours à l'aise dans l'espace public.

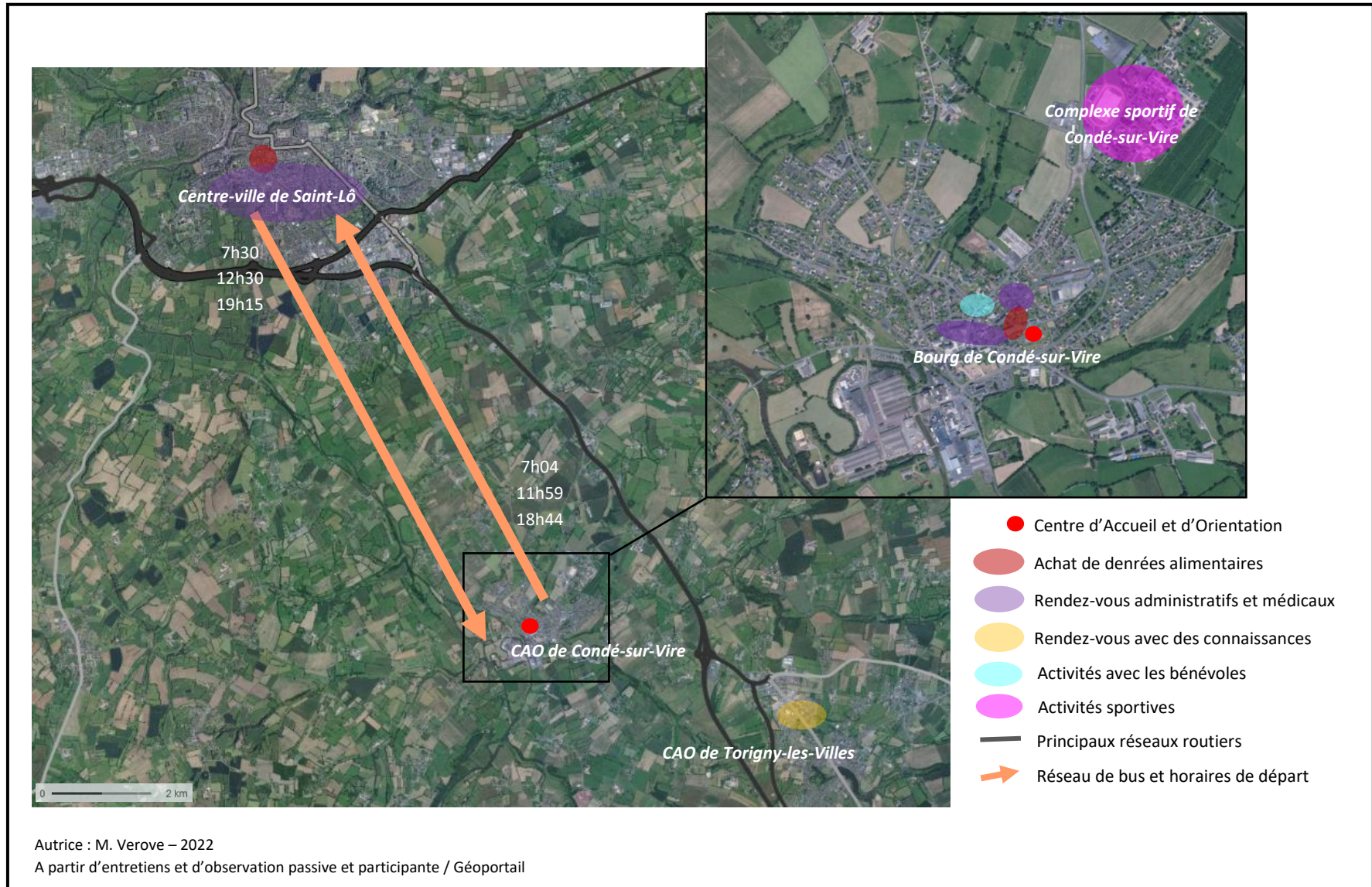
⁷¹ Anecdote racontée par le résident concerné, la gendarmerie venue le reconduire au centre et le maire de la commune.

⁷² Le chapitre 1 répertorie les différentes structures d'accueil pour exilés. Ce sont les grands pôles urbains qui les concentrent presque toutes.

5.2.2. Vivre dans des petites villes.

Les différences de pratiques spatiales entre résidents, influencés par la localisation des CAO, sont particulièrement visibles lorsqu'on commence à s'intéresser aux espaces peu denses. C'est, par exemple, lorsque les CAO sont localisés dans des petites villes que les résidents ont des mobilités intra-communales pour leurs besoins quotidiens. Ces déplacements sont le plus souvent conditionnés au fait que ces communes ne concentrent pas tous les services dont ont besoin les exilés. Ces situations sont illustrées ci-dessous par le modèle des pratiques spatiales des résidents du CAO de Condé-sur-Vire.

Figure n° 48 : Cartographie schématique des pratiques spatiales du quotidien des résidents du CAO de Condé-sur-Vire.



Les rendez-vous administratifs et médicaux sont essentiellement dispensés dans les pôles urbains importants. Les résidents du CAO de Condé-sur-Vire doivent ainsi se rendre de façon régulière à Saint-Lô, ville moyenne à proximité, pour aller à leurs rendez-vous médicaux et administratifs (hôpital, médecin généraliste et spécialisé, Préfecture et siège de la structure gestionnaire). Les communes de Saint-Lô et Condé-sur-Vire sont relativement proches, mais le réseau de transports en commun⁷³ est peu développé. Comme le montre le schéma, trois trajets « aller » et trois trajets « retour », par jour, sont possibles en bus. Cependant les plages horaires sont grandes ce qui oblige les exilés à attendre à Saint-Lô, au moins toute une demi-journée, avant de pouvoir rentrer dans leur logement. Cette attente et le prix du ticket de bus sont suffisants pour freiner les résidents à employer ce moyen de transport. Ils doivent alors compter sur la disponibilité des bénévoles et des assistants sociaux pour assurer les trajets. Certains ont aussi essayé de faire quelques fois de l'autostop. Certains encore ont fait l'aller et le retour à pied, le long de la départementale qui relie Condé-sur-Vire à Saint-Lô, et qui est limitée à 110 km/h. Dans ce dernier cas, les résidents se sont presque à chaque fois fait arrêter par les forces de l'ordre qui les ont accompagnés dans leur logement.

Dans ce type de communes, des commerces sont présents, mais des supermarchés discount ne le sont pas toujours. Il arrive donc aux résidents du CAO de devoir faire leurs achats alimentaires en dehors de leurs communes de résidence. Dans cet exemple, les résidents se déplacent régulièrement à Saint-Lô, lorsqu'ils en ont l'occasion (par des propositions de trajet de la part des bénévoles, le plus souvent), pour acheter des denrées alimentaires dans des grands magasins discount. Certains s'organisent également pour aller au marché de Saint-Lô le samedi matin, où depuis 2019 un boucher hallal est présent.

Les résidents du CAO de Condé-sur-Vire se déplacent aussi régulièrement vers la commune de Torigny-les-Villes, où est situé un autre CAO, dans le but de rendre visite aux autres résidents et d'avoir des relations sociales dynamiques. Ce déplacement est relativement simple pour les résidents puisque les deux communes sont proches : ils se déplacent alors en vélo, en stop, à pied ou grâce aux bénévoles qui les conduisent.

Les exilés placés dans les petites villes pratiquent tout de même l'espace de leur commune : ils intègrent parfois des clubs sportifs, des locaux communaux sont parfois mis à la disposition des bénévoles pour leurs activités et les résidents peuvent faire des achats pour leur besoins quotidiens dans les commerces de la commune. A Condé-sur-Vire, certains résidents

⁷³ Dispensé par des bus intra-communaux.

ont rejoint le club de foot, de badminton ou de tennis de table. La municipalité a prêté un local pour que les bénévoles du CSM50 puissent y proposer des cours de français afin de regrouper les résidents qui logent dans quatre appartements différents. Les résidents se déplacent aussi à la superette du bourg et au bureau de tabac pour leurs besoins quotidiens.

Les services proposés dans les bourgs profitent aux résidents des CAO qui doivent cependant se déplacer régulièrement vers des villes plus importantes. La mobilité des résidents dans ces espaces est cependant réduite par le faible réseau de transports en commun. Les exilés deviennent alors particulièrement dépendants des assistants sociaux, des bénévoles ou des passants qui acceptent de les prendre en stop. Leurs déplacements pour aller voir des connaissances sont également plus restreints que pour les résidents habitant dans les grandes villes. Leur réseau de sociabilité est moins vaste puisqu'il semble difficile de rencontrer de nouvelles personnes. Dans cet exemple, les résidents du CAO de Condé-sur-Vire ont des liens avec les résidents du CAO de Torigny-les-Villes, puisque la proximité des communes et le fait que les mêmes bénévoles interviennent sur ces deux sites facilitent les rencontres. Les déplacements liés à de la promenade sont quant à eux inexistantes dans ces communes puisque peu de lieux sont prévus à cet effet et puisque le regard des populations locales se fait trop pesant.

5.2.3. Vivre dans des espaces isolés

Les espaces isolés regroupent pour cette thèse les lieux où les résidents des CAO ont été placés et qui offrent pour cadre de vie un esseulement certain. Ces espaces ne sont pas seulement ruraux : la localisation du CAO est relativement loin des autres habitations et du bourg. C'est par exemple le cas pour le CAO de Cerisy-la-Forêt, localisé dans un « espace multipolarisé » selon l'INSEE (notamment entre les pôles urbains de Bayeux et Saint-Lô), mais qui est en réalité situé au milieu de la campagne manchoise et bordé par la forêt, à environ quatre kilomètres du premier bourg. Le CAO de Cerisy-la-Forêt est ainsi situé dans un espace isolé, où les transports en commun ne s'arrêtent pas, où il n'y a pas de commerces à proximité et où les dynamiques de voisinage sont inexistantes.

Photographie n° 10 : Partie de Cricket au CAO de Cerisy-la-Forêt.



M. Verove, juin 2017

La photographie ci-dessus est un exemple qui illustre le paysage autour de ce CAO. De ce point de vue, il est certain que l'emplacement du centre a des conséquences sur les pratiques spatiales du quotidien des résidents. Le schéma des mobilités des résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt, présenté à la page suivante, illustre les conséquences de cet isolement sur leurs pratiques.

Figure n° 49 : Cartographie schématique des pratiques spatiales du quotidien des résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt.



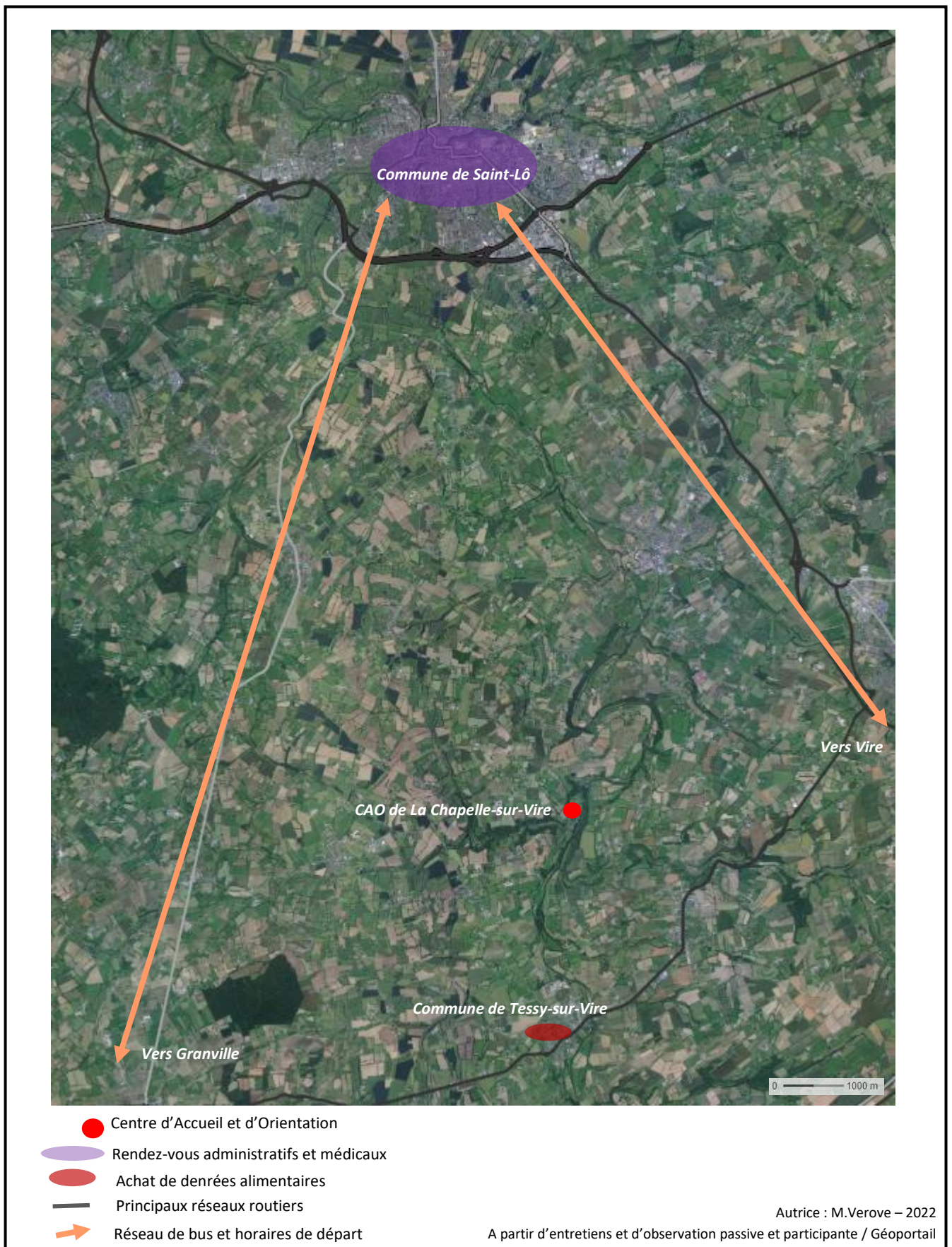
Ce troisième exemple de pratiques montre que l'isolement du CAO a de fortes répercussions sur les déplacements des résidents. Puisqu'aucun service n'est accessible aisément pour eux, les causes de déplacements ne sont plus multiples et seuls les déplacements obligatoires sont réalisés. Tout comme pour les exilés placés dans les petites villes, les résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt doivent se déplacer vers un pôle urbain à proximité pour leurs rendez-vous administratifs et médicaux. Ici, les exilés doivent se rendre à Saint-Lô, mais le réseau de transports en commun est inexistant et les résidents doivent alors compter sur les assistants sociaux ou les bénévoles pour effectuer le trajet jusqu'à cette commune située à une vingtaine de kilomètres.

Mais bien que le CAO de Cerisy-la-Forêt soit isolé, il se situe non-loin de la départementale 572 qui relie Bayeux à Saint-Lô. Cette proximité avec un grand axe routier engendre des pratiques spatiales particulières. Les résidents vont pouvoir se déplacer vers Saint-Lô afin d'y faire leurs courses, en profitant des bénévoles qui peuvent les conduire, en faisant du vélo le long de cette départementale, mais aussi en faisant de l'autostop. La grande fréquentation de cet axe routier par les automobilistes donne aux résidents la certitude de pouvoir être pris en autostop rapidement. Dans les questionnaires distribués aux habitants de Cerisy-la-Forêt, de très nombreuses réponses évoquent le fait que les populations locales ont pris en auto-stop les résidents pour les conduire ou les ramener de Saint-Lô. Les résidents ont particulièrement mobilisé cette stratégie pour pouvoir se déplacer.

Les exilés se rendent donc régulièrement à Saint-Lô dans des magasins discount pour y faire les achats alimentaires. Ils se rendent aussi parfois jusque dans le centre-ville pour y acheter du tabac. C'est ainsi que malgré leur isolement, les résidents adoptent des stratégies pour dépasser leurs difficultés de mobilité. Ces stratégies peuvent être mises en place car le CAO de Cerisy-la-Forêt n'est pas isolé du passage des autres usagers.

D'autres CAO sont quant à eux placés dans des espaces où l'isolement est tel que les résidents ne peuvent mettre en place des stratégies de mobilité. C'est par exemple le cas pour les résidents hébergés au sein du CAO de la Chapelle-sur-Vire. Le schéma de leurs pratiques est présenté à la page suivante.

Figure n° 50 : Cartographie schématique des pratiques spatiales du quotidien des résidents du CAO de La Chapelle-sur-Vire.



Nous pouvons voir que leur mobilité est extrêmement restreinte et que leurs déplacements se font essentiellement pour des rendez-vous administratifs et médicaux que les bénévoles ou les assistants sociaux assurent, puisque le réseau de transports en commun est inexistant. Cette commune est particulièrement enclavée dans la campagne : il n'y pas d'axe routier important à proximité, il n'y a pas non plus de commerce dans le bourg ce qui réduit le passage des habitants de la région. La carte schématisée précédemment, montre cet éloignement des axes routiers importants et des réseaux de transports en commun. Mais à cet isolement effectif, s'ajoute un isolement ressenti. Le peu de passages de voitures, le peu de passages d'habitants ainsi que le vallonnement de la commune donnent aux résidents le sentiment que tout se trouve loin d'eux, même si les bourgs de Tessy-Bocage, Torigny-les-Villes ou encore Condé-sur-Vire se situent à quelques kilomètres.

Photographie n° 11 : Route reliant La Chapelle-sur-Vire au premier bourg regroupant des commerces (Tessy-Bocage)



M. Verove, novembre 2019

Nous pouvons remarquer dans ces deux exemples de CAO créés dans des espaces isolés, que les déplacements sont moindres et que les résidents deviennent fortement dépendants des personnes extérieures pour les aider à pallier ces problèmes de mobilité : assistants sociaux, bénévoles mais aussi automobilistes pour les résidents pouvant bénéficier d'un dynamisme de passage en mettant en place de l'autostop. Dans ce type de centres, il est observé que les réponses aux besoins du quotidien des résidents vont s'organiser directement dans le centre. Des denrées alimentaires y sont amenées directement pour pallier les difficultés des résidents à aller faire leurs courses : traiteurs missionnés par les structures gestionnaires, dons de nourriture par les bénévoles et parfois par les assistants sociaux. Lorsque les bénévoles interviennent dans ces CAO isolés, leurs activités se font également directement au sein des structures : les cours de français se font dans les centres ou les appartements, et si la structure dispose d'un extérieur, des activités physiques y sont également proposées. Ce fonctionnement est illustré par la photographie à la page suivante : les bénévoles du CAO de Cerisy-la-Forêt ont fait intervenir une association de cirque pour faire un atelier découverte à destination des exilés. L'association s'est déplacée directement dans le centre au vu des difficultés de mobilité des résidents, et des contraintes pour les bénévoles pour organiser le transport de tous.

Photographie n° 12 : Activité cirque au CAO de Cerisy-la-Forêt



M. Verove, mai 2017

C'est ainsi que les problèmes de mobilité des résidents des CAO placés dans des espaces isolés peuvent être palliés par la mise en place d'actions directement dans les centres pour éviter les besoins de déplacements. Cependant, ces actions ne peuvent être suffisantes puisqu'il est psychologiquement difficile d'accepter une certaine immobilité pour des personnes adultes et valides. Le manque de rencontres, le manque de socialisations extérieures au centre, font partie des réels manques des résidents de ces structures. Et c'est aussi le sentiment de dépendance aux autres (assistants sociaux, bénévoles, etc.) qui est parfois le plus difficile à accepter, en particulier pour des résidents placés dans ces structures pendant de nombreux mois : « *J'ai l'impression d'être redevenu un enfant !* » (Résident du CAO de La Chapelle-sur-Vire se plaignant de ses conditions de vie à son assistante sociale, mai 2017). Certains, au fil du temps, ne souhaitent plus demander une aide extérieure, se désocialisent et s'isolent en attendant de pouvoir sortir du dispositif.

5.3. L'accueil par les populations locales, un facteur essentiel

5.3.1. L'accueil dans les grandes villes

L'annonce de la création des CAO s'est le plus souvent faite à travers les médias et en particulier les médias locaux. C'est par leur biais que les populations locales, mais aussi les maires, ont le plus souvent appris la création d'un centre sur leur commune.

La médiatisation de la création de CAO dans les grandes villes a été très brève : très peu d'articles sont parus sur l'arrivée des exilés dans les villes de Rouen, Caen, Le Havre ou encore Evreux. La faible couverture médiatique de l'événement révèle d'une part l'aspect banal de l'arrivée d'exilés dans ces communes, et révèle d'autre part le peu de réactions des habitants qui auraient pu alimenter les articles journalistiques. L'ouverture d'un CAO dans ces communes s'est donc le plus souvent faite dans l'indifférence générale : aucune manifestation en faveur ou en défaveur de l'accueil des exilés n'a été organisée. Une fois leur arrivée dans les centres, leur présence n'a pas été accompagnée de formes d'hostilités venant des sociétés locales. Cela a alors permis aux résidents de pratiquer l'espace de la commune dans le plus grand anonymat. Comme nous l'avons déjà exposé, cela est dû au fait que les grandes villes sont des espaces multiculturels. La présence de personnes étrangères dans l'espace public semble normale, tout comme l'accueil de personnes migrantes dans des structures gérées par l'Etat. Evidemment, cela ne veut pas dire que les personnes étrangères présentes dans les grandes villes ne subissent pas d'actes racistes et discriminants. Toutefois, elles sont moins soumises à des regards ou des remarques systématiques de la part des populations locales lorsqu'elles se déplacent dans l'espace public.

Mais la localisation du CAO dans les quartiers des grandes villes explique aussi cette relative indifférence. A Caen, par exemple, le CAO a été créé sur la Presqu'île qui est une ancienne friche industrielle, aujourd'hui objet de programmes de renouvellement urbain, mais qui est également un espace de marginalités : le lieu se compose de squats où sont hébergés des exilés, d'abris de fortune où s'installent des sans-abris, de camionnettes de prostituées, d'un centre d'accueil pour SDF, etc. La création d'un CAO sur la Presqu'île de Caen, loin des premiers quartiers résidentiels, n'a ainsi pas posé de problèmes de par un certain éloignement entre riverains et exilés. Comme le montrent les deux photographies ci-après, la presqu'île de Caen mélange dans son paysage friche industrielle et lieu de marge.

Photographie n° 13 : Abris de fortune de sans-abris sur les quais de la minoterie.



M. Verove, 11 avril 2016

Photographie n° 14 : Anciens commerces et actuel lieu de prostitution.



M. Verove, 24 septembre 2019

Dans les autres grands pôles urbains, la création des CAO ne s'est pas non plus réalisée dans les quartiers les plus centraux, ni les quartiers où se localisent les classes sociales les plus aisées. Ce sont toujours les quartiers de grands ensembles qu'habitent les classes sociales les plus défavorisées qui ont accueilli la création d'un CAO. A Rouen, un CAO a, par exemple, été ouvert dans le quartier prioritaire « Les Hauts de Rouen ». Cela s'explique par une tension moins importante du parc foncier et par la localisation de logements sociaux permettant aux structures gestionnaires de créer des CAO dans des appartements. Ces quartiers populaires sont très souvent des lieux de mixité culturelle, ce qui explique le peu de réactions des habitants concernés par la proximité du CAO. La création de ces dispositifs dans ces espaces révèle la relégation des exilés dans des quartiers considérés comme peu attractifs et révèle ainsi une certaine volonté d'invisibilisation par les institutions politiques.

L'indifférence des populations locales face à l'arrivée des exilés a eu des traits positifs sur le quotidien des résidents de ces centres. Nous avons par exemple vu précédemment, que seuls les résidents placés dans les grandes villes s'approprièrent l'espace public par la balade et le stationnement car un grand nombre se sentait à l'aise dans ces pratiques. Cependant, l'indifférence accordée à leur arrivée a également pu engendrer un certain isolement social. Les CAO localisés dans les grands pôles urbains ont compté très peu de bénévoles. Ces derniers, lorsqu'ils intervenaient dans les CAO, faisaient partie d'une association et d'un réseau de volontaires déjà structurés avant la création de ce dispositif. Dans les grandes villes, aucune nouvelle création de collectifs spécialement dédiés à l'intervention de bénévoles dans les CAO ne s'est faite. C'est ainsi que certains résidents de CAO placés dans les grandes villes n'ont parfois jamais été en contact avec des bénévoles, ou que certains ont pu bénéficier de façon très ponctuelle de la présence de volontaires. Les personnes intervenant dans les CAO et faisant partie d'une association déjà ancrée dans la commune, étaient ainsi déjà investis auprès d'autres exilés ou d'autres structures : bénévoles donnant des cours de français dans trois appartements (CADA) et ne pouvant pas accorder un temps régulier aux exilés des CAO, militants pour l'hébergement des « clandestins » ne pouvant suivre régulièrement la situation administrative d'exilés placés dans un CAO, etc. Cela a ainsi eu pour effet de placer les exilés dans un certain isolement social et un certain éloignement vis-à-vis des sociétés d'accueil : les assistants sociaux deviennent parfois les seules personnes faisant partie des populations locales en lien avec les résidents de ces centres. Cela peut ainsi avoir des répercussions fortes quant à leur intégration : certains résidents après plusieurs mois dans ces CAO ne parlent pas le français et pourront ainsi avoir des difficultés pour trouver un logement ou un travail.

Il semble ainsi que les exilés placés dans des CAO situés dans des grandes villes ont pu profiter d'une proximité des services et d'une certaine tranquillité lorsque ceux-ci arpentent les espaces publics, mais que cette localisation a aussi engendré un isolement social.

5.3.2. L'hostilité des habitants des espaces peu denses

C'est l'annonce de la création des CAO dans les communes qui n'avaient jamais accueilli d'exilés qui a provoqué le plus de réactions de la part des populations locales et des maires.

Les réactions face à l'arrivée de personnes migrantes dans ces communes ont, dans la très grande majorité des cas, d'abord été particulièrement marquées par l'hostilité. Différentes formes de manifestation du mécontentement des populations locales ont pu être enregistrées dans la totalité des petites communes soumises à la création d'un CAO. Ces mécontentements ont pu s'exprimer par des dialogues entre voisins, et par des discussions, questions et réclamations portées aux maires des communes concernées. A Condé-sur-Vire, Laurent Pien, maire de la commune, raconte que : « *En globalité ça s'est bien passé. Il y a juste eu quelques personnes qui sont venues pour nous demander qui ils étaient, combien, s'ils étaient bien pris en charge... On voyait qu'ils n'étaient pas très contents. Mais on a eu un discours très clair : c'est notre devoir républicain d'accueillir ces gens. Donc nous n'avons rien eu de plus, rien de remarquable contrairement à d'autres communes.* » (Entretien maire de Condé-sur-Vire L. Pien, août 2017). Ces réticences sous couvert de questionnements ont été recensées dans la majorité des communes étudiées (hors grandes villes). Mais les paroles des habitants ont également pu être beaucoup plus violentes et empreintes de menaces, comme ces remarques exprimées à Cerisy-la-Forêt dans les commerces du bourg :

« *C'est bientôt la chasse aux sangliers... y'aura des balles perdues...* »⁷⁴ (habitant de Cerisy-la-Forêt, octobre 2016).

« *Ils ont intérêt à pas trop rester près de la route, je vais raser les fossés* »⁷⁵ (habitant de Cerisy-la-Forêt, octobre 2016)

D'autres formes d'expression du mécontentement des populations locales ont pu être enregistrées. Certains habitants se sont exprimés via des affichages dans l'espace public. A

⁷⁴ Le CAO de Cerisy-la-Forêt est situé en lisière de la Forêt de Cerisy, très proche d'un espace où se passent régulièrement des battues aux sangliers.

⁷⁵ L'entrée du bâtiment collectif du CAO de Cerisy-la-Forêt est située à quelques mètres d'une route passagère reliant la départementale de Bayeux-Saint-Lô au bourg de Cerisy-la-Forêt.

Cerisy-la-Forêt, des pancartes « NON AUX MIGRANTS » ont été collées dans le bourg et devant le bâtiment qui devait accueillir le CAO. Du lisier a été déversé devant le bâtiment prévu pour accueillir le centre de La Chapelle-sur-Vire, tout comme la pose d'affichages dans le bourg, illustrés par les photographies ci-après :

Photographie 15 : Lisier et matériaux en combustion devant l'entrée du CAO de La Chapelle-sur-Vire.



M. Verove - 15 octobre 2016



M. Verove - 16 octobre 2016

Des affiches à Bretteville-sur-Laize ont aussi été placées par des habitants sur la porte du CAO, mais aussi sur les vitrines de certains commerces de la commune :

« LES MIGRANTS A BRETTEVILLE !!! Sans activité... = incivilités, vols, agressions, viols, perte de valeur de nos commerces et de nos biens. NON AU CENTRE D'ACCUEIL »

Cet affichage était accompagné d'une incitation à signer une pétition contre l'arrivée des exilés dans la commune. Les pétitions font partie d'une autre forme de mobilisation particulièrement utilisée par les habitants mécontents de l'arrivée de personnes étrangères. Leur but étant de comptabiliser les personnes contre la création des CAO afin de porter leur revendication devant les responsables politiques pour annuler les décisions d'ouverture de centres.

⁷⁶ La référence au « lieu saint » s'explique par le fait que la commune de La Chapelle-sur-Vire est un lieu de pèlerinage catholique important.

Ces mobilisations ont été impulsées par les populations locales, qu'elles habitent les communes concernées ou les communes limitrophes. Toutefois, certains partis politiques, notamment ceux d'extrême-droite ont parfois tenté de se greffer aux mouvements. Des manifestations ont, par exemple, été organisées sous l'impulsion du Front National (actuel Rassemblement National)⁷⁷. Ce dernier a parfois même rejoint des mobilisations organisées par des habitants. En Normandie, des manifestations ont eu lieu, notamment à La Chapelle-sur-Vire et Serquigny. Elles ont rassemblé parfois des personnalités fortes de ce parti politique, comme Nicolas Bay⁷⁸. Face à ces mobilisations, des habitants en faveur de l'accueil des exilés ont aussi manifesté, ce qui a pu provoquer des échanges virulents entre les deux groupes. Des chants étaient également entendus de chaque côté : entre la Marseillaise et « On est chez nous » face au « Nous sommes tous enfants d'immigrés ». Le nombre de manifestants était très souvent restreint, mais lorsque la manifestation était organisée par le Front National, de nombreux membres du parti se sont déplacés depuis toute la France afin d'augmenter les rangs des contestataires et la pression sur les décideurs politiques. L'extrême droite s'est mobilisée auprès des populations locales seulement lors de manifestations (qui rendent particulièrement visibles, de façon médiatique, la contestation) : les pancartes, et les pétitions venaient essentiellement des populations locales (pouvant être des votants du Front National, mais ne s'étant pas mobilisés sous l'égide de ce parti).

Enfin, des événements plus ponctuels ont pu toucher certains CAO. Des coups de feu sur le futur centre de Saint-Brévin-les-Pins (44) ou encore un incendie volontaire visant celui de Loubeyrat (63) sont des exemples qui ont pu être notés lors de l'annonce de la création des CAO. Ces événements ont eu lieu avant l'arrivée des exilés dans ces centres et ne constituent pas la volonté de commettre des homicides, mais bien la menace de le faire. Ils montrent la tension qui est née lors de l'annonce de la création des CAO dans les espaces peu denses. Ces tensions ont été alimentées par des partis d'extrême droite, comme nous venons de le voir avec l'exemple du Front National. Mais un effet médiatique (Raoulx, 2004) est également à noter. De nombreux journalistes locaux ont utilisé le reportage vidéo pour investiguer auprès des populations locales, donnant essentiellement la parole aux habitants opposés à l'arrivée des exilés⁷⁹ et se mettant parfois en scène : un journaliste manchois indépendant et travaillant pour des journaux locaux s'est par exemple filmé à La Chapelle-sur-Vire le lendemain matin du jour

⁷⁷ Un des partis d'extrême droite en France comptabilisant un nombre d'adhérents et de votants important.

⁷⁸ Secrétaire général du Front National au moment de ces manifestations.

⁷⁹ Certains journaux locaux ont parfois une ligne éditoriale très marquée politiquement. Le journal « La Manche Libre », par exemple, est ancré dans une droite conservatrice et catholique.

de l'arrivée des exilés dans le CAO afin de voir si les résidents occupaient l'espace public : « *Il n'y a personne, tout semble tranquille* », « *Je vais me diriger vers le chemin de halage pour voir s'il y a des migrants* », « *pour le moment tout semble tranquille, il n'y a pas de bruit, la commune est propre* », sont, par exemple, des citations de ce reportage retransmis sur YouTube⁸⁰ et pouvant alimenter les tensions.

Les raisons évoquées par les manifestants contre l'arrivée des exilés font partie des rhétoriques récurrentes lorsqu'il s'agit de remettre en question la prise en charge de populations migrantes. Il s'agit le plus souvent de remarques portant sur leur potentielle dangerosité qui serait intrinsèque à leur origine et religion : « *On va mettre des jeunes hommes dans la force de l'âge ici, mais ils vont devenir fous, il n'y a rien à faire ! Alors ils vont faire quoi ? ! Se mettre à trainer, à faire de la délinquance !* » (Habitant de la Chapelle-sur-Vire, 20 octobre 2016). Il s'agit également de remarques sur la légitimité de leur présence en dehors de leur pays d'origine : « *Ne seraient-ils pas mieux dans leur pays à le défendre ?* » (Réponse aux questionnaires distribués aux populations locales de Cerisy-la-Forêt). Enfin, il s'agit de remarques sur le bien-fondé des aides, en particulier financières, accordées aux exilés, qui laissent apparaître une méconnaissance forte des droits des personnes étrangères, comme l'illustrent ces exemples :

« *Bah je trouve ça aussi un peu dégueulasse quoi. Moi je gagne 1 200 euros, et eux ils vont gagner pareil, on va leur donner pareil, mais en plus ils seront logés et nourris !* » (Habitant La Chapelle-sur-Vire, 20 octobre 2016).

« *Comment peuvent-ils se payer des Smartphones à des prix exorbitants et à leur départ, il n'en restait plus que la moitié, où sont-ils passés ? PAUVRE FRANCE NAÏVE.* »

(Questionnaire habitant de Cerisy-la-Forêt).

« *Cet espace devrait être utilisé pour nos français qui couchent dehors. En France, les SDF n'ont malheureusement pas toutes ces aides → Une honte.* » (Questionnaire habitant de Cerisy-la-Forêt).

Ces explications laissent également paraître une méconnaissance de la situation du CAO de leur commune, comme l'illustrent ces nombreuses remarques de riverains : certains parlent de « *60 hommes* » (Réponse aux questionnaires distribués aux populations locales de La Chapelle-sur-Vire) au CAO de la Chapelle-sur-Vire alors que quinze résidents étaient hébergés dans le

⁸⁰ YouTube est une plateforme de partage de vidéos et de visionnage en streaming.

centre, d'autres racontent que les exilés du centre de Cerisy-la-Forêt se « *rendaient à Saint-Lô en groupe sur la route et bloquaient la circulation* » (Réponses aux questionnaires distribués aux populations locales, Cerisy-la-Forêt), d'autres expliquent « *qu'il y a eu des interventions de la gendarmerie dans le centre pour bagarre* » (Réponses aux questionnaires distribués aux populations locales, Cerisy-la-Forêt), alors que la gendarmerie n'est intervenue au CAO de Cerisy-la-Forêt que pour suppléer les secours lors de tentatives de suicides. Ces méconnaissances sont le témoignage d'un manque d'informations délivrées aux populations qui parfois, lorsqu'elles sont porteuses de stéréotypes, alimentent les idées reçues sur les résidents des centres. C'est ce que soulignent le maire et la secrétaire de mairie de Cerisy-la-Forêt dans cet échange :

« Secrétaire de Mairie : - « *Moi ce que j'ai trouvé le plus agaçant c'était les rumeurs qui couraient sur des choses qu'avaient fait les migrants dans la commune, et qui n'étaient pas du tout fondées. On m'en parlait à l'extérieur et je disais « mais attendez, j'habite la commune, je sais quand même bien ! ». Comme le bar qui a été fermé sous scellés parce qu'il y avait eu une bagarre, alors ça c'était énorme !* »

Maire - *Et bah moi de viol hein ! De viol à Bayeux hein ! En disant « oh bah y a eu des viols »*
!

Secrétaire de Mairie - *Ah oui, oui, y a des choses comme ça qu'on entendait hein. C'était impressionnant comment les gens se montent la tête. Mais en plus ils soutenaient ça ! Alors que j'habite la commune ! »*

L'arrivée des exilés a ainsi pu être accompagnée d'histoires fantasmées de la part des populations locales. Ces histoires ont été inventées par certains riverains et ont alimenté les représentations négatives des exilés. Et puisque les populations locales ont eu très peu d'informations quant aux CAO, il apparaît impossible de faire disparaître cette chimère. Les questionnaires aux populations locales montrent que 23% des personnes ayant répondu au questionnaire estiment ne pas avoir eu assez d'informations par rapport au CAO localisé sur leur commune, et que 45% estiment n'avoir eu aucune information sur la situation⁸¹. Cela laisse alors toute la place au « qu'en-dira-t-on ».

Ces médisances et les explications données par les populations locales pour expliquer leur mobilisation révèlent une vision stéréotypée et coloniale des personnes originaires

⁸¹ Sur 60 questionnaires rendus, dans les communes de La Chapelle-sur-Vire et Cerisy-la-Forêt (chapitre 4).

d’Afrique Subsaharienne, du Maghreb et du Moyen-Orient, encore ancrée en France. Certains riverains les voient comme des personnes « peu civilisées », enclines à commettre des vols, des viols et tout autre forme de violence. Ces représentations ont été d’autant plus fortes que les résidents des CAO de Normandie étaient tous des hommes seuls (et majeurs dans la très grande majorité des centres). Cette non-mixité au sein des structures est établie pour protéger les catégories les plus vulnérables et sujettes aux violences : les femmes et les mineurs. Cela a ainsi pour effet de rassembler les hommes dans un même espace. Mais ces derniers sont les principaux porteurs de peurs liées à des stéréotypes racistes et coloniaux⁸². Cette non-mixité des résidents des CAO a contribué aux situations de rejets de la part de certains habitants : « *Pourquoi nous accueillons uniquement des jeunes hommes de 18 ans à environ 30 ans ?* » (Réponse au questionnaire distribué aux populations locales de Cerisy-la-Forêt), ou encore « *Scandaleux d’entasser 60 hommes célibataires ici* » (Réponse au questionnaire distribué aux populations locales de La Chapelle-sur-Vire). Certains riverains vont donc rejeter les exilés à cause de leur origine et leur supposée orientation religieuse (un amalgame, presque systématique, est fait : les personnes originaires d’Afrique Subsaharienne, du Maghreb et du Moyen-Orient qui seraient tous de confession musulmane) en se basant sur des représentations coloniales et des stéréotypes racistes. Ces personnes vont accuser les résidents des CAO d’être des dangers potentiels pour les populations locales : « *Ma fille va être seule à la maison mercredi, toute seule, on travaille, si elle est violée, comment on va faire ?* » (Habitante de Cerisy-la-Forêt, novembre 2016).

Enfin, il apparaît que la manière dont a été annoncée la création des CAO est un facteur important pour expliquer les mobilisations des riverains. Dans les réponses aux questionnaires distribués, il semble que 45% des personnes ayant répondu au questionnaire ont appris la création d’un CAO sur leur commune par les médias (journaux locaux et radio locale principalement) et que 38% l’ont appris par le « bouche à oreille » (voisinage, rencontre entre parents d’élèves, etc.)⁸³. Cela a engendré un sentiment de relégation chez certains habitants de ces communes qui auraient aimé être concertés ou qui auraient voulu une annonce plus officielle par la municipalité ou par les services de l’Etat (afin d’avoir des informations sûres et afin de pouvoir poser des questions). Mais comme l’illustre le discours de J.P Ledouit, maire de Cerisy-

⁸² Ce point sera développé au chapitre 9, où la question de l’intégration des exilés au sein de la société française sera particulièrement développée.

⁸³ Dans de très faibles proportions, les autres personnes ayant répondu au questionnaire disent l’avoir appris via les réseaux sociaux (Facebook), ou encore la municipalité.

la-Forêt, la majorité des maires a appris la création d'un CAO sur leur commune en même temps que leurs administrés, et très souvent par voie de presse :

« Maire - *Il y avait déjà la presse qui a divulgué, comme à chaque fois ça passe par la presse, et après on a eu une première réunion avec euh... un ensemble du conseil municipal un matin et donc il y avait le Préfet, la secrétaire générale, le sous-préfet, le directeur de cabinet et puis euh... c'est tout, c'est déjà pas mal. Donc voilà, ils nous ont expliqué qu'ils allaient nous mettre des migrants venant de... suite à la décision de fermer Calais en fait.*

Enquêteur - *Et donc vous l'avez d'abord appris par la presse ?*

Maire - *Ah oui, bah par la presse, y a toujours des fuites hein. Quand ils ont besoin de nous, ils nous interpellent mais quand ils ont plus besoin bah... on le sait par la presse quoi. Donc ça filtre toujours hein. »* (Entretien Maire de Cerisy-la-Forêt, J.P Ledouit, 14/11/2017).

Il semble ainsi que ce laps de temps, entre l'annonce de la création des CAO sur certaines communes et les premières prises de paroles officielles, ait provoqué l'incompréhension de certains riverains qui étaient à la recherche de réponses à leurs questions. Cette incompréhension semble avoir été accentuée par le dénuement des maires, eux-mêmes mis de côté dans les concertations, et qui n'ont ainsi pas pu répondre eux-mêmes et rapidement aux habitants.

De façon globale, les manifestants contre l'arrivée d'exilés dans leur commune ont des statuts très divers : ce sont des hommes, des femmes de tous âges et de toutes professions, avec tout de même une plus forte représentation des classes populaires. Cette surreprésentation peut s'expliquer par le fait que cette classe sociale est majoritaire dans la structure sociale des communes étudiées. Mais cela s'explique aussi par le fait que ces personnes vont être plus sensibles aux répercussions économiques que les exilés peuvent entraîner, ou qu'elles vont même convoiter l'aide financière qui leur est allouée. Ce sont avant tout les individus de cette classe sociale qui vont, par exemple, se mobiliser en expliquant qu'ils ne trouvent pas normal que « *eux aient tout, et nous rien !* » (Manifestant, La Chapelle-sur-Vire, octobre 2016).

Les manifestants peuvent être scindés en deux catégories distinctes. La première catégorie regroupe les personnes fondamentalement racistes, xénophobes et islamophobes. Ce sont, par exemple ceux qui avaient prévu de : « *Les [les exilés] accueillir avec du pâté !* » (Habitant de Troisgots lors d'une réunion publique avec la municipalité, octobre 2016). La seconde catégorie regroupe des habitants porteurs de stéréotypes et ayant peur d'impacts sur leur quotidien mais

s'étant mobilisés avant tout par la méconnaissance de l'autre. Les populations correspondant à cette deuxième catégorie ont très rapidement arrêté de se mobiliser au bout de quelques jours après l'arrivée des exilés. Beaucoup ont attesté que la présence d'un CAO sur leur commune n'avait aucun impact sur leur quotidien et que les résidents n'étaient ainsi pas dérangeants : « *En fait, ils sont vraiment gentils et discrets* » (habitante de La Chapelle-sur-Vire, novembre 2016). Certains habitants s'étant mobilisés, sont parfois même allés à la rencontre des résidents et sont devenus des aidants ou des visiteurs réguliers. Mais la première catégorie quant à elle, en très forte infériorité numérique, a progressivement arrêté les mobilisations sans que la proximité des exilés ne change leur vision. Ces personnes ont alors exprimé leur mécontentement en le retournant directement sur les résidents des CAO : insultes, menaces verbales, menaces de collision lorsqu'ils croisent avec leur voiture les résidents et coups de klaxon répétés devant le centre pour provoquer un dérangement sonore, ont pu être répertoriés durant toute cette étude.

Toutes ces mobilisations ont eu des conséquences. Elles ont tout d'abord amené des conflits, voire même un scindement entre les populations locales, entre ceux en faveur de l'accueil des exilés, et ceux en défaveur. Ces mobilisations ont également eu un impact sur le dispositif relatif aux CAO : les pressions locales ont parfois amené les institutions politiques à revoir les schémas de mise en place initiaux. A La Chapelle-sur-Vire, c'était l'hébergement d'une trentaine d'exilés qui avait été annoncé au mois d'octobre 2016. Mais devant la très forte mobilisation de riverains, et la portée politique des contestations (le Front National a été très présent lors des manifestations dans cette commune), la Préfecture de la Manche a revu les chiffres à la baisse, pour décider de ne placer que quinze exilés. Enfin, ces mobilisations ont eu des conséquences sur les conditions de vie des résidents des CAO. Bien qu'elles aient eu principalement lieu avant leur arrivée, la permanence des mécontentements de certains riverains est à noter. Comme nous l'avons illustré précédemment, des violences ont pu être dirigées directement sur les exilés. De façon globale, ces mécontentements ont été ressentis par les résidents des centres ce qui a pu avoir des conséquences sur leur bien-être. Ce point sera développé au chapitre 7.

5.3.3. Le développement et l'organisation des solidarités locales

Bien que très médiatisées, il est important de dire que ces multiples formes de revendications contre l'arrivée des exilés semblent émaner d'une minorité d'habitants. Les questionnaires distribués laissent apparaître qu'environ 10% des enquêtés ont été mécontents face à l'annonce de la création d'un CAO sur leur commune et qu'ils ont manifesté ce mécontentement. Environ 15% des enquêtés ont répondu avoir été mécontents, mais n'ont pas manifesté leur avis. Près de 38% des enquêtés ont dit qu'ils n'avaient pas ressenti de mécontentement lors de cette annonce, et près de 19% ont même souhaité aller à la rencontre des résidents⁸⁴.

Ces chiffres coïncident avec les réalités observées sur les terrains d'enquête. Une part importante des habitants n'a pas participé aux débats et aux manifestations entre habitants souhaitant accueillir les exilés de Calais et ceux ne souhaitant pas leur arrivée. Ces riverains dans une position neutre (c'est-à-dire ceux pouvant être favorables, ceux pouvant être réticents, ou ceux n'exprimant pas d'avis, mais qui n'ont pas pris part aux débats et aux actions relatives à l'arrivée des exilés sur leur commune.) ont cependant pu rencontrer les résidents du CAO de leur commune : 45% des personnes ayant répondu aux questionnaires ont attesté qu'elles ont eu des contacts avec les résidents. Ces contacts étaient souvent très ponctuels, mais basés le plus souvent sur une aide que les populations locales pouvaient accorder aux résidents : des prises en autostop ou encore distributions de vêtements. Comme le souligne J.P Ledouit, maire de Cerisy-la-Forêt : « *Des gens de Cerisy sont allés donner des vêtements, ça je le sais. Et y en a aussi qui ont donné des vélos.* » ou encore A.M Cousin, maire de Torigny-les-Villes : « *Oh on a eu des habitants qui sont venus me voir pour me demander s'ils pouvaient apporter des petites choses aux garçons des appartements, comme des vêtements ou du mobilier. On les a donc renvoyés vers Coallia.* ». Parmi ces brèves rencontres entre populations locales et résidents de CAO, les conversations informelles ponctuelles semblent également récurrentes. Ces rencontres avaient lieu le plus souvent dans le bourg des communes, principalement autour des commerces, ou dans les fêtes de villages ou autres événements communaux. Dans la très grande majorité des cas, les habitants venaient par eux-mêmes échanger avec les résidents dans le but de faire connaissance, par curiosité ou par envie de leur souhaiter la bienvenue⁸⁵.

⁸⁴ Les derniers pourcentages correspondent aux personnes ayant répondu qu'ils n'avaient pas eu d'avis lors de l'annonce de l'arrivée d'exilés sur leur commune, soit environ 18%.

⁸⁵ Comment exprimé précédemment, il est aussi important de souligner que certains habitants sont aussi allés à la rencontre des résidents pour leur exprimer leur mécontentement, parfois avec violence et xénophobie.

Une part des populations locales s'est quant à elle engagée plus concrètement et régulièrement auprès des résidents des CAO. Ces volontés d'engagement sont souvent nées des mobilisations en défaveur de l'accueil des personnes exilées. Ces manifestations ont profondément choqué certains habitants qui ont choisi de faire alors entendre leur voix afin de prôner un accueil solidaire et digne. C'est ainsi que les manifestations contre l'arrivée des exilés ont très souvent été accompagnées de regroupements de personnes en faveur de l'accueil, ou du moins en défaveur des réactions racistes et xénophobes. En Normandie, ces regroupements ont été accompagnés de messages avec, par exemple, écrit : « *Ici l'herbe est grasse. Partageons-la !* » ou encore des expressions de bienvenue, comme illustré ci-après.

Photographie n° 17 : Mobilisation en faveur de l'accueil des exilés dans le bourg de La Chapelle-sur-Vire.



M. Verove - 17 octobre 2016

Encadré n° 7 : Solidarités normandes : de l'exode à l'accueil des exilés

De par son histoire, la Normandie est une région singulière. Particulièrement touchée lors des deux guerres mondiales, de nombreux civils ont fui les conflits et les bombardements. Cette mémoire de la guerre est de nombreuses fois revenue dans les discours des personnes interrogées, qu'elles soient bénévoles pour des collectifs, ou maires de communes concernées par l'implantation d'un CAO :

« Je ne sais quel article, j'avais lu qu'en 1937 ou 1938, un monsieur qui est vivant et qui habite Caen maintenant et qui a écrit pendant l'occupation allemande sur un cahier, avait à Cerisy accueilli des Espagnols par rapport à la guerre avec Franco. Il y avait eu je ne sais pas combien d'Espagnols. Ce monsieur me félicitait aujourd'hui d'avoir accueilli... il disait que Cerisy avait pour tradition d'être une commune d'accueil ! Et en 1939-1940 la ville a accueilli des lycéens ou collégiens d'Equedreville, dans le Cotentin, car la ville était bombardée. Donc c'est normal, la tradition se perpétue » (maire de Cerisy-la-Forêt, novembre 2017)

« Quand il y a eu les bombardements, on est partis avec mes parents. On a dormi dehors. Je me souviens du froid de la guerre. Un froid pénétrant qui fait mal. Eux aussi ils ont connu ça. C'est bien de pouvoir les accueillir. » (Bénévole au CAO de Serquigny, mars 2018)

« Mes parents ont connu la guerre et ils me l'ont racontée. Ils ont fui aussi, leurs maisons étaient détruites par les bombardements. C'est impensable pour moi de ne pas vouloir accueillir ces personnes. Notre région possède les stigmates de la guerre et nous on ne veut pas accueillir des réfugiés ? L'histoire s'oublie vite pour beaucoup de personnes. » (Bénévole du CSM50, Cerisy-la-Forêt, décembre 2016)

Cette mémoire des conflits est dans ces cas préservée sous l'angle de ses horreurs, mais certaines personnes la conservent seulement sous l'angle de ses héros et de la Résistance questionnant alors le bien-fondé de la présence en France des exilés : *« Pourquoi ne sont-ils pas restés dans leur pays ? Peut-être trop lâches pour le défendre. »* (Habitant de Cerisy-la-Forêt, questionnaire aux populations locales).

Ces individus s'étant mobilisés en faveur de l'accueil des résidents proviennent des communes concernées par l'implantation d'un CAO, mais aussi des communes limitrophes. Dans les zones rurales et isolées, certains manifestants étaient déjà engagés politiquement, mais la majorité d'entre eux n'étaient pas des militants pour le droit des exilés et n'avaient parfois jamais rencontré de personnes étrangères (hors Union européenne). C'est là aussi la

particularité des CAO : ce dispositif a influé des dynamiques militantes nouvelles au sein des territoires. Ce point sera développé au chapitre 10. Après l'arrivée des exilés dans les CAO, ces manifestants se sont très souvent retrouvés après s'être déplacés au sein des CAO pour souhaiter la bienvenue aux résidents. Et c'est leur indignation collective qui a rapidement soudé ces personnes qui ont décidé de créer des collectifs de citoyens dans le but de pérenniser leurs actions et leur présence auprès des exilés des CAO. C'est ce qu'expliquent les membres fondateurs du collectif créé dans le département de la Manche (le CSM50) :

« J'avoue que nous, on était à dix mille lieues de s'intéresser aux migrants qui allaient arriver ici, même si on s'imaginait bien la pauvreté dans laquelle ils étaient... tout le monde a vu les images de Calais hein, c'était horrible ! Mais bon, entre les gamins et le boulot... Mais quand on a vu ce que nos voisins pouvaient dire, comment les gens s'étaient mobilisés contre d'autres gens, contre des humains qui n'avaient rien demandé... mais ce n'était pas possible quoi ! C'était le délire ! Quelle image on renvoie en plus ? Celle des bouseux racistes de la campagne ? Et puis nos enfants... quelle éducation on leur donne si on ne fait rien ? Si on ne dit rien ? Alors on s'est mobilisé un peu. Avec des connaissances, avec des personnes rencontrées qui étaient aussi choquées que nous, on a décidé de manifester. C'était pour montrer aux gros racistes qu'on était là aussi, qu'il n'y avait pas qu'eux, que tout le monde n'était pas d'accord avec eux. Au final on a été félicités par beaucoup de personnes... bon, on s'est beaucoup fait insulter aussi, surtout sur Facebook, mais ça, c'était sûr. Et puis on est allé voir les gars dès leur arrivée. Il y avait un peu de monde, les mêmes têtes présentes aux manif'. Alors on s'est dit que ça pouvait être cool d'essayer de regrouper tout le monde et d'organiser un peu tout ça. On a donc lancé un appel au bénévolat sur les réseaux sociaux et puis on a contacté Coallia pour leur faire part de notre projet et puis voilà, la machine était lancée ! ». (Membre fondateur du collectif CSM50, décembre 2016)

C'est dans cette optique que de très nombreux collectifs de citoyens ont été créés sur le territoire français. Certains de ces collectifs ou associations étaient départementaux ou regroupaient plusieurs CAO situés à proximité, comme pour le CSM50 dans le département de la Manche ou encore l'AReDF (Association Accueil des Réfugiés en Domfrontais et la Ferté-Macé) dans le département de l'Orne. D'autres regroupements de citoyens étaient organisés par commune, comme à Serquigny ou encore à Creully sur Seulles. En Normandie, tous les CAO situés en dehors des grandes villes ont connu la création d'associations ou de collectifs pour intervenir auprès des résidents. La portée de leur action sera présentée au chapitre 6.

Le tableau ci-dessous présente le statut des personnes s'étant engagées dans les CAO du département de la Manche⁸⁶ :

Figure 51 : Tableau représentant le statut des bénévoles du CSM50

Site de rattachement	Nombre de bénévoles	Nombre de femmes	« Militants »	Nombre de bénévoles retraités	Type d'activités salariales les plus récurrentes	Plus grand éloignement domicile - site
La Chapelle-sur-Vire	54	40	8	33	Secrétaires, Fonctionnaires ou retraités de l'éducation nationale, retraités ou employés du travail médico-social, agriculteurs biologiques	18 kilomètres
Cerisy-la-Forêt	59	46	2	43	Fonctionnaires ou retraités de l'éducation nationale, retraités ou employés du travail médico-social, agriculteurs biologiques, employé du secteur privé	21 kilomètres
Saint-Germain-sur-Ay	38	26	1	26	Fonctionnaires ou retraités de l'éducation nationale, retraités du travail social, retraités agricoles	27 kilomètres
Agon-Coutainville	42	30	1	31	Fonctionnaires ou retraités de l'éducation nationale, médecin, retraités du travail social, employés du secteur culturel	13 kilomètres
Villedieu-les-Poêles	19	15	2	14	Fonctionnaires ou retraités de l'éducation nationale, médecin, retraités du travail social	15 kilomètres
Condé-Torigny	22	18	5	18	Secrétaires, Fonctionnaires ou retraités de l'éducation nationale, retraités du travail social	17 kilomètres
Coutances-Gratot	35	27	2	19	Fonctionnaires ou retraités de l'éducation nationale, retraités du travail social, fonctionnaires administratifs	10 kilomètres

Autrice : M. Verove, 2022

Le tableau nous montre dans un premier temps que les sites regroupant des CAO créés dans les premiers mois de mise en place du dispositif ont été les plus fréquentés par les bénévoles et que ceux ouverts plusieurs mois après ont regroupé moins de volontaires. Cela s'explique par l'émulsion des premiers instants de création du collectif, où beaucoup de personnes se sont inscrites pour participer aux activités mais n'ont pas pérennisé leur

⁸⁶ Les enquêtes effectuées dans les autres départements, de Normandie ont été plus superficielles et n'ont pas permis de réaliser ce tableau avec la même certitude que pour les bénévoles du CSM50.

implication, et cela s'explique également par l'essoufflement de certains bénévoles qui ont progressivement arrêté leur activité. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 10.

Le tableau nous montre également que les femmes sont sur-représentées dans les personnes s'étant investies dans les collectifs. Cela n'est pas étonnant puisque le bénévolat auprès de l'action sociale est particulièrement féminisé (Prouteau et Wolff, 2004). Lorsque les hommes se sont engagés au sein des collectifs, c'est dans la très grande majorité des cas, en même temps que leur conjointe⁸⁷, alors que de nombreuses femmes se sont impliquées seules auprès des résidents.

Le tableau nous montre également que la majorité des personnes qui se sont impliquées dans le CSM50 n'était pas des personnes faisant déjà partie d'associations d'aide aux exilés. Lors de leur implication au sein des collectifs, la très grande majorité d'entre elles n'était donc pas, à ce moment, des militants pour les droits des étrangers, et n'était ainsi pas sensibilisée et informée sur les procédures administratives.

La figure nous montre également que les bénévoles du CSM50 sont en très grande majorité des personnes retraitées. Cela s'explique par le temps que la retraite leur accorde contrairement à des personnes salariées. Les bénévoles en activités salariales ont plus de difficultés à intervenir de façon régulière dans les centres, d'autant plus lorsqu'ils ont des enfants à charge. Mais cela peut également s'expliquer par la forte représentation globale des personnes retraitées dans certaines communes (Cerisy-la-Forêt, Villedieu-les-Poêles, La Chapelle-sur-Vire ou encore Saint-Germain-sur-Ay). Nous pouvons voir que les personnes employées ou retraitées de l'Education nationale (Enseignements primaires et secondaires confondus) sont particulièrement représentées dans les bénévoles, tout comme les personnes travaillant ou ayant travaillé dans le secteur social ou médico-social. Nous analyserons plus en détails ce point au chapitre

Enfin, le tableau ci-dessus nous montre l'éloignement maximal enregistré entre le domicile des bénévoles et leur site de rattachement. Il montre à la fois que les bénévoles du CSM50 sont relativement proches du centre dans lequel ils interviennent, et à la fois que les bénévoles n'habitent pas toujours les communes concernées par l'implantation d'un CAO. Il apparaît ainsi que l'arrivée d'exilés dans une commune n'a pas mobilisée que les habitants de celle-ci, mais que l'engagement des citoyens reste tout de même local.

⁸⁷ Nous n'avons pas relevé la présence de couples homosexuels au sein du CSM50.

De manière plus globale, les personnes qui ont intégré les collectifs l'ont fait pour apporter un soutien aux résidents des CAO. La première aide qui leur a été proposée était très souvent une aide matérielle (dons de vêtements et de mobilier), mais les actions ont évolué pour apporter une présence au quotidien : visite aux résidents, discussions autour d'un café, organisation de soirées festives, et cours de français pour aider les résidents à apprendre des mots de la vie quotidienne : demander de l'aide, demander un paquet de tabac ou une baguette, se présenter, etc. Les bénévoles sont devenus de véritables soutiens pour les exilés. Les actions des bénévoles ont parfois évolué dans le temps, au gré des manquements de l'action sociale. Ce dernier point sera développé au chapitre suivant.

Photographie n° 18 : Cours de français au CAO de Cerisy-la-Forêt



M. Verove – Novembre 2016

Encadré n° 8 : Religion et bénévolat

Les différents collectifs de citoyens créés pour permettre aux bénévoles d'intervenir dans les CAO ont tous une charte qui stipule le côté « laïque » de leur intervention, comme le souligne, par exemple, la charte du CSM50 : « *Le Collectif Solidarité Migrants-CSM50 est : Apolitique et se refuse à tout militantisme, Strictement laïque, respectueux de la dignité de chacun en s'interdisant tout jugement* ». Les collectifs et associations qui se sont ainsi créés en Normandie n'ont pas été sous l'égide d'une religion. Il est pourtant assez commun que des associations religieuses s'organisent pour intervenir auprès des individus précarisés. Nous pouvons par exemple évidemment penser aux œuvres de l'Abbé Pierre ou de Mère Thérèse. Des regroupements plus restreints, souvent autour d'un diocèse, ont également pu s'organiser, comme La Pastorale des Migrants à Coutances ou l'association « Migra'toit » en lien avec le diocèse de Rouen. L'aide humanitaire autour de la religion catholique est très active en France, mais d'autres associations religieuses s'impliquent aussi dans l'accueil des exilés, comme « Le Secours Islamique ».

Dans le cas des CAO il apparaît que les collectifs ont mis en avant le côté « laïque » de leur organisation. Toutefois, de nombreuses personnes ont intégré les collectifs par la religion qui les entraîne à « *tendre la main à l'autre* », comme le souligne cette citation : « *C'est notre devoir de chrétien d'apporter du soutien et de l'aide à ceux qui n'ont plus rien.* » (Bénévole, réponse aux questionnaires distribués aux bénévoles du CSM50). Il semble ainsi qu'il y ait « *effet réseau* » : *les pratiques collectives, qu'entraînent par exemple les enfants ou encore l'appartenance active à une religion, favorisent la pratique du bénévolat.* » (Marx-Cottin, 2019). Ces bénévoles n'ont pas fait de prosélytisme face aux résidents des CAO, mais leur engagement dans les collectifs peut être expliqué par leur appartenance religieuse. C'est ainsi que les collectifs intervenant dans les CAO de Normandie ont pu regrouper athées et catholiques sans que cela ait d'impact sur les activités des collectifs et l'entente entre les bénévoles.

Toutefois, quand les personnes catholiques ont été bien admises au sein des collectifs « laïques », les personnes musulmanes ont pu être accueillies avec réticence. Ce fût par exemple le cas d'une bénévole au CAO de Cerisy-la-Forêt, d'origine française et convertie à l'Islam, cette personne s'était engagée dans le collectif car « *Je suis assez seule et ça me fait du bien de rencontrer des gens. Et je pense que ce n'est pas toujours simple pour les garçons de trouver leur place dans ces petites villes* » (Bénévole, CAO de Cerisy-la-Forêt, avril 2017). Cette bénévole a pu échanger avec les résidents sur leur religion commune, et en emmener certains à la mosquée le vendredi (ce que d'autres bénévoles faisaient aussi). Sa présence et ses actions ont cependant pu être vues avec suspicion de la part de certains bénévoles : « *Je ne sais pas ce qu'elle leur dit. Il faut faire attention qu'elle ne les embrigade pas dans la religion. Les gars doivent s'ouvrir, pas s'enfermer dedans. Je ne suis pas pour qu'elle soit seule avec eux.* » (Bénévole, CAO de Cerisy-la-Forêt, avril 2017). Ces réticences montrent que les stéréotypes pèsent sur les populations musulmanes jusque dans leur intégration dans le milieu associatif.

Conclusion du chapitre 5 :

Ce chapitre avait pour objectif de présenter les conditions d'accueil des résidents des CAO. Les conditions matérielles ont tout d'abord été exposées laissant apparaître leur hétérogénéité. Des diversités entre grands centres collectifs sont à noter : ces bâtiments ne proposent pas tous la même configuration et le même accès à la tranquillité et l'intimité. Il y a aussi des divergences entre les grands centres collectifs et les appartements, beaucoup plus intimistes mais où le passage des bénévoles se fait plus rare et où le sentiment de solitude peut se faire plus fort. A travers la présentation de ces disparités ont été exposées des gestions contraires aux droits humains et aux droits des exilés : hébergement dans des structures vétustes et prise en charge alimentaire inexistante pour certains exilés particulièrement précarisés.

Le statut des communes d'accueil a aussi été présenté. Il constitue un point important dans la compréhension des conditions d'accueil et de vie des résidents des CAO. Des différences entre les communes d'accueil peuvent induire les pratiques du quotidien des résidents. Les grandes villes offrent une facilité de déplacement et une proximité avec les différents services. Elles offrent également un anonymat important puisque les populations locales habitant ces espaces multiculturels sont habituées à la présence de personnes étrangères. Les petites villes permettent aux exilés de bénéficier de commerces de proximité et d'une dynamique de bourg, mais induisent des déplacements intra-communaux puisque certains services (administratifs et médicaux) se trouvent principalement dans les pôles urbains plus importants. Enfin, ce sont les espaces ruraux et isolés qui ont été présentés. Ces espaces apparaissent contraignants pour les résidents des CAO : rareté, voire inexistence, de réseaux de transport en commun, éloignement de tous les services, peu de dynamismes locaux, etc. Les résidents deviennent alors extrêmement dépendants des acteurs extérieurs pour leurs déplacements (assistants sociaux et/ou bénévoles), et cela, malgré des stratégies mises en place : bénévoles imaginant des activités adaptées à la structure du centre pour pouvoir rester au sein du bâtiment, résidents faisant de l'autostop pour se déplacer, etc.

Enfin, ce sont les formes d'accueil réservées par les populations locales qui ont été présentées. Cette ambiance au sein des communes constitue un point important dans les conditions de vie globales des exilés. Ainsi, si les grands pôles urbains offrent la proximité des services et ne présentent pas d'entrave à la mobilité, l'anonymat et l'absence de réactions à leur arrivée dans ces communes d'accueil a aussi engendré un certain isolement social : les habitants de ces communes se sont très rarement mobilisés pour accueillir et mettre en place des activités

pour les résidents de ces centres. Contrairement aux populations des grandes villes, les personnes habitant les espaces moins denses, et en particulier les communes qui n'ont pas l'habitude d'accueillir des exilés, se sont fortement mobilisées. Ces mobilisations ont tout d'abord été marquées par une certaine hostilité : une part des populations locales s'est engagée, plus ou moins violemment, contre l'arrivée des exilés sur leur commune. Ces habitants ont très rapidement été soutenus par des partis d'extrême droite. Mais les populations locales de ces communes se sont aussi fortement impliquées en faveur de l'accueil des exilés, allant parfois même jusqu'à créer des collectifs pour pérenniser leurs actions et leur solidarité auprès des résidents des CAO. Cette ambiance d'accueil varie donc selon les centres et a des répercussions sur le quotidien des résidents : isolement, sentiments de rejet, violences raciales mais aussi bien-être via l'accompagnement des bénévoles. L'étude des mobilisations citoyennes a également permis de montrer qu'un scindement a eu lieu au sein des populations locales, entre habitants hostiles et habitants souhaitant faire preuve d'hospitalité. Ce scindement est révélateur des différences d'idéologie, mais aussi de classe sociale, entre les riverains d'une même commune.

Chapitre 6 : La gestion d'un dispositif d'action sociale au gré des interrelations entre les « acteurs-clés ».

« En vrai, on ne va pas se mentir : tout repose sur nous ! Je pense que plus de la moitié des gars seraient déjà partis si on n'était pas là ! Et dans quel état seraient ceux qui auraient voulu rester ? En fait, toute leur politique repose sur l'espoir que les gens fassent leur travail. »

(Bénévole, CAO de Cerisy-la-Forêt, juillet 2017)

Introduction du chapitre 6 :

Ce chapitre vise à exposer les rôles et les liens entre les acteurs-clés identifiés lors du travail de terrain. Ces acteurs sont les institutions ou les individus ayant une influence importante sur les conditions de vie des résidents des CAO par les actions qu'ils mettent en place. Ce sont les Préfets, les directions de structures gestionnaires, les employés de ces structures (assistants sociaux et veilleurs de nuit), les maires et conseillers municipaux, les bénévoles et les populations locales (riverains et commerçants). Nous avons vu dans la partie I de cette thèse (Chapitre 4) que des professionnels intervenant dans la prise en charge des exilés ont été enquêtés : agent de l'OFII, gendarmes, professionnels de santé ou encore avocats. Ces acteurs n'ont pas été identifiés comme des acteurs-clés : bien que leurs actions aient une importance indéniable, elles ont des conséquences moindres sur les conditions de vie des résidents dans les centres. Par exemple, les avocats vont indéniablement aider les exilés dans leur quête d'asile lors de leur audition à la CNDA, mais leurs actions sont ponctuelles et ne vont pas avoir d'impact sur les conditions de vie des résidents et sur la gestion des CAO.

Dans ce chapitre, trois grands types d'interrelations importantes seront présentés. Tout d'abord, les liens entre les Préfectures et les structures gestionnaires. Ce sont ces deux acteurs qui ont les plus grands pouvoirs de décision sur les modalités de gestion des CAO. Nous analyserons leurs interrelations et les actions qui peuvent en découler. A travers cet exemple, c'est aussi le rôle des employés des structures gestionnaires qui sera également mis en évidence. Les employés enquêtés ont majoritairement été les assistants sociaux, mais les veilleurs de nuit ont également été questionnés. Ces deux professions sont en lien direct avec les résidents des

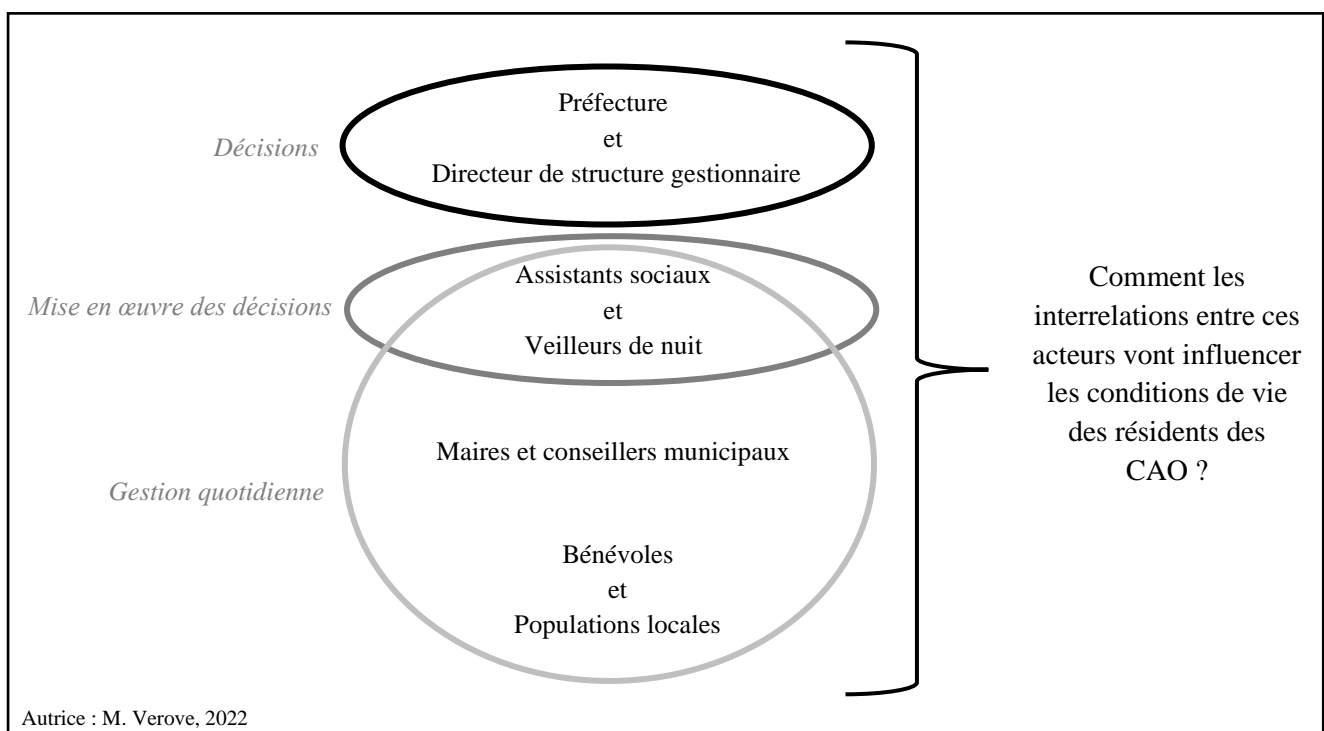
CAO et mettent en œuvre les choix pris par leurs employeurs et les Préfectures. Leurs actions sont ainsi révélatrices des volontés des acteurs décisionnaires.

Dans un second temps, C'est l'implication des maires et conseillers municipaux qui sera mise en évidence. Ces acteurs peuvent avoir un impact important sur les conditions de vie et d'accueil des résidents des CAO. Nous analyserons les actions pouvant être mises en place par ces acteurs. Nous verrons, à travers l'étude de ces derniers, les interrelations qu'ils peuvent avoir avec les populations locales, les structures gestionnaires et les Préfectures. Nous analyserons ainsi l'impact de l'engagement de ces acteurs, écartés de la gestion du dispositif, et pourtant identifiés comme des acteurs clés.

Enfin, c'est l'action des bénévoles qui sera présentée. Dans la continuité du chapitre précédent, nous analyserons les conséquences de la création de collectifs et d'associations de riverains spécialement constitués pour intervenir auprès des exilés des CAO. Nous verrons comment les bénévoles peuvent intervenir et influencer le jeu des acteurs politiques locaux.

Le but de ce chapitre est ainsi de comprendre comment les interrelations entre ces acteurs vont impacter les conditions de vie des résidents des CAO, leur intégration et leurs chances d'obtenir l'asile en France. La figure ci-dessous schématise la problématique de ce chapitre : **Comment les interrelations entre les acteurs clés vont influencer le parcours des résidents des CAO ?**

Figure n° 52 : Schéma du positionnement des acteurs-clés



6.1. Les relations entre les acteurs décisionnaires

6.1.1. La sous-traitance de la prise en charge des exilés

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 2, les CAO ont été mis en place après un appel à projet lancé par l'Etat. Ce sont Coallia et Adoma qui ont remporté la gestion de la majeure partie des centres créés⁸⁸. Ces modalités de mise en place sont de plus en plus fréquentes et montrent l'évolution néolibérale de la prise en charge des exilés en France (Berthomière *et al.*, 2020). Ces appels se font en direction de tous les acteurs, et notamment les acteurs privés. C'est ainsi que des associations historiquement engagées pour les droits des exilés et dans l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile, comme France Terre d'Asile, ont été écartées de la gestion des CAO après cette mise en compétition. Ces appels à projets induisent évidemment une compétitivité financière, donnant toutes leurs chances aux projets proposant des faibles coûts de prise en charge. Ces faibles coûts peuvent induire des conditions matérielles précaires pour les bénéficiaires, mais aussi des conditions salariales difficiles pour les employés de ces structures.

Dans le cas des CAO, Coallia et Adoma étaient deux structures dans des situations économiques compliquées. Le fait de remporter les marchés liés à l'hébergement des exilés a permis à ces structures de survivre : l'association Adoma est, par exemple, passée d'un chiffre d'affaires de 353 millions d'euros en 2015 à 448 millions d'euros en 2020⁸⁹ ; Coallia est passé d'un chiffre d'affaires de 182 millions d'euros en 2015 à 231 millions d'euros en 2020⁹⁰. Elles ont toutes les deux proposé des projets compétitifs, choisissant de rogner sur les conditions d'hébergement des résidents, sur les salaires des employés et sur les conditions de travail des travailleurs sociaux. Ces modes de gestion étaient déjà mis en place par ces structures avant la création des CAO (Bernardot, 2012) puisque ces associations avaient en charge des logements pour travailleurs précaires et étrangers, ainsi que des CADA. L'Etat, en les désignant comme partenaires privilégiés, choisit aussi, en tout état de cause, des structures qui proposent des conditions de vie précaires à ses résidents, et des conditions de travail difficiles pour ses salariés. En choisissant ces deux associations, l'Etat assure ainsi l'ouverture de places

⁸⁸ D'autres structures plus petites ont pu remporter les appels à projets, comme l'association Deux Choses Lune qui a eu la gestion du CAO de Caen puisqu'elle a la gestion des bâtiments.

⁸⁹ Selon les rapports d'activités d'Adoma de 2015 à 2020.

⁹⁰ Selon les rapports d'activité de Coallia de 2015 à 2020.

d'hébergement pour un faible coût de fonctionnement, tout en ayant des partenaires complaisants dans la mise en place du contrôle des bénéficiaires (Bernardot, 2012).

Nous avons vu en introduction et au cours du chapitre 1 que l'Etat français menait depuis de nombreuses années des politiques migratoires et d'asiles de plus en plus restrictives. La politique migratoire européenne tend d'année en année vers la sous-traitance du contrôle des exilés via de nombreux partenaires déjà présentés au cours de cette thèse (surveillance des frontières par l'agence Frontex, externalisation du contrôle et de l'enfermement des exilés aux pays tiers, etc.). De nombreux domaines liés à la gestion des migrations, notamment par l'entrée sécuritaire, connaissent des privatisations, comme les lieux d'enfermement pour étrangers (Migreurop, 2009, 2012, 2017, 2022). Le domaine de l'action sociale peut apparaître comme un domaine moins touché par la sous-traitance et la privatisation. Mais depuis les années 2000, l'ouverture au marché privé de la gestion des structures a engagé l'action sociale dans cette voie. La néolibéralisation de la prise en charge des exilés participe au modèle restrictif global mis en place par l'U.E et les Etats membres. Dans le cas des centres d'accueil pour exilés, cette néolibéralisation se base sur une dépendance des structures gestionnaires choisies par l'Etat puisque ces partenariats établis peuvent être rompus. Le choix de l'Etat de missionner des structures qui ne sont pas militantes pour les droits des exilés et qui sont en déficit budgétaire accentue également cette dépendance et cette malléabilité. Les structures gestionnaires des CAO peuvent ainsi devenir de véritables alliés dans le contrôle social. Des rapports de pouvoir s'exercent entre l'Etat (représenté par les préfetures) et les directions de structures gestionnaires.

6.1.2. Des partenariats vers le contrôle des résidents

Il semble ainsi que de nombreuses structures gestionnaires partenaires de l'Etat sont devenues de véritables alliés de ce dernier dans la mise en œuvre du contrôle des exilés.

Les cadres juridiques autour de la gestion des centres d'accueil pour exilés se sont durcis au cours des années 2000⁹¹ obligeant les directions de structures d'accueil à livrer toutes les informations des résidents aux Préfetures. Ces informations sont notamment relatives aux déplacements des exilés : toute absence doit être signifiée aux Préfetures. Les bénéficiaires n'ont ainsi pas le droit de quitter librement la structure d'hébergement. Ils doivent informer les

⁹¹ La Cimade dénonçait en 2008 un accueil des demandeurs d'asile « sous surveillance », qui s'est renforcé après les nouvelles lois sur l'asile en 2015 et 2018 (Kobelinsky, 2015).

assistants sociaux de leur absence de quelques jours, ou faire une demande auprès de la direction de leur structure si ces absences sont de plus de cinq jours. Ces demandes obligatoires permettent aux personnels de la structure gestionnaire de savoir où sont les résidents, et cela permet aux Préfectures de maintenir la surveillance sur les exilés. En cas de non-respect de ces demandes, des sanctions sont appliquées, comme la fin de la prise en charge en centre d'accueil. Dans leur quotidien, les résidents des CAO subissent aussi ce contrôle : mise en quarantaine à leur arrivée, courrier arrivant au siège de la structure et devant être ouvert devant le personnel, surveillance des chambres et des effets personnels, signature auprès des veilleurs de nuit pour attester de leur présence tous les soirs, etc. Il apparaît ainsi que « *l'aide fournie au sein de ces structures s'accompagne d'un ensemble de mesures et des pratiques de surveillance et de contrôle qui limitent l'autonomie des personnes hébergées* » (Kobelinsky, 2015, p 17). Comme le soulignent de nombreux résidents, l'accompagnement social proposé les infantilise grandement et la surveillance exercée sur eux les criminalise.

Dans ces cas, c'est le cadre juridique qui impose cette surveillance des exilés. Les structures gestionnaires doivent répondre à ce cadre. Mais il est important de noter que, parfois, a lieu une certaine complaisance dans la surveillance de la part des directeurs de structures. Dans les CAO de Normandie, les effets personnels des résidents et leur chambre étaient régulièrement inspectés et des papiers, dépliants ou dossiers relatifs aux droits d'asile ont été confisqués de façon systématique (CAO du département de la Manche, 2016 – 2017 – 2019). Ces papiers ont été distribués par des associations de soutiens aux exilés, et ils présentaient des explications relatives aux droits d'asile écrites dans de nombreuses langues (arabe, pachto, dari, etc.) pour permettre aux résidents de comprendre facilement leurs droits. La confiscation de ces notes informatives ne constitue pas un volet du cadre juridique donné aux structures gestionnaires. Elle est la preuve de la complicité de certaines directions de centres quant aux contrôles stricts et à la surveillance accrue des exilés qui laissent apparaître : « *une sorte de mise sous surveillance grandissante des personnes hébergées.* » (Kobelinsky, 2015, p 14). Le CAO constitue alors plus un lieu de surveillance qu'un lieu d'accompagnement social :

- Les exilés placés en CAO ont l'obligation de rester dans ces structures. S'ils refusent la prise en charge, ils perdent certains droits et notamment le droit à l'ADA. Ce fonctionnement oublie que des demandeurs d'asile peuvent disposer d'un réseau de connaissances et d'aides et cela montre que « *l'image du candidat au statut de réfugié*

[...] est celle d'une personne dont le seul interlocuteur est l'administration et le seul point d'ancrage - provisoire - le CADA⁹². » (Kobelinsky, 2015, p 16).

- Les déplacements des exilés sont limités et contrôlés par les Préfectures via les directions des structures gestionnaires. Ce fonctionnement peut permettre la surveillance des individus, mais aussi faciliter leur exclusion du dispositif et leur expulsion.
- Les effets personnels et les espaces individuels sont eux aussi contrôlés, criminalisant les résidents de ces structures.
- L'accès aux informations des exilés sur leurs droits est lui aussi contrôlé laissant la main mise aux structures gestionnaires sur les modalités de leur suivi administratif et des recours à faire.

Ces fonctionnements laissent les résidents des CAO dans une dépendance totale aux structures gestionnaires. Ils les placent dans des états de malléabilité extrême facilitant leur contrôle et leur expulsion et ils « *transforment ces lieux dits d'accueil, comme d'autres avant eux, en espaces d'attente en confinement* » (Gardesse, 2020, p. 100).

Mais outre ces fonctionnements légaux, il apparaît que des actions illégales se jouent et sont mises en place par les Préfectures et les structures gestionnaires dans le but d'un contrôle toujours plus accru des exilés et dans le but de faciliter leur expulsion du territoire français. C'est ainsi que sur demande des préfectures, les directions de structures partenaires vont parfois accepter d'établir des modalités d'accompagnement social pouvant être contraires aux droits des exilés et aux droits d'asile. En 2018, dans le département de la Manche, alors qu'un grand nombre de résidents était placé en procédure Dublin, le Préfet a demandé à la direction de Coallia de ne pas accompagner ces résidents dans des demandes d'abrogation de cette procédure⁹³. Pourtant un grand nombre de résidents pouvait justifier ces demandes : des sévices corporels subis ou même des problèmes de santé lourds pouvant mettre en danger la personne en cas de prise en charge défaillante dans le « pays Dublin ». La direction de Coallia a accepté de ne pas faire ces recours en justifiant obéir aux demandes de l'Etat : « *Tout cela ne vous regarde pas mademoiselle, vous ne comprenez pas les enjeux. Si on ne les fait pas, c'est parce*

⁹² Dans son article, Carolina Kobelinsky met en lumière l'évolution des conditions d'accueil dans les centres d'hébergement pour personnes exilées, basées sur une surveillance et un contrôle accru des personnes. Elle se base sur des exemples relatifs aux CADA mais qui sont tout aussi pertinents pour l'étude des CAO puisque le cadre juridique et l'évolution de la prise en charge touchent tous les types de structures d'accueil pour exilés.

⁹³ Les exilés placés en procédure Dublin peuvent faire une demande en Préfecture pour tenter de l'abroger, en particulier lorsqu'ils ont subi des sévices dans le pays qui doit les accueillir. C'est au Préfet que revient le droit d'accepter ou non cette demande.

que ça ne sert à rien. On ne fait pas comme on veut, on applique les demandes de l'Etat. Et de toute façon, ça ne sert à rien !» (Entretien direction de Coallia, mars 2018). Les directions de structures partenaires de l'Etat ont ainsi accepté les demandes des Préfectures. Mais puisque les directions d'associations et les préfectures ne sont pas en lien direct avec les exilés, c'est aux assistants sociaux que revient la charge effective d'accompagner contre leurs droits les résidents.

De façon plus globale, nous pouvons ainsi affirmer que les Centres d'Accueil et d'Orientation peuvent ainsi être qualifiés de « logement contraint » si l'on regarde la définition faite par M. Bernardot : « *La notion de logement contraint recouvre des espaces désignés institutionnellement pour être affectés de manière provisoire à des fonctions d'accueil et de résidence de populations définies comme indésirables et inutiles. Elles sont, par ce moyen, mises à l'écart sous surveillance et privées de moyens de subsistances autonomes.* » (Bernardot, 2005, p. 1) Le placement dans ces espaces de populations marginalisées permet aux institutions politiques de pouvoir rassembler et placer dans des lieux fermés et surveillés des exilés et de les « *maintenir pour des durées indéterminées à l'écart du reste de la population.* » (Bernardot, 2005, p. 2). Ce fonctionnement ne peut être effectif que s'il repose sur des partenariats entre les institutions politiques, et les directeurs des structures gestionnaires. Comme le souligne M. Bernardot : « *Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la culture des gestionnaires du logement contraint n'est pas une culture de la crise et de l'urgence. Elle s'inscrit dans la continuité des modèles de gestions assistanciels et répressifs des classes dangereuses et de l'enfermement des pauvres qui diffusent leurs cadres et leurs techniques à d'autres politiques de prise en charge sociale et humanitaire* » (Bernardot, 2005, p. 7). Cependant, les gestionnaires des CAO ne sont pas des acteurs en lien direct avec les bénéficiaires du dispositif. Ces politiques de surveillances ne peuvent s'appliquer sans les employés de ces structures, sans les travailleurs sociaux.

6.1.3. Le rôle des travailleurs sociaux

Les assistants sociaux ont un rôle très important. Ce sont eux qui font le lien entre de nombreux acteurs, et notamment entre les acteurs décisionnaires et les autres acteurs clés : entre les acteurs décisionnaires et les résidents, entre les acteurs décisionnaires et les bénévoles, entre les municipalités et les acteurs décisionnaires. Leur rôle est d'être au contact des résidents des CAO pour les accompagner de façon administrative et sanitaire.

Les conditions de recrutement proposées par les associations gestionnaires sont assez précaires : salaires bas, heures supplémentaires, mobilité exigée entre les sites (certains assistants sociaux font plus d'une centaine de kilomètres par jour lorsqu'ils sont en charge de plusieurs sites⁹⁴), et contrats courts et précaires (CDD de six mois le plus souvent). Comme nous l'avons vu précédemment, l'attribution du marché aux projets les plus financièrement compétitifs a entraîné des répercussions sur les salariés de ces structures : les directions proposent ainsi des salaires bas et des contrats courts (CDD renouvelés puis arrêts des contrats pour ne pas avoir de salariés en CDI et pour payer moins de charges.). C'est ainsi que la grande majorité des assistants sociaux intervenant dans les CAO sont des personnes jeunes, avec peu d'expérience et parfois non-formées à l'accompagnement des personnes exilées, comme l'illustrent ces citations⁹⁵ :

- « *Je n'avais pas vraiment d'expérience avant ça. J'ai eu mon diplôme il y a quelques mois. J'avais juste fait des stages auprès d'enfants.* » (Assistant social intervenant dans l'Eure, août 2019)
- « *J'ai travaillé un an dans le secteur du médico-social avant d'arriver ici. J'ai suivi mon conjoint qui devait venir travailler dans l'Orne* » (Assistant social intervenant dans l'Orne, novembre 2018)
- « *J'avais envie de changer un peu, de voir comment c'était. Parce qu'après mon diplôme, j'ai travaillé deux ans auprès de personnes handicapées. Je voulais voir comment c'était de s'occuper des demandeurs d'asile.* » (Assistant social intervenant dans la Manche, février 2018)

Cette méconnaissance du suivi administratif des personnes exilées peut entraîner des répercussions sur les parcours des résidents des CAO. De très nombreux recours, demandes ou rendez-vous sont soumis à des délais. En dehors de ces délais, la personne exilée concernée peut subir des répercussions administratives pouvant aller jusqu'à remettre en cause sa demande d'asile, sa prise en charge et son avenir en France⁹⁶. Cette méconnaissance de certains assistants sociaux induit des erreurs et des oublis de leur part. Ces manquements sont également explicables par le nombre de résidents qu'un seul assistant social a en charge (une trentaine) et

⁹⁴ Par exemple, dans la Manche, où les bureaux de la structure sont à Saint-Lô, certains assistants sociaux étaient en charge d'appartements sur Coutances-Gratot, Villedieu-les-Poêles, et Condé-Torigny.

⁹⁵ Issues d'entretiens formels et semi-directifs.

⁹⁶ Lorsque la prise en charge devient lacunaire, ces délais constituent une véritable entrave aux droits des exilés et des demandeurs d'asile.

la multitude des statuts que ceux-ci peuvent avoir. Car bien que les CAO n'aient été créés que pour héberger brièvement les exilés, le manque de structures d'accompagnements pour les demandeurs d'asile a obligé la majorité des résidents à effectuer tout leur parcours administratif dans ces centres. Cela pèse sur le travail des assistants sociaux qui sont alors en charge de :

- Résidents tout juste arrivés dans le dispositif (qui doivent alors être accompagnés pour choisir l'une des options que propose la prise en charge en CAO⁹⁷).
- Résidents qui entament leurs premières démarches administratives (déclaration administrative, accompagnement au guichet unique pour les demandeurs d'asile, etc.)
- Résidents en demande d'asile (dossiers administratifs à faire pour l'OFII, récit de vie à écrire pour l'OFPRA, organisation du rendez-vous à l'OFPRA, etc.)
- Résidents en procédure Dublin (recours, accompagnements lorsque la personne est assignée à résidence et doit signer au commissariat de police plusieurs fois par semaine)
- Résidents déboutés du droit d'asile et commençant des démarches à la CNDA (recours puis organisation des rendez-vous avec l'avocat et organisation du rendez-vous à la CNDA.)
- Résidents sous OQTF (organisation de la sortie du dispositif)
- Résidents ayant obtenu un titre de séjour et devant sortir du dispositif (organisation de sa sortie, organisation des journées de formation, accès au travail et au logement.)

Les assistants sociaux intervenant dans les CAO peuvent avoir tous ces statuts administratifs à accompagner dans un même temps : au sein d'une même structure, les assistants sociaux ne se partagent pas les dossiers en fonction du statut administratif des résidents, ils sont en charge d'une zone géographique regroupant des résidents aux statuts divers.

Les conditions de travail des assistants sociaux ont été impactées par l'arrivée d'exilés dans des petites villes et dans des espaces isolés. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les pratiques des résidents changent selon les communes d'accueil. En dehors des grands pôles urbains, les résidents doivent faire des déplacements intra-communaux pour leurs rendez-vous administratifs et médicaux. Nous avons vu que les déplacements des résidents étaient difficiles au vu du peu de transports en commun disponibles. C'est ainsi que le travail des assistants

⁹⁷ Le plus souvent : demander l'asile, demander un titre de séjour, demander l'aide au retour dans leur pays d'origine.

sociaux, en plus des démarches administratives, comporte tout un temps de transport et d'accompagnement. Là où les assistants sociaux des grands pôles urbains laissent les résidents aller seuls à leur rendez-vous médical et en Préfecture, les assistants sociaux intervenant dans les espaces plus isolés doivent conduire et accompagner les résidents, ce qui est chronophage pour eux.

Les assistants sociaux intervenant dans ces espaces plus isolés sont parfois en charge de plusieurs sites. Puisqu'ils ont la responsabilité d'une trentaine de résidents, certains doivent parfois s'occuper de plusieurs sites en même temps : dans la Manche, par exemple, le site de « Condé-Torigny » regroupe vingt-deux résidents (lorsque toutes les places sont occupées) ce qui oblige le travailleur social responsable de ce site à également prendre en charge des résidents de Coutances ou encore Villedieu-les-Poêles. Cet éloignement entre les sites (additionné à l'éloignement des bureaux de la structure situés à Saint-Lô) augmente les déplacements des assistants sociaux qui doivent parfois couvrir une grande zone géographique pour leur travail.

En plus de ces conditions de travail difficiles, les assistants sociaux sont parfois chargés de faire appliquer des politiques de contrôle et d'expulsion sur les résidents des centres. Nous avons précédemment pris l'exemple de la Préfecture de la Manche qui avait demandé au directeur de Coallia de ne pas faire certains recours contre la procédure Dublin. A travers cette demande, c'est le travail des assistants sociaux qui est remis en question : ceux-ci ne sont plus là pour accompagner les résidents dans leurs démarches administratives, mais ils sont contraints d'offrir un accompagnement limité et de devenir complices des entraves au droit d'asile. Cet aspect est d'autant plus important depuis la levée du secret professionnel (article 48 de la loi du 7 mars 2016) permettant aux préfetures la surveillance des dossiers administratifs des exilés pris en charge par l'Etat, et comme le souligne Christophe Daadouch : « *Chacune de ces réglementations a été imposée sans concertation préalable avec les acteurs du secteur concerné* » (Daadouch, 2017, p. 3).

Tous les assistants sociaux ne réagissent pas de la même manière face à ces injonctions. Certains appliquent les ordres de leur direction, comme l'illustre cette citation : « *On fait un métier qui est compliqué. Le social c'est dur. On est confronté à beaucoup de misère, les gens nous en demandent beaucoup. Au début je pensais toujours à mon travail, je le ramenaient chez moi, mais ça m'a bouffé... maintenant j'ai compris que mon travail devait rester un travail, ce n'est pas normal que ça nous touche comme ça. Alors maintenant j'évite de rentrer dans le sentimental avec les personnes que j'accompagne. Je suis juste là pour faire des dossiers administratifs. Maintenant je fais ce qu'on me dit de faire, pas moins, mais pas plus. Je ne*

réfléchis plus à savoir si c'est bien ou mal, si la personne va être contente ou pas. » (Assistant social, Manche, 2018). Il semble qu'une certaine aliénation du travail peut se traduire ici où « *Pour vivre ces injonctions contraires aux principes existentiels qui peuvent être les leurs, ces catégories de salariés - et bien d'autres placées dans des situations semblables - empruntent aux idées reçues (c'est-à-dire à l'idéologie dominante) ou s'inventent des causes suprasociales, systémiques dont ils sont victimes comme les autres.* » (Durand, 2006, p. 119). Choisir le détachement semble ainsi être une méthode pour continuer d'accepter son travail. Certains assistants sociaux quant à eux, vont être en désaccord avec leur direction quant à l'application des demandes de la Préfecture. Ils vont alors choisir d'exprimer leur mécontentement directement à leur direction et/ou de continuer à faire les recours. Mais, dans le cas des CAO du département de la Manche, cela s'est toujours accompagné de pression de la part de la direction de Coallia : « *Ils m'ont dit que je devais arrêter, et que si je ne le faisais pas vraiment, ils ne renouvelleraient pas mon contrat. Ils ont même menacé de me virer.* » (Assitant.e social.e, Manche, février 2018) ou encore « *J'ai dû arrêter, ils me mettaient la pression tous les jours. Ils me parlaient mal, ils disaient que j'allais perdre mon contrat et que je ne retrouverai pas de travail dans la région.* » (assitant.e social.e, Manche, novembre 2018) Ces pressions s'additionnent aux conditions de travail précarisantes détaillées précédemment (surcharge de travail, contrat court, salaires bas, etc.) et provoquent un mal-être au travail systématique chez les assistants sociaux enquêtés.

Les relations entre les résidents des CAO et les assistants sociaux sont aussi un vecteur de mal-être chez ces derniers. Ils sont les représentants principaux des acteurs décisionnaires et, hormis dans de rares occasions, les seuls en contact direct avec les bénéficiaires. Lorsque les résidents ont des problèmes ou des revendications, c'est toujours aux assistants sociaux que ceux-ci s'adressent, parfois avec violence. Les assistants sociaux concentrent le ressentiment des résidents car ils représentent les dysfonctionnements de l'action sociale qui touchent les exilés, comme le souligne Clémence Flaux : « *Les travailleurs sociaux, seuls interlocuteurs des exilés et représentants officieux de l'État, ont dû affronter les questions, la colère et le sentiment d'injustice, et tenter d'y répondre, sans en comprendre les ressorts eux-mêmes.* » (Flaux, 2017, p. 24).

Les travaux de V. Dubois questionnent les jeux d'acteurs dans la production de l'action publique : « *La question est de savoir si l'action publique est produite dans des relations bilatérales entre deux espaces de positions (champ gouvernemental, et champ spécifiquement concerné) ou résulte d'un système d'interdépendance plus complexe qui engage plusieurs*

champs, sous-champs ou fractions de champs, est moins théorique qu'empirique. Les situations varient selon les cas et les configurations historiques. »⁹⁸ (Dubois, 2014, p. 24). Nous avons vu au début de ce chapitre que les champs du travail social (directeur d'association, assistants sociaux, veilleurs de nuit) et le champ des politiques publiques (Gouvernement, Préfecture) sont en liens étroits dans la production de dispositifs relatifs à l'action publique. Cette gestion bilatérale prévue et établie peut cependant être remise en cause par d'autres champs choisissant d'intervenir dans la construction de ces enjeux. Dans le cas du dispositif relatif aux CAO, il apparaît, dans les espaces étudiés, que le champ des politiques locales et le champ associatif interviennent dans la production de l'action sociale. C'est ce qui sera exposé dans la suite de ce chapitre.

⁹⁸ Les champs sont une notion importante dans les travaux de Pierre Bourdieu (1992, 1993). Un champ est un « *microcosme social relativement autonome à l'intérieur du macrocosme social* » (Wagner, in Paugam, 2010). Il regroupe des professionnels spécifiques à ce champ.

6.2. La place prise par les municipalités

6.2.1. Les liens entre les maires et les acteurs décisionnaires.

Lors de l'annonce de la création des CAO, les maires des communes rurales et des petits pôles urbains ont été très souvent pris à partie par les populations locales à la recherche de réponses à leurs questions⁹⁹. Mais le dénuement des maires, eux-mêmes écartés des concertations sur le projet, a eu pour conséquence d'aggraver les tensions déjà existantes. Malgré les justifications des maires quant à leur manque d'informations de la part de l'Etat et donc leur incapacité à leur répondre, certains habitants les ont accusés directement de participer à la mise en place de ces structures : « Merci aux élus de nous avoir avertis de l'arrivée imminente de migrants dans notre commune. Depuis quand le saviez-vous ? » a, par exemple, été écrit devant la mairie de Troisgots. Des réactions plus virulentes ont pu être notées, comme le raconte Jocelyne Legrand, maire de La Chapelle-sur-Vire : « *C'est l'une des pires expériences de ma vie. Je n'en dormais plus. J'ai reçu des menaces de mort, les gens m'ont insultée, j'ai été prise à partie.* » (Maire de La Chapelle-sur-Vire, novembre 2016). Il apparaît une certaine récurrence de ces virulences dirigées vers les maires des communes accueillant des exilés (Arfaoui, 2021). Cela peut s'expliquer par la position des maires : ils représentent, pour les habitants, le lien le plus direct, le plus accessible, avec l'Etat. C'est d'autant plus le cas dans les communes rurales et les petits pôles urbains où les maires ont une place importante et jouissent d'une proximité avec les habitants de la commune : « *Les maires et les élus locaux semblent garder une forme de sympathie représentative auprès des populations au contraire des élus nationaux* » (Nicolas, Vignon, Laferté, 2019, p. 14).

La mise en place du dispositif par l'Etat et son choix de ne pas concerter les maires a provoqué l'aggravation des tensions au sein des communes d'accueil, notamment dans les espaces où les populations se tournent habituellement et facilement vers leur maire. Ainsi, les maires sans informations n'ont pas pu répondre rapidement aux populations locales qui sont restées plusieurs semaines sans aucune explication de la part des représentants politiques. Des communiqués auraient pourtant semblé indispensables au vu de l'ampleur des manifestations et de l'inquiétude des habitants des espaces qui n'avaient jamais connu l'arrivée d'exilés. Les maires qui ont de façon récurrente le rôle d'intermédiaire entre les services de l'Etat et les

⁹⁹ Nous avons vu au chapitre précédent qu'une part des populations locales a été très inquiète quant à l'arrivée d'exilés sur leur commune. Beaucoup avaient des inquiétudes quant à leurs conditions d'accompagnement, quant à leur nombre, quant à leur statut, etc.

populations locales (Nicolas, Vignon, Laferté, 2019) n'ont pas pu l'exercer dans ce cas, les laissant, tout comme les populations locales, dans la confusion.

Mais le temps ne semble pas avoir permis d'engager le dialogue entre les maires et les acteurs décisionnaires. Plusieurs mois après la création des centres, tous les maires enquêtés ont fait part du manque d'informations quant au CAO localisé sur leur commune¹⁰⁰ :

« On ne sait pas combien ils sont, on ne sait pas d'où ils viennent. La Préfecture ne nous communique rien et nous ne savons même pas qui appeler chez Coallia si on veut des informations ! » (Maire de Condé-sur-Vire, mai 2018)

« Ah non mais j'ai eu une fois la Préfecture, et c'était au téléphone, pour m'annoncer que des migrants allaient venir sur la commune. Alors d'accord, ce n'est pas à nous de gérer ça mais bon quand même ! On fait comment s'il y a un problème avec eux ? Moi je ne sais pas qui appeler ! On voit juste les petites assistantes sociales qui passent des fois, mais on n'a jamais rien de la part de leur direction ! Et puis ce n'est pas facile pour nous quand des gens viennent nous demander des informations... parce que y a des gens inquiets quand même, qui veulent savoir... et on ne peut même pas leur répondre ! » (Maire Torigny-les-Villes, novembre 2017)

« C'est toujours la même chose, ils savent nous trouver quand ils ont besoin de nous, mais sinon il n'y a plus personne ! Sauf que on est un peu laissé là comme ça hein. On n'a pas de regard sur l'évolution de résidents, de leur prise en charge. Y'a parfois les gens qui font du bénévolat qui nous parlent un peu, les gens qui s'occupent d'eux aussi. Mais sinon on ne sait rien. On ne sait pas combien de temps ça va durer non plus. » (Maire de Bretteville-sur-Laize, septembre 2018)

Il semble ainsi que (hormis les maires des grands pôles urbains) les maires des communes interrogées ont le sentiment de ne pas avoir assez d'informations quant au CAO localisé sur leur commune. Ce manque d'informations de la part des acteurs décisionnaires est expliqué par le fait que les maires ne sont pas des acteurs initialement prévus dans la gestion des CAO (voir le schéma des acteurs au chapitre 2) comme l'explique un responsable de l'association Coallia Manche : *« Nous n'avons pas à communiquer avec les maires, ils n'ont rien à voir dans la gestion des centres. Ces informations sont privées. »* (Responsable de Coallia dans le département de la Manche, février 2019). Cependant, l'importance et l'implication des maires dans les petites villes et communes rurales semblent ne pas avoir été prises en compte

¹⁰⁰ Tous les maires rencontrés ont profité de l'entretien que je leur avais demandé de m'accorder pour obtenir des informations sur le centre localisé sur leur commune. Tous étaient demandeurs d'informations.

par l'Etat lors de la création du dispositif. Ces maires semblent très attachés au territoire de leur commune et ont un besoin de savoir ce qui s'y déroule. Ce manque d'informations va créer des inquiétudes chez eux. Ces maires ont aussi une place importante auprès des populations locales qui vont communiquer directement et facilement avec eux. Ce manque de précisions remet alors en perspective l'accessibilité des maires des communes rurales et la confiance que les populations locales leur accordent. De façon globale, que cela soit les maires ou les populations locales, les entretiens réalisés ont montré que ces acteurs étaient en demande d'informations quant aux résidents des CAO : D'où viennent-ils ? Pourquoi sont-ils partis de leur pays d'origine ? Pourquoi l'Etat les prend en charge ? Comment sont-ils pris en charge ? Combien de temps vont-ils rester ici ? veulent-ils rester ici ?¹⁰¹. Le défaut de communication de la part de l'Etat et de la structure gestionnaire a donc participé aux mécontentements des populations locales et aux nombreuses mobilisations qui ont eu lieu contre la création des CAO puisque les seuls intermédiaires de confiance, les maires, ont été écartés de l'accès à ces informations.

6.2.2. L'engagement des maires

L'orientation politique des maires n'a pas été un facteur déterminant dans le choix des communes d'accueil lors de la création des CAO. C'est ainsi que des exilés ont pu être accueillis dans des communes aux contextes politiques variés. En France, certains CAO ont été implantés dans des communes où le maire, ou une partie du conseil municipal était partisan du Front National, comme à Luc en Provence (83). Pascal Verrelle, le maire, avait quelques mois avant l'ouverture du CAO signé une « Charte Anti-Migrants »¹⁰² pour sa commune. Il avait également expliqué que les exilés arrivés dans le CAO de sa commune avaient « *une sexualité qui posait problème* »¹⁰³ pour justifier ses volontés de faire fermer le centre. Dans d'autres communes, des maires « sans étiquette » ont également encouragé ou même initié certaines manifestations contre l'implantation d'un centre sur leur commune, comme à Pierrefeu-du-Var (83) où le maire a fait voter une motion contre le CAO à son conseil municipal, organisé des pétitions et des manifestations. Nous pouvons encore donner comme exemple la commune de Forges-les-Bains (91) où la municipalité a installé des caméras de vidéosurveillance devant le CAO et l'école

¹⁰¹ Addition des récurrences de questions qui m'ont été posées par les maires et les populations locales dans les communes rurales et les petits pôles urbains enquêtés.

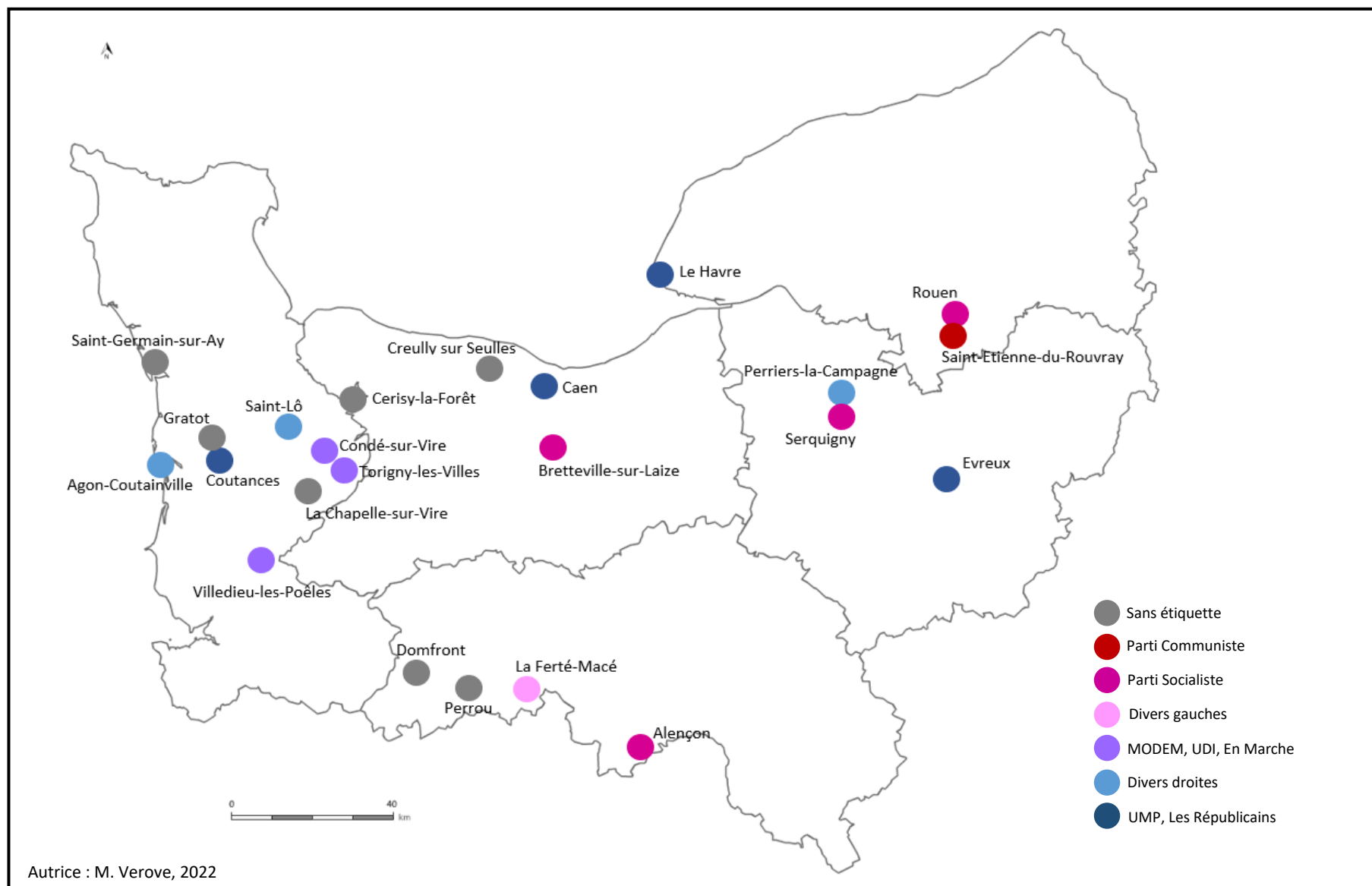
¹⁰²Elément répertorié depuis l'article : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/06/19/au-luc-en-provence-cinq-mois-apres-l-ouverture-d-un-centre-pour-migrants-le-tolle-s-est-eteint_5317564_3224.html, consulté le 25/10/2022.

¹⁰³ Propos relevés par l'article : <https://www.varmatin.com/politique/le-maire-fn-du-luc-cite-un-rapport-qui-dit-que-la-sexualite-des-migrants-pose-souvent-probleme-193070>, consulté le 25/10/2022.

maternelle et primaire par peur des résidents du centre. Très souvent, cette orientation politique de la municipalité a principalement impacté l'implantation du centre et les premières semaines d'ouverture, mais ces actions ne se sont pas pérennisées.

En Normandie, aucun CAO ne s'est localisé dans une commune administrée par un parti d'extrême droite ou dans une commune où les élus se seraient fortement mobilisés contre la création d'un centre. La carte ci-dessous représente le parti politique du maire (ou ceux « sans étiquette ») en place dans toutes les communes normandes ayant connu l'implantation d'un CAO.

Figure n° 53 : Carte des appartenances politiques des maires des communes ayant accueilli un CAO.



Autrice : M. Verove, 2022

Cette carte montre que sur vingt-trois communes ayant connu l'implantation d'un CAO, sept ont des maires se réclamant « de droite » (UMP¹⁰⁴ ou Divers Droite), six ont des maires « de gauche » (Parti Communiste, Parti socialiste et Divers Gauches), trois maires se déclarent « centristes » (MODEM, UDI) et enfin, sept maires se sont affichés « Sans étiquette ». La proportion de ces derniers est forte dans les petites communes accueillant des CAO, à l'instar des dynamiques électorales dans les communes rurales à l'échelle nationale.

Il apparaît qu'une part importante des maires de Normandie ne s'est pas personnellement impliquée auprès des résidents des CAO, comme c'est le cas des maires des grandes villes. Ce détachement s'explique par l'habituelle gestion, par les associations d'aide aux demandeurs d'asile, des résidents placés en centres d'hébergement, et qu'ainsi les maires n'ont jamais eu le besoin de prendre part à cette gestion¹⁰⁵. C'est ce que relate le maire de Caen, Joël Bruneau : « *J'ai simplement eu le Préfet au téléphone qui m'a expliqué comment et quand allait se passer l'arrivée des migrants à Caen et en périphérie. Voilà, après ce n'est pas notre rôle de gérer la chose, c'est à l'Etat. Et puis aux associations. Elles m'ont déjà fait un ou deux retours et tout se passe bien.* » (Maire de Caen, avril 2017). Mais les maires des grandes villes ne sont pas les seuls à ne pas avoir pris part à l'accueil des résidents des CAO. Certains maires de petites communes ont très souvent choisi de ne pas intervenir :

- Certains car ils étaient eux-mêmes réticents à leur présence car bien qu'aucun maire ne soit d'extrême droite, la présence d'exilés sur leur commune a pu gêner des élus.
- Certains car ils se sont sentis démunis face à l'arrivée de personnes étrangères. C'est ce qui a pu se passer dans des communes rurales où les maires n'ont parfois jamais été en contact avec des personnes étrangères. C'est par exemple ce que relate le maire de Cerisy-la-Forêt : « *[Etes-vous un peu intervenu auprès des résidents ?] Non pas tellement... Y'a le problème de la langue qui met une vraie barrière. Moi je ne parle pas ou très peu l'anglais et encore moins l'afghan et le soudanais !* ».
- Enfin, certains maires ne se sont pas impliqués personnellement par peur de répercussions électorales. C'est par exemple ce que relate le maire de Condé-sur-Vire : « *Alors moi c'est vrai que je ne m'implique pas plus que ça. Je ne sais pas si c'est le rôle d'un maire de faire ça. Je ne sais pas comment mon implication pourrait être interprétée aussi... parce que c'est aussi bientôt les élections*

¹⁰⁴ Parti politique de droite conservatrice, devenu l'actuel « Les Républicains ».

¹⁰⁵ Les maires des grandes villes interviennent peu dans la gestion des exilés pris en charge dans des structures d'hébergements et pris en charge par des associations missionnées par l'Etat. L'essentiel de leurs interventions autour de la question migratoire concerne les personnes « clandestines » et les personnes logées illégalement.

*sénatoriales*¹⁰⁶ alors... ». Cette citation illustre que les degrés d'implication des maires auprès des personnes exilées peuvent relever de stratégies de leur part. Ici, il s'agit de ne pas montrer d'implication politique auprès des exilés afin de ne pas déplaire à d'éventuels électeurs.

Toutefois, il apparaît enfin qu'en Normandie, une part non négligeable des maires s'est impliquée auprès des résidents des CAO. Ces maires sont très souvent des maires « de gauche », mais ils peuvent également être des maires « sans étiquette » ou des maires de « droite » ou « du centre » et ayant des « *valeurs républicaines fortes* » (maire de Villedieu-les-Poêles, mars 2018). A Serquigny, par exemple, le maire, Lionel Prévost, s'est engagé auprès des résidents : mise à disposition de matériel et de salles, visites régulières aux résidents, réunions publiques et injonction aux habitants de la commune d'accueillir les exilés, soutien au collectif d'aide s'étant créé, etc. Il explique que « *C'est très important d'accueillir dignement ces personnes. C'est notre devoir. Et c'est aussi mon devoir en tant que maire de militer pour cet accueil. Je comprends les gens qui ont peur, qui ne savent pas. Mais ces discours n'ont pas leur place. Il faut parfois un peu de pédagogie, parfois un peu de fermeté, mais tout se passe bien maintenant. On en sort tous grands.* » (Maire de Serquigny, septembre 2017). A Villedieu-les-Poêles, le maire Philippe Lemaitre, s'est également engagé auprès des populations locales afin de les informer et il s'est investi afin de faire le lien entre habitants et exilés. Il a été à la rencontre des résidents et a mis en place des réunions publiques afin de faciliter le dialogue, permettre les explications et les rencontres. Il est tout de même important de noter que cet engagement de sa part a pris fin après avoir reçu de nombreuses menaces venant d'habitants de la commune : « *C'était important pour moi, c'est important pour la commune et pour que tout se passe bien, que les gens vivent bien, les migrants et les habitants. Mais vraiment, se donner du mal pour qu'au final on me menace comme ça... on me menace pour des réunions ? C'est trop !* » (Maire de Villedieu-les-Poêles, septembre 2018). A Bretteville-sur-Laize, c'est l'ancien maire de la commune (Parti Socialiste), J.J. Lacoste, qui s'est fortement impliqué auprès des résidents. Il a notamment décidé de porter plainte suite aux propos entendus et affichés dans la commune¹⁰⁷ et s'est engagé personnellement en faisant du bénévolat auprès des résidents.

¹⁰⁶ Laurent Pien a été sur la liste de J.M Maghe, candidat investi par La République en Marche (LREM) en septembre 2017 (qui ne sera pas élu).

¹⁰⁷ Voir chapitre 5.

Photographie n° 19 : « Pot d'accueil » des résidents du CAO de Coutances à la mairie avec le maire et des conseillers municipaux, et distribution d'un livret de présentation de la commune.



M. Verove, Coutances, juillet 2017

Ces exemples montrent comment les maires de certaines communes de Normandie ont pu s'impliquer auprès des résidents des CAO. Cette implication apparaît principalement tournée vers une volonté de créer du lien entre les habitants et les exilés, et qu'ainsi : « *Les municipalités sont donc amenées à compenser les manquements de l'État dans un domaine où elles n'ont pas de compétence légale.* » (Flamant et Lacroix, 2021, p. 23). De façon globale, il semble qu'en Normandie, tous les maires des communes enquêtées (hors maires des grandes villes) ont participé à l'accueil des résidents, même les maires les plus réticents, en acceptant de prêter un local pour les activités des bénévoles, en acceptant de prêter pour une soirée la salle des fêtes de la commune afin d'organiser un repas entre bénévoles et résidents, en offrant des places de concert, de théâtre ou autre, et surtout, en faisant le lien entre les résidents et les habitants des communes.

6.2.3. Engager les institutions politiques locales

Ces premières formes d'engagement que nous venons d'exposer restent, de façon globale, assez peu politiques. Certains événements ont cependant pu amener des maires ou des conseillers municipaux à s'engager plus concrètement et plus politiquement auprès des exilés.

Lors du démantèlement de la « Jungle » de Calais, l'Etat avait fait la promesse aux exilés qui y avaient trouvé refuge, que la procédure Dublin ne leur serait pas appliquée¹⁰⁸. Mais au bout de quelques mois, lorsque des résidents sont partis du centre où ils étaient hébergés¹⁰⁹, les exilés prenant leurs places n'ont pas eu la même faveur accordée. Beaucoup de personnes migrantes hébergées en CAO à partir de 2017 ont été placées en procédure Dublin. Les résidents étaient très souvent assignés à résidence et devaient aller signer au commissariat de police deux fois par semaine, avec le risque de se faire expulser. Nous avons vu précédemment que, parfois, les expulsions sous cette procédure ont été facilitées par l'Etat et la structure gestionnaire. Les bénévoles en contact avec tous ces résidents menacés d'expulsion se sont fortement mobilisés pour dénoncer la procédure Dublin et les entraves aux droits d'asile qu'elle engendre : lettres au Préfet, demande de soutiens à des personnalités publiques, contacts avec les médias locaux et nationaux, etc. Malgré ces mobilisations, de très nombreux résidents ont été expulsés vers le « pays Dublin ».

Sur conseils d'avocats, les bénévoles du CSM50 ont décidé de contacter les personnalités politiques du département afin de leur proposer de parrainer un résident en procédure Dublin. Ces « parrainages républicains » devaient permettre de donner plus de force au mouvement en alliant le nom d'un exilé à celui d'un élu. Ce type de mobilisation a été mis en place dans la Manche, mais aussi dans d'autres départements et communes françaises accueillant des résidents en procédure Dublin dans leur CAO, comme au Vigan (30). Dans la Manche, de très nombreux élus ont accepté de parrainer des résidents en procédure Dublin : en mars 2018, vingt-deux élus avaient accepté de parrainer une trentaine de résidents en procédure d'expulsion. Parmi ces élus, beaucoup faisaient partie d'un conseil municipal sans être maire. Dans cette situation, c'est encore la peur des maires de subir des répercussions électorales qui a engendré leur faible représentation au sein de ces parrainages : « *Moi je ne vais pas le faire,*

¹⁰⁸ Voir chapitre 1.

¹⁰⁹ Après avoir eu un titre de séjour, après avoir reçu une OQTF ou encore après être retourné dans leur pays d'origine (si aide au retour).

j'ai peur de ce que l'on pourrait me dire... mais je suis de tout cœur avec mes conseillers, je les encourage à le faire ! » (Maire d'une commune manchoise¹¹⁰, mars 2018).

Ces sollicitations d'implications de la part des bénévoles aux élus ont entraîné, d'une certaine façon, la politisation de ces acteurs : « *Je ne savais pas que cette procédure existait. C'est vraiment scandaleux. Ce n'est pas remettre en cause le fonctionnement du droit d'asile, si la personne doit être déboutée, elle le sera... mais c'est surtout permettre que leur demande soit étudiée. Parce que là, ça ne mène à rien !* » (Conseillère municipale, Condé-sur-Vire, mars 2018). Certains parrains ont pris leur mission très au sérieux et n'ont pas voulu simplement afficher leur soutien au mouvement. Certains sont allés à la rencontre de la personne exilée qu'ils parrainaient. Ces rencontres ont souvent abouti à des formes d'affection entre parrains et exilés engendrant parfois un fort militantisme chez des élus et ouvrant leurs actions à d'autres événements : participation aux activités des bénévoles, participation aux manifestations contre les partis d'extrême droite, participation aux manifestations contre l'expulsion de personnes étrangères, accompagnement de résidents de CAO en procédure Dublin au commissariat, etc. Ce dernier point a permis aux élus locaux de voir véritablement les conditions de prise en charge des demandeurs d'asile en France. L'expulsion des personnes en procédure Dublin est invisibilisée : les exilés doivent entrer dans le commissariat (seuls les assistants sociaux ont le droit de l'accompagner) et au moment de la signature, ils peuvent être instantanément emmenés par la police aux frontières. Il n'y a donc pas de visibilité sur ces violences liées à ces modalités d'expulsions¹¹¹ et à l'expulsion en elle-même. Le fait que des élus assistent à ces événements pèse sur leur vision des conditions de vie des demandeurs d'asile et peut avoir un impact sur leur prise en charge : « *C'est terrible ce qu'il se passe. Je me suis organisée avec d'autres élus. Nous avons demandé une réunion avec le Préfet.* » (Conseillère municipale, Coutances, avril 2018). Nous pouvons ainsi affirmer que l'engagement des municipalités, dans le cas du déploiement des CAO, est intrinsèque aux mobilisations citoyennes et associatives, à l'instar de l'engagement global et habituel des municipalités (Flamant et Lacroix, 2021).

¹¹⁰ Anonymat demandé.

¹¹¹ Les exilés en procédure Dublin et assignés à résidence ne savent pas s'ils reviendront au centre après chaque rendez-vous au commissariat (deux fois par semaine pendant six mois), leur stress est ainsi extrême et impacte leur quotidien et leurs conditions psychologiques.

6.3. L'action bénévole : de l'occupationnel au militantisme

6.3.1. Surveiller et contrôler l'action citoyenne

Nous avons vu au chapitre précédent (chapitre 5) que la création de CAO dans des petits pôles urbains et des espaces ruraux a engendré des solidarités locales fortes. Ces solidarités locales sont très souvent le fruit d'indignations face aux discours racistes de certains habitants des communes concernées, mais elles peuvent venir de simples volontés d'accueil et d'envie de « découvrir l'autre ».

Les premiers citoyens à avoir eu l'envie de se regrouper et de former des collectifs ont très rapidement été confrontés aux acteurs décisionnaires (directeurs de structures et Préfecture). La nouveauté du dispositif, les volontés de surveillance des exilés et les tensions qui ont eu lieu dans certaines communes après l'annonce de la création d'un CAO, ont engendré une réticence de la part des acteurs décisionnaires quant aux possibilités de laisser des citoyens entrer dans les centres et intervenir auprès des résidents. En 2016, la création des premiers collectifs de solidarité avec les exilés des CAO s'est donc faite avec la surveillance des acteurs gestionnaires. Dans la Manche, les premières réunions du CSM50 ont eu lieu dans les locaux de Coallia. Les organisateurs de ces réunions, les membres fondateurs du collectif, ont dû donner leur identité à la Préfecture de la Manche afin d'avoir l'autorisation de se réunir et d'intervenir dans les centres. Pour être autorisé à pénétrer dans les CAO, chaque bénévole devait également signer une charte (Annexe n° 3) qui stipulait que leurs actions étaient « apolitiques ». Les injonctions, de la part des autorités politiques, de stipuler la portée apolitique des actions des bénévoles sont régulières et conditionnent très souvent les autorisations de mises en œuvre (Hamidi, 2017). Les bénévoles devaient aussi porter un badge aux couleurs du collectif (afin de permettre l'identification de personnes n'appartenant pas au collectif autorisé par la Préfecture). Cet encadrement obligé de la part des acteurs décisionnaires s'additionne au champ d'actions qu'ils ont accordé aux membres du collectif : les bénévoles ne devaient en aucun cas intervenir dans les actions des assistants sociaux et devaient se cantonner à des activités occupationnelles. Il semble ainsi, qu'en 2016, les modalités de créations de collectifs ont pu être influencées par les acteurs gestionnaires qui avaient pour but d'encadrer et surveiller l'action citoyenne. L'exemple du département de la Manche n'est pas isolé, ces modalités de surveillance ont été mises en place partout en France, comme l'illustre le compte-rendu d'une réunion à Saint-Brieuc (22), entre associations, représentants de l'Etat et directeur de Coallia (le compte-rendu est rédigé par l'association) :

« Cette réunion, nous la réclamions depuis longtemps... pour clarifier les relations avec Coallia à Saint Briec ; et surtout pour mettre en place une stratégie pour les déboutés de la demande d'asile : qui et comment procéder pour que les réfugiés soient bien défendus et dans les meilleures conditions. [Le responsable de Coallia] nous a présenté le représentant de l'État, qui était là pour que tout reste dans les clous. Dès le début de la réunion, il nous a été précisé :

- Que les bénévoles n'ont plus à intervenir dans les questions administratives, que cela est exclusivement le travail de Coallia,
- Que ce que nous avons réalisé dans le Trégor ne peut pas se renouveler car cela était dû à l'urgence et à l'inexpérience du personnel de Coallia. (Cela ne devait en aucun cas se renouveler » dicit [Représentant de l'Etat]).
- Que les bénévoles ne peuvent intervenir que sur les domaines des cours de français et des loisirs.

Coallia exige, d'autre part, que les bénévoles signent une charte individuelle avant toute mise en place d'un échange. En ce qui concerne la santé des demandeurs d'asile, Coallia estime qu'ils doivent être autonomes même si, pour l'instant, ils sont encore accompagnés par les travailleurs sociaux : « on le fait encore mais ils doivent être autonomes ». Nous avons bien compris que c'était une fin de non-recevoir et que nous n'étions bienvenus que si nous avons « le petit doigt sur la couture du pantalon ».

Coallia refuse :

- De nous transmettre toute information concernant un réfugié,
- De nous transmettions nous-mêmes à Coallia une information dont nous aurions eu connaissance lorsque nous rencontrons les filleuls (même si celle-ci peut servir à sa défense devant la CNDA). « Vous devez leur expliquer qu'ils doivent demander un rendez-vous au travailleur social pour nous en parler. C'est à eux de l'en avertir ».

Nous avons évoqué le manque de traducteurs et donc le grand nombre d'incompréhensions qui en découlent, mais il n'y a rien à attendre. Les bénévoles peuvent accompagner les demandeurs d'asile/réfugiés dans une recherche d'emploi, de stage, de bénévolat, dans la recherche d'un logement. La durée d'accompagnement de Coallia pour l'insertion est de 3 mois à compter de la notification de la décision d'acceptation de l'asile. Ces trois mois sont renouvelables 1 fois (avec accord de l'OFII). Au-delà, Coallia ne s'en occupe plus. Les

personnes des Gens heureux et du CSSP [associations historiques de la région, prenant notamment en charge les sans-papiers] refusent de signer la charte et quittent la salle » (Compte-rendu de la réunion entre bénévoles de Saint Briec et Coallia, juillet 2017). Nous pouvons ainsi affirmer que « Si dans certains champs d'intervention, le rapport entre les pouvoirs publics et les associations est fait de complémentarité et de respect du fait associatif – c'est particulièrement le cas dans le champ du handicap –, cet équilibre est rompu dans le champ de l'immigration » (Daadouch, 2017).

Ces modalités de surveillance ont souvent été acceptées par les nouveaux collectifs de citoyens, comme l'explique un des membres fondateurs du CSM50 qui justifie l'acceptation des modalités imposées par les acteurs décisionnaires ainsi : *« De toute façon si on n'acceptait pas tout ça, ils ne nous auraient pas laissé entrer dans les centres. Ce n'est pas des lieux publics, nous n'avions pas vraiment le choix. Nous aurions pu dire non, mais il se serait passé quoi pour les gars ? Bah en fait personne ne serait venu ! Parce que bon, on aurait pu entrer de temps en temps, les bâtiments sont ouverts hein, mais on n'aurait rien pu organiser et vraiment les accompagner. Et en plus, ce n'est pas plus mal d'avoir des relations cordiales avec monsieur [directeur de Coallia] et [noms des assistantes sociales] parce qu'on peut espérer avoir des informations sur ce qui se passe ».* (Membre fondateur du CSM50, Manche, mars 2017). Mais c'est lorsque les collectifs ou associations étaient déjà implantés dans les communes que les membres ont parfois refusés de se soumettre aux demandes des structures gestionnaires, rompant alors le lien avec les acteurs décisionnaires, et limitant par conséquent leurs actions dans les CAO, comme ce fût le cas à Saint-Briec.

Au-delà de ces modalités de création, ce sont les activités effectuées par les bénévoles qui ont également été surveillées par les acteurs décisionnaires. Nous l'avons vu, en 2016, l'action des bénévoles devait essentiellement se cantonner à des activités occupationnelles. Pour le CSM50, en 2016, les bénévoles se sont organisés par site : ceux du site de Cerisy-la-Forêt, ceux du site de La Chapelle-sur-Vire, ceux du site de Saint-Germain-sur-Ay (puis, très rapidement celui d'Agon-Coutainville). Les informations se partageaient essentiellement par email. Un « agenda partagé »¹¹² a également été mis en place afin d'établir un planning regroupant les actions : jours et horaires où les bénévoles prévoient de venir dans leur centre de rattachement afin de dispenser des cours de français, des activités sportives et culturelles ou

¹¹² Interface informatique où les personnes ayant les identifiants et mots de passe peuvent voir et modifier les documents partagés.

afin de venir proposer « des transports »¹¹³ aux résidents. Les premiers mois de création des CAO, les directeurs et employé.e.s de Coallia avaient accès à ces informations : ils avaient les codes pour pouvoir regarder le planning en ligne d'intervention des bénévoles et ils étaient intégrés à la boucle des mails. Cette surveillance ne posait en premier lieu aucun problème aux bénévoles puisqu'ils semblent que beaucoup d'entre eux avaient confiance dans la structure gestionnaire :

« Nous ce n'est pas notre travail d'aider les gars d'un point de vue administratif. Les filles le font très bien. On est juste là pour les occuper en journée et leur faciliter la vie en leur apprenant quelques mots de français. Le but c'est qu'ils deviennent un peu autonomes. »

(Bénévole du CSM50, Saint-Germain-sur-Ay, décembre 2016).

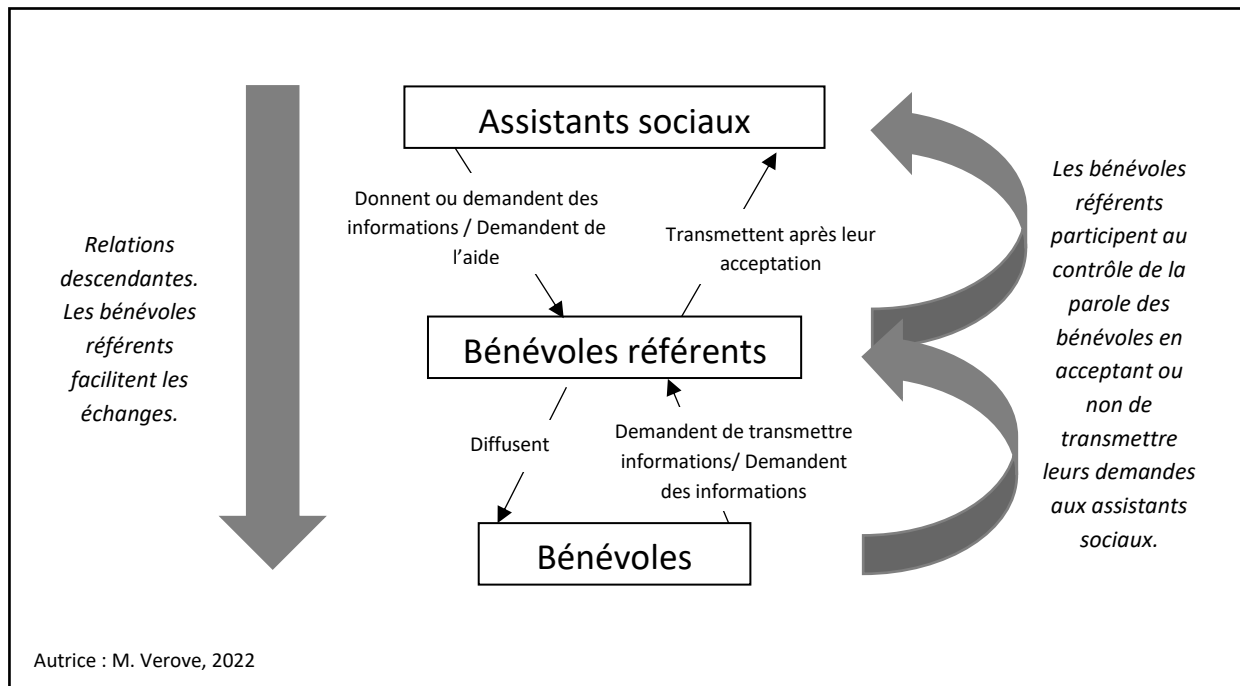
« C'est normal en même temps, ils nous laissent déjà entrer dans la structure qu'ils gèrent. Un peu plus de confiance n'aurait simplement pas fait de mal, mais on comprend... »

(Bénévole du CSM50, La Chapelle-sur-Vire, janvier 2017).

Il semble également que la surveillance des bénévoles n'ait pas été exclusivement exercée par les acteurs décisionnaires. Il apparaît que les bénévoles référents ont eux aussi pu avoir un rôle dans cette surveillance. Comme nous le montre le schéma ci-dessous, les bénévoles référents sont le lien entre l'action sociale et l'action bénévole.

¹¹³ Expression utilisée pour décrire le fait qu'un bénévole vienne proposer à des résidents de les transporter où ils le souhaitent (très souvent vers un pôle urbain important pour qu'ils puissent faire des courses) et les ramener au centre.

Figure n° 54 : Schéma de l'organisation des échanges entre l'action sociale et l'action bénévole



Chaque demande, chaque information que ces deux pôles d'actions doivent échanger passent par les bénévoles référents. Par exemple, au vu de la charge de travail allouée aux assistants sociaux, et des difficultés imposées par les besoins de transports, les travailleurs sociaux ont très rapidement demandé aux bénévoles s'ils pouvaient assurer certains de ces transports, en particulier ceux prenant en charge un ou plusieurs résidents vers les lieux de rendez-vous médicaux. Chacune de ces demandes devait passer par les bénévoles référents qui les diffusaient par email aux autres bénévoles. Le schéma ci-dessus nous montre que ce sont des relations « descendantes » qui sont en place entre les assistants sociaux, les bénévoles référents et les autres bénévoles : les assistants sociaux s'adressant aux bénévoles référents pour plus de facilité (pour avoir le moins possible d'interlocuteurs), mais avec l'obligation tacite de ces derniers de diffuser le message demandé. Le schéma ci-dessus nous montre également que les échanges provenant des bénévoles pouvaient quant à eux être soumis à l'accord des bénévoles référents avant de pouvoir être transmis aux assistants sociaux. Cette surveillance est entraînée par le fait que les structures gestionnaires ont missionné ces personnes pour le bon déroulement de l'action des bénévoles, les rendant ainsi responsables des potentiels débordements. Il apparaît ainsi que les bénévoles référents ont aussi pu avoir une action de surveillance sur les autres bénévoles. Ils ont ainsi eu un rôle ambivalent, entre implication auprès des résidents et contrôle des autres bénévoles. Par exemple, ce sont très souvent les bénévoles référents qui ont permis

la création de partenariat ou d'activité. Ce sont aussi eux qui se sont principalement interposés face aux populations réticentes à l'arrivée des exilés. Mais ils ont également pu parfois refuser des activités mises en place par certains bénévoles car ils les jugeaient « non-occupationnelles ». Ce sont aussi eux qui ont plusieurs fois demandé aux bénévoles de ne pas communiquer directement avec les assistants sociaux : « Je vous rappelle que vous n'avez pas à parler aux assistantes sociales et que toute demande doit d'abord passer par nous. » (Bénévole référent lors d'un échange de mail avec tous les bénévoles d'un seul site, manche, avril 2017). Certains membres fondateurs surveillaient également les mails échangés entre bénévoles¹¹⁴. C'est ainsi que nous pouvons dire que les bénévoles référents du CSM50 ont pu faciliter le contrôle de l'action bénévole mise en place par les acteurs gestionnaires. Ces contrôles ont été induits par ces derniers, par leurs injonctions au respect du cadre accordé, sous peine de mettre fin à l'activité des bénévoles.

Il est important de noter que cet encadrement et cette surveillance, de la part des acteurs décisionnaires et de la part des bénévoles référents a pu freiner des personnes qui souhaitaient intégrer les collectifs, mais ce point a été difficilement quantifiable lors des enquêtes de terrain. Certains bénévoles se sont quant à eux impliqués auprès des résidents mais ont décidé de ne pas signer la charte. Ces bénévoles ont été minoritaires au sein des CAO de la Manche (deux pour cinquante-trois bénévoles au CAO de Cerisy-la-Forêt, par exemple, ou encore huit personnes pour soixante-cinq bénévoles au CAO de La Chapelle-sur-Vire) et étaient très souvent des personnes déjà militantes pour les droits des personnes étrangères. Cela a pu engendrer des conflits au sein des bénévoles : les bénévoles référents refusant d'intégrer les « bénévoles dissidents » dans la boucle des mails, les directions et employés de structures gestionnaires refusaient de dialoguer avec eux, etc. Mais au fil du temps, ces bénévoles se sont intégrés de force dans les collectifs de par leur implication en devenant des intermédiaires indispensables auprès des résidents.

C'est ainsi que les modalités d'encadrement des bénévoles ont, après les premiers mois de mise en place, pris moins d'importance pour les bénévoles référents et les directeurs et employés de structures gestionnaires. L'absence d'incidents entre bénévoles et résidents, la diminution des manifestations de mécontentement des populations locales et la présence de

¹¹⁴ Dans la Manche, lors de la fermeture des grands centres collectifs de La Chapelle-sur-Vire et Cerisy-la-Forêt, les sites d'intervention des bénévoles se sont multipliés (passant de 3 à 6). De nouveaux bénévoles référents ont dû être choisis pour ces nouveaux sites. Suite à ce choix, le schéma initial d'organisation a été mis en place dans ces sites : boîte mail regroupant les bénévoles du site, agenda partagé, etc. Certains membres fondateurs, bien que n'intervenant pas dans ces sites, ont eux-mêmes mis en place ces interfaces afin de détenir les codes et pouvoir surveiller les échanges.

bénévoles n'ayant pas signé la charte demandée par les collectifs, ont engendré la perte d'intérêt de mettre en place ces modalités de surveillance. C'est ainsi que la surveillance des bénévoles a diminué au fil des années et que les collectifs ou associations créés après les premiers instants de la mise en place des CAO n'ont pas eu les mêmes obligations d'encadrement.

6.3.2. La dégradation des rapports avec les acteurs décisionnaires

L'évolution et la dégradation des rapports avec la structure gestionnaire est apparue progressivement. Elle a été tout d'abord causée par une forte implication des bénévoles auprès des résidents, peu reconnue, ou du moins peu prise en compte, par les acteurs gestionnaires. Les bénévoles ont très rapidement créé des liens forts avec les résidents des CAO. Ils sont devenus une oreille attentive à leurs tourments, n'hésitant pas à pallier les manquements de l'action sociale (nous l'avons par exemple vu au chapitre précédent avec les problèmes de nourriture parfois rencontrés) et n'hésitant pas à alerter les assistants sociaux en cas de détresse psychologique recensée chez certains résidents. Nous venons de le voir, les bénévoles ont aussi parfois suppléé les assistants sociaux dans leur travail en prenant en charge les résidents lors de certains rendez-vous. L'implication des bénévoles a ainsi été très importante, bien que parfois inégale : certaines personnes n'intervenaient que ponctuellement, d'autres se déplaçaient dans les centres plusieurs fois par semaine. Tous font cependant état d'impact conséquent de cette activité sur leur vie, comme ces citations le relatent :

« Depuis que j'ai commencé [bénévole ayant intégré le collectif depuis 5 mois], je ne pense plus qu'à ça, j'ai l'impression de ne parler que de ça, je rêve même des gars la nuit. » (Bénévole du CSM50, Torigny-les-Villes, janvier 2018)

« On passe beaucoup de temps ici. C'est dur de quitter les gars, de les laisser là-dedans, on a envie de faire plus. Nos enfants nous ont même dit « On aurait dû être des migrants pour que vous vous occupiez de nous » ... Y a un peu de jalousie, mais c'est vrai qu'on en fait peut-être un peu trop. » (Couple de bénévoles, CAO de Bretteville-sur-Laize, mars 2019)

« Les gars nous donnent tellement, c'est vraiment riche comme expérience, je veux dire... humainement. Et puis à la fois, quand on voit comme ils sont là... c'est dur. C'est dur pour eux, mais pour nous aussi. Je n'avais jamais été confronté à la pauvreté comme ça. Presque de plein fouet. C'est saisissant. Ça donne envie de faire plus pour eux. » (Bénévole, CAO de Cerisy-la-Forêt, janvier 2017).

Il apparaît ainsi que le bénévolat auprès des résidents des CAO a eu de nombreux impacts sur le quotidien des bénévoles : sur le plan sentimental, sur le plan financier et d'un point de vue temporel. Les relations que les bénévoles ont entretenues avec les exilés seront exposées plus en détails au chapitre suivant (chapitre 7) mais nous pouvons déjà affirmer que des liens forts et amicaux sont nés entre ces personnes. Cependant, comme nous l'avons exprimé précédemment, il semble que les acteurs gestionnaires ont peu pris en compte les questions d'affect des bénévoles envers les exilés. A de nombreuses reprises les bénévoles n'ont pas été prévenus par les structures gestionnaires d'événements importants (comme le départ de certains résidents) ou n'ont pas été impliqués dans certains événements (comme l'accompagnement des résidents vers de nouveaux lieux de résidence). C'est ainsi que la très grande majorité des bénévoles interrogés fait état d'un manque de reconnaissance de la part des structures gestionnaires.

« On fait tout ici, si la situation tient, si les gars tiennent c'est grâce à nous ! On fait même le travail des assistantes sociales. Et vraiment on nous parle comme des chiens. On nous laisse à l'écart de tout. Et bien moi je vais bientôt arrêter en fait ! Et c'est peut-être quand ils seront bien dans la merde qu'ils regretteront de nous avoir utilisés et mis de côté ! » (Bénévole, CAO de Cerisy-la-Forêt, juillet 2017).

« Il ne faut pas oublier que c'est aussi très dur ce que l'on vit. On s'implique beaucoup, on nous demande de nous impliquer beaucoup. On nous demande de faire et de se taire. Mais ce n'est pas possible ce fonctionnement, il faut que ça aille un peu dans les deux sens. »
(Bénévole, CAO de Condé-sur-Vire, octobre 2019).

C'est ainsi que les bénévoles ont pu ressentir un manque de reconnaissance de leurs actions et un manque de communication de la part des structures gestionnaires. Ces dernières ont de ce fait, donné le sentiment aux bénévoles d'être utilisés. Ce manque d'échanges entre les deux parties peut s'expliquer par la confidentialité dont doivent faire preuve les directeurs et employés de structures liées à un dispositif d'action sociale¹¹⁵. Mais c'est également une manière de maintenir les bénévoles à distance de l'action des travailleurs sociaux. Le fait de ne pas les inclure dans certains événements de la vie du centre, permet de rappeler aux bénévoles

¹¹⁵Comme le souligne l'article L. 311-3 du code de l'action sociale et des familles : « Art. L. 311-3. - L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés : « 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ; « 4° La confidentialité des informations la concernant. ».

que leurs actions ne doivent être que ponctuelles et occupationnelles : « *Ne vous attachez pas aux résidents. Ils ne vont pas rester longtemps et beaucoup risquent d'être renvoyés chez eux* », avait expliqué aux bénévoles le directeur d'une des structures d'accueil de Normandie en 2016.

Ce manque de considération ressenti par les bénévoles a pu créer des conflits entre eux et les acteurs gestionnaires : prise à partie des assistants sociaux par certains bénévoles, mails d'injonctions aux bénévoles afin que ceux-ci « restent à leur place », etc. Ces quelques conflits réguliers ont parfois pu s'accroître lors du remplacement de travailleurs sociaux par de nouveaux employés. Il a été noté une récurrence des conflits lors des changements d'assistants sociaux, durant les premières semaines de prises de postes. De nombreux facteurs peuvent expliquer ce phénomène : maladresses des travailleurs sociaux ou encore méfiance des bénévoles. Mais le facteur qui a émergé des discours de tous les assistants sociaux interrogés, a été les consignes données par leur direction, leur demandant de ne pas avoir de contact avec les bénévoles :

« *Mais en fait quand je suis arrivée, [nom du directeur de la structure] m'a dit de ne pas trop échanger avec les bénévoles. Qu'il ne fallait leur donner aucune information et ne pas leur faire confiance.* » (Assitant.e social.e, Calvados, 2018).

« *Je t'avoue que j'ai halluciné quand les bénévoles sont venus gentiment me voir au bout de quelques jours pour me demander si j'avais besoin d'aide. Parce que ma direction me les avait présentés comme des monstres qui ne cherchaient qu'à nuire. On m'avait même ordonné de refuser tout contact avec eux. Et c'est vrai que maintenant, je me demande comment j'aurais pu assumer toute la charge de travail sans eux, et comment les résidents feraient.* » (Assistant social, Manche, 2018).

« *Moi on m'a dit de ne pas travailler avec les bénévoles. Mais très rapidement j'ai bien compris que ce n'était pas possible sans eux. Alors même si je ne pouvais pas tout leur dire, j'ai essayé de communiquer au maximum avec eux, qu'on échange plein d'infos, pour que les résidents soient le mieux possible accompagnés. Du coup dans ma direction, je crois que j'étais un peu vue comme une pestiférée ! Mais peu importe, c'était mieux pour les résidents, et mieux pour moi. C'était beaucoup plus agréable d'aller travailler en sachant que je pouvais compter sur eux.* » (Assistant social, Manche, 2019).

Ce qui peut expliquer en second lieu l'évolution et la dégradation des rapports entre les bénévoles et les acteurs décisionnaires c'est l'indignation naissante des bénévoles face aux conditions de vie et aux conditions administratives des résidents des CAO. Comme nous l'avons vu, les bénévoles et les résidents ont créé des liens forts. Cette proximité entre eux, à laquelle un affect, une subjectivité, se sont ajoutés avec le temps, a entraîné les bénévoles dans des moments de colère face à la prise en charge proposée aux résidents. Ces moments ont dans un premier temps été dirigés contre les conditions matérielles proposées aux résidents : la vétusté des bâtiments, le manque de nourriture, l'isolement et l'ennui des résidents causés par l'inexistence d'activités proposées, etc. ont entraîné des réactions de la part des bénévoles. Ces réactions ont, dans ces cas, été de compenser les manquements de l'action sociale, en aidant les résidents à mieux se meubler, en leur offrant de la nourriture ou encore en leur proposant une présence et des activités.

La colère des bénévoles s'est, au bout de quelques mois, dirigée vers les conditions administratives des résidents. C'est en effet lorsque les exilés, auxquels ils se sont fortement attachés, ont eu leurs premiers problèmes administratifs (rendez-vous manqués à cause d'une mauvaise prise en charge administrative de la part de la structure gestionnaire, premières personnes déboutées du droit d'asile, etc.), que les bénévoles ont commencé à se mobiliser. Ils ont vu les exilés angoissés, en colère ou perdus face à leur situation administrative et cette détresse les a touchés. Par leurs actions, les bénévoles ont ainsi été confrontés aux réalités administratives des exilés en France, comme l'illustrent les citations ci-dessous :

« *Je ne comprends pas. [Nom d'un résident] il est afghan, comme [Nom d'un autre résident]. Ils ont vécu la même chose ! Ils ont presque la même histoire ! Mais y en a un qui est débouté et l'autre qui a 10 ans¹¹⁶ ! C'est quoi ça ? On dirait vraiment qu'ils tirent au sort ! Qu'ils donnent au pif ! C'est terrible ! C'est n'importe quoi !* » (Bénévole, Manche, Juillet 2017).

« *Tu as vu dans quel état il est [Nom d'un résident] ? Il a peur d'être en procédure Dublin. Normalement non, il doit être comme les autres, mais on dirait que personne ne lui donne de réponse ! Il devait avoir un rendez-vous avec l'OFII, mais [Nom d'un assistant social] a oublié le rendez-vous ! Rien que ça !* » (Bénévole, Manche, avril 2017).

« *Il y a un gars ici qui est en demande d'asile depuis un an et demi ! Ça fait un an et demi qu'il a déposé l'asile ! Il n'a pas été logé par l'Etat alors il s'est retrouvé à dormir à Calais en*

¹¹⁶ Référence au statut de réfugié qui offre une protection de 10 ans.

attendant. C'est comme ça qu'il est arrivé ici¹¹⁷. Il attend toujours son premier rendez-vous à l'OFPRA. Et s'il est débouté en plus ? C'est fou ce que l'administration fait de la vie des gens... Il est jeune et on le laisse comme ça, à vivre dans la rue à attendre et peut-être pour rien... » (Bénévole, Manche, Décembre 2016).

« J'ai entendu que [Nom d'un résident] devait partir du centre, que c'était fini pour lui. C'est pas croyable ! Il commençait à bien parler français. Il s'était investi dans les cours, il faisait plein d'activités... tout ça pour quoi ? Ça doit être tellement décourageant... On m'a dit que son avocat avait été super nul, qu'il ne connaissait pas le dossier que [Nom du résident] ne l'avait jamais vu avant la CNDA... Ils ne sont même pas capables de trouver un bon avocat à Coallia ? Et puis là il va devoir retourner vivre dehors ? » (Bénévole, Manche, septembre 2017)

C'est ainsi le sentiment d'injustice qui a provoqué l'indignation des bénévoles face aux conditions administratives des résidents. Un sentiment d'injustice fort, en grande partie causé par le fait que les bénévoles avaient de l'affection pour les résidents et qu'ils étaient les témoins des répercussions de ces conditions sur la santé psychologique des exilés. C'est ainsi qu'une méfiance grandissante envers les acteurs décisionnaires est née, en même temps qu'une volonté de faire plus, de s'engager plus pour les résidents, quitte à mener des activités qui ne soient plus seulement occupationnelles. Il apparaît alors que la dégradation des rapports entre les acteurs décisionnaires et les bénévoles est en corrélation avec la politisation de ces derniers.

¹¹⁷ Dans un CAO, après le démantèlement de la « Jungle » de Calais.

6.3.3. De l'action bénévole à l'action militante

Le chapitre précédent a permis d'exposer le profil des personnes qui se sont engagées au sein des collectifs d'aide aux résidents des CAO. Il est apparu que ces personnes étaient, dans la très grande majorité des cas, peu sensibilisées aux droits des personnes exilées. Leur volonté première était de venir à la rencontre des résidents pour les accueillir le mieux possible et leur proposer des activités pour leur faciliter le quotidien, notamment grâce à des cours de français. Mais comme nous venons de le voir, leur implication sentimentale auprès des résidents et leur confrontation aux réalités vécues par les exilés en France et cristallisées dans ces lieux d'accueil, a provoqué leur indignation. C'est de cette indignation qu'est née leur volonté de s'organiser afin d'aider plus concrètement les résidents.

Encadré n° 9 : Délit de solidarité

Comme le stipule Amnesty International : « *Cette expression est utilisée pour dénoncer les poursuites et les condamnations de celles et ceux qui viennent en aide à des personnes étrangères en situation irrégulière en France* ». L'une des personnalités les plus connues et ayant été poursuivie pour ce délit est Cédric Hérou, militant pour le droit des étrangers dans la Vallée de la Roya. Ces condamnations ont été particulièrement médiatisées et ont profondément choqué un grand nombre de bénévoles faisant partie de collectifs intervenant dans les CAO.

Beaucoup de bénévoles se sont reconnus dans les actions et les discours de Cédric Hérou. Les condamnations de ce dernier ont parfois été prises comme des attaques personnelles : « *On marche sur la tête. Bientôt je ne vais plus m'étonner si un flic vient frapper à ma porte pour m'arrêter. C'est n'importe quoi.* ». Ces condamnations ont participé à la politisation, et parfois la radicalisation, des bénévoles, qui par leur volonté d'action ont montré une défiance à l'Etat qui les avait profondément déçus.

Dans les CAO du département de la Manche, des conflits ont pu avoir lieu entre les bénévoles, entre ceux souhaitant élargir leur champ d'action, et ceux souhaitant rester dans le périmètre d'intervention attribué par les acteurs décisionnaires. Certains bénévoles référents ont pu faire partie de cette deuxième catégorie, en souhaitant garder les liens les plus cordiaux avec les acteurs décisionnaires et avec la peur de répercussions sur l'activité bénévole dans sa globalité. C'est ainsi que les bénévoles souhaitant intervenir administrativement auprès des exilés l'ont, dans les premiers temps, le plus souvent fait dans la plus grande discrétion et sans

en faire part aux bénévoles référents : bénévole aidant des exilés à rédiger leur récit de vie pour l'OFPPRA, bénévole accompagnant des résidents en procédure CNDA à des permanences juridiques dispensées par d'autres associations¹¹⁸, bénévole aidant des résidents en procédure CNDA à changer d'avocat afin de leur en accorder un spécialisé dans leur droit, etc. Malgré les tentatives de discrétion de ces personnes, ces types d'actions ont pu aboutir à des conflits entre ces bénévoles et les assistants sociaux, ou avec les bénévoles référents, mais n'ont pas remis en cause les actions de ces premiers.

Dans la Manche, la politisation des bénévoles s'est accentuée au moment où des résidents en procédure Dublin ont intégré les CAO. L'impossibilité de ces derniers à déposer une demande d'asile, leurs conditions de vie et les entraves exercées par les acteurs décisionnaires ont révolté les bénévoles. L'arrivée des premiers résidents en procédure Dublin a également coïncidé avec la fermeture de deux grands centres collectifs : celui de Cerisy-la-Forêt (août 2017) et celui de La Chapelle-sur-Vire (novembre 2017). Ces fermetures et la dispersion des résidents dans des appartements de communes parfois éloignées des premiers sites ont entraîné la recomposition des groupes de bénévoles : certains ont décidé de ne plus intervenir auprès des résidents au vu de l'éloignement entre les nouveaux sites et leur domicile, et d'autres ont également choisi de ne plus intervenir au vu de la tournure plus politique que prenait le collectif. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 2017, les bénévoles continuant d'intervenir auprès des résidents ont le plus souvent été des personnes ayant l'envie d'intervenir plus politiquement auprès des résidents, et l'arrivée de résidents en procédure Dublin a été un élément important dans leur volonté de militantisme.

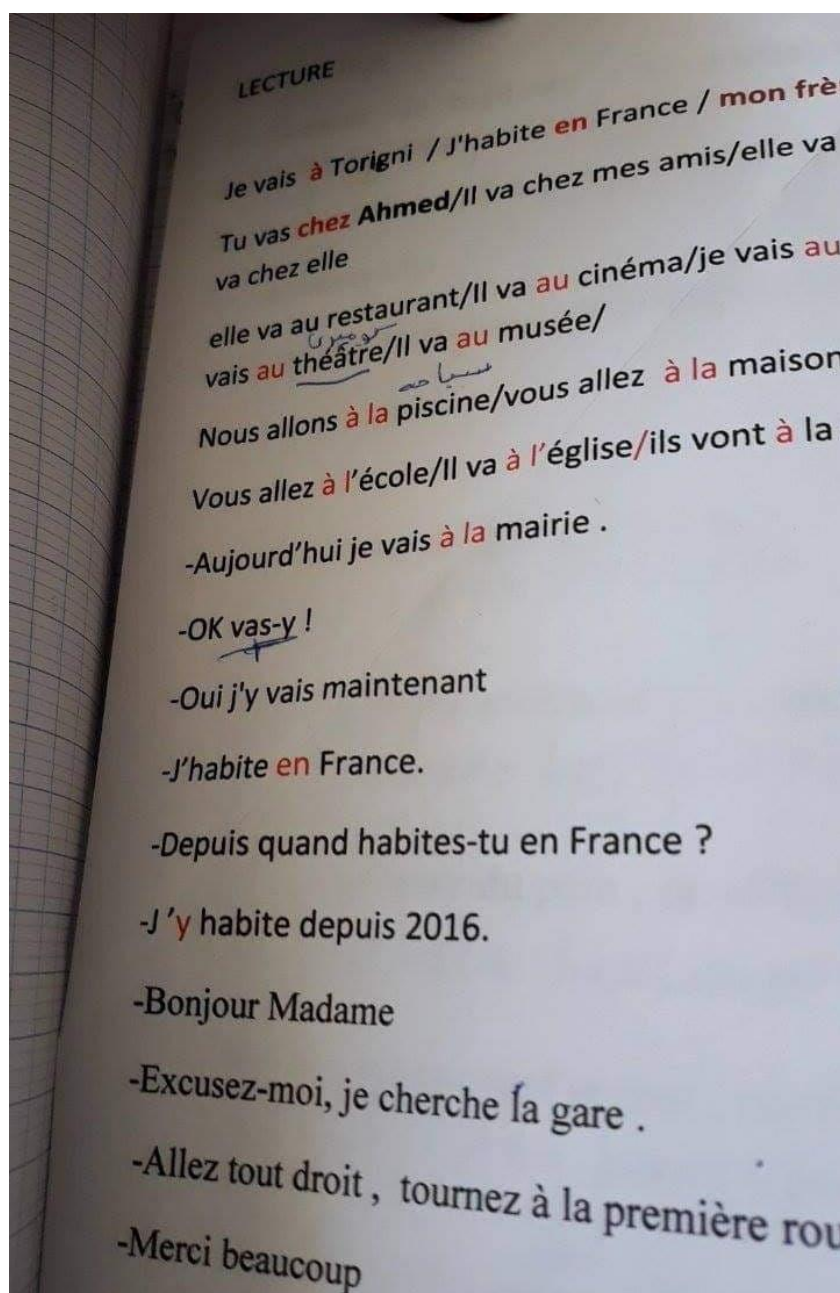
Mais comme nous venons de le rappeler, un très grand nombre de membres de collectifs n'étaient pas des personnes sensibilisées aux droits des étrangers. Ces bénévoles ont eu la volonté de se former afin d'accompagner au mieux les résidents. C'est ainsi que des avocats spécialisés dans le droit des étrangers ont accepté d'intervenir pour des journées de formation suite aux demandes des collectifs. De nombreux bénévoles du CSM50 se sont également rapproché du CSLAM, qui est un collectif militant pour les droits des exilés depuis de nombreuses années. La minorité de bénévoles du CSM50 qui faisait partie d'autres associations aux actions plus politiques a également pris une place plus importante. Alors que beaucoup d'entre eux étaient, durant les premiers mois, peu intégrés aux activités du collectif (car ils

¹¹⁸ Dans la Manche, le Collectif Saint-Lois d'Aide aux Migrants (CSLAM) propose, par exemple, des permanences juridiques, tout comme l'ASTI14 dans le Calvados. Le but de ces permanences est de proposer des explications à une personne ayant des questions sur sa situation administrative, et parfois de proposer un accompagnement.

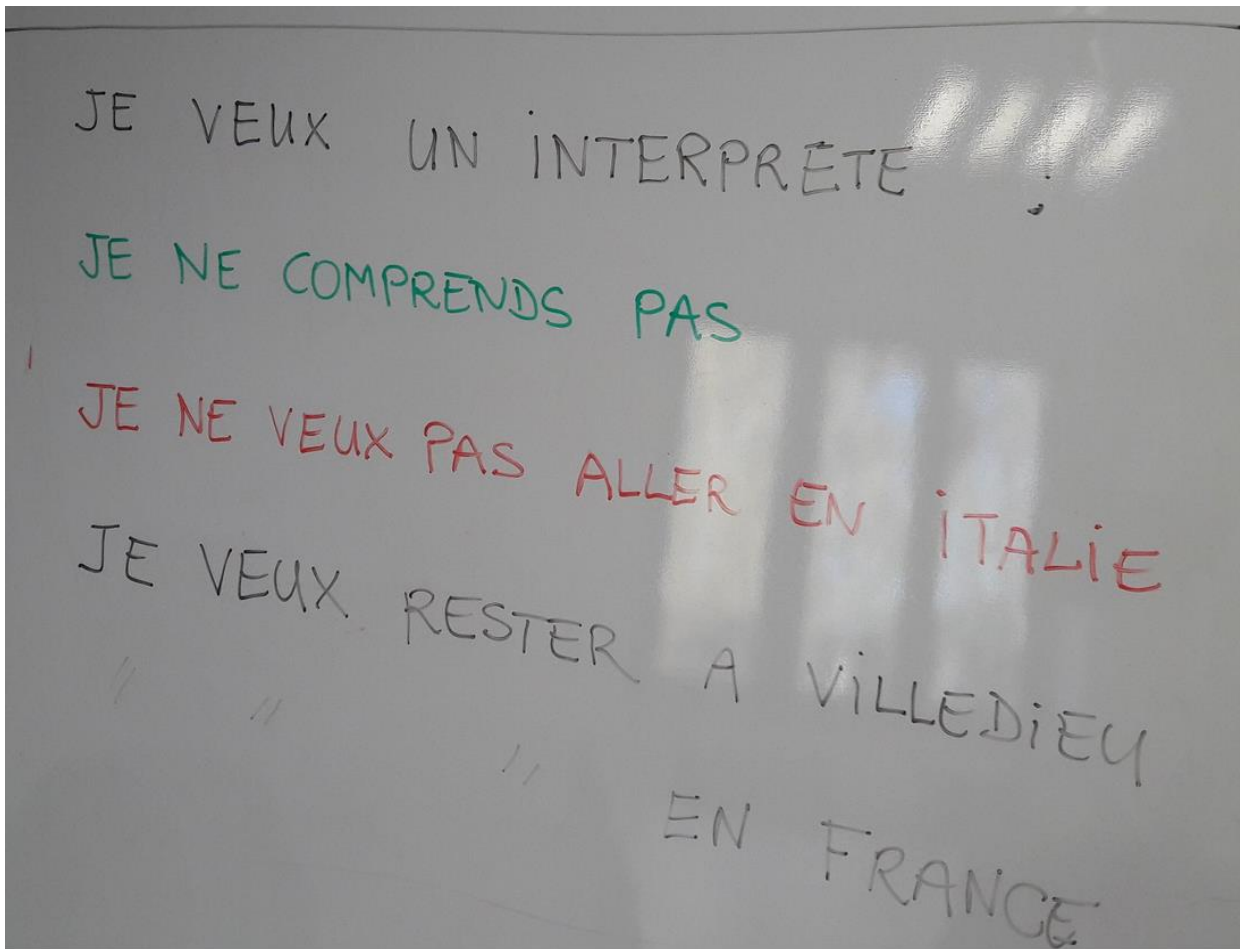
n'avaient pas voulu signer la charte du collectif), leurs connaissances ont été d'une grande aide pour les autres bénévoles.

C'est ainsi que les actions du CSM50 ont évolué avec le temps, passant d'actions occupationnelles aux actions militantes. Les photographies ci-dessous montre que le contenu des cours de français dispensé a évolué dans le temps, passant d'apprentissage de mots du quotidien, à des formules pour que les exilés puissent faire appliquer leurs droits.

Photographie n° 20 : Cours de français au CAO de Torigny-les-Villes en septembre 2017



M. Verove, septembre 2017



M. Verove, février 2018

Les bénévoles du CSM50 ont également organisé des manifestations hebdomadaires devant les commissariats les jours où les résidents assignés à résidence sont amenés à devoir signer pour attester de leur présence, comme l'illustre la photographie ci-après. Le but de ces manifestations étaient de visibiliser les expulsions des exilés : « *On sait bien que notre présence ne va rien changer... parce que s'ils ont décidé de les embarquer, ils le feront ! Mais ils ne le feront plus tranquillement. Il faut que les gens sachent et qu'eux sachent qu'on les voit.* » (Bénévole du CSM50, manifestation au commissariat de Saint-Lô, mars 2018). Lors de ces manifestations, qui ont eu lieu chaque semaine durant plus de six mois, les forces de l'ordre ont fait pression sur les bénévoles en verbalisant leurs véhicules s'ils étaient hors d'une place de stationnement délimitée : « *Non mais j'ai eu une amende pour stationnement dangereux... 135 euros ! Non mais je rêve ! Je n'étais effectivement pas dans une place, mais c'était pas du tout dangereux, mais vraiment pas !! Et ils ont dû me chopper à la caméra de surveillance car j'étais à la manif une heure, j'ai vu personne venir à ma voiture, et j'avais aucun papier sur le*

parebrise ! Mais quelle blague ! Il faudrait que je la conteste, mais je crois que si je croise un flic je vais l'étriper là. Je pense que je vais plutôt payer gentiment et bien revenir aux manif's toutes les semaines pour les faire chier tiens ! » (Bénévole du CSM50, avril 2018).

Photographie n° 22 : Pancarte lors d'une manifestation devant le commissariat de Saint-Lô



M. Verove, mars 2018

Nous l'avons vu précédemment, les bénévoles sont également entrés en contact avec les maires et les conseillers municipaux pour établir des « parrainages républicains ». Ils ont contacté les médias locaux et nationaux, demandé des rendez-vous avec le Préfet de la Manche, et également accompagné de plus en plus les résidents dans leurs démarches administratives.

Ces nouveaux champs d'action ont également transformé les relations entre tous les acteurs intervenant dans la gestion des CAO. Les relations entre les bénévoles et les acteurs décisionnaires se sont fortement tendues, voire rompues. Les relations avec les travailleurs sociaux sont devenues ambivalentes, entre méfiance et partenariat contre les acteurs décisionnaires. De ces transformations sont nées de nouvelles alliances entre les bénévoles

intervenant dans les CAO et les bénévoles d'autres associations militantes. Dans la Manche, le CSM50 est entré en collaboration avec le CSLAM, La Ligue des Droits de l'Homme de Coutances, Itinérances¹¹⁹, etc. Ces partenariats et les recompositions spatiales des solidarités seront plus particulièrement développés au chapitre 10.

¹¹⁹ Association d'aide aux demandeurs d'asile ou aux personnes en situation irrégulière et ayant dans la Manche deux sites : celui de Cherbourg et celui d'Avranches.

Conclusion du chapitre 6

Nous avons vu en première partie de ce chapitre le rôle des acteurs décisionnaires : les Préfectures et les directions de structures gestionnaires des CAO (choisies par l'Etat). Il est apparu qu'ils constituent un partenariat, basé sur un rapport de force de l'Etat, dans le contrôle des exilés placés dans les CAO. Les éléments exposés ont permis de montrer que ces acteurs pouvaient entreprendre des actions allant à l'encontre du droit des demandeurs d'asile et que les CAO constituaient alors plus un lieu d'enfermement et de surveillance des exilés, qu'un lieu d'accompagnement social.

Ces acteurs décisionnaires ne sont que très rarement en lien avec les résidents des CAO. Ce sont alors les employés de ces structures qui sont en charge d'appliquer les modalités de gestion choisies. Les conditions de travail des assistants sociaux ont été exposés, laissant apparaître des rapports de pouvoir forts se jouant sur eux et exercés par leur direction : pressions, menaces et harcèlement s'ajoutent aux conditions de travail mêlant bas salaires, précarité de contrat et importante charge de travail.

Ces acteurs sont ceux prévus par l'Etat pour intervenir dans la gestion des CAO. Ils ont cependant été rejoints par d'autres acteurs qui ont eu une place particulièrement importante dans la gestion des centres ou auprès des résidents : les maires, ou plutôt les municipalités, et les bénévoles. Nous avons vu que les maires ont eu un rôle particulièrement « logistique » : prêt de locaux pour en faire des bureaux pour les travailleurs sociaux (lorsque le siège de la structure est loin pour les résidents), prêt de salles aux bénévoles et aux résidents afin qu'ils puissent y faire leurs activités, financement de matériels ou d'événements, etc. Mais les maires ont eu un rôle décisif auprès des populations locales. Nous avons vu que les maires, en particulier dans les petits pôles urbains et dans les communes rurales, ont une place importante auprès des habitants. Certains maires ont alors été le lien entre les habitants (dont certains avaient de fortes réticences quant à l'arrivée d'exilés sur leur commune) et l'Etat. Ils ont été les acteurs indispensables dans les moments de dialogue et d'explication à destination des populations locales. Pourtant il est apparu que la non-intégration des maires lors de la création et la mise en place du dispositif a été un frein indéniable à l'acceptation du projet par les riverains. De façon globale, aucun maire de Normandie ne s'est opposé frontalement à la création d'un CAO sur sa commune, bien que leurs sympathies politiques aient pu jouer un rôle sur leur implication. Il est apparu tout de même que leur engagement est resté relativement superficiel. Ce qui peut s'expliquer, pour certains, par une certaine fatigue face à la récurrence des menaces et des violences à leur encontre, et pour d'autres, par des stratégies électorales que l'implication

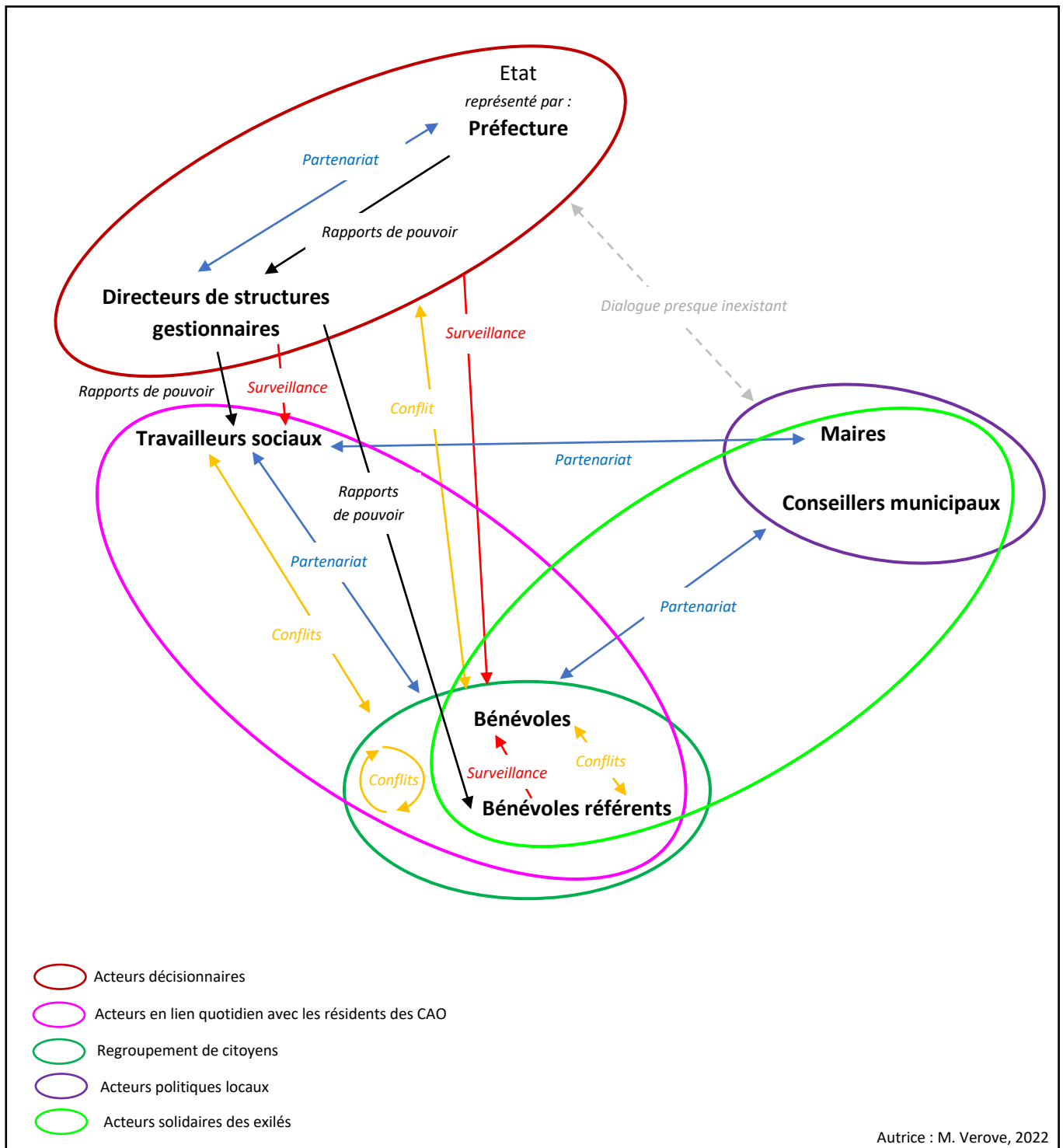
auprès des exilés peut remettre en cause. C'est ainsi que les conseillers municipaux se sont plus facilement engagés auprès des résidents, comme nous l'avons vu lors des « parrainages républicains » avec les résidents sous procédure Dublin.

Les bénévoles, quant à eux, ont une place primordiale et complexe dans le jeu des acteurs. L'arrivée des bénévoles dans le schéma des acteurs intervenant dans la gestion des CAO a tout d'abord été empreinte de réticences et de volontés de contrôle et de surveillance de la part des acteurs décisionnaires. Mais les difficultés et les besoins de bénévoles pour pallier les manquements de l'action sociale ont entraîné progressivement un relâchement de leur surveillance. Les bénévoles, au fil des mois, se sont également politisés et organisés afin de mener des actions plus militantes, alors même qu'une grande part d'entre eux n'avait jamais été sensibilisée aux questions relatives aux droits des étrangers. Ils sont devenus de véritables gardiens des droits des exilés. Cela a entraîné une rupture avec les acteurs décisionnaires, des relations mêlant la méfiance et l'entre-aide avec les travailleurs sociaux, des conflits entre bénévoles et bénévoles référents (puisque ces derniers peuvent représenter des partenaires dans le contrôle de l'action bénévole) et une recomposition du maillage associatif (puisque ces bénévoles se sont rapprochés d'associations militantes)¹²⁰.

Le schéma ci-dessous représente les relations entre ces acteurs clés.

¹²⁰ Ce point sera développé au chapitre 10.

Figure n° 55 : Schéma des interrelations entre les acteurs-clés intervenant dans la gestion des CAO



Ce schéma nous montre les différents types d'interrelations entre les acteurs. Nous pouvons voir que les surveillances sont avant tout localisées sur les bénévoles et les travailleurs sociaux afin de contrôler leurs actions. Ces surveillances sont exercées par les acteurs décisionnaires, et parfois avec l'aide des bénévoles référents suite à des rapports de pouvoir et des pressions

exercées sur eux. Il apparaît qu'en globalité, les bénévoles et les assistants sociaux concentrent la majorité des interrelations, entre surveillance, rapports de pouvoir et conflits, mais aussi partenariats. Les maires et conseillers municipaux représentent quant à eux des partenaires et ont des relations plutôt positives avec les bénévoles et les travailleurs sociaux. Nous avons vu précédemment que l'engagement des municipalités en Normandie est né des impulsions créées par la mobilisation de collectifs de citoyens. Le schéma nous montre cependant l'absence de dialogue entre ces acteurs politiques locaux et les acteurs décisionnaires. Ces derniers ont des relations partenariales qui peuvent être basées sur des rapports de pouvoir. Les relations que ces acteurs entretiennent avec les autres acteurs clés sont principalement établies sur de la surveillance et des rapports de pouvoir.

Le chapitre 5 a présenté les conditions d'accueil des résidents des CAO et ce chapitre a présenté les interrelations et les rôles des acteurs-clés dans la gestion des centres. Nous pouvons maintenant nous demander en quoi tous les aspects que nous avons abordés peuvent influencer les conditions de vie des résidents. C'est ce point qui sera abordé au chapitre suivant.

Chapitre 7 : Vivre dans les Centres d'Accueil et d'Orientation des espaces peu denses

« Des fois je suis là, je reste là sans rien faire pendant plusieurs heures. Je pense beaucoup. Mon cerveau il marche mal. Je deviens fou ici, il n'y a rien à faire à part penser. Et c'est pire les jours où on ne voit personne. C'est ça ma vie ? Tout le monde est mort autour de moi et moi je suis là au milieu de la forêt et j'attends. Et pour quoi ? Parce que peut-être c'est pour rien. Et si c'est ça, je saute d'un pont ou je m'allonge sur la route la nuit. J'y ai déjà pensé. »
(Résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, avril 2017)

Introduction du chapitre 7 :

Les deux premiers chapitres de cette seconde partie ont permis d'exposer à la fois les conditions d'accueil dans les CAO et à la fois les interrelations entre les acteurs clés. Il est ainsi apparu que ces conditions d'accueil étaient globalement précaires, mais que cette précarité matérielle était plus ou moins importante selon le centre : qu'il soit un centre collectif ou un appartement, qu'il soit placé dans une grande ville ou dans un espace isolé, etc. Nous avons également remarqué que l'implication des populations locales a elle aussi divergé entre les communes : invisibilité engendrant un isolement social des exilés ou hostilité marquée des habitants mis en parallèle de solidarités locales importantes. Nous avons également pu affirmer que les CAO étaient plus des lieux de contrôle des exilés, que des lieux d'accompagnement social au vu de la surveillance exercée par les acteurs gestionnaires. Cependant, il est apparu que d'autres acteurs pouvaient intervenir dans le duo de gestion initialement prévu (Etat – structure gestionnaire) : les bénévoles et les municipalités peuvent influencer ou même modifier les actions visant le contrôle des exilés.

Ce chapitre vise à questionner les répercussions des éléments exposés précédemment : Quelles sont les répercussions pour les exilés qui vivent dans des espaces isolés, qui vivent dans des bâtiments vétustes ? Ont-ils conscience du contrôle apposé sur eux ? Comment vivent-ils avec ? Quel est le quotidien des exilés placés dans les CAO ? Pour répondre à ces questions,

c'est tout d'abord la vie quotidienne des exilés qui sera exposée dans ce chapitre : entre l'ennui, l'angoisse et les traumatismes. Ce sont ensuite les répercussions de ce quotidien, en particulier sur la santé mentale des résidents, qui seront présentées. L'analyse de la prise en charge par les différents acteurs sera également mise en exergue. Enfin, nous verrons que les résidents gardent de façon globale une expérience négative du dispositif relatif aux CAO, malgré l'importance des liens créés avec les bénévoles. Au vu de cette expérience négative, nous questionnerons également la position des exilés : sont-ils spectateurs ou acteurs de leur prise en charge ?

Tous ces points visent de façon plus globale à questionner l'impact de l'enfermement sur les demandeurs d'asile. Car bien que les CAO aient le statut de centre d'hébergement et d'accompagnement social, les chapitres précédents nous ont permis de voir que la localisation des centres et les modalités de surveillance des exilés mises en place par les acteurs décisionnaires ont pour conséquence d'isoler, d'asservir et de contrôler les résidents de ces centres : **Quels sont les impacts, sur la vie quotidienne des exilés, des modalités de gestions mises en place par les acteurs décisionnaires ?**

Dans ce chapitre, nous nous intéressons essentiellement aux conditions de vie des résidents placés dans les espaces peu denses : entre isolement, présence des bénévoles et précarité globale.

7.1. La vie quotidienne des résidents des CAO de Normandie

7.1.1. L'ennui, l'attente

L'ennui peut être défini comme « *une peine qu'on éprouve en raison d'une contrariété, qu'il s'agisse d'une difficulté, une complication ou une préoccupation. Mais il est également un malaise causé par l'inaction, par l'occupation monotone ou dépourvue d'intérêt. Ainsi, l'ennui peut être décrit essentiellement par l'absence de traits positifs : pas de plaisir, pas de joie, pas de goût, pas de désir, pas d'intérêt...* » (Kobelinsky, 2010, p. 147). Cet ennui a été le sentiment le plus mis en avant par les résidents des CAO, et par les travaux de recherche portant sur le quotidien des demandeurs d'asile (Kobelinsky, 2009 ; Arfaoui, 2021). Les moments où j'ai pu demander aux résidents ce qu'ils avaient fait dans leur journée, les moments où je leur ai demandé s'ils étaient disponibles pour une activité, ont toujours été accompagnés d'un rire (parfois sarcastique) de leur part suivi d'un : « *Oh, tu sais, on ne fait rien, alors...* ».

Cet ennui est causé par le fait que les exilés sont placés dans l'attente : un marché du travail inaccessible, des obligations de présence dans le centre, des activités inexistantes proposées par la structure gestionnaire, l'absence de matériels de loisir ou, parfois, de connexion au réseau internet, etc. C'est ainsi que « *Contraints à l'inactivité, la vie des hommes et des femmes demandeurs d'asile est marquée par l'attente.* » (Kobelinsky, 2012, p. 183). Cette attente peut être longue. Les personnes placées dans les CAO de Normandie, sont en moyenne restées un an dans le dispositif, et certains sont restés près de trois ans.

C'est face à ce placement des exilés dans des CAO sans occupation prévue, que les collectifs ont essayé de pallier les manquements de l'action sociale, en proposant eux-mêmes aux résidents des activités pour les sortir de cet ennui et les aider à s'insérer dans la société française. C'est ainsi qu'en plus des cours assez « scolaires », les bénévoles ont mis en place des activités culturelles et sportives, des sorties et des moments festifs. Les photographies ci-après illustrent des exemples d'activités et de moments que les bénévoles ont partagés avec les résidents des CAO.

Photographie n° 23 : Cours de français au CAO de Cerisy-la-Forêt. Ces moments sont aussi ceux de l'échange, autour d'un thé ou un café, en mangeant des gâteaux ou des cacahuètes.



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, juin 2017

Photographie n° 24 : Après-midi « Goûter, match de football et de cricket » organisé au CAO de Cerisy-la-Forêt avec tous les résidents des CAO de la Manche et les bénévoles du CSM50.



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, mai 2017

Photographie n° 25 : Résidents des CAO de la Manche à un concert à Lessay



Mathieu Dutot, CAO de Cerisy-la-Forêt, janvier 2017

Photographie n° 26 : Création d'un jardin potager aux CAO de Cerisy-la-Forêt.



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, avril 2017

Photographie n° 27 : Apprentissage de la chorégraphie de la « Macarena » au CAO de La Chapelle-sur-Vire.



M. Verove, CAO de La Chapelle-sur-Vire, juillet 2017

Photographie n° 28 : Cuisine entre bénévoles et résidents pour préparer un repas en commun au CAO de Cerisy-la-Forêt.



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, mars 2017

Photographie n° 29 : Activité « cirque » au CAO de Cerisy-la-Forêt



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, mai 2017

Toutefois, si l'ennui des résidents semble être provoqué par l'attente, par ce sentiment de vide, il est aussi provoqué par la routine. Il semble que les nombreuses activités qu'ont pu mettre en place les bénévoles n'ont pas permis d'effacer l'ennui des résidents. Il semble même que ces activités, au bout de quelques temps, sont devenues comme une routine pour les résidents qui n'y trouvaient plus de réel plaisir : « *Aujourd'hui : « tea-café »¹²¹, dormir, cours de français, manger, « tea-café », dormir... et demain : pareil !* » (Résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, juin 2017). Elles ont aussi pu paraître aux yeux des résidents, déconnectées de leurs besoins premiers : « *Pourquoi je dois faire des cours de français ? Ça sert à quoi si on me dit « pas de papiers » ? Je vais apprendre le français quand j'aurai des papiers. J'attends.* » (Résident du CAO d'Agon-Coutainville, mars 2017). Malgré ces réticences ou cette sensation de routine, la présence des bénévoles a cependant toujours été très bien perçue par les résidents qui se plaignaient les jours où aucun bénévole ne passait.

Certains bénévoles se rendaient compte de l'installation de cette fade routine pour les résidents, mais leur champ d'action était relativement restreint et ne leur a pas permis de faire plus pour les résidents :

- Les bénévoles ne pouvaient pas emmener les résidents en sorties sur plusieurs jours : les structures gestionnaires ne permettaient pas aux résidents de quitter le CAO, malgré les demandes de certains bénévoles qui auraient voulu emmener certains résidents en vacances avec eux, par exemple.
- Les collectifs ne sont, dans la plupart des cas, pas financés ce qui restreint les possibilités d'activités ou d'achat de matériels : les matériels pour faire des activités plastiques ont ainsi été limités, la location de voitures multiplaces (pour permettre de déplacer un grand nombre de résidents sans mobiliser de nombreux bénévoles) a rarement été possible, etc.
- Tous les résidents ne pouvaient pas toujours profiter des sorties occasionnelles car cela demandait une organisation particulière, et notamment la disponibilité de nombreux bénévoles pour permettre le transport de tous les résidents : le nombre de résidents déplacés pour participer à une activité dépendait ainsi du nombre de bénévoles et de places dans leur voiture. Il était très régulier que tous les résidents d'un même CAO ne

¹²¹ Expression utilisée par les résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt pour désigner les moments où résidents et bénévoles boivent un café ensemble. Cette expression est née après qu'un résident ait demandé systématiquement et maladroitement aux bénévoles entrant dans le centre : « *Tea ? café ?* ».

puissent pas participer à une sortie, ils devaient ainsi choisir entre eux ceux qui resteraient au centre et ceux qui iraient à l'activité proposée.

Hormis les activités offertes par les bénévoles, les résidents des CAO tentaient de s'occuper, par eux-mêmes, de nombreuses manières : promenade en ville pour les exilés localisés dans les grandes villes, organisation des déplacements vers des lieux où ils pouvaient faire leurs courses (pouvant prendre du temps, notamment pour les résidents devant faire du stop pour se déplacer), exercices de musculation, mise en place de sports collectifs (en particulier football ou cricket pour les résidents ayant un accès à des espaces extérieurs), et moments passés devant la télévision ou sur les réseaux sociaux pour les centres équipés du matériel nécessaire.

Ce dernier point constitue une occupation quotidienne chez les résidents des CAO. La télévision était le plus souvent utilisée comme fond sonore, comme une forme de vie dans le centre. Les résidents la regardaient parfois par curiosité, car les programmes télévisés sont aussi une forme de fenêtre ouverte sur la culture française : les matchs de football étaient attendus et les rires se faisaient lorsque des femmes en tenue légère apparaissaient dans des publicités pour des rasoirs ou des savons. Mais plus que la télévision, c'est le téléphone qui avait une place importante dans le quotidien des résidents. Certains avaient des téléphones portables assez simples : qui n'étaient pas tactiles et qui ne permettaient pas de prendre de photographies, par exemple. Ces résidents, dès qu'ils en avaient les moyens s'achetaient un téléphone performant : c'est très souvent l'un des premiers achats des exilés percevant l'ADA ou après avoir décroché un titre de séjour. Le téléphone est pour beaucoup le seul moyen de conserver des liens avec leur pays d'origine : avoir des nouvelles de leur famille, et suivre, par des médias en ligne, les actualités. Ce sont à la fois des actualités touchant la France (les résidents ont, par exemple, particulièrement suivi les élections présidentielles de 2017), et à la fois les actualités touchant leur pays d'origine : la révolution soudanaise (depuis 2018) ou l'arrivée des talibans à la tête de l'Afghanistan (en 2021) ont évidemment touché les résidents qui dans ces moments, se sont beaucoup renfermés sur eux (beaucoup ne participaient plus aux activités des bénévoles, par exemple). Le téléphone est aussi un moyen important de conserver et créer un réseau de sociabilité. Les résidents sont sans cesse en communication avec des connaissances : personnes rencontrées à Calais ou à Paris, amis sur les routes de l'exil, personnes rencontrées dans un centre d'hébergement, etc. Ce réseau de sociabilité virtuelle apparaît comme un aspect important pour les résidents car cela leur permet de repousser leur sentiment de solitude et cela leur permet de se convaincre qu'ils pourraient compter sur un réseau amical important et soudé :

« *Moi j'ai des amis dans toute la France ! Dans toute l'Europe même : Danemark, Italie, Allemagne... Si ça ne marche pas pour moi ici, je sais que je peux trouver de l'aide partout.* » (Résident, CAO de Villedieu-les-Poêles, mars 2018). Les discussions avec ces connaissances sont faites principalement via les réseaux sociaux, qui offrent aussi une vitrine aux résidents : certains vont poster sur ces sites des photographies d'eux très valorisantes et parfois exagérant la réalité de leur situation pour se cacher de la précarité dans laquelle ils se trouvent. Enfin, le téléphone est utilisé par certains résidents pour apprendre le français via des logiciels de traduction : beaucoup vont passer de nombreuses heures à traduire des mots de leurs langue maternelle vers le français et essayer de les apprendre. Le téléphone est ainsi le moyen pour les résidents de conserver un contact avec le monde extérieur malgré leur enfermement dans les CAO. C'est à la fois un moyen de s'intéresser au pays d'accueil, et de conserver des liens avec le pays d'origine.

L'addition de toutes ces activités laisse paraître que les résidents des CAO (en particulier ceux bénéficiant de la présence de bénévoles) ont pu s'occuper au quotidien. Mais la routine, qui ne laissait pas de place à de réels moments positifs, est la première explication à ce perpétuel ennui. Mais l'ennui dont ont fait part les résidents est aussi lié à un certain mal-être qui ne trouve pas seulement ses origines dans des besoins occupationnels. L'angoisse et l'incertitude semblent être aussi des facteurs explicatifs à ce sentiment de lassitude.

7.1.2. L'angoisse et l'incertitude

Avant d'être placés dans les CAO, les exilés ont été triés par les services de l'Etat puisque ces centres hébergent des personnes ayant le profil requis pour demander l'asile (même si certaines seront encouragées à accepter l'aide au retour ou seront redirigées vers des demandes de visas de travail.)¹²². Tous font état de traumatismes passés. L'incertitude et l'angoisse apparaissent de façon systématique chez les résidents des CAO. Leur angoisse provient tout d'abord des causes et conséquences de leur exil.

Cette angoisse peut provenir de traumatismes dus à des exactions provoquées contre leur personne. Comme le montrent les récits biographiques, la très grande majorité des résidents des CAO est composée des personnes ayant vécu des traumatismes dans leur pays d'origine

¹²² Les CAO de Normandie n'ont, par exemple, accueilli aucune personne venant d'Europe de l'Est (où les pays sont déclarés comme « sûrs » par le gouvernement français). Un tri est ainsi fait entre les personnes sans légalité présentes en France. La politique d'hébergement des exilés apparaît ici discriminante.

(exaction des Janjawids contre les résidents originaires du Darfour, exactions des Talibans contre les résidents originaires d'Afghanistan, etc.), mais aussi durant leur parcours migratoire (enfermement, esclavagisme et torture pour les résidents ayant traversé la Libye, emprisonnement et violence pour les résidents ayant traversé les pays d'Europe de l'Est, etc.). C'est ce qu'illustrent les extraits ci-dessous, issus des récits bibliographiques.

« Les Janjawids nous ont alors attrapés et ont commencé à nous questionner. Ils ont pris nos noms, nos adresses, des informations sur notre famille, etc. Ils nous ont aussi accusés d'aider les rebelles. Nous avons alors essayé de leur expliquer la situation et pourquoi nous étions forcés de manger avec eux, mais les Janjawids ont refusé de nous croire. Ils nous ont ensuite ligotés à un arbre et ont commencé à nous battre et à nous insulter. Cinq de ces hommes étaient restés à dos de chameaux. Ils nous ont frappé avec les bâtons qu'ils utilisaient comme cravaches pour faire avancer leurs chameaux. Pendant qu'ils nous frappaient, ces hommes ont proféré de nombreuses insultes racistes et ont insulté le groupe ethnique auquel j'appartiens. » (Extrait du récit de vie d'Hassan, lorsqu'il raconte l'attaque des Janjawids qui a causé son départ du Darfour, Soudan).

« Un jour, une de mes filles est tombée malade. On a eu besoin de l'emmener à l'hôpital et on a dû payer beaucoup d'argent pour son hospitalisation et les médicaments. On était endettés. J'ai décidé de partir et aller trouver du travail à Kaboul. Là-bas j'ai travaillé encore comme mécanicien, et j'ai travaillé un peu pour les américains. Ils me payaient plutôt bien. Mais les talibans ont su ce que je faisais alors ils m'ont menacé. Lorsqu'ils ont tué un garagiste pour lequel j'ai travaillé à Kaboul, j'ai eu vraiment très peur. J'ai décidé de partir du pays. Je ne suis pas revenu dire « au revoir » à ma famille. » (Extrait du récit de vie de Saïd, lorsqu'il raconte les raisons de son départ d'Afghanistan.).

« [En Libye] Je me suis retrouvé seul, ne connaissant personne. J'ai donc essayé de trouver d'autres Soudanais pour bénéficier de leur solidarité, mais la police m'a très rapidement trouvé. Ils m'ont alors emmené dans une prison où nous étions sept soudanais dans une toute petite pièce. J'y suis resté une semaine. Nous n'avions qu'un tout petit peu à manger, juste une fois par jour. C'était très dur, d'autant plus que les policiers me frappaient tous les jours. Ils me réclamaient de l'argent, mais je n'en avais pas. Au bout d'une semaine, un libyen est venu et m'a demandé pourquoi je ne payais pas. Je lui ai expliqué mon histoire et dit que je n'avais pas d'argent, que je ne savais pas comment joindre ma famille mais que de toute façon elle n'en avait pas non plus. Le libyen m'a dit qu'il allait payer pour moi mais qu'après

je devrais venir avec lui. C'est comme ça que je suis devenu l'esclave de cet homme pendant 2 ans, pour payer ma dette en quelque sorte. » (Extrait du récit de vie de Mustafa, lorsqu'il raconte son arrivée, son emprisonnement et son esclavage en Libye.).

« J'ai fini par être arrêté par la police de l'immigration parce que je n'avais pas de papiers pour travailler en Libye. Ils m'ont mis en prison où je suis resté un mois dans des conditions très dures : tortures physiques, maltraitances, privation de nourriture, etc. J'y ai également subi des humiliations verbales quotidiennes qui m'ont beaucoup marqué. Les gens sont vraiment racistes là-bas. Les policiers demandaient de l'argent pour me libérer mais je n'en avais pas. » (Extrait du récit de vie d'Hassan, lorsqu'il raconte son emprisonnement en Libye.).

Les traumatismes des résidents peuvent donc faire suite à des agressions dirigées contre eux, mais ces traumatismes peuvent aussi provenir de violences auxquelles ils ont assisté et qui les ont profondément marqués. Les citations et extraits de récits biographiques ci-dessous illustrent ces traumatismes :

« La traversée a duré deux jours. Je suis resté sept heures sur un petit bateau, puis je suis monté sur un grand bateau appartenant au gouvernement italien. J'ai failli me noyer. Des hommes ont essayé de passer par-dessus bord d'autres personnes car notre canot prenait l'eau. Des enfants se sont noyés. Heureusement nous avons été secourus. » (Extrait du récit de vie d'Abderrahim lorsqu'il raconte la traversée de la mer Méditerranée).

« Ils m'ont attrapé puis m'ont attaché devant ma maison. Ils m'ont frappé avec des cravaches, avec leurs armes et avec leurs poings. Ils sont après allés chercher ma femme et l'ont violée devant mes yeux. » (Extrait du récit de vie de Mustafa lorsqu'il raconte l'attaque des Janjawids dans son village au Soudan).

« J'ai un ami qui est mort à la frontière avec la Hongrie. On essayait de passer mais la police nous courait après. Mon ami il est tombé dans une rivière. Et il ne savait pas nager. Les policiers l'ont laissé se noyer. Ils rigolaient. Je me souviendrais toujours des bruits et de ses cris quand il se noyait » (Résident du CAO de Condé-sur-Vire, août 2018).

Les violences auxquelles les résidents des CAO ont assisté ou dont ils ont été l'objet ont ainsi fait naître chez eux de véritables traumatismes qui nourrissent leurs angoisses. La totalité des résidents rencontrés fait état de ces chocs émotionnels qui resurgissent très facilement

lorsque ceux-ci sont inactifs ou lorsqu'ils cherchent à s'endormir. Ces traumatismes s'additionnent régulièrement aux inquiétudes des résidents pour leurs proches :

« *Ça fait six ans que je n'ai pas de nouvelles de ma famille. Je ne sais pas s'ils vont bien, s'ils sont morts. Je pense tout le temps à eux.* » (Résident du CAO de La Chapelle-sur-Vire, juillet 2017).

« *Ma mère est malade. Elle est très malade. Moi je ne peux rien faire. Je suis bloqué ici, je ne peux même pas lui envoyer de l'argent, je ne peux même pas l'embrasser.* » (Résident du CAO de Serquigny, décembre 2018)

« *Je pense tout le temps à mon petit garçon. C'était un bébé quand je suis parti, il doit être grand maintenant. Mais je n'ai pas de nouvelles, je ne sais pas s'il va bien* » (Résident du CAO de Torigny-les-Villes, septembre 2019).

Pour beaucoup de résidents, les moments d'ennui, ou du moins d'inactivité, engendrent très souvent des pensées angoissantes et révèlent leurs traumatismes. Mais cette angoisse vient aussi de leurs conditions administratives : Pourront-ils rester en France ? Devront-ils retourner vivre à la rue ? Cette angoisse liée aux conditions administratives est d'autant plus pesante, que le temps de traitement des dossiers est long, ce qui peut constituer une véritable torture : « *Tu te rends compte, ça fait bientôt deux ans que je suis ici. Je n'ai toujours pas reçu de rendez-vous à l'OFPRA. Tous les autres sont passés, et pas moi. Et je ne sais pas pourquoi.* » (Résident du CAO de Torigny-les-Villes, janvier 2018).

Nous l'avons déjà exposé, la mise sous procédure Dublin constitue également un véritable supplice psychologique pour les résidents. Cette procédure rallonge tout d'abord les délais pour déposer une demande d'asile et pour bénéficier de la protection d'un Etat. Cette procédure peut également s'appliquer vers des pays où des violences sur les exilés ont été commises. Un très grand nombre de personnes sous procédure Dublin ont peur de devoir retourner dans le « pays Dublin » car elles craignent des sévices¹²³. Enfin, ce sont les conditions de prise en charge des exilés placés sous procédure Dublin qui contribuent à leur mal-être. L'hébergement en CAO permet de les maintenir à résidence et permet leur accompagnement au commissariat deux fois par semaine par les travailleurs sociaux. Ce qui apparaît le plus difficile pour eux, c'est de ne pas savoir s'ils pourront rentrer au CAO après avoir signé au commissariat, ou s'ils seront retenus par la PAF et expulsés du territoire français : « *You know... the tablette... calm me ...*

¹²³ Plus de la moitié des résidents sous procédure Dublin rencontrés ont fait part de cette peur.

but when I do nothing... I think, I think, I think all the time... Dublin, no Dublin ? » (Résident au CAO de Cerisy-la-Forêt, mars 2017)¹²⁴.

Enfin ce sont évidemment les moments où les demandeurs d'asile ont été déboutés suite à leur rendez-vous à l'OFPPRA qui ont pu engendrer une grande angoisse. Cette angoisse est très souvent celle de devoir être expulsé du CAO et devoir retourner vivre à la rue ou devoir retourner dans son pays d'origine : « *Mais s'ils me renvoient en Afghanistan, je meurs. Je descends de l'avion, je pose un pied au sol et je sais que je suis mort. Que ça soit les talibans, ou le gouvernement, je suis mort.* » (Résident¹²⁵ au CAO de Villedieu-les-Poêles, octobre 2018). Les enquêtes de terrains réalisées pour cette thèse ont montré que les moments d'angoisse chez les résidents des CAO de Normandie devenaient plus forts chez les résidents ayant été déboutés une première fois à l'OFPPRA. Ce moment est dû à l'augmentation de l'incertitude quant à leur avenir. Il est aussi causé par la très grande déception ressentie à l'annonce du refus de l'OFPPRA, et qui s'additionne à la perte de confiance que les résidents avaient envers les institutions françaises. Cette angoisse et cette perte de confiance engendrent un rejet chez certains résidents qui parfois refusent de faire les recours administratifs possibles. Ces rejets semblent ponctuellement aller jusqu'au réel dégoût de la France, comme le montre cet extrait de récit biographique : « *Je pensais pouvoir trouver refuge ici, mais en fait, personne ne veut de moi. J'ai trop cru les bénévoles, mais en fait les français ne sont pas tous gentils comme eux. Il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas de nous en France, ils ne veulent pas d'étrangers, ils ne veulent pas de noirs, ils ne veulent pas de musulmans.* » (Récit de vie d'Abderrahim).

C'est ainsi que l'incertitude et l'angoisse des résidents provoquent un mal-être, auquel s'ajoutent un certain ennui et une certaine routine. La lassitude semble omniprésente chez les résidents des CAO et les conditions de vie proposées dans les centres semblent contribuer à ce mal-être et les maintenir dans cet état.

¹²⁴ Ce résident a été placé sous traitement médicamenteux (ce qu'il désigne sous le terme « tablette ») suite à un stress trop important.

¹²⁵ Résident étant parti d'Afghanistan suite aux accusations des Talibans de travailler pour l'armée américaine, et suite aux accusations du gouvernement afghan de travailler pour les Talibans.

7.1.3. Socialisation et sexualité dans les CAO

Le manque de socialisation est très souvent entendu dans les discours des résidents des CAO, même si cette récurrence est moindre chez les exilés placés dans les grandes villes. Ces derniers peuvent profiter de leur facilité de mobilité et de leur proximité avec des personnes ayant la même nationalité qu'eux (La volonté de socialisation n'est pas souhaitée qu'avec des personnes de la même nationalité, mais les similitudes culturelles, et surtout linguistiques, expliquent la plus grande facilité des exilés à rencontrer des personnes de même nationalité.). A Caen, par exemple, le CAO était localisé près de squats où étaient logés des exilés (très souvent illégaux). Les rencontres entre eux étaient alors aisées. Pour les résidents pris en charge dans des espaces plus isolés, les rencontres étaient moins faciles et les bénévoles constituaient très souvent les seules personnes avec lesquelles les résidents pouvaient créer des liens. Ces rencontres entre bénévoles et résidents ont été très souvent marquées par une implication sentimentale forte, relevant d'une affection presque familiale : les bénévoles voyaient très souvent les résidents comme leurs enfants, et les résidents voyaient les bénévoles comme des parents adoptifs. Cet attachement est causé par leur forte proximité et les différences d'âge entre résidents et bénévoles¹²⁶. Mais ces rencontres ne remplacent pas des effets de socialisations entre personnes du même âge. Les résidents des communes rurales ont ainsi fait part régulièrement de leur sentiment d'isolement et de leur manque de rencontrer de nouvelles personnes.

La sexualité est également un facteur de manque chez certains résidents des CAO. Le placement en centre d'accueil coïncide avec l'accaparement des corps des exilés par les acteurs décisionnaires : les exilés ne peuvent se déplacer comme ils le veulent, ils doivent recevoir des examens médicaux, ils ne doivent pas être des personnes sexuellement actives, etc. C'est ce que révèle cette citation d'un directeur de structure de Normandie, questionné sur la prise en compte de la sexualité possible des exilés : « *On n'a pas à prendre ça en charge, on n'a pas à savoir s'ils ont assez d'intimité, et qui ils voient. De toute façon ils ne sont pas là pour ça et ils n'ont pas à partir à la rencontre de gens, ni à les inviter dans le centre.* » (Directeur de structure gestionnaire de CAO, 2017). La prise en charge des questions de sexualité semble ainsi inexistante. Les structures gestionnaires ne mettent, par exemple, pas de préservatifs à la disposition des exilés, comme si l'idée même que ces individus puissent avoir des relations sexuelles semble irréaliste. Cela peut évidemment entraîner des problèmes

¹²⁶ Nous avons vu au chapitre précédent que les bénévoles étaient très souvent âgés.

sanitaires car les relations sexuelles qui peuvent se dérouler dans les CAO risquent de se faire sans protection, et ainsi entraîner l'inoculation de maladies sexuellement transmissibles.

L'envie de faire des rencontres qui pourraient potentiellement aboutir à des relations sexuelles est revenue de nombreuses fois dans les discours des résidents des CAO. Mais il apparaît que les moments d'intimité pour se livrer à une activité sexuelle avec un partenaire, ou non, sont rares, voire presque impossibles dans les CAO : « *Quand je pourrai le faire à nouveau, je ne sais même pas si ça marchera encore !* » (Résident d'un CAO du département de la Manche, octobre 2018).

Pourtant des relations sexuelles ont pu avoir lieu dans les CAO. Ces relations sexuelles ont pu se faire entre résidents, comme le relate cette citation « *You know, I'm not gay, but sometime they are no girls... so...* » (résident de CAO dans le département de la Manche, mars 2017). Elles ont aussi pu se faire entre résidents et bénévoles. La présence de jeunes femmes au sein des bénévoles, bien que minoritaire, a pu entraîner des jeux de séduction, et aboutir à des relations sexuelles. Les relations sexuelles entre bénévoles et résidents semblent être des événements réguliers, au vu, par exemple, de l'enquête faite par le journal *The Independent* qui a révélé que de nombreux bénévoles avaient des relations sexuelles avec des exilés de la Jungle de Calais¹²⁷. Des événements de ce type ont pu avoir lieu dans les CAO de Normandie, même si ces relations sont cachées aux yeux des autres bénévoles. La sexualité entre les bénévoles et exilés est relativement taboue puisqu'un rapport de pouvoir peut se jouer entre les bénévoles et les résidents puisque ces derniers dépendent en partie d'eux, ce qui remet en cause le consentement des deux partenaires. Enfin, des relations sexuelles ont pu avoir lieu entre certains résidents et des prostituées. La localisation de certains CAO dans des espaces isolés ou dans des espaces de marges, a entraîné la proximité entre populations marginalisées, que cela soit les résidents des CAO, les exilés illégaux, ou encore les personnes prostituées. A Cerisy-la-Forêt, le CAO était localisé à quelques kilomètres de camionnettes de femmes se prostituant dans la forêt de Cerisy. A Caen, le CAO localisé sur la Presqu'île est situé à proximité directe des camionnettes de prostituées. Cette proximité avec des travailleuses du sexe a entraîné la volonté de certains résidents (extrêmement minoritaires) de profiter des services proposés. Les relations sexuelles entre prostituées et certains résidents des CAO ont cependant pu être compliquées par le devoir de payer ces personnes, rendant cette opportunité extrêmement occasionnelle. Certains résidents ont également utilisé des applications de

¹²⁷ Article en ligne consulté le 29/10/2022 : <https://www.independent.co.uk/news/world/europe/calais-jungle-volunteers-sex-refugees-allegations-facebook-care4calais-a7312066.html>

rencontres, mais bien que dans ce cas les relations ne soient pas tarifées, les problèmes de compréhension à cause des différences de langues, ont complexifié l'utilisation de cette méthode.

7.1.4. Des divergences de ressentis selon le statut des résidents des CAO.

Il est important de dire que les ressentis des résidents face à leurs conditions de vie sont divers. Les sentiments d'angoisse, d'ennui et de solitude sont communs, sans aucune exception, aux exilés placés dans les CAO. Cependant, il convient de préciser que selon leur statut et leur parcours migratoire, le mal-être apparaît plus ou moins fort.

Il semble que les résidents les plus âgés se sont accommodés des conditions proposées dans les CAO, comme le souligne cette citation : « *Non, Calais c'était horrible... C'était vraiment difficile. J'ai vu des gens mourir là-bas. Ici c'est difficile aussi mais... non, pas autant que Calais* » (résident de 46 ans, CAO de Cerisy-la-Forêt, décembre 2016). Il s'avère que les résidents les plus âgés ont mal vécu leur parcours migratoire et leur vie à la rue. Ces traumatismes rendent pour eux acceptables les conditions de vie proposées dans les centres. C'est très souvent pour eux le retour à un certain confort¹²⁸ : « *J'ai un vrai lit ici, et sous ma couverture je n'ai pas froid. Alors que quand j'étais à Paris sous la tente, j'avais froid tout le temps et j'avais mal au dos.* » (Résident de 39 ans, CAO de Creully, octobre 2019). Mais c'est aussi pour eux le retour à une certaine sécurité : « *Ici, c'est plutôt tranquille. Je n'ai plus trop peur quand je m'endors de me faire racketter ou qu'il y ait une bagarre.* » (Résident de 41 ans, CAO d'Agon-Coutainville, mars 2017). A travers ces citations, c'est la vie à la rue qui est exposée et qui paraît comme particulièrement traumatisante, notamment pour les exilés les plus âgés, pouvant être plus fortement impactés physiquement par les conditions de vie difficiles.

Contrairement à ces résidents, il semble que les exilés les plus jeunes, et étant partis très tôt de chez eux, vivent le placement dans les CAO et leur immobilité obligée comme une véritable épreuve : « *Tu sais, à Calais c'était dur mais c'était chez nous. On ne s'ennuyait jamais. On rencontrait des gens, on baisait tout le temps, on faisait la fête et puis on essayait de passer.* » (Résident de 21 ans, CAO de Cerisy-la-Forêt). Il semble que pour ces résidents, la vie en CAO, le placement dans l'attente et les règles à respecter, soient particulièrement pénibles à vivre. Pour certains résidents partis très tôt sur les routes migratoires, l'immobilité

¹²⁸ Les conditions de vie dans certains CAO ont pu être extrêmement dur (chapitre 5) mais ne sont pas comparable à la vie dans la rue.

qu'induit le placement en CAO est particulièrement impactant : « *J'ai toujours vécu comme ça moi ! Rencontrer des gens, bouger, tout ça. C'est impossible ici. Et ça me manque. J'ai l'impression d'être en prison. Après ce n'était pas facile de vivre dans la rue, mais au moins on s'occupait : il fallait trouver à manger, on essayait de traverser les frontières, et puis on rencontrait du monde, y avait beaucoup de bénévoles parfois. Là c'est trop calme.* » (Résident de 22 ans, parti à 13 ans du domicile familial et de son pays d'origine, CAO de Condé-sur-Vire, novembre 2018).

Enfin, il apparaît que l'intégration des résidents auprès des bénévoles peut avoir des répercussions sur les sentiments de mal-être et sur l'acceptation des conditions de vie offertes par les CAO. Les résidents les plus en lien avec les bénévoles vont avoir l'occasion de participer à de nombreuses activités et vont pouvoir bénéficier de leurs conseils, de leur accompagnement et de leur présence. Les résidents les moins en lien avec les bénévoles vont participer à peu d'activités et se retrouver particulièrement isolés et d'autant plus sujets à l'ennui. La vie quotidienne et les ressentis vis-à-vis des conditions de vie dans les CAO ne sont alors pas les mêmes entre ces catégories d'exilés, entre ceux bien intégrés au réseau de bénévoles et les plus timides, introvertis ou en rupture sociale.

Il ne s'agit pas ici de dire que tous les résidents des CAO les plus âgés s'accommodent de la vie en CAO et que tous les résidents jeunes et partis tôt de leur pays d'origine rejettent les conditions de prise en charge. Il s'agit plutôt de présenter ces facteurs comme pouvant expliquer les divergences de mal-être au sein des CAO, auxquels s'additionnent les personnalités et les modes de vie¹²⁹ de chaque résident, et d'autres facteurs ayant pu échapper à l'analyse des enquêtes de terrain.

¹²⁹ Par exemple, les résidents originaires de villages au Darfour et placés dans des CAO localisés en zone rurale, se sont plus facilement accommodés des conditions de vie (isolement, paysage rural, éloignement des grandes villes) que les résidents ayant toujours vécu dans des grands pôles urbains (Kaboul, Khartoum, Jalalabad, etc.).

7.2. Quelles sont les répercussions du mal-être des résidents des CAO ?

7.2.1. Les comportements déviants

Les répercussions du mal-être des résidents des CAO peuvent tout d'abord se voir par des comportements que l'on peut qualifier de « déviants ». I. Dumont définit la déviance non comme « *une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur* ». *Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette.* » (Dumont, 2007, p.39). Les comportements déviants sont ceux qui ne respectent pas une norme, qui est elle-même constituée d'attentes. Toutefois, les normes ne sont pas toujours viables selon les individus : dans le cas des CAO, il apparaît que rester dans un isolement et un ennui permanents ne soit pas psychologiquement tenable pour les résidents qui vont ainsi développer des comportements transgressifs qui sont en réalité des stratégies pour contourner la norme et vivre avec. Les comportements déviants apparaissent en réalité induits par la norme elle-même (Becker, 1963). Les comportements déviants sont donc des comportements transgressifs ne correspondant pas aux normes établies par la société pour conserver sa cohésion. Dans le cas des résidents des CAO, ils peuvent être relatifs à des comportements violents, ou encore à la consommation à outrance d'alcool ou de substances illégales.

Les comportements violents recensés dans les CAO étudiés ont été relativement rares. Ils ont essentiellement eu lieu dans les grands centres collectifs, où la concentration des individus peut aboutir à des conflits, et parfois à des actes violents. Les violences dans les appartements ont souvent eu lieu lors de mésentente entre des personnes obligées de cohabiter dans cet espace restreint. Les violences physiques ont, dans la très grande majorité des cas, eu lieu entre résidents. Ces violences naissent de mésententes entre exilés, que les conditions d'hébergement alimentent. Le CAO de Cerisy-la-Forêt offrait, par exemple, des conditions d'hébergement collectives, où les moments de solitude semblent presque impossibles. Les résidents en conflits se croisent alors régulièrement, ce qui contribue à alimenter les tensions entre eux : « *J'en peux plus d'être ici, les autres me rendent fous, ils me cherchent. Quand c'est trop j'explose, je ne n'arrive pas à faire autrement.* » (Résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, avril 2017).

C'est ainsi que des événements très violents ont pu avoir lieu dans les CAO : chaises cassées sur le crâne d'un résident, batte de baseball brisée sur le dos d'un individu, coups de poing et

menaces à l'arme blanche ont pu être recensés. Des violences pouvant conduire au meurtre ont aussi pu être comptabilisées dans les différents dispositifs d'accueil pour exilés, comme au CADA de Pau (64) en février 2021, au CADA d'Avranches (50) en mai 2020 ou encore à Bruxelles en février 2018 où Amir, ancien du CAO de Cerisy-la-Forêt, a perdu la vie. En Normandie, aucune violence entre résidents de CAO n'a entraîné de décès.

Outre les violences physiques, des violences verbales ont aussi pu être relevées. Ces violences ont pu avoir lieu entre résidents, mais aussi de la part des résidents envers les travailleurs sociaux¹³⁰, ou dans des cas plus rares, envers les bénévoles. Dans ce dernier cas de conflits, ce sont, par exemple, des bénévoles qui vont exprimer leur mécontentement face à certains comportements de résidents (rendez-vous non-honoré, destruction de dons, etc.) qui vont alors s'énervier face aux remarques. Mais ce sont aussi, dans de très rares cas, des résidents qui vont mal interpréter les volontés de femmes bénévoles et qui vont alors se permettre de les insulter et/ou les menacer¹³¹ : certains résidents vont penser que si une femme vient seule rencontrer et apporter de l'aide à des hommes, c'est par une volonté de séduction. Ils vont alors mal prendre le fait que cette femme puisse refuser leurs avances. Ce peut aussi être des résidents qui ne vont pas supporter qu'une femme bénévole accorde du temps aux autres résidents.

D'autres comportements déviants ont pu avoir lieu, comme la consommation d'alcool ou de substances illégales¹³². Ces consommations pouvaient se révéler occasionnelles et festives pour les résidents. Mais pour beaucoup d'entre eux, ces consommations ont été de véritables alliés contre leurs angoisses, comme le relate les citations ci-dessous :

« - [Résident] *Je n'arrive pas à dormir sans ça. Je pense tout le temps.*

- [Enquêtrice] *Oui, je vois bien que ça ne va pas en ce moment...*

- [Résident] *Oh là là oui c'est difficile. Très très difficile. Ma tête c'est ... Mais tu vois, je bois ça, trois, quatre comme ça, et après hop, je dors. »* (Conversation avec un résident buvant plusieurs canettes de bières « 8,6 »¹³³ par jour, CAO de Torigny-les-Villes, septembre 2017).

¹³⁰ Nous avons vu au chapitre précédent que les travailleurs sociaux concentraient les colères des résidents quant aux manquements de l'action sociale puisqu'ils représentent, pour les résidents, les décideurs politiques et les coupables de leur situation administrative et de leurs conditions de vie.

¹³¹ Comme l'illustre mon expérience personnelle, (chapitre 3)

¹³² C'est essentiellement la consommation de cannabis qui a été relevée dans les CAO, la consommation de drogues dures (cocaïne, ecstasy, héroïne, etc.) n'a pas été observée.

¹³³ Les bières « 8,6 », sont des bières, comme leur nom l'indique, à 8,6° d'alcool. Ces bières fortes se vendent dans de nombreux magasins alimentaires, pour un prix bas.

« Ça me fait du bien à la tête. J'ai beaucoup beaucoup de problèmes là-dedans... Mes papiers, ma maman, et ici il n'y a rien à faire, alors ça tourne ça tourne. Ça c'est bien... Ma tête, hop ! » (Résident consommant du cannabis, CAO de Cerisy-la-Forêt, mars 2017).

« Je suis triste, ça ne va pas. Le whisky c'est bon, j'oublie un peu tout... mais je sais bien que ça me fait faire n'importe quoi. » (Résident consommant de l'alcool en grande quantité tous les jours, Torigny-les-Villes, mars 2019).

La consommation de drogue ou d'alcool est ainsi vue comme un moyen de se libérer des angoisses, de se libérer du mal-être. Un très grand nombre de résidents raconte que ces consommations leur permettent d'oublier leurs problèmes. D'autres racontent que leur mal-être les empêche très souvent de dormir et que ces consommations les aident à trouver le sommeil.

Pour avoir accès à ces produits, les résidents des CAO peuvent recourir à différentes méthodes. La première est l'achat de l'alcool en magasin ou l'achat de drogue à des vendeurs particuliers. Mais comme nous l'avons vu (Chapitre 1), les résidents des CAO ont assez peu de ressources financières ce qui peut très rapidement les empêcher de procéder à des achats. Certains résidents vont préférer garder les aides financières qui leurs sont allouées pour acquérir ces substances, au détriment de l'achat de denrées alimentaires, et ainsi au détriment de leur santé. Ce choix se retrouve régulièrement chez les personnes marginalisées, qui ainsi vont *« tenter d'échapper quelques instants à leurs conditions de vie désastreuses »* (Dumont, 2007, p.72), ce que la consommation d'alcool ou de drogues leur permet, contrairement à la nourriture. Pour ceux n'ayant pas ou plus de moyens financiers pour acheter par eux-mêmes ces produits, d'autres voies peuvent s'offrir à eux. Dans le cas de l'achat de cannabis, certains résidents s'endettent auprès du vendeur. Certains résidents ont aussi essayé de voler quelques bouteilles d'alcool en magasin. C'est aussi très régulièrement les bénévoles qui pouvaient fournir les résidents. Cette pratique divise, entre ceux acceptant de leur donner ces produits et ceux refusant de le faire, comme l'illustrent les citations ci-dessous :

« De toute façon ils sont grands, ils font ce qu'ils veulent quand même. Ça leur permet de s'aérer un peu la tête. Il faut les comprendre, c'est super difficile pour eux. » (Bénévole, CAO de la Manche, mars 2017).

« Je trouve que contribuer à ça, c'est les encourager vers quelque chose qui va les détruire. Parce que sur le court terme, les gars sont contents, ça leur fait du bien. Mais c'est aussi les

laisser partir vers la dépendance à tout ça, et ça c'est terrible. » (Bénévole, CAO de la Manche, octobre 2018).

La consommation de ces produits a permis aux résidents de vivre avec leurs angoisses. Mais elle a aussi contribué au déclenchement de comportements violents. Des bagarres entre résidents ont pu être facilitées avec la désinhibition que ces produits provoquent, tout comme des violences à l'encontre des femmes bénévoles. La consommation de ces produits n'est pas toujours un déclencheur, elle peut aussi être un facteur de conflits entre les résidents. Certains d'entre eux peuvent être contre la consommation d'alcool ou de drogue et alors critiquer fortement les autres : *« C'est vraiment n'importe quoi ! Je ne les supporte plus ! L'alcool c'est interdit. Ce qu'ils font est vraiment mal. Ils auront des problèmes. »* (Résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, juin 2017). Enfin, les comportements violents ont aussi pu être dirigés sur l'individu lui-même : résident détruisant ses affaires, se scarifiant ou se frappant. Ces comportements sont révélateurs d'une dégradation du rapport à soi, entraînée par la précarité et par la détresse psychologique.

7.2.2. De l'isolement à l'état de détresse psychologique extrême

Le mal-être des résidents peut les amener dans des états de détresse psychologique. Les traumatismes liés à leur parcours, les conditions de prise en charge les plaçant dans l'attente (favorisant leur ennui et provoquant parfois de réelles tortures) sont autant de facteurs pouvant conduire les exilés vers une dégradation alarmante de leur santé mentale.

La détresse psychologique des résidents peut se percevoir à travers des manifestations passives, relatives à l'isolement. Cet isolement est fréquemment la conséquence d'une lassitude exacerbée, elle-même provoquée ou alimentée par des états dépressifs. Les manifestations de cet état sont très souvent : la perte d'envie de se nourrir, de se laver, d'entrer en relation sociale avec les autres exilés, les assistants sociaux et les bénévoles. Les résidents en détresse psychologique font souvent état de cette trop grande lassitude qui les entraîne vers un repli sur eux-mêmes. Nous verrons dans ce chapitre que la prise en charge des exilés est très complexe. Cet isolement la rend d'autant plus difficile.

La détresse psychologique des résidents peut également se révéler à travers des manifestations productives, notamment par la dégradation du rapport à soi, visible par la volonté de se détruire physiquement : résident ne se lavant plus, ne voulant plus manger ou boire, marchant au milieu des routes pour potentiellement se faire heurter par une voiture,

consommant à outrance de l'alcool, perpétrant des actes de petite délinquance pour se faire arrêter par les forces de l'ordre, se scarifiant (le plus souvent en se brûlant avec des cigarettes), se frappant à coups de poing, se jetant contre des murs, etc.

L'isolement social et la dégradation du rapport à soi sont les manifestations les plus courantes observées dans les CAO. Mais d'autres manifestations productives, plus exacerbées, peuvent être visibles, comme les troubles psychologiques (paranoïa, hallucinations, amnésie, excès de colère, etc.) pouvant relever de maladies mentales telles que la bipolarité ou la schizophrénie.

Enfin, le mal-être des résidents peut les placer dans des états de détresse psychologique absolue. A ce stade, c'est le plus souvent les résidents plongés dans des états dépressifs, ou entraînés par des troubles psychologiques, qui peuvent vouloir attenter à leur vie. De nombreuses tentatives de suicide ont pu être répertoriées au sein des CAO de Normandie. Cinq tentatives ont, par exemple, eu lieu en Normandie durant la première année de mise en place du dispositif, pour environ deux-cent-cinquante exilés accueillis dans la région (hors résidents des CAOMI). Un suicide a quant à lui eu lieu à Condé-sur-Vire. Abdesamad, 32 ans, originaire de Somalie, s'est pendu dans un champ le 27 août 2020. Il présentait un mal-être quotidien et un état dépressif depuis de nombreuses semaines, état similaire à celui de nombreux résidents : angoisse, insomnie, tristesse profonde, incapacité à se projeter dans l'avenir. Aucune prise en charge psychologique n'a été mise en place par Coallia malgré les avertissements des bénévoles intervenant sur le site.

Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre de résidents, des CAO de la Manche, ayant développé des manifestations suite à leur mal-être¹³⁴. Ces données ont été recueillies grâce à l'observation participante, mais aussi grâce aux entretiens réalisés avec les exilés, les bénévoles et les travailleurs sociaux. Les manifestations du mal-être des résidents ont été classées en quatre grandes catégories : Les manifestations passives (renfermement sur soi), la dégradation du rapport à soi (comportements « déviants », scarification, etc.), les troubles psychologiques (hallucinations, perte de cohérence, excès de colère, etc.) et enfin la détresse psychologique absolue (état dépressif et tentatives de suicide). Ces quatre catégories se veulent révélatrices de l'évolution possible de la santé mentale des exilés.

¹³⁴ La durée de comptabilisation diffère selon les sites, en fonction des fermetures de centres ou encore du temps passé dans chaque CAO qui, lorsqu'il diminue, m'a obligée à arrêter le comptage.

Figure n° 56 : Tableau répertoriant les manifestations du mal-être des résidents des CAO de la Manche

Site	Cerisy-la-Forêt	La Chapelle-sur-Vire	Saint-Germain-sur-Ay / Agon-Coutainville / Coutances / Gratot¹³⁵	Torigny-les-Villes	Condé-sur-Vire	Villedieu-les-Poêles
Caractéristiques	D'octobre 2016 à Août 2017 - 35 résidents	D'octobre 2016 à Novembre 2017 -26 résidents	D'octobre 2016 à Janvier 2018 - 46 résidents	De Juillet 2017 à Août 2018 - 22 résidents	De Juillet 2017 à Août 2018 - 28 résidents	D'août 2017 à mars 2018 - 34 résidents
Manifestations passives	21 (60%)	10 (38%)	21 (45%)	12 (55%)	16 (57%)	15 (56%)
Dégradation du rapport à soi	8 (23%)	3 (11%)	6 (13%)	5 (23%)	7 (25%)	6 (18%)
Troubles psychologiques	1 (3%)	1 (4%)	3 (6%)	3 (13%)	3 (11%)	3 (9%)
Détresse psychologique absolue	1 (3%)	1 (4%)	2 (4%)	2 (9%)	2 (7%)	1 (3%)

Autrice : M. Verove, 2022

Ce tableau nous montre des divergences entre les centres. Il apparaît que les CAO de La Chapelle-sur-Vire et les sites regroupés de Saint-Germain-sur-Ay, Agon-Coutainville, Coutances et Gratot concentrent des résidents présentant moins de manifestations à leur mal-être, contrairement aux autres sites. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Tout d'abord par le fait que ces sites sont ceux proposant les conditions de vie les plus correctes : chambres individuelles dans les centres collectifs de La Chapelle-sur-Vire, Agon-Coutainville et Saint-Germain-sur-Ay ; centres modernes et bien aménagés pour les bâtiments d'Agon-Coutainville et Saint-Germain-sur-Ay.
- Des aménités environnementales pouvant créer un mieux-être chez certains résidents, notamment pour ceux qui ont été placés dans des communes proches du littoral et qui

¹³⁵ Tous ces sites ont été regroupés dans une même colonne car les ouvertures et fermetures ont été très rapprochées dans le temps et parce que ces sites regroupent les mêmes résidents.

ont pu profiter de cet environnement. Cette qualité est régulièrement revenue dans les discours des résidents hébergés dans ces communes.

- Un réseau de bénévoles dense et impliqué : 54 bénévoles (plus ou moins réguliers) ont par exemple été comptés au CAO de La Chapelle-sur-Vire, pour des résidents peu nombreux (entre quinze et vingt-six). L'action des bénévoles peut avoir un impact positif sur les résidents, par la distraction que leur présence apporte et aussi par l'écoute que les bénévoles offrent aux résidents.
- D'autres facteurs peuvent aussi influencer ces résultats, comme le hasard du placement des résidents dans les centres, ou encore la diversité de leur statut : la moyenne d'âge des résidents de Saint-Germain-sur-Ay, Agon-Coutainville, Coutances et Gratot est un peu plus élevée que dans les autres sites de la Manche. Nous avons vu précédemment qu'il y a une récurrence du mal-être chez les résidents les plus jeunes, ce qui peut également expliquer ces chiffres.

Le CAO de Cerisy-la-Forêt regroupe des chiffres particulièrement élevés contrairement aux autres CAO collectifs : 60% des effectifs du centre ont eu des manifestations passives de mal-être (contre 38% à La Chapelle-sur-Vire, par exemple) et plus de 20% ont manifesté une dégradation du rapport à eux. Ces chiffres peuvent s'expliquer principalement par les conditions de vie particulièrement difficiles de ce centre. La vie en collectivité, le manque de nourriture, le délabrement des lieux, sont autant de facteurs pouvant favoriser l'exacerbation du mal-être des résidents. A ces facteurs, peuvent s'ajouter, encore une fois, une part de hasard, ainsi que la présence importante de résidents jeunes et partis très tôt de chez eux. L'isolement du lieu ne semble pas être un facteur explicatif important (même si l'éloignement du CAO contribue aux conditions de vie éprouvantes) puisque les autres CAO isolés géographiquement (La Chapelle-sur-Vire, Saint-Germain-sur-Ay) font état de chiffres plus faibles.

Les trois derniers sites présentés dans ce tableau (Torigny-les-Villes, Condé-sur-Vire et Villedieu-les-Poêles) présentent des chiffres tout aussi élevés que ceux du CAO de Cerisy-la-Forêt. Les chiffres concernant les troubles et la détresse psychologiques sont même plus importants dans ces sites. Pourtant dans ces hébergements, les conditions matérielles se sont améliorées (voir chapitre 5). Les facteurs explicatifs sont autres :

- Ces trois sites ont ouvert après la fermeture des CAO de Cerisy-la-Forêt et La Chapelle-sur-Vire. Une partie des résidents ayant présenté des troubles psychologiques ou des

états de détresse psychologique absolue dans ces nouveaux centres sont des résidents qui étaient déjà présents dans ces deux CAO collectifs et qui manifestaient déjà leur mal-être. Dans la colonne recueillant les chiffres du site de Torigny-les-Villes, les deux résidents présentant des troubles psychologiques et des états de détresse psychologique étaient auparavant hébergés au CAO de Cerisy-la-Forêt et ont été comptabilisés parmi les huit résidents présentant une dégradation du rapport à soi. Il apparaît donc que l'augmentation des chiffres dans ces trois sites est en réalité la conséquence du manque de prise en charge psychologique des résidents. Nous pouvons ainsi affirmer que le temps passé dans les centres et le manque de prise en charge entraînent une permanence et même une dégradation de l'état psychologique de certains exilés.

- L'hébergement, dans ces trois sites, des résidents accueillis en premier lieu dans l'un des centres collectifs, coïncide également avec les premiers résultats de leur demande d'asile. Pour ceux ayant été déboutés, c'est leur mal-être qui s'amplifie. Certains des résidents vont alors commencer à développer une certaine détresse psychologique. Pour d'autres, elle va s'amplifier, les plongeant dans des états toujours plus inquiétants.
- La création de ces trois CAO a aussi coïncidé avec l'arrivée de nouveaux résidents (suite à des départs). La plupart de ces nouveaux venus ont été placés en procédure Dublin, car ils n'ont pas bénéficié de la mesure mise en place pour les exilés de la Jungle de Calais, qui stipulait que la procédure ne serait pas appliquée. C'est ainsi que dans ces trois sites un nombre important d'exilés en procédure Dublin était présent. Comme expliqué précédemment, la mise sous cette procédure représente une véritable angoisse pour les résidents, voire même une véritable torture, qui peut également expliquer pourquoi les chiffres dans ces centres sont particulièrement élevés.

De façon plus globale, la détresse psychologique des résidents des CAO prend sa source dans les traumatismes nés des exactions subies dans leur pays d'origine ou durant leur parcours migratoire. Mais les chiffres présentés dans ce tableau montrent que le placement dans les CAO et les conditions administratives vont contribuer à ce mal-être, et parfois même l'aggraver.

7.2.3. Prendre en charge des comportements « déviants » : soigner ? Déplacer !

Il est apparu une permanence de la prise en charge du mal-être des résidents par les acteurs gestionnaires, notamment lors de comportements dit déviants : ces acteurs n'ont pas mis en place de suivis psychologiques, mais ont systématiquement répondu par la répression et le déplacement.

Certains résidents ayant eu des comportements violents ont été expulsés du dispositif et ont ainsi perdu leurs droits. Les résidents les plus violents ont même été placés en centre de rétention administrative (CRA) afin d'être expulsés vers leur pays d'origine. Mais il apparaît aussi que d'autres résidents violents ont simplement été déplacés de structures d'hébergement. C'est par exemple le cas pour un exilé placé dans un CAO de Normandie qui, après un simple désaccord avec ses colocataires, les a menacés avec une arme blanche. Sous le choc les autres résidents ont fait intervenir l'assistant social qui a prévenu sa direction. Une place dans un autre dispositif d'accueil a été trouvée pour cette personne qui devait alors simplement être déplacée de structure, malgré sa potentielle dangerosité : aucun accompagnement plus individualisé ne devait être mis en place, aucun suivi psychologique n'était prévu. Il est même apparu que la structure qui devait l'accueillir n'était pas au fait de ces comportements violents. Cette dernière a finalement refusé de le prendre en charge après que l'assistant social ait prévenu la structure en question. Suite à cette annulation de transfert, la direction du CAO a convoqué l'assistant social afin d'exercer des pressions sur sa personne en stipulant qu'il n'avait pas à prévenir les autres structures de ces comportements. Pourtant l'assistant social peut être tenu pour responsable si le résident commet une agression. C'est ainsi que les comportements violents des résidents ne sont pas pris en charge par l'action sociale : la personne est déplacée de centre en centre, ce qui ne lui permet pas de disposer d'aide et de soins et ce qui met aussi en danger les autres exilés (mais aussi les professionnels et les bénévoles) qui cohabitent avec lui. Le rôle des assistants sociaux est, comme décrit au chapitre précédent, utilisé par les acteurs décisionnaires pour mettre en place des plans d'actions visant le contrôle strict des exilés.

Pour les résidents consommant de l'alcool et/ou du cannabis à outrance, leur déplacement a là aussi été la seule réponse apportée par les acteurs décisionnaires : les résidents vont être déplacés de centre, voire de structure (résidents rapidement placés en CADA, par exemple). Aucun accompagnement sanitaire et médical ne leur est proposé par l'action sociale. Ce sont certains bénévoles qui, parfois, prennent les rendez-vous pour les résidents et les accompagnent chez des professionnels de santé.

La très grande majorité des résidents ayant eu des comportements jugés déviants sont les résidents les plus jeunes, et les plus fragiles. Leur prise en charge par la répression ou la punition ne fait qu'aggraver leur fragilité. Un résident de Torigny-les-Villes, a été déplacé au CADA de Cherbourg après avoir été retrouvé ivre sur la voie publique. Ce déplacement a provoqué la rupture des liens qu'il avait créés avec un grand nombre de bénévoles. Cela a entraîné la rupture du suivi médical que des bénévoles avaient tenté de mettre en place. Cela a aussi provoqué un isolement social car, en partant à Cherbourg, ce sont ses amitiés avec les autres résidents qui ont été rompues. Ce déplacement a ainsi aggravé sa détresse sociale, le plongeant plus profondément dans l'alcoolisme. Amir, un résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, a quant à lui été exclu du centre après avoir fait preuve d'une extrême violence à l'encontre d'un autre résident. Avant d'être conduit en CRA, il s'est enfui du centre. Après avoir vécu quelques mois à la rue, il est placé dans un centre d'accueil en Belgique où il sera poignardé à mort par un autre résident après une bagarre. Les examens détermineront qu'Amir était mineur. Il faisait preuve régulièrement d'état de violence, mais aucun accompagnement psychologique ou éducatif n'a été mis en place, conduisant à cette finalité. Le déplacement des résidents suite à des comportements « déviants » ne fait que de les pousser plus encore dans la précarité et la vulnérabilité.

Il faut cependant noter que certains de ces éloignements peuvent être bénéfiques pour le résident ayant des comportements « déviants » lorsqu'ils peuvent être le résultat d'une emprise qu'un autre résident exerce sur eux. Mais dans la majorité des cas rencontrés la gestion de ces comportements, par le prisme de la punition par le déplacement ou l'exclusion, ne fait que renforcer la défiance des résidents à l'encontre de l'action sociale et renforcer leur détresse sociale et psychologique.

7.2.4. La prise en charge de la détresse psychologique des résidents de CAO.

La santé mentale des demandeurs d'asile semble donc mal prise en charge. Dans les Centres d'Accueil et d'Orientation, comme dans beaucoup de dispositifs d'hébergement pour exilés, le soin en lien avec la santé mentale des résidents n'est pas prévu. Pourtant, ce sont bien de troubles psychologiques, liés à des traumatismes, dont souffrent le plus les exilés arrivant en France. L'étude *Trajectoire et Origine* réalisée par l'INED en 2016, montre que les exilés sont en globalité en très bonne santé physique et que ce sont les années de vie à la rue ou d'hébergement dans des structures d'accueil qui détériorent leur état de santé corporelle. Mais dès leur arrivée un grand nombre d'entre eux (un individu sur cinq) souffre de troubles

psychologiques (Hamel et Moisy, 2016). Dans un article paru en 2018, M.C Saglio-Yatzimirsky et L. Wolmark donnent l'exemple des résultats avancés par le Comede (Comité pour la santé des exilés). Les autrices expliquent que : « *Parmi les causes de morbidité, 36 % des diagnostics posés par les médecins du Comede concernent des troubles psychiques. Les syndromes psychotraumatiques — dont les traumatismes complexes liés à des agressions répétées (maltraitements, tortures, blessures, viols, humiliations, etc.) —, les syndromes dépressifs et les troubles anxieux sont les plus fréquemment rencontrés parmi les patients (respectivement 68 %, 22 % et 8 % ; voir Comede, 2017). Si ces troubles sont fortement corrélés aux antécédents de violence (Veisse et al., 2017), le lien avec la situation de précarité sociale en France apparaît aussi clairement.* » (Saglio-Yatzimirsky et Wolmark, 2018, p. 23). La santé des exilés des CAO reflète ce constat. Pourtant, la santé mentale des résidents n'a pas été prise en compte par les acteurs décisionnaires (Etat, préfectures, et directeurs de structures gestionnaires) puisque rien n'a été prévu pour établir un suivi psychologique, ou du moins le proposer aux résidents. Les CAO sont pourtant des lieux d'accompagnement administratif et sanitaire, mais ce dernier point ne comprend que le suivi des corps.

La non-prise en charge psychologique des résidents s'explique d'une part par le manque de moyens alloués aux structures et aux difficultés globales d'accéder à ces types de soins. Mais selon Estelle d'Halluin, cela s'explique également par une vision coloniale des exilés : « *De l'autre côté, la psychiatrie des migrants a aussi hérité en France d'une psychiatrie coloniale imprégnée de préjugés culturalistes et racistes. Les travaux de John Colin Carother ou d'Antoine Porot durant l'entre-deux guerre ont, quant à eux, exploré les différences culturelles, mais pour les constituer en signe d'infériorité. Dans ces traditions françaises parallèles, les effets de la violence et de la guerre sur les populations étrangères ont longtemps été négligés (en métropoles) ou relativisés (dans la psychiatrie coloniale)* ». (D'Halluin, 2009, p.69). Il apparaît ainsi que la prise en charge psychologique des demandeurs d'asile ne semble pas évidente, et découlerait d'un héritage colonialiste qui ferait voir la personne étrangère comme peu soumise aux traumatismes.

Cette absence de soins psychologiques peut aussi s'expliquer par des priorités qui sont autres. A l'image des personnes marginalisées, il semble que la santé des résidents des CAO soit avant tout perçue comme un besoin de soigner pour protéger la société française : les demandeurs d'asile sont mis en quarantaine avant de rejoindre les sites, ils sont testés contre la tuberculose, contre les hépatites B et C et contre le VIH. L'accompagnement sanitaire des exilés semble avant tout focalisé sur un besoin de se protéger des épidémies, et un besoin d'identifier

les personnes porteuses de maladies transmissibles. La santé mentale des exilés n'entre pas dans cette optique ce qui peut expliquer qu'elle soit mise de côté.

Les bénévoles vont être les principales personnes touchées par la détresse psychologique des résidents, puisque ce sont les personnes les plus en contact avec eux. Les bénévoles sont les premiers individus auxquels les résidents vont se confier. Nous avons vu au chapitre précédent qu'ils étaient devenus des militants pour les droits des exilés et que leurs actions avaient dépassé le champ occupationnel pour pallier les manquements de l'action sociale (chapitre 6). Mais ce qui a fait la plus grande richesse des liens entre exilés et bénévoles, ce sont les moments de partage qui ont permis aux résidents de trouver des individus dans lesquels ils pouvaient avoir une pleine confiance et créer des liens presque familiaux. La photographie ci-dessous illustre les moments de convivialité passés entre bénévoles et résidents. Une grande confiance et un grand attachement sont nés et sont renforcés par ces moments.

Photographie n° 30 : Discussion entre des résidents et un bénévole au CAO de Cerisy-la-Forêt



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, juin 2017

C'est dans ces moments de partage, que les résidents se sont le plus confiés aux bénévoles et que ces derniers ont pu faire état de la détresse psychologique de certains d'entre eux. Très souvent les bénévoles ont alerté les travailleurs sociaux pour exprimer leur inquiétude. Mais

malgré ces alertes, très peu de résidents ont été pris en charge, et lorsqu'ils l'ont été, c'était le plus souvent après avoir fait des tentatives de suicide. L'accompagnement psychologique des demandeurs d'asile est ainsi lacunaire.

Il semble tout d'abord que l'accès à un accompagnement psychologique est, de façon globale, difficile de par la forte demande de rendez-vous et le peu de praticiens disponibles. Ces difficultés sont d'autant plus importantes lorsque les personnes habitent des déserts médicaux ou des espaces où la présence de ces praticiens est rare (c'est-à-dire dans les petites villes et les espaces ruraux). Mais même lorsque la prise en charge s'enclenche, d'autres difficultés peuvent apparaître. Tout d'abord la barrière de la langue. Lorsqu'un médecin peut ausculter quelqu'un pour des soucis physiques sans avoir besoin d'échanger longtemps, le suivi psychologique ne saurait, lui, se faire sans la parole. Dans les grandes villes, les consultations de personnes étrangères peuvent être régulières. Certains praticiens ont l'habitude de travailler en lien avec des traducteurs, ou du moins maîtrisent parfaitement l'anglais ou une autre langue étrangère. Dans les plus petites communes, les praticiens n'ont pas ces habitudes et peuvent très souvent refuser les rendez-vous : « *[Nom d'un résident] est revenu. Ça n'a pas duré longtemps ! ils ont refusé de le prendre car il ne parlait pas le français ! Bah oui, ça semble logique !* » (Assistant.e social.e, Manche, juin 2019). Mais c'est aussi les lacunes en termes de formation du personnel soignant qui peuvent remettre en question le suivi psychologique, comme le raconte un résident du CAO de Torigny-les-Villes : « *J'ai raconté au médecin pourquoi ça n'allait pas. Je lui ai expliqué que dès que je fermais les yeux je me revoisais dans la Méditerranée, je revoisais des femmes et des enfants mourir. Des bébés de quelques mois. Et bien le médecin il m'a regardé avec des grands yeux et il m'a dit « oh là là, je ne sais pas quoi vous dire » !* » (Résident du CAO de Torigny-les-Villes, octobre 2018). Ces difficultés de prise en charge révèlent que certains soignants ne se sentent pas aptes à suivre des exilés dont les causes de troubles psychologiques relatifs à des traumatismes, n'entrent pas dans leur savoir et leur champ de compétences : « *L'exclusion et les obstacles à l'accès aux soins de santé mentale reposent ainsi sur l'idée d'une inadaptation mutuelle des exilés et des soignants. En cela, ils renvoient à une politique de l'accueil qui inclut, mais excède les seuls aspects des politiques de la santé.* » (Saglio-Yatzimirsky et Wolmark, 2018, p. 23).

C'est également lors de prise en charge d'urgence que des défaillances ont pu apparaître. Lors d'appels aux urgences pour des tentatives de suicides, l'on m'a répondu, deux fois, qu'ils n'étaient pas sûrs de pouvoir intervenir dans un centre d'hébergement pour exilés. C'est après plusieurs minutes de négociation qu'on m'annonça que les pompiers allaient arriver sur place,

mais qu'ils devaient attendre l'arrivée de la gendarmerie pour les protéger d'éventuels débordements. Alors, les pompiers ont pu accéder au centre pour porter secours au résident. C'est ainsi que les forces de l'ordre peuvent intervenir dans le domaine de la santé d'urgence pour les exilés, par leur présence obligatoire sur les lieux, qui conditionne ensuite la prise en charge par les secours. Mais la position des forces de l'ordre auprès des exilés a pu être teintée de racisme et de xénophobie, comme l'illustrent les citations relevées lors d'une discussion entre deux gendarmes présents dans le CAO de Cerisy-la-Forêt : « *On fera mieux de les laisser crever* » ou encore « *Faudrait leur permettre de se faire soigner quand ils auront appris à parler le français ! Je suis sûre que si je les insulte ils ne comprendraient pas [rire]* ». (Gendarme de Saint-Lô, CAO de Cerisy-la-Forêt, mai 2017). Ces discussions ont eu lieu à proximité des résidents du CAO qui, après plusieurs mois de cours de français, ont compris la discussion, ce qui les a profondément choqués. Ce positionnement des forces de l'ordre pose question sur leur capacité à intervenir de la façon la plus neutre auprès des secours pour permettre l'accès aux soins d'urgence des exilés.

7.3. Les CAO, une expérience négative ?

7.3.1. Résidents : l'évolution des points de vue.

Pendant leur prise en charge ou quelques jours après leur sortie du dispositif, les résidents témoignent que leur placement dans les CAO a été une expérience négative. Tous font état de leur mal-être accentué par leurs conditions de vie et tous se plaignent des conditions d'hébergement proposées¹³⁶ :

« Si j'avais su comment on serait traité ici, je ne sais pas si j'aurais accepté de venir »

(Résident du CAO de Saint-Germain-sur-Ay, décembre 2016).

« La vie à la rue nous laisse au moins libres. Ici on tourne fou. On est comme des animaux. »

(Résident du CAO de Serquigny, novembre 2017).

« Je suis content que ce soit fini. Coallia, c'est fini ! Tout ça, c'est fini ! » (Résident ayant eu le statut de réfugié, CAO de Torigny-les-Villes, octobre 2019).

L'unanimité face à cette expérience négative s'exprime surtout dans les grands centres, où la vie en collectivité pèse insidieusement sur les résidents. Lors de l'annonce de la fermeture du CAO de Cerisy-la-Forêt, tous les résidents sans exception ont fait part de leur joie de quitter ce site.

Pourtant, quelques semaines après la fermeture de ce centre et leur placement dans des appartements à Condé-Torigny ou encore Villedieu-les-Poêles, beaucoup de résidents ont regretté l'ancien centre collectif. Certains sont même retournés voir le centre de La Malbrèche (par leurs propres moyens ou grâce à l'accompagnement des bénévoles) et la nostalgie en a fait pleurer quelques-uns. Cet exemple n'est pas unique puisque les mêmes cas de figure se sont répétés lors de la fermeture des centres collectifs de La Chapelle-sur-Vire et de Perrou. Ce qui semble causer cette nostalgie chez les résidents, ce sont les moments de solidarité et de collectivité passés auprès des bénévoles. Nous l'avons vu, le placement dans des appartements a contraint l'action des bénévoles (chapitre 5) et a éloigné les résidents entre eux. Cela a ainsi entraîné la rareté des moments de convivialité et l'accroissement de l'ennui et de l'isolement des exilés.

¹³⁶ Ces plaintes se font à des degrés divers selon les résidents, comme cela a été présenté dans le chapitre.



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, mai 2017

Ce schéma s'est également produit à de nombreuses reprises lorsque les résidents sont sortis du dispositif des CAO après avoir obtenu un titre de séjour. Nous verrons dans le chapitre 9 que l'obtention du statut de réfugié ou la protection subsidiaire ne conditionne pas la fin de la précarité et de la vulnérabilité des exilés. Les difficultés d'insertion auxquelles les résidents des CAO sont confrontés à leur sortie du dispositif ont également rendu nostalgiques un très grand nombre de résidents, regrettant les moments passés auprès des bénévoles.

Il apparait ainsi que ce sont essentiellement les actions des bénévoles qui ont rendu positifs les moments passés dans les centres. Ce qui est donc révélé positif, ce sont les liens qui

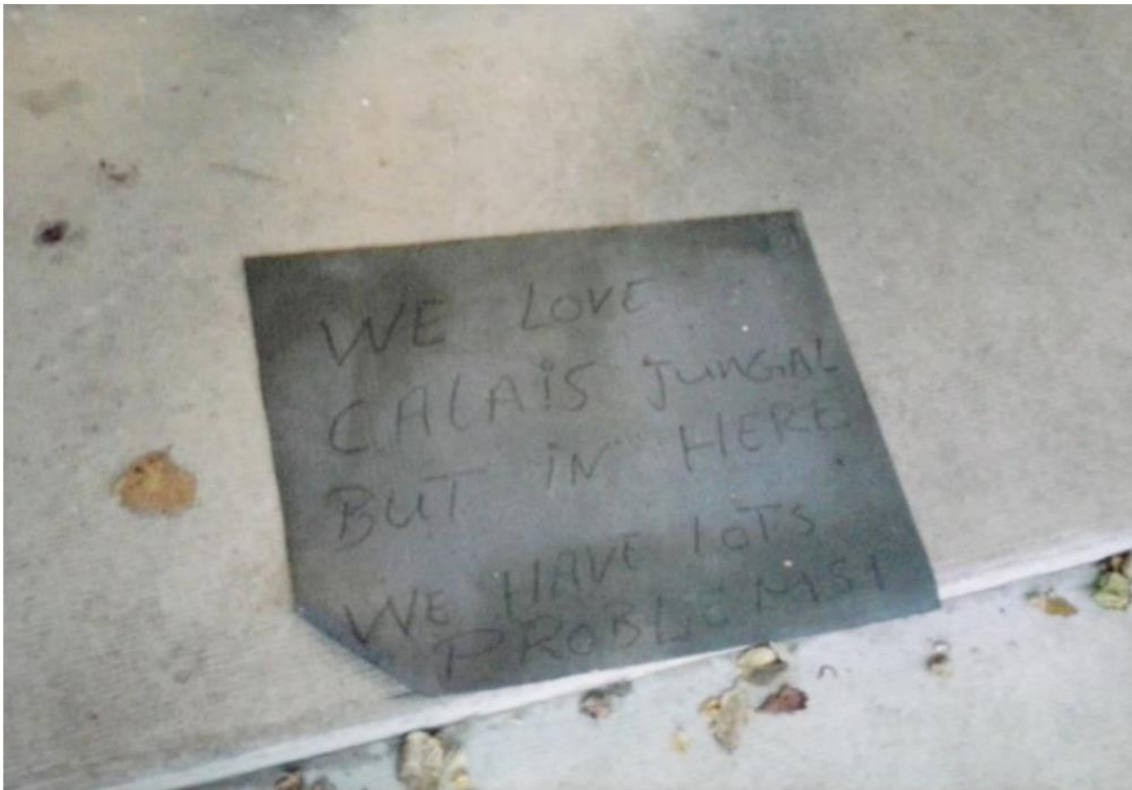
se sont créés entre les exilés et les bénévoles. Le dispositif en lui-même est vu négativement par les résidents puisqu'il est porteur de leur mal-être, porteur de conditions de vie indignes et de souffrances. Les CAO sont des lieux de surveillance des exilés par les acteurs gestionnaires, mais ces lieux ont permis la socialisation entre exilés et bénévoles et c'est la perte de ces liens, lorsque les exilés sont déplacés ou sortent du dispositif, qui les rendent nostalgiques.

Pour les résidents sortis des CAO sans avoir obtenus un titre de séjour, les ressentis positifs semblent inexistantes. Nous l'avons vu, pour ces résidents c'est très souvent un dégoût et des sentiments de trahison et de délaissement qui prédominent. Les moments de solidarité passés auprès des bénévoles semblent effacés face à la douleur que représente la réception d'une OQTF. Ces souvenirs sont même parfois vus comme des mensonges pour les résidents qui se représentent alors la France comme le pays qui n'a pas voulu d'eux (voir le récit de vie d'Abderrahim, annexe n° 1).

7.3.2. Des résidents spectateurs de la prise en charge ?

Les conditions de vie et d'accompagnement proposées par les acteurs gestionnaires ont été vues de façon négative par les résidents des CAO. Nous avons montré précédemment que les bénévoles, parfois aidés des travailleurs sociaux et des municipalités, ont tenté de pallier les manquements de l'action sociale. Mais les résidents eux-mêmes ne sont pas des spectateurs face à ces carences. Ils ont parfois tenté de faire entendre leur voix : énervement auprès des travailleurs sociaux, inscription sur les murs ou tout autre support pour dénoncer leurs problèmes, comme l'illustre la photographie ci-dessous qui montre l'exaspération des résidents face aux problèmes de nourriture rencontrés au CAO de Cerisy-la-Forêt. Nous verrons également au cours du chapitre suivant que les résidents font aussi parfois preuve de stratégies d'adaptation face aux modalités de gestion des CAO, notamment par le réaménagement des espaces de vie.

Photographie n° 32 : Inscription du mécontentement des résidents sur un tapis au CAO de Cerisy-la-Forêt : « We love Calais Jungle but in here we have lots problems »



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, novembre 2017

L'expression de ces mécontentements a toujours été accueillie avec dédain par les acteurs gestionnaires :

« Ils sont très difficiles. Vraiment il ne va pas falloir qu'ils exagèrent comme ça trop longtemps. » (Réaction d'un directeur de CAO après l'expression des mécontentements de résidents face à leurs conditions de vie, Normandie, 2017).

« Il ne faut pas toujours se fier à ce qu'ils disent. Ils n'ont pas tous les tenants et les aboutissants des faits. Ils doivent apprendre à nous laisser faire. » (Adjoint au Préfet de la Manche, questionné par rapport aux mécontentements des résidents face à leurs conditions de vie, Saint-Lô, avril 2017).

Les expressions de mécontentements des résidents sont très souvent minimisées. La gestion globale des exilés leur fait perdre toute capacité à pouvoir s'occuper par leurs propres moyens de leurs démarches administratives. Les papiers à fournir sont obligatoirement en français, l'accompagnement par des travailleurs sociaux est exigé pour accéder à une demande d'asile, la prise en charge administrative doit nécessairement se faire dans les centres d'hébergement

pour exilés, et comme nous l'avons vu, les résidents des CAO n'ont pas accès au suivi des démarches administratives et sont parfois même surveillés pour les empêcher de détenir des documents leur expliquant leurs droits (chapitre 6). Toutes ces méthodes d'accompagnement limitent l'autonomie des exilés qui perdent alors toute légitimité à exprimer leurs mécontentements.

L'expression des mécontentements des résidents est aussi très souvent accueillie par la réprimande par les acteurs gestionnaires. Au sein des CAO de Normandie, les résidents ayant exposé leur colère ont tous été convoqués au siège des structures gestionnaires par les directeurs. Ces derniers, selon les résidents, n'ont jamais cherché à comprendre les causes de leur exaspération, mais les ont toujours menacés d'être sortis du dispositif et de perdre leur droit d'asile si la situation ne retrouvait pas son calme. Les résidents des CAO placés dans une situation très précaire, ayant perdu toute autonomie et totalement dépendants de l'action sociale n'ont d'autre choix que de taire leur insatisfaction. Comme le souligne Marc Bernardot : « *En ce qui concerne les usagers de ces structures, les dispositifs les maintiennent en dessous des normes sans limites de durée et le fractionnement de l'espace rend presque impossible leur mobilisation et la contestation de ce nouveau système d'encadrement de la pauvreté* » (Bernardot, 2012, 98 p.). L'aliénation des exilés est ainsi la conséquence d'une prise en charge qui, structurellement, les contrôle, par l'action sociale, par le logement, par le déplacement et la répression.

Il apparaît ainsi que les résidents des CAO sont des acteurs à part entière et qu'ils tentent par des actions et par des moyens limités de faire entendre leur voix. Les contrôles des exilés mis en place par les acteurs gestionnaires freinent et mettent parfois fin aux revendications des résidents. Et c'est là toute l'importance pour le droit des exilés de pouvoir bénéficier de l'action citoyenne car c'est bien souvent elle qui prend le relais et qui porte les revendications des exilés : « *On est les portes paroles des sans voix. Ils n'ont aucun droit, personne ne les respecte. Ils peuvent crier autant qu'ils veulent, personne ne les écoute. Quand ça vient de nous, ça fonctionne parfois.* » (Joël Fraboulet, directeur du CSLAM, lors d'une manifestation devant le commissariat de Saint-Lô contre la procédure Dublin, mars 2018).

Conclusion du chapitre 7 :

C'est ainsi que la vie quotidienne des résidents est fortement marquée par l'ennui et l'angoisse. L'action des bénévoles tente de pallier l'action sociale qui n'inclut pas de suivi psychologique ni même d'activités occupationnelles. Pourtant les actions des bénévoles dans les CAO n'arrivent pas à combler la lassitude exacerbée des résidents qui s'exprime au fil des mois et au fil de l'attente. A cela s'ajoutent les traumatismes de ces derniers quant aux causes de leur départ de leur pays d'origine et aux événements ayant eu lieu durant leur parcours migratoire.

Toutes ces causes et le maintien dans les CAO pendant de nombreux mois, amènent la plupart des résidents à développer des troubles psychologiques. Ces troubles peuvent être « passifs », ce qui sous-entend une certaine forme de renfermement de soi-même. Mais ces troubles peuvent se manifester de façon active, chez des résidents développant des troubles psychologiques intenses qui peuvent aller jusqu'à l'atteinte à leur vie. Le mal-être des résidents fait souvent suite à des traumatismes extérieurs et antérieurs à la prise en charge dans les CAO. Mais ce chapitre permet de voir que le placement dans ces centres peut favoriser le développement de ces troubles, par des conditions matérielles difficiles et par le placement long dans certaines situations administratives.

Le mal-être des résidents n'est aucunement pris en charge par l'action sociale : les difficultés à suivre et traiter les pathologies psychologiques, les différences de langues, le manque de moyens alloués par l'Etat, et d'autres facteurs relevant de la discrimination (banalisation des traumatismes chez les étrangers et suivi sanitaire essentiellement tourné vers la protection face aux épidémies et aux MST/IST), s'opposent à tout suivi psychologique.

Il apparaît alors que le séjour en CAO des résidents est vu d'une façon négative par ceux-ci. Leurs conditions de vie, leurs conditions d'accompagnement social, leur criminalisation par les acteurs décisionnaires et leur maintien dans des situations de détresse psychologique sont autant de facteurs expliquant ces souvenirs négatifs. Pourtant il est visible qu'un très grand nombre de résidents restent nostalgiques face aux moments passés dans les centres. Cette nostalgie provient essentiellement des liens qui se sont tissés entre eux et les bénévoles. La nostalgie des moments partagés, montre bien les difficultés d'insertion des exilés au sein de la société française pour ceux ayant obtenu un titre de séjour. Ce dernier point sera développé au chapitre 9.

Chapitre 8 :

Des exemples d'application des politiques de tri et de contrôle sur les demandeurs d'asile influencés par les contextes locaux

« C'est devenu la folie, y a des gars, on les voit une fois et trois jours après ils sont déjà partis. Avant on pouvait suivre les résidents mais maintenant... Je ne sais même pas si nos actions servent encore à quelque chose. C'est devenu une plateforme de tri ici. »
(Bénévole au CAO de Cerisy-la-Forêt puis aux CAO de Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes)

Introduction du chapitre 8 :

Le chapitre 8 vise à donner à voir, par l'exemple précis d'un CAO, l'application des politiques migratoires de tri et de contrôle des exilés qui ont été mises en exergue au cours des chapitres précédent : **Les contrôles exercés sur les exilés des CAO ont-ils eu des conséquences égales sur leurs conditions de vie ?** La diversité des contextes locaux et les temporalités seront ici questionnées.

Dans cette optique, trois sites seront mis en exergue : celui de Cerisy-la-Forêt, celui de La Chapelle-sur-Vire et celui de Torigny-les-Villes. La situation de ces CAO sera présentée sous trois angles : la gestion des centres au gré de l'implication des acteurs-clé, la présentation des résidents et leurs déplacements par l'action sociale, et enfin les marques de résilience de ces derniers par l'étude des formes d'appropriation spatiale. Ces trois éléments retenus pourront nous donner à voir les permanences et les particularités au sein de ces CAO.

Nous présenterons dans un premier temps le CAO de Cerisy-la-Forêt, les causes qui ont amené les riverains à ne pas intégrer l'action bénévole et les formes d'appropriation des espaces par les résidents placés dans un centre particulièrement vétuste. Nous présenterons ensuite le centre de La Chapelle-sur-Vire. Nous tenterons d'établir plus précisément les facteurs qui ont permis à ce centre de présenter les chiffres les plus bas quant au mal-être visible de ses résidents. Enfin, c'est le CAO localisé sur la commune de Torigny-les-Villes qui sera mis en exergue. Ce centre nous permettra de mettre en lumière les évolutions de l'action sociale, révélatrices de l'accentuation de la surveillance et du contrôle exercés sur les demandeurs d'asile.

8.1. Le CAO de « Cerisy-la-Jungle ».

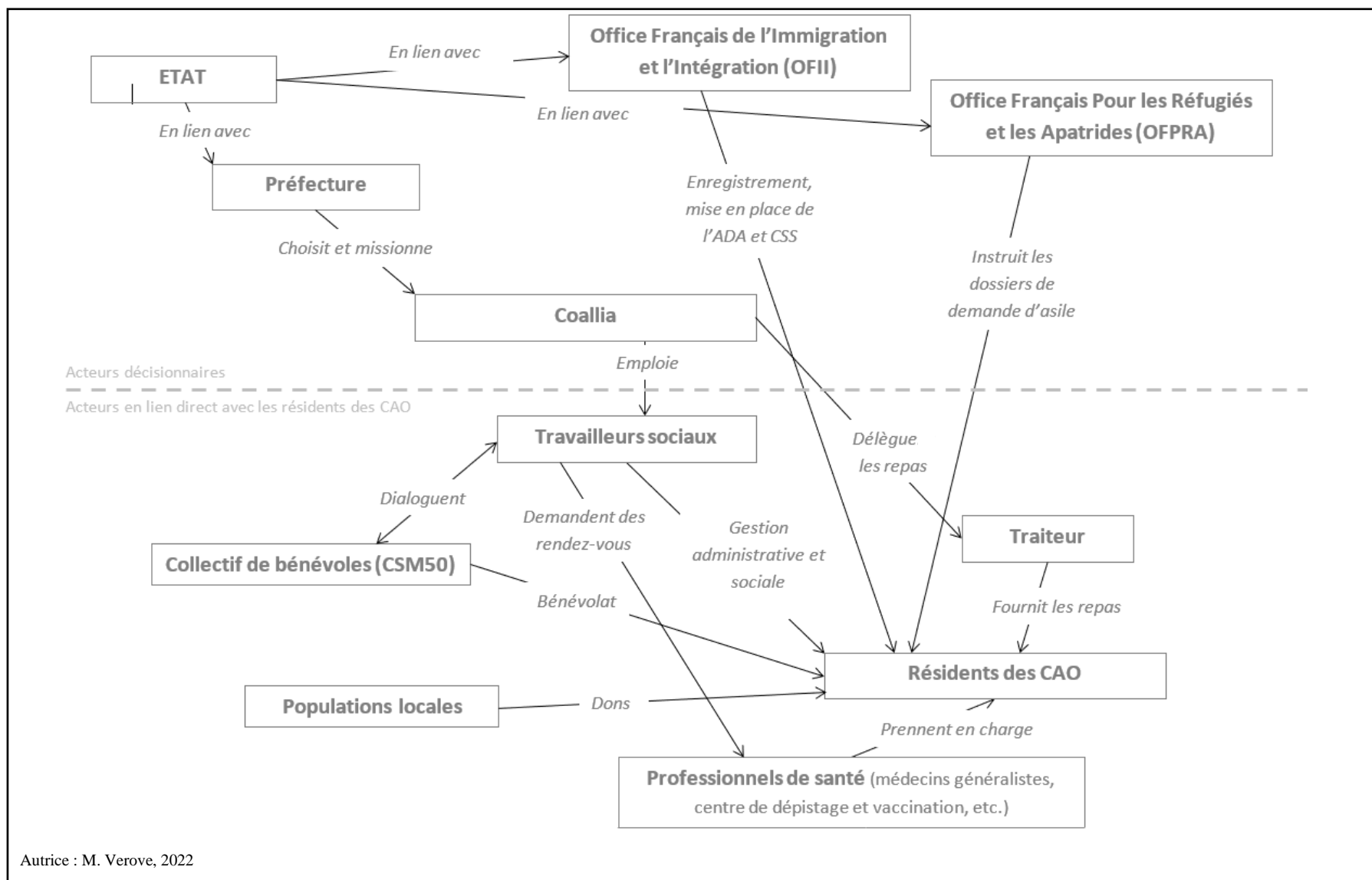
8.1.1. Un maire et des habitants peu impliqués auprès des résidents.

Le CAO de Cerisy-la-Forêt fait partie des trois centres collectifs créés dans le département de la Manche dès octobre 2016. C'est l'un des premiers centres du département à avoir accueilli les premiers exilés arrivés de Calais.

Cerisy-la-Forêt est une commune d'environ 1 000 habitants. Les catégories sociales les plus représentées sont les plus populaires : employés et ouvriers en tête. 80,6% des habitants n'ont pas fait d'études supérieures (INSEE, 2019). Les habitants de la commune votent de manière significative pour le Front National (ou Rassemblement National) depuis 2012, où le parti se situe toujours en deuxième position (première position aux élections européennes de 2019) derrière le parti de droite traditionnelle (UMP - Les Républicains). Le maire quant à lui est sans étiquette et en poste depuis 2014. Ce dernier s'est assez peu impliqué auprès des résidents du CAO localisé sur sa commune, bien qu'il ait condamné les marques d'hostilité à leur encontre.

Le schéma ci-après présente les rôles et les interrelations des acteurs locaux qui se sont impliqués auprès des résidents ou pour la gestion du CAO de Cerisy-la-Forêt.

Figure n° 57 : Schéma des acteurs intervenant au CAO de Cerisy-la-Forêt.



Ce schéma nous rappelle que les CAO sont des dispositifs gérés par des structures partenaires de l'Etat (Coallia dans le cas des CAO du département de la Manche). Au CAO de Cerisy-la-Forêt, ce sont deux assistantes sociales qui avaient la charge de l'accompagnement administratif et sanitaire des résidents (ces assistantes sociales avaient aussi en charge les résidents du CAO de La Chapelle-sur-Vire). Coallia a délégué la gestion des repas (au vu de l'isolement géographique du centre) à des traiteurs de la région.

Mais au-delà des acteurs initialement prévus pour gérer les CAO, d'autres personnes sont intervenues dans l'organisation des centres. Les habitants de la commune ont participé à l'accueil des résidents en leur offrant des vêtements, des vélos ou encore du petit électroménager. Le maire quant à lui est absent du schéma des acteurs car il n'est pas intervenu dans la gestion du centre, dans les actions du collectif, et dans l'accueil des résidents. Comme exposé au chapitre 6, les maires sont parfois restés en retrait de l'accueil des exilés, car beaucoup ont été déstabilisés, suite à la non-intégration par les institutions politiques et suite aux hostilités marquées de certains habitants.

Enfin, les bénévoles sont présents dans ce schéma. Environ 56 bénévoles sont intervenus au CAO de Cerisy-la-Forêt (Chapitre 5). La majorité des bénévoles était des femmes, dont une part très importante travaillait dans le secteur de l'enseignement ou du médico-social.

Les personnes s'étant engagées au sein du CSM50 pour intervenir dans le CAO de Cerisy-la-Forêt provenaient en majorité des communes voisines (Saint-Lô, Bérigny, Balleroy, Bayeux, etc.). Comme l'explique le maire, très peu de personnes de la commune se sont investies sur le long terme auprès des résidents : *« Alors y a des gens de Cerisy qui sont allés donner des vêtements, ça je le sais, y en a qui ont donné des vélos. Mais je pense qu'il y a plus de gens de l'extérieur qui ont participé à leur formation, intégration par le français. Il y avait plein de gens de Saint-Lô qui venaient. Des retraités de l'enseignement, des choses comme ça. Sur Cerisy il n'y en a pas eu beaucoup. Ah si, il y a un couple qui s'est investi... mais alors c'est pareil, là ce sont des gens qui... Elle, elle est enseignante, lui il est dans l'Education Nationale aussi donc euh... »* (Maire de Cerisy-la-Forêt, novembre 2017). Cet engagement timide de la part des habitants de la commune, peut s'expliquer par leur appartenance sociale, comme le souligne le maire : *« [comment vous l'expliquer ?] C'est peut-être par le schéma intellectuel des gens... là c'est plus rural... Les gens n'ont pas la même démarche que les intellectuels. Je pense que c'est plutôt dans cet esprit-là. D'autres ont donné des affaires car c'était leur seul moyen de participer. Ce n'est pas facile... Les gens qui se sont investis sont plus cultivés que d'autres gens du milieu rural. »* (Maire de Cerisy-la-Forêt, novembre 2017).

Les questionnaires distribués aux habitants de Cerisy-la-Forêt alimentent le constat fait par le maire de la commune : il semble que les habitants n'éprouvent pas de légitimité à intégrer le collectif d'aide car ils ne se voient pas comme des « intellectuels » et ne se sentent pas en capacité de proposer des apprentissages à destination des exilés du centre :

« A mon âge (82 ans) je ne saurais leur enseigner que la couture. ».

« Je n'ai pas fait de bénévolat parce que je ne sais pas parler anglais. ».

« Je ne sais pas trop ce que j'aurais pu leur apprendre. Je ne sais pas faire ça. ».

« Je fais moi-même beaucoup de fautes de français, je ne sais pas si j'aurais pu leur apprendre. ».

(Réponses aux questionnaires pour les habitants de Cerisy-la-Forêt à la question : « Pour les personnes n'ayant pas fait de bénévolat auprès des résidents de ce centre, avez-vous eu envie d'en faire ? Si oui, pouvez-vous expliquer ce qui vous a empêché d'en faire ? »)

Comme le souligne Simon Cottin-Marx : *« Si le bénévolat semble être une activité accessible à tout un chacun, puisqu'il suffit d'avoir du temps et l'envie de le donner, toutes les enquêtes quantitatives réalisées en France depuis les années 1980 confirment le poids et la persistance de déterminants sociaux, comme le sexe, l'âge, la profession exercée et le diplôme, sur la probabilité de participer à la vie associative »* (Cottin-Marx, 2019, p.74). Les classes sociales supérieures, ou du moins les personnes ayant eu accès à un certain niveau d'instruction, sont plus enclines à intégrer des associations ou des collectifs (Héran, 1988). Si les habitants de Cerisy-la-Forêt se sont peu impliqués auprès des résidents, c'est parce que leur appartenance sociale les éloigne du monde associatif. La forte représentation des catégories populaires au sein de la commune explique que les bénévoles intervenant dans le CAO proviennent de communes voisines où la part des catégories sociales supérieures est plus importante.

Toutefois, deux autres causes peuvent être mises en lumière pour expliquer le peu d'implication des habitants de la commune dans le CSM50. Il apparaît tout d'abord que le faible engagement du maire de la commune n'a pas encouragé les habitants à s'investir. Le maire n'a pas fait de réunion publique, n'a pas explicité un devoir d'accueil, et le collectif n'a ainsi pas pu être présenté clairement aux riverains. Mais il transparait également que les membres du collectif n'ont pas non plus tenté de faire participer les habitants à leurs activités. Nous avons vu que l'une des principales raisons de la création des collectifs est l'indignation de personnes face aux réactions racistes et xénophobes des populations locales (chapitre 5). Et bien que

Cerisy-la-Forêt n'ait pas connu de manifestations aussi importantes qu'à La Chapelle-sur-Vire, des mobilisations ont eu lieu et ont marqué les bénévoles du CSM50. Cela a pu aboutir à des représentations négatives à propos des habitants de la commune, et ainsi expliquer le peu d'envie de la part des bénévoles d'essayer de les intégrer à l'action du collectif.

Les réponses aux questionnaires distribués aux habitants laissent voir que certains d'entre eux, qui avaient la volonté de s'investir auprès des résidents, n'ont pas su comment le faire à cause d'un manque d'informations et d'intermédiaires :

« Oui, j'ai eu envie d'en faire mais il m'a manqué un intermédiaire pour pouvoir les rencontrer. »

« Oui, mais méconnaissance des besoins éventuels »

« Pourquoi pas, mais non sollicité »

« Oui j'aurais eu envie mais pas su comment faire »

(Réponses aux questionnaires pour les habitants de Cerisy-la-Forêt à la question : « Pour les personnes n'ayant pas fait de bénévolat auprès des résidents de ce centre, avez-vous eu envie d'en faire ? Si oui, pouvez-vous expliquer ce qui vous a empêché d'en faire ? »)

Cette situation a perduré pendant les dix mois d'ouverture du centre, même si les quelques rencontres entre exilés et populations locales faites dans le bourg de la commune ou lors de prise en auto-stop, ont donné l'occasion à certains habitants d'entrer dans le centre et de rendre des visites régulièrement aux résidents. Dans les faits, ce sont plus les résidents eux-mêmes qui ont intégré les populations locales à la vie du CAO.

8.1.2. Les difficultés de la vie en collectivité

Durant les dix mois d'ouverture du centre, ce sont trente-cinq exilés, âgés entre dix-huit ans et cinquante-six ans, qui ont été hébergés au sein du CAO de Cerisy-la-Forêt. Neuf résidents étaient d'origine soudanaise, tous les autres étaient originaires d'Afghanistan. Ces nationalités étaient celles omniprésentes au sein de la « Jungle » de Calais, ce qui explique leur forte représentation dans les CAO.

Comme expliqué au chapitre 2, les exilés ont été placés dans les centres en groupe d'amis ou de connaissances. A Calais, les personnes pouvaient venir s'enregistrer pour intégrer un CAO en demandant à rester ensemble. Cela a été permis par le gouvernement dans le but de

ne pas casser les liens sociaux que certains exilés ont pu construire à Calais et parfois bien en amont dans leur parcours migratoire, et ainsi faciliter l'acceptation du départ et donc de l'évacuation de la « jungle ». Le CAO de Cerisy-la-Forêt a ainsi connu l'arrivée de petits groupes d'amis qui ont dû vivre tous ensemble. La cohabitation entre les résidents n'a pas toujours été facile :

- Des bagarres ont pu avoir lieu dans ce centre, principalement entre les résidents les plus jeunes et d'origine afghane.
- Des difficultés de communication ont également pu être engendrées d'une part par la différence de langue entre les résidents : ceux originaires du Soudan parlaient l'arabe et ceux originaires d'Afghanistan parlaient le pachto¹³⁷. Cette différence, si elle n'a pas engendré de conflits majeurs, a provoqué des difficultés de socialisation entre ces deux groupes de résidents.
- Une part importante des résidents afghans, a également fait preuve d'un grand racisme envers les résidents soudanais. Ce racisme a été visible par les discours de certains : « *You know... Sudanese are not really... really intelligent and... not very independent. We have to explain a lot of things to them.* » (Résident questionné sur sa façon de parler aux exilés d'origine soudanaise, CAO de Cerisy-la-Forêt, Janvier 2017). Ce racisme a aussi été visible par la place qui leur a été laissée. Les exilés d'origine soudanaise étaient souvent les derniers à aller prendre de la nourriture lors des distributions de repas par le traiteur missionné par Coallia. Nous avons vu au chapitre 5 qu'il y a eu de nombreux problèmes liés à la nourriture dans ce centre, notamment à cause des quantités proposées. C'est ainsi que les résidents d'origine soudanaise n'avaient régulièrement plus rien pour se nourrir lorsqu'ils pouvaient accéder à la cuisine. Le ménage du centre était aussi essentiellement réalisé par ces neuf résidents. Le racisme et la discrimination ont été mal supportés par ces exilés : « *Ils nous prennent pour des débiles, mais qu'est-ce qu'on peut faire ? Si on dit quelque chose ils vont venir nous taper. On n'est pas nombreux nous.* » (Résident d'origine soudanaise, CAO de Cerisy-la-Forêt, février 2017). Aucun conflit n'a éclaté puisque ces exilés ont essentiellement subi ces discriminations sans chercher à s'y opposer. Nous verrons au chapitre neuf que les parcours de vie

¹³⁷ De nombreuses langues sont parlées en Afghanistan. Pour les résidents afghans arrivés au CAO de Cerisy-la-Forêt, tous parlaient le pachto. Seuls les exilés afghans arrivés quelques semaines avant la fermeture du centre parlaient le dari.

des exilés originaires du Darfour (et ayant subi des exactions raciales dans leur pays d'origine, puis en Libye, puis dans une moindre mesure en Europe) ont engendré un conditionnement vers la soumission et l'acceptation des discriminations raciales. La structure gestionnaire était au fait des actes racistes que subissaient les résidents d'origine soudanaise, mais rien n'a été fait durant les mois d'hébergement dans le centre de Cerisy-la-Forêt. C'est à la fermeture du centre que les résidents provenant du Soudan ont été déplacés vers des appartements à Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes et que les résidents d'origine afghane ont été déplacés à Villedieu-les-Poêles. Les acteurs gestionnaires ont encore une fois répondu à ce problème par le déplacement (et la distanciation) des résidents.

Au sein de ce centre, nous avons vu au chapitre précédent que de nombreux facteurs ont entraîné un nombre important de résidents dans des états de détresse psychologique. Les traumatismes des exilés auxquels s'ajoutent l'ennui, l'angoisse et l'incertitude, ainsi que des conditions matérielles très difficiles ont engendré la surreprésentation des manifestations du mal-être des résidents de ce centre. Tous appelaient ce CAO « *le CAO de Cerisy-la-Jungle* » en référence à la Jungle de Calais, puisque selon eux, les conditions de vie y étaient tout aussi difficiles. Au sein des bénévoles du département, il était aussi admis que le CAO de Cerisy-la-Forêt était le centre qui concentrait le plus de problèmes : « *Ça semble sportif à Cerisy quand même... c'est toujours là-bas qu'il se passe des histoires ! C'est plus tranquille dans les autres centres !* » (Bénévole au CAO de La Chapelle-sur-Vire, février 2017).

Au vu des conditions matérielles le CAO de Cerisy-la-Forêt, a dû fermer au bout de dix mois de mise en service (Chapitre 5). Le tableau ci-après retrace les arrivées et les départs des exilés passés par ce centre.

Figure n° 58 : Tableau des départs et des arrivées au sein du CAO de Cerisy-la-Forêt

Date	Arrivée depuis...	Départ vers ...	Nombre de résidents	Motif
25/10/2016	Calais		33	Bénéficiaires du dispositif
29/10/2016		Calais	1	Refuse la prise en charge
12/11/2016	Calais		1	Bénéficiaire du dispositif
17/01/2017		Afghanistan	2	Bénéficiaires de l'aide au retour dans leur pays d'origine
25/02/2017		Belgique	1	Fuite avant le placement en CRA pour violences.
03/03/2017		Calais	1	OQTF
07/03/2017		Paris	1	OQTF
13/05/2017	Paris		4	Bénéficiaires du dispositif
14/05/2017		Paris	2	Deux résidents arrivés la veille refusent la prise en charge
08/07/2017		Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes	9	Fermeture prochaine du CAO de Cerisy-la-Forêt
12/07/2017		Honfleur	1	Protection subsidiaire obtenue
19/07/2017		Paris	1	Protection subsidiaire obtenue
21/07/2017	Paris		9	Bénéficiaires du dispositif
21/07/2017		Paris	9	Les neuf résidents refusent la prise en charge
25/07/2017		PRADHA de Mondeville	1	Résident en procédure Dublin déplacé de structure d'hébergement
11/08/2017		Villedieu-les-Poêles	18	Fermeture du CAO de Cerisy-la-Forêt

Autrice : M. Verove, 2022

Ce sont seize départs ou arrivées que le CAO de Cerisy-la-Forêt a connu :

- Ce tableau nous montre que c'est le 25 octobre 2016 que trente-trois exilés de la « Jungle » de Calais sont arrivés dans le centre.
- Au bout de quatre jours, l'un d'entre eux a décidé de refuser la prise en charge proposée en raison des conditions matérielles. Le refus d'hébergement à Cerisy-la-Forêt a engendré son retour à la clandestinité puisqu'un refus s'accompagne de la fin de la prise en charge administrative.

- Le 12 novembre, un nouveau résident a intégré le dispositif. Il avait en premier lieu refusé la prise en charge dans les CAO proposée à Calais, puis avait changé d'avis. Il est arrivé au CAO de Cerisy-la-Forêt car il connaissait certains résidents. Son intégration n'était ainsi pas prévue par les acteurs gestionnaires, mais ces derniers ont accepté qu'il soit pris en charge dans le dispositif.
- Au mois de janvier, deux résidents d'origine afghane ont quitté le centre après avoir accepté l'aide au retour dans leur pays d'origine. Ils sont ainsi tous les deux partis en Afghanistan. L'un des deux est revenu en France, à Saint-Lô, après avoir donné le financement obtenu à sa famille. Il est revenu à Saint-Lô car il avait créé des liens avec des bénévoles du CSM50 qui l'ont ainsi hébergé et l'ont aidé à demander une nouvelle fois l'asile.
- Fin février, c'est Amir qui a été renvoyé du centre pour avoir perpétué des violences sur les autres résidents. Il devait être placé en CRA, mais s'est enfui en prenant le train pour rejoindre la Belgique.
- Au mois de mars, ce sont deux résidents qui ont successivement quitté le CAO après avoir reçu des OQTF. Ce sont les premiers à avoir obtenu des réponses quant à leur situation administrative. La rapidité de ces réponses s'explique par le fait que ces deux résidents étaient déjà inscrits comme demandeurs d'asile à Calais.
- Après le départ de ces résidents qui ont libéré des places dans le centre, ce sont quatre exilés provenant du camp de La Porte de la Chapelle à Paris, qui ont intégré le CAO au mois de mai.
- Seuls deux d'entre eux sont restés, les autres ont refusé la prise en charge à cause des conditions matérielles.
- C'est au mois de juillet que la fermeture prochaine du CAO de Cerisy-la-Forêt fut annoncée. Les neuf résidents d'origine soudanaise ont dans cette optique été déplacés vers les appartements du site de Condé-Torigny.
- Durant ce mois, deux autres résidents ont obtenu la protection subsidiaire. Ils ont été invités à quitter le centre et sont partis rejoindre des connaissances qui leur promettaient un travail à Honfleur (dans les travaux publics) et Paris (dans la restauration).
- Suite à ces départs, neuf exilés d'origine afghane sont arrivés au CAO.
- Aucun de ces exilés n'a voulu rester dans ce centre au vue des conditions matérielles.

- Un résident, arrivé au mois de mai, et placé en procédure Dublin, a dû quitter le centre pour rejoindre un PRADHA. Cet exilé a pu demander l'asile en France et s'est installé dans la ville de Caen après avoir obtenu un titre de séjour.
- C'est le 11 août 2017 que les derniers résidents ont quitté le centre pour permettre sa fermeture. Ils ont rejoint des appartements à Villedieu-les-Poêles.

De façon globale, le centre de Cerisy-la-Forêt a connu peu de mouvements. Les dix mois de sa mise en service n'ont pas été suffisants pour que la majorité des résidents ait une réponse à leur demande d'asile : seuls quatre ont quitté le centre après avoir obtenu un titre de séjour ou suite à la réception d'une OQTF. A ces quatre départs s'ajoutent deux résidents qui ont quitté le centre après avoir accepté l'aide au retour. C'est ainsi que très peu de sorties du dispositif ont eu lieu : les neuf résidents d'origine soudanaises et les dix derniers résidents ont quant à eux quitté le centre de Cerisy-la-Forêt, mais pas le dispositif relatif aux CAO. Leur départ est causé par le besoin de fermer le centre d'accueil et non par la fin de leur parcours administratif. Il est apparu que les exilés qui ont été accueillis au cours de l'année 2017 ont presque tous rejeté la prise en charge aux vues des conditions matérielles. Seulement deux sont restés sur les treize personnes amenées dans le centre. Ces refus d'hébergement dans le CAO ont engendré la très faible représentation d'exilés en procédure Dublin dans ce CAO.

Des trente-trois exilés arrivés en octobre 2016, vingt-cinq sont restés jusqu'à la fermeture du centre. Et c'est parce que les résidents de ce centre sont demeurés de longs mois, que des liens forts ont pu se créer entre eux et les bénévoles. La présence de ces derniers auprès des résidents et leur aide précieuse dans des moments difficiles ont permis de créer des liens affectifs importants : ce sont les bénévoles qui étaient présents dans le centre lorsque certains résidents ont pu faire des tentatives de suicide ou faire des crises psychotiques, ce sont les bénévoles qui ont parfois dû aller rechercher certains résidents lorsqu'ils ont pu être placés en cellule de dégrisement, et ce sont aussi les bénévoles qui ont aidé les résidents à combler des fenêtres cassées que la structure gestionnaire, en plein hiver, ne réparait pas, ou à éponger les dortoirs inondés après une simple averse. Et c'est ainsi que, comme exposé au chapitre précédent, les résidents, mais aussi les bénévoles, sont nostalgiques des moments passés dans ce CAO, malgré les difficultés de leurs conditions de vie.

Photographie n° 33 : Résidents du CAO de Villedieu-les-Poêles en sortie à la plage (Granville) et ayant fait des inscriptions sur le sable. Photographie qu'ils ont envoyées aux bénévoles du CAO de Cerisy-la-Forêt.



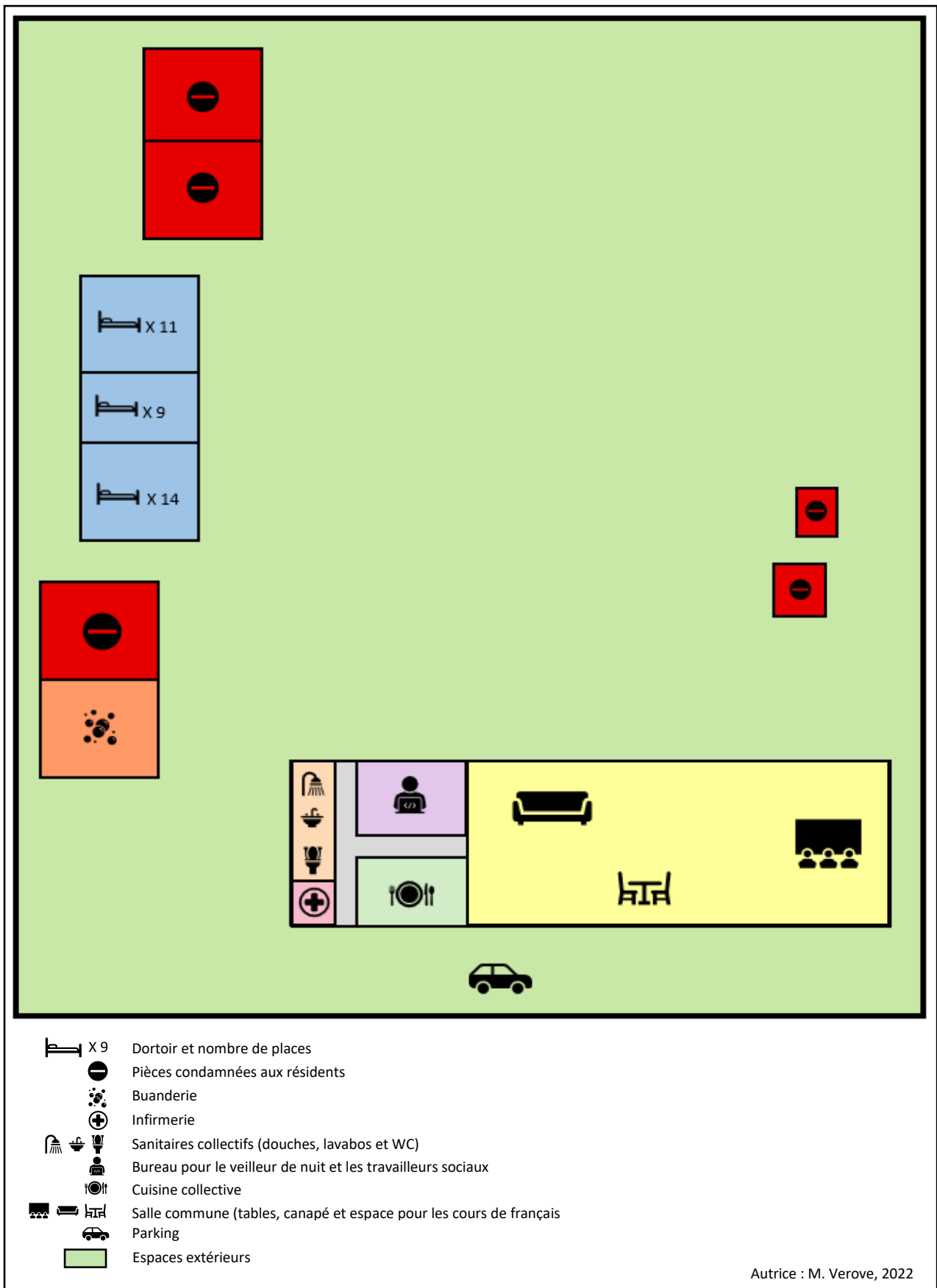
Résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt, puis du CAO de Villedieu-les-Poêles, Septembre 2017.

8.1.3. Se réappropriier les lieux pour mieux vivre la prise en charge.

Du point de vue des conditions matérielles, ce qui est apparu le plus compliqué à vivre pour les résidents, c'est la vie en collectivité. Le CAO proposait des conditions de vie particulièrement difficiles (voir chapitre 5) : dortoirs, cuisine et sanitaires collectifs. Mais les exilés ne sont pas des individus placés dans l'expectative. Ils sont aussi des acteurs à part entière, pouvant influencer eux-mêmes leur prise en charge. Mais nous l'avons vu dans le chapitre 6, la parole et les revendications des exilés semblent très peu prises en compte par les acteurs décisionnaires, qui peuvent parfois aller jusqu'à la répression pour faire taire ces voix. C'est ainsi que les exilés, s'ils ne peuvent obtenir de meilleures conditions matérielles par le dialogue, peuvent, par eux-mêmes transformer leurs lieux de vie. L'étude de la réappropriation des espaces de vie donne ainsi des clés de compréhension sur ces tentatives de « vivre mieux ».

Pour pallier les carences des conditions matérielles proposées par certains CAO, des résidents ont tenté de se réappropriier certains espaces du centre, comme nous le montrent les deux schémas représentant l'évolution des pratiques et des appropriations spatiales des résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt.

Figure n° 59 : Schéma de l'organisation spatiale du CAO de Cerisy-la-Forêt à son ouverture.



Le premier schéma représente le CAO de Cerisy-la-Forêt durant les premières semaines de son ouverture. Ce centre est divisé en quatre grands bâtiments et comporte un espace extérieur (pelouse). Nous pouvons voir qu'un bâtiment est structuré en trois grands dortoirs, où sont logés quatorze, neuf et onze résidents. Le dortoir logeant quatorze personnes regroupe les exilés d'origine afghane les plus jeunes. Le dortoir au milieu, le plus petit, regroupe les neuf résidents d'origine soudanaise. Le dortoir logeant onze résidents, regroupe quant à lui les personnes les plus âgées. C'est la structure gestionnaire qui avait établi, avant l'arrivée des exilés, la composition des dortoirs.

Un grand bâtiment collectif est également mis à la disposition des résidents. Il comporte une grande pièce commune séparée en trois espaces : salon, salle à manger, et espace pour les cours de français. Des sanitaires et une grande cuisine collective y sont aussi localisés. Une pièce est également réservée aux veilleurs de nuit et aux travailleurs sociaux pour qu'ils puissent travailler et avoir des rendez-vous avec les résidents du centre. Si les employés de la structure gestionnaire sont absents, la pièce est fermée aux résidents. Une infirmerie est également présente dans ce bâtiment. Elle reste fermée, hormis si son usage est requis.

Un autre bâtiment est séparé en deux grandes salles. L'une est condamnée pour les résidents, l'autre est une buanderie pour tous : on y trouve les machines à laver et les fils pour étendre le linge. Un dernier bâtiment est entièrement fermé aux résidents, des tables et des chaises y sont stockées. Enfin, deux cabanes de jardin sont dressées au sein de l'espace extérieur. Elles sont également condamnées pour les résidents.

Nous avons vu précédemment que les conditions matérielles du CAO étaient particulièrement difficiles :

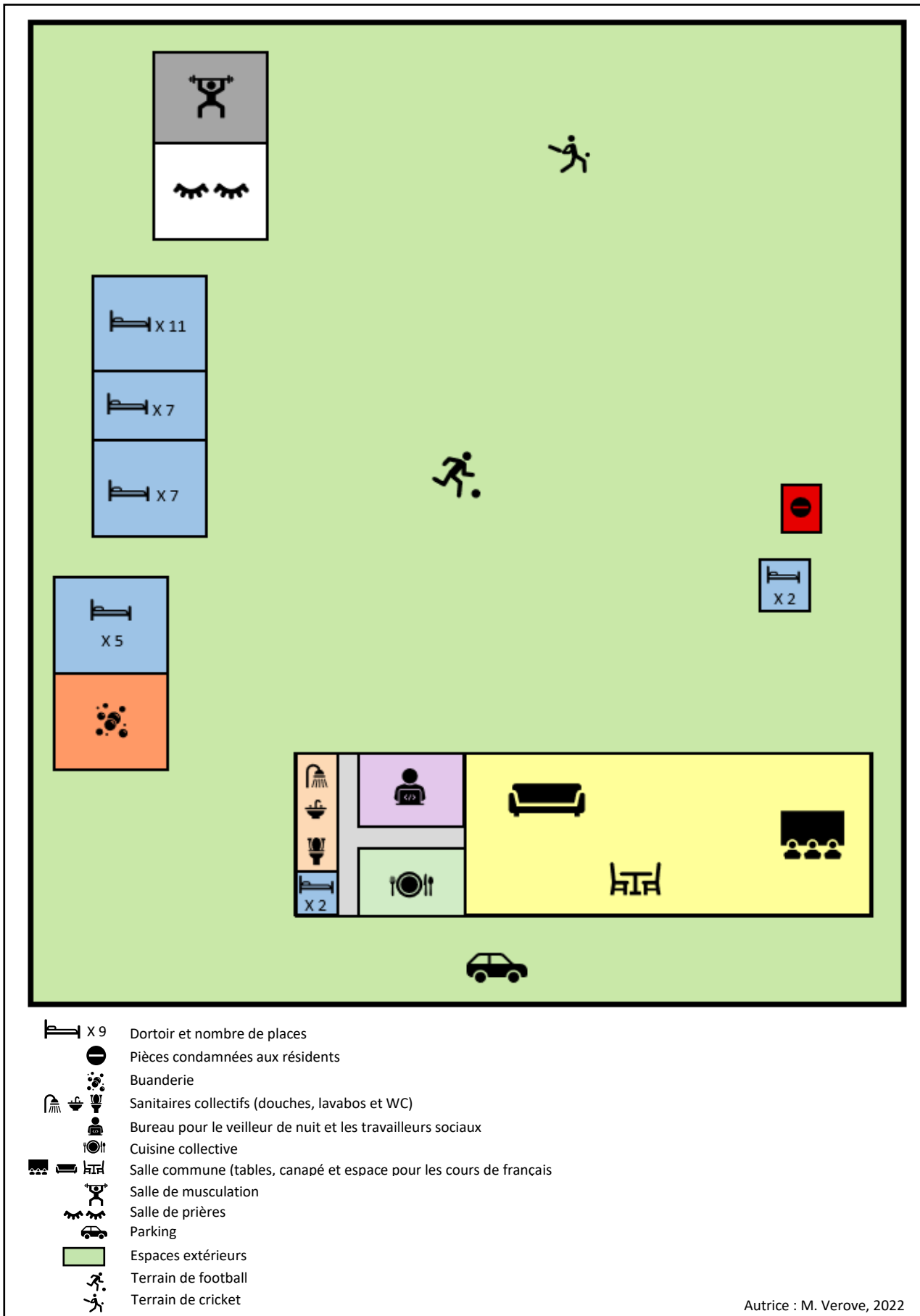
« Ici on est enfermé comme des chiens ! » (Résident de Cerisy-la-Forêt, novembre 2016)

« Moi, même mon pire ennemi je lui souhaite pas de vivre ici ! » (Résident de Cerisy-la-Forêt, mars 2017)

« Il y a pas de place ici, tout est cassé ! Regarde tout le monde... regarde ! Ils deviennent tous fous ici ! » (Résident de Cerisy-la-Forêt, janvier 2017)

Les résidents se sont alors réappropriés des espaces pour mieux vivre dans le dispositif, comme le montre le schéma ci-après :

Figure n° 60 : Schéma de l'organisation spatiale du CAO de Cerisy-la-Forêt à sa fermeture.



Autrice : M. Verove, 2022

Le second schéma représente l'appropriation spatiale du centre par les résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt dans une stratégie d'installation longue (pour les lieux telles la salle de prières et la salle de musculation) et de retour à une intimité relative (pour les espaces convertis en chambre).

Les pièces qui étaient condamnées pour les résidents du CAO ou inutilisées (comme l'infirmerie) ont fini par être ouvertes par leurs soins afin de s'y installer. Les acteurs gestionnaires n'avaient pas donné leur accord pour l'ouverture de ces lieux. Comme l'explique une assistante sociale du centre : « *Moi à vrai dire je m'en fiche qu'ils ouvrent les salles, tant qu'ils ne dégradent rien. Mais je n'ai pas le choix que d'en informer ma hiérarchie. Pour des questions de sécurité déjà. [Nom du directeur de Coallia Manche] risque de venir dire aux résidents qu'ils n'ont pas le droit et leur demander de tout remettre comme avant. Mais de toute façon les gars s'en fichent... c'est eux qui habitent ici.* » (Assistante sociale, CAO de Cerisy-la-Forêt, mai 2017). C'est ainsi que le grand bâtiment totalement condamné a été ouvert pour y faire une salle de musculation et une salle de prières. Le matériel entreposé a été rangé afin de libérer de la place.

La grande salle à côté de la buanderie, l'infirmerie ainsi qu'une des deux cabanes de jardin, ont également été ouvertes pour y créer des chambres. Ces ouvertures répondent à un besoin de retrouver de l'intimité ou répondent à un besoin de distanciation entre résidents après des conflits. Deux des neufs soudanais se sont par exemple installés dans la cabane de jardin au printemps 2017, car ces deux résidents avaient l'envie de retrouver un peu de solitude : « *Nan mais ça devient trop difficile de dormir tous ensemble. Y en a qui ronflent trop fort ! Moi je peux plus dormir la nuit ! Maintenant il ne fait pas froid, alors la cabane, c'est bien.* » (Résident, CAO de Cerisy-la-Forêt, avril 2017). C'est dans le dortoir où ont été placés les quatorze résidents afghans les plus jeunes que le besoin de se séparer a été le plus vif. Cela est dû tout d'abord au nombre très important de personnes devant dormir dans une même pièce. Cela est aussi dû au fait que parmi ces résidents, certains ont développé des « comportements déviants » qui ont pu conduire à des conflits. C'est ainsi que cinq résidents sont partis s'installer dans la grande salle près de la buanderie, et deux dans l'infirmerie. Ces déplacements ont eu lieu au cours de l'hiver. Le dortoir logeant les onze résidents afghans les plus vieux n'a quant à lui pas connu de modification. Ce dortoir était le plus grand, les résidents ne sont pas entrés en conflits et certains d'entre eux sont partis au cours de l'année. Ce dortoir disposait donc de onze lits, mais ceux-ci n'étaient pas toujours occupés. Ces résidents n'ont ainsi pas ressenti le besoin de s'isoler.

Photographie n° 34 : La cabane de jardin où ont été installés deux lits.



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, juillet 2017

Enfin, ce sont les espaces extérieurs, qui n'étaient pas aménagés, que les résidents se sont réappropriés pour y faire des espaces délimités pour jouer au cricket et au football. Les installations étaient sommaires, et faites avec les matériaux trouvés par les résidents ils ont avant tout cherché à créer les limites des terrains.

Photographie n° 35 : Des aménagements pour le terrain de cricket



M. Verove, CAO de Cerisy-la-Forêt, mai 2017

Cette réappropriation d'espace a été rendue possible par les nombreuses pièces inutilisées et condamnées du CAO de Cerisy-la-Forêt. Mais la volonté, le besoin, de se réapproprier des espaces sont la conséquence de l'hébergement d'un grand nombre d'individus dans des espaces communs, sans moyen d'avoir de l'intimité. Certains conflits entre les résidents ont aussi favorisé ce besoin de distance entre eux. Les CAO collectifs proposant des chambres hébergeant peu d'individus n'ont pas eu le même schéma de réappropriation des lieux même s'ils disposaient de pièces condamnées et inoccupées, comme au CAO de La Chapelle-sur-Vire.

8.2. La tranquillité du CAO de La Chapelle-sur-Vire.

8.2.1. Un contexte d'accueil favorable.

La Chapelle-sur-Vire est un lieu-dit rattaché à la commune de Troisgots dans le département de la Manche. La commune de Troisgots regroupe environ trois-cent-quarante habitants. Dans cette commune, les formes de battis sont particulièrement dispersées, hormis dans les bourgs historiques de Troisgots et de la Chapelle-sur-Vire. Aucun commerce n'y est présent.

Photographie n° 36 : « Bourg » de La Chapelle-sur-Vire : une commune isolée



M. Verove, La Chapelle-sur-Vire, octobre 2020

Dans cette commune, 75% des habitants n'ont pas fait d'études dans le supérieur. Les ouvriers, employés et artisans sont particulièrement représentés, mais les classes supérieures présentes occupent une place non-négligeable. La proximité de la commune avec la ville de Saint-Lô a engendré la présence de classes aisées : elles viennent s'y installer pour le cadre de la campagne tout en continuant à pouvoir se rendre facilement à Saint-Lô pour le travail.

Les partisans du Front National (Rassemblement National) ne sont pas extrêmement nombreux dans la commune : c'est la droite traditionnelle qui réalise les meilleurs scores, suivie

du parti socialiste. Lors de la création du CAO, la commune de Troisgots était encore autonome, mais c'est au mois de janvier 2017 qu'elle fut rattachée à la commune de Condé-sur-Vire. La commune a ainsi connu deux maires différents durant la période d'activité du CAO : la maire de Troisgots (sans étiquette), d'octobre à janvier, puis le maire de Condé-sur-Vire (centre), de janvier jusqu'à la fermeture du lieu.

Les très nombreuses mobilisations contre la création du CAO sur la commune ont été particulièrement virulentes. La maire en place en octobre 2016 a été spécifiquement visée. Elle illustre ce moment comme l'un des pires de sa vie (chapitre 5). Cette création l'a particulièrement choquée et elle ne s'est ensuite aucunement impliquée dans l'accueil des résidents, par peur des représailles et par besoin de tourner cette page : « *Moi je n'ai rien contre les résidents. Tout m'est tombé dessus depuis le début, mais je n'avais rien demandé. C'était beaucoup trop violent ce qui s'est passé alors, comment dire... Maintenant c'est plus calme... Et moi je ne veux plus avoir affaire avec ça.* » (Maire de Troisgots, novembre 2016). Les mobilisations ont ainsi entraîné l'éloignement de la maire par rapport à l'accueil des exilés.

Les acteurs s'étant impliqués dans la gestion du CAO de La Chapelle-sur-Vire, sont exactement les mêmes que pour le CAO de Cerisy-la-Forêt (voir schéma page 313). La gestion des résidents est dans un premier temps réalisée par les services de l'Etat : préfectures, OFFI et OFPRA. A l'instar de tous les CAO du département de la Manche, c'est Coallia qui a été missionné pour s'occuper au quotidien des exilés. Les populations locales de La Chapelle-sur-Vire (et de Troisgots) sont venues faire des dons aux résidents : vêtements, vélos et mobilier léger (canapés, table et chaises) pour se meubler plus confortablement. Des bénévoles du CSM50 sont également intervenus dans ce centre. Ils étaient particulièrement nombreux : cinquante-quatre intervenants pour une vingtaine de résidents (les chiffres varient selon les départs et les arrivées). Les bénévoles sont principalement des femmes à la retraite ou proches de celle-ci. Mais, contrairement à Cerisy-la-Forêt, beaucoup de personnes impliquées auprès des exilés de La Chapelle-sur-Vire habitaient la commune ou les communes à proximité directe du centre. Quelques personnes provenaient de Saint-Lô, mais l'engagement est beaucoup plus local qu'à Cerisy-la-Forêt (ou à Agon-Coutainville et Saint-germain-sur-Ay, où beaucoup de bénévoles habitaient Coutances). Cela peut s'expliquer par la structure sociale de la commune : bien que la part des classes populaires soit importante, la classe moyenne y est aussi présente, et ce sont les personnes intégrant cette dernière qui sont les plus enclines à intégrer des associations à visée humanitaires. De nombreux habitants sont des employés de l'Education Nationale ou encore employés dans le médico-social. Le peu de dynamisme de la commune

engendre des logements à faible prix, mais son emplacement (proche de Saint-Lô) reste un atout, ce qui peut expliquer que cette classe moyenne se soit particulièrement installée à Troisgots.

Ce qui diffère également de l'organisation du CAO de Cerisy-la-Forêt, c'est la présence plus importante de personnes engagées depuis de nombreuses années auprès des exilés (notamment au sein du CSLAM), ou de personnes se disant des militants « de gauche » et engagées politiquement de façon globale. Ces dernières sont très souvent des paysans en agriculture biologique. Ce sont des personnes qui se sont localement engagées pour de nombreuses causes, comme lors des mobilisations contre l'implantation de la ligne THT Cotentin-Maine¹³⁸.

8.2.2. Des liens forts entre bénévoles et résidents.

Les quinze premiers résidents arrivés au CAO de La Chapelle-sur-Vire étaient tous d'origine soudanaise, et âgés entre dix-neuf ans et trente-trois ans. Comme pour les autres CAO créés pour héberger les exilés de Calais, des groupes d'amitié étaient formés. Mais le fait que les résidents parlent tous la même langue, et qu'ils aient connu, le plus souvent, les mêmes causes de départ et les mêmes conditions de parcours migratoires, ont permis de rapprocher les exilés entre eux. Leur faible nombre et les conditions matérielles leur permettant une certaine intimité ont permis aux résidents de vivre dans des conditions relativement bonnes et qui n'ont ainsi pas remis en cause leur bonne entente. Très peu de conflits ont eu lieu entre les résidents et ce qui ressort le plus régulièrement de leurs discours et de celui des bénévoles, c'est la tranquillité qui semble régner au sein de ce centre :

« Ici c'est tranquille hein ! Les vaches, la campagne, personne... et nous, on essaie de s'occuper ! » (Résident de La Chapelle-sur-Vire, février 2017).

« It's quiet here. Every day is the same, but it's quiet. You just rest... Nothing happens. »
(Résident de La Chapelle-sur-Vire, juin 2017).

¹³⁸ La Ligne THT Cotentin-Maine est une ligne à très haute tension, qui prend sa source à l'EPR de Flamanville et qui descend jusqu'en Mayenne, en passant par des espaces peu habités, dans le but d'alimenter le réseau électrique national. Les lignes THT sont suspectées d'engendrer des problèmes de santé importants, que ce soient pour les personnes habitant à proximité, ou pour les animaux (accroissement des cas de mammites chez les vaches, par exemple). Dans le Centre-Manche, des mobilisations contre l'implantation de cette ligne ont eu lieu, en particulier autour de la commune du Chefresne, à environ 13 kilomètres de La Chapelle-sur-Vire. Les agriculteurs de la région, particulièrement impactés par l'implantation de cette ligne, s'étaient spécifiquement mobilisés.

« On a des échos un peu de ce qui se fait dans les autres centres... des bagarres, des gars qui picolent... on est loin de tout ça là ! Pourtant ce n'est pas facile pour les gars, ils sont très isolés... mais ils sont super calmes. C'est tranquille en fait ici. » (Bénévole du CSM50, CAO de La Chapelle-sur-Vire, février 2017).

Cette tranquillité mise en avant ne doit pas faire oublier la détresse psychologique de certains résidents, particulièrement touchés par des traumatismes, par l'ennui et par l'angoisse. Mais les conditions matérielles favorables, le faible nombre de résidents au sein d'un grand centre, les conditions de vie loin de cas de violence entre résidents, et l'accompagnement des bénévoles, peuvent expliquer pourquoi les résidents du centre de La Chapelle-sur-Vire ont eu des manifestations de leur mal-être moins violentes que les autres résidents des CAO de la Manche (Chapitre 7). L'action des bénévoles peut effectivement avoir eu une incidence sur les manifestations du mal-être des résidents : la présence importante de bénévoles depuis de nombreuses années, engagés auprès des exilés a pu permettre une prise en charge plus particulière des résidents exprimant leur mal-être :

- Des bénévoles formés ou ayant déjà été confrontés au mal-être d'exilés, et sachant ainsi le reconnaître, ont accompagné d'une meilleure façon, ou du moins avec une plus grande efficacité, les exilés des CAO vers une prise en charge psychologique.
- Des bénévoles disposant d'un réseau de connaissances pouvant aider à la prise en charge psychologique des résidents : bénévoles connaissant des avocats ou encore des professionnels de santé.
- Des bénévoles qui sont déjà des militants (pour les droits des exilés ou non) et qui savent s'exprimer pour porter leurs indignations. Contrairement aux bénévoles qui n'étaient pas spécifiquement politisés, les militants de longue date n'hésitent pas à apostropher, parfois de façon virulente, les assistants sociaux ou les directeurs de structure. De ce fait, cela a pu avoir un impact sur les conditions matérielles proposées dans le centre : lorsque les résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt sont restés deux mois d'hiver avec la vitre d'une fenêtre cassée dans le bâtiment collectif, les ennuis matériels ont été pris en charge bien plus rapidement dans ce centre, grâce à l'insistance et aux pressions des bénévoles.

A La Chapelle-sur-Vire, ces militants de longue date restent en infériorité numérique face aux bénévoles sans expérience. Mais leur plus forte représentation (onze pour cinquante-quatre bénévoles dans ce CAO, alors qu'ils étaient trois pour cinquante-neuf bénévoles à

Cerisy-la-Forêt) donne une impulsion particulière aux actions et à l'accompagnement des bénévoles.

Le tableau ci-dessous recense les départs et les arrivées des résidents au sein du CAO de La Chapelle-sur-Vire. Il montre l'étendue des conséquences de l'engagement de ce groupe de bénévoles.

Figure n° 61 : Tableau des départs et des arrivés au sein du CAO de La Chapelle-sur-Vire

Date	Arrivée depuis ...	Départ vers...	Nombre de résidents	Motif
25/10/2016	Calais		15	Bénéficiaires du dispositif
05/03/2017		Paris	1	OQTF
15/04/2017	Grande-Synthe		3	Bénéficiaires du dispositif
20/05/2017	Paris		4	Bénéficiaires du dispositif
02/06/2017		Saint-Lô	1	Statut de réfugié
08/06/2017		Manche	1	OQTF
25/06/2017	Paris		4	Bénéficiaires du dispositif
27/06/2017		Rennes	1	Statut de réfugié
05/07/2017		Saint-Lô	1	Statut de réfugié
05/07/2017		Calais	1	OQTF
26/07/2017		Saint-Lô	1	Statut de réfugié
14/08/2017		Saint-Lô	2	Statut de réfugié
16/08/2017		Manche	1	OQTF
25/08/2017		Manche	1	OQTF
05/09/2017		Saint-Lô	1	Statut de réfugié
09/09/2017		Saint-Lô	1	Statut de réfugié
12/10/2017		Avranches	1	Statut de réfugié
20/10/2017		Condé-sur-Vire	6	Déplacement pour fermeture prochaine du CAO
03/11/2017		Villedieu-les-Poêles	5	Déplacement pour fermeture prochaine du CAO
03/11/2017		Condé-sur-Vire	1	Déplacement pour fermeture prochaine du CAO

Autrice : M. Verove, 2022

Le tableau ci-dessus fait état de vingt déplacements notables au sein de ce centre. Une trentaine d'exilés étaient normalement attendus au CAO de La Chapelle-sur-Vire. Pourtant, après les fortes manifestations des riverains hostiles à leur arrivée, la Préfecture de la Manche a annoncé que seulement quinze personnes seraient installées au sein du centre. C'est ainsi que le 25 octobre 2016, les résidents du centre prirent possession des lieux. Jusqu'au mois de mars, aucun déplacement n'eut lieu. Le 5 mars 2017, c'est un résident ayant reçu un OQTF qui dut partir du centre. Cette personne avait déjà demandé l'asile en France lorsqu'elle était dans la Jungle de Calais.

Au mois d'avril et au mois de mai, ce sont des nouvelles arrivées d'exilés qui ont été enregistrées : des personnes venant de Grande-Synthe et de Paris, après le démantèlement des camps de ces communes. Ces arrivées ne font pas suite à des départs. Elles font suite au retour au calme dans la commune, à l'arrêt des mobilisations hostiles à la présence des exilés. Ces nouveaux arrivants sont donc ici placés pour intégrer un centre qui était en sous-effectif. C'est ainsi que vingt-et-un résidents étaient au mois de mai présents dans ce centre.

C'est à partir du mois de juin que les réponses aux demandes d'asile ont commencé à se succéder, entraînant le départ progressif des résidents. Les exilés ayant réussi à obtenir des titres de séjour sont très souvent restés dans le département. Ils sont très souvent allés s'installer dans les petites villes du département (Saint-Lô, Avranches) pour bénéficier des logements sociaux. Un résident est parti à Rennes pour reprendre ses études à l'Université. Pour les exilés ayant reçu une OQTF, c'est souvent le retour vers les grandes villes (Paris), ou vers les zones de passages vers l'Angleterre (Calais). Mais ce tableau nous montre également que certains exilés sont restés dans la Manche après avoir reçu une OQTF. Au CAO de La Chapelle-sur-Vire, ces faits sont le résultat de l'implication des bénévoles auprès des exilés et des déplacements des résidents. Le fait que les bénévoles aient pu suivre la plupart des résidents, de leur arrivée au centre jusqu'à la fin de leur parcours administratif, sans que certains soient contraints de partir vers d'autres sites ou vers d'autres dispositifs, a permis la création de liens très forts entre eux. Lorsque certains des résidents ont finalement reçu une OQTF, les bénévoles se sont organisés pour les préserver d'un retour à la rue. Certains bénévoles ont ainsi hébergé chez eux des personnes en toute illégalité lorsqu'un exilé acceptait cette aide¹³⁹. Cette façon de procéder a régulièrement été observée chez les collectifs et associations intervenant dans les CAO de

¹³⁹ Les propositions d'hébergement sont rarement acceptées par les exilés sous le joug d'un OQTF. Le fait de rester en France coïncide souvent pour eux au stationnement de leur situation administrative. Certains cherchent souvent à partir dans un autre pays dans l'espoir que leur demande d'asile soit acceptée ailleurs. C'est aussi souvent le sentiment de déception, après avoir reçu une OQTF qui les pousse à refuser toute aide et à retourner à la rue.

Normandie, essentiellement lorsqu'un exilé a eu un attachement particulier avec un bénévole. Pour le CAO de la Chapelle-sur-Vire, il semble que certains bénévoles ont tenté de mettre cette solution en place de façon systématique. Cela est dû à la proportion particulièrement élevée de personnes militantes, comme cette bénévole l'explique : « *Je connais des personnes au CSLAM depuis longtemps. C'est impossible pour moi d'accepter que des gars repartent à la rue après tout l'investissement dont ils ont fait preuve. Alors on essaie toujours de s'organiser, entre nous et des fois je demande au CSLAM, euh je veux dire... pour leur offrir une solution quoi. On est beaucoup à avoir des maisons, nos enfants sont grands, ils sont partis, on a de la place. Et je n'ai pas l'impression d'être dans l'illégalité. C'est l'Etat qui l'est en n'assumant pas son rôle face à des réfugiés¹⁴⁰ !* ». (Bénévole du CSM50, La Chapelle-sur-Vire, Juillet 2017).

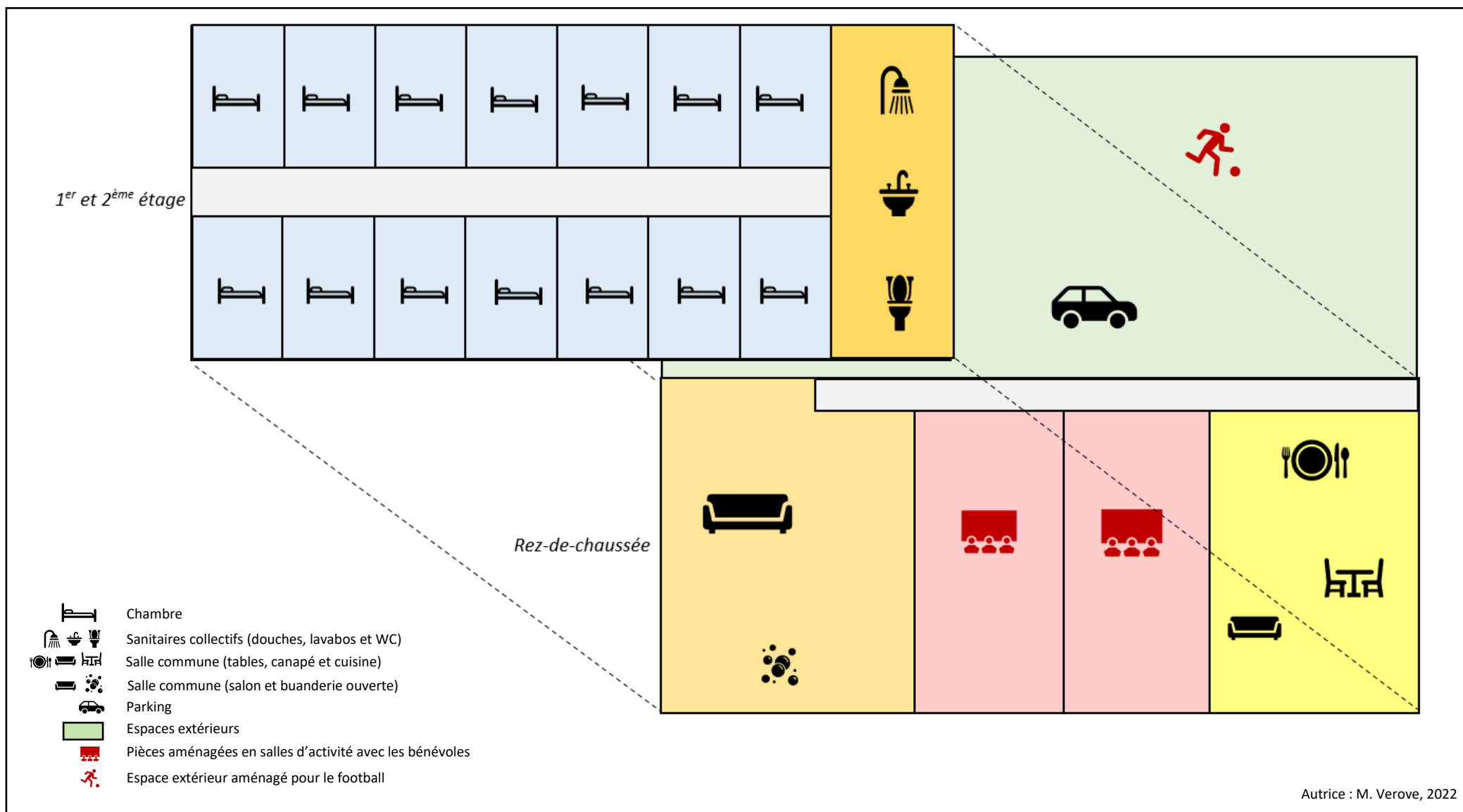
Enfin, c'est à partir du mois d'octobre que les derniers résidents ont commencé à être déplacés de lieu d'hébergement pour permettre la fermeture du CAO de La Chapelle-sur-Vire.

8.2.3. Habiter le centre

Contrairement au centre de Cerisy-la-Forêt, le CAO de La Chapelle-sur-Vire n'a pas connu de modification importante des locaux. C'est tout d'abord dû au peu d'espaces vacants dans ce centre, ce qui laisse ainsi moins de possibilités de se réapproprier ces lieux. Cela est aussi dû aux conditions matérielles de ce centre qui répondent mieux aux besoins des résidents. Le schéma présenté ci-après montre que seules deux zones ont été réaménagées : deux salles où étaient dispensées certaines activités des bénévoles et un espace extérieur où les résidents ont délimité une zone pour en faire un terrain de football et un potager.

¹⁴⁰ Le terme « réfugié » est utilisé ici pour souligner que les exilés ont quitté leur pays d'origine pour des exactions à leur encontre. Il n'est pas utilisé pour qualifier des personnes ayant obtenu le statut de protection.

Figure n° 62 : Schéma de l'organisation spatiale du CAO de La Chapelle-sur-Vire.



Autrice : M. Verove, 2022



M. Verove, CAO de La Chapelle-sur-Vire, mai 2017

Les conditions matérielles réunies dans ce centre ont ainsi engendré une faible modification des lieux. Mais l'appropriation des espaces peut passer par des éléments moins visibles mais tout aussi révélateurs. Au sein du centre, les chambres étaient particulièrement décorées et aménagées par les résidents. Certains ont installé dans leur chambre des bureaux, donnés par les bénévoles, d'autres, des rideaux de couleurs à leur fenêtre. D'autres encore ont décoré leur chambre de dessins, de guirlandes lumineuses ou encore de photographies. Cette attention particulière portée à la décoration des lieux n'a pas été aussi importante dans les autres centres collectifs. Par exemple, les conditions matérielles du centre de Cerisy-la-Forêt ont entraîné une forte dégradation du lieu par les résidents, révélant ainsi leur rejet du centre, un rejet des conditions de vie. Les exilés placés dans le centre de Saint-Germain-sur-Ay, puis dans celui d'Agon-Coutainville, puis rapidement vers les appartements de Coutances et Gratot, ne se sont pas non plus appropriés les lieux comme au centre de La Chapelle-sur-Vire, à cause des multiples déplacements qu'ils ont subis. Au CAO de La Chapelle-sur-Vire, le fait que les résidents aient pu bénéficier de conditions de vie leur permettant de s'isoler et de bénéficier d'une chambre personnelle, et de ne pas être soumis à des déplacements avant l'aboutissement de leur parcours de demandeurs d'asile, leur a permis d'avoir l'envie de prendre soin de leur espace de vie, de leur donner l'envie de l'habiter réellement.



M. Verove, CAO de La Chapelle-sur-Vire, mai 2017

Après les ateliers de dessins organisés par les bénévoles, beaucoup de ces productions servaient pour décorer le centre, que cela soit dans les chambres des résidents ou dans les parties communes. Les bénévoles ont aussi aménagé le centre pour améliorer la vie quotidienne des résidents : jeux de fléchettes, babyfoot, mini-billard, etc. Ces investissements ont été réalisés par les bénévoles dans l'optique d'installer pour plusieurs mois les résidents. Ces aménagements n'auraient pas eu lieu si les résidents avaient été déplacés rapidement de centre en centre. Il apparaît ainsi que les volontés d'amélioration des conditions de vie par l'aménagement des lieux correspond à la prévision que ces usagers imaginent du temps qu'ils passeront dans les CAO : au CAO de Cerisy-la-Forêt, les résidents, au bout de quelques semaines, ont réinvesti les bâtiments pour retrouver de l'intimité car la vie en dortoir n'aurait pas été tenable pour eux sur un temps long ; au CAO de La Chapelle-sur-Vire, ce sont des efforts de décorations et d'installations de mobilier lié au loisir qui ont été fait pour que « *les résidents se sentent un peu chez eux* » (bénévole du CSM50, CAO de la Chapelle-sur-Vire, mai 2017).

Photographie n° 39 : Partie de babyfoot au CAO de La Chapelle-sur-Vire entre résidents et bénévoles



M. Verove, CAO de La Chapelle-sur-Vire, septembre 2017

Photographie n° 40 : Partie de fléchettes au CAO de La Chapelle-sur-Vire



M. Verove, CAO de La Chapelle-sur-Vire, août 2017

8.3. Torigny-les-Villes : trier les exilés

8.3.1. L'hostilité de la municipalité

La commune de Torigny-les-Villes est composée d'environ 4 400 habitants. Le bourg de la commune est dynamique, avec de nouveaux commerces de proximité. Les catégories professionnelles les plus représentées sont les employés, les ouvriers et les personnes retraitées. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures n'étaient que de 3% en 2019, tout comme les artisans et commerçants (INSEE, 2019). 82% des habitants n'ont pas fait d'études supérieures. Les habitants de la commune votent majoritairement pour le Front National (en tête au premier tour des élections présidentielles de 2017 et des élections européennes de 2019), avec aussi une forte proportion de votes pour le parti de droite traditionnelle (UMP, Les Républicains).

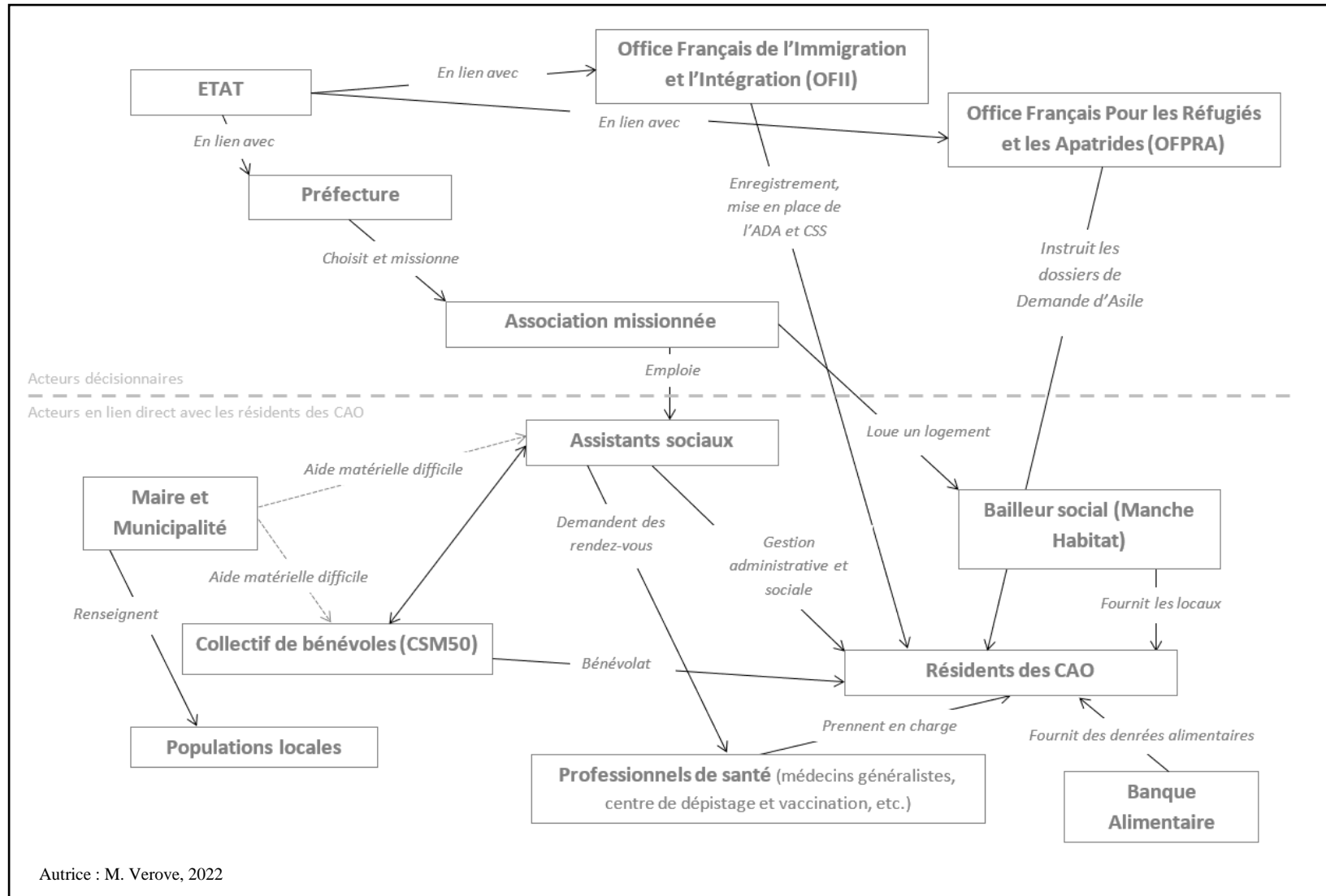
Photographie n° 41 : Bourg de Torigny-les-Villes



M. Verove, bourg de Torigny-les-Villes, octobre 2020

Le schéma ci-après représente les acteurs qui sont intervenus auprès des résidents du CAO de Torigny-les-Villes. Des évolutions peuvent être vues, causées d'une part par la mise en place plus tardive du dispositif dans cette commune (en juillet 2017) qui témoigne d'une création effectuée dans une précipitation moins grande que pour les CAO mis en œuvre en octobre 2016. Les schémas des acteurs a également évolué car Torigny-les-Villes regroupe des CAO sous la forme d'appartements et non de grands bâtiments collectifs.

Figure n° 63 : Schéma des acteurs intervenant au CAO de Torigny-les-Villes.



Ce schéma nous montre des évolutions au niveau des acteurs intervenant auprès des résidents : la municipalité a intégré ce schéma. L'exemple de Torigny-les-Villes révèle une dynamique générale : les maires des communes où les résidents ont été placés dans des appartements ont été plus impliqués auprès des exilés. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Les grands centres collectifs étaient très souvent placés en dehors des bourgs (comme à Cerisy-la-Forêt), ou du moins relativement loin des premières habitations (comme à La Chapelle-sur-Vire). L'ouverture de ces premiers grands centres collectifs n'a ainsi pas placé les exilés à proximité directe des riverains. La situation est différente pour ceux placés dans les appartements. Les exilés intègrent dans ce cas le cœur des villes, ou du moins le cœur des zones d'habitation, et sont en contact direct avec leurs voisins. Ce sont cette proximité et cette visibilité qui ont impliqué les maires : beaucoup ont cherché à avoir plus d'informations et à mieux connaître les résidents. Ces volontés découlent d'interrogations personnelles ou d'habitants qui ont sollicité les municipalités pour obtenir des informations.
- Dans la Manche, ce sont des centres collectifs qui ont tout d'abord été ouverts en octobre 2016¹⁴¹. C'est à ce moment que les mobilisations hostiles à la création des centres ont été les plus virulentes. Ces manifestations ont très souvent laissé les maires dans l'expectative. Les modalités de mise en place par les acteurs gestionnaires (en excluant les maires) les ont aussi placés dans le dénuement face aux questions des riverains (Chapitre 5). Le placement des exilés dans des appartements, plusieurs mois après la mise en place du dispositif dans la région, n'a pas ravivé les hostilités. Les maires de ces communes ont ainsi pu prendre part à l'accueil des exilés plus facilement que les premiers maires concernés par l'implantation des CAO.
- La configuration des appartements a également entraîné la sollicitation des maires par les bénévoles et les travailleurs sociaux. Alors que les grands centres collectifs ont toujours permis aux assistants sociaux de se réserver un espace pour rencontrer les résidents, et ont toujours permis aux bénévoles de créer des espaces pour faire leurs activités, la configuration des appartements ne laisse pas

¹⁴¹ Cela n'est pas systématique : à Serquigny (27), par exemple, les exilés de Calais ont été placés dans des appartements dès octobre 2016.

cette liberté. Pourtant les besoins des intervenants n'ont pas changé : ils doivent toujours trouver des lieux pour rencontrer les résidents. C'est ainsi que les maires des communes ont été sollicités pour mettre des salles à la disposition des intervenants.

Le chapitre 6 a montré que les maires de Normandie ont été des acteurs assez peu engagés politiquement (Chapitre 6). Certains ont tout de même mis des bureaux à la disposition des travailleurs sociaux (à Condé-sur-Vire notamment), d'autres ont prêté aux bénévoles du CSM50 des salles pour y faire des cours de français ou des activités culturelles. Pour ce qui est de la commune de Torigny-les-Villes, la municipalité n'a pas souhaité aider concrètement les différents intervenants de la commune : les travailleurs sociaux n'ont pas pu avoir de salles, tout comme les bénévoles. Seule la salle des fêtes de la commune a été prêtée à deux reprises pour y faire des repas entre bénévoles et résidents. Ce fonctionnement coïncide avec une certaine hostilité quant à la présence d'exilés sur leur commune, recensée chez la maire et chez certains adjoints, comme l'illustrent ces citations d'entretiens :

« En fait on aimerait bien savoir comment ils sont pris en charge les migrants parce que... on les voit se promener dans le bourg euh... on ne sait pas s'ils ont le droit déjà de faire ça et puis... bah... c'est pas qu'ils dérangent mais bon... c'est pas la peine de montrer qu'il y a des migrants ici quoi. » (Adjoint au maire, Torigny-les-Villes, novembre 2017).

« Est-ce qu'ils sont propres ? Parce que bon, déjà qu'ils sont placés dans les HLM, c'est pas la peine de rendre l'endroit encore plus sale quoi... » (Adjoint au maire, Torigny-les-Villes, novembre 2017).

« Savez-vous comment ils se comportent avec les femmes ? On n'a pas envie qu'il y ait des agressions dans la commune... » (Adjoint au maire, Torigny-les-Villes, novembre 2017).

« Nous on ne veut pas spécialement être affilié plus que ça aux migrants. C'est la décision de la préfecture de les mettre ici, c'est à eux de gérer tout ça. On ne veut pas s'en occuper quoi... » (Maire de Torigny-les-Villes, août 2018).

Cette hostilité de la part de la municipalité ne peut s'expliquer par des particularités émanant de contextes locaux :

- Hormis certains voisins des appartements, les populations locales n'ont pas manifesté de mécontentements à l'arrivée des résidents.

- La maire de Torigny-les-Villes a fait partie de l'UDI, puis du Nouveau Centre, qui sont des partis centristes proches de la droite. Cette orientation politique n'explique pas son hostilité puisque d'autres maires centristes de la Manche se sont impliqués auprès des résidents et des populations locales pour que l'intégration des exilés se fasse au mieux, comme à Villedieu-les-Poêles ou à Condé-sur-Vire.
- La représentation des résidents au sein des habitants est très faible, puisqu'ils ne sont que huit. A la Chapelle-sur-Vire, le nombre d'exilés annoncé par les médias (soixante résidents pour environ trois-cent-quarante habitants) avait alimenté les hostilités.

Il semble ainsi que l'hostilité de la municipalité face à la présence de huit exilés sur la commune provient de positions personnelles. C'est ainsi le hasard du placement des CAO qui a provoqué la rencontre entre des exilés forcés de vivre à Torigny-les-Villes, et une municipalité défavorable à leur présence.

8.3.2. Les CAO : placer pour mieux déplacer

A Torigny-les-Villes, seuls deux appartements étaient localisés sur la commune. Quatre résidents étaient placés par appartement. Le tableau ci-dessous recense les départs et les arrivées des exilés dans ces deux appartements, du mois de juillet 2017 au mois d'août 2018¹⁴².

¹⁴² Le recensement des départs et des arrivées a été arrêté après cette date. Tous les sites de la Manche étaient à ce moment soumis à la multitude des déplacements (suite à la présence de très nombreux exilés en procédure Dublin et suite à l'accélération des départs des résidents arrivés en octobre 2016) ce qui complexifiait fortement le comptage et accentuait le risque de perdre en exactitude.

Figure n° 64 : Tableau des départs et des arrivées au sein du CAO de Torigny-les-Villes

Date	Départ vers...	Arrivée depuis...	Nombre de résidents	Motif
05/07/2017		Paris	4	Bénéficiaires du dispositif
08/07/2017		CAO de Cerisy-la-Forêt	4	Changement de site pour fermeture de centre
20/07/2017	Cerisé		2	Placement en PRADHA
22/07/2017		Paris	2	Bénéficiaires du dispositif
03/08/2017	Alençon		1	Placement en CADA
04/08/2017		Paris	1	Bénéficiaire du dispositif
20/08/2017	Mondeville		1	Placement en PRADHA
20/08/2017		Paris	1	Bénéficiaire du dispositif
27/10/2017	Cherbourg		1	Placement en CADA
02/11/2017	Saint-Lô		2	Obtention du statut de réfugié
05/11/2017		Paris	3	Bénéficiaires du dispositif
18/12/2017	Italie		1	Procédure Dublin
11/01/2018	Calais		1	OQTF
15/01/2018		Paris	2	Bénéficiaires du dispositif
05/03/2018	Saint-Lô		1	Obtention du statut de réfugié
06/03/2018		Paris	1	Bénéficiaire du dispositif
18/04/2018	Italie		1	Procédure Dublin
19/04/2018		Paris	1	Bénéficiaire du dispositif
02/06/2018	Cerisé		2	Placement en PRADHA
02/06/2018		Paris	2	Bénéficiaires du dispositif
13/08/2018	Alençon		1	Placement en CADA
15/08/2018		Paris	1	Bénéficiaire du dispositif

Autrice : M. Verove, 2022

Ce tableau nous montre que les appartements situés à Torigny-les-Villes ont été mis en place au mois de juillet 2017. Les neuf résidents d'origine soudanaise hébergés au CAO de Cerisy-la-Forêt ont été déplacés vers le site de Condé-Torigny. Quatre d'entre eux ont rejoint les appartements de la commune de Torigny-les-Villes, où venaient d'arriver quatre nouveaux bénéficiaires du dispositif, également d'origine soudanaise. Ces résidents ont quitté le dispositif progressivement : un après avoir été déplacé vers un CADA (départ du 27/10/2017), deux après avoir obtenu le statut de réfugié (départ du 02/11/2017 et du 05/03/2018) et un après avoir été débouté de sa demande d'asile (départ du 11/01/2018).

Le tableau nous montre que les nouveaux arrivants dans le dispositif sont quant à eux très régulièrement soumis à des transferts, notamment ceux placés en procédure Dublin et déplacés vers des PRADHA ou renvoyés dans le « pays Dublin » après avoir été assignés à résidence. Il apparaît ainsi que la plupart des nouveaux exilés placés dans les CAO sont laissés sous le joug de la procédure Dublin, alors que ceux hébergés après le démantèlement de la « Jungle » de Calais en avaient été exemptés. Certains des nouveaux arrivants ont tout de même pu entreprendre une demande d’asile (quelques-uns ont été placés en CADA et d’autres sont restés dans le CAO durant toute la durée de leur procédure administrative).

De façon globale, un changement de prise en charge est visible avec l’arrivée des nouveaux arrivants. Ils semblent arriver au compte-gouttes des camps de la région calaisienne lorsqu’une place se libère dans un appartement. Ainsi, ils n’intègrent plus le centre avec certains de leurs proches. Accepter la prise en charge par l’Etat devient alors un moment de désocialisation pour les exilés, qui peuvent être placés dans toute la France, loin de leurs connaissances. Généralement, les exilés sont placés dans des lieux d’hébergement où les autres résidents partagent les mêmes origines qu’eux (même s’il arrive régulièrement que plusieurs nationalités soient représentées au sein d’un lieu, comme ce fut par exemple le cas à Cerisy-la-Forêt). A Torigny-les-Villes, les multiples déplacements ont engendré la perte de ces préférences de placements : certains appartements sont composés de résidents de nationalités différentes, ne parlant pas la même langue et n’ayant pas la même culture. Au mois de mars 2018, par exemple, l’un des deux appartements été composé d’un résident d’origine soudanaise (parlant l’arabe), d’un résident d’origine iranienne (parlant le perse) et de deux résidents d’origine afghane (mais dont l’un parlait le pachto et l’un parlait le dari). Parfois ces différences n’empêchent aucunement les résidents de vivre ensemble. Mais elles engendrent parfois de véritables conflits, et le plus souvent un sentiment très fort de solitude, accentuant le mal-être.

Ces multiples déplacements coïncident aussi avec la brièveté du séjour de certains résidents : certains ne vont rester que quelques semaines, avant d’être redirigés vers d’autres dispositifs. Cela a pour conséquence de complexifier l’action des bénévoles. Ces derniers vont alors se sentir dépassés par ces mouvements, comme le relatent ces citations :

« Je suis partie un mois en vacances, et j’ai l’impression de ne plus connaître personne ».

(Bénévole au CAO Torigny-les-Villes, septembre 2019).

« Ça devient vraiment trop compliqué de faire des activités avec eux, quand on y va, y en a la moitié qu’on ne connaît pas, faut toujours tout reprendre depuis le début pour les cours de

français... je me demande du coup à quoi ça sert. » (Bénévoles au CAO de Torigny-les-Villes, juillet 2018).

C'est ainsi que ces déplacements entravent l'action et le suivi des bénévoles, déjà complexifiés par la multiplication des lieux d'hébergement. A Torigny-les-Villes, les cours de français qui s'étaient tout d'abord organisés de façon régulière (un cours tous les deux jours, en alternant d'appartement) ont été presque mis à l'arrêt. Les résidents eux-mêmes étaient moins engagés dans ces activités au vu de l'angoisse dans laquelle la procédure Dublin les plongeait : *« Maybe tomorrow I'll go to Italy... so French lessons... »* (Résident du CAO de Torigny-les-Villes, octobre 2018). Les bénévoles ont également éprouvé une perte d'envie de s'investir auprès des résidents : alors qu'ils prenaient plaisir à discuter et boire un café avec les résidents, le fait qu'il n'y ait progressivement que des exilés qu'ils ne connaissaient pas et avec lesquels créer un suivi était presque impossible, a remis en cause leur engagement. Cette remise en cause est très souvent due à une impression d'inutilité. Ces multiples déplacements ont ainsi transformé l'action des bénévoles, en même temps que ceux-ci se politisaient. Les cours de français n'avaient presque plus lieu. A la place, les bénévoles tentaient principalement de répondre aux besoins des nouveaux arrivants (distribution de vêtements, identification des problèmes de santé, aide administrative, etc.). Ces multiples arrivées et départs ont parfois pu entraîner l'arrêt de l'activité bénévole chez certains volontaires qui s'étaient attachés à intervenir essentiellement pour les cours de français.

8.3.3. Réinvestir des espaces étroits

Contrairement aux centres collectifs, les appartements laissent moins de liberté aux résidents pour s'approprier les lieux : les espaces extérieurs sont inexistantes, les pièces ont toutes une fonction précise, les salles sont plus petites et ne laissent donc pas de grandes possibilités d'aménagement. A Torigny-les-Villes, c'est aussi le fait que, progressivement, une majorité de résidents ne reste pas sur un temps long dans le CAO. Leur envie de s'approprier un lieu de vie devient inexistant, en particulier pour ceux placés en procédure Dublin : ils sont toutes les semaines susceptibles d'être renvoyés vers le « pays Dublin » et ne se projettent ainsi pas dans le dispositif (certains ne défont jamais leur valise).

C'est ainsi que le déplacement des exilés par les acteurs gestionnaires a aussi engendré la diminution de l'appropriation des espaces de vie par les résidents, causée par l'éventualité quotidienne de devoir quitter le dispositif. Certains résidents présents dans les appartements de

Torigny-les-Villes sont tout de même restés plusieurs mois dans le dispositif : les anciens résidents de Cerisy-la-Forêt ou des résidents n'étant pas placés en procédure Dublin et n'ayant pas bénéficié de place en CADA. Ces résidents ont pu tenter d'aménager les appartements, même si l'étroitesse de ces lieux n'offre pas les mêmes possibilités que les grands centres collectifs. Les schémas ci-dessous présentent, par exemple, la transformation de la fonction de certaines pièces par des résidents placés dans un appartement de Torigny-les-Villes.

Figure n° 65 : Schéma de l'organisation initiale d'un appartement à Torigny-les-Villes.

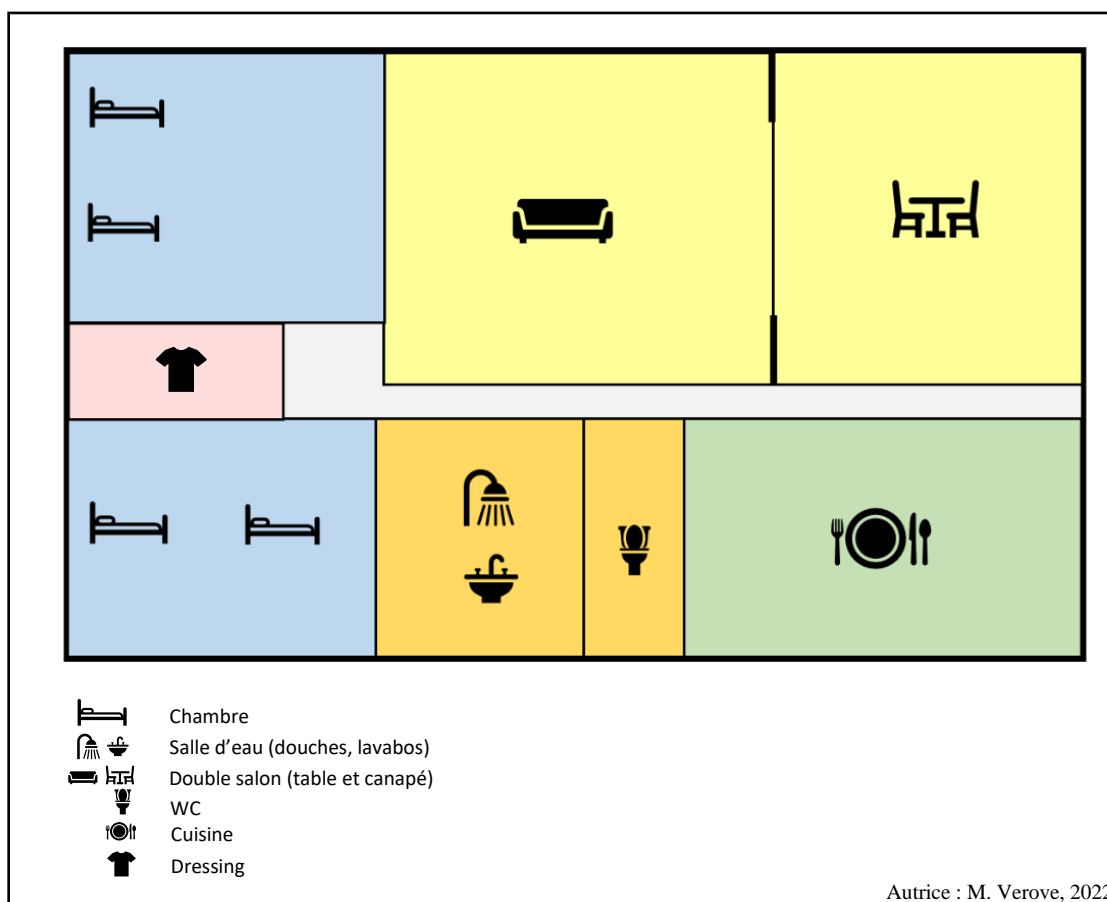
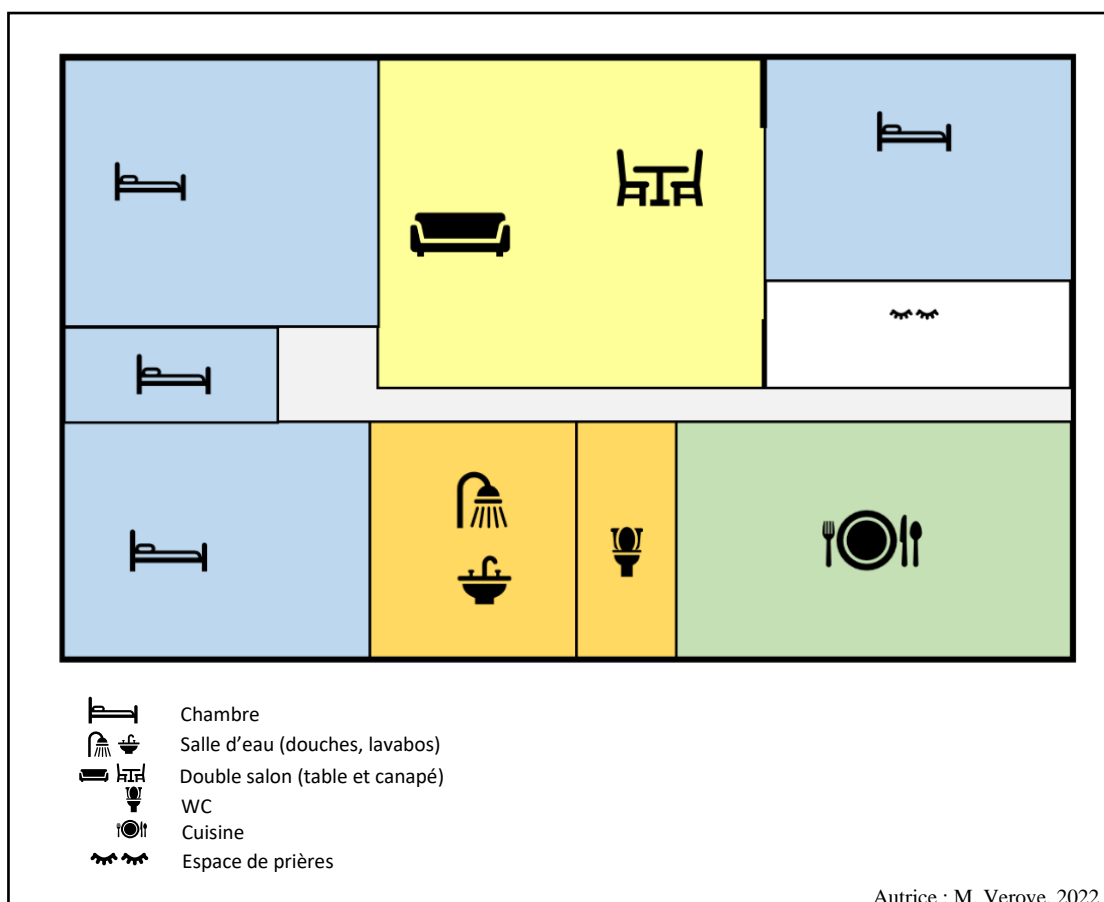


Figure n° 66 : Schéma des réappropriations spatiales d'un appartement à Torigny-les-Villes



Ces schémas nous montrent que les résidents de cet appartement ont tout d'abord réinvesti des espaces afin de pouvoir avoir plus de tranquillité : un résident s'est installé dans le grand dressing afin d'y mettre son lit. Une moitié du double salon a été également transformée en chambre, mais aussi en espace pour prier. Les résidents de cet appartement expliquent leur choix ainsi :

- « - [Premier résident] *Oh tu sais, nous on ne se met jamais dans le canapé, ça c'est bien un truc de français ! [Rires] Donc on l'a un peu poussé et puis on a mis la table à côté. Elle, on l'utilise pour manger tous ensemble et pour jouer aux cartes et puis...*
- [Deuxième résident] *Oui viens voir, regarde ce qu'on a fait ! Ici c'est ma chambre. Je me couche plus tard que les autres alors ça ne me dérange pas de dormir à côté du salon. On a un peu plus de place.*

- [Premier résident] *Oui, oui, c'est parce que tu ronfles trop, on a dit « aller, aller, dehors ! [Rires]*
- [Deuxième résident] *Et là on a séparé pour mettre nos tapis de prière. On est un peu plus tranquilles s'il y a du monde qui arrive et des fois on prie tous ensemble.*
- [Troisième résident] *Et moi je me suis installé dans le placard là-bas !*
- [Moi] *Ah bon ? Tu as mis ton lit là-dedans ? Mais c'est confortable ?*
- [Troisième résident] *Bah oui ! Il n'y a juste pas de fenêtre, mais sinon c'est très grand dedans ! »* (Retranscription d'un enregistrement d'une discussion avec les résidents d'un l'appartement de Torigny-les-Villes, septembre 2018).

Ces réaménagements de l'espace ont ainsi permis aux résidents de retrouver plus d'intimité (avec la création de nouvelles chambres) mais aussi d'espaces propices aux moments collectifs (centralité de la table pour des moments de partage et espace pour prier). Ces réappropriations semblent possibles car cet exemple est celui d'un appartement où les résidents, présents au mois de septembre 2018, s'entendaient particulièrement bien, et pouvaient échanger facilement (ils étaient tous les quatre d'origine soudanaise). Dans les appartements logeant des exilés qui se comprenaient mal et/ou qui ne s'entendaient pas, les réaménagements de l'espace n'ont pas eu lieu, ou s'ils étaient entrepris, ils pouvaient alimenter les conflits.

L'extrait de discussion ci-dessus, laisse aussi voir que les résidents ont transformé leur appartement pour le faire répondre à leurs besoins et leurs habitudes : « *Nous on ne se met jamais dans le canapé, ça c'est bien un truc de français !* » (Extrait de discussion présentée ci-dessus, Torigny-les-Villes, septembre 2018). Ce sont très souvent les bénévoles qui ont aménagé les appartements car ces derniers étaient peu meublés par la structure gestionnaire (Chapitre 5). Les bénévoles ont ainsi organisé l'appartement avec leur point de vue et leurs habitudes françaises, qui ne correspondent pas toujours aux coutumes des résidents. Certains exilés n'ont par exemple, pas l'usage d'un canapé, ou d'une table avec des chaises. Dans cet exemple, le canapé a été déplacé, pour donner une centralité à une grande table. Dans d'autres appartements, certains résidents ont parfois totalement enlevé les canapés et les tables pour y mettre de grands tapis et des banquettes basses et matelassées, à l'image de l'aménagement de salles dans leur pays d'origine, qui correspond à leur pratique et à leur idée du confort.

Conclusion du chapitre 8 :

Les trois exemples présentés dans ce chapitre ont permis de donner à voir très concrètement les différences, et parfois les similitudes, qu'il pouvait y avoir entre les Centres d'Accueil d'Orientation.

Ces trois exemples ont permis de montrer comment les contextes locaux peuvent influencer les modalités d'implication des différents acteurs. Le contexte social de la commune de Cerisy-la-Forêt semble être la cause de la faible implication des habitants auprès des exilés. Le contexte social à La Chapelle-sur-Vire (Troisgots) explique, quant à lui, qu'une part importante des habitants se soit investie auprès des résidents. Il reste également une part d'indétermination de facteurs qui ne peuvent s'expliquer par l'étude des contextes locaux : la sur-représentation des personnes impliquées de longue date dans des associations d'aide aux exilés, à La Chapelle-sur-Vire ; et l'hostilité latente de la maire de Torigny-les-Villes à l'égard des résidents.

Ces trois exemples laissent également apparaître l'évolution des centres. Les CAO de Cerisy-la-Forêt et de La Chapelle-sur-Vire, ont permis aux exilés de pouvoir y faire la totalité, ou du moins la majorité, de leur parcours administratif. Cela a ainsi permis aux bénévoles d'accompagner les résidents durant toute cette durée. Le CAO de Torigny-les-Villes est un exemple illustrant l'évolution de la prise en charge dans les CAO : ces centres deviennent des sas permettant la sortie de la rue des exilés et leurs transferts vers des structures plus adaptées (principalement vers des PRADHA, puisque la majorité des résidents est placée en procédure Dublin) ou vers d'autres pays. A travers cette évolution, c'est la surveillance et le contrôle des exilés qui s'accroît, en même temps que la détresse psychologique des résidents. Ces déplacements entravent l'action des bénévoles et le suivi des exilés.

Nous avons vu au chapitre précédent que les résidents des CAO, bien que des acteurs à part entière pouvant influencer leur condition de prise en charge, sont particulièrement entravés lorsqu'il s'agit pour eux de manifester leur mécontentement. La réappropriation et la modification des espaces de vie devient l'une des seules possibilités qui leur reste pour pouvoir intervenir dans leur quotidien.

Conclusion de la partie II :

Lors de cette deuxième partie, les enjeux autour de la création des CAO ont été présentés. Il apparaît que ces centres sont, d'une part, utilisés pour contrôler et surveiller les demandeurs d'asile. Ils ont, d'autre part, été utilisés au fur et à mesure des mois comme de véritables sas de tri des exilés. L'Etat, pour mener à bien ce contrôle, s'est entouré de partenaires privilégiés que sont certaines structures associatives acceptants les vellétés de surveillance.

La gestion des CAO a entraîné des répercussions négatives sur les conditions de vie des résidents. Ces répercussions négatives ne sont pas prises en compte par les acteurs décisionnaires, qui décident même de les utiliser pour forcer le déplacement des exilés et leur expulsion.

Mais ces politiques d'asile, par les CAO, se sont inscrites dans des espaces d'accueil. Les communes peu denses et peu habituées à la présence des exilés sont devenues, plus qu'ailleurs, des espaces protecteurs grâce aux actions des bénévoles, et parfois aux actions des municipalités. C'est ainsi que nous pouvons maintenant nous questionner sur les conséquences de l'arrivée et de l'installation des exilés dans ces communes, objet de la troisième et dernière partie de cette thèse.

PARTIE III :
**Accueillir et installer des exilés dans les espaces
peu denses**

Introduction de la partie III :

Les Centres d'Accueil et d'Orientation apparaissent comme des dispositifs permettant à l'Etat de maintenir une surveillance sur les exilés en les contrôlant pour les maintenir à l'écart de la société française par leur précarisation et leur marginalisation. Après ces deux premières parties, il convient maintenant de questionner l'aliénation des exilés par l'Etat lorsque ceux-ci, après avoir obtenu un titre de séjour, doivent s'insérer dans la société française.

Pour ce faire, cette dernière partie est composée de trois chapitres. Le premier mettra en évidence les épreuves qui se dresseront face aux exilés lorsque ceux-ci chercheront à s'installer durablement en France dans des espaces peu denses. Le deuxième chapitre questionnera les conséquences de l'implantation de CAO dans les petites villes et espaces ruraux, ou plus globalement questionnera les conséquences de l'installation d'étrangers dans ces espaces peu habitués à leur présence. Le dernier chapitre se veut être un chapitre d'ouverture, où la pérennité des dynamiques d'installation des exilés dans les campagnes seront interrogées. Chacun de ces chapitres aura pour objectif de répondre à cette grande question, qui se veut être la trame de la **Partie III : la sortie des CAO par l'obtention d'un titre de séjour conditionne-t-elle la fin du contrôle de l'Etat sur les exilés ?**

Chapitre 9 : S'insérer dans la société française : devoir d'intégration et relégation sociale

*« Je ne sais pas si je me sentirai un jour
chez moi en France. Ici, rien n'est simple,
ici, on survit. »*

(Ancien résident du CAO de Cerisy-la-Forêt,
Saint-Lô, juin 2019)

Introduction au chapitre 9 :

Ce chapitre vise à exposer comment les anciens résidents des CAO arrivent à s'insérer dans la société française. A travers ce chapitre, c'est toujours l'étude des CAO qui se joue : **le placement d'exilés dans ces centres va-t-il engendrer un conditionnement qui aura des conséquences sur leur insertion au sein des populations locales, des conséquences sur leur accès au travail et au logement ?**

L'obtention d'un titre de séjour est souvent perçue comme un « *aboutissement, voire comme terme, d'un long et douloureux processus* » (Akoka *et al.*, 2017, p. 7). Toutefois, l'obtention de ce statut a aussi pour conséquence de projeter les réfugiés¹⁴³ au sein de la société française : avoir un travail, avoir un logement, faire ses courses et peut-être avoir une vie de famille, doivent alors devenir la norme pour eux. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons particulièrement aux résidents sortis du dispositif après avoir obtenu un titre de séjour : Comment arrivent-ils à sortir de la marginalité ?

Les termes relevant de l'arrivée des exilés dans la société française sont divers : Nous entendons parler d'insertion, d'intégration et même d'assimilation. Laetitia Van Eeckhout définit ces termes ici « *L'assimilation se définit comme la pleine adhésion par les immigrés aux normes de la société d'accueil, l'expression de leur identité et de leurs spécificités socioculturelles d'origine étant cantonnée à la seule sphère privée. Dans le processus d'assimilation, l'obtention de la nationalité, conçue comme un engagement « sans retour », revêt une importance capitale.* » (Van Eeckhout, 2006, p. 101). Cette notion est

¹⁴³ Dans cette troisième partie, nous emploierons le terme « réfugié » pour qualifier les personnes ayant obtenu un titre de séjour tel le statut de réfugié, mais aussi la protection subsidiaire. Le terme « réfugié » englobera ainsi cette dernière catégorie d'exilés, dans un souci de clarté de l'écrit et parce qu'il n'y a pas eu de différences notables d'un point de vue des modalités d'insertion entre ces deux statuts.

particulièrement reprise par des thèses d'extrême-droite pour dépeindre des problèmes qui seraient liés à l'immigré et sa culture. « *L'intégration exprime davantage une dynamique d'échange, dans laquelle chacun accepte de se constituer partie d'un tout où l'adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, et le respect de ce qui fait l'unité et l'intégrité de la communauté n'interdisent pas le maintien des différences.* » (Van Eeckhout, 2006, p. 101). La notion d'intégration ne décrit pas le devoir d'un exilé de renier sa culture d'origine. Cependant, il apparaît que ce terme revêt un devoir d'adhérer à la culture d'accueil. Nous le verrons au cours de ce chapitre, c'est cette notion qui est au cœur des politiques d'immigration. Enfin, « *Le processus d'insertion est le moins marqué. Tout en étant reconnu comme partie intégrante de la société d'accueil, l'étranger garde son identité d'origine, ses spécificités culturelles sont reconnues, celles-ci n'étant pas considérées comme un obstacle à son intégration dès lors qu'il respecte les règles et les valeurs de la société d'accueil.* » (Van Eeckhout, 2006, p. 101-102). C'est l'insertion des exilés qui sera dans ce chapitre particulièrement mise en avant. Car ce terme va au-delà des questions d'identité et de culture particulièrement sous-jacentes aux termes d'assimilation et d'intégration. L'insertion est un processus où les exilés vont atteindre une certaine autonomie. C'est donc ce dernier terme qui sera ici particulièrement questionné.

Ce sont cinquante-et-un anciens résidents des CAO qui ont pu être suivis après leur sortie du dispositif, sur les deux-cent-trente-et-un résidents enquêtés pour cette thèse. Ce suivi s'est principalement réalisé dans le département de la Manche. Nous verrons que les exilés doivent répondre à des injonctions contraires : entre devoir d'intégration et relégation sociale.

9.1. Sortir des Centres d'Accueil et d'Orientation

9.1.1. Les résidents sans titre de séjour

La sortie du CAO ne coïncide pas toujours avec l'obtention d'un titre de séjour. C'est pour certains résidents une étape dans leur parcours administratif : renvoi vers un « pays Dublin », déplacement de structure (CADA, PRAHDA), etc. Pour d'autres, c'est le refus d'une demande d'asile qui sonne alors le retour à l'illégalité.

Pour ces derniers, après avoir reçu une OQTF, certains tenteront de quitter le territoire français pour s'établir ailleurs. L'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne sont les trois principaux pays vers lesquels sont partis certains résidents des CAO de Normandie. D'autres vont cependant choisir de rester en France : ils vont tenter à nouveau de déposer une demande d'asile ou ils vont essayer de trouver un travail.

Ceux qui tentent à nouveau de déposer une demande d'asile choisissent un parcours administratif extrêmement compliqué. Pour que les administrations étatiques acceptent qu'une demande soit à nouveau étudiée, il faut le plus souvent que la personne intègre de nouveaux éléments à son dossier. En Normandie, il est apparu que les structures gestionnaires des CAO refusent d'accompagner les résidents déboutés vers une nouvelle demande d'asile. Les résidents doivent alors contacter d'autres associations afin qu'elles les assistent dans ce renouvellement. Dans la Manche, les exilés qui ont reçu une OQTF ont quinze jours pour quitter le CAO avant que les travailleurs sociaux ne doivent les expulser eux-mêmes (et si les forces de l'ordre ne l'ont pas fait). Les exilés souhaitant déposer à nouveau une demande d'asile sont mis en relation avec France Terre d'Asile, à Saint-Lô, afin que les assistants sociaux les aident dans ces démarches. Ce sont très souvent les bénévoles du CSM50 qui ont fait cette mise en contact. Lorsque cette demande est acceptée, c'est à nouveau tout le processus de demande d'asile qui se remet en place : envoi d'un récit de vie en français, attente de convocation, rendez-vous à l'OFPRA, et peut-être rendez-vous à la CNDA. Durant tout ce processus les demandeurs d'asile ne disposent cependant pas de la même prise en charge : ils n'ont plus accès à l'ADA, ni à un dispositif d'hébergement. Ces exilés ne peuvent alors que compter sur la solidarité de leurs connaissances et de leur communauté, ou sur celle des bénévoles, pour subsister. Certains d'entre eux finissent par obtenir un titre de séjour, ce qui révèle une part de subjectivité lors de la délivrance des papiers, comme l'explique cette bénévole : « [nom d'un exilé] a réussi à refaire une demande d'asile... il était passé par l'OFPRA, par la CNDA et tout le monde l'a

refusé. Avec France Terre d'Asile, il arrive à redéposer une demande... par quel miracle ? Bon en tout cas, il y arrive. Il repasse encore par l'OFPRA, encore négatif... et là il repasse encore une fois à la CNDA.... 10 ans ! Il a obtenu 10 ans !! Non mais tu te rends compte ? Ce n'est même pas la protection subsidiaire qu'il a eue, mais le statut de réfugié quoi ! C'est rare que les Afghans l'aient en général, lui il l'a eu... C'est qu'ils ont bien vu qu'il était en danger dans son pays d'origine... mais comment ça se fait qu'il ait dû passer quatre rendez-vous alors ? C'est vraiment incroyable ! A se demander sur quels critères ils se basent... non mais franchement ! » (Bénévole du CSM50, Saint-Lô, juillet 2020).

Certains résidents vont quant à eux essayer de trouver du travail, ce qui, au vu de leur illégalité, se fera le plus souvent clandestinement. Une part importante d'entre eux part alors vers les grandes villes, où la chance de trouver du travail dissimulé apparaît plus facile : le bâtiment, la restauration et plus récemment la livraison à domicile, sont autant de secteurs où il est possible d'être recruté sans papiers, avec toutes les dérives pour les droits des travailleurs que cela comporte (). Certains vont également pouvoir s'appuyer sur leur communauté afin de trouver un emploi et un logement.

Dans de plus rares cas, des anciens résidents de CAO choisissent de rester en Normandie après la réception d'une OQTF. Ceux qui choisissent de rester peuvent tout d'abord être ceux pouvant compter sur l'aide des bénévoles qui ouvrent leur porte, ou qui les dirigent vers des associations locales. Ce sont aussi ceux ayant des connaissances dans la région et pouvant profiter de leur assistance. Là encore, l'aide communautaire s'avère centrale. Enfin, ce peut être aussi ceux ayant eu rapidement des propositions de travail dissimulé : travailler clandestinement correspond évidemment à un besoin de survie puisque les sans-papiers ne peuvent bénéficier d'aide sociale, le travail paraît alors comme le seul moyen leur permettant de vivre. Ce besoin de travailler peut aussi être dû à la nécessité de faire parvenir des fonds à la famille restée dans le pays d'origine. La précarité de leur situation, leur vulnérabilité et leur empressement à avoir de l'argent pour leur famille, sont autant de facteurs qui peuvent pousser ces exilés à accepter n'importe quelles conditions de travail pour toucher un salaire. Leur situation donne l'opportunité de profiter de leur détresse (Chauvin *et al.*, 2021). A Saint-Lô, par exemple, un ancien résident de CAO débouté du droit d'asile a travaillé pour un maçon qui le payait quatre-vingt-dix euros par semaine pour soixante-douze heures travaillées. Certaines semaines de travail n'étaient parfois pas payées.

De façon générale, il transparait clairement que les modalités de demandes d'asile et le tri des exilés réalisé par l'Etat, obligent certains à s'insérer dans la société sans en avoir le droit

et donc à devenir des « sans-papiers ». C'est alors leur illégalité qui les maintient dans la marginalité.

9.1.2. Les résidents régularisés

Pour les résidents ayant obtenu un titre de séjour, la sortie du dispositif est vue comme une libération, mais aussi comme un grand saut dans le vide. Nous l'avons vu, le placement dans les CAO reste une expérience relativement négative pour eux (chapitre 7). La sortie du centre, additionnée à la joie d'avoir obtenu des papiers, devient alors un moment positif.

Tout au long de la partie II, a été montré que les résidents des CAO étaient maintenus dans une forme de dépendance à l'action sociale suite aux modalités de gestion et de prise en charge, leur enlevant toute autonomie. Certaines structures d'hébergement proposent le suivi des résidents après l'acquisition d'un titre de séjour. France Terre d'Asile, à Saint-Lô, a, par exemple, un pôle d'accompagnement dédié à l'intégration des réfugiés. Les résidents admis dans le CADA géré par cette association, sont très souvent acceptés dans ce pôle après l'obtention d'un titre de séjour. Pour les résidents placés dans les CAO, les structures gestionnaires ne proposent pas de suivi pour les titulaires d'un titre. Leur sortie du CAO doit se faire dans le mois qui suit l'obtention des papiers (délai pouvant être reconductible une fois)¹⁴⁴. Cet exemple montre la divergence de gestion entre les centres d'accueil. Nous avons déjà exposé au chapitre 6, les différences de conditions de travail pour les travailleurs sociaux employés dans les CAO et les CADA. Les modalités de sortie de ces dispositifs des résidents révèlent encore une fois que les CAO sont des structures qui répondent à une logique de libéralisation du travail social (Bouquet, 2007). Le non-accompagnement de la sortie des résidents, additionné aux nombreux mois où toute forme d'autonomie leur a été enlevée, place ces réfugiés dans un grand désarroi face au défi de l'insertion dans la société française.

Ce défi semble d'autant plus grand que les CAO sont des lieux ayant contribué au maintien des exilés dans une certaine marginalité, ce qui pose ainsi la question de leur sentiment de légitimité à intégrer une société dont les pouvoirs publics les ont exclus, et une société qui a pu elle-même leur donner le sentiment d'en être écartés. Cette exclusion a aussi entraîné un déficit d'informations des résidents des CAO face au mode de vie français. Seuls les bénévoles ont pu leur permettre de découvrir qui étaient les français, mais par l'une des fenêtres les plus

¹⁴⁴ Dans la Manche, Coallia avait demandé aux personnes statutaires encore hébergées au sein du dispositif durant cette période de transition, de payer un loyer pour la place qu'elles occupaient.

accueillantes. Cette méconnaissance de la société d'accueil a pu engendrer des illusions chez certains résidents, illustrées par ces citations :

« You know, when I get out of here, I don't delay: I go to work a lot and make a lot of money. In a few months I'm going to start my own business. I think I'm going to move to Paris, it's much easier. » (Résident, CAO de Villedieu-les-Pôeles, mars 2018).

« Dès que je peux sortir je vais faire venir ma femme, mes enfants et mes parents. Je vais pouvoir trouver un travail et je vais m'acheter un appartement. » (Résident, CAO de Condé-sur-Vire, avril 2019).

« En France je sais que ce n'est pas toujours facile d'avoir un travail mais quand tu en as un, tu gagnes beaucoup d'argent. Moi je vais gagner plein d'argent et après je vais m'acheter une belle maison. » (Résident, CAO de Cerisy-la-Forêt, février 2017).

« Je pense que quand j'aurais un travail et beaucoup d'argent, je vais donner beaucoup d'argent à des associations. Parce que moi on m'a aidé et après je veux aider aussi. »
(Résident au CAO de Condé-sur-Vire, mars 2019)

C'est une fois sortis des CAO que beaucoup de résidents se rendent compte des difficultés qu'il faut affronter pour trouver du travail, une formation, un logement, et pour accéder au regroupement familial. C'est aussi en ayant obtenu leur premier salaire que certains se rendent compte du coût de la vie en France. Il apparaît ainsi que « *Pour certains interlocuteurs reconnus réfugiés, la vie « normale » rêvée ne ressemble pas beaucoup aux images qu'ils s'en faisaient auparavant. La confrontation avec la réalité, avec les imaginaires de normalisation pendant l'attente rend compte de grands écarts entre une vision idéalisée de la vie en situation régulière (attribuant une sorte de toute-puissance aux papiers) et le quotidien des étrangers qui cherchent un emploi et un logement.* » (Kobelinsky, 2010, p. 246).

Pour répondre à cette méconnaissance et faciliter l'intégration, l'Etat a mis en place une « formation civique » de quelques jours pour les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour (elle était de deux jours avant le mois de mars 2019 et est, depuis cette date, passée à quatre jours). Cette formation vise à présenter les modalités d'accès au travail, à la santé, au logement, mais vise surtout à présenter « les valeurs républicaines », comme le décrit le ministère de l'Intérieur : « *Il s'agit de présenter les grandes caractéristiques de la France et de donner des repères fondamentaux (géographiques, historiques, modes de vie...). L'accent est mis sur les principes et les valeurs qui fondent la vie en France ainsi que sur l'équilibre entre les droits et*

les devoirs. Ces principes fondateurs constituent le fil rouge de la formation et de l'ensemble des thématiques qui sont présentées. » (ministère de l'Intérieur, 2019)¹⁴⁵. Toutefois, les résidents interrogés semblent avoir trouvé peu d'intérêt à cette formation :

« Aujourd'hui on a fait un tour dans Saint-Lô. Le rendez-vous était devant le Bowling. On nous a montré La Poste, la préfecture mais moi je connais déjà tout ça. Et puis la dame elle parlait, mais elle parlait très vite alors je sais pas trop ce qu'elle a dit » (Réfugié, Saint-Lô, décembre 2018).

« Regarde ce que j'ai appris à la formation aujourd'hui [Se lève et commence à chanter La Marseillaise] [Rires] C'est bien hein ? Et voilà, maintenant je suis français ! Je n'ai pas de travail mais je connais euh... comment on appelle ça... l'hymne ! » (Réfugié, Saint-Lô, février 2019)

Suite à cette formation, les participants doivent signer un « acte d'engagement », présenté ci-après, qui conditionne le renouvellement des titres de séjour. Des heures de formation à la langue française sont également dispensées pour les réfugiés, selon leur niveau. A la fin de ces jours de formation, un test est réalisé et les résultats déterminent si les exilés doivent participer à cent, deux-cents ou quatre-cents heures de cours de français, selon leur maîtrise orale et écrite de la langue. Ces heures de formation sont, au même titre que la formation civique, obligatoires, et composent le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). Ce contrat englobe toutes les formations requises et décidées par l'Etat pour les réfugiés. Si ce contrat n'est pas respecté (un réfugié qui décide de ne plus suivre les cours de français, par exemple) le titre de séjour de la personne peut être résilié.

¹⁴⁵ Site du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, consulté le 22/09/2022 : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Access-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine/Le-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Les-signataires-du-CIR>

Figure n° 67 : Acte d'engagement que l'Etat demande aux titulaires d'un titre de séjour de signer.


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Acte d'engagement à respecter les valeurs de la République française

La France m'a accueilli sur son sol. Je me suis engagé(e) à suivre les formations linguistiques et civiques du contrat d'intégration républicaine (CIR) que j'ai signé avec l'Etat.

A cette étape de mon intégration en France, je m'engage solennellement à respecter les principes de la République française.

**La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine,
de sexe ou de religion.
Elle respecte toutes les croyances.
La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».
La langue de la République est le français.**

Je soussigné(e)
NOM
PRÉNOM
ADRESSE
NÉ(E) LE
numéro AGDREF

déclare sur l'honneur m'engager à respecter les principes de la République Française, ses lois, ses règles, ainsi que les autorités et institutions qui la représentent et à participer, à ma mesure, à la cohésion de la société française.

Fait à
Le

Ce contrat correspond au modèle d'intégration français qui est basé sur « *une adhésion individuelle aux valeurs républicaines et ne reconnaît pas « les communautés » sinon comme un risque pour l'intégration nationale* » (Manier, 2013, p. 90). La non-reconnaissance des communautés est propre au modèle français puisque pour de nombreux pays le phénomène communautaire est reconnu, comme dans les pays anglo-saxons. En France, les débats politiques et médiatiques liés aux « communautés » questionnent essentiellement les capacités

d'intégration des immigrés venus des pays des Suds. Nous entendons assez peu parler de la communauté anglaise par exemple, alors que les débats sur l'intégration des communautés tchétchène, algérienne, ou encore afghane, sont nombreux. Il semble que ces débats concernent ainsi avant tout la communauté musulmane, mise régulièrement en lumière par des affaires politico-médiatiques, comme l'affaire du foulard en 1989¹⁴⁶, la loi sur la polygamie de 1993¹⁴⁷, ou plus récemment les débats sur le burkini¹⁴⁸. Aussi, les questions sur les droits des femmes, assez peu présentes et valorisées en France, semblent cependant être le fer de lance des combats contre le « communautarisme » (Manier, 2013).

Certaines personnes étrangères sont cependant dispensées du Contrat d'Intégration Républicaine. Le site internet du ministère de l'Intérieur les catégorise ainsi :

« Sont dispensés de la signature du CIR :

- *l'étranger titulaire d'une des cartes de séjour suivantes, prévues par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) : visiteur (article L. 313-6), étudiant (article L. 313-7), stagiaire (article L. 313-7-1), travailleur temporaire (2° de l'article L. 313-10), personne née en France et y ayant résidé au moins 8 ans (8° de l'article L. 313-11), étranger malade (11° de l'article L. 313-11), passeport talent (article L. 313-20), passeport talent famille (article L. 313-21), travailleur saisonnier (article L. 313-23) et salarié détaché intragroupe (article L. 313-24) ;*
- *L'étranger ayant effectué sa scolarité dans un établissement d'enseignement secondaire français pendant au moins trois années scolaires ou qui a suivi des études supérieures en France d'une durée au moins égale à une année universitaire ;*
- *L'étranger ayant effectué sa scolarité pendant au moins trois ans dans un établissement d'enseignement secondaire français à l'étranger ;*
- *L'étranger âgé de 16 à 18 ans révolus pouvant prétendre à un titre de séjour et relevant de l'article L. 314-12 du CESEDA ;*
- *L'étranger ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. »¹⁴⁹*

En d'autres termes, les personnes concernées par le CIR sont les personnes peu qualifiées, ne pouvant s'assurer d'un contrat de travail et prévoyant de s'installer durablement en France. Comme le soulignent M. Hachimi-Alaoui et J. Pélabay : « *Le fait que les contrats s'adressent de manière privilégiée aux non européens, en particulier aux ressortissants.e.s des pays du*

¹⁴⁶ Affaire suite au refus de trois collégiennes de Creil d'enlever leur foulard islamique en classe, provoquant leur exclusion de l'établissement.

¹⁴⁷ Loi pénalisant la polygamie et permettant de refuser ou retirer un titre de séjour à un étranger pratiquant la polygamie et limitant le regroupement de conjoints polygames.

¹⁴⁸ Débats en France depuis 2016, où des municipalités ont pris des arrêtés pour interdire le port de vêtements religieux dans les lieux aquatiques publics.

¹⁴⁹ Site du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, consulté le 22/09/2022 : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Access-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine/Le-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Les-signataires-du-CIR>

Maghreb et d'Afrique, montre que leur rôle de maîtrise ne porte pas simplement sur le nombre de migrant.e.s, mais aussi sur leurs profils et, notamment, leur origine nationale. » (Hachimi-Alaoui et Pélabay, 2020, p. 20).

Cette formation civique et la signature de l'acte d'engagement montrent ainsi que la présence sur le territoire national de personnes étrangères fait, selon l'Etat, porter un risque à « l'identité nationale ». Si ces modalités sont mises en place c'est que la non-compatibilité culturelle des personnes d'origines étrangères avec les valeurs républicaines est actée par l'Etat : « *La contractualisation de l'intégration participe ainsi d'une politique de contrôle plus poussée pour certaines catégories de migrant.e.s, dont les caractéristiques sociales autant que les origines culturelles sont perçues comme nécessitant une attention spécifique en matière d'acceptation des « valeurs de la République »* » (Hachimi-Alaoui et Pélabay, 2020, p. 21). Cela sous-entend que les personnes étrangères ont le besoin de se former, doivent adhérer aux valeurs républicaines pour devenir un « bon immigré » et doivent ainsi prouver leur capacité et leur volonté à s'intégrer dans la société française. C'est alors le besoin, l'injonction, d'intégration absolue qui s'imposent aux exilés lorsque ceux-ci sortent des CAO.

L'Etat avait annoncé que ce contrat devait permettre et faciliter l'intégration des personnes étrangères dans la société française. Toutefois, le ciblage des origines sociales et culturelles des personnes ainsi que la portée obligatoire des formations qui conditionnent la validité des titres de séjour, montrent un tout autre objectif du CIR. Ce contrat laisse tout d'abord voir « *un élément caractéristique du paradigme de « l'intégration civique » : le fait de placer la responsabilité de la « réussite » du « parcours d'intégration » sur les individus plutôt que sur l'Etat.* » (Hachimi-Alaoui et Pélabay, 2020, p. 15). Ce contrat montre aussi la volonté de renforcer l'identité nationale en se protégeant d'une catégorie d'exilés identifiée comme potentiellement problématique par l'Etat.

9.1.3. La pérennité des liens avec les bénévoles

La seconde partie de cette thèse a permis de mettre en lumière les liens qui se sont créés et solidifiés entre les résidents des CAO et les bénévoles. Lorsque les exilés ont dû quitter le dispositif, de très nombreux bénévoles ont continué de les accompagner, lorsque cela était possible : pour les résidents partant vers les grandes villes pour trouver du travail ou quittant la France après avoir reçu une OQTF, l'aide s'est rompue par la distance. Les réfugiés restant en

Normandie, ont, quant à eux, bénéficié de l'accompagnement des bénévoles : assistance pour trouver un travail, un logement ou entreprendre des démarches administratives.

Les bénévoles qui ont choisi de continuer à aider les résidents des CAO dans leur insertion au sein de la société française l'ont fait car ils ont eu conscience des difficultés auxquelles les exilés allaient se confronter :

« On était tellement content pour [nom d'un résident] (...). Mais c'est vrai qu'on s'est vite rendu compte que tout reste à faire... et que rien n'était prévu pour les accompagner. Coallia ne prévoit rien... c'est euh... « allez hop, dégagez, faut libérer la place » ! » (Bénévole du CSM50, Villedieu-les-Poêles, avril 2018).

« C'est déjà dur pour les Français de trouver un travail, alors pour les gars... nan mais ce n'est pas possible quoi ! On les fait sortir de là : « Au boulot maintenant ! ». Bah c'est bien gentil, mais comment ils font pour trouver du travail ? Savoir à qui s'adresser ? Surtout pour ceux qui ne parlent pas le français... et même pour les autres, ils ne savent pas écrire le français de toute façon, même ceux qui le parlent bien... » (Bénévole du CSM50, novembre 2017).

Mais au-delà de cette bienveillance pour les réfugiés, c'est le manque de suivi prévu par l'Etat qui oblige les bénévoles à continuer leur accompagnement. Ici, l'action des bénévoles est encore une fois provoquée par les manquements de l'action sociale. Cet accompagnement obligé est tout de même bien vécu par les bénévoles grâce à l'affection qu'ils éprouvent pour les résidents : continuer d'aider des personnes avec lesquelles ils ont construit des liens d'amitié, presque filiaux, est perçu comme une continuité logique de leurs activités : *« Les gars sont tellement gentils. C'est impossible de couper les liens juste parce qu'ils quittent le centre. C'est normal d'être toujours là pour eux. » (Bénévole du CSM50, août 2019).* C'est le plus souvent les bénévoles qui avaient créé les liens les plus forts avec un ou plusieurs résidents qui ont décidé d'entourer spécifiquement ces derniers. L'accompagnement des réfugiés s'est donc principalement organisé autour de liens amicaux. La pérennité des liens entre bénévoles et résidents semble alors inégale. Les résidents les plus timides, les plus turbulents, les plus violents, parlant mal le français ou n'étant pas restés longtemps au sein des CAO, apparaissent comme ceux ayant le plus de difficultés à préserver ces liens et pouvant alors se retrouver seuls pour entreprendre toutes les démarches permettant leur insertion.

Tous les bénévoles ne se sont pas impliqués auprès des réfugiés. Certains ont choisi d'intervenir régulièrement dans les CAO pour y faire, par exemple, des cours de français et ont

choisi de ne pas élargir leur champ d'action. Pour les bénévoles accompagnant les réfugiés, leur présence dans les CAO s'est parfois affaiblie. La multiplication des tâches exercées apparait chronophage pour les volontaires qui n'ont alors pas toujours le temps de s'impliquer de façon égale entre les résidents des CAO et les réfugiés : « *On pourrait faire ça à plein temps, et on aurait encore des choses à faire si on voulait* » (Bénévole du CSM50, octobre 2018). Les bénévoles qui s'étaient d'abord attachés à intervenir dans les CAO, ont alors modifié leurs actions, ce qui a engendré des conséquences sur le quotidien des résidents et la prise en charge qui leur était proposée. Nous reviendrons sur ce point au chapitre 10.

9.2. S'installer en France hors des grandes villes

9.2.1. Trouver un logement dans les petites villes.

La majorité des réfugiés enquêtés dans le cadre de cette thèse ont, du moins dans un premier temps, choisi de s'installer en Normandie. La première difficulté qui s'est imposée à eux lors de leur sortie du dispositif, est la complexité à se loger. Une enquête réalisée en 2018 dans le cadre de la fédération de recherche Théorie et Evaluation des Politiques Publiques a mis en lumière les très fortes discriminations dans l'accès au logement. Cette enquête démontre que les personnes d'origine étrangère (et ayant une identité, un nom, révélateur de cette origine) sont particulièrement soumises à des discriminations dans l'accès au logement, que cela soit par les propriétaires ou par les agences immobilières (Le Gallo *et al.*, 2018). Bien que cette enquête se concentre sur les villes à rayonnement important, des similitudes peuvent être visibles dans l'accès au logement des personnes étrangères dans les petites villes.

Puisque les travailleurs sociaux employés dans les structures gestionnaires de Normandie n'avaient pas pour mission d'accompagner les résidents dans leur sortie, ce sont les bénévoles qui ont le plus souvent aidé les résidents qui avaient besoin de trouver un logement (certains n'avaient pas cette nécessité si leur hébergement était prévu par de la famille, des amis, etc.). Au vu des faibles coûts des loyers dans les petites villes, les bénévoles ont tout d'abord essayé de contacter des particuliers qui louaient un appartement ou une petite maison. Ils recherchaient sur des sites internet, tel que Leboncoin¹⁵⁰, des logements pouvant correspondre aux attentes des réfugiés (coût, superficie, etc.) avant de contacter les propriétaires. Toutefois, aucun logement n'a été loué de cette façon, les propriétaires refusant à chaque fois de louer à des personnes réfugiées. C'est ce qu'illustre cette citation : « *Je téléphone d'abord moi-même au propriétaire pour demander si son logement est toujours disponible. S'il me dit que oui, je demande si on peut le visiter. Et après je lui demande « Pour être sûre, vous acceptez bien de louer à des personnes réfugiées ? Ils ont leurs papiers, tout est en règles, Ils recherchent maintenant un logement... » et à chaque fois les gens me raccrochent au nez ou me disent directement qu'ils ne veulent pas. Soit, ils ne veulent pas tout court, soit ils ne veulent pas et s'inventent une excuse : « On ne veut pas de problèmes ; On ne veut pas récupérer un logement sale », bref, j'ai entendu des trucs... mais là j'arrête, ça ne sert à rien ! J'ai appelé au moins douze personnes sur Saint-Lô ! »* (Bénévole du CSM50, Saint-Lô, octobre 2018).

¹⁵⁰ Site internet qui recense des annonces et permet la vente entre particuliers.

Certains bénévoles vont réussir à obtenir des logements chez des particuliers lorsque ceux-ci connaissent les loueurs. C'est donc par un réseau de connaissances que les bénévoles vont parfois réussir à loger les exilés : « *Je lui avais rendu service une fois, c'est un voisin. Alors là quand j'ai su qu'il louait sa petite maison là, bah je lui ai demandé s'il était ok quoi. Je lui ai promis que le gars serait gentil, propre et qu'il payerait tout. Je lui ai dit que c'était un gars sûr. Alors il m'a fait confiance et m'a dit que c'était d'accord... c'est vrai que ça fait un peu de pression quoi, parce que si ça se passe mal, c'est pour ma pomme hein, c'est moi qui lui aurai mis dans les pattes hein, mais bon, faut bien essayer hein !* » (Bénévole du CSM50, Centre-Manche, novembre 2018). Cependant, ce réseau de connaissances reste relativement restreint, obligeant alors les bénévoles à trouver d'autres moyens pour loger les anciens résidents des CAO.

Les bénévoles, ne pouvant compter sur le parc de logements privés, ont alors décidé de faire des demandes auprès des bailleurs sociaux des petits pôles urbains : Saint-Lô, Coutances, Avranches, Condé-sur-Vire, Villedieu-les-Poêles, Percy-en-Normandie et Granville sont les principales communes où les demandes de logements sociaux ont été déposées. L'installation des réfugiés dans ces petites villes s'explique tout d'abord par le hasard des places se libérant : lorsqu'une demande de logement est faite, le demandeur peut soumettre, au maximum huit villes où il souhaite vivre. Lorsqu'un réfugié soumet plusieurs villes, il est souvent placé dans la commune disposant en premier d'un logement libre. Ce sont très souvent les bénévoles qui ont aidé à faire ces démarches. Ils ont ainsi eu une influence sur les demandes : « *J'essaie quand même qu'ils demandent des villes où ils trouveront un peu de travail, où y a des entreprises quoi... et des entreprises accessibles aussi parce que faut quand même penser que les gars sont à pied... Donc on essaie pas mal Saint-Lô, Avranches, Villedieu... y aurait aussi Mortain ou Saint-Hilaire, mais là ça commence à faire un peu loin pour nous, pour continuer à les aider.* » (Bénévole du CSM50, Villedieu-les-Poêles, janvier 2018). Les communes sont alors choisies pour répondre à un second besoin qui va s'imposer aux réfugiés : trouver du travail. C'est la localisation d'entreprises dans la commune et les possibilités de mobilités qui s'offrent aux personnes sans voiture qui motivent les demandes de logements dans les petites villes. Il apparaît aussi que la proximité avec les bénévoles peut entrer en compte : ceux-ci font en sorte de loger les réfugiés à de faibles distances de leur domicile pour faciliter et continuer le suivi.

Au fur et à mesure des mois de mise en place du dispositif et de l'insistance des bénévoles, les travailleurs sociaux ont eu l'autorisation par leur direction de réaliser un premier suivi pour les résidents ayant décroché un titre de séjour : les assistants sociaux ont, à partir de

2019, ainsi pu faire eux-mêmes les demandes de logements sociaux pour les réfugiés. Toutefois, l'institutionnalisation de la demande a engendré le contrôle des réfugiés. Ces derniers ne peuvent plus choisir les communes où ils souhaitent vivre. Ce sont les assistants sociaux qui remplissent les dossiers. Si les réfugiés refusent la première proposition de logement, ils sont instantanément expulsés du dispositif (sans attendre la fin de la période d'hébergement). Cela engendre alors le placement systématique des réfugiés vers les petits pôles urbains (là encore, ce sont les communes de Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches et Villedieu-les-Poêles qui sont essentiellement demandées par les travailleurs sociaux). L'injonction d'accepter la première proposition est avant tout causée par le fait que les réfugiés peuvent potentiellement partir rapidement des CAO, et ainsi libérer une place d'hébergement. Toutefois cela a aussi pour effet d'isoler socialement des réfugiés qui espéraient loger dans la même commune que des connaissances et qui, par le hasard des places libres dans le parc des logements sociaux, se retrouvent éloignés de leurs amis et des bénévoles.

L'attribution d'un appartement ou d'une maison n'est pas le seul élément important lorsque l'on parle des difficultés de logements pour les réfugiés. Une fois le logement acquis, ces derniers doivent se meubler. Toutefois, lorsque le logement est obtenu rapidement après la sortie du CAO, ils n'ont très souvent pas obtenu les capacités financières pour répondre à ce besoin. Là encore, ce sont les bénévoles qui vont les meubler, en donnant ou prêtant des équipements ou en achetant directement des meubles pour les réfugiés dans des structures comme Emmaüs, le Secours Populaire ou encore Tritout Solidaire¹⁵¹. Il apparaît ainsi que les réfugiés, une fois sortis des CAO restent dans la précarité, jusqu'à ce que ceux-ci puissent trouver un travail. Pourtant, un droit, qui pourrait notamment leur permettre de se loger convenablement, est très souvent éludé par les travailleurs sociaux : les prestations sociales (comme le RSA) peuvent être touchées de façon rétroactive par les personnes détentrices d'un statut de réfugié (ici, les détenteurs de la protection subsidiaire ne sont pas concernés). Cela sous-entend que la personne réfugiée peut demander à percevoir les prestations sociales qui auraient dû lui être versées depuis l'enregistrement de sa demande d'asile. Ces sommes sont non-négligeables (certains réfugiés ont pu toucher près de quinze-milles euros), en particulier pour les résidents ayant passé de nombreux mois, ou années, à attendre le résultat de leur demande d'asile. Mais c'est bien cela qui pose un problème : puisque ces sommes sont importantes, de nombreux travailleurs sociaux (parfois influencés par leur direction) refusent de faire ces demandes, au prétexte que ces sommes leur paraissent trop élevées pour faire une

¹⁵¹ Structures qui visent la revalorisation d'objets destinés à être jetés.

demande ou divulguer largement l'information : « *On ne fait pas cette demande ici. Ça nous paraît trop, ça ne paraît pas normal. L'Etat n'a pas que ça à faire de payer des sommes considérables à tous les migrants.* » (Travailleur social, Normandie, septembre 2018). Ainsi, de très nombreux travailleurs sociaux et bénévoles ne sont pas au courant de ce droit, que les institutions cherchent à faire oublier. C'est ainsi que l'Etat est alors désengagé par omission au profit des solidarités locales et associatives.

Les personnes réfugiées peuvent également demander une aide financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) des départements. Ce fonds de solidarité est une aide pour payer les dépenses liées à l'installation dans un logement. Toutefois, l'argent versé au demandeur est en réalité un prêt que les personnes doivent rembourser au département. En faisant cette demande, les personnes statutaires s'endettent alors auprès de l'Etat. Mais la précarité et l'urgence de la situation font de ce fonds une aide précieuse pour que les réfugiés arrivent à se loger de façon convenable. Ce sont les bénévoles qui aident les personnes statutaires à disposer de cette ressource si elles en expriment le besoin, les travailleurs sociaux n'engageant pas ces démarches.

9.2.2. Les difficultés d'entreprendre des démarches administratives

La majorité des démarches administratives se font aujourd'hui par voie numérique. Les personnes ayant obtenu un titre de séjour sont ainsi confrontées à l'obligation de se servir et d'avoir accès à internet pour toutes démarches administratives : demande de FSL, déclaration pour percevoir des aides et allocations de la part de la CAF, actualisation chaque mois à Pôle Emploi pour percevoir le chômage, déclaration aux Impôts, etc. Hormis ces démarches qui sont aujourd'hui entièrement dématérialisées, de nombreux suivis se font également par mails : suivi des abonnements internet, suivi des agences d'intérim, suivi des bailleurs sociaux, suivi pour le gaz et l'électricité, etc. Les personnes réfugiées sont ainsi dans l'obligation de pouvoir se servir des outils numériques. Et ce n'est pas spécifiquement un problème d'accès à ces outils qui va entraîner les réfugiés dans cette fracture numérique, mais bien des difficultés d'usage.

Précédemment ont été exposées les obligations, liées au CIR, des personnes ayant obtenu un titre de séjour. Des cours de FLE sont ainsi dispensés (et obligatoires) aux réfugiés. Cet apprentissage s'additionne parfois aux cours de français proposés en amont par les bénévoles dans les CAO. Toutefois ces cours ont rarement permis aux exilés de maîtriser parfaitement cette langue : quand bien même certains parlent très bien le français, la maîtrise

de la lecture et de l'écriture est très rare chez ces personnes. Pourtant ces compétences sont indispensables pour réaliser des démarches en ligne. La très grande majorité des réfugiés se retrouve alors dans l'incapacité d'utiliser internet¹⁵².

Ce sont alors les bénévoles qui, encore une fois, aident les réfugiés à faire ces démarches. Les bénévoles vont, par exemple, remplir les déclarations à la place du réfugié ou l'aider à rédiger des mails. Les bénévoles peuvent aussi dans certains cas établir un planning avec les réfugiés pour les aider à remplir eux-mêmes certaines déclarations. C'est par exemple le cas pour les actualisations à Pôle Emploi : les bénévoles expliquent aux réfugiés concernés que tous les premiers du mois ils doivent s'identifier sur le site internet et cocher certaines cases avant de valider l'opération. C'est ainsi par mécanisme et mimétisme que certains réfugiés arrivent à faire leurs démarches seuls. Toutefois, cette réalisation a ses limites. Certains réfugiés ont, par exemple, continué à s'actualiser tous les mois, par automatisme, alors qu'ils avaient retrouvé du travail. Cela a entraîné la perception d'aides qu'ils n'auraient pas dû percevoir. Ces personnes ont ainsi dû rembourser les « trop perçus ». Mais cela a aussi eu pour effet d'entraîner des jugements négatifs de la part des employés administratifs et parfois d'entraîner leur radiation.

Malgré ces difficultés, les services administratifs français accélèrent le passage au tout numérique. En 2021, le gouvernement français avait obligé les personnes étrangères à réaliser en ligne les demandes de renouvellement de leur titre de séjour. Outre les difficultés d'accès à leurs droits que les démarches en ligne provoquent, c'est aussi la remise en cause de la présence légale sur le sol français pour des exilés touchés par la fracture numérique. Le conseil d'Etat a annulé ce texte le 3 juin 2022.

Les difficultés à lire et écrire ne provoquent pas que des obstacles à l'utilisation des outils numériques. Toutes les démarches administratives sont porteuses de ces difficultés. Les exilés ne peuvent faire des demandes seuls (s'ils doivent par exemple écrire une lettre ou faire un recommandé) et ne peuvent comprendre les courriers qui leur sont envoyés. Sans la présence des bénévoles, les réfugiés se retrouvent avec des courriers et des demandes qui sont incompréhensibles pour eux. Certains d'entre eux n'ouvrent même pas les lettres car elles sont indéchiffrables pour eux. Certains bénévoles vont alors rendre visite régulièrement aux réfugiés afin de prendre le temps, avec eux, de lire leur courrier et les accompagner dans les potentielles

¹⁵² L'utilisation des réseaux sociaux n'est pas un problème pour les réfugiés : ceux-ci peuvent mettre ces sites internet dans la langue de leur choix (c'est aussi le cas pour certains médias en ligne) et peuvent s'utiliser sans réellement savoir lire ou écrire.

démarches : « *Les gars ils ne savent pas ce qu'ils doivent garder, ce qu'ils peuvent jeter, ce qui est urgent, ce qui n'attend pas de réponse... L'autre fois, j'arrive chez [nom d'un ancien résident du CAO de Villedieu-les-Poêles], la banque l'avait appelé pour je ne sais quoi, ils lui ont demandé un papier. Je lui dis que je vais l'aider et je lui demande de m'apporter le papier... il est revenu avec je ne sais pas combien d'enveloppes, de papiers... la moitié n'était pas ouvert... Le délire quoi ! Donc là j'ai vu qu'il y avait un souci quoi ! Mais entre les pubs, les courriers urgents, ceux qui confirment juste des démarches en lignes, fin... et puis y a de tout hein ! EDF, GDF, La Poste, La CAF, Manche Habitat¹⁵³ ... Les impôts aussi... Donc bon là déjà, je lui ai mis un mot sur sa boîte aux lettres, il ne va plus recevoir de pub, ça sera déjà ça en moins ! Et je vais y retourner cette semaine. Je vais lui amener un trieur pour qu'il classe ses papiers, je vais essayer de l'aider et de lui expliquer parce que vraiment ce n'est pas possible. » (Bénévole du CSM50, Villedieu-les-Poêles, septembre 2019).*

C'est ainsi que de façon plus générale, toutes les démarches administratives et ce qui en découle (courriers, recours, recommandés, archivage, etc.) sont difficilement compréhensibles et faisables en toute autonomie pour les anciens résidents des CAO. Ces difficultés peuvent tout d'abord engendrer des manquements administratifs qui peuvent pénaliser durement les réfugiés : radiation pour les aides sociales, titre de séjour remis en cause, etc. Cela a aussi pour effet d'éloigner et d'exclure encore plus ces personnes : puisque tout provoque le besoin de faire des démarches administratives, certains essaient de limiter les causes qui les engendrent. C'est ainsi que certains réfugiés vont, par exemple, ne pas entreprendre de démarches pour percevoir des aides sociales, ou vont parfois même éviter les suivis médicaux au vu des démarches avec l'assurance maladie qui risquent de les attendre.

9.2.3. (Re)Trouver l'amour ?

Au-delà des aspects factuels qui s'imposent aux résidents lorsqu'ils obtiennent un titre de séjour c'est aussi l'occasion pour eux de renouer avec une vie de couple ou une vie familiale.

La régularisation permise par le statut administratif des réfugiés leur permet tout d'abord d'essayer de mettre en place un regroupement familial. Le regroupement familial concerne le partenaire du demandeur (l'époux ou l'épouse) et les possibles enfants (s'ils sont mineurs). Afin que la demande de regroupement familial soit acceptée, le demandeur doit respecter des critères

¹⁵³ Bailleur social de la Manche.

de logement et de ressources. Ces critères se basent, pour le logement, sur la salubrité des lieux et la superficie ; pour les financements, sur un salaire suffisant pour subvenir aux besoins de la famille. Les critères et les taux d'acceptation paraissent de plus en plus contraints par les politiques migratoires et constituent « *le point névralgique des réformes du droit des étrangers.* » (Cournil et Recio, 2012, p. 197). C'est ainsi par les restrictions au regroupement familiale que l'UE et ses états tentent de limiter l'arrivée de personnes étrangères.

Certains anciens résidents des CAO ont tout de même réussi à faire appliquer le regroupement familial et ont ainsi pu retrouver leur compagne et leurs enfants. Ces réussites sont souvent passées par l'obtention d'un contrat de travail en CDI et par des demandes de logements familiaux aux bailleurs sociaux puisqu'à leur sortie des CAO les résidents, seuls, sont le plus souvent placés dans des studios. Toutefois, tous les réfugiés qui étaient mariés et/ou avec des enfants n'ont pas pu tous demander le regroupement familial. Certains car ils ne respectent pas tous les critères demandés par l'Etat français, d'autres parce que les liens avec leur famille ont été rompus. C'est ce que relatent certains réfugiés :

« Mes parents sont toujours en vie. Ils élèvent mon fils car ma femme a dû se remarier. C'est comme ça au Darfour. Les familles attendent environ deux ans, et s'il n'y a plus de nouvelles du mari, il est comme mort, et la femme doit se remarier. Son nouveau mari n'a pas dû accepter qu'elle garde son premier enfant. Ce sont donc mes parents qui le gardent maintenant. » (Extrait du récit biographique de Mustafa).

« Au bout d'un moment, ses parents ont obligé ma femme à se remarier. Ils ont attendu que je puisse la faire venir. Mais c'était trop long alors ils me considèrent comme déserteur maintenant, presque comme mort en fait. » (Ancien résident du CAO de Villedieu-les-Poêles, mars 2019).

La migration, mais aussi le temps du parcours administratif sont des moments qui mettent à mal le cadre familial. Se reconstruire sentimentalement après cette période devient tout aussi difficile que de trouver un logement ou un travail : *« Ma femme est remariée. C'est difficile parce que pour moi c'est toujours ma femme. Tu sais... si elle est remariée c'est pas parce qu'on s'aimait plus mais... j'étais absent trop longtemps. C'est comme ça. Mais moi ici, je crois pas être célibataire. C'est comme si j'avais encore ma femme. »* (Ancien résident du CAO de Condé-sur-Vire, janvier 2019).

Pour les anciens résidents des CAO étant célibataires, la sortie des CAO suite à l'obtention du titre de séjour peut correspondre à un moment de possibles rencontres

amoureuses. Alors que les CAO ont été un sas où les corps sont contrôlés, l'insertion possible dans la société française devrait laisser l'opportunité aux moments de socialisation. Cependant, la situation globale des réfugiés met en difficulté ces éventualités :

- Les réfugiés occupent des postes où les hommes sont particulièrement représentés. Faire des rencontres dans le milieu du travail semble alors complexe : « *Dans mon entreprise, il y a que des hommes ! Sauf la secrétaire, mais c'est la femme de mon patron ! [Rires]* » (Réfugié travaillant dans une menuiserie, décembre 2018).
- Les différences de langues rendent aussi difficiles les discussions entre les réfugiés et des personnes francophones : « *Mais c'est difficile, des fois je vois des filles mais je sais pas aller leur parler. Moi je parle pas bien français alors c'est compliqué.* » (Ancien résidents du CAO de Torigny-les-Villes, décembre 2019).
- Les réfugiés sont parfois écartés des lieux festifs. Nous verrons ce point plus en détails dans ce chapitre : les discriminations quotidiennes que subissent les réfugiés peuvent les maintenir à l'écart de la société française et ainsi de certains lieux de sociabilité.
- L'obtention d'un titre de séjour ne met pas un terme aux représentations coloniales, racistes et discriminantes qui sont apposées aux exilés de façon globale. Certaines femmes peuvent être réticentes à entrer en contact avec un réfugié car elles peuvent le voir comme machiste ou déviant (particulièrement comme un violeur) : « *On les connaît les soudanais...* » ; « *Je ne sais pas si les françaises pourraient te convenir, on n'est pas soumises à nos maris tu sais.* » (Observation de messages envoyés entre des réfugiés et des femmes via des sites de rencontre).

Certains ont tout de même réussi à faire des rencontres amoureuses. La majorité des réfugiés qui se sont mis en relation ont rencontré l'autre personne par le biais de la solidarité ou du travail avec les personnes étrangères : professeure de FLE, bénévole, travailleuse sociale, traductrice, etc. Il est apparu une régularité dans la création de ces liens entre acteurs et bénéficiaires. Il semble cependant que ces unions sont fragiles puisqu'il est difficile d'établir une vie de couple lorsqu'une relation d'aidant à aidé est à l'origine des rencontres : « *C'est fini entre elle et moi... oh tu sais, les françaises sont pas faciles ! [Rires]* Non, mais c'était un peu compliqué. Moi j'étais amoureux mais c'est vrai que j'avais aussi toujours l'impression que c'était ma professeure et elle, elle en avait marre aussi. » (Ancien résident du CAO de Condé-sur-Vire, janvier 2019). Certains réfugiés ont également pu faire des rencontres amoureuses

s'ils ont l'occasion d'aller dans une mosquée. Les moments de ferveur religieuse sont aussi des moments de socialisation pour les personnes. C'est ainsi que certains anciens résidents de CAO vivent aujourd'hui depuis plusieurs années avec leur compagne rencontrée en France. Certains ont eu des enfants. Toutefois, la très grande majorité des réfugiés (hormis ceux étant mariés) n'ont fait aucune rencontre depuis leur sortie du CAO (certains depuis 2017), ce qui montre les difficultés d'insertion qui se dressent encore devant eux.

9.3. Le travail, moyen d'intégration ?

9.3.1. Des réfugiés au service de l'économie locale.

Comme le souligne Smaïn Laacher : « *Travailler c'est, à la fois, prouver et manifester publiquement les meilleurs sentiments et les meilleures intentions. Le travail socialisateur et pacificateur n'est-il pas le meilleur dispositif d'intégration et de promotion sociale ?* » (Laacher, 2009, p. 52). Le travail apparaît comme l'élément le plus important pour les personnes réfugiées : il montre leur volonté d'intégrer la société française. Il est aussi la promesse, pour les Français, que ces personnes ne restent pas à « la charge » de la société. Pour les exilés, le travail devient leur seul moyen de vivre décemment, car, en sortant des CAO, la seule aide financière qu'ils puissent toucher est le RSA, pour ceux ayant plus de vingt-cinq ans. Pour les plus jeunes, des aides solidaires peuvent être perçues, comme le fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté. Le travail devient alors comme le seul moyen de se sortir de la précarité.

Encadré n° 10 : Le travail comme promesse d'intégration ?

Le travail semble être un dispositif primordial pour les réfugiés, représenté comme une promesse de bonne intégration et de motivation. Mais le travail est aussi la promesse, pour ceux n'ayant pas obtenu de titre de séjour, de ne pas rester à la charge de la société d'accueil. Certains exilés déboutés du droit d'asile tentent de se faire régulariser en obtenant un droit de séjour en France pour le travail. Ce sont les préfectures de départements qui étudient les demandes. Pour qu'elles soient acceptées, elles doivent être particulièrement motivées et soutenues par une promesse d'embauche.

En Normandie, de nombreux chefs d'entreprises sont à la recherche d'employés. Certains exilés possèdent aussi des qualifications ou des savoir-faire dans certains domaines. Dans la Manche, un exilé débouté du droit d'asile sait particulièrement bien dessiner. Ses capacités ont été remarquées par un prothésiste dentaire, qui cherche à l'employer et qui s'est manifesté auprès de la préfecture du département pour appuyer la demande de régularisation. Cette demande a été réalisée au mois d'avril 2022. Au mois d'octobre 2022, il n'avait toujours pas reçu de réponse à sa demande. Le chef d'entreprise attend alors, dans l'espoir de pouvoir embaucher cette personne, car il se trouve toujours en sous-effectif. D'autres patrons d'entreprises, ayant par exemple formé de jeunes mineurs, risquent de se retrouver sans salariés si ces personnes, à leur majorité, se font expulser de France.

Le travail des exilés, pourtant priorisé par l'Etat, et pouvant être au service d'entreprises locales semble en réalité ne pas être la promesse d'une intégration en France. La promesse du travail ne se substitue pas aux velléités de contrôles et d'expulsions des personnes migrantes.

Les anciens résidents des CAO souhaitant s'installer en Normandie ont principalement travaillé dans ces différents domaines :

- L'agriculture (production laitière, production maraîchère, conchyliculture, etc.).
- L'industrie (principalement dans le secteur de l'agroalimentaire pour du travail à la chaîne : Lactalis¹⁵⁴, Chevaliers d'Argouges¹⁵⁵, etc.).
- La grande distribution (principalement magasinier).
- Le bâtiment (soudeur, maçon, peintre en bâtiment, menuisier, etc.).

Ce sont, à l'échelle nationale, les secteurs fortement en manque de main d'œuvre et qui peuvent recruter sans diplôme (les postes occupés peuvent être réalisés sans besoin d'expérience et certaines entreprises forment aussi elles-mêmes les personnes non-qualifiées). En Normandie, de nombreux patrons cherchent à embaucher. C'est une région connaissant un faible taux de chômage. Les grands pôles urbains concentrent la majorité des emplois, mais les espaces ruraux et les petits pôles urbains accueillent aussi de nombreuses entreprises. Peuvent être cités en exemple, SNV (agro-alimentaire) situé aux Rives d'Andaine (61), Ouest Isol (fabrication de matériaux d'isolation) à Alizay (27), Lecapitaine Industrie (fabrication d'équipements industriels) à Saint-Lô (50), Viandes Abattages (Abattoir) à Saint-Pierre-en-Auge (14), ou encore Terre de Lin (coopérative agricole) à Saint-Pierre-le-Viger (76). Ce sont des entreprises présentes dans les espaces ruraux ou les pôles urbains de chaque département composant la région, et faisant partie des entreprises les plus importantes de ces espaces. Ce sont des entreprises qui recrutent de façon régulière, et qui proposent des postes n'ayant pas besoin de hautes qualifications. Les pôles urbains et les espaces ruraux de la région accueillent aussi de nombreuses entreprises spécialisées dans le bâtiment : plombiers, maçons, menuisiers, etc. Ces entreprises ont parfois du mal à recruter. Elles sont en recherche de main-d'œuvre et sont prêtes à employer des personnes non-qualifiées afin de les former elles-mêmes.

¹⁵⁴ Transformation de produits laitiers.

¹⁵⁵ Production chocolatière.

Photographie n° 42 : Pancarte affichée par une entreprise manifestant son besoin de recruter, à Saint-Samson-de-Bonfossé (50)



M. Verove, octobre 2021

Photographie n° 43 : Pancarte affichée par une entreprise manifestant son besoin de recruter, à Saint-Lô.



M. Verove, octobre 2021

Photographie n° 44 : Boulangerie à la recherche d'un apprenti à Percy-en-Normandie (50)



M. Verove, octobre 2021

Photographie n° 45 : Entreprise cherchant des « jeunes courageux » à Torigny-les-Villes



M. Verove, octobre 2021

Mais bien que des entreprises souhaitent recruter, il est important de rappeler que les petits pôles urbains et les espaces ruraux de Normandie sont en déclin démographique : les populations vieillissent et les plus jeunes partent vers les grandes villes. L'installation de réfugiés dans ces espaces devient alors une aubaine pour les entreprises à la recherche de main-d'œuvre. Dans la Manche, le département a également mis en place un « Contrat Insertion Emploi Manche » qui permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière du département si elles emploient une personne au RSA. Cette aide prend en charge pendant une année 50% du smic horaire de la personne employée. Ce soutien vise à encourager les patrons à embaucher et former eux-mêmes des personnes au RSA. Cette aide du département a ainsi été largement profitable aux réfugiés.

Les grandes entreprises ont ainsi rarement hésité à employer d'anciens résidents de CAO. Le statut de l'employé importe peu lorsque le travail demandé est à la chaîne, sans besoin de qualification et sans contact entre les employés et le public. De nombreuses entreprises ont ainsi, en 2022, une masse salariale composée de façon importante de personnes réfugiées : « *Oh là là, on retrouve tout le monde à Lecapitaine. Tout le monde de Coallia est venu ! [Rires] Il y a [Cite le nom d'anciens résidents de CAO de la Manche], on est au moins huit à travailler en même temps ! Je crois qu'il y a aussi [cite le nom de deux anciens résidents de CAO de la Manche], mais eux on ne les voit pas, on n'a pas les mêmes horaires.* » (Ancien résident du CAO de Cerisy-la-Forêt et Torigny-les-Villes, Saint-Lô, juillet 2022). Ce sont les patrons des petites entreprises qui ont pu être les plus réticents à employer des personnes réfugiées : opinion personnelle des patrons, besoin de main d'œuvre qualifiée, volonté d'avoir des personnes fiables au contact du public, etc. sont autant d'explications avancées.

Encadré n° 11 : Travail et spécificités territoriales.

Les grands secteurs d'emplois des personnes réfugiées sont principalement ceux en manque de main d'œuvre, ceux boudés par les français (pour les emplois les plus durs physiquement ou mentalement : abattoirs, bâtiment, etc.) et ceux relativement précaires et ne demandant pas de qualifications initiales. Les domaines de la construction, de l'industrie et de la restauration ont été cités. Puisque l'installation des exilés dans les petits pôles urbains et les espaces ruraux est au cœur de cette thèse, le domaine agricole doit aussi être mentionné : de nombreux exilés travaillent en Normandie dans des exploitations laitières et maraichères.

Pour l'emploi dans le domaine agricole, les spécificités des territoires doivent aussi être appréhendées. Les exilés présents dans des régions productrices de vin vont, par exemple, être particulièrement embauchés dans des exploitations viticoles. En Normandie, région marquée par un fort dynamisme littoral, les anciens résidents de CAO ont été particulièrement employés dans le domaine agricole lié à la conchyliculture. La Manche concentre la majorité de ces entreprises exploitantes (essentiellement huitres et moules). De très nombreux résidents du site de Coutances-Gratot ont été employés dans des entreprises à Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer ou encore Agon-Coutainville (cette région du département concentre près des deux tiers de l'activité). Ce type d'emploi peut être saisonnier et oblige ainsi les réfugiés à alterner plusieurs professions au cours d'une année. Beaucoup vont s'inscrire dans des agences intérim, en attendant que la saison reprenne.

Photographie n° 46 : Anciens résidents du CAO de Coutances partant ramasser les huitres. Havre de Blainville



M. Verove, avril 2018

9.3.2. Les bénévoles, une aide indispensable pour accéder à l'emploi.

Barbara Herman et Andrea Rea expliquent dans un article que les réfugiés présentent un taux d'emploi faible, mais que celui-ci croît au fur et à mesure des années : « *Un rapport récent de l'OCDE (2016)*¹⁵⁶ relève que les taux d'emploi des réfugiés sont plus bas que ceux des nationaux, des immigrés de deuxième génération et des autres immigrés arrivés avec un autre statut. » (Herman et Rea, 2017, p. 109). Cette analyse n'est pas en accord avec les résultats des enquêtes réalisées pour cette thèse. En effet, il apparaît qu'en Normandie, les anciens résidents des CAO ont, dans la très grande majorité des cas, trouvé un travail rapidement après leur sortie du dispositif : beaucoup ont mis environ trois mois à trouver du travail, temps contraint par les formations obligatoires du CIR. Les auteurs avancent également que « *L'emploi des réfugiés est très sensible à la conjoncture locale. Là où le taux de chômage est élevé, les taux d'occupation sont faibles.* » (Herman et Rea, 2017, p. 111). Les départements de Normandie, en particulier le département de la Manche, avancent des taux de chômage relativement faibles. C'est là l'une des causes pouvant expliquer l'accès à l'emploi plutôt rapide des réfugiés sortis des CAO.

Toutefois, une variable remet en perspective cette explication : les personnes hébergées dans les CAO des grands pôles urbains ont trouvé du travail moins facilement que ceux hébergés dans les CAO des petits pôles urbains, alors que les emplois vacants sont plus nombreux dans les grandes villes (Herman et Rea, 2017)¹⁵⁷. Une autre cause peut alors être avancée : l'accompagnement des bénévoles est un facteur clé dans l'accès à l'emploi pour les réfugiés. Cet accès rapide à l'emploi par l'accompagnement des bénévoles peut être expliqué par plusieurs facteurs. C'est tout d'abord la motivation des bénévoles qui peut être une explication : « *Maintenant il faut que ça roule ! Je veux dire... Là ils sont sortis, ils ont fait leur formation OFII, maintenant faut qu'ils trouvent un boulot ! Faut qu'ils puissent se débrouiller, vivre comme tout le monde, rencontrer des gens, voilà, je veux dire, faut y aller là, il ne faut pas qu'ils restent chez eux.* » (Bénévole du CSM50, Saint-Lô, décembre 2018). C'est cette volonté à insérer rapidement les réfugiés dans le travail qui s'est manifestée le plus fortement dans les discours des bénévoles souhaitant aider les réfugiés, motivés par l'idée du travail moteur et socialisateur. De cette volonté, a découlé un engagement fort des bénévoles pour trouver un emploi rapidement : « *J'ai été démarcher six entreprises aujourd'hui ! Y en a trois*

¹⁵⁶ Les auteurs se basent sur le rapport suivant : « OCDE, 2008, Jobs for immigrants, vol 2 : labour market integration in Belgium, France, the Netherlands and Portugal, Paris, OCDE publishing, 334p.

¹⁵⁷ Cette variable est avancée suite au suivi réalisé avec les anciens résidents des CAO de la Manche, et les entretiens faits avec les travailleurs sociaux intervenant dans les CAO des grandes villes (même si ceux-ci ne peuvent accompagner les anciens résidents, ils continuent très souvent à avoir des nouvelles d'eux).

qui sont plutôt d'accord pour embaucher des gars. Après évidemment ils veulent voir les gars avant, ils veulent tout un tas de papiers, mais ils sont plutôt ok ! » (Bénévole du CSM50, Villedieu-les-Poêles, janvier 2019). De plus, selon certains bénévoles, le fait de montrer aux patrons d'entreprises que les réfugiés sont accompagnés par des personnes françaises, comme parrainés, rassurent les employeurs : *« Je pense que c'est mieux d'y aller d'abord seul. Déjà ça permet de savoir qui est d'accord ou non pour employer des migrants. Et puis les employeurs qui ne sont pas sûrs, ils nous posent des questions, ils nous demandent si on est sûr des gars, s'ils sont gentils et travailleurs... Et je pense qu'ils se disent qu'on sera derrière les gars aussi pour les motiver et tout quoi. »* (Bénévole du CSM50, Torigny-les-Villes, mars 2019).

Même s'il semble que les anciens résidents des CAO ont un taux élevé d'accès à l'emploi, il semble tout de même que les emplois occupés, notamment dans les secteurs cités ci-dessus, sont tous des emplois précaires et/ou peu qualifiés. Les réfugiés ayant des compétences et des formations dans certains domaines, sont tout de même déqualifiés sur le marché de l'emploi car de nombreux diplômes ne sont pas reconnus en France (Herman et Rea, 2017). La précarité de l'emploi touche en particulier les réfugiés maîtrisant mal le français. Ceux-ci vont être renvoyés vers des postes où les contacts avec le public et les autres employés sont limités : travail à la chaîne dans des entreprises industrielles, magasinier avant l'ouverture des grandes surfaces au public, etc. Il apparaît donc que la maîtrise du français peut jouer un rôle dans l'accès à l'emploi de ceux devenus réfugiés. La facilité à apprendre une langue étrangère varie d'un individu à l'autre et les heures obligatoires de formation au français ne sont pas toujours suffisantes pour s'exprimer convenablement dans le cadre d'un travail. Ce sont les réfugiés qui ont été le plus assidus aux cours de français dispensés dans les CAO, qui ont le plus de contacts (et donc d'échanges) avec les bénévoles, qui ont le plus de chance de maîtriser le mieux le français, renforcés par les enseignements du CIR. Mais au-delà de l'importance des liens entre bénévoles et réfugiés dans les centres, la pérennité des liens après leur sortie du dispositif est primordiale : les réfugiés suivis par les bénévoles occupent des emplois moins précaires que ceux qui n'ont plus de liens avec les volontaires. Cela s'explique par les recherches d'emplois faites par les bénévoles : *« Moi je me focalise sur des entreprises qui proposent aux gars des formations en interne. Ça permet aux gars d'avoir un meilleur travail et de peut-être pouvoir monter les échelons, enfin j'espère pour eux. »* (Bénévole du CSM50, Saint-Lô, janvier 2019) ; ou encore *« Je sais qu'ils recherchent toujours du monde aux abattoirs... mais franchement... non ce n'est pas possible quoi. Ce n'est pas des conditions de*

travail enviabiles pour les gars, faut pas exagérer. Vraiment ça serait du dernier recours. Moi j'essaie de leur trouver autre chose quand même. » (Bénévole du CSM50, mars 2019).

9.3.3. Quelles difficultés pour l'accès à l'emploi ?

Même si les personnes réfugiées semblent s'être insérées relativement facilement sur le marché du travail, des difficultés ont pu apparaître. Trois grands facteurs ont pu être mis en avant :

- Les difficultés de mobilités (pouvoir réaliser les déplacements domicile-travail).
- Les volontés des employeurs à embaucher et former des personnes étrangères.
- Les difficultés d'entreprendre des démarches (démarcher des entreprises, s'inscrire dans des agences d'intérim, réaliser des CV et des lettres de motivation, etc.).

Le premier facteur de difficultés est la mobilité des anciens résidents. Il n'est pas rare que les entreprises soient localisées à l'extérieur des communes, et sont donc éloignées des zones d'habitation. Cela constitue un premier obstacle pour les exilés souhaitant trouver un travail : il est tout d'abord difficile de démarcher des entreprises éloignées, et il est difficile de pouvoir y travailler. Ce dernier point est rendu complexe par le faible réseau de transports en commun présent dans les petits pôles urbains et par les horaires de travail des quatre principaux secteurs d'emplois cités précédemment¹⁵⁸. Certains réfugiés achètent un scooter, d'autres entreprennent des démarches pour passer le permis de conduire, mais ces moyens leur permettant de répondre à leurs problèmes de mobilité peuvent être longs à mettre en place et ne peuvent ainsi pas répondre à la nécessité de trouver du travail dès la sortie des CAO. Ce sont alors parfois les bénévoles qui aident de façon quotidienne les exilés à se rendre et revenir de leur travail.

Le deuxième facteur de difficultés d'accès au travail pour les réfugiés correspond aux volontés des employeurs à embaucher, ou non, des personnes étrangères. Des discriminations à l'embauche peuvent avoir lieu. Certains employeurs refusent alors de prendre des personnes réfugiées : certains l'expliquent par une mauvaise expérience avec des personnes étrangères, d'autres ne se cherchent pas d'excuses, comme l'illustrent les citations ci-dessous :

« Ah non, vraiment je suis embêté, mais je ne veux plus prendre de migrants... J'ai déjà accepté une fois, mais la personne m'a lâché. Du jour au lendemain il ne voulait plus venir.

¹⁵⁸ Les employés des entreprises du BTP, de la restauration, du milieu agricole, de la grande distribution ou encore des entreprises industrielles (qui font par exemple « les trois huit ») n'ont pas toujours des horaires permettant de prendre les transports en commun.

Moi je m'investis alors... je ne veux plus prendre de migrants, je ne peux pas savoir s'ils sont fiables » (Directeur d'entreprise dans le bâtiment, Centre-Manche, décembre 2018).

« Non non, on ne prend que des locaux, on est un métier passion. On ne prend pas de migrants » (Directrice d'entreprise industrielle, Centre-Manche, Janvier 2019).

Tout comme l'accès au logement, l'accès à l'emploi peut être freiné par la xénophobie. Toutefois, certains directeurs d'entreprises vont, au contraire, préférer travailler avec des personnes étrangères : *« Ah mais volontiers, on recherche du monde ici. Et moi ça ne me fait pas du tout peur de travailler avec des étrangers ! Les Français ne sont pas fiables, ils ne sont pas travailleurs ! » (Directeur d'entreprise dans le bâtiment, Centre-Manche, mars 2019).*

Le dernier frein à l'emploi est relatif aux difficultés qu'ont les réfugiés à entreprendre seuls des démarches : se déplacer et trouver des entreprises, s'inscrire auprès d'agences d'intérim ou s'exprimer et écrire en français, sont autant d'obstacles qui s'opposent à eux. Le réseau de connaissances est souvent la première aide dont peuvent bénéficier les réfugiés pour accéder à l'emploi. Il peut être composé de personnes d'une même communauté qui acceptent d'employer l'un des leurs, ou qui vont intervenir auprès d'un confrère. Ce réseau est aussi composé des bénévoles qui vont constituer l'une des principales aides aux réfugiés lorsque ceux-ci veulent rester dans les petits pôles urbains et/ou lorsque ceux-ci ne bénéficient pas de réseau communautaire.

Encadré n° 12 : Le permis de conduire, graal de la mobilité

L'obtention du permis de conduire apparaît comme un élément indispensable pour les réfugiés habitant les espaces peu denses de Normandie. La voiture est un élément indispensable pour accéder au travail : elle permet aux réfugiés de ne pas démarcher que les entreprises situées à proximité de leur logement. Mais avoir le permis de conduire est aussi un élément obligatoire pour certaines entreprises : les maçons, peintres en bâtiments, plombiers, chauffagistes, etc. ont besoin d'avoir des employés autonomes et pouvant se déplacer sur les chantiers. L'obtention de permis de conduire est ainsi un élément important dans l'accès au travail.

Certains réfugiés disposent d'un permis de conduire international. Tout l'enjeu est de disposer du papier dérogatoire afin de pouvoir conduire en France. Mais la très grande majorité des réfugiés n'ont pas ce permis et doivent ainsi l'obtenir en France. Toutefois, le coût du permis de conduire est la première barrière qui s'oppose à eux. Ce sésame coûte cher et bien que des aides soient mises en place pour les personnes au RSA, les réfugiés qui travaillent ont souvent des difficultés pour avancer cette somme qui représente souvent un mois de leur salaire. Une fois les démarches entreprises, la difficulté à laquelle les réfugiés se heurtent, est l'obtention du « code de la route », examen qui requiert des compétences de lecture et de compréhension pour le préparer et le passer. Il n'est ainsi pas rare que de nombreux réfugiés passent le code quatre ou cinq fois avant de réussir à l'obtenir. Les heures de conduite avec un moniteur d'autoécole et le passage du permis sont aussi complexes car la compréhension des consignes fait souvent défaut aux réfugiés qui doivent souvent le passer plusieurs fois.

Malgré toutes ces difficultés, l'obtention du permis de conduire transparaît comme un élément indispensable aux réfugiés habitant les petites villes de Normandie.

9.3.4. L'insertion par l'emploi ?

Les réfugiés ayant obtenu un emploi sont alors confrontés au monde du travail : apprendre un travail, rencontrer ses collègues, recevoir des ordres de sa direction, etc. Pour certains réfugiés, le travail est un moment bénéfique :

« Je fais enfin quelque chose ! A Torigny, je dormais, je dormais, je dormais ! Là c'est bien, je fais des choses. Tout va bien. » (Ancien résident de Torigny-les-Villes, avril 2019).

« Tu sais, j'ai eu des nouvelles de [nom d'un ancien résident] il travaille comme maçon à coté de Cherbourg, euh... Je sais plus le nom. Et il va bien maintenant, il a arrêté de boire et tout. Le travail c'est bien pour lui. » (Ancien résident de Torigny-les-Villes, juin 2019).

« Demain je vais voir mon collègue à un match de rugby ! Il m'a invité à aller le voir. »

(Ancien résident de Cerisy-la-Forêt, octobre 2018).

Le travail peut ainsi être un moyen de sortir les exilés de leur ennui, un moyen de contribuer à l'amélioration de leur condition psychologique, et aussi un moyen de socialisation. Le travail va permettre aux anciens résidents de s'insérer dans la société française. Toutefois, le temps du travail peut aussi être un moment où les anciens résidents des CAO vont subir des discriminations fortes, les renvoyant alors à la marge de la société :

« Ça fait un mois que je travaille pour [nom d'une entreprise de soudure du Centre-Manche]. Mes collègues... c'est toujours difficile avec eux. Ils sont pas gentils avec moi. Une fois ils ont pris mon sandwich qu'on laisse dans la salle pour la pause du midi. Ils ont mis du jambon dedans. Ils ont arrêté de rigoler quand je l'ai mangé quand même ! [Rires] En vrai, c'est fatigant... » (Ancien résident de Cerisy-la-Forêt, janvier 2019).

« Je me fais insulter tous les jours au travail. Ils disent « nigga » euh... ils disent « nègre » quand ils me voient. » (Ancien résident de Condé-sur-Vire, novembre 2019).

« Mon patron il est gentil. Mais il sait pas si je vais rester parce que, avec mon chef d'atelier, ça ne va pas. Il m'aime pas. Il me dit jamais bonjour et il a dit à mon patron qu'il ne voulait pas me former. Alors mon patron il sait pas comment faire. » (Ancien résident de Villedieu-les-Poêles, décembre 2018).

Le travail peut être alors un facteur d'exclusion, peut faire naître un sentiment de mise à l'écart, lorsque des comportements discriminants et racistes ont lieu. Ces comportements entraînent assez souvent la démission des réfugiés qui les subissent et qui ne supportent plus ces formes de harcèlement. Cependant, certains exilés vont choisir de rester dans ces entreprises, et tenter de passer outre ces violences : *« C'est pas eux qui gagneront »* (Ancien résident de Torigny-les-Villes, octobre 2019). Certains restent aussi dans ces entreprises car ils n'ont financièrement pas le choix : enfants à charge, difficultés à trouver un autre travail, besoin d'argent pour vivre. Certains exilés vont aussi rester dans ces conditions de travail pour des besoins administratifs : le travail peut conditionner le renouvellement d'une carte de séjour. La précarité administrative des réfugiés peut les maintenir dans des situations de violences quotidiennes.

Les anciens résidents de CAO ont donc eu accès rapidement à l'emploi. Toutefois, les accès à un logement et à un emploi, n'ont pas pour autant mis fin au mal-être des réfugiés recensés dans les CAO. Même si le travail peut apparaître comme le moyen idéal pour s'insérer

dans la société française, il peut aussi venir accentuer la vulnérabilité des résidents, lorsque la personne est discriminée au sein de l'entreprise, par exemple. Le travail peut aussi venir cacher un temps les fragilités des exilés : ils ont un emploi, un travail, une autonomie financière, parfois des collègues sympathiques, etc. Ils donnent ainsi, d'un point de vue extérieur, l'impression d'une insertion dans la société française réussie, grâce au travail. Toutefois, près de la moitié des résidents suivis après leur sortie des CAO ont, après quelques mois passés à travailler (entre dix mois et quatorze mois) subitement choisi de démissionner. Ce sont des événements particuliers qui peuvent expliquer cette volonté de départ : un collègue peu sympathique, un retard ayant causé des remontrances de la part du patron, une blessure au travail, etc. C'est cependant un besoin de calme, de solitude, un besoin de « se retrouver » que les résidents expriment le plus souvent. Les événements particuliers sont ainsi le déclencheur, non la cause du départ des exilés.

« J'avais besoin d'arrêter... je sais pas... J'avais besoin de repos je crois. » (Ancien résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, octobre 2018).

« Je travaille, je travaille, je travaille mais rien qui change. Là je veux rien faire. Je veux apprendre mieux le français. Je peux rien faire sans le français » (Ancien résident de CAO de La Chapelle-sur-Vire, mai 2019).

« J'ai besoin d'être tranquille. » (Ancien résident du CAO de Villedieu-les-Poêles, novembre 2018).

Une partie des réfugiés, en trouvant des formations et du travail très rapidement, n'a eu aucun moment de tranquillité, aucun moment pour permettre une certaine réflexivité sur leur situation : leur parcours migratoire, l'angoisse et l'attente dans le CAO, le devoir de trouver du travail (poussé par un besoin financier pour sortir de la précarité et poussé par les bénévoles leur souhaitant une insertion rapide), et les périodes de travail leur demandant une attention perpétuelle. Tous ces moments ont engendré une pression très forte sur les réfugiés qui, pour certains, ont eu un moment de rupture engendré par un besoin de solitude et de tranquillité : *« J'ai enfin tout là, mais maintenant je veux juste être tranquille un peu »* (Ancien résident du CAO de Torigny-les-Villes, mars 2019).

Ces moments ont tout d'abord entraîné une très forte inquiétude chez les bénévoles, et une certaine forme d'incompréhension : *« Je ne sais pas s'il se rendait compte de la chance qu'il avait ! Tout se passait bien, son entreprise faisait vraiment un travail de qualité, on n'était pas sur du travail à la chaîne, c'était quelque chose de valorisant... j'avoue que je ne*

comprends pas trop... » (Bénévole du CSM50, mars 2019). Ces moments ont parfois donné envie aux bénévoles de ne plus aider les réfugiés : « C'est fatiguant pour nous aussi en plus. On se donne beaucoup de mal pour leur trouver un travail chouette, on y passe du temps pour eux ! Et au final, ils finissent par partir alors que tout semblait bien se passer... ça donne envie de les laisser se débrouiller totalement, qu'ils se rendent compte que trouver un travail, c'est pas aussi facile. » (Bénévole du CSM50, novembre 2018). Certains bénévoles ont arrêté de s'impliquer auprès des réfugiés pour trouver un travail, mais la majorité d'entre eux a fini par accepter la démarche des exilés : « Bon, c'est vrai que j'ai un peu de mal à comprendre et tout mais bon, au final, c'est leur choix hein. Ils sont grands. Et on n'a jamais été à leur place. Après tout... ils ont certainement des besoins qu'on ne comprend pas. » (Bénévole du CSM50, mai 2019).

Ces moments ont aussi entraîné une forte incompréhension auprès de certains patrons d'entreprises. Quand certains ont accepté la volonté des réfugiés de démissionner, d'autres l'ont accueillie avec une certaine colère :

« Il n'y a pas de soucis. Je comprends tout à fait. Il sera en tout cas toujours le bienvenu ici... Je le rebauche dès qu'il veut ! » (Patron d'entreprise, Villedieu-les-Poêles, mars 2019)

« En fait il a bien caché son jeu ! Il est venu travailler pour pouvoir après bénéficier des aides sociales ! C'est un fainéant ! » (Patron d'entreprise, Percy-en-Normandie, avril 2019).

La colère des directeurs d'entreprises peut être liée à une impression de perte de temps et d'argent : certains réfugiés ont été formés au sein de l'entreprise, et les patrons avaient alors espoir que ces personnes restent. Leur départ conduit alors le chef d'entreprise à embaucher, à nouveau, une personne non-qualifiée, qu'il faudra à nouveau former : *« Non mais moi j'investis du temps, de l'argent ! Lui il prend et après il part ! » (Directeur d'entreprise de BTP, Centre-Manche, octobre 2019). Leur colère s'explique aussi par un sentiment de réaliser une bonne action en employant un réfugié, estimant que ce dernier lui est redevable. O., ancien résident de Cerisy-la-Forêt, a travaillé dans une entreprise à Percy-en-Normandie. Après environ un an, il décide de quitter son travail. A cette annonce, le directeur de l'entreprise a réagi avec violence : « Il m'a fait ça [mime un doigt d'honneur] et m'a dit « retourne dans ton pays ! On aurait dû te laisser dans la Méditerranée » » (Ancien résident de Cerisy-la-Forêt, avril 2019). Questionné à propos de cette réaction, le directeur de l'entreprise a répondu : « En fait, moi je suis quelqu'un de gauche. J'ai voté pour le Parti Socialiste toute ma vie ! On ne peut pas m'accuser d'être raciste mademoiselle. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai fait l'effort d'employer*

un migrant. Je lui ai offert un travail ! Et lui il part ! Vous ne pouvez pas dire autre chose mademoiselle, ouvrez les yeux : il est là pour profiter des aides sociales ! » (Directeur d'entreprise, Percy-en-Normandie, avril 2019). Cette relation fantasmée, bien qu'elle place l'employeur à la place d'un bienfaiteur, installe aussi la personne réfugiée dans une relation de pouvoir, de soumission. Certains directeurs d'entreprises ont pu profiter de cette relation : réfugié faisant de nombreuses heures supplémentaires lorsque les autres employés n'en font pas, réfugié n'osant pas demander des congés ou les écourtant sur demande de leur direction, etc. Et c'est lorsqu'un réfugié se soustrait à cette relation imposée, notamment par la démission, que les employeurs peuvent entrer dans une certaine colère. Là encore le corps des exilés ne leur appartient plus, comme si leur précarité les avait aliénés et qu'ils n'avaient plus de libre arbitre pour prendre par eux-mêmes des décisions. C'est cette emprise sur les réfugiés que de nombreux acteurs imposent, consciemment ou non, à différents moments de leur parcours d'insertion qui peut expliquer ce moment de rupture, ce besoin de se recentrer sur soi, comme le souligne une bénévole : *« Je crois qu'ils avaient besoin d'une pause et surtout de faire les choses par eux-mêmes. »* (Bénévole du CSM50, janvier 2020).

9.4. S'insérer dans une société discriminante

9.4.1. Des discriminations quotidiennes.

Au-delà des discriminations que les réfugiés peuvent subir dans l'accès au logement et au travail, c'est aussi le quotidien des réfugiés restés dans les petits pôles urbains normands, qui semble être marqué par des discriminations teintées de racisme. A. et O., anciens résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt et installés en collocation à Saint-Lô, racontent qu'ils ont cherché plusieurs fois à entrer au Sunset (petite discothèque en centre-ville) pour aller danser : « *A chaque fois le vigile nous a dit non. Pourtant nous ne sommes pas saouls quand on va là-bas, nous sommes bien habillés, nous sommes souriants... mais ce n'est pas possible. Tu sais, ce n'est pas toujours possible quand on est noir...* » (Ancien résident de CAO, février 2019). S., ancien résident du CAO de Villedieu-les-Poêles, habite et travaille au contact du public dans un petit pôle urbain du centre Manche, depuis quatre ans. Il raconte que de nombreuses personnes l'appellent « *le migrant* » quand ils le croisent : « *Ça m'énerve hein, moi j'habite ici, je travaille ici, je connais tout le monde, je vais rester ici toute ma vie... bah au bout de quatre ans, je suis toujours « le migrant » ... alors je dis « mais arrête ! » mais eux ils disent pas ça méchamment alors ils voient pas le problème, mais ça blesse quand même.* » (Ancien résident de CAO, juillet 2021). D'autres réfugiés racontent être sans cesse arrêtés par les forces de l'ordre : « *On allait à Chauffer dans la Noirceur¹⁵⁹. On était trois dans la voiture et la police contrôlait quelques voitures. Ils nous ont choisis. On a dû descendre parce qu'il y a un chien qui est monté pour rechercher du hashish. Le policier il m'a demandé mes papiers, il a demandé à voir ma carte de séjour et il m'a fait sentir par le chien. Et les deux autres personnes, rien ! Alors je sais pas pourquoi moi hein parce que en plus je ne conduisais pas... mais j'étais le seul noir.* » (Ancien résident de CAO, août 2019). Ces anecdotes font partie d'innombrables histoires recensées depuis juillet 2017, depuis les premiers moments où des résidents sont sortis des CAO.

Les discriminations que peuvent subir les anciens résidents de CAO peuvent être quotidiennes et dépassent le milieu du travail et du loisir : un simple déplacement au milieu des populations locales peut les renvoyer à leur statut d'étranger. Je l'ai moi-même ressenti lorsque j'accompagnais des réfugiés faire des courses, boire un verre dans un bar ou dans de simples déplacements dans les rues des petites communes normandes : les gens se retournent, les dévisagent, arrêtent de parler, etc. Les commerçants sont parfois peu aimables. Ces réactions

¹⁵⁹ Festival de musique ayant lieu tous les ans à Montmartin-sur-Mer (centre Manche).

sont parfois empreintes de racisme, mais elles sont aussi parfois le résultat d'une simple curiosité : il faut le rappeler, certaines personnes n'ont jamais été confrontées à la présence de populations venues d'Afrique Subsaharienne et du Moyen-Orient. Toujours est-il que ces comportements renvoient les exilés à leur condition de marginaux.

Toutes ces réactions provoquent chez les anciens résidents de CAO une certaine fatigue, une sensation de lassitude, et surtout un sentiment de ne pas être légitimes à habiter ces communes. Cette recherche de légitimité semble ainsi être la trame du quotidien des exilés aspirant à vivre en France : montrer leur légitimité à recevoir la protection de l'Etat, montrer leur légitimité en promettant à l'Etat d'être un « bon immigré », et rechercher leur légitimité auprès des populations locales, le moment où elles accepteront qu'ils fassent partie de la norme, qu'ils fassent partie de la société.

En France, les propos, les comportements et les discriminations racistes peuvent être punis par la loi. Pourtant, les démarches judiciaires entreprises pour punir ces comportements semblent être inexistantes de la part des réfugiés suivis dans le cadre de cette enquête. Les bénévoles ont très souvent proposé aux exilés de les accompagner vers des démarches judiciaires face aux comportements les plus violents. Chacune de ces propositions a été déclinée par les anciens résidents. Ces derniers expliquaient leur préférence à vouloir oublier et être tranquilles, en minimisant les faits : « *Non non, ce n'est pas grave, vraiment c'est pas grave. J'oublie, c'est comme ça.* » (Ancien résident de CAO, Saint-Lô, novembre 2018).

Outre les réactions habituelles de personnes victimes de violences qui cherchent à se protéger en souhaitant oublier le plus rapidement possible ces actes, c'est aussi, et encore une fois, ce sentiment de légitimité qui freine les réfugiés à pouvoir disposer de leurs droits. Alors qu'elles ont toujours été criminalisées par l'Etat et ses représentants (Préfectures, forces de l'ordre, directeurs de structures gestionnaires, etc.), les personnes réfugiées ne peuvent se sentir légitimes à recevoir leur protection, à être entendues et crues, par le prétexte que leur titre de séjour leur donne ce droit : « [réfugié questionné sur son refus de porter plainte après avoir été sujet à des violences verbales et physiques] [Rire sarcastique] *Mais tu crois quoi ? La police avant toujours elle nous tape, toujours ça va pas, toujours elle nous parle mal. Et là elle va me protéger ? Mais elle aussi elle est raciste la police ! Mais c'est pas grave, c'est toujours comme ça : Soudan, Libye, Italie, France... c'est normal !* » (Ancien résident du CAO de Cerisy-la-Forêt d'origine soudanaise, juin 2019).

9.4.2. La recherche d'un entre-soi ?

Ces discriminations quotidiennes placent alors les réfugiés qui les subissent dans un malaise latent lorsqu'ils sont au contact des Français. Ce malaise semble être dû à un sentiment de surveillance constant, une peur de subir des violences (psychologiques ou physiques) et une injonction à « bien paraître » qui leur enlève toute occasion de se sentir à l'aise et d'être naturel. Ce sentiment engendre alors une certaine fatigue et un besoin d'être protégé lorsqu'ils se retrouvent dans le domaine privé.

C'est ainsi que les anciens résidents des CAO se retrouvent très souvent « entre eux », dans un cercle amical, à la recherche d'une communauté protectrice. Lorsqu'ils se retrouvent « entre eux », c'est la facilité qui leur revient : pouvoir parler sa langue maternelle, pouvoir porter un style vestimentaire propre à leur pays d'origine, pouvoir se comporter sans risques de jugement. Pouvons-nous alors parler d'entre-soi ?

Comme le définit Sylvie Tissot : « *La notion d'entre-soi désigne le regroupement de personnes aux caractéristiques communes, que ce soit dans un quartier, une assemblée politique, ou encore un lieu culturel. Elle sous-entend l'exclusion, plus ou moins active et consciente, des autres. Cette mise à distance d'autrui peut être revendiquée au nom de la supériorité d'un groupe : les Blancs d'une société ségrégée, les nobles ou grands bourgeois d'un club fermé. À l'inverse elle est parfois le mot d'ordre des groupes opprimés : les femmes ou les personnes racisées revendiquant la non mixité des luttes, les gays et les lesbiennes se créant des espaces protégés dans la ville. Parfois, l'entre-soi se constitue contre l'espace public ou professionnel, au sein de la sphère familiale et domestique, là où se définissent aussi les identités de classe.* » (Tissot, 2014, p. 4). Ici, si les réfugiés cherchent la protection d'un groupe, de leur communauté, c'est pour maintenir une cohésion face aux « Français », qui constituent un groupe d'opresseurs. Nous avons également vu au chapitre 8, que les résidents d'origine subsaharienne ont pu subir des discriminations raciales lorsqu'ils étaient placés en mixité raciale dans les CAO (nous avons par exemple vu que les résidents d'origine soudanaise ont pu subir ces discriminations de la part d'autres résidents d'origine afghane, au CAO de Cerisy-la-Forêt). Une fois sorties des CAO, les personnes qui ont subi ces exactions coupent tout contact avec les autres résidents, là encore pour se protéger de discriminations raciales. C'est alors que les réfugiés peuvent chercher une certaine forme d'entre-soi, dans le but de se protéger, dans l'espace privé, des oppresseurs.

Toutefois il apparaît que cette volonté d'entre-soi est causée par l'échec de la socialisation avec la société d'accueil. Cet échec semble lui-même prendre ses origines dans les difficultés d'intégration rencontrées par les réfugiés. Aux discriminations quotidiennes s'ajoutent les difficultés à rencontrer de nouvelles personnes : les réfugiés doivent s'insérer dans une société où les cercles amicaux sont déjà formés, où les connaissances sont déjà établies, ce qui rend cette insertion d'autant plus difficile. Un sentiment de rejet peut aussi être ressenti par les réfugiés, et engendré par des pratiques culturelles. De très nombreuses cultures donnent une place essentielle à la convivialité et à l'hospitalité, lorsque les personnes originaires de France peuvent avoir un mode de vie plus individualiste : « *Mes collègues ne m'invitent jamais chez eux. C'est : on travaille, bonjour-bonsoir et c'est tout. Ils sont gentils mais c'est un peu hypocrite quand-même. Moi quand je les invite à venir après le travail manger, ils me disent « non, ma femme, mes enfants... ». On fait pas comme ça en Afghanistan.* » (Ancien résident du CAO de Villedieu-les-Poêles, janvier 2019). C'est alors l'addition de ces difficultés de socialisation et des discriminations quotidiennes que peuvent subir les réfugiés, qui peuvent faire naître chez eux un sentiment de mise à l'écart. L'entre-soi communautaire est alors à la fois voulu, pour se protéger des groupes d'opresseurs, mais c'est aussi un entre-soi qui est subi car leurs tentatives échouées de socialisation les ont menés vers une non-mixité sociale dans le domaine privé. Cet entre-soi est facilité par la situation des logements proposés aux réfugiés : les logements sociaux sont concentrés dans certains quartiers, favorisant ainsi leur regroupement au sein des communes. Nous reviendrons en détails sur ce point au chapitre 10.

9.4.3. Un titre de séjour conditionne-t-elle l'amélioration de la santé mentale des exilés ?

Le chapitre 7 a présenté les conséquences du placement dans les CAO sur la santé mentale des résidents, la sortie du dispositif sous-entend-t-elle alors une amélioration de leur condition psychologique ?

L'obtention du statut de réfugié ou même de la protection subsidiaire sonne la fin du parcours administratif des exilés et apporte la certitude de pouvoir bénéficier de la protection de l'Etat français (la protection subsidiaire, bien que plus précaire que le statut de réfugié, est toutefois renouvelable par les détenteurs, sous condition de « bonne intégration »). La sortie du dispositif permet aux réfugiés de pouvoir prétendre à une vie normale, de pouvoir tenter de réaliser le quotidien espéré pendant les mois d'attente (Kobelinsky, 2010). La sortie du dispositif est ainsi vécue comme un soulagement, et l'obtention d'un titre de séjour offre une certitude quant à leur avenir : l'assurance de pouvoir s'installer légalement en France. C'est

ainsi toute l'angoisse, l'attente et l'incertitude qui prennent fin lorsque les exilés reçoivent un titre de séjour. C'est aussi pour eux la fin d'un certain isolement : le placement dans les CAO contribue à leur marginalisation et les tient à l'écart de la société française. Leur régularisation leur permet alors de s'installer dans des communes et d'être plus proches des populations locales (par leur vie quotidienne, mais aussi par le travail). Enfin, l'obtention d'un titre de séjour permet également de procéder au regroupement familial. Même si ce dernier est de plus en plus restrictif, certains anciens résidents de CAO ont obtenu les autorisations pour faire venir leur femme et leurs enfants. De ce point de vue, l'obtention des papiers engendre une amélioration des conditions de vie, et donc une amélioration de la santé mentale des réfugiés.

Toutefois, le mal-être des réfugiés est aussi dû aux traumatismes liés à leur parcours migratoire (chapitre 7). Ainsi, l'obtention d'un titre de séjour et la sortie du CAO ne sont pas des éléments suffisants permettant de mettre fin à leurs traumas. La santé mentale des réfugiés apparaît alors comme fragile. Ce sont aussi les discriminations, parfois vécues au quotidien, qui sont aussi un facteur contribuant à cette vulnérabilité. Les désillusions auxquelles les réfugiés sont parfois confrontés peuvent également contrebalancer la vision positive de la sortie du dispositif. Ces facteurs peuvent alors renforcer et même provoquer un mal-être et une détresse psychologique.

C'est ainsi que les réfugiés étant en grande détresse psychologique dans les centres peuvent continuer à l'être à la sortie des CAO. C'est même parfois une fois sortis du dispositif que certains se suicident ou font des tentatives : lorsque la solitude se fait plus présente et lorsque l'accompagnement des bénévoles se fait moins régulier. C'est ainsi que les manquements de l'action sociale touchant le dispositif relatif aux CAO ont des conséquences sur les personnes réfugiées : si les traumatismes des exilés ne sont pas pris en charge lorsque l'Etat peut intervenir (par le placement en centre d'accueil), ces traumatismes peuvent s'accroître à la sortie des dispositifs. Précédemment, les difficultés à entreprendre des démarches (administratives ou sanitaires) ont été mises en lumière : ces difficultés contraignent également les démarches pour une prise en charge psychologique.

Conclusion du chapitre 9

L'insertion des réfugiés dans les petits pôles urbains semble s'être faite sans véritable problème : les résidents ont pu trouver un travail et un logement relativement facilement. Cette facilité a été permise par l'action des bénévoles qui s'est pérennisée auprès des exilés après leur sortie du centre. Les bénévoles ont ainsi pu faire jouer leur réseau de connaissances mais ils se sont aussi parfois simplement engagés à démarcher des entreprises ou à aider les réfugiés dans leurs démarches administratives (demande de regroupement familial, demande de logement social, etc.). Leur aide a semblé indispensable devant l'égaré des anciens résidents des CAO face à toutes les modalités d'insertion dans la société française. Si ces modalités leur ont donné une sensation vertigineuse, c'est en partie dû au fait que les exilés placés dans les CAO (dans les centres d'accueil, de façon globale) sont dépossédés de toute autonomie et de tout libre-arbitre. Les structures gestionnaires des CAO ne permettent pas non plus l'accompagnement des réfugiés dans leurs premiers pas vers l'insertion : aucune aide n'est prévue. Sans la présence des bénévoles l'insertion des réfugiés aurait été indéniablement plus complexe.

Toutefois, cette rapidité d'insertion par le travail et le logement n'est pas gage d'une bonne insertion sociale. Il apparaît que les réfugiés restés dans les petits pôles urbains sont particulièrement victimes de discrimination, et notamment de discrimination raciale. Ces violences engendrent évidemment un mal-être chez les résidents qui se sentent alors totalement exclus et illégitimes dans la société française. C'est ainsi que la question de l'intégration des réfugiés doit se faire par le prisme de la place qui leur est laissée dans la société française.

Chapitre 10 : Présence des exilés : quelles conséquences pour les nouveaux espaces d'accueil ?

*« Je comprends qu'il faut bien héberger
les migrants, mais pas les isoler dans
des trous perdus »*

(Habitante de La Chapelle-sur-Vire, réponse au questionnaire).

Introduction au chapitre 10 :

Les difficultés des anciens résidents des CAO pour s'installer dans les petites villes ont été présentées au chapitre précédent. Le chapitre 10 a pour objectif de donner à voir les conséquences de la présence des exilés sur les nouvelles communes d'accueil, et indirectement sur les populations locales. Ce chapitre a ainsi pour but de questionner l'impact de l'implantation de CAO dans des espaces à dominante rurale : les réfugiés restent-ils ? L'économie locale profite-elle de leur présence ?

Le chapitre 5 a montré que des tensions avaient eu lieu, en octobre 2016, lors de l'annonce de la création de CAO dans ces nouveaux espaces d'accueil. Six ans après l'arrivée de « migrants » dans ces communes, comment les populations locales appréhendent-elles le phénomène migratoire à l'échelle locale et nationale ?

Ce sont les nouveaux dynamismes apportés par la présence des exilés dans les espaces d'accueil qui seront questionnés en premier lieu. Nous questionnerons ensuite l'intégration des solidarités locales au sein d'un maillage associatif et régional déjà présent, et la pérennité de ces solidarités. Nous verrons enfin que les populations locales ont été impactées par l'implantation des CAO, nous nous demanderons en quoi la proximité entre les exilés et les populations locales a pu changer, ou non, les mentalités.

10.1. La présence des exilés : un nouveau dynamisme pour les espaces d'accueil ?

10.1.1. Les conséquences pour les communes de la présence des résidents des CAO

Lorsque les exilés étaient placés dans les CAO, les répercussions sur les communes d'accueil ont été relativement faibles. Ces répercussions ont principalement été visibles par l'augmentation du passage dans les petits bourgs : résidents se déplaçant pour acheter des denrées alimentaires ou des cigarettes, résidents rejoignant des salles dédiées aux cours de français, etc. La discrétion des résidents a en réalité été un atout : les habitants hostiles à leur arrivée se sont rapidement apaisés puisque la présence des exilés n'a pas eu de réels impacts sur leur quotidien.

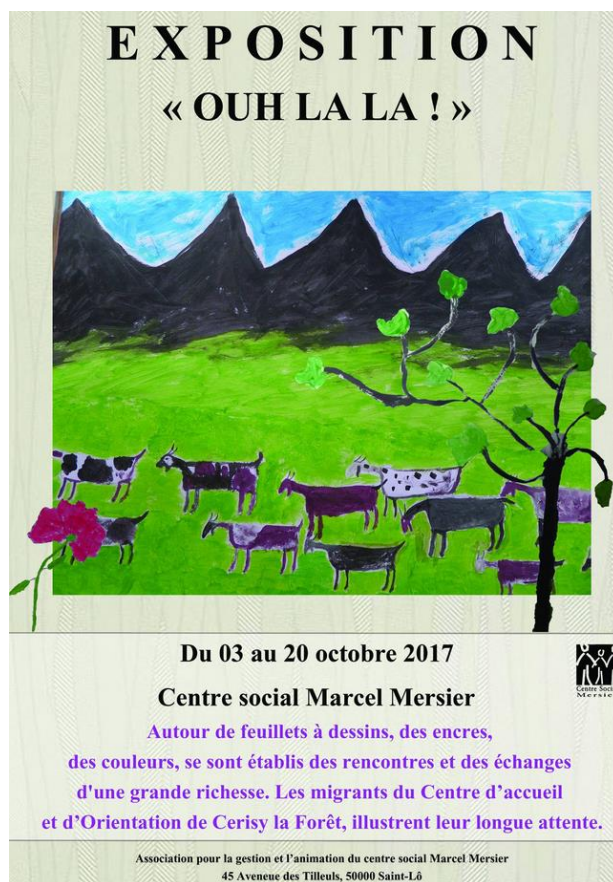
C'est surtout par la présence des bénévoles que les espaces d'accueil ont pu enregistrer de nouveaux dynamismes, principalement tournés autour d'événements culturels et sportifs. Les bénévoles ont, par exemple, organisé des tournois de football, des expositions, des concerts, des résidences d'artistes, etc. Ces événements étaient avant tout organisés pour les résidents des CAO, mais ils étaient également ouverts aux populations locales, qui ont pu en profiter.

Photographie n° 47 : Tournoi de futsal à Tirepied entre résidents des CAO de la Manche et équipes locales, le 20 mars 2017



Autrice : M. Verove, Tirepied, mars 2017

Figure n° 68 : Affiche pour l'exposition « Ouh La La ! » prévue au centre social Marcel Mercier à Saint-Lô.
Exposition des productions artistiques des résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt.



Photographie n° 48 : Tournoi de football, entre équipes composées de résidents des CAO de la Manche, et des équipes de joueurs du départements (de Pirou, Créances, La Haye-du-Puits, Lessay et Vesly) à Lessay en décembre 2016.



Autrice : M. Verove, Lessay, décembre 2016

Mais outre la création d'événements par les bénévoles, c'est aussi la participation des résidents des CAO à des événements prévus à destination des populations locales, qui a pu dynamiser les communes d'accueil et les événements s'y déroulant. Ce sont, là encore, les bénévoles qui ont fait les démarches pour permettre aux résidents d'y participer. Ces événements ont, par exemple, permis la participation des exilés à des concerts, le bénévolat auprès d'organisations culturelles, la participation à des débats après la projection de films ou de documentaires dans des cinémas, etc.

Figure n° 69 : Affiche pour une soirée documentaire autour du film d'Ariane Doublet et débat à Domfront le 26 juin 2021, avec la participation des bénévoles et des exilés.

Soirée débat

Film documentaire avec la participation de l'AReDF
 Cinéma - Théâtre municipal de Domfront en Poiraise
 Place de Burgwedel

**Samedi
26 juin 2021**



**GREEN
BOYS**

20 h 30





A Vattetot-sur-mer en Normandie, Louka, un jeune Français de 12 ans, a développé une solide amitié avec Alhassane, 17 ans. Alhassane vient de Guinée et a voyagé deux ans avant d'arriver en France. Il évoque son parcours semé d'embûches et ses séjours dans des familles d'accueil. Le jeune homme apprend à Loukas comment construire une hutte. Quant à Louka, il lui montre la pêche à pied. Les deux garçons échangent ainsi leurs expériences et font de belles rencontres : Monette, une fermière et ses vaches, ou monsieur Loisel, un pêcheur expérimenté.

Réflexion d'un jeune venu d'ailleurs..... Voici le ressenti de Mamadou

- la manière dont la construction de la cabane permet les échanges et la découverte du mode de vie d'Alhassane chez lui en Guinée
- Et en échange, les moments où c'est Louka qui montrait à son ami les astuces de la pêche avec ce monsieur expérimenté.
- Les appels du jeune africain à sa maman : il lui dit ça va mais il ne peut pas tout expliquer à sa mère pour ne pas la faire souffrir .

Photographie n° 49 : Résidents de CAO participant au montage du festival « Chauffer dans la noirceur » à Montmartin sur-Mer.



Auteur : Mathieu Dutot, juillet 2017

Figure n° 70 : Affiche pour un spectacle de danse avec la participation de résidents afghans, au théâtre de Saint-Lô, le 2 juillet 2017.



Les événements auxquels ont participé les résidents sont principalement tournés vers les domaines culturels et sportifs. Les dynamiques locales pouvant être engendrées par les résidents des CAO sont ainsi essentiellement dues à leur présence durant des événements ponctuels et à la mobilisation des bénévoles. La création d'événements est profitable aux populations locales car la présence des résidents et celle des bénévoles engendrent plus de participants à des événements prévus, ce qui a évidemment un impact quant à la réussite de ces derniers.

La présence des résidents des CAO, et des bénévoles, semble avoir eu des conséquences très limitées sur les espaces d'accueil. Ces conséquences sont visibles à travers le dynamisme de la vie culturelle et sportive des communes. Ces faibles répercussions sont mises en évidence à travers le ressenti des populations locales et leurs réponses au questionnaire qui a été distribué. Il apparaît que 59% des enquêtés¹⁶⁰ n'ont pas ressenti d'évolution sur leur quotidien, en lien avec la présence des exilés. Mais c'est aussi 41% des habitants des communes d'accueil enquêtées qui ont pu ressentir des métamorphoses. Ces évolutions ont pour la plupart d'entre eux été positives avec l'occasion pour les habitants de faire des rencontres (40%) et dynamiser la commune (13%). Toutefois, des répercussions négatives ont pu être enregistrées par les habitants puisque 34% des personnes ayant perçu une modification de leur quotidien ont fait part d'un sentiment d'insécurité¹⁶¹. Bien que ce sentiment d'insécurité ne soit pas fondé sur des actes concrets de la part des résidents (aucun vol et aucune violence à l'encontre des populations locales n'ont été répertoriés sur les communes enquêtées), ce sentiment est provoqué par leur simple proximité avec les populations locales et les stéréotypes dont ils sont porteurs.

10.1.2. Les conséquences pour les communes de la présence des réfugiés.

C'est lorsque les résidents des CAO obtiennent un titre de séjour et qu'ils décident de s'installer dans les espaces d'accueil, qu'ils peuvent avoir des impacts plus concrets : par le travail dans les entreprises de la région, par le logement, par la scolarisation de leurs enfants et par la pratique des commerces locaux. Pourtant, les maires et populations locales des communes d'accueil perçoivent rarement ces dynamismes possibles lors de l'arrivée, dans les CAO, de

¹⁶⁰ Pourcentages réalisés à partir des soixante questionnaires retournés par les populations locales de Cerisy-la-Forêt et La Chapelle-sur-Vire.

¹⁶¹ Les derniers pourcentages restant se partagent entre des habitants rapportant l'accroissement de leur vigilance sur la route (puisque certains résidents se déplaçaient sur le bas-côté à pied ou à vélo), ceux faisant part d'un accroissement de l'insalubrité sur leur commune et d'autres de vols (qui sont en réalité fantasmés car aucun acte de ce type n'a été enregistré sur les communes enquêtées).

groupes d'homme seuls. Ces derniers sont le plus souvent imaginés comme des personnes qui ne resteront pas et qui n'auront pas d'impact positif sur les communes d'accueil :

« On aurait bien aimé avoir des familles. Pouvoir les faire profiter d'une vie de village... et ça aurait pu nous aider à ne pas fermer de classes dans notre école ! » (Maire de Cerisy-la-Forêt, décembre 2016).

« Il aurait fallu mieux répartir la population de migrants par rapport à la situation du centre d'hébergement : il faut des enfants ici pour éviter une fermeture scolaire. Il aurait fallu y penser ! Pas de projet ! Du coup leur venue aurait été utile à tous, pour faire revivre le village » (Réponse aux questionnaires distribués aux populations locales de Cerisy-la-Forêt).

Ce sont avant tout les familles ou les femmes qui portent l'imaginaire de personnes venant repeupler des espaces oubliés. Pourtant, si ce type d'impact ne peut avoir lieu lorsque des hommes seuls sont hébergés au sein des CAO, des conséquences positives peuvent apparaître si les résidents décident de s'installer dans ces communes après avoir obtenu un titre de séjour :

- Les conséquences peuvent être de l'ordre économique : les immigrés des espaces ruraux et des petits pôles urbains vont participer à l'activité des commerces locaux et vont travailler dans une entreprise de la commune, ou du moins d'une commune limitrophe. Comme exposé au chapitre précédent (Chapitre 9), de nombreuses entreprises sont en recherche de main-d'œuvre. La présence des réfugiés va aider au maintien de l'activité économique dans les espaces en déclin.
- Les conséquences peuvent être d'ordre démographique : la présence des réfugiés va venir combler le déclin démographique que connaissent certaines communes rurales et certains petits pôles urbains, comme Saint-Lô, Coutances ou Villedieu-les-Poêles, pour ne citer que des communes manchoises (Bermond et Jousseume, 2014). Dans ces espaces, ce sont avant tout les jeunes qui partent rejoindre les grandes villes afin d'accéder à la formation et à l'emploi. Ces espaces sont ainsi vieillissants, que cela soit dans la frange littorale ou dans les campagnes. L'installation de réfugiés, qui sont le plus souvent de jeunes hommes, va permettre de contrebalancer cette tendance et de faire vivre les communes (par leurs enfants, par leur travail, etc.).
- Les conséquences peuvent enfin être sociale : les réfugiés sortis des CAO peuvent prétendre au regroupement familial (chapitre 9). C'est alors que les

raisons pour lesquelles certains maires et certaines populations locales sont hostiles à l'arrivée d'hommes seuls, ne trouvent plus de justifications : certains pourront faire venir leurs enfants, qui seront alors scolarisés dans ces communes. D'autres vont également créer une vie de famille directement en France et contribuer à cette dynamique. Les conséquences sociales ne se résument pas qu'à l'arrivée possible d'enfants dans les communes en déclin. Les hommes réfugiés peuvent eux-mêmes engendrer des conséquences sociales positives : certains vont s'engager dans des associations sportives, d'autres vont devenir pompiers volontaires, certains vont être une présence rassurante pour le voisinage, d'autres vont être des aidants pour les personnes âgées habitant la commune (aide au jardinage, au bricolage, etc.).

De façon globale, la présence des personnes réfugiées dans les communes en déclin va permettre de redynamiser ces espaces aujourd'hui quittés par les jeunes français. Toutefois, ces espaces proposent des conditions de vie particulières : dépendance de la voiture, potentiels déserts médicaux, vie festive réduite, et services peu adaptés aux besoins des personnes étrangères (absence de magasins vendant de la viande halal¹⁶², absence de lieux de culte) etc., auxquels peuvent s'ajouter une réticence des populations locales (et parfois des élus locaux) à accueillir des exilés.

Il est également important de noter que l'installation régulière des exilés dans les petites villes va aussi donner, progressivement, un aspect multiculturel à ces communes. Il y a par exemple, depuis 2021 à Saint-Lô, un boucher halal qui vient vendre ses produits sur le marché tous les samedis matin, ainsi qu'un traiteur vendant des plats traditionnels d'Afrique de l'Ouest. Une mosquée est également improvisée dans la salle des fêtes de la commune de Baudre, près de Saint-Lô, afin d'accueillir les croyants lors d'événements importants (la mosquée de Saint-Lô étant trop petite pour accueillir toutes les personnes souhaitant se recueillir). Ces nouvelles dynamiques sont très récentes et montrent que la présence des exilés fait aussi évoluer le paysage social et culturel des communes d'accueil. L'arrivée de personnes étrangères dans des communes qui ne répondent pas à leur besoin, va engendrer une demande qui va progressivement produire de nouvelles offres. L'installation des exilés dans ces communes va aussi, avec le temps, amener de plus en plus de populations étrangères dans l'espace public.

¹⁶² Dans le Centre-Manche, avant 2018, seuls quelques grandes surfaces localisées à Saint-Lô vendaient de la viande halal. L'offre était tout de même extrêmement réduite : quelques filets de volailles et quelques steaks de bœuf.

Lorsque les premiers résidents des CAO sont arrivés dans ces petites villes, ils étaient dévisagés systématiquement, mais ces emménagements réguliers font que les populations locales commencent à avoir l'habitude de croiser des personnes étrangères. En 2022, plus de cinq ans après l'installation des premiers réfugiés des CAO, ces derniers commencent à se sentir à l'aise dans l'espace public : « *Saint-Lô c'est mieux maintenant. Il y a du monde maintenant. Les gens ne nous regardent plus bizarrement comme ça [mime quelqu'un faisant « les gros yeux »], je crois que c'est normal pour eux. Maintenant il y a des noirs, des arabes, des femmes avec un voile : on est plus comme des animaux, comme si c'était bizarre qu'on soit là... même si c'est encore compliqué parfois. Y a toujours des gens pas très gentils qui disent gratuitement « Vous les noirs blablabla », mais en vrai, c'est mieux.* » (ancien résident des CAO de Cerisy-la-Forêt et Condé-sur-Vire, août 2022).

Encadré n° 13 : Réfugiés : le droit de n'être utiles à rien ?

Accueillir les personnes migrantes dans une commune semble devoir trouver une justification : repeupler des espaces en déclin, répondre à un besoin de main-d'œuvre, sauver l'ouverture d'une école, etc. C'est d'ailleurs pour répondre à ces besoins que la dispersion des exilés a été expliquée par les gouvernements successifs. Parallèlement, les exilés semblent trouver grâce aux yeux des populations locales par des prédispositions ou des dons recherchés : les reportages se multiplient pour retracer les parcours de personnes migrantes devenues artistes, médecins, pompiers, avocats, etc. Autant de parcours exemplaires qui placent les populations accueillantes dans l'attente de qualités extraordinaires de la personne accueillie pour accepter de l'intégrer en leur sein.

Ainsi, pèse sur les réfugiés une injonction à l'intégration (chapitre 9) mais aussi à répondre à un besoin, à une utilité, pour les espaces d'accueil. Certains réfugiés vont répondre aisément à ces injonctions, en scolarisant leurs enfants, en travaillant et/ou en participant activement à la vie locale. Toutefois, la vie des réfugiés ne peut se cantonner à la recherche de réponses aux besoins des espaces d'accueil pour trouver leur légitimité à intégrer la société française. Au vu des difficultés d'insertion auxquelles sont confrontés les réfugiés (chapitre 9), une part d'entre eux ne pourra répondre à ces injonctions : certains resteront célibataires et/ou sans enfants, certains ne trouveront pas de travail, certains ne s'intégreront jamais aux sociétés locales et certains partiront habiter les grandes villes. C'est ainsi que l'utilitarisme de l'accueil des exilés possède des limites quand la recherche des bénéfiques prévaut au devoir d'accueil.

10.1.3. Le difficile maintien des réfugiés dans les espaces ruraux et les petites villes.

Les réfugiés s'installant dans les espaces ruraux et les petits pôles urbains peuvent apparaître comme des vecteurs de dynamismes pour les communes d'accueil. En France, l'installation des réfugiés dans les espaces qui les ont accueillis le temps de leur parcours administratif, n'est pas obligatoire, bien qu'elle puisse être fortement induite : comme illustré au chapitre précédent, dans le cadre des CAO, les travailleurs sociaux remplissent eux-mêmes les demandes de placements dans le parc de logement social, essentiellement dans les petits pôles urbains du département d'accueil. Dans tous les cas, la personne réfugiée peut décider de s'installer ailleurs. Toutefois, la présence rassurante des bénévoles a encouragé de très nombreux résidents de CAO à rester dans ces espaces d'accueil. Si l'on prend l'exemple des trente-cinq résidents du CAO de Cerisy-la-Forêt :

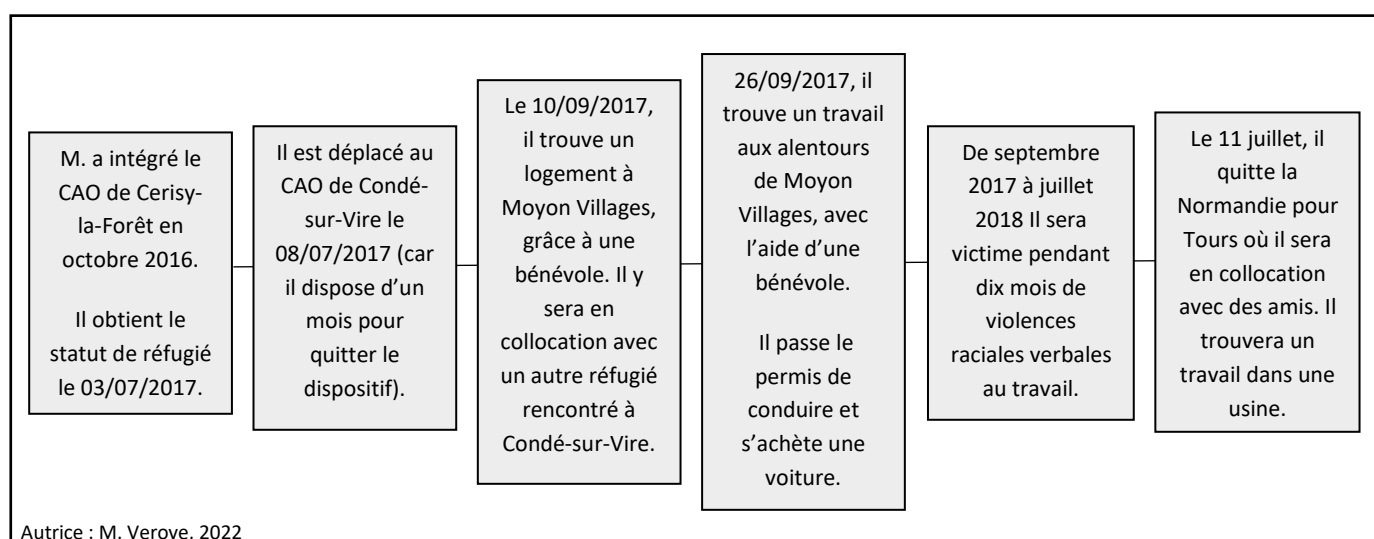
- Cinq ont été déboutés du droit d'asile.
- Quatre sont partis directement vers une grande ville après avoir reçu un titre de séjour (souvent pour rejoindre des proches).
- Vingt-six sont donc restés dans le département de la Manche dans le but de s'y installer durablement.

Cependant, la pérennité de leur installation peut être remise en cause par différents facteurs, qui s'additionnent la plupart du temps :

- Des difficultés de mobilité.
- Des discriminations et/ou des violences quotidiennes, notamment au travail.
- Une fatigue liée à leur impossible invisibilité dans l'espace public.
- Des préférences personnelles pour les grands pôles urbains.
- Une volonté de tout recommencer par eux-mêmes en s'éloignant des souvenirs liés à leur parcours migratoire.
- Des connaissances habitant les grands pôles.

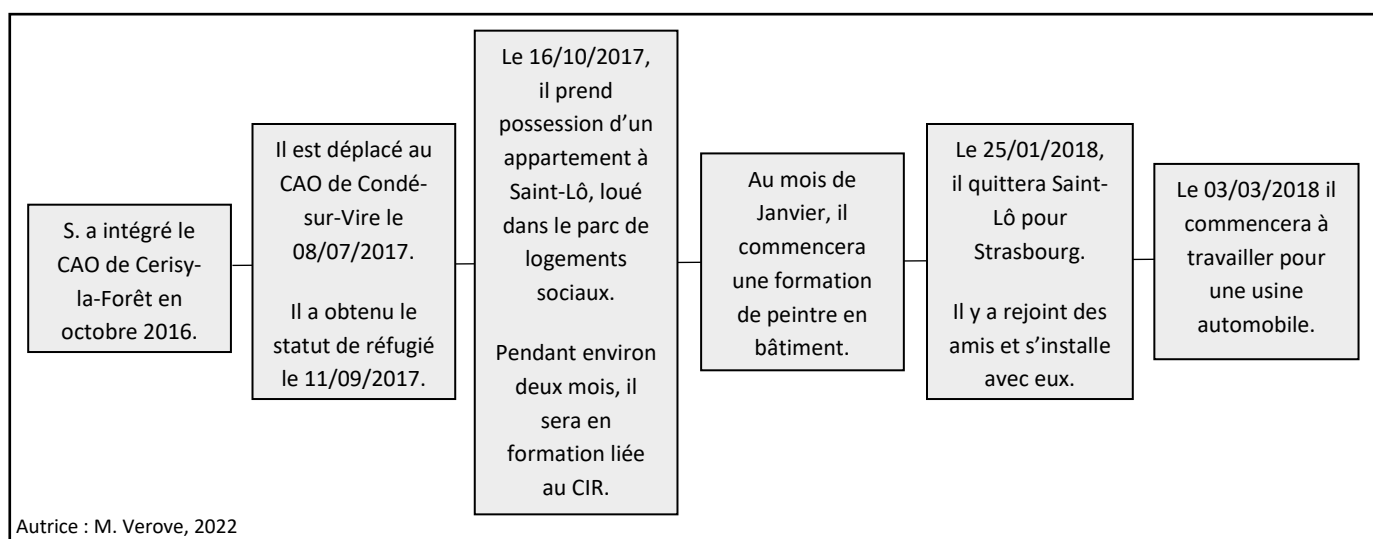
Ces facteurs sont ceux exposés le plus fréquemment par les réfugiés quittant les petits pôles urbains pour partir habiter dans les grandes villes. Les exemples de parcours ci-dessous retracent les itinéraires et causes de départs de certains anciens résidents de CAO.

Figure n° 71 : Schéma du parcours de M.



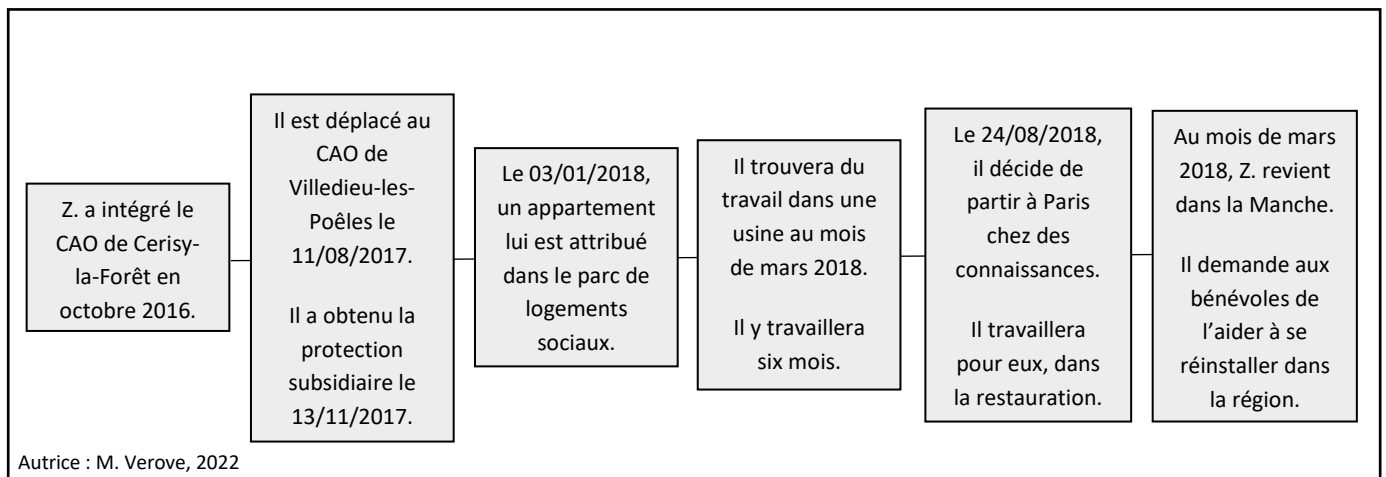
Ce premier parcours présenté est celui de M., ancien résident du CAO de Cerisy-la-Forêt, déplacé quelques semaines au CAO de Condé-sur-Vire. Il y a rencontré un autre résident, récemment pris en charge dans les CAO mais qui avait déjà entrepris une demande d'asile avant son arrivée en Normandie. Ces deux résidents ont pu sortir du dispositif presque au même moment. Une bénévole a réussi à leur trouver un logement à Moyon Villages (50). M. y a trouvé du travail très rapidement. Toutefois, il y subissait des humiliations et des violences verbales de façon quotidienne : « *Le patron il sait pas, mais mes collègues sont vraiment pas gentils. Ils se moquent toujours de moi et s'amuse à me faire plein de choses.* ». A cela, s'est ajouté une grande fatigue liée à son incapacité à pratiquer l'espace public dans l'indifférence générale : « *Quand je sors, les gens toujours ils me regardent. Des fois ils s'arrêtent et ils me regardent passer. C'est normal ça ?* » (M., réfugié, janvier 2018). Des amis rencontrés à Calais et installés à Tours lui ont proposé de les rejoindre. M. a alors décidé de partir les retrouver et de s'installer en collocation avec eux. Ses amis l'ont aidé à trouver du travail puisqu'il a été employé dans la même entreprise qu'eux. C'est une entreprise industrielle de construction automobile, il y réalise un travail à la chaîne. Pour M., ce sont les violences quotidiennes reçues au sein de son entreprise, par ses collègues de travail et un mal-être latent ressenti au contact des populations locales qui ont provoqué son départ du département de la Manche.

Figure n° 72 : Schéma du parcours de S.



S. est arrivé au CAO de Cerisy-la-Forêt en octobre 2016. Il a été déplacé au CAO de Condé-sur-Vire au mois de juillet. Il y a obtenu le statut de réfugié au mois de septembre 2017. Après sa sortie du dispositif, un logement lui a été attribué à Saint-Lô, au sein du parc des logements sociaux. C'est après la réalisation de ses formations obligatoires et d'une formation débutée pour devenir peintre en bâtiment, qu'il a décidé de partir à Strasbourg rejoindre des amis : *« Saint-Lô c'est trop petit. Il n'y a rien à faire. On s'ennuie ici ! Moi j'aime bien rencontrer des gens, faire des choses. J'aime bien les grandes villes. Ici c'est trop petit. Et les gens ne sont pas toujours gentils. C'est dur de quitter les bénévoles, mais je ne veux pas faire ma vie ici. »* (S., réfugié, Saint-Lô, janvier 2018). Pour S., c'est avant tout la recherche des grandes villes qui a provoqué son départ de Saint-Lô. Cette personne était jeune et avait principalement habité les très grandes villes (Khartoum, Tripoli, etc.). Il aimait particulièrement le dynamisme des grandes villes qu'il n'a pas retrouvé à Saint-Lô. A cela s'est aussi ajouté un sentiment de mal-être lorsqu'il y pratiquait l'espace public, dû à un sentiment d'être perpétuellement observé et dévisagé. La possibilité de rejoindre des connaissances dans une grande ville a facilité son départ. Là encore, S. a trouvé du travail facilement, par ses amis, dans le domaine industriel et automobile également.

Figure n° 73 : Schéma du parcours de Z.



Z. est arrivé au CAO de Cerisy-la-Forêt en octobre 2016, puis a été déplacé au CAO de Villedieu-les-Poêles en août 2017. Il y obtiendra la protection subsidiaire au mois de novembre 2017. En sortant du dispositif, un appartement lui est attribué à Villedieu-les-Poêles. Il trouvera rapidement du travail dans une usine agro-alimentaire. Toutefois, au mois d'août 2018, il quitte brutalement son travail et part s'installer à Paris chez des connaissances : « *Paris c'est mieux. Y a plus d'Afghans. On n'est pas regardé bizarre. A Villedieu tout est difficile. Les gens difficiles, le travail difficile, aller au travail difficile*¹⁶³. » (Z., détenteur de la protection subsidiaire, message vocal reçu, septembre 2018). Pour Z. C'est une préférence pour les grandes villes qui a encouragé son départ du département de la Manche. Mais c'est aussi un sentiment de mal-être qui a engendré cette prise de décision : des comportements teintés de racisme, des regards appuyés et une dépendance dans le cadre de sa mobilité, ont rendu son quotidien difficilement supportable.

De façon plus globale, le départ des réfugiés vers les grandes villes, après avoir essayé de s'installer dans les petits pôles urbains, a été fréquent. Pour reprendre l'exemple du CAO de Cerisy-la-Forêt, bien que vingt-six aient choisi de s'installer dans les petits pôles urbains manchois, huit d'entre eux ont décidé, au bout de quelques mois, de partir vers les grandes villes. Ce chiffre correspond à environ un tiers de l'effectif ayant dans un premier temps voulu rester dans les petits pôles urbains. Des observations similaires ont été faites lors du suivi des anciens résidents des autres CAO de Normandie.

¹⁶³ Ce réfugié habitait à une quinzaine de kilomètres de son travail, s'y déplacer était compliqué car il n'y avait pas de transport en commun et il n'avait pas de permis. Il dépendait en grande partie de ses collègues de travail qui devaient venir le chercher à Villedieu-les-Poêles.

Ces observations révèlent ainsi que le maintien des réfugiés dans les petits pôles urbains est fragile (Martin, 2020). Ces espaces n'offrent pas les mêmes dynamismes et n'offrent pas les mêmes conditions de mobilité. Mais c'est aussi la place qu'offrent les populations locales aux exilés qui n'apparaît pas suffisante. Les discriminations, violences raciales, et les façons dont les populations locales dévisagent, presque systématiquement, les personnes étrangères, les excluent d'une société dans laquelle les anciens résidents de CAO cherchent à s'insérer. La représentation des grands pôles urbains multiculturels et dynamiques provoque chez certains des volontés de départ vers ces espaces qui leur apparaissent plus accueillants.

Toutefois, certains résidents, après être partis vers une grande ville, reviennent dans les petits pôles urbains, souvent pour retrouver l'aide des bénévoles, comme l'illustre le parcours de Z. (page 411). Ce sont souvent les résidents qui sont partis rejoindre des connaissances mais qui ont eu des difficultés dans leur insertion professionnelle ou dans leur recherche de logement. Ce sont aussi des résidents qui ont pu également subir des discriminations et des violences raciales dans les grandes villes, et qui ont fait face à certaines désillusions. Les bénévoles sont des personnes rassurantes pour les anciens résidents de CAO. Il n'est ainsi pas rare que les exilés reviennent chercher leur protection et leur accompagnement.

De ce point de vue, les bénévoles apparaissent comme une aide indispensable pour améliorer les conditions de vie des résidents des CAO. Mais ils sont aussi une aide indispensable pour leur insertion dans la société française. Ce sous chapitre nous montre également que les bénévoles provoquent aussi la volonté des réfugiés de s'installer dans les espaces qui les ont accueillis lors de leur placement en CAO, ou d'y revenir. Les bénévoles ont un rôle fixateur, renforcé par les difficultés de socialisation des réfugiés. Les bénévoles restent parfois longtemps les seuls contacts bienveillants que les exilés ont avec la société française.

10.2. La proximité spatiale des exilés et des populations locales a-t-elle engendré une acceptation globale des populations étrangères ?

10.2.1. L'engagement des populations locales

Comme exposé aux chapitres 5 et 8, les bénévoles des collectifs intervenant dans les CAO sont en très grande majorité des femmes, âgées et de classes moyennes (avec une sur-représentation des employés de l'Education Nationale). Ce statut n'est pas étonnant puisque les déterminants sociaux ont un impact quant à l'engagement des populations locales (Cottin-Marx, 2019). Il apparaît que les classes aisées, ou plutôt les personnes ayant reçu un certain niveau d'instruction, sont plus enclines à intégrer des associations, notamment humanitaires (Héran, 1998). Les personnes s'étant engagées dans ces collectifs sont également des électeurs se disant « à gauche », sans être des militants politiques. Leurs implications dans ce type de collectifs ne semblent ainsi pas étonnantes. Les partis politiques de gauche se placent à l'opposition des partis d'extrême droite quant aux politiques d'accueil qu'ils souhaitent mettre en place pour les exilés, basées avant tout sur des volontés humanitaires et accueillantes. Mais ces bénévoles, bien que « à gauche » votent assez souvent pour les partis politiques qui ne sont pas radicaux, comme le Parti Socialiste. C'est ainsi que le cadre initial de collectifs, basé sur des actions occupationnelles sans prétendre à un militantisme pour les droits des étrangers, a pu convaincre ces bénévoles, impliqués sans pour autant être politisés : « *L'élan d'engagement se stabilise et se pérennise alors, parce que les ressources identitaires fournies par l'association correspondent aux attentes de cohérence identitaire implicitement formulées* » (Havard Duclos et Nicourd, 2005, p. 64-65). Nous l'avons cependant vu au chapitre 6, les personnes ayant intégré les collectifs se sont, au fur et à mesure, politisées. La politisation des populations locales par le milieu associatif entraîne les individus à se construire et à « *définir différemment leurs intérêts particuliers, dans un sens plus soucieux de la « grande société* » ». (Hamidi, 2017, p. 348).

Nous avons vu au début de ce chapitre que l'implication des populations locales a insufflé de nouveaux dynamismes dans les communes d'accueil, notamment par les événements culturels et sportifs. C'est par ces événements que les exilés ont pu faire la rencontre des populations locales. Toutefois, la majorité des événements, auxquels ont participé les résidents, regroupaient des populations locales proches d'une même catégorie sociale : les personnes venant aux expositions de peintures, aux spectacles de danse ou encore aux concerts, étaient le plus souvent les populations disposant d'un capital culturel, les rendant enclines à participer à

ces événements. Seuls les tournois de football ou de futsal ont pu permettre la rencontre entre les résidents des CAO et toutes les catégories sociales de populations locales.

Il est ainsi apparu que l'engagement des populations locales en faveur de l'accueil des exilés œuvre en vase clos, excluant de par son fonctionnement les autres catégories sociales, notamment les plus populaires :

- Lors des manifestations qui ont eu lieu suite à l'annonce de la création des CAO, de nombreux habitants, venant majoritairement des catégories sociales les plus populaires, ont fait entendre leur hostilité à l'arrivée des exilés. Une partie d'entre eux expliquait ne pas comprendre que l'Etat finançait l'accueil des « migrants » alors qu'eux ne bénéficiaient pas d'aides. Face à eux, les manifestants en faveur de l'accueil des exilés, étaient essentiellement composés de la classe moyenne. Cette opposition entre « les racistes » et « les bourgeois »¹⁶⁴, terme qui correspondent à des représentations sociales, a marqué les populations locales. Lorsque les tensions ont pris fin, ce clivage n'a cependant pas disparu : les bénévoles sont assez peu allés vers les habitants ne s'étant pas engagés dès le début, et les anciens manifestants hostiles ont rejeté un possible bénévolat pour ne pas être en lien avec les volontaires : « Les bénévoles « fourmis » et une association pas très ouverte à l'implication des locaux » ; « Bénévoles bourgeois ! » ; « Juste des pro-migrants ! » (Réponses aux questionnaires à destination des populations locales).
- Les catégories populaires se sont assez peu intégrées aux collectifs, par peur de ne pas être en capacité d'apprendre des choses aux exilés ou de se faire comprendre d'eux (chapitre 8).
- Les institutions politiques (les préfectures ou les municipalités) ont très peu fait le lien entre résidents et populations locales, n'encourageant pas les rencontres et les initiatives.
- Les bénévoles et résidents ont participé à des événements regroupant des catégories sociales similaires à celles des volontaires : des personnes possédant un capital culturel et étant plutôt des votants « à gauche ».

¹⁶⁴ Qualificatifs entendus à de nombreuses reprises lors des manifestations ayant eu lieu en octobre 2016 (La Chapelle-sur-Vire et Serquigny).

Les personnes qui se sont engagées dans les collectifs et qui ont été au contact des exilés, par des événements, ont le plus souvent été des habitants qui ne voyaient pas les exilés comme une menace potentielle. Les formes d'engagement et de politisation qui enregistrent une pérennité d'action ont touché avant tout les classes moyennes présentes dans les campagnes¹⁶⁵ sans inclure les classes les plus populaires.

10.2.2. La pérennité des stigmatisations et du racisme

Nous avons vu au chapitre précédent que les discriminations à l'encontre des résidents des CAO et des réfugiés sont régulières et n'ont pas diminué avec le temps et l'installation des exilés. Des individus, peu importe leur classe sociale, peuvent avoir eu ce type de comportements, comme illustré au chapitre précédent, avec un chef d'entreprise ayant souhaité que la personne réfugiée soit « *laissée dans la Méditerranée* » (Chapitre 9). Cependant, il semble que les classes les plus populaires des espaces ruraux soient majoritairement à l'origine de ces comportements. Comme l'explique Benoît Coquard : « *Dans les classes populaires rurales, les travailleurs précaires sont les premiers touchés par le retrait de l'Etat et l'isolement géographique, en dépit des grandes annonces qui reviennent périodiquement sur le « désenclavement nécessaire de nos campagnes ». Ils se retrouvent ainsi prisonniers d'une « autochtonie de la précarité » laissant peu de perspectives d'avenir* » (Coquard, 2019). Dans son ouvrage, Benoît Coquard explique que si ces catégories les plus populaires sont plus enclines à avoir des comportements racistes et voter à l'extrême droite, c'est pour trouver une identité de groupe et « faire bloc » contre le reste de la société. Les relations sociales des classes les plus défavorisées des espaces ruraux sont fortement marquées par une solidarité de classe et une protection : « déjà nous », qui entend devoir mettre en place une préférence pour conserver ses faibles acquis. C'est tout d'abord une fragilité économique et un sentiment de ne jamais réussir à se sortir de cette situation qui va toucher cette catégorie sociale. Les personnes étrangères deviennent alors des individus qui, lorsqu'ils sont aidés, touchent des aides financières que les français les plus précaires auraient pu et dû toucher. La pérennité des comportements racistes et discriminants sont, dans les espaces peu denses, en partie dus à la résurgence du désœuvrement dans lequel les populations locales sont plongées.

¹⁶⁵ L'engagement des populations locales hostiles à la présence des exilés s'est révélé par des regroupements d'individus, mais ils n'ont pas perduré dans le temps et se sont systématiquement arrêtés après l'arrivée des résidents des CAO.

Il semble ainsi que la présence des exilés et leur proximité spatiale avec les populations locales n'ont pas permis de créer une proximité sociale. Nous venons de voir que les populations locales ont souvent été peu intégrées à l'accueil des résidents des CAO. Il apparaît que ce manque d'inclusion et de dialogue a entraîné la permanence des stéréotypes qui pèsent sur les personnes étrangères. Toutefois, certains habitants ont fini par accepter les personnes étrangères sur leur commune, tout en conservant leur hostilité à l'égard des autres exilés :

« Cette fois, ça s'est bien passé, mais on n'aura pas toujours cette chance... les migrants n'ont rien à faire dans des bleds paumés, ça va provoquer de la délinquance » (Habitant de La Chapelle-sur-Vire, questionnaire aux populations locales).

« Non mais lui il est gentil et ...bon, en fait, lui il fait des efforts. Parce qu'on le sait hein, ce n'est pas toujours comme ça. Un comme ça, ça va, mais on ne va pas accueillir tout le monde ici, on ne va plus être chez nous après. Parce que y en a qui refusent, qui continuent de faire comme chez eux hein. » (Habitant d'une commune rurale où s'est installé un réfugié, Manche, octobre 2019).

Ce « chez eux » et ce « chez nous » montrent d'une part que les étrangers (d'origine subsaharienne et du Moyen-Orient) sont exclus automatiquement des populations locales, comme s'ils n'étaient pas à leur place, comme s'il était admis que leur culture est trop différente de celle des français pour espérer vivre ensemble. Toutefois, les populations étrangères que les habitants ont côtoyées via les CAO sont englobées dans ce « chez nous » sous réserve de comportements exemplaires ou d'assimilation de la culture française : la personne peut être considérée comme « acceptable » si sa culture d'origine est visiblement effacée. Pour ces habitants, l'accueil des exilés sur leur commune est vécu comme un sursis, comme quelque chose qui aurait très certainement pu mal se passer et qui ne doit pas être renouvelé afin de ne pas faire courir à nouveau un risque.

10.3. Quand l'arrivée d'exilés recompose le maillage associatif normand

10.3.1. Quand les nouvelles solidarités locales rencontrent le militantisme ancré des villes

Comme exposé aux chapitres 6 et 7, les collectifs qui sont intervenus auprès des exilés des CAO dans les nouvelles communes d'accueil, ont regroupé essentiellement des populations locales. En créant ces collectifs, les membres fondateurs avaient avant tout pour objectif de rassembler toutes les personnes souhaitant apporter une aide aux exilés et harmoniser les actions. Ces collectifs sont nés dans des espaces où aucune autre association d'aide aux exilés n'existait. Ils ont ainsi mis en place leurs actions sans liens avec les autres associations présentes dans les pôles urbains. Cet isolement des autres regroupements militants s'explique d'une part par l'éloignement géographique, et d'autre part, par le fait que la très grande majorité des bénévoles n'avait aucun lien avec d'autres associations¹⁶⁶.

L'arrivée de ces nouvelles solidarités a parfois été bien appréhendée par les associations historiquement implantées dans les villes : « *On attendait un peu de savoir à quelle sauce on allait être mangé... on se doutait qu'on allait avoir des arrivées dans la Manche, et on se méfiait aussi des gens quoi, on entendait que des gens allaient se mobiliser contre leur venue... [...] Mais on a vu aussi que des gens se motivaient pour accueillir les gars, que l'accueil allait se faire en fait quoi. Bon les premiers temps on est quand même venu au centre pour euh... voir les besoins car c'est vrai que nous on a l'habitude, on est équipé et tout ça... Mais on a rapidement vu que le collectifs s'était bien organisé, que les bénévoles étaient motivés. Et c'est vrai qu'avec le CSLAM, on est bien occupé, entre les familles et les mineurs [...] En fait, c'est mieux de se faire confiance, de pouvoir se partager le travail, on est plus efficace comme ça. Après, j'ai bien sûr dit à [noms des membres fondateurs] que nous, on était là si besoin. Qu'il ne fallait pas qu'ils hésitent. Que c'était important. Que... voilà, pour des questions juridiques, pour euh... si certains gars étaient déboutés... on pouvait intervenir quoi ! » (Joël Fraboulet, directeur du CSLAM, Saint-Lô, février 2018). Cet exemple montre que certaines associations historiques ont préféré laisser les nouvelles solidarités locales se créer, en leur apportant un soutien, une aide, si elles en avaient le besoin. Dans le cadre du département de la Manche, le CSLAM a été de nombreuses fois mobilisé par les bénévoles du CSM50, pour des questions juridiques, ou lorsqu'il a fallu trouver des hébergements pour des résidents déboutés du droit d'asile. Ces deux collectifs se sont parfois entraïdés lors de*

¹⁶⁶ Nous avons vu au chapitre 5 que la très grande majorité des bénévoles des CAO de Normandie ne s'étaient avant jamais impliqués pour la cause des exilés.

mobilisations : le CSLAM est venu agrandir les rangs des manifestants lors de mobilisations créées par le CSM50 contre la procédure Dublin, et les membres du CSM50 sont venus manifester auprès des membres du CSLAM lors de menaces d'expulsions de familles d'Europe de l'Est. Ces deux collectifs ont également fait des réunions avec la préfecture de la Manche, dans le but de porter ensemble la voix des exilés localisés dans le département.

Mais la création de ces nouvelles solidarités locales et rurales, n'a pas toujours été accueillie de façon favorable par les autres collectifs implantés historiquement dans les pôles urbains. Comme expliqué au chapitre 7, les regroupements de citoyens qui ont voulu intervenir dans les CAO ont été particulièrement surveillés par les acteurs gestionnaires : obligation de donner les noms des organisateurs à la préfecture du département, obligation d'insérer dans la boucle des mails concernant les activités du collectif, les travailleurs sociaux et directeurs de structures, etc. Et puisque la majorité des bénévoles de ces collectifs (ainsi que les membres fondateurs) n'était précédemment pas des militants (pour les droits des exilés ou tout autre forme d'engagement), ils se sont facilement pliés aux exigences des acteurs décisionnaires. Mais comme exposé au chapitre 7, si les bénévoles ont été aisément malléables par les acteurs décisionnaires, c'est par leur ignorance des relations entre les acteurs politiques et les acteurs militants. Et c'est bien, progressivement, au fur et à mesure de leur politisation, que les membres de collectifs sont entrés en conflits avec les acteurs décisionnaires car ils ont décidé de ne plus respecter les injonctions de ces derniers.

Toutefois, le manque d'engagement des membres des collectifs intervenant dans les CAO a été la preuve suffisante pour certains militants de longue date, que les acteurs de ces nouvelles solidarités locales étaient des partenaires des acteurs gestionnaires dans le contrôle des exilés. Par exemple, certains de ces militants ont participé à la première réunion de création du CSM50, organisée (par obligation) dans les locaux de Coallia. A l'explication de la « Charte du Bénévole » rédigée par les membres fondateurs (Annexe n°3) et à la mention du côté « apolitique » de celui-ci, ces militants s'y sont opposés : « *Mais tout est politique ! S'asseoir dans l'herbe c'est politique, jouer au foot c'est politique !* » (Militant, réunion du 4 novembre 2016, Saint-Lô). Après cette réunion, une lettre ouverte a été publiée dans le journal en ligne « Expansive.info. Rennes et alentours. » :

Lettre ouverte au Collectif Solidarité Migrant 50 et à l'association Coallia

Publié le 27 novembre 2016

Cette lettre ouverte dénonce la gestion des CAO par Coallia dans la Manche. Elle fait écho à la situation vécue par les migrants du CAO de Rennes, tenu également par Coallia.

Nous qui n'avons pas adhéré à votre collectif, nous souhaitons vous informer de nos raisons. Nous avons été très étonné-es de la précipitation avec laquelle ce collectif a été créé, par le manque de concertation et de transparence quant à son organisation. Il n'est pas anodin qu'un collectif de bénévoles soit issu d'une association inféodée à l'État : Coallia.

A la réunion de présentation du collectif, nous avons entendu que les bénévoles souhaitant intervenir devaient fournir leur état civil. Les listes des noms seraient alors transmises à la préfecture pour avoir l'autorisation de rentrer en contact avec les réfugiés. Les personnes fichées S ne seront pas autorisées à venir dans les CAO. Cela concerne de nombreux militants écologistes, opposants à la loi travail, soutiens aux migrants. Celles-ci ont été fichées S dans la foulée de l'État d'urgence avec comme volonté de criminaliser toute forme d'opposition. Nous avons entendu qu'il ne fallait pas avoir de relations avec les médias, seuls les membres fondateurs communiquent à l'extérieur. Nous avons entendu les bons conseils : la moitié finira dans un charter alors ne vous attachez pas trop ; si vous donnez vos numéros de téléphone, c'est à vos risques et périls.

Nous avons entendu que Coallia gérait l'hébergement, la nourriture et l'administratif, et, que le CSM50 n'avait qu'une visée occupationnelle. Or, nous avons fait remonter qu'à Cerisy-la-Forêt, les réfugiés se plaignaient du manque de nourriture, il nous a été répondu-es : « ils ne savent pas partager ». Gérer l'hébergement ? Coallia n'a pas hésité à prévenir la police quand des travailleurs immigrés se sont retrouvés en situation irrégulière dans le foyer Tuiller, en Île de France. Coallia trahit les engagements moraux du travail social.

Nous avons entendu que le collectif était apolitique et non-militant, et qu'il avait la prétention de contrôler toute intervention auprès des réfugiés. Nous avons compris que nous étions sommé-es de nous plier aux règles qui avaient été arbitrairement imposées par les 15 membres fondateurs du CSM50.

Le CSM 50 vise à étouffer toutes autres formes d'organisations et à maintenir les réfugié-es dans un état d'isolement et de dépendance infantilissante. C'est une atteinte aux libertés. Sans informations ils ne peuvent pas prendre de vraies décisions pour eux-même, ils ne peuvent pas faire valoir leurs droits et décider de leur avenir. Lorsque des brochures sur les droits des demandeurs d'asile déboutés ont été distribuées, une bénévole du CSM50 en a aussitôt averti le directeur régional de Coallia. Pas besoin de police, les bénévoles du CSM 50 s'en chargent. Nous avons appris ultérieurement que le directeur avait imposé de reprendre toutes les brochures distribuées, allant jusqu'à les chercher dans leur chambre, sous les matelas. Dans quel genre d'endroit et de pays contrôle-t-on la lecture et l'information ?

Cela n'est pas notre conception de la solidarité.

Nous n'avons pas attendu et n'allons pas attendre ce collectif pour être actif-active, ici comme ailleurs, avec des réfugié-es. Beaucoup d'entre nous font parti d'associations et de collectifs, et connaissent les difficultés mais aussi les richesses qu'il y a à s'organiser ensemble. Les réfugiés n'étaient pas conviés à cette réunion, d'après un des "membres fondateurs " cela n'était pas l'objet de la réunion... Nous pensons que cette attitude est infantilisante, ramène les réfugié-es au statut d'objet que l'on déplace sans les en informer, que l'on occupe pour qu'ils se tiennent tranquilles. Nous pensons qu'il n'est pas possible de s'organiser au-dessus d'eux, sans eux, qu'il faut faire "avec" et non pas "pour". Les réfugié-es sont des humains libres, pensant, sachant et pouvant s'organiser de façon autonome. Nous n'agissons pas par charité mais bien parce que nous sommes révolté-es par les conditions dans lesquelles ils/elles sont arrivé-es en Europe, par le nombre de personnes qui ont laissé leur vie dans la méditerranée. Nous n'ignorons pas que la France est un des plus grands vendeurs d'armes au monde. De grandes entreprises françaises (Thalès, Bouygue, Vinci ...) vendent des armes et « sécurisent » les frontières de l'Europe, de façon mortifère. La politique étrangère et militaire, le passé colonial mais surtout les intérêts économiques (or, uranium, diamant, pétrole,...) de la France sont pleinement responsables des situations que les réfugié-es ont dû quitter. L'État compte sur la générosité populaire pour palier au manque matériel dans les CAO, alors que dans le même temps lors des évacuations, il n'hésite pas à jeter dans les bennes à ordures les dons des populations solidaires avec les migrant-es. C'est scandaleusement banal.

Nous pensons qu'ici comme à Calais les migrant-es sont les bienvenu-es, que chacun-e a le droit de se rendre là où il le souhaite, là où la nécessité le pousse.

Est-ce dire qu'un collectif est apolitique parce qu'il ne fait pas de vague, obéit aux injonctions de l'État, s'autopolice et entend policer les autres, infantilise les réfugié-es et organise leur isolement ?

Un collectif est-il apolitique lorsqu'il demande aux bénévoles de fournir leur identité, de ne pas s'attacher aux réfugié-es (pour s'assurer de leurs expulsions sans vagues ?), de faire de "l'occupationnel" (mot emprunté au monde du travail social généralement utilisé autour du handicap lourd : foyer occupationnel) terme autour duquel il y aurait beaucoup à dire tant il véhicule du mépris et de la condescendance pour des personnes qui ne feraient de leur vie rien d'autre que d'occuper le temps qui passe ???

Hum... Hum...et tout ceci ne serait pas politique ?

Nous pensons au contraire que ce type d'organisation est très politique. Qu'elle agit et collabore avec l'État dans un souci de lisser la situation, de diluer le "problème migrant " sur l'hexagone, d'offrir une image de l'évacuation de Calais réussie aux médias. Tout ceci dans un contexte d'élection présidentielle à venir.

Nous pensons que dans la vie, tout est politique.

Nous luttons pour les droits des migrant-es parce que ce sont aussi nos droits. Nous luttons pour leur liberté parce qu'il s'agit aussi de notre liberté.

No Borders ! No fronteras ! حدود بلا ! Keine Grenzen ! Senza confini ! Υπάρχουν σύνορα !

Amy Grant & Lee Berty

A travers cette lettre ouverte, le CSM50 est accusé d'être un collectif totalement dépendant de la structure gestionnaire et qui permet d'« *étouffer toutes autres formes d'organisations et à maintenir les réfugié-es dans un état d'isolement et de dépendance infantilisante* ». Cet exemple illustre comment les nouvelles solidarités locales ont pu être accueillies par certains acteurs militants qui ont fait preuve d'une très grande méfiance quant aux nouvelles personnes souhaitant s'engager auprès des exilés. Mais cette méfiance qui se laisse entrevoir par cette lettre ouverte a aussi pu entraîner l'exclusion de ces nouvelles solidarités locales, de dynamiques régionales et nationales. « L'AG de lutte contre toutes les expulsions de Caen » a, par exemple, organisé à Caen en janvier 2017, des rencontres nationales entre collectifs solidaires avec les exilés. Ces rencontres devaient servir à dialoguer et s'organiser nationalement après le démantèlement du camp de Calais et la répartition des exilés dans les CAO. La présence du CSM50 à ces journées a été refusée par l'AG, s'expliquant en renvoyant à la lettre ouverte, excluant alors le seul collectif intervenant dans le département de la Manche.

Les membres fondateurs du collectif interrogés sur cette lettre ouverte ont expliqué ne pas avoir voulu répondre : « *On a hésité. Franchement parce que bon, c'est n'importe quoi... j'ai bien aimé exercer mon droit de réponse quoi, mais on s'est dit que vraiment ça ne servait à rien, qu'on allait mettre notre énergie ailleurs.* » (Membre fondateur du CSM50, décembre 2016, La Chapelle-sur-Vire). Cette prise à partie semble tout de même avoir provoqué une rupture entre ces collectifs : « *C'est insensé de balancer des choses comme ça ! Depuis quand le collectif fait partie de Coallia ? Mais tout est faux dans leur lettre ! En même temps ils sont venus à une seule réunion, et après ils balancent ça parce que ça ne leur a pas plu ! Mais fallait venir nous voir, nous poser des questions ! Parce que déjà les bénévoles n'ont pas à donner leur identité ou je ne sais quoi ! C'était que nous, juste les créateurs, qui étions obligés de nous identifier à la Préfecture ! Et puis s'ils étaient venus nous voir, ça nous aurait permis de bien leur expliquer qu'on n'avait pas le choix en fait, de faire ça à Coallia, qu'on n'avait pas le choix de se plier à leur exigence, sinon on n'aurait jamais eu les autorisations pour entrer dans les centres ! Parce que eux franchement ils ont fait quoi ? Ils sont venus à la réunion ils nous ont dit « Mais tout est politique » et ils ont distribué un tract dégueulasse aux gars et voilà le tour est joué ! Quelle grande implication ! Ah oui parce que le coup des tracts dans leur lettre là... mais c'est les assistantes sociales qui les ont enlevés et tout, nous on n'a rien à voir là-dedans ! Alors avant de nous accuser, faudrait peut-être déjà faire la différence entre employés de Coallia et bénévoles. Et leur truc de « Tout est politique » bah oui, on le sait bien que venir*

voir les gars et les aider c'est politique ! Si tout le monde ne le fait pas, c'est bien que c'est politique ! Surtout que nous à la base, c'est vraiment parce qu'on a été choqué de ce que les gens ont pu dire sur les migrants, alors bien sûr que c'est politique... mais on fait quoi alors ? On dit au Préfet « ah non mais nous on est de gauche, on est là pour protéger les gars de vous » et après on n'aurait jamais pu entrer dans les centres ! Bon voilà ! Je suis énervé maintenant ! [Rires] » (Membre fondateur du CSM50, décembre 2016, Cerisy-la-Forêt).

Il apparaît aussi que l'intégration des nouvelles solidarités locales au sein de l'organisation militante déjà en place ne s'est pas faite avec évidence. Les nouvelles personnes souhaitant s'engager auprès des exilés ont dû trouver et prouver leur légitimité au sein du monde militant, en particulier lorsqu'elles sont étrangères à ce monde. Le fait que ces personnes n'aient pas les codes du militantisme a pu engendrer leur exclusion du maillage associatif. Cet exemple de conflits entre collectifs illustre la complexité des luttes pour les droits des étrangers et la multitude des formes d'engagement.

10.3.2. Trouver sa place au sein du maillage associatif

Les collectifs s'étant créés autour de l'accueil des exilés des CAO ont des actions et une implication très locales. Les bénévoles sont particulièrement attachés à la situation des sites se trouvant près de chez eux. Ils concentrent toute leur attention sur les conditions de vie et de prise en charge des exilés placés dans les CAO : certains bénévoles habitent à Saint-Lô et ne suivent que les résidents du CAO de Condé-Torigny (par exemple), alors que d'autres exilés en situation de vulnérabilité et précarité se localisent dans leur commune. Ceux-ci sont pris en charge par d'autres associations (dans cet exemple, par le CSLAM). La démarche des bénévoles des CAO n'est alors pas que locale, elle est aussi particulièrement attachée à des lieux d'hébergement qui vont concentrer leur attention et leurs actions.

Les collectifs créés en France pour intervenir dans les CAO ont rarement échangé entre eux, que cela soit entre les départements ou entre les communes d'accueil (hormis pour le CSM50 puisque ce collectif est départemental, les bénévoles intervenant dans différents sites avaient automatiquement des liens entre eux). Les mobilisations contre la procédure Dublin ayant eu lieu dans de nombreux départements n'ont, par exemple, pas provoqué d'alliance entre les collectifs. Cette absence de partenariat est due au fait que la majorité des bénévoles

découvrait le monde associatif. S'organiser rapidement, allier ses forces entre collectifs n'ont pas été une évidence pour ces nouveaux militants.

Encadré n° 14 : De « collectif » à « association ».

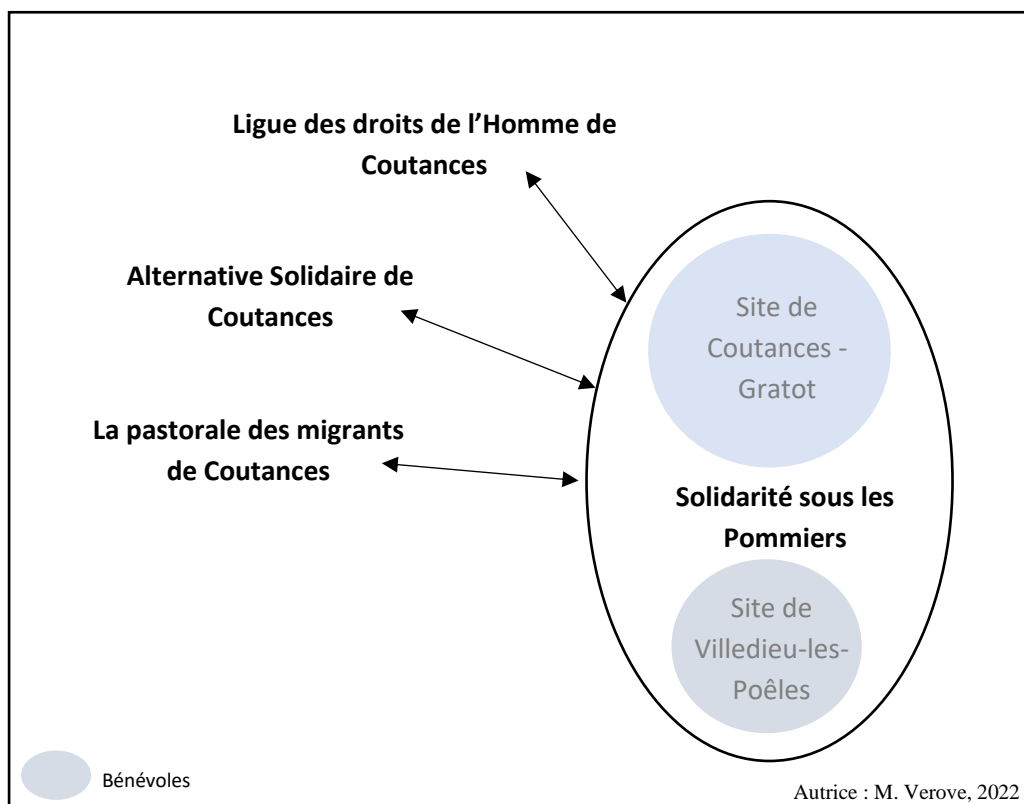
La majorité des regroupements de citoyens souhaitant se mobiliser pour apporter leur aide aux résidents de CAO se sont créés sous la forme de collectif. Le statut de collectif permet une organisation peu structurée entre les bénévoles et permet de ne pas être soumis à un cadre législatif strict. Toutefois, les réalités sont parfois autres, dans le cadre des collectifs intervenant dans les CAO, nous l'avons vu (chapitre 6), les créateurs de ces collectifs jouent parfois le rôle de directeur d'association. Et si le cadre législatif n'est pas strict pour créer un collectif, la pression des acteurs gestionnaires a forcé l'instauration de la « Charte du bénévole ».

Une évolution des collectifs a tout de même eu lieu. La pérennité d'installation des exilés dans les départements et les espaces peu habitués à leur présence a également entretenu les solidarités locales. Des collectifs qui se sont créés de façon spontanée sans avoir idée de la durée de leur action, se sont trouvés, plusieurs années après, à continuer leur engagement et à s'être de mieux en mieux organisés. Toutefois, les collectifs ne peuvent recevoir des dons de la part de partenaires ou d'individus. C'est ainsi que certains collectifs ont décidé de se transformer en association afin de s'ancrer plus fortement dans le maillage associatif local.

C'est par exemple le cas pour l'association intervenant dans les CAO de Domfront et la Ferté-Macé, l'AReDF. Ce regroupement de citoyens s'est par exemple formé en association pour accéder à une meilleure légitimité et pour recevoir légalement des donations. Les adhérents doivent également payer une cotisation annuelle (de 5 euros pour cette association). Cela permet aux bénévoles de disposer de financements pour être autonomes et intervenir plus convenablement auprès des réfugiés : achats de fourniture ou de matériel, paiement de frais d'avocats, aide à l'installation des réfugiés, etc. Dans la Manche, les bénévoles du CSM50 se sont également organisés en association au cours de l'année 2019. Mais là, le CSM50, qui était un collectif départemental, s'est scindé en deux pour faire naître l'association « Solidarité sous les pommiers » (regroupant les sites de Villedieu-les-Poêles et Coutances-Gratot) et « Les gars d'ici et d'ailleurs » (intervenant dans les sites de Condé-Torigny). Le scindement est né, d'une part, par la difficulté de maintenir une cohésion entre les sites à cause de leur éloignement. Il est né, d'autre part, par des mésententes personnelles entre certains bénévoles.

Les premières années de création des collectifs, les liens avec les autres associations (qui n'intervenaient pas spécifiquement dans les CAO) ont été assez rares. C'est au fur et à mesure des événements marquants (manifestation contre la procédure Dublin, ou retour à la rue de résidents particulièrement aimés par les bénévoles) que les collectifs se sont progressivement alliés aux autres associations. La transformation des collectifs en associations a aussi été une étape décisive dans ces alliances, où levées de fonds et dons pouvaient alors se faire en commun. C'est ainsi à partir de 2019 que le maillage associatif a particulièrement évolué. Ces alliances sont représentées par les deux schémas ci-après.

Figure n° 75 : Schéma du maillage associatif dans lequel s'inscrit Solidarité sous les Pommiers



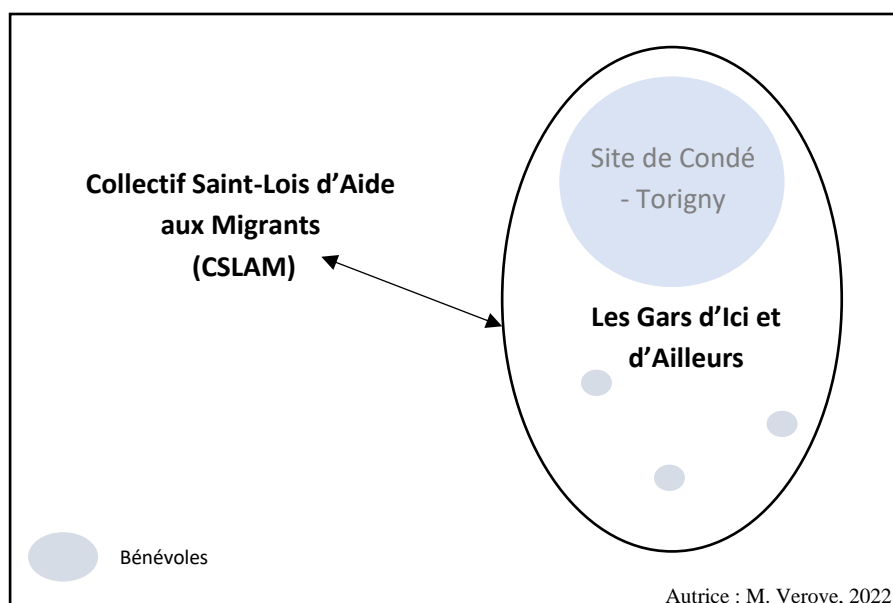
Ce schéma nous montre que l'association Solidarité sous les Pommiers regroupe le site de Coutances et Gratot, ainsi que celui de Villedieu-les-Poêles. La commune de Coutances, plus importante que celle de Villedieu-les-Poêles, concentre un nombre important de structures d'aide aux exilés. Les bénévoles sont aussi plus nombreux sur ce site et la majorité des actions, activités et partenariats avec d'autres associations, se réalisent ainsi à Coutances. Le changement de statut (du CSM50 à Solidarité sous les pommiers) n'a pas eu de répercussions sur l'action des bénévoles et sur le quotidien des résidents des centres. Ces partenariats sont

avant tout motivés par le besoin de soutiens lors de mobilisations (contre la procédure Dublin par exemple), la possibilité de s'entre-aider financièrement.

Nous pouvons voir dans le premier schéma que Solidarité sous les Pommiers s'allie lors d'événements importants (souvent lors d'un risque d'expulsion d'un exilé présent dans la région) à trois autres structures associatives : La Ligue des Droits de l'Homme, Alternative Solidaire (association de solidarité et d'entre-aide) et La pastorale des migrants. Le lien avec la Pastorale des Migrants (association catholique) n'a pas eu de répercussions sur l'association Solidarité sous les Pommiers qui lorsqu'elle était le CSM50 se voulait « laïque ». La portée non-religieuse de l'association reste encore ancrée. Les liens réalisés entre les associations visent avant tout à faire respecter les droits des étrangers, malgré les différences entre elles. Toutefois, si ces alliances ont été réalisables, c'est aussi parce qu'une part des bénévoles de Solidarité sous les Pommiers sont eux-mêmes de confession catholique. Le rapprochement entre ces associations apparaît ainsi naturel et non-problématique pour eux.

A l'inverse de cette situation, les bénévoles du CSM50 qui ont créé Les Gars d'Ici et d'Ailleurs étaient pour la plupart d'entre eux athées. Le rapprochement de leur association avec une structure religieuse n'a pas été souhaité pour conserver la portée laïque de leur action. Le schéma ci-après représente le maillage associatif dans lequel s'inscrivent les bénévoles intervenant dans le site de Condé-Torigny.

Figure n° 76 : Schéma du maillage associatif dans lequel s'inscrit Les Gars d'Ici et d'Ailleurs



Ce schéma montre que ces bénévoles du CSM50 du site Condé-Torigny font aujourd'hui partie de l'association « Les Gars d'Ici et D'ailleurs », formée par des bénévoles intervenant dans le CAO de La Chapelle-sur-Vire (et à sa fermeture, auprès des résidents de Condé-Torigny). Cette association vise à intervenir auprès des résidents des CAO, mais aussi à aider à l'insertion les réfugiés ou loger les déboutés du droit d'asile (souvent passés par les CAO). Comme le montre ce schéma, cette association ne regroupe plus seulement les bénévoles qui interviennent dans les CAO, d'autres personnes ont intégré l'association pour apporter leur aide à ceux quittant le dispositif. Les Gars d'Ici et d'Ailleurs est une association très locale, visant la solidarité avec les exilés présents autour des communes de Tessy-Bocage, Troisgots, Torigny-les-Villes et Condé-sur-Vire.

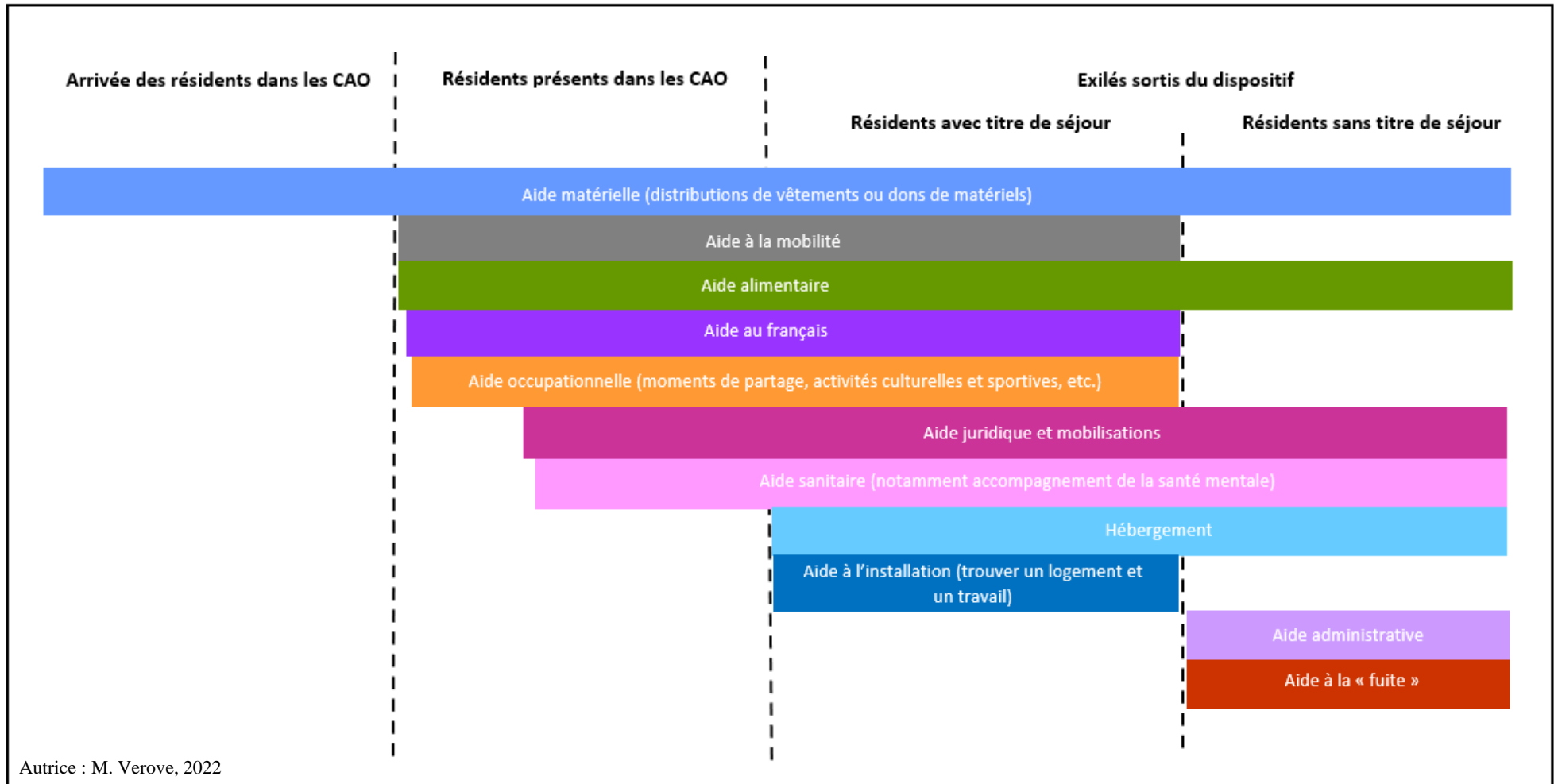
Cette association a créé des liens avec le CSLAM. Ces liens se concentrent sur des entraides possibles entre structures : Le CSLAM bénéficie de l'aide Des Gars d'Ici et D'ailleurs lorsqu'il faut aider à l'insertion d'une famille réfugiée, par exemple. Des gars d'ici et d'ailleurs bénéficie de l'aide du CSLAM lorsqu'un résident est débouté ou lorsque les bénévoles doivent se mobiliser contre une expulsion, par exemple. Leurs liens visent ainsi la complémentarité des moyens disponibles de chaque association afin d'apporter une aide complète aux exilés présents dans la région saint-loise.

Ces exemples nous montrent que les collectifs (ou associations) intervenant dans les CAO se sont progressivement ancrés dans les espaces d'accueil par des partenariats, par des liens qui se sont créés entre eux et d'autres associations, à une échelle très locale. Ces partenariats se sont créés progressivement, parfois au bout de plusieurs années. Leur but étant d'allier leurs compétences et leurs actions pour intervenir auprès des exilés à tous les niveaux : lorsque ceux-ci sont hébergés dans les CAO, lorsque ceux-ci sont déboutés du droit d'asile ou lorsque ceux-ci doivent s'insérer dans la société française.

10.3.3. La fatigue des bénévoles

Cette thèse a permis de montrer que les bénévoles se sont engagés auprès des résidents des CAO et de ceux sortant du dispositif. Leur implication apparaît importante et présente à tous les niveaux : aide matérielle, aide juridique, aide occupationnelle, aide à l'insertion, etc. La diversité et l'importance de leurs actions sont représentées par le schéma ci-après :

Figure n° 77 : Schéma du suivi des bénévoles auprès des exilés ayant intégré les CAO



Ce schéma nous montre que les bénévoles interviennent dans de très nombreux domaines auprès des exilés arrivés dans les espaces ruraux et les petits pôles urbains.

- Une aide matérielle a été mise en place dès l'arrivée des exilés dans ces communes afin de leur apporter des vêtements, du petit mobilier ou même des vélos. Cette aide n'a jamais pris fin puisque les besoins ont perduré : nouveau résident ayant besoin de vêtements, réfugié devant se meubler, etc.
- Les bénévoles participent également à l'aide à la mobilité des exilés. Dans les CAO, les bénévoles vont régulièrement accompagner les résidents faire leurs courses ou les conduire à divers rendez-vous. Cette aide continue à la sortie des CAO, pour les réfugiés : les bénévoles vont en plus, les conduire à leurs formations ou au travail.
- L'aide alimentaire a également été mise en place. Dans les CAO, les bénévoles n'étaient pas seuls à répondre à ce besoin : les traiteurs et les distributions alimentaires ont en premier lieu répondu à cette nécessité. Les bénévoles ont le plus souvent complété certains manques. C'est à la sortie des CAO que les bénévoles ont pu continuer d'apporter cette aide, pour les exilés les plus précaires (ceux touchant le RSA, ou ceux sous OQTF).
- Une aide à l'apprentissage du français a aussi été mise en œuvre. Cette fois, seuls les bénévoles l'ont proposée (hormis les cours obligatoires dispensés dans le cadre du CIR). Cette aide a été organisée dans les CAO : horaires et jours précis, groupes de travail, salle dédiée, etc. Mais cette aide a aussi pu avoir lieu auprès des réfugiés sortis des CAO. Dans ce cas, c'est suite à leur demande, motivée par un besoin de devoir perfectionner son français, ou un besoin d'apprendre à lire et à écrire. Les résidents sortant du dispositif sans titre de séjour n'ont plus bénéficié de cette aide : que cela soit les résidents en procédure Dublin ou les résidents sous OQTF, l'apprentissage du français n'était plus une priorité pour eux.
- Les bénévoles ont également organisé des activités culturelles et sportives pour les résidents des CAO. Ces activités et ces moments de partage ont pu perdurer lorsque certains résidents ont obtenu des titres de séjour : les bénévoles ont continué à emmener certains réfugiés en vacances, voir un concert ou une pièce de théâtre, etc. Ici, encore une fois les exilés sans titre de séjour n'ont pas pu profiter de la continuité de ces activités au vu de leur situation administrative.

- Le chapitre 7 a montré que l'activité des bénévoles s'est progressivement élargie, au fur et à mesure de leur politisation. L'aide juridique (et les mobilisations pouvant les accompagner) a ainsi intégré le champ d'action des volontaires. L'aide aux récits de vie, surveillance des recours, aide aux recours, changements d'avocats, etc. sont autant d'actions réalisées pour les résidents des CAO. Ces aides ont pu continuer lors de leur sortie du dispositif : les résidents ayant obtenu un titre de séjour ont pu être accompagnés dans des renouvellements de titres ou encore des demandes de regroupement familial. Les résidents sans titre ont quant à eux pu être accompagnés vers des demandes de visas, vers de nouvelles demandes d'asile ou dans certains recours.
- Les bénévoles ont également apporté une aide « sanitaire » aux exilés, en particulier au niveau de la prise en charge de leur santé mentale. Dans les CAO, les bénévoles étaient les premiers à tenter d'intervenir pour les résidents en grande détresse psychologique. Cette attention particulière a continué à la sortie des CAO, bien que la prise en charge des exilés (tous statuts confondus) soit extrêmement difficile. Les bénévoles ont aussi pu accompagner les réfugiés dans la recherche d'un médecin traitant, d'un dentiste, etc.
- Certains bénévoles ont également hébergé chez eux des anciens résidents de CAO. Cet hébergement était parfois pour donner le temps au réfugié de trouver un logement. Ce put être aussi pour offrir un toit aux exilés sous OQTF. Dans ce dernier cas, les bénévoles se placent dans l'illégalité.
- Avec les réfugiés, les bénévoles ont également pu leur offrir une aide à l'installation (aide pour trouver un logement, aide pour trouver un travail, etc.) ou encore une aide administrative (tri des papiers, assistance aux démarches administratives, etc.), comme l'a mis en exergue le chapitre 9.
- Enfin, les bénévoles ont pu être une aide à « la fuite » de certains résidents sous OQTF ou procédure Dublin : achats de billet de train, mise en relation avec des associations, etc. Là encore, les bénévoles se placent dans l'illégalité.

Comme le montre la présentation des grandes actions des bénévoles, leur rôle apparaît comme central et « multitâche ». Même si certains bénévoles ne se consacrent qu'à certaines activités (cours de français ou aide à l'installation, par exemple), de nombreux bénévoles tentent de s'impliquer dans chaque champ d'action. Comme le montre le tableau ci-dessous, les

bénévoles ne sont pas seuls à s'impliquer dans ces actions : ils complètent, secondent ou s'ajoutent parfois aux actions d'autres acteurs.

Figure n° 78 : Tableau des implications des acteurs selon les types d'aides à destination des exilés.

Aide matérielle	Aide à la mobilité	Aide Alimentaire	Aide au français	Aide occupationnelle	Aide juridique et mobilisations	Aide sanitaire	Hébergement	Aide à l'installation	Aide administrative	Aide à la "fuite"
Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles	Bénévoles
Populations locales	Populations locales	Travailleurs sociaux	Etat (formation du CIR)		Travailleurs sociaux	Travailleurs sociaux	Autres associations d'aide aux exilés	Travailleurs sociaux		Autres associations d'aide aux exilés
	Travailleurs sociaux	Associations et banques alimentaires			Avocats					
					Autres associations d'aide aux exilés					

Les bénévoles sont parfois les seuls à réaliser une activité, comme pour l'aide occupationnelle ou l'aide administrative. Leurs actions peuvent également s'ajouter aux actions d'autres acteurs, comme pour l'aide matérielle, l'aide à la mobilité, l'aide au français ou encore l'aide à la fuite. Enfin leurs actions peuvent être mises en place pour pallier les manquements de l'action sociale, comme pour l'aide alimentaire, l'aide juridique, l'aide sanitaire, l'hébergement et l'aide à l'installation. L'action des bénévoles apparaît ainsi complète et primordiale pour les exilés.

Il est très clair que l'Etat, en mettant en place les Centres d'Accueil et d'Orientation s'appuie, ou plutôt spécule, sur l'implication des sociétés locales pour pallier ses propres manquements. Ces manquements apparaissent importants et sans la présence des bénévoles les conditions de vie des exilés seraient indéniablement impactées : difficultés à se nourrir, soutien psychologique et juridique inexistant, aide à la mobilité absente, etc. Sans la présence des bénévoles certains facteurs pourraient même s'aggraver, comme la santé mentale des résidents (soutenue par la présence quotidienne des volontaires qui alertent parfois les professionnels de santé dans les cas les plus graves), ou encore les expulsions des exilés souvent entravées par leurs actions. Bien sûr, les exilés pourraient établir des stratégies pour atténuer ces manquements : nous avons vu que, par exemple, certains ont eu recours à l'autostop pour se déplacer. Toutefois, sans la présence des bénévoles leurs conditions de vie seraient fortement affectées, leur sentiment d'isolement serait décuplé et l'insertion dans la société française serait

comme un véritable défi. L'action sociale en elle-même est également soutenue par l'action des bénévoles. Sans leur présence, les travailleurs sociaux exerçant dans les petites villes ne sauraient trouver le temps de transporter les résidents à leurs divers rendez-vous, d'instruire les dossiers et d'établir un suivi régulier des exilés. C'est ainsi que le travail social se repose sur l'intégration des bénévoles à leur organisation pour maintenir des conditions vivables dans les dispositifs d'hébergement répondant à une logique de néolibéralisation de l'action sociale. Dans son enquête, Lionel Prouteau explique que « *Si, par commodité, l'emploi équivalent temps plein (ETP) est pris comme unité de mesure, sur la base de 1 645 heures pour un ETP, l'estimation du volume global du bénévolat se situe alors en 2017 entre 1 320 000 à 1 460 000 ETP, dont l'écrasante majorité est effectuée en associations (entre 1 275 000 et 1 410 000 ETP). Par domaine d'activité, c'est l'action sociale et caritative qui occupe la première place, avec plus du quart de ce volume.* » (Prouteau, 2018, p. 17). Il apparaît ainsi clairement que l'action sociale, aujourd'hui, se repose en grande partie sur les actions et la présence des bénévoles. Mais la frontière entre travail social et bénévolat se floute depuis de nombreuses années déjà. Il semble que depuis la fin de 20^{ème} siècle, ou plutôt le début des années 2 000 le « tournant néolibéral » de l'action sociale (Chauvière, 2004), a eu pour conséquence la « *diminution de l'autonomie et du pouvoir décisionnaire des travailleurs sociaux* » tout en « *développant les emplois précaires (« adultes-relais, « grand frères », travailleurs pairs » ...)* à mi-chemin du bénévolat et du salariat. » (Peretti-Ndiaye et Otchoumou, 2021, p. 4). Parallèlement aux diminutions du champs d'action des salariés du domaine social, il semble que le bénévolat se formalise, se professionnalise presque : « *Des bénévoles formalisent leur adhésion au projet associatif par la signature d'une charte ; d'autres signent un contrat d'engagement qui encadre leurs missions lorsqu'ils prennent des responsabilités... Et ils ne paraissent jamais réellement « libres », émancipés des contraintes de temps, des règles organisationnelles ou encore du « secret professionnel » qui pourraient distinguer le travail salarié.* » (Peretti-Ndiaye et Otchoumou, 2021, p. 4). C'est ainsi qu'aujourd'hui le domaine de l'action sociale est porté par des travailleurs sociaux précarisés et des bénévoles utilisés.

Toutefois, l'implication des bénévoles, qui engagent du temps et qui engagent leurs sentiments, semble être, au bout de quelques années, marquée par une certaine fatigue et une certaine lassitude : « *l'accueillant a un statut incertain et inconfortable puisqu'il s'engage dans une relation sans savoir si celle-ci va durer.* » (Martin, 2020, p. 179). L'engagement des bénévoles provoque au quotidien beaucoup d'inquiétude pour les personnes qu'ils accompagnent et beaucoup d'indignation ressentie. C'est aussi, parfois une désespérance pour

eux lorsqu'un exilé est expulsé : leurs larmes ne sont pas rares lorsqu'un résident est débouté de son droit d'asile ou lorsqu'un résident est renvoyé dans le « pays Dublin ». Ces tragédies peuvent être perçues par les bénévoles comme des échecs de leur actions et de leur accompagnement. Cet engagement est aussi très chronophage : les week-ends et les soirées sont essentiellement consacrés aux exilés. Pour les personnes ayant un emploi, cela engendre une certaine fatigue. Pour les personnes étant à la retraite, cela provoque un impact sur leur vie familiale et sociale :

« *Je ne vois même plus mes petits-enfants* » (Bénévole au CAO de Perrou, janvier 2017).

« *Faut que je prenne un peu de vacances là car mon mari fait un peu la gueule... je ne suis jamais à la maison, je crois qu'il a besoin d'attention [Rires]* » (Bénévole au CAO de Condé-sur-Vire, mars 2018).

La fatigue des bénévoles peut aussi venir des comportements des résidents : il est arrivé de nombreuses fois que les bénévoles donnent rendez-vous à un groupe d'exilés pour réaliser un cours de français, les emmener faire des courses ou faire des jeux de société. Mais parfois, les résidents n'honorent pas la réunion et le bénévole se retrouve seul alors qu'il avait prévu de leur consacrer du temps. Ces absences sont souvent dues à la fatigue morale des exilés qui voient parfois de la futilité dans les activités proposées ou qui ne trouvent pas la motivation à entrer en interaction sociale. Certains bénévoles comprennent ces absences, même si elles leur font perdre du temps : « *Faut aussi se rendre compte, les gars ils ne sont pas bien, nous on leur propose des choses, mais ils ont le droit d'avoir autre chose de prévu ou de ne pas vouloir nous voir.* » (Bénévole au CAO de Condé-sur-Vire). Toutefois, d'autres bénévoles sont fortement contrariés par ces absences : « *Moi c'est fini ! Je ne veux plus les voir ! Il me prend pour qui ? Nous ne sommes pas à leur disposition. Je leur donne rendez-vous, ils doivent venir ! Parce que là ils ne sont pas fiables. S'ils veulent s'intégrer en France, il va falloir qu'ils se plient à nos coutumes, et ça commence par être à l'heure !* » (Bénévole au CAO de Villedieu-les-Poêles, juin 2018). Derrière ces contrariétés se cachent aussi certaines formes d'infantilisation des exilés qui devraient obéir aux bénévoles comme à leurs parents.

C'est ainsi qu'une grande fatigue gagne les bénévoles, causée par une très grande implication quotidienne et des moments de déception. C'est alors que certains volontaires ont décidé d'arrêter leur action pour leur santé (parce que leur stress était devenu trop grand), pour pouvoir retrouver une vie de famille ou par contrariété. Mais arrêter leurs actions semble très difficile :

« Sans nous, qu'est-ce qu'ils vont devenir les gars ? Parce que vraiment, on fait tout ici... »

(Bénévole du CAO de Coutances, septembre 2018).

« Y a des fois où on voudrait bien tout arrêter. Parce que c'est vrai que c'était plus simple avant de rencontrer les gars... on se posait moins de questions. Maintenant j'ai l'impression d'être toujours inquiète. Mais on fait quoi ? On arrête, on est égoïste ? Parce que les gars ils ont besoin de nous, ils ont vraiment besoin de nous. » (Bénévole au CAO de Villedieu-les-

Poêles, novembre 2018).

La peur d'arrêter (et ainsi l'obligation de continuer) est, d'une part, engendrée par les liens amicaux qui se sont créés entre résidents et bénévoles, et d'autre part, par la difficulté à trouver de nouveaux volontaires qui pourraient permettre aux plus anciens de réduire leur implication. L'arrêt de l'activité de certains individus a entraîné la réduction du nombre de bénévoles par site. C'est ainsi que ceux qui restent s'obligent à continuer leur activité car il n'y aurait plus de soutien aux exilés sans leur présence.

Toutefois, les tentatives d'intégrer de nouvelles personnes aux collectifs ont souvent été infructueuses. Les appels au bénévolat ont le plus souvent été relayés par les médias locaux et les municipalités. Mais ces propositions n'ont pas rencontré le même succès qu'au premier instant de la création des CAO. Cela montre d'une part que l'implication des populations locales a été fortement corrélée aux hostilités d'une partie des citoyens : si certaines personnes se sont impliquées dans des collectifs, c'est, en partie, par opposition aux individus qui manifestaient contre l'arrivée des exilés. D'autre part, cela montre une certaine habitude des populations locales qui ne cherchent pas à entrer au contact des personnes exilées : l'attrait de la nouveauté semble avoir disparu.

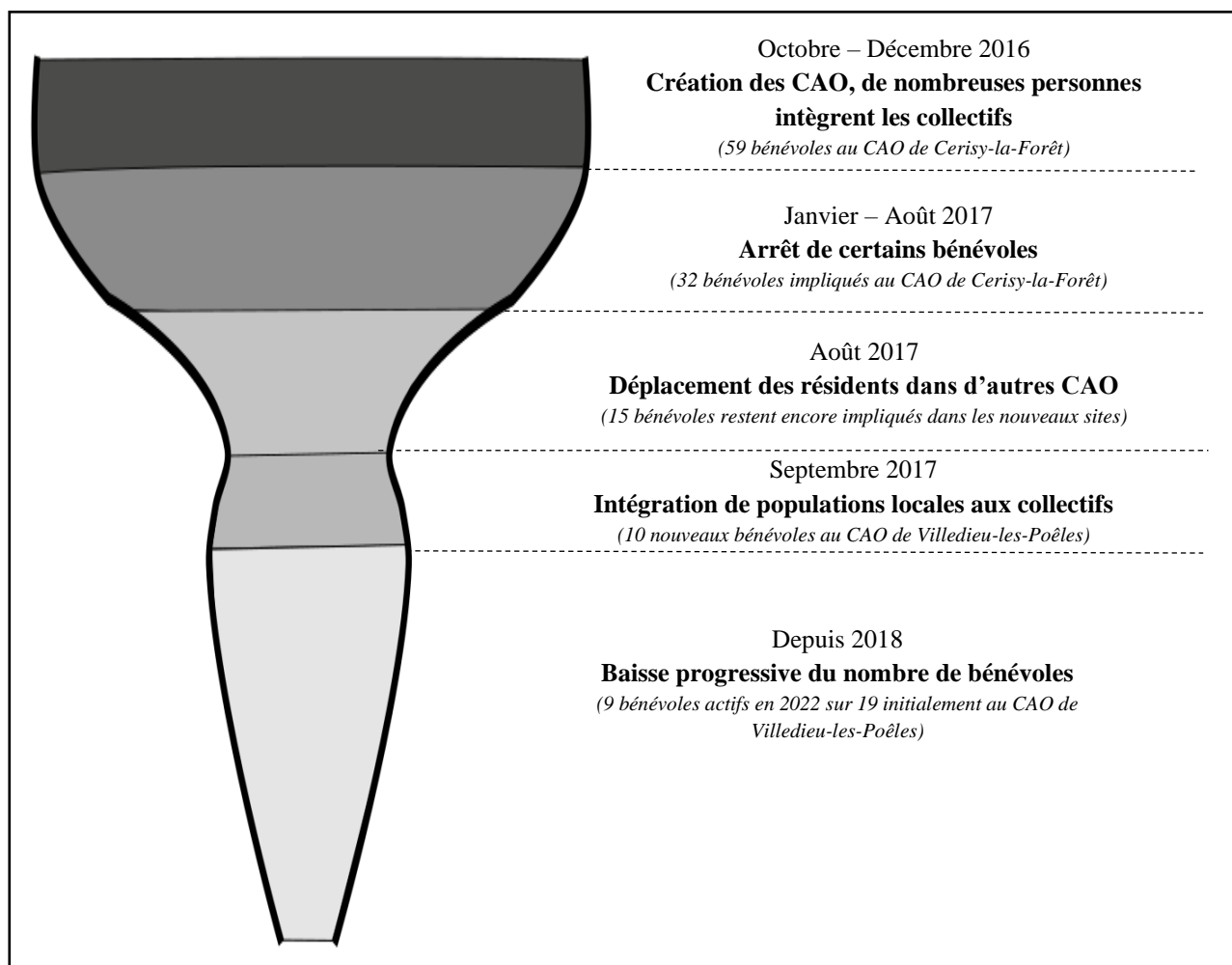
Figure n° 79 : Article de journal pour l'appel au bénévolat à Villedieu-les-Poêles.¹⁶⁷



C'est ainsi que les bénévoles engagés auprès des exilés des CAO sont très souvent des personnes qui se sont impliquées dès la mise en place du dispositif, dès le mois d'octobre 2016. Les « nouveaux » bénévoles se sont engagés quant à eux lors des changements de communes d'accueil : lorsque, suite à la fermeture de grands centres collectifs, des appartements ont été mis à disposition dans d'autres communes, comme à Villedieu-les-Poêles, à Domfront, à La-Ferté-Macé ou encore à Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes. C'est ainsi le plus souvent lors de la création d'un CAO sur une commune que des habitants se sont impliqués, les arrivées de volontaires plus tardives au sein des collectifs ont été extrêmement rares. Dans ces cas, ce sont très souvent les bénévoles en activité qui ont progressivement impliqué des membres de leur famille ou des connaissances. Les personnes totalement extérieures au réseau de bénévoles s'impliquent lors de l'installation du CAO sur leur commune, aucune implication plus tardive n'a été observée. Dans tous les CAO enquêtés, l'implication des populations locales au sein des collectifs suit les cinq mêmes mouvements :

¹⁶⁷ Article papier du Ouest France du 16 août 2017.

Figure n° 80 : Schéma d'implication des populations dans les collectifs intervenant dans les CAO



- C'est tout d'abord la création d'un CAO qui va provoquer la création d'un collectif. Lorsque ces centres ont été créés en octobre 2016, l'émulation locale a entraîné de nombreux citoyens à intégrer les collectifs.
- C'est ensuite certains bénévoles qui vont progressivement arrêter leur activité. Certains car ils ne seront pas à l'aise avec les exilés et les personnes vulnérables (ces personnes arrêtent très souvent au bout de quelques semaines), d'autres parce qu'ils choisiront d'arrêter pour les raisons citées précédemment : fatigue, stress, contrariétés.
- Si le centre ferme, les exilés sont déplacés vers des appartements dans d'autres communes. Nous avons vu au chapitre 5 que cela provoque une rupture dans le suivi que les bénévoles réalisent auprès des résidents. Cela provoque aussi la complexité de la mise en place de leurs actions, fractionnées entre plusieurs îlots. Certains bénévoles

tendent de continuer leurs actions malgré le changement de site, mais d'autres arrêtent à cause de l'éloignement géographique.

- Mais l'arrivée des exilés dans ces nouvelles communes provoque aussi l'intégration de nouveaux citoyens aux collectifs.
- Le dernier mouvement est celui de la fatigue progressive des bénévoles qui entraîne la diminution de leur effectif. Certains CAO sont localisés dans les mêmes communes depuis de nombreuses années (depuis 2017 pour les communes de Villedieu-les-Poêles, Condé-sur-Vire, Torigny-les-Villes, La Ferté-Macé et Domfront, par exemple), ce qui ne permet pas de profiter de l'intégration de nouveaux citoyens alertés par la création d'un centre sur leur commune.

Dans le schéma, l'exemple de flux de bénévoles du CSM50 a été présenté. Il apparaît que 59 bénévoles étaient à l'origine inscrits pour intervenir dans ce site. Au fur et à mesure des mois, il ne restait plus que 32 bénévoles à intervenir de façon régulière. La fermeture du centre a engendré une fracture très claire dans l'action bénévole. La moitié des bénévoles a arrêté son action lors de la fermeture du site, car la distance entre le domicile et les nouvelles communes d'accueil était trop importante. Parmi les 15 bénévoles à avoir continué leurs actions, 9 les ont continuées à Villedieu-les-Poêles (les autres intervenant au CAO de Condé-Torigny). Ils ont été rejoints par dix nouveaux bénévoles. Certains des 19 bénévoles de Villedieu-les-Poêles ont progressivement arrêté également leurs actions. Les difficultés d'intégrer de nouveaux bénévoles entraînent une diminution importante du nombre de volontaires : en 2022, plus que neuf bénévoles sont très actifs au sein du dispositif.

Il transparaît alors que les solidarités locales sont fragiles et s'épuisent. Plus de cinq ans après les débuts de l'action des bénévoles, la majorité des personnes qui s'était mobilisée a arrêté : certains bénévoles ont eu des enfants et ont souhaité prendre du temps pour leur famille, d'autres ont arrêté par épuisement, d'autres bénévoles ont également stoppé leurs actions : nous l'avons vu au chapitre 5, beaucoup de bénévoles sont des personnes retraitées. Certaines ont eu des problèmes de santé, certaines ne se sentent plus en capacité de conduire, certaines ne peuvent plus accorder autant d'énergie aux exilés. La crise sanitaire liée au Covid 19 a également fragilisé l'implication des bénévoles les plus âgés : certains ont arrêté par peur de contracter cette maladie en étant au contact d'un trop grand nombre de personnes. En 2022, les bénévoles localisés dans les petites communes de Normandie n'ont pas trouvé la solution pour

intégrer de nouvelles populations locales. Leurs actions périlissent mais restent maintenues par site grâce à un noyau de bénévoles.

Conclusion du chapitre 10 :

Ce chapitre a montré que la présence des exilés dans les espaces d'accueil a eu des impacts relativement limités sur les communes, et sur les populations locales. Les exilés sont maintenus à l'écart de ces dernières, que cela soit lorsqu'ils étaient placés dans les CAO, ou lorsqu'ils tentent de s'installer dans ces espaces. Leur position les rend, d'une part, relativement invisibles, et d'autre part, les rend utilitaires : les réfugiés doivent s'insérer par le travail (ils deviennent une main-d'œuvre appréciable) mais ne doivent pas prendre de place dans le paysage local.

Cette place qui est laissée aux exilés est révélatrice des mentalités qui restent présentes dans les espaces ruraux, malgré la proximité spatiale des populations locales et des exilés. Les populations locales, pouvant être discriminantes, n'ont pas été en réel rapport avec les exilés. Cette proximité spatiale n'a ainsi pas outrepassé l'éloignement social entre les acteurs.

Les solidarités locales, nées lors de la création des CAO dans des communes d'accueil font aujourd'hui partie d'un maillage associatif ancré dans les espaces. Toutefois, il apparaît que les bénévoles sont aujourd'hui, six ans après le début de leur mobilisation, fatigués. Une grande partie des volontaires s'étant mobilisée en octobre 2016 a depuis arrêté toute action. Aujourd'hui, la pérennité des solidarités locales repose sur un noyau de bénévoles, par site, encore très présent pour les exilés. Mais pour combien de temps ? La majorité des bénévoles qui a intégré les collectifs sont des personnes à la retraite, parfois très âgées. Leur action, au fur et à mesure des années risque de péricliter. Si les exilés continuent à être installés dans les espaces ruraux par l'Etat, qui pourra pallier les manquements de l'action sociale ?

Chapitre 11 : Placer les « migrants » à la campagne : vers une généralisation du processus

*« On n'a pas le choix que de rester là...
On a nos papiers mais on est perdu en France.
On ne connaît pas... Si on veut partir de là,
on va où ? On doit tout recommencer...
On est bloqués ici. »*
Réfugié, Saint-Lô, août 2019

Introduction au chapitre 11 :

Ce dernier chapitre a pour objectif de mettre en perspective le dispositif relatif aux CAO au sein des volontés de l'Etat français de disperser les exilés à travers les régions. Ce chapitre répond aussi à un questionnement plus global : **La politique de dispersion des exilés dans les espaces peu denses va-t-elle se pérenniser ?**

La fermeture des CAO et leur transformation en HUDA sera mise en exergue : pourquoi ce changement ? Quelles conséquences ? La politique du gouvernement français visant la répartition des exilés dans les régions sera aussi mise en avant : pourquoi choisir de placer des personnes étrangères dans des espaces peu accueillants et peu habitués à leur présence ? Enfin ce sera la mise en perspective et la présentation du processus qui se généralise au sein des espaces ruraux qui seront mis en lumière.

11.1. Des CAO aux HUDA : continuer à disperser les exilés dans les petites villes.

11.1.1. La fin prévue des CAO

Les Centres d'Accueil et d'Orientation sont des lieux d'hébergement spécifiquement conçus pour aider l'Etat à désengorger des espaces où les exilés se concentraient illégalement. Ce fut tout d'abord, et surtout, pour permettre le démantèlement de la « Jungle » de Calais en octobre 2016, puis des campements parisiens à partir de 2017. Mais les CAO n'étaient pas faits pour durer. Dès leur création, l'Etat avait annoncé la brièveté de ce dispositif qui a été conçu pour répondre à l'urgence de la « crise migratoire » de 2015 : *« Ces places n'ont pas été créées dans un souci de pérennité et ne correspondent pas à l'objectif d'harmonisation des prestations et de maîtrise des coûts »* (Circulaire du ministère de l'Intérieure, 2018¹⁶⁸).

Les CAO ont tout de même permis à l'Etat de créer de nouvelles places d'hébergement, par la réquisition et sous couvert d'impératifs, dans les espaces ruraux et les petites villes. Il faut le rappeler, lors de la création des CAO, les préfetures et l'Etat avaient fait la promesse aux municipalités et aux populations locales (notamment celles des espaces nouvellement accueillants) que les exilés ne resteraient pas sur le long terme et que la situation était transitoire. Mais les CAO ont permis à l'Etat de doubler sa capacité d'hébergement pour les exilés transitant en France métropolitaine (SNADAIR¹⁶⁹, 2019), notamment dans des espaces où ils ne sont normalement pas concentrés. La fermeture des CAO remettrait alors en cause l'offre d'hébergement dont se vante l'Etat : *« Le nombre de places financées au sein du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile a plus que doublé en moins de cinq ans pour atteindre 107 000 places en 2020. Le gouvernement va poursuivre cet effort avec la création en 2021 de 4 500 places supplémentaires dans l'hexagone auxquelles s'ajouteront 204 places pour les réfugiés franciliens. »* (SNADAIR, 2020). Les CAO ont ainsi été transformés en HUDA afin qu'il n'y ait pas de réduction de places dans le parc d'hébergement et pour permettre la diminution des coûts : *« Vous pourrez transformer la totalité des places de CAO devant fermer en HUDA local, afin que le plan de fermeture des CAO se traduise par une*

¹⁶⁸ Information du 31 décembre 2018 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, par le ministère de l'Intérieur. En ligne et consulté le 14/10/2022 : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/114311/914876/file/Information-INTV1900071J.pdf>

¹⁶⁹ Le Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés, est un rapport de 2020 retraçant la ligne politique du gouvernement d'Emmanuel Macron à destination de l'accueil des exilés (et particulièrement des demandeurs d'asile).

maitrise accrue des couts sans réduction du parc d'hébergement. » (Circulaire du ministère de l'Intérieur, 2018).

Les HUDA sont des Hébergements d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile. Comme exposé au chapitre 1, ces structures ont été créées dans les années 2010 pour suppléer les CADA dont les places d'hébergement n'étaient pas suffisantes pour la demande. A partir des années 2018, ce dispositif s'est concentré sur la prise en charge des personnes sous procédure Dublin ou en procédure accélérée (Circulaire du ministère de l'Intérieur, 2018), bien que la complexité de ces procédures et le manque de places en CADA engendrent la prise en charge d'exilé en procédure normale dans ces lieux : certains exilés en procédure Dublin ne seront pas renvoyés et pourront continuer leurs démarches administratives dans les HUDA, et certains exilés en procédure normale seront placés dans ces centres par manque de place dans les CADA.

11.1.2. Quels changements de gestion ?

Ce changement de statut a pu engendrer des modifications dans la prise en charge proposée. C'est tout d'abord le budget alloué par l'Etat qui a été impacté. Comme exprimé précédemment, les CAO étaient des dispositifs exceptionnels pour lesquels le budget alloué n'entraînait pas dans une logique de long terme puisque ces centres devaient fermer. La précipitation de leur mise en place a obligé l'Etat à offrir un budget conséquent¹⁷⁰ afin de pouvoir réquisitionner et subvenir aux besoins des résidents, sans prendre le temps d'étudier les coûts (cela a par exemple permis aux structures gestionnaires de missionner des traiteurs locaux afin que ceux-ci apportent les repas aux résidents placés dans des centres isolés). En fermant les CAO, l'Etat a alors pu reprendre la main sur le budget alloué aux structures gestionnaires : « *Le coût des CAO pour 2019 est fixé à 23 euros. Les CAO qui seront transformés en HUDA local en dehors de l'appel à projet HUDA¹⁷¹ pourront être financés à un coût cible de 17 euros¹⁷².* » (Circulaire du ministère de l'Intérieur, 2018). C'est ainsi que, bien que l'Etat semble avoir doublé en cinq ans son offre d'hébergement pour les exilés, les dépenses allouées aux structures gestionnaires ont également diminué, remettant en perspective les conditions de prise en charge proposées.

¹⁷⁰ Si ce budget est conséquent, c'est en comparaison avec les autres types de structures d'accueil, car les faits ont montré que le budget alloué n'était pas suffisant pour accueillir le plus dignement possible les résidents.

¹⁷¹ C'est-à-dire des HUDA qui pourront être transformés au cours de l'année car ils prennent exactement la place d'un CAO existant (pas besoin de nouveaux matériels, ni besoin de nouveaux logements).

¹⁷² Le coût entend que cette somme soit versée par l'Etat à la structure gestionnaire, par jour et par résident.

De façon concrète, l'Etat demande aux structures gestionnaires de transformer leurs CAO en HUDA sans opérer de changement (d'appartement, de mobilier ou de fonctionnement), tout en acceptant de recevoir une allocation moindre. Les structures gestionnaires n'ont, dans les faits, pas d'autre choix que de se plier aux demandes de l'Etat : si elles ne changent pas leurs centres de statut, ils fermeront obligatoirement car les CAO sont voués à disparaître et l'Etat ne prévoit plus de budget pour eux. Ainsi, si les structures gestionnaires refusent ce changement ou refusent le budget alloué, elles risquent de perdre le marché de l'hébergement des exilés qui, comme exposé au chapitre 1, a permis à de nombreuses associations de survivre économiquement (comme Coallia ou Adoma).

Ces obligations ont parfois entraîné le retrait des petites structures gestionnaires qui avaient la charge des CAO. Ce budget difficilement tenable pour elles, ainsi que la ligne directrice des HUDA vers l'hébergement et la surveillance des exilés en procédure Dublin, ont pu mettre fin à leur gestion. Dans ces cas, des appels à projets ont été réalisés et c'est l'association Adoma qui les a remportés, tout comme la gestion du dispositif. Le CAO de Saint-Pierre-Montlimart, dans le Maine-et-Loire, est un exemple de ces changements d'opérateurs. Ce CAO était géré depuis 2017 par l'association Cités (en lien avec le Secours Catholique) qui accompagnait une quarantaine d'exilés. Cette association fut remplacée lors du changement de statut par Adoma. Les locaux et les résidents sont restés les mêmes, mais la structure gestionnaire a dû changer.

C'est ainsi que la modification de statut des CAO en HUDA a permis à l'Etat de diminuer le nombre de structures partenaires en contraignant indirectement les petites associations à se retirer de la gestion de ces centres. Adoma est devenu un des partenaires privilégiés de l'Etat dans la gestion des demandeurs d'asile, et dans le contrôle des « dublinés ». Cette association est la principale détentrice des PRADHA qui sont aussi des dispositifs clés dans le contrôle des demandeurs d'asile devant être expulsés. Coallia reste également un partenaire privilégié car cette structure a réussi à convertir ses CAO, et a ainsi gardé un poids important dans la gestion des HUDA en France. Le changement de statut des CAO a ainsi permis à l'Etat de réduire de façon significative ses dépenses et lui a permis de choisir ses partenaires de gestion, vers un contrôle toujours plus accru des exilés (Bernardot, 2012).

L'injonction de l'Etat aux associations gestionnaires de modifier le statut des CAO sans en changer la structure, l'emplacement et la gestion, laisse voir d'autres motivations de sa part. En conservant les places de CAO déjà ouvertes, notamment dans les espaces peu habitués à la présence des exilés, l'Etat conserve son implantation dans les espaces ruraux et les petites villes.

Il garde ainsi la possibilité de continuer à disperser les exilés hors des grandes villes. En gardant les lieux où ont été implantés les CAO, c'est aussi la sauvegarde des solidarités locales qui se fait. Nous l'avons vu au chapitre précédent, les bénévoles qui ont intégré des collectifs pour intervenir dans les CAO ont une action très locale et avant tout attachée aux lieux d'hébergement. Si ces lieux ne sont pas modifiés, le changement de statut ne va pas avoir d'importance pour les volontaires qui vont continuer à s'impliquer auprès des exilés et à suppléer l'action sociale.

11.1.3. Quels impacts pour les bénéficiaires et les acteurs impliqués dans les CAO ?

Le changement de statut des CAO en HUDA a tout d'abord eu des conséquences sur l'hébergement des exilés à la rue. Les CAO étaient le premier type de dispositif qui hébergeait de façon inconditionnelle les exilés pouvant prétendre à une demande d'asile : le bénéficiaire n'avait très souvent pas de statut administratif à son entrée. Les CAO étaient des lieux d'hébergement pour que les exilés choisissent un parcours administratif. Les HUDA sont, quant à eux, des dispositifs qui hébergent des demandeurs d'asile une fois leur demande enregistrée en préfecture, tout comme les CADA ou les PRADHA. La fin des CAO a aussi été la fin de la prise en charge des exilés encore illégaux. Aujourd'hui, seuls les CAES peuvent prétendre à cette fonction, mais les places disponibles sont significativement moins nombreuses (chapitre 1) et la durée de la prise en charge est extrêmement brève (11 jours) et ne peut être comparée à l'offre des CAO. C'est ainsi que, depuis la fin de ces derniers, la prise en charge de l'Etat est à nouveau essentiellement consacrée aux demandeurs d'asile et aux exilés statutaires. Les exilés en situation irrégulière ne peuvent plus être accompagnés dans ses démarches, mais doivent les entreprendre avant de prétendre à une prise en charge.

Pour les exilés placés dans les HUDA, leurs conditions de vie et de prise en charge ne semblent pas avoir été impactées par ces évolutions. La majorité des HUDA ayant été créés à partir d'un CAO, ont conservé leur structure : les demandeurs d'asile sont placés dans les mêmes appartements ou les mêmes centres. La prise en charge proposée dans les CAO était déjà une prise en charge minimale, il n'y a, de ce point de vue, eu aucune conséquence pour les résidents des HUDA. Toutefois, des changements ont pu être remarqués pour les conditions de sortie du dispositif. Nous l'avons vu au chapitre 9, les résidents ayant obtenu un titre de séjour n'étaient pas, ou que très superficiellement, accompagnés dans leur insertion dans la société française. Dans le cas des HUDA, le cahier des charges stipule que les travailleurs sociaux doivent aider les réfugiés dans leurs premières démarches :

« Les personnes reconnues réfugiées ou les personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire peuvent, à leur demande, être maintenues dans le lieu d'hébergement pour une durée de trois mois, renouvelable une fois. Cette période de maintien est consacrée à la préparation des modalités de sortie, notamment à :

- L'ouverture des droits sociaux ;
- La délivrance de l'attestation familiale provisoire, lorsqu'elle est nécessaire ;
- L'accompagnement dans des démarches administratives, notamment l'ouverture d'un compte bancaire, l'inscription à Pôle Emploi ou à une formation professionnelle si les personnes sont amenées à rester sur le même territoire ;
- L'information sur les dispositifs existants pour l'accompagnement global des bénéficiaires d'une protection internationale, notamment les dispositifs associant formation professionnelle et hébergement ;
- L'accès au logement pérenne dans le parc social ou privé ;
- L'orientation vers un centre provisoire d'hébergement. » (Cahier des charges des HUDA, ministère de l'Intérieur, 2019¹⁷³)

L'accompagnement proposé reste sommaire et ne répond pas à tous les besoins des réfugiés qui ont, par exemple, pu être exposés au chapitre 9. Cependant, il est une première aide vers l'insertion des exilés statutaires, alors qu'elle était inexistante dans la prise en charge proposée dans les CAO.

Pour les bénévoles qui se sont mobilisés pour intervenir dans les CAO, leur engagement n'a pas pris fin avec le changement de statut. Comme expliqué précédemment, les bénévoles se sont impliqués à intervenir dans des centres qui n'ont pas connu de modifications lors du passage en HUDA. Les besoins des résidents et les manquements de l'action sociale sont restés les mêmes : les résidents ont continué à se sentir isolés et à s'ennuyer, les travailleurs sociaux ont continué à être peu présents à cause d'une surcharge de travail et à être entravés par leur direction. Les bénévoles ont également été confrontés, depuis 2017, à la présence d'exilés placés en procédure Dublin au sein des CAO. L'objectif des HUDA d'accueillir principalement ce type de résidents n'a ainsi pas changé les habitudes prises par les bénévoles et le soutien que ces derniers ont mis en place. Il apparaît ainsi que le passage des CAO en HUDA n'a pas eu de

¹⁷³ En ligne, consulté le 14/10/2022 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038143996>

réel changement pour les bénéficiaires et pour les bénévoles puisque les CAO présentaient les mêmes caractéristiques de prise en charge et de public concerné que les HUDA.

Toutefois, ce sont les travailleurs sociaux qui ont pu être le plus impactés par ces changements. La réduction du budget alloué par l'Etat n'a pas pu avoir de véritables conséquences sur les résidents : puisque les conditions de prise en charge étaient déjà minimales dans les CAO, des économies n'ont pas pu être faites sur ce point. Ce sont ainsi les conditions de travail des salariés qui étaient visées par l'obligation de restriction budgétaire : certains salariés qui avaient des promesses de CDI n'ont pas été reconduits après leurs CDD, les travailleurs sociaux ont vu leur charge de travail s'accroître, de nombreuses structures fonctionnaient en sous-effectif, etc. C'est alors que l'Etat en voulant décupler les places d'hébergement, en voulant contrôler toujours plus les exilés et en souhaitant des gestions peu coûteuses de ces dispositifs, marginalise les exilés, et précarise les petites-mains de l'action sociale.

11.2. Placer les exilés dans les campagnes : une volonté politique.

11.2.1. Disperser pour rééquilibrer les territoires

La politique de dispersion des exilés coïncide avec une volonté de l'Etat de répartir la charge de l'accueil entre les régions. Cette volonté fait suite aux manquements de l'Etat quant à l'accueil des demandeurs d'asile en France. Il apparaît qu'une part très importante de ces personnes n'est pas hébergée ni accompagnée, et que cela serait avant tout causé par : « *une polarisation marquée de la demande en Ile-de-France, où se concentre 46% de la demande pour 19% des capacités d'hébergement dans le dispositif national d'accueil.* » (SNADAIR, 2020). C'est ainsi que la polarisation de l'Ile-de-France (Guillon, 1993) semble être un facteur important quant aux difficultés de l'Etat à accompagner les exilés.

Ce constat n'est pas récent puisque depuis les années 2010, l'Etat a cherché à placer les exilés hors des grandes métropoles (Fromentin, 2021). La mise en place des CAO a, quant à elle, marqué un tournant puisque ce dispositif a permis de renforcer très clairement cette politique de dispersion en ouvrant des places d'hébergement sans besoin de concertation. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur en charge de la mise en place des CAO, avait décidé qu'aucun CAO ne serait ouvert en Ile-de-France afin de répartir l'offre de prise en charge dans les régions moins soumises aux arrivées d'exilés.

Les constats plus récents montrent que l'Ile de France reste une région encore très polarisante dans les parcours des exilés localisés en France. Le tableau ci-après nous montre que cette région concentre 46% des demandes d'asile, alors que les autres régions enregistrent entre 9% et 2% des demandes.

Figure n° 81 : Demandes d'asile enregistrées par région et par mois¹⁷⁴

Régions	Nombre de demandes d'asile en Préfecture	Pourcentage des demandes par région
Auvergne-Rhône-Alpes	965	9%
Bourgogne-Franche-Comté	231	2%
Bretagne	260	2%
Centre Val de Loire	338	3%
Grand Est	962	9%
Hauts de France	545	5%
Ile-de-France	5 017	46%
Normandie	354	3%
Nouvelle Aquitaine	418	4%
Occitanie	532	5%
Pays de la Loire	724	7%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	613	6%

Autrice : M. Verove, 2022
Source : SNADAIR, 2020

Ce constat donne à l'Etat la volonté de répartir les exilés dans les autres régions. Les CAO ont été une première tentative vers l'éparpillement des exilés, de force, dans toutes les régions de France métropolitaine. Il apparaît que cette politique de dispersion va s'ancrer dans le temps. Le SNADAIR montre que l'Etat a mis en place depuis 2021 un dispositif d'orientation régionale. Ce dispositif se base sur « *Un rééquilibrage fondé sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des territoires conduisant à orienter précocement les demandeurs d'asile des régions les plus tendues vers les autres régions.* » (SNADAIR, 2020). Concrètement, les demandeurs d'asile pourront, lors de leur enregistrement au Guichet Unique, être déplacés de régions, au gré des places libres dans le but de ne pas concentrer toutes les demandes en Ile-de-France. Le dispositif d'orientation régionale, forçant la coopération entre les services décentralisés de l'Etat, se base sur des objectifs de rééquilibrage que le gouvernement s'est fixé. Comme le montre le tableau ci-après, l'Etat souhaite arriver à un taux de 23% des demandes d'asile suivies en Ile-de-France en augmentant les pourcentages d'accueil dans les autres régions qui enregistreraient alors entre 4% et 13% des demandes.

¹⁷⁴ Ces taux ont été réalisés sur la moyenne des demandes déposées entre septembre 2019 et janvier 2020.

Figure n° 82 : Tableau montrant les volontés de rééquilibrage des demandeurs d’asile entre les régions

<i>Régions</i>	<i>Pourcentage des demandes par région</i>	<i>Volonté de rééquilibrage : Pourcentage ciblé</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	9%	13%
Bourgogne-Franche-Comté	2%	5%
Bretagne	2%	5%
Centre Val de Loire	3%	4%
Grand Est	9%	11%
Hauts de France	5%	5%
Ile-de-France	46%	23%
Normandie	3%	5%
Nouvelle Aquitaine	4%	9%
Occitanie	5%	7%
Pays de la Loire	7%	7%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	6%	6%

Autrice : M. Verove, 2022
Source : SNADAIR, 2020

Ces rééquilibrages basés sur la répartition des exilés entre les régions s’appuient également sur trois autres leviers importants :

- Le renforcement de la procédure Dublin. Il apparaît que les transferts, entre pays européens, d’exilés placés en procédure Dublin ont quadruplé entre 2016 et 2019 (SNADAIR, 2020). Ces résultats sont la conséquence d’une forte mobilisation des services de l’Etat (Préfectures et OFII). Cette accélération des renvois de personnes « dublinées » semble être un point important, que l’Etat cherche, encore et toujours, à renforcer. Ces durcissements passent par une meilleure coopération entre les pays de l’UE et entre les services déconcentrés de l’Etat (en créant des pôles régionaux Dublin, par exemple). Dans ses volontés politiques, l’Etat français souhaite renforcer les expulsions sous procédure Dublin.
- L’Accélération des expulsions. Dans la même lignée que les transferts sous couvert de procédure Dublin, l’Etat souhaite faciliter et accélérer les expulsions des exilés illégaux, notamment ceux sous OQTF. La loi Asile et Immigration de 2018 et le SNADAIR laissent entrevoir un durcissement du contrôle des exilés devant être

expulsés : la durée du séjour en CRA est, par exemple, passée de 45 jours à 90 jours. Cela permet à l'Etat d'accentuer son contrôle sur les illégaux et de se laisser le temps d'organiser les départs.

- L'accélération du traitement des demandes d'asile. La loi « Asile et Immigration » de 2018 mise en place sous le premier mandat d'Emmanuel Macron visait cette accélération de traitement. Le SNADAIR de 2020 réitère cette volonté. L'accélération du traitement des demandes d'asile passe par un recrutement de nouveaux employés pour les deux grandes structures étatiques qui ont la gestion des dossiers administratifs : l'OFII et l'OFPRA. Cela passe aussi, et surtout, par la diminution des délais pour faire les demandes et les recours. Le but de la réduction des délais administratifs est que le demandeur d'asile passe en moyenne six mois en centre d'hébergement, au lieu des onze mois enregistrés en moyenne avant 2019. C'est aussi pour permettre l'expulsion plus rapide de ceux ayant été déboutés ou de ceux n'ayant pas été dans les temps pour faire les démarches administratives. Les exilés ne disposent, par exemple, plus que de 90 jours pour déposer une demande d'asile (60 jours en Guyane), contre 120 avant 2019.

Dans une réunion face aux préfets de départements, le 15 septembre 2022, Emmanuel Macron a fait part de sa volonté de faire un projet de loi sur l'immigration et l'asile pour l'année 2023. Il aurait expliqué ses volontés de renforcer tous les points exprimés précédemment. Il souhaite accélérer les procédures d'asile : « *Nous devons réformer nos procédures pour pouvoir aller beaucoup plus vite et c'est indispensable. Il faut préserver les droits fondamentaux de toute personne mais il faut pouvoir aller beaucoup plus vite, avant toute chose, pour lutter contre toutes les pratiques dilatoires* » et souhaite accroître le contrôle et l'expulsion des exilés illégaux en prônant la collaboration entre les Etats afin de faciliter les renvois : « *l'esprit de coopération pour reprendre les étrangers en situation irrégulière, à commencer par celles et ceux qui troublent l'ordre public* »¹⁷⁵. C'est ainsi qu'il est certain que la politique du gouvernement français en termes d'asile et d'immigration va suivre les réformes entreprises depuis 2015.

Ce cheminement laisse apparaître une surveillance, un contrôle et des entraves aux droits d'asile toujours plus importants. L'accélération des délais et le début de la

¹⁷⁵Propos recueillis dans les médias, consulté le 15/10/2022 : https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/09/15/emmanuel-macron-annonce-un-projet-loi-sur-l-immigration-pour-debut-2023_6141806_823448.html

dématérialisation des procédures administratives vont complexifier l'accès au droit d'asile. L'accroissement et la facilitation des expulsions vont également renforcer la vulnérabilité des illégaux et des individus en procédure Dublin, tout en entravant, encore, le droit d'asile. La répartition des exilés dans les régions laisse entrevoir une amélioration de leur prise en charge : en les déplaçant, l'Etat va leur permettre d'accéder à un logement et à un suivi administratif. Toutefois, cette répartition des exilés dans les régions ne semble pas être dénuée d'intérêt : en mobilisant les régions et les instances locales, c'est un contrôle accru et une surveillance aggravée que l'Etat s'offre. Depuis la mise en place des schémas régionaux, les exilés ne peuvent, par exemple, plus circuler librement et sans l'autorisation de l'OFII.

La volonté de répartir les exilés entre les régions est également une résolution de l'Etat qui vise à cacher ses propres manquements aux droits d'asile et à ses devoirs d'accueil. En expliquant que les conditions de prise en charge des demandeurs d'asile sont complexes à cause de leur mauvaise répartition sur le territoire, cela cache le manque important de places d'hébergement qui cause cette crise de l'accueil. Il semble que le parc des logements soit aujourd'hui occupé à plus de 97% (SNADAIR, 2020). En choisissant de répartir lui-même les exilés, l'Etat souhaite combler chaque place libre, tout en expulsant un nombre toujours plus important d'individus. L'Etat cherche à répondre à cette crise de l'accueil en diminuant la demande et non en augmentant l'offre. La politique de dispersion des exilés entre ainsi dans cette logique, en permettant de contrôler et surveiller les exilés.

11.2.2. Répartir dans les régions, disperser dans les campagnes.

La répartition des exilés dans les régions va provoquer l'arrivée d'individus dans les grandes villes. En Normandie, ce fut, par exemple, des arrivées dans les villes de Caen, Rouen ou encore du Havre, où des populations immigrées étaient déjà présentes. Mais cette répartition sous-entend également le placement des exilés dans des espaces peu denses, et qui ne sont pas historiquement des territoires accueillants. Les CAO sont un exemple marquant de cette politique qui entraîne la rencontre entre étrangers et populations locales.

Lors de sa réunion avec les Préfets, Emmanuel Macron a annoncé le 15 septembre 2022, vouloir mieux accueillir les demandeurs d'asile en les plaçant, notamment, dans les espaces ruraux. Il explique cette volonté par le choix de mettre fin à la logique qui consiste à « *Mettre des femmes et des hommes qui arrivent, qui sont dans la plus grande misère, dans les quartiers les plus pauvres* » et que « *les conditions de leur accueil seront bien meilleures que si nous les*

mettons dans des zones qui sont déjà densément peuplées ». ¹⁷⁶ Emmanuel Macron motive également sa volonté en expliquant que « *les espaces ruraux sont en train de perdre de la population* » et que l'installation de populations étrangères pourrait permettre de revaloriser ces espaces qui doivent « *fermer des classes, vraisemblablement des écoles et des collèges* » ¹⁷⁷. Ces propos laissent apparaître deux éléments : que les espaces ruraux seraient plus à même d'accueillir les populations immigrées, et que l'installation de ces derniers doit être vue comme un moyen de redynamiser ces espaces.

Cependant, l'étude des CAO a permis de montrer que les espaces ruraux, bien qu'à l'origine de solidarités locales importantes, sont aussi des espaces où les populations locales peuvent faire preuve d'une grande hostilité à l'encontre des exilés. Le placement de personnes étrangères dans des espaces non-préparés et non-habitués à leur présence peut accroître la vulnérabilité et la précarité de ces personnes, par les discriminations quotidiennes qu'elles peuvent subir. Une partie importante des espaces ruraux accueille aujourd'hui toute une frange de la population française immobilisée dans ces espaces et particulièrement précarisée (Coquard, 2019). Le placement des exilés, eux aussi précarisés, ne va provoquer que la juxtaposition de catégories sociales exclues et placées dans des zones de relégation.

Les propos d'Emmanuel Macron laissent aussi entrevoir des volontés utilitaristes des exilés présents en France. Installer des exilés de force dans ces espaces, en promettant aux populations locales et aux institutions politiques locales des résultats positifs, place les exilés dans un devoir d'intégration et d'utilité. Cette volonté de la part du Président de la République est la conséquence des politiques migratoires menées depuis de nombreuses années qui visent le tri et le choix des exilés. Choisir de les installer dans ces espaces, c'est déjà leur donner une fonction de repeuplement qui ne leur laisse plus le choix d'installation et de vie, mais qui entre dans une logique de « d'utilitarisme asilaire » par trois grands mouvements : l'instauration de l'ordre, la mise en avant d'une idéologie et le peuplement d'un espace en décroissance démographique (Spire, 2005). Il apparaît également qu'aujourd'hui les politiques d'immigration et d'asile (qui étaient distinctes jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle) s'entre-mêlent, rendant paradoxalement plus contraignante l'obtention de la protection d'un Etat. Les politiques

¹⁷⁶Propos recueillis dans les médias, consulté le 15/10/2022 : https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/09/15/emmanuel-macron-annonce-un-projet-loi-sur-l-immigration-pour-debut-2023_6141806_823448.html

¹⁷⁷Propos recueillis dans les médias, consulté le 15/10/2022 : https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/09/15/emmanuel-macron-annonce-un-projet-loi-sur-l-immigration-pour-debut-2023_6141806_823448.html

d'immigrations, sont contraintes et que ce sont aujourd'hui les politiques d'asile qui permettent l'obtention d'un titre de séjour. Le droit d'asile est alors lui-même contrôlé car pour qu'il puisse garder sa valeur, il ne doit pas être obtenu par tout le monde (Akoka, 2020, 2022). Ce sont donc aujourd'hui les politiques d'asile qui sont couplées de politiques immigrationnistes. C'est ainsi que les réfugiés et les demandeurs d'asile sont aujourd'hui les « migrants » contraints par l'Etat et soumis aux politiques de repeuplement et de tri selon leurs capacités, caractéristiques et nationalités.

Il semble que l'installation et l'accueil des exilés dans les espaces ruraux reposent aujourd'hui essentiellement sur les solidarités locales et les municipalités. Mais nous l'avons vu précédemment, ces solidarités locales sont fragiles. Sans leur implication, les exilés se retrouveraient fixés et bloqués dans ces nouveaux espaces d'accueil puisqu'il semble que l'Etat n'a pas pris en compte les spécificités territoriales, notamment les questions d'accès à la mobilité, indispensables pour vivre dignement dans ces communes.

11.3. Pérenniser la dispersion des exilés dans les espaces ruraux.

11.3.1. Les espaces ruraux normands : vers une habitude de l'accueil

Les espaces ruraux de Normandie ont accueilli des exilés avant la mise en place des CAO. Des arrivées ont eu lieu ponctuellement depuis les années 2010, comme à Villedieu-les-Poêles, où deux personnes d'origine afghane avaient été logées en 2015. Les CAO ont toutefois eu une incidence importante par l'ampleur du nombre d'exilés placés en même temps dans les départements. Ce sont cette ampleur et la médiatisation de l'événement qui ont marqué les nouveaux espaces accueillants et leurs populations locales. Les CAO, récemment transformés en HUDA, ont en réalité fait partie d'une addition de dispositifs qui ont permis la dispersion des exilés dans les départements. C'est aujourd'hui par la création de nouvelles places d'accueil dans les espaces peu denses, et par la présence plus ancienne de nombreux dispositifs d'hébergement, que la présence des exilés dans les territoires ruraux est croissante.

Les HUDA sont aujourd'hui ancrés dans ces espaces et accueillent un nombre toujours important d'exilés : 25 places sont ouvertes à Villedieu-les-Poêles, 30 places à La Ferté-Macé tout comme à Serquigny, etc. Mais les autres dispositifs d'hébergement financés par l'Etat se sont aussi installés progressivement dans ces espaces, comme le PRADHA de Cerisé¹⁷⁸ (61) installé en 2018 ou encore l'AT-SA de Barenton¹⁷⁹ (50) créé la même année (aujourd'hui également transformé en HUDA). Certaines places en CADA s'ouvrent également dans les espaces peu denses : à Vire¹⁸⁰ (14) en 2019, ou à Champsecret¹⁸¹ (61) en 2018. Nous l'avons vu aux chapitres précédents, le placement des demandeurs d'asile dans des communes pendant la durée de leur parcours administratif va très souvent avoir un impact sur leur installation après l'obtention d'un titre de séjour : une part importante d'entre eux va chercher à rester dans ces espaces d'accueil, en particulier lorsqu'ils ont créé des liens sociaux avec des habitants. La multiplication des sites d'hébergement pour les demandeurs d'asile va également multiplier les futurs lieux d'installation pour les exilés qui auront réussi à avoir des papiers, comme le montre la carte ci-dessous. La création d'un dispositif dans les zones rurales va permettre l'installation d'exilés dans ces espaces :

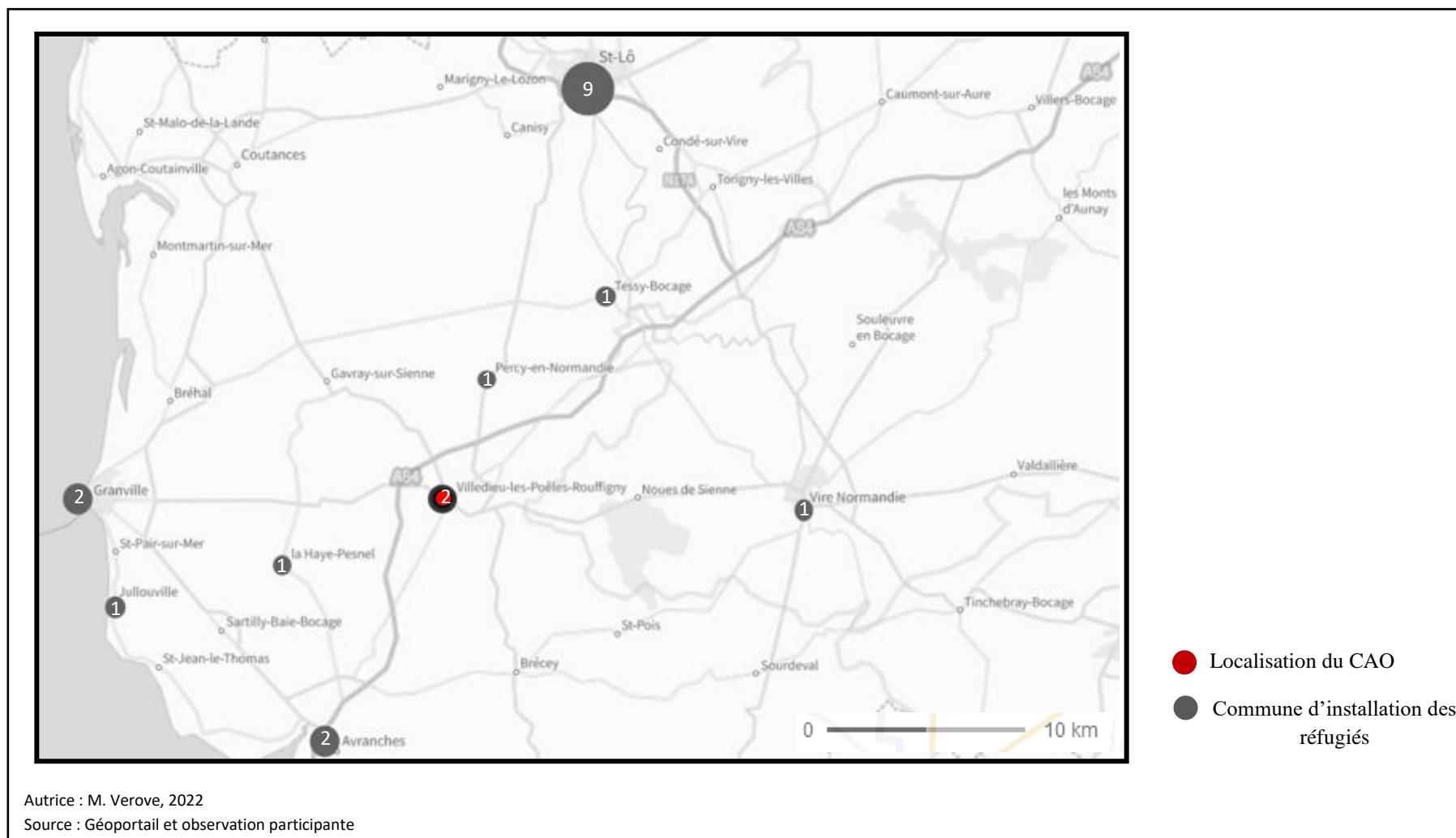
¹⁷⁸ Environ 850 habitants.

¹⁷⁹ Environ 1 200 habitants.

¹⁸⁰ Environ 10 000 habitants.

¹⁸¹ Environ 900 habitants.

Figure n° 83 : Communes d'installation des exilés statutaires placés au CAO de Villedieu-les-Poêles entre août 2017 et janvier 2019



Cette carte nous montre la répartition de l'installation des anciens résidents du CAO de Villedieu-les-Poêles, entre août 2017 et janvier 2019. Certains d'entre eux sont partis s'installer dans les grandes villes dans d'autres départements ou régions. Pour ceux restés dans la Manche, la majorité d'entre eux s'est installée dans les petits pôles urbains : Saint-Lô tout d'abord, mais aussi Avranches et Granville. D'autres réfugiés se sont installés dans des petites communes, très souvent pour se rapprocher de leur entreprise : Tessy-sur-Vire, Percy-en-Normandie, La Haye-Pesnel, Vire ou encore Jullouville. Cet exemple montre que la création d'un dispositif d'hébergement dans les zones rurales ou les petits pôles urbains va entraîner l'installation d'une partie des bénéficiaires dans ces espaces. La politique de répartition dans les régions des exilés se base également sur ces installations induites par l'emplacement du dispositif, dans le but de continuer à désengorger les grandes villes.

Mais outre l'arrivée des exilés via des dispositifs mis en place par l'Etat, il semble également que les maires ont parfois eux-mêmes décidé d'offrir l'hospitalité aux exilés, sans attendre la création d'un dispositif d'accueil. Ces volontés se concrétisent le plus souvent par la mise à disposition, pour une association, d'un logement appartenant à la municipalité¹⁸². Cette situation s'est par exemple mise en place à La Ferrière-aux-Etangs¹⁸³ (61) et Saint-Fraimbault¹⁸⁴ (61) en 2018, ou encore Neufchâtel-en-Bray¹⁸⁵ (76) en 2015. Plus récemment, l'accueil volontaire des maires s'est particulièrement fait ressentir suite à la guerre en Ukraine. De très nombreuses municipalités rurales ont proposé d'héberger des exilés ukrainiens, comme à Damigny¹⁸⁶ (61) ou à Gasny¹⁸⁷ (27). Ces élans de solidarités pour les réfugiés ukrainiens laissent tout de même apparaître un accueil des exilés à deux vitesses : lorsque de nombreux maires se sont mobilisés rapidement pour accueillir ou même envoyer des dons vers les pays de l'Europe de l'Est, la spontanéité de l'accueil n'a pas été la même pour héberger les exilés venant du Moyen-Orient ou d'Afrique. Cela traduit des discriminations ethniques et religieuses implantées dans la société française.

Ces exemples montrent que l'Etat n'est plus le seul acteur à vouloir répartir les exilés dans les espaces ruraux. Les maires ont eu aussi un rôle dans cette volonté qui se tourne principalement

¹⁸² Avec la désertification des services dans ces espaces, il n'est pas rare que les municipalités soient propriétaires de logements qui n'ont plus de fonction. Ce peut, par exemple, être des appartements réservés pour les employés des postes.

¹⁸³ Environ 1 500 habitants.

¹⁸⁴ Environ 500 habitants.

¹⁸⁵ Environ 4 700 habitants.

¹⁸⁶ Environ 2 500 habitants.

¹⁸⁷ Environ 3 000 habitants.

vers une résolution à redynamiser leur commune. Ces maires volontaires cherchent très souvent à accueillir des familles, pour garder des écoles ouvertes et parce qu'ils espèrent une intégration plus facile que si des étrangers étaient accueillis seuls. Le maire de La Ferrière-aux-étangs, par exemple, en accueillant une famille syrienne, avait la volonté que l'école du village ne ferme pas. Les volontés d'accueil des maires vont de paire avec une grande implication de leur part auprès des exilés : mise à disposition de matériel, de logement, suivi des familles, médiation auprès des populations locales, etc. L'implication des maires paraît alors fonction de leur volonté d'accueil : lors de la politique des CAO, c'est l'Etat qui, de façon presque traditionnelle, avait imposé aux maires la présence des exilés sur leur commune : « *les États ont plutôt accentué la tendance à la centralisation des politiques d'accueil, laissant aux collectivités locales un rôle mineur* » (Geisser, 2020, p. 6). Il n'est ainsi pas étonnant que leur implication ait été moins forte que lorsque les maires ont accueilli d'eux-mêmes des exilés.

Toutefois, la volonté d'accueil des maires ne conditionne pas l'hospitalité des populations locales. A La Ferrière-aux-étangs, des habitants ont écrit sur des murs de la commune, devant le logement de la famille exilée : « *Dehors immigrés* » et « *Vous êtes morts* »¹⁸⁸. A Neufchâtel-en-Bray, les habitants ont mis en place une pétition, ayant recueilli plus de 300 signatures, contre l'accueil d'une famille exilée¹⁸⁹.

11.3.2. L'accueil des exilés dans les espaces ruraux, une volonté qui n'est pas que française

Les nations européennes sont vieillissantes et puissantes économiquement. La France est un exemple de ces pays qui ont besoin des populations exilées pour repeupler des communes, les dynamiser et répondre à un besoin de main d'œuvre (Héran, 2007). Mais elle n'est pas la seule dans cette situation. L'Italie peut être un autre exemple de pays ayant recours à la présence des exilés pour dynamiser ou faire survivre des espaces. Certains villages de Calabre ont, par exemple, perdu de la population avec les grandes vagues migratoires des travailleurs italiens, influencées par les crises économiques. C'est ainsi que depuis les années 1990 certains maires s'attachent à accueillir des exilés pour repeupler les campagnes. Dans son article, Daniela Ristic étudie l'accueil qui est fait dans cette région, au travers d'exemples : « *Le*

¹⁸⁸ Propos recueillis dans les médias locaux : consulté en ligne le 16/10/2022 : <https://www.ouest-france.fr/normandie/la-ferriere-aux-etangs-61450/dans-l-orne-des-refugies-syriens-vises-par-des-menaces-5788661>

¹⁸⁹ Consulté en ligne le 16/10/2022 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/neufchatel-en-bray/accueil-migrants-soutenu-maire-neufchatel-bray-reste-ses-positions-808377.html>

village de Riace, en Italie du Sud, se distingue par des pratiques d'inclusion micro-économique et d'accueil dans les maisons abandonnées du centre-bourg. Située dans une région particulièrement touchée par l'émigration et la crise économique, cette commune de Calabre est peu à peu devenue un exemple vertueux de développement local et un symbole médiatique incontournable de l'engagement pour la cause des migrant-e-s en Italie. » (Ristic, 2020, p 233). D'autres communes de la région peuvent être citées, comme Camini, qui a permis à son village de survivre économiquement par la présence des exilés qui ont aidé au maintien de l'activité textile¹⁹⁰.

La dispersion des exilés dans les espaces ruraux semble aussi être au cœur des politiques d'asile au Royaume-Uni. Il apparaît que la prise en charge des exilés se fait principalement au Nord du pays : dans les régions les plus rurales et dépeuplées. Cette mécanique vise tout d'abord l'hébergement des exilés dans des communes présentant une vacance du logement afin de répartir leur présence sur le territoire, puisque les grandes villes du Sud sont particulièrement polarisées par les demandes et les arrivées. Mais c'est aussi dans les espaces ruraux du Nord du pays que les locations de bâtiments coûtent le moins cher à l'Etat. Ces placements sont ainsi réalisés pour que la prise en charge des exilés engendre le plus faible coût possible. Une enquête de la BBC¹⁹¹, retrace les difficultés matérielles dans lesquelles les exilés sont alors plongés : locaux vétustes, absence de services et de magasins, manque de prise en charge, etc. Toutefois, tout comme en France, ces espaces ruraux se sont révélés tout aussi hostiles qu'accueillants : entre un rejet des populations étrangères (Chakraborti et Garland, 2004) et des populations locales voulant mettre en avant un « rural cosmopolitanism » (Schmid-Scott *et al.*, 2020).

C'est ainsi que, comme l'a relevé l'étude des CAO en Normandie, la présence des exilés dans les espaces ruraux permet de valoriser les territoires, et de maintenir une dynamique dans les communes vieillissantes quittées par les jeunes français. Cela permet aussi aux Etats de les éloigner dans des espaces isolés. Toutefois, la montée des idées d'extrême-droite en Europe remet en cause l'accueil des exilés sur le sol européen. La prise en charge des populations étrangères aujourd'hui est devenue paradoxale : entre un besoin économique et social pour les pays d'immigration, et un rejet de plus en plus fort de ceux qui tentent d'immigrer. Face à ce paradoxe, les Etats choisissent le chemin du contrôle, du tri et du choix les étrangers en oubliant leur devoir d'accueil inconditionnel, établi par la convention de Genève de 1951.

¹⁹⁰ Consulté le 16/10/2022 : <https://www.solidarum.org/vivre-ensemble/en-calabre-migrants-revitalisent-villages>

¹⁹¹ Article « Asylum seekers: The homes where ceilings have fallen in », consulté le 16/10/2022 <https://www.bbc.com/news/uk-59763205>

Conclusion du chapitre 11 :

C'est ainsi qu'il apparaît que le placement des exilés dans les espaces ruraux va devenir une habitude en France. Il semble même que cette dispersion soit le cœur de la prochaine loi d'Emmanuel Macron visant l'asile et l'immigration.

Toutefois, le placement des exilés dans les espaces peu denses traduit aussi des recherches de contrôle, de surveillance et de tri, toujours plus importantes. Cette politique de rééquilibrage des exilés entre les régions se place aux côtés de mesures d'expulsions toujours plus fortes. Ce sont ainsi les espaces ruraux qui vont endosser l'accueil des exilés, mais malgré certaines volontés d'hospitalité, il convient de questionner le cadre de vie qui est offert aux populations migrantes qui peuvent, au même titre que les populations locales, se retrouver enfermées dans ces espaces par leur précarité. Il semble ainsi illusoire de vouloir placer des exilés dans les espaces ruraux, sans mener de front une politique sociale à destination des populations locales afin de permettre la redynamisation globale de ces espaces.

Conclusion de la Partie III

La dernière partie de cette thèse a présenté les enjeux et difficultés liés à l'insertion des exilés statutaires en France.

Tout d'abord, il apparaît que la sortie des CAO est vécue comme une véritable épreuve : trouver un logement, un travail, établir des liens sociaux et se rendre mobile constituent de véritables difficultés qui fragilisent les volontés d'intégration des exilés. Aussi, la permanence des comportements racistes et discriminants semblent contribuer au maintien à la marge des anciens résidents de CAO.

Toutefois, il semble que l'Etat ne prend pas en compte ces difficultés, et présente même les échecs d'intégration comme étant la faute des réfugiés. C'est ainsi que les devoirs d'intégration et les besoins utilitaristes pèsent sur les réfugiés qui doivent répondre aux injonctions de l'Etat et aux attentes des français.

L'arrivée des exilés dans les espaces ruraux semble se pérenniser mais met en exergue la question de leur insertion : quelles places vont leur laisser les populations locales ? Comment trouver du travail lorsqu'on est peu mobile ? Les exilés ont-ils réellement le choix de l'installation ?

Conclusion Générale

« Le pouvoir devait être visible et invérifiable.

Visible : sans cesse le détenu aura devant les yeux la haute silhouette de la tour centrale d'où il est épié. Invérifiable : le détenu ne doit jamais savoir s'il est actuellement regardé ; mais il doit être sûr qu'il peut toujours l'être. »

(Foucault, 1975, p. 203)

L'Etat, au travers des politiques d'immigration et d'asile qui s'entrecroisent aujourd'hui (Akoka, 2020, 2022), a choisi de mettre en place un tri des exilés et une surveillance afin de faciliter leur expulsion. Les « migrants » sont ainsi vus comme des individus porteurs de problèmes, qui ne doivent être acceptés sur le sol français que pour servir des intérêts économiques ou sociaux : un besoin de main-d'œuvre et une volonté de repeupler les campagnes. L'étude des Centres d'Accueil et d'Orientation a permis de mettre en lumière ces mesures politiques, et leurs méthodes d'application, qui visent le contrôle des exilés, et tout particulièrement des demandeurs d'asile.

Les CAO : hébergement, tri et expulsion

Dès leur création, les Centres d'Accueil et d'Orientation ont permis à l'Etat de mettre en place des politiques migratoires : ils ont donné l'occasion de mettre fin à la « Jungle » de Calais et d'instaurer dans la région un contrôle policier exacerbé, dans un but de renforcer la frontière avec le Royaume-Uni. Cela a été rendu possible grâce au démantèlement de la Jungle qui a fait diminuer le nombre d'exilés dans la région calaisienne, facilitant ainsi la surveillance de ceux qui sont restés. L'Etat, grâce aux CAO, a réussi en partie à écarter les exilés des zones de passage en les dispersant dans les régions et en les fixant dans des espaces d'accueil le temps que les institutions statuent sur leur avenir en France.

Mais c'est quelques mois après leur ouverture, que ces centres ont pris une toute autre ampleur. Lorsque les exilés de la « Jungle » de Calais se sont vu promettre l'abrogation de la procédure Dublin, les nouveaux arrivants n'ont pas eu cette chance. Les CAO sont même devenus des sas de tri des demandeurs d'asile, permettant à l'Etat de disposer de ces places d'hébergement dans le but d'y installer des « dublinés » pour ainsi les surveiller et les contrôler par l'assignation à résidence et les contrôles hebdomadaires aux commissariats.

Mais les CAO ont dû fermer puisque les coûts de gestion prévus en 2016 étaient jugés trop importants pour l'Etat. Toutefois, leur fermeture n'a pas engendré la diminution des lieux de tris des exilés. Pour ne pas perdre cette méthode et ces places d'hébergements, les structures gestionnaires ont été encouragées à transformer ce dispositif en HUDA. Dans ces derniers, le contrôle des demandeurs d'asile perdure, pour un coût toujours plus avantageux pour l'Etat. Ces hébergements s'additionnent à d'autres : PRAHDA, DPAR et même CADA, qui, par leur admixtion, offrent aujourd'hui à l'Etat de nombreux sas de contrôle et de tri, plus que des places d'hébergement permettant aux exilés de disposer de leurs droits. Il apparaît ainsi qu'un contrôle des exilés se fait par l'espace. Comme le souligne M. Bernardot : « *Le logement social permet à nouveau de mettre hors de la vue et hors d'état de nuire, les pauvres, et en particulier lorsqu'ils sont présentés comme étrangers.* » (Bernardot, 2012). Le logement est alors un espace privilégié pour contrôler les corps. C'est ainsi que l'action sociale participe aujourd'hui à la surveillance et à l'expulsion de ses bénéficiaires.

Les CAO : accélérer la dispersion des exilés dans les espaces peu denses

Les Centres d'Accueil et d'Orientation se placent dans une politique de dispersion des exilés en France. A la tension entre la demande et les places d'hébergement disponibles en Ile-de-France, l'Etat choisi de répondre par la répartition « de la charge » entre les régions : une personne qui demande aujourd'hui l'asile peut être envoyée dans n'importe quel département si une place d'hébergement est disponible, malgré le risque de casser ses liens sociaux. Cette volonté de dispersion a progressivement été mise en place depuis les années 2 000, mais la création des CAO a marqué une très forte accélération dans le processus, puisque près de huit mille personnes ont été dispersées, en même temps, dans toutes les régions suite au démantèlement de la « Jungle ».

Ce démantèlement et la création des CAO ont été particulièrement médiatisés. Les chiffres avancés en 2016, exposant que près de 10 000 personnes seraient réparties en France,

dans les espaces ruraux, ont particulièrement fait réagir les partis politiques, mais aussi les populations locales. La précipitation de la mise en place de ce dispositif a aussi engendré une augmentation des craintes, des questions et des comportements hostiles des riverains et des municipalités. Mais après les moments d'opposition, la création des CAO a permis de rendre presque normale l'arrivée des exilés dans les petites villes et les campagnes.

C'est dans cette optique que l'Etat, lorsque les CAO ont dû fermer, s'est attaché à garder les places d'hébergement ouvertes par la création d'HUDA : les populations, les réseaux de bénévoles, les institutions politiques locales, etc. sont maintenant accoutumés et prêts pour accueillir des exilés dans ces espaces.

Dispersion et contrôle des exilés : choisir ses partenaires

Les velléités de contrôle de l'Etat ne peuvent se réaliser sans s'appuyer sur des partenaires locaux. C'est ainsi que l'Etat a choisi des acteurs privilégiés : les préfetures, tout d'abord, qui veillent à l'application des mesures politiques, mais aussi les structures gestionnaires de ces centres qui doivent mettre en place les décisions du gouvernement. Dans cette optique, l'Etat a lui-même choisi ces structures, grâce à ses appels à projets. Aujourd'hui, Coallia et Adoma sont en charge de très nombreux dispositifs d'accueil facilitant l'expulsion des exilés : CAO, CADA, PRADHA, CPH, DPAR, etc. Adoma est depuis 2017 le « *premier opérateur national pour l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile* »¹⁹². Mais comme le souligne Marc Bernardot : « *Adoma démontre et renforce sa capacité à loger et à déloger des populations tantôt essentialisées, tantôt catégorisées en parvenant à maintenir dans un circuit de prise en charge directe ou à distance, combinant déterritorialisation, fantômisatation et scotomisatation* » (Bernardot, 2012, p. 98). La prise en charge des exilés par l'action sociale n'est ainsi plus gage de respect de leurs droits.

Mais choisir ses partenaires, c'est aussi déterminer ceux qui ne feront pas parti de ces acteurs privilégiés. Ainsi, les maires semblent avoir été écartés de la gestion de ces dispositifs. Le but étant que seules les institutions politiques en lien avec l'Etat puissent influencer la gestion de ces centres. Les maires, plus indépendants politiquement, sont ainsi exclus. Mais nous avons vu qu'ils ont un poids important dans l'acceptation des exilés par les populations

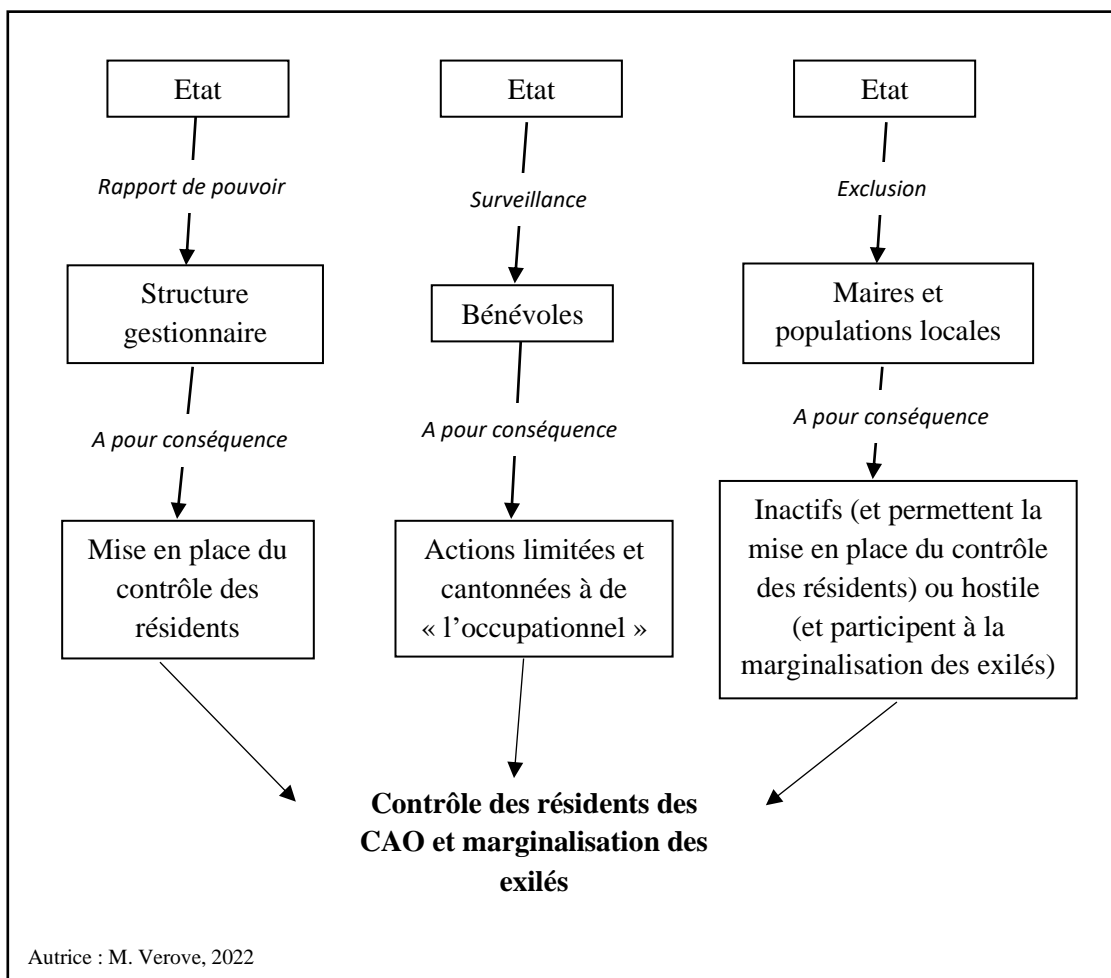
¹⁹² Comme ils se décrivent sur leur site internet : <https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/L-entreprise/p-78-Structures-d-accueil-des-demandeurs-d-asile.htm>. Consulté le 06/11/2022

locales. Ecarter les maires de la gestion de ce dispositif, c'est aussi vouloir écarter les habitants de ces lieux en renforçant potentiellement la marginalisation des résidents par leur hostilité.

Mais les populations locales se sont néanmoins mobilisées pour accueillir au mieux les exilés. L'action des collectifs va alors être encadrée par l'Etat qui cherche à utiliser l'action bénévole pour pallier les manquements de l'action sociale. L'Etat va alors se servir des bénévoles pour proposer des conditions de vie viables dans les centres, tout en opérant une surveillance de l'action bénévole afin que ces derniers n'empêchent pas le contrôle des exilés. Cette surveillance va être mise en place en grande partie par les structures gestionnaires : contrôle des boîtes mails, contrôles des agenda, contrôles des entrées et des sorties et pressions sur les collectifs.

C'est ainsi que le contrôle des exilés par leur placement en centre d'accueil se réalise grâce à des rapports de domination de l'Etat sur les autres acteurs intervenant dans la gestion des centres (structures gestionnaires, travailleurs sociaux et bénévoles), pour ainsi « *faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action.* » (Foucault, 1975, p. 202). Ces pressions se réalisent aussi par l'exclusion de certains acteurs locaux (en particulier les populations locales, mais aussi les maires), qui vont alors soit laisser faire le contrôle, soit le renforcer par leur hostilité. C'est ainsi que le contrôle de l'Etat sur les demandeurs d'asile se fait grâce aux actions des acteurs locaux et se réalise entre trois grandes actions : rapport de pouvoir, surveillance et exclusion.

Figure n° 84 : Schéma des actions mises en place par l'Etat sur les acteurs locaux



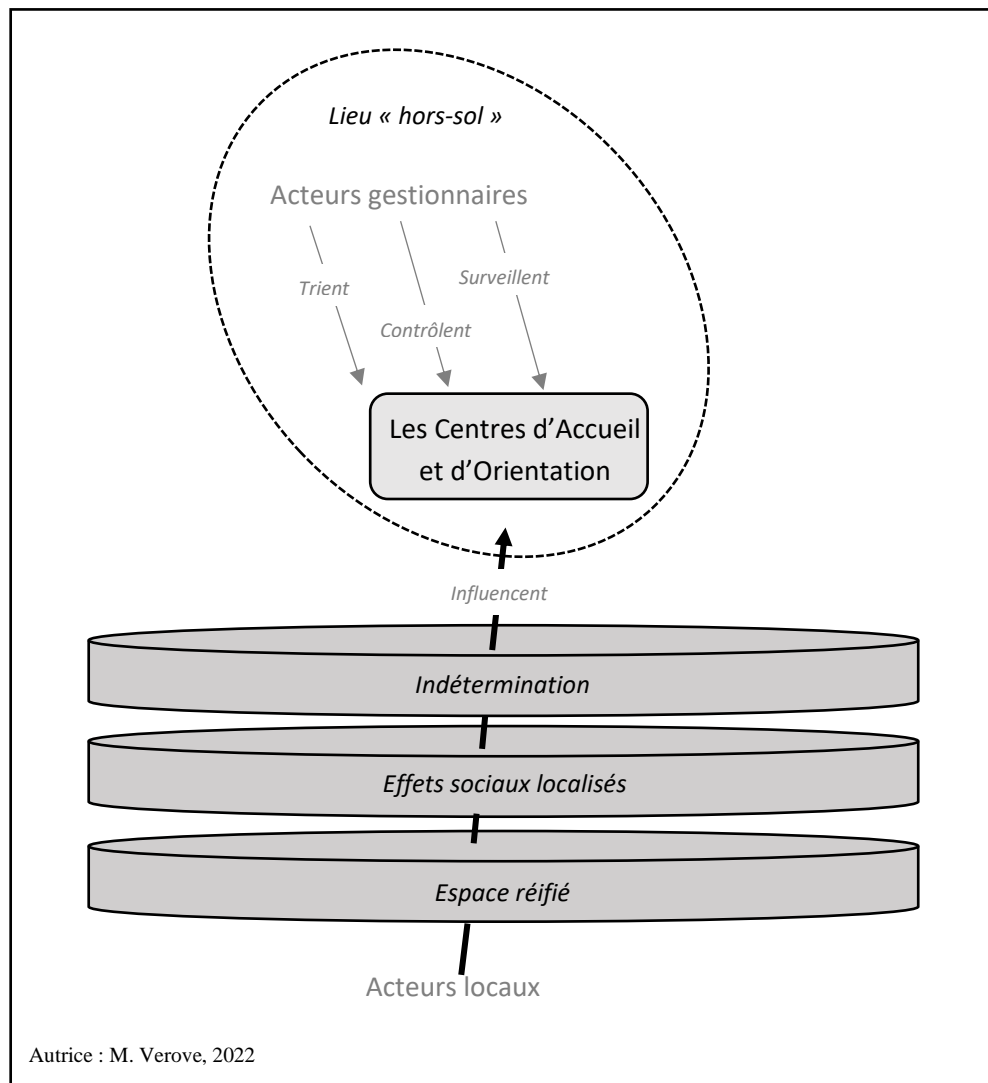
Toutefois, nous l'avons vu, les bénévoles se sont très fortement mobilisés pour contrer ces rapports de pouvoir et ces vellétés de contrôle. C'est par la politisation des populations locales que les droits des exilés peuvent encore aujourd'hui s'appliquer dans les centres d'hébergement.

Les CAO : des lieux « hors-sol » ?

Les CAO peuvent être qualifiés de lieux « hors-sol ». C'est-à-dire que les acteurs gestionnaires vont exercer sur les Centres d'Accueil et d'Orientation des modalités de gouvernance qui ne prennent pas en compte les contextes d'implantation. La non-prise en compte des contextes locaux dans la gestion des centres peut se voir au travers de nombreux exemples : les problèmes de mobilité des résidents hébergés dans des espaces isolés ne sont pas considérés, les maires des communes rurales ne sont pas intégrés au schéma des acteurs alors

que leur rôle est central dans l'organisation socio-spatiale de ces communes, les populations locales qui n'ont pas l'habitude de la présence de personnes étrangères n'ont pas été préparées, etc. Ces CAO apparaissent alors comme des lieux qui ne sont pas influencés par la diversité des contextes locaux, par la diversité des catégories sociales présentes dans les espaces d'accueil. Cela semble d'autant plus avéré que l'ouverture des CAO répond à une politique migratoire nationale. Les exilés sont dispersés dans toute la France métropolitaine, sans prendre en compte les besoins des territoires : les exilés « clandestins » localisés, par exemple, dans les zones de passage à Ouistreham, au Havre ou encore à Cherbourg, ne sont pas placés dans les CAO de Normandie. Le dispositif répond ainsi à une politique nationale de répartition des exilés. Comme le montre le schéma ci-après, les CAO apparaissent alors comme des lieux « hors-sol », déconnectés des espaces d'accueil.

Figure n° 85 : Schéma des influences sur les CAO, selon le type d'acteurs



Cette déconnexion laisse ainsi la main mise aux acteurs gestionnaires pour contrôler, surveiller et trier les exilés passant par ces centres. La non-prise en compte des différenciations des espaces d'accueil par les acteurs gestionnaires peut contribuer au mal-être des résidents placés dans ces structures. Ceux-ci sont déjà, presque automatiquement, soumis à des traumatismes et à un quotidien rythmé par l'ennui et l'attente. Mais ces modalités de gestion renforcent ce mal-être : isolement, répression, insalubrité de certains centres, surnombre, etc. sont autant de facteurs qui aggravent les états de détresse psychologique des résidents.

Toutefois, des acteurs locaux se sont insérés, et sont intervenus dans la gestion des CAO, et ont de cette façon encrés ces centres dans leur espace d'accueil. Leur intervention peut s'analyser par l'étude des contextes locaux. Ces centres peuvent tout d'abord être qualifiés « d'espaces réifiés » (Bourdieu, 1993). Les espaces réifiés sont « *l'espace symbolique produit par les représentations collectives associées au champ des positions sociales et à la matérialité des lieux* » (Sélimanovski, 2009). Ces centres sont des lieux relatifs à l'exclusion et l'invisibilisation des exilés et sur lesquels de nombreuses représentations ont été apposées : des lieux juxtaposant « délinquants potentiels » et sociétés locales, des lieux hébergeant des « migrants favorisées » par les politiques publiques, etc. Ces lieux ont ainsi contribué à la marginalisation des résidents des CAO. Ils sont la cause des mobilisations en défaveur de la présence des exilés dans les communes d'implantation, mais ils sont aussi les facteurs qui ont engendré la création de collectifs de solidarité avec les résidents.

Mais ce sont aussi les contextes locaux qui peuvent engendrer des conséquences sur les conditions de vie des résidents. Des « *effets sociaux localisés* » (Laferté, 2014) peuvent aussi être notés : ce sont, par exemple, des communes où les habitants n'intègrent que très peu les collectifs d'aide, au vu de la surreprésentation des classes populaires (Héran, 1988), des communes où les bénévoles sont particulièrement présents au vu de la surreprésentation des classes moyennes, etc. Mais il est aussi paru que l'étude des contextes locaux ne peut expliquer toutes les modalités de gestion et tous les jeux d'acteurs relatifs aux CAO. Des facteurs « indéterminés » peuvent également avoir des conséquences sur les conditions de vie des résidents : maire hostile à la présence d'exilés, surreprésentation de membres de collectifs d'aide aux exilés, etc.

De façon globale, il apparaît que par l'intervention des champs des politiques locales et de l'associatif, les acteurs locaux peuvent jouer un rôle dans les modalités de gestion et dans les jeux d'acteurs. Par l'étude des contextes locaux, ce sont les rapports de pouvoir qui ont été visibilisés, ainsi que la permanence des inégalités et des discriminations que subissent les

résidents des CAO. Pourtant, contrairement à ce qu'expose Catherine Sélیمانovski : « *Les effets de lieu sont un facteur aggravant de poids de cette domination sociale* » (Sélیمانovski, 2009), les effets de lieux relevés ne favorisent pas toujours la permanence des inégalités. Dans le cas des CAO localisés dans les petits pôles urbains et les zones rurales, les effets de lieux expliquent également la création de solidarités locales. Les bénévoles ont ainsi pu devenir une aide, presque indispensable, pour que les résidents des CAO puissent bénéficier de leurs droits.

Les répercussions sur les exilés

Nous avons vu au cours des chapitres de cette thèse que les répercussions des mesures politiques d'asile et d'immigration avaient des conséquences sur les bénéficiaires de la prise en charge : ennui, attente, angoisses, détresse psychologique, sont autant d'effets relevés et liés au cadre que proposent ces centres et aux pressions de la part des acteurs décisionnaires. Pour instaurer un contrôle sur les exilés, l'Etat n'intervient pas qu'auprès des acteurs locaux. Les résidents sont eux-mêmes touchés par de nombreuses mesures. C'est tout d'abord le déplacement systématique des exilés qui est mis en place : déplacement de site en fonction des fermetures et des ouvertures de bâtiments, changements de structures au gré des évolutions de statut administratif, déplacement de dispositifs après des comportements « déviants », etc. C'est aussi par la perte d'autonomie que l'Etat peut contrôler les résidents : l'ouverture du courrier devant les travailleurs sociaux, l'absence de droit de regard sur les recours et les dossiers administratifs, l'empêchement de détenir des documents informatifs sur leurs droits, etc. Enfin, c'est l'attente, l'ennui, le découragement et les pressions psychologiques que subissent les exilés qui vont permettre à l'Etat de les aliéner.

Dans son ouvrage de 2007, *Tapetul, Squat, Soleil*, Isabelle Dumont met en avant les processus de socialisation/spatialisation ; désocialisation/ dé-spatialisation ; resocialisation/re-spatialisation. Elle explique que, pour le premier binôme, « *L'individu construit son identité par la socialisation, mais aussi par la spatialisation : il acquiert des repères socio-spatiaux.* » (Dumont, 2007, p. 109). Dans le cas des résidents des CAO, ces processus se sont réalisés dans leur pays d'origine qu'ils ont été obligés de quitter. C'est alors que ces personnes ont connu la désocialisation/dé-spatialisation. Tout comme les personnes qui « tombent » à la rue, l'exil représente un « basculement » dans les parcours de vie. Alors il n'existe plus de repères socio-spatiaux. Les exilés, à de nombreuses reprises, vont approcher cette troisième phase de « resocialisation/re-spatialisation », perpétuellement remise en cause par le parcours

migratoire. L'arrivée dans des espaces d'accueil par le placement en CAO devrait permettre d'accomplir ce dernier processus. Toutefois, les modalités de gestion et de contrôle des exilés par l'Etat vont encore une fois remettre en cause cette perspective : leurs déplacements réguliers ne vont pas leur permettre de trouver des repères et vont même très souvent couper les liens sociaux qu'ils avaient créés. La sortie des CAO, pour ceux ayant obtenu un titre de séjour, devrait permettre de regagner une certaine stabilité permettant aux exilés de retrouver des repères socio-spatiaux. Toutefois, leurs aliénations engendrées par les politiques de contrôles de l'Etat et ses partenaires semblent maintenir les réfugiés dans une incapacité à trouver leurs repères. C'est aussi les discriminations quotidiennes, le racisme, et leur précarité et vulnérabilité, qui les maintiennent dans cette impasse. Certains exilés, reconnus réfugiés depuis plus de quatre ans ne se sentent toujours pas « arrivés ». Comme le souligne Karen Akoka : « *Peut-être, c'est aussi cela la définition du cauchemar : être enfermé là où le rêve, lui, représente une ouverture* ». (Akoka, 2022, p. 72).

Les bénévoles, dans cette recherche de repères socio-spatiaux apparaissent comme les seuls éléments auxquels les exilés peuvent se raccrocher. C'est aussi pour cela que leurs liens avec les résidents sont aussi forts : les bénévoles représentent et concentrent tous les repères en constructions des exilés.

Une contribution à la géographie sociale

Au travers de cette thèse, ce sont les rapports de pouvoir qui se jouent aujourd'hui entre les catégories les plus défavorisées (que représentent les exilés) et les pouvoirs publics : « *l'Etat ne mène plus la guerre à la pauvreté mais aux pauvres* » (Bernardot, 2012 ; p. 98). Ce sujet a été abordé par le prisme de la géographie sociale. Il a ainsi été abordé par l'analyse des dimensions spatiales des exilés dans une étude du local. Par cet angle original, cette thèse alimente les travaux portant sur les politiques d'asile et d'immigration.

Mais cette thèse contribue aussi à alimenter les questionnements propres à la géographie sociale, dans l'optique de mieux comprendre les formes d'exclusion qui touchent les populations immigrées aujourd'hui, et de mieux comprendre comment et pourquoi l'Etat contribue à cette exclusion. Il est ainsi apparu qu'un racisme et des discriminations ethniques structurent encore la société française aujourd'hui, et qu'ils sont mêmes portés et perpétués par les plus hautes instances politiques.

Il apparaît ainsi essentiel d'étudier les populations les plus vulnérables qui sont les plus soumises aux évolutions de nos sociétés. La marginalisation des exilés et leur invisibilité lorsqu'ils sont placés dans des centres d'hébergement sont autant de raisons qui doivent animer et motiver les sciences sociales à porter une attention particulière à ces sujets d'étude. C'est aussi pouvoir donner la parole à ceux qui sont stigmatisés, à ceux qui sont exclus, à ceux qui sont oubliés, en leur redonnant une place centrale par ces écrits.

La géographie sociale, par la rigueur de ses méthodes et la place qu'elle laisse au terrain, est un courant scientifique qui se doit d'étudier l'exil, pour tout ce que ses enjeux racontent sur notre société actuelle. Et c'est par son côté interdisciplinaire, par l'attention que ce courant porte aux dimensions spatiales des sociétés et à l'importance du local (des contextes locaux et des acteurs), que des sujets complexes peuvent être abordés de la manière la plus complète.

Cette thèse contribue, au même titre que les autres travaux scientifiques portant sur l'exil, l'immigration et la marginalité, à présenter les enjeux, les difficultés autour de la question de l'insertion des exilés en France. Ces travaux sont d'autant plus importants aujourd'hui que la place qui est laissée aux populations étrangères devient de plus en plus inquiétante : entre racisme, islamophobie, xénophobie et amalgames. C'est alors que ces recherches se doivent d'être critiques et citoyennes afin de pouvoir contredire et même changer ces représentations négatives. C'est ainsi que les travaux scientifiques se doivent d'être indépendants pour pouvoir étudier les entraves aux droits et juger la place qu'on les institutions politiques, mais aussi les médias, dans ces exactions. Les travaux scientifiques portant sur des sujets actuels sont aussi les garants de la mémoire, et leurs empreintes ne laisseront pas à la place aux : « nous ne savions pas ».

Bibliographie

Ouvrages, chapitres d'ouvrage et actes

AGIER M. (dir.), 2018, La jungle de Calais, Paris, Humensis, Presses Universitaires de France, 217 p.

AGIER M., 2018, L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité, Editions du Seuil, 144 p.

AGIER M., GERBIER-AUBLANC M. et MASSON DIEZ E., 2019, Hospitalité en France : Mobilisations intimes et politiques, Paris, Bibliothèque des frontières, Le Passager Clandestin, 153 p.

AKOKA K., 2020, L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants, Paris, Sciences humaines, La Découverte, 352 p.

AKOKA K., 2022, « Politiques et parcours d'asile : dur réveil », pp. 71-80, in Rêves et cauchemars des personnes exilées, COTE A. et ROPTIN J. (dir.), Centre Primo Levi, Erès, 144 p.

ANDERSON N., 2018 (1923), Le Hobo. Sociologie du sans-abri, Paris, Individu et Société, Armand Colin, 400 p.

ARAB C., 2009, Les Aït Ayad. La circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie, Rennes, Géographie sociale, Presses Universitaires de Rennes, 347 p.

ARAB C., 2018, Dames de fraises, doigts de fées, les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne, Casablanca, Enquêtes, En toutes lettres, 188 p.

ARBORIO A.M. et FOURNIER P., 2010, L'observation directe, Paris, L'enquête et ses méthodes, Armand Colin, 128 p.

BACKOUCHE I., RIPOLL F., TISSOT S. et VESCHAMBRE V. (dir.), 2011, La dimension spatiale des inégalités. Regards croisés des sciences sociales, Rennes, Géographie sociale, Presses Universitaires de Rennes, 349 p.

BEAUD S. et WEBER F., 2003, Guide de l'enquête de terrain, Paris, Repères, La Découverte, 356 p.

BERNARDOT M., 2011, « Chapitre 4. Qui sont les indésirables ? La production des catégories du refoulement », pp. 101-114, in Usagers ou citoyens ?, JAEGER M., Paris, Santé Social, Dunod, 272 p.

BERNARDOT M., 2012, « Invisibiliser par le logement. De Sonacotra à Adoma », pp. 79-100, in Les nouvelles frontières de la société française, FASSIN D. (dir.), Paris, Poche/Sciences humaines et sociales, La Découverte, 612 p.

BERNARDOT M.J., 2019, Etrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs, Références Santé Social, Presses de l'EHESP, 358 p.

BERTAUX D., 2016, Le récit de vie, Paris, Tout le savoir, Armand Colin, 128 p.

- BERTHIER N., 2016, Les techniques d'enquête en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés, Paris, Cursus, Armand Colin, 352 p.
- BLANCHET A. et GOTMAN A., 2010, L'entretien, Paris, L'enquête et ses méthodes, Armand Colin, 126 p.
- BONERANDI E., 2008, L'accueil des demandeurs d'asile dans les campagnes : des étrangers d'un nouveau genre ?, Actes du colloque franco-britannique de géographie rurale, Vichy, les 18 et 19 mai 2006, Presses Universitaires Blaise Pascal pp. 329-346
- BOURDIEU P., (dir.), 2007 (1993), La Misère du monde, Paris, Seuil, 1460 p.
- BOURDIEU P., 1992, Réponses : pour une anthropologie réflexive, Paris, Seuil, 267 p.
- BOURDIEU P., 1980, Le capital social, Actes de la recherche en sciences sociale, N°31, 2p.
- BOURDIEU P., 1979, La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Editions de Minuit, 672 p.
- BRUGERE F., 2021, La fin de l'Hospitalité : Lampedusa, Lesbos, Calais... Jusqu'où irons-nous ?, Paris, Flammarion, 238 p.
- CASTEL R., 2009, La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu, Paris, La couleur des idées, Seuil, 457 p.
- CASTEL R., 1999, Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Essais, Folio, 813 p.
- CHAKRABORTI N. et GARLAND J., 2004, Rural Racism, Routledge, 224 p.
- CHAUVEL S., 2009, « Le corps discipliné », pp. 2-3, in Le corps discipliné, GENESE, Paris, Belin, 176 p.
- CHAUVIÈRE M., 2004, Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée, Paris, Dunod, 304 p.
- CLERET B., 2013, « L'ethnographie comme démarche compréhensive : immersion dans les dynamiques consommatoires du rap en France », Recherche Qualitative, Vol. 32, pp. 50-77
- CLOCHARD O., 2020, « Chapitre 31. Au cœur des frontières migratoires, l'enfermement des étrangers », pp. 282-290, in Frontière, AMILHAT SZARY A.L. et HAMEZ G, Paris, Horizon, Armand Colin, 384 p.
- COLLECTIF FOCALE, 2022, Votes populaires ! Les bases sociales de la polarisation électorale dans la présidentielle de 2017, Vulaines-sur-Seine, Editions du Croquant, 212 p.
- COPANS J., 2011, L'enquête ethnologique de terrain, Paris, L'enquête et ses méthodes, Armand Colin, 128 p.
- COPANS J., et ADELL-GOMBERT N., 2019, Introduction à l'ethnographie et à l'anthropologie, Paris, Cursus, Armand Colin, 304 p.
- COQUARD B., 2019, Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin, Paris, L'envers des faits, La Découverte, 206 p.

- COURNIL C. et RECIO M., 2012, « 8. La famille sous contrôle. Le durcissement des politiques de regroupement familial », pp. 197-218, in *Les nouvelles frontières de la société française*, FASSIN D., Poche/Sciences humaines et sociales, La découverte, 612 p.
- CRESWELL R., 1975, « Elément d'ethnologie », Paris, Armand Colin, 318 p.
- DE SINGLY F., 2014, *Le questionnaire*, Paris, L'enquête et ses méthodes, Armand Colin, 125 p.
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, 317 p.
- DI MEO G., 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Economica, 319 p.
- DJEBALI T. et RAOULX B., 2010, *Marginalité et politiques sociales. Réflexion autour de l'exemple américain*, Paris, Logiques sociales, L'Harmattan, 302 p.
- DORAI K. et PUIG N., 2012, *L'urbanité des marges. Migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient*, Paris, Un lointain si proche, Téraèdre, 336 p.
- DUBOIS V., 2010, « Chapitre 10. Politiques au guichet, politique du guichet », pp. 265-286, in *Politiques publiques 2. Changer la société*, BORRAZ O. et GUIRAUDON V., Académique, Presses de Sciences Po, 316 p.
- DUMONT I., 2007, *Tapecul, squat, soleil. Vivre la détresse sociale dans le centre-ville*, Caen, Bibliothèque du pôle universitaire normand, Presses Universitaires de Caen, 135 p.
- DURKHEIM E., 2013 (1893), *De la division du travail social*, Paris, Quadrige, Presses universitaires de France, 420 p.
- FASSIN E. et FASSIN D., 2006, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, Cahiers libres, La Découverte, 280 p.
- FASSIN D., MORICE A., QUIMINAL C. (dir.), 1997, *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, Cahiers libres, La Découverte, 278 p.
- FASSIN D. et BENZA A., 2008, *Les politiques de l'enquête*, Paris, Recherches, La Découverte, 336 p.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et Punir. Naissance de la Prison*, Paris, Galimard, 352 p.
- FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., et RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.
- FREMONT A., 1976, *La région, espace vécu*, Paris, Presses Universitaires de France, 223 p.
- FREMONT A., 2011, *France, géographie d'une société*, Paris, Champs Essais, Flammarion, 354 p.
- GIBLIN B. (dir.), 2016, *Les conflits dans le monde. Approche géopolitique*, Paris, Collection U, Armand Colin, 368 p.
- GUIBERT J. et JUMEL G., 1997, *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 206 p.
- HAMIDI C. et FISCHER N., 2016, *Les politiques migratoires*, Paris, La Découverte, 123 p.

- HAMIDI C., 2017, « Associations, politisation et action publique : Un monde en tensions. », pp. 347-370, in *Sociologie plurielle des comportements politiques : je vote, tu contestes, elle cherche...*, Fillieule O., Paris, Presses de Sciences, 398 p.
- HANAPPE C. et AL NEIMI E., 2020, *Villes ouvertes, Villes accueillantes*, Paris Editions Charles Leopold Mayer, 164 p.
- HARVEY D., 2018, *Géographie de la domination. Capitalisme et production de l'espace*, Paris, Amsterdam, 143 p.
- HERAN F., 2007, *Le temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française*, Paris, La République des idées, Seuil, 109 p.
- HERIN R., 1999, *Découvrir de nouvelles frontières. Acte du Colloque, Faire la Géographie sociale aujourd'hui*, Caen, MRSH, 18-19 novembre, 12 p.
- KAUFFMAN J.C., 2001, *Ego : pour une sociologie de l'individu*, Paris, Nathan, 288 p.
- KAUFFMAN J.C., 2016 (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 128 p.
- KAYSER B., 1990, *Géographe : entre espace et développement*, Toulouse, Presses Universitaire du Mirail, 284 p.
- KAYSER B., 1990, *La Renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, U Sociologie, Armand Colin, 316 p.
- KOBELINSKY C., 2010, *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Essai, Editions du Cygne, 269 p.
- KOBELINSKY C., 2012, « 16. Les limites de l'hospitalité. Accueil et dépendance des demandeurs d'asile », pp. 385-402, in *Les nouvelles frontières de la société française*, FASSIN D., Poche/Sciences humaines et sociales, La Découverte, 612 p.
- KOBELINSKY C., 2012, « 7. Sont-ils de vrais réfugiés ? Les tensions morales dans la gestion quotidienne de l'asile », pp. 155-173, in *Economies morales contemporaines*, FASSIN D., EIDELIMAN J.S., Paris, Recherches, La Découverte, 408 p.
- LAACHER S., 2009, *Mythologie du sans-papier*, Paris, Mytho, Le Cavalier Bleu, 96 p.
- LAACHER S. et ABDELMALEK S., 1999, « Chapitre XIII. Insertion, intégration, immigration : la définition des mots est toujours un enjeu dans les luttes sociales », pp. 166-185, in *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, CHARLOT B. et GLASMAN D., Paris, Education et formation, Presses Universitaires de France, 352 p.
- LAACHER S., 2002, *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute, 121 p.
- LA CIMADE, 2014, *Comprendre les migrations internationales*, Paris, La Cimade, 24 p.
- LACROIX T., 2016, *Migrants. L'impasse Européenne*, Armand Colin, 188 p.
- LEFEBVRE H., 2001 (1971), *Du rural à l'urbain*, Paris, Anthropos, 299 p.
- LEVI-STRAUSS C., 2001, *Tristes tropiques*, Paris, Terre humaine, Pocket, 512 p.

- LES ECRIVAINS DE CALAIS, 2020, Les voix de la « Jungle ». Histoires de réfugiés au camp de Calais, La Guillotine, 272 p.
- MARTIN O., 2005, L'analyse de données quantitatives, Paris, L'enquête et ses méthodes, Armand Colin, 126 p.
- MOHIA N., 2008, L'expérience de terrain. Pour une approche relationnelle dans les sciences sociales, Paris, Recherches/Terrains anthropologiques, La Découverte, 304 p.
- MONJARET A. et PUGEAULT C. (dir.), 2014, Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques, Lyon, Sociétés, espaces, temps, ENS Editions, 300 p.
- MORANGE M. et SCHMOLL, C., 2016, Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications, Paris, Armand Colin, 224 p.
- PAUGAM S., 2009, La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, Quadrige, Presses Universitaires de France, 256 p.
- PAUGAM S., (dir.), 1996, L'exclusion, l'état des savoirs, Paris, Textes à l'appui, La Découverte, 583 p.
- PAUGAM S., 2005, Les formes élémentaires de la pauvreté, Paris, Le lien social, Presses Universitaires de France, 276 p.
- PAUGAM S., (dir.), 2010, Les 100 mots de la sociologie, Paris, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 128 p.
- PAUGAM S., DUVOUX N., 2008, La régulation des pauvres, Paris, Presses Universitaires de France, 132 p.
- PINCON M. et PINCON-CHARLOT M., 1989, Dans les beaux quartiers, Paris, Seuil, 254 p.
- PINCON M. et PINCON-CHARLOT M., 2007, Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces, Paris, Seuil, 288 p.
- POTOT S., 2012, « Mondialisation et construction d'un marché du travail multi-ethnique : enquêtes dans le maraichage européen », pp. 169-180, in Travail, compétences, mondialisation, MENDEZ A., TCHOBANIAN R. et VION A., Paris, Recherches, Armand Colin, 248 p.
- RAOULX B., 2002, « De la marginalité au cœur des sociétés : une réflexion de géographie sociale », pp. 195-204, in Faire la géographie sociale aujourd'hui, FOURNIER J.M., Les documents de la MRSH de Caen, Presses Universitaires de Caen, 255 p.
- SECHET S., 1996, Espaces et pauvretés. La géographie interrogée, Paris, Géographie sociale, L'Harmattan, 213 p.
- SECHET R. et VESCHAMBRE V., 2006, Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale, Presses universitaires de Rennes, 397 p.
- SIMONET M., 2018, Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?, Paris, Textuel, 152 p.
- SPIRE A., 2005, Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975), Paris, Mémoires, Grasset, 406 p.

THEMINES J.F., 2022, « Constituer l'espace géographique en ressource d'émancipation : pratiques d'engagement de chercheur en géographie sociale », pp. 50-64, in Comment (mieux) faire société ?, WITTORSKI R. et OBERTELLI P., Nîmes, Utilité sociale de la recherche en SHS, Champ social, 224 p.

TUBIANA M.J., 1999, « Hommes, femmes : méthodes d'enquête », pp. 13-19, in Femmes plurielles. Les représentations des femmes : discours, normes et conduites, JONCKERS D., CARRE R. et DUPRE M.C, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 300 p.

VAN EECKHOUT L., 2006, L'immigration, Paris, Débat public, Odile Jacob, 184 p.

WAGNER A.C., 1998, Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France, Paris, Sciences sociales et sociétés, Presses Universitaires de France, 236 p.

WAGNER A.C., 2012, « Mobilisations internationales par le haut et par le bas », pp. 89-100, in Travail, compétences et mondialisation, MENDEZ A., TCHOBANIAN R. et VION A., Paris, Recherches, Armand Colin, 248 p.

Atlas et Dictionnaires

FERRAS R., BRUNET R. et THERY H., 2009, Les mots de la géographie. Dictionnaire critique, La documentation française, 470 p.

GUILLEMIN P., BROUARD-SALA Q., VALOGNES S. et MADELINE P., 2018, Atlas de la Manche. Des polders au pôle d'air, Bayeux, OREP, 175 p.

LAACHER S., 2012, Dictionnaire de l'immigration en France, Paris, A Présent, Larousse, 460 p.

LEVY J. et LUSSAULT M. (dir.), 2003, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, 1033 p.

MARGETIC C., BERMOND M., JOUSSEAUME V. et MARIE M. (dir.), 2014, Atlas des campagnes de l'Ouest, Rennes, Espaces et territoires, Presses Universitaires de Rennes, 299 p.

MIGREUROP, 2022, Atlas des migrations dans le monde. Libertés de circulation, frontières et inégalités, Paris, Atlas, Armand Colin, 160 p.

MIGREUROP, 2017, Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires, Paris, Atlas, Armand Colin, 176 p.

MIGREUROP, 2012, Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires, Paris, Atlas, Armand Colin, 144 p.

MIGREUROP, 2009, Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires, Paris, Atlas, Armand Colin, 144 p.

WIHTOL DE WENDEN C., 2012, Atlas des migrations. Un équilibre mondial à inventer, Paris, Atlas/Monde, Autrement, 96 p.

Articles scientifiques

AKOKA K., 2018, « Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique », Nouvelle revue de psychosociologie, N°25, pp. 15-30

AKOKA K., CLOCHARD O. et TCHOLAKOVA A., 2017, « Editorial. La condition de réfugié.e : expériences subjectives et mobilisations collectives », Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 33, N°4, pp. 7-21

AKOKA K., CARLIER M. et DE COUSSEMAKER S., 2017, « Ce n'est pas une crise des migrants mais une crise des politiques d'hospitalité », Revue Projet, N° 360, pp. 77-83

ARFAOUI R., 2020, « Ce que le territoire fait à l'accueil, ce que l'accueil fait au territoire. Une géographie de l'asile dans le territoire ambertois », Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 36, N°2 et 3, pp.107-135

BALANDIER R. et DUNTZE N., 2015, « Agriculture et migrations : de nouveaux travailleurs pauvres en milieu rural », GREP, N° 225, pp. 69-75

BELMESSOUS F. et ROCHE E., 2018, Accueillir, insérer, intégrer les migrants à la ville, Espaces et sociétés, N° 172-173, pp. 7-18

BERNARDEAU MOREAU D. et HELY M., 2007, « Transformations et inerties du bénévolat associatif sur la période 1982-2002 », Sociologies pratiques, N°15, pp. 9-23

BERNARDOT M., 2005, « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », Recueil Alexandries, Esquisses, N°2, 16 p.

BERNARDOT M., 2009, « Trois jours dans la vie d'un foyer », Multitudes, N° 37-38, pp. 253-256

BERNARDOT M., 2008, « Une tempête sous un CRA. Violences et protestations dans les centres de rétention administrative français », Multitudes, N°35, pp. 215-224

BERTHOMIERE W., FROMENTIN J., LESSAULT D., MICHALON B. et PRZYBYL S., 2020, « L'accueil des exilés dans les espaces ruraux : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion », Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 36, N°2 et 3, pp. 53-82

BERTHOMIERE W., IMBERT C., MICHALON B., 2021, « Exilés et « néos ». Quand des migrations se rencontrent et recomposent des sociabilités locales », Etudes Rurales, N° 208, pp. 18-39

BERTOSSI C., 2009, « La république « modèle » et ses discours modélisants : l'intégration performative à la française », Migrations Société, N°122, pp. 39-76

BIZEUL D., 2007, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », Revue française de science politique, Vol. 57, pp. 69-89

BONNET F., 2008, « La distance sociale dans le travail de terrain : compétence stratégique et compétence culturelle dans l'interaction d'enquête », Genèse, N° 73, pp. 57-74

- BOUAGGA Y., 2020, « Politiques de l'urgence et bricolages humanitaires. Genèse des « centres d'accueil et d'orientation » dans la crise calaisienne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, N° 2 et 3, pp. 29-51
- BOUMAZA M. et CAMPANA A., 2007, « Enquêter en milieu « difficile » », *Revue française de science politiques*, Vol. 57, pp. 5-25
- BOUQUET B., 2007, « Le travail social à l'épreuve. Face aux défis, dynamiques et reconquête de sens... », *Empan*, Vol. 4, N°68, pp. 35-42
- BOURDIEU P., 1978, « Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques objections », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°23, pp. 67-69
- BRIKE X., 2016, « Calais : une étape dans l'exil. Ethographier les résistances dans un camp auto-établi », *Pensée Plurielle*, N°42, pp. 107-119
- BUHLER E.A., CAVAILLE F., GAMBINO M., 2006, « Le jeune chercheur et l'interdisciplinarité en sciences sociales. Des pratiques remises en question », *Natures, Sciences, Sociétés*, N°14, pp. 392-398
- BULOT T., 2013, « Discrimination sociolinguistique et pluralité des normes identitaires », *Cahiers Internationaux de Sociolinguistique*, N°4, pp. 7-27
- BUSCATTO M., 2005, « Femme dans un monde d'hommes musiciens. Des usages épistémologiques du « genre » de l'ethnologue », *Volume !*, N°4, pp. 77-93
- CHAUVIÈRE M., 2018, « La lente déprofessionnalisation des métiers du social », *Empan*, Vol. 109, N°1, pp. 12-17
- CHAUVIN S., LE COURANT S. et TOURETTE L., 2021, « Le travail de l'irrégularité. Les migrant.e.s sans papiers et l'économie morale de l'emploi », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 37, N° 1 et 2, pp. 139-161
- CLOCHARD O., 2014, « L'enfermement des étrangers à travers le prisme des papiers », *Champ Pénal*, Vol. 11, 40 p.
- CLOCHARD O., 2018, « La nouvelle bipolarisation du monde », *Plein Droit*, N° 116, pp. 23-26
- COGNET M, HOYEZ A.C. et POIRET C., 2012, « Editorial : Expérience de la santé et du soin en migration : entre inégalités et discriminations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 28, N°2, pp. 7-10
- CORBET A. et MICHALON B., 2017, « Collaborer avec des organismes non gouvernementaux pour enquêter sur les camps de migrants et de déplacés », *Migrations et Sociétés*, N°167, pp. 53-62
- DAADOUCH C., 2017, « Entre éthique et libéralisme », *Plein Droit*, N°112, pp. 3-5
- DARGERÉ C., 2018, « L'accueil d'un groupe de réfugiés en provenance de « la Jungle de Calais » en milieu rural : exemple d'un double amalgame », *Les Cahiers de la LCD*, N° 7, pp. 155-163

- DESVAUX P., 2019, « Introduction : les zabbâln, un objet sur-étudié ? », *Egypte/Monde Arabe*, N°19, pp. 19-32
- DESVAUX P., CHOSSIERE F., MAHOUDEAU A. (dir.), 2021, « La recherche de trop ? Configuration et enjeux de la surétude », *Annales de géographie*, Vol. 6, N° 742, pp. 5-19
- D'HALLUIN E., 2009, « La santé mentale des demandeurs d'asile », *Hommes et Migrations*, N° 1 282, pp. 66-75
- DUBOIS V., 2012, « Ethnographier l'action publique. Les transformations de l'Etat social au prisme de l'enquête de terrain », *Gouvernement et action publique*, Vol. 1, pp. 83-101
- DUBOIS V., 2014, « L'action de l'Etat, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°201-202, pp. 11-25
- DHUME F., DUNEZAT X., GOURDEAU C. et RABAUD A., 2022, « Peut-on parler de racisme d'Etat en France ? Enjeux théoriques et politiques d'une controverse sociomédiatique », *Emulations*, N°42, pp. 47-66
- DUPONT L., 2014, « Terrain, réflexivité et auto-ethnographie en géographie », *Géographie et cultures*, N° 89-90, pp. 93-109
- DURAND J.P., 2006, *Les outils contemporains de l'aliénation du travail*, *Actuel Marx*, N°39, pp. 107-122
- FASSIN D. et KOBELINSKY C., 2012, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 53, pp. 657-688
- FERNANDEZ F., FISCHER N., KOBELINSKY C. et MICHALON B., 2015, « Introduction : Traiter humaniser, judiciariser. Les transformations contemporaines de l'enfermement », *Déviance et Société*, Vol. 39, pp. 371-377
- FLAMANT A., FOUROT A.C. et HEALY A., 2020, « Editorial. Hors des grandes villes ! L'accueil des exilé.e.s dans les petits milieux d'immigration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, N° 2 et 3, pp. 7-27
- FLAMANT A., LACROIX T., 2021, « La construction négociée de l'accueil des migrants par les municipalités », *Migrations société*, N° 185, pp. 15-29
- FLAUX C., 2017, « CAO : du vite fait au mal fait », 2017, *Plein Droit*, N° 112, pp. 21-24
- FOURNIER J.M. et RAOULX B., 2003, « La géographie sociale, géographie des inégalités », *ESO Travaux et documents*, N°20, pp. 25-32
- FREMONT A., 1981, « Ouvriers et ouvrières à Caen. Les lieux de vie », *Norois*, Vol. 112, pp. 615-627
- FREMONT A., 1974, « Recherche sur l'espace vécu », *L'espace géographique*, N°3, pp. 231-238
- GALISSON M., 2021, « Calais ou l'escalade répressive », *Plein Droit*, N°129, pp. 7-10

- GARDESSE C., 2020, « La dispersion de personnes exilées : ce que la spatialisation des CAO révèle des politiques migratoires et urbaines », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, N°2 et 3, pp. 83-105
- GEISSER V., 2020, « Des municipalités plus accueillantes que les Etats ? Marseille, un exemple parlant. », *Migrations société*, N° 181, pp. 3-14
- GEISSER V., 2021, « La fabrique étatique de l'indignité. Ou comment la France organise l'exclusion professionnelle des demandeurs d'asile », *Migrations Société*, N° 184, pp. 3-10
- GEISSER V., 2021, « La Manche, nouvelle nécropole des migrants et de nos idéaux européens, mais qui sont les fossoyeurs ? », *Migrations Société*, N° 186, pp. 3-10
- GIBLIN B., 2012, « L'extrême droite en Europe : une analyse géopolitique », *Hérodote*, Vol. 1, N° 144, pp. 3-17
- GUILLON M., 1993, « Immigration : le renforcement de la polarisation parisienne, 1975-1990 », *Espaces Populations Sociétés*, N°2, pp. 371-378
- HACHIMI-ALAOUI M. et PELABAY J., 2020, « Contrats d'intégration et « valeurs de la République » : un « tournant civique » à la française ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, N°4, pp. 13-33
- HAVARD DUCLOS B. et NICOURD S., 2005, « Le bénévolat n'est pas le résultat d'une volonté individuelle », *Pensée plurielle*, N° 9, pp. 61-73
- HERAN F., 1988, « Un monde sélectif : les associations », *Economie et Statistique*, N° 208, pp. 17-31
- HERIN R., 1984, « Le retard scolaire en Basse-Normandie », *Géographie Sociale*, N° 2, pp. 103-127
- HERIN R., 1986, « Une géographie des rapports sociaux », *L'espace géographique*, N° 2, pp. 108-110
- HERMAN B. et REA A., 2017, « La longue et sinueuse route vers l'emploi : les carrières d'insertion professionnelle des réfugiés sur le marché du travail en Belgique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 33, N°4, pp. 109-134
- HOCHEDÉZ C. et LESSAULT D., 2021, « Les saisonniers agricoles bulgares dans le Loudunais. De la circulation à l'installation », *Etudes Rurales*, N°208, pp. 60-83
- HOYEZ A.C., 2021, « Accompagner, héberger et soigner dans l'urgence. La prise en charge des demandeurs d'asile en milieu rural (Bretagne) », *Etudes Rurales*, N° 208, pp. 40-59
- IREDALE R., TURPIN T., HAWKSLEY C., GO S., TANGTRONGPAIROJ S.K. et KAUNG Y.M., 2004, « Etudes sur la migration et les politiques migratoires en Australie, aux Philippines et en Thaïlande », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Vol. 1, N° 179, pp. 127-149
- JOANNON B., LENOEL A., THIOLLET H. et YAVUZ P.E., 2022, « Les migrations dans l'œil des médias : infox, influence et opinion », *De Facto, Convergences Migrations*, numéro spécial, 46 p.
- KOBELINSKY C., 2015, « Accueil ou contrôle ? », *Plein Droit*, N° 105, pp. 14-17

- KOBELINSKY C., 2012, « Des corps en attente. Le quotidien des demandeurs d'asile », *Corps*, N°10, pp. 183-192
- KOBELINSKY C., 2008, « « Faire sortir les déboutés ». Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France », *Culture et Conflits*, N° 71, pp. 113-130
- LAACHER S., 2012, « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », *Les Temps Modernes*, N° 668, pp. 183-201
- LAFERTE G., 2014, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, Vol. 5, N°4, pp. 423-439
- LEFEBVRE H., 1971, « Du rural à l'urbain », *Population*, Vol. 26, pp. 173
- LEFEBVRE H., 1974, « La production de l'espace », *L'homme et la société*, pp. 15-32
- LEFEBVRE H., 1967, « Le droit à la ville », *L'homme et la société*, pp. 29-35
- LE GALLO J., L'HORTY Y., DU PARQUET L. et PETIT P., 2019, « Les discriminations dans l'accès au logement en France : un testing sur les aires urbaines métropolitaines », *Economie et Statistique*, N°513, pp. 29-48
- LESTAGE F., 2012, « Editorial : La mort en migration », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 28, N° 3, pp. 7-12
- LOISON M., BRAUD R. et NOÛS C., 2021, « Professionnaliser les bénévoles. Le « travail gratuit » au sein d'un dispositif pour femmes sans domicile », *Le Sociographe*, N° 73, pp. 79-92
- MANIER M., 2013, « Cause des femmes vs cause des minorités : tensions autour de la question des « femmes de l'immigration » dans l'action publique française », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 29, N°4, pp. 89-110
- MARTIN E., 2020, « Reprendre son souffle dans un village cévenol. Ethno-géographie de l'accueil de personnes exilées en milieu rural », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.36, N° 2 et 3, pp. 161-184
- MESLIN K., 2017, « De l'obtention du statut à l'incarnation de la figure sociale du réfugié : l'exemple des réfugiés cambodgiens », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 33, N°4, pp. 49-64
- MICHALON B. et BRUSLE T., 2016, « L'ethnicité, la religion et le genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation », *Critique Internationale*, N°72, pp. 9-19
- MICHALON B., BRUSLE T., CLOCHARD O., DARLEY M., MILHAUD O. et MORELLE M., 2021, « Enquêter dans les lieux d'enfermement. Retour collectif sur une expérience de recherche », *Carnets de géographes*, N°15, 23 p.
- MORGEN S., 2001, « The Agency of welfare Workers: Negotiating Devolution, Privatization, and the meaning of self-sufficiency », *American Anthropologist*, N°103, pp. 747-761
- MORGEN S., MASKOVSKY J., 2003, « The Anthropology of Welfare "Reform" », *Annual Review of Anthropology*, N° 32, p. 315-338

- NAHOUM-GRAPPE V., 2018, « Surreprésentation des femmes dans le militantisme bénévole. Une question politique et ethnologique », *La Revue Nouvelle*, N° 2, pp. 51-54
- OLIVIER DE SARDAN J.P., 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, N°1, pp. 71-109
- OLIVIER DE SARDAN J.P., 2003, « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandation à usage des étudiants », *Etudes et Travaux*, N°13, pp. 3-58
- PERETTI-NDIAYE M. et OTCHOUMOU V., 2021, « Bénévoles et salariés de la veille sociale. Tensions, instrumentalisations et coopérations », *Le Sociographe*, N°73, pp.1-4
- PIAN A., HOYEZ A.C. et TERSIGNI S., « Interpreting in mental health: Social, moral and spatial divisions of labor in health care for migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 34, N° 2 et 3, pp. 55-78
- PISTRE P., 2021, « Migrations Internationales dans les campagnes. S'installer, être installé ou accompagné », *Etudes rurales*, N° 208, pp. 8-17
- PISTRE P. et FROMENTIN J., 2021, « L'immigration dans les campagnes françaises : des effectifs limités mais des origines qui ne cessent de se diversifier », *Populations et Sociétés*, N° 591, pp. 1-4
- POTOT S., 2013, « Construction européenne et migrations de travail. Le renouvellement des modes de mobilisation de la main d'œuvre étrangère », *Revue Européenne des Sciences sociales*, N°51, pp. 7-32
- PROUTEAU L., 2001, « Les figures du bénévolat », *Revue des politiques sociales et familiales*, N°63, pp. 19-32.
- RAOULX B., 2000, « Marginalité, Etat Providence et action communautaire : l'exemple de Vancouver », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, Paris, N°3, pp. 267-283
- RAOULX B., 1999, « La pratique de l'espace urbain des populations marginales : l'exemple des binnars de Vancouver », *Espaces, Populations, Sociétés*, N°2, pp. 353-357
- REME-HARNAY P., 2020, « Comment les plateformes numériques accroissent la dépendance dans les relations de sous-traitance : le cas de la livraison à vélo », *Revue Française de Socio-Economie*, Vol. 2, N°25, pp. 175-198
- RISTIC D., 2020, « L'accueil des migrant.e.s dans les espaces marginaux. Regards croisés sur des villages de Calabre et du Limousin », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 36, N° 2 et 3, pp. 231-253
- RIPOLL F. et TISSOT S., 2010, « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards Sociologiques*, N°40, pp. 5-7
- ROCHFORT R., 1963, « Géographie sociale et sciences humaines », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, N° 391, pp. 18-32
- ROCHFORT R., 1984, « Pourquoi la géographie sociale ? », *Colloque de la géographie urbaine à la géographie sociale. Sens et non-sens de l'espace*, Paris, pp. 13-17

SALMA S., 2020, « Dispositifs d'hébergement : la grande centrifugeuse étatique des demandeurs d'asile », Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 36, N°2 et 3, pp. 255-267

SELIMANOVSKI C., 2009, « Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin », Espaces populations sociétés, pp. 119-133

SUKARIEH M. et TANNOCK S., 2013, « On the problem of over-researched communities: The case of the Shatila Palestinian refugee camp in Lebanon », Sociology, Vol. 47, N°3, pp. 494-508

SCHIMD-SCOTT A., MARSHALL E., GILL N. et BAGELMAN J., 2020, « Rural geography of refugee activism : the expanding spaces of sanctuary in the UK », Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 36, N° 2 et 3, pp. 137-160

TISSOT S., 2014, « Entre soi et les autres », Actes de la recherche en sciences sociales, N° 204, pp. 4-9

WAGNER A.C., 2011, « Les classes dominantes à l'épreuve de la mondialisation », Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 5, N° 190, pp. 4-9

WEBER F., 1995, « L'ethnographie armée par les statistiques », Enquête, N°1, pp 153-165

WEBER F., 1991, « L'enquête, la recherche et l'intime ou : pourquoi censurer son journal de terrain ? », Espace Temps, N°47-48, pp. 71-81

Thèse de doctorat et HDR

ARFAOUI M.R., 2021, Territoires multiples, accueil pluriel : géographie sociale de l'accueil des demandeurs d'asile dans les espaces non-métropolitains, Université Clermont Auvergne, sous la direction de EDOUARD J.C et FOURNIER M., 503 pages

DUMONT I., 2002, La détresse sociale dans le centre-ville : analyse comparative entre Brighton, Royaume-Uni ; Parme, Italie et Caen, France, Université de Caen, sous la direction de PETSIMERIS P., 357 pages

FROMENTIN J., 2021, Parcours singuliers, campagnes plurielles. L'inscription spatiale des immigrés dans les espaces peu denses français, Université Paris 1, sous la direction de GUERIN-PACE F. et IMBERT C., 609 pages

KOBELINSKY C., 2009, L'accueil des demandeurs d'asile en France : une ethnographie de l'attente, EHESS, Paris, sous la direction de FASSIN D., 421 pages

OLIVIER T., 2011, Des émigrants dans le passage : une approche géographique de la condition de clandestin à Cherbourg et sur les côtes de la Manche, Université de Caen, sous la direction de RAOULX B., 687 pages

RAOULX B., 2004, L'effet médiatique : Une perspective de géographie sociale, Thèse de HDR, garant. HERIN R., Université de Caen, 690 p.

Mémoires de Master I et II

DECOUFLET G., 1984, Les étrangers en Basse-Normandie en 1975, Université de Caen, sous la direction de CLERC P., 143 pages

LE ROUVILLOIS N., 2008, Les « clandestins » dans la ville de Cherbourg : une population invisible : Une analyse géographique, Université de Caen, sous la direction de RAOULX. B., 197 pages

VEROVE M., 2016, Des politiques migratoires à la précarisation des migrants : comment vivre dans des espaces transitoires lorsque l'on est sans légalité ? L'exemple des « clandestins » dans les villes-passages de Caen-Ouistreham, Université de Caen, sous la direction de RAOULX B., 153 pages

VEROVE M. 2017, Les politiques migratoires d'accueil après le démantèlement de la « Jungle » de Calais et leurs conséquences sur les conditions de vie des migrants : Etude de l'accueil en Normandie et dans le Calaisis, Université de Caen, sous la direction de RAOULX B., 144 pages

Rapports

ADOMA, 2015, Rapport d'activité, 20 p.

ADOMA, 2016, Rapport d'activité, 274 p.

ADOMA, 2017 Rapport d'activité, 48p.

ADOMA, 2018, Rapport d'activité, 44p.

ADOMA, 2019, Rapport d'activité, 56 p.

ADOMA, 2020, Rapport d'activité, 60 p.

AMNESTY INTERNATIONAL, 2016, Crise mondiale des réfugiés. De l'esquive au partage des responsabilités, 44 p.

AMNESTY INTERNATIONAL, 2017, Retour forcé vers l'insécurité. L'Europe renvoie des demandeurs d'asile en Afghanistan, 10 p.

AMNESTY INTERNATIONAL, 2017, Des contrôles aux confins du droit. Violations des droits humains à la frontière avec l'Italie, 11 p.

AMNESTY INTERNATIONAL, 2019, La solidarité prise pour cible, 36 p.

COALLIA, 2015, Rapport d'activité 2015, 52p.

COALLIA, 2016, Rapport d'activité 2016, 44 p.

COALLIA, 2017, Rapport d'activité 2017, 25 p.

COALLIA, 2018, Rapport d'activité 2018, 56 p.

COALLIA, 2019, Rapport d'activité 2019, 56 p.

COALLIA, 2020, Rapport d'activité 2020, 64 p.

DEFENSEUR DES DROITS, 2016, Rapport d'observation. Démantèlement des campements et prise en charge des exilés Calais – Stalingrad (Paris), Paris, 80 p.

DEFENSEUR DES DROITS, 2018, Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais, Paris, 76 p.

FRIGOLI G. et JANNOT J., 2004, L'hébergement des demandeurs d'asile comme enjeu local. Eléments d'analyse et perspectives méthodologiques à partir du cas des Alpes-Maritimes. Université de Nice-Sophia Antipolis, pour le ministère des Affaires sociales, 198 p.

GOURDEAU, C. Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne, Université Paris Diderot, en partenariat avec La Cimade, Fondation de France et La Fondation ASL, 76 p.

HUMAN RIGHTS WATCH, 2011, Rapport Mondial 2011, 172 p.

LA CIMADE, 2017, Centres et locaux de rétention administrative, Lens, 67 p.

L'AUBERGE DES MIGRANTS, 2018, Rapport sur les violences à Calais. Pratiques abusives et illégales des forces de l'ordre, 26 p.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, 2021, Les étrangers en France, 190 p.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, 2020, Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés, 24 p.

PROUTEAU L., 2018, Le bénévolat en France en 2017. Etat des lieux et tendances. Synthèse des résultats, CRA, 36 p.

UNCHR, 2020, Il faut qu'on y arrive ensemble. La participation des réfugiés aux décisions qui influencent leur vie, 45 p.

UNCHR, 2020, Rapport global, 129 p.

UNCHR, 2016, Rapport global, 220 p.

Glossaire

- ADA** : Aide au Demandeur d'Asile
- AReDF** : Accueil des Réfugiés en Domfrontais et la Ferté-macé
- AT-SA** : Accueil Temporaire - Service Asile
- CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
- CAES** : Centre d'Accueil et d'Examen de Situation Administrative
- CAF** : Caisse d'Allocation Familiale
- CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation
- CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- CDI** : Contrat à Durée Indéterminée
- CIR** : Contrat d'Intégration Républicaine
- CNDA** : Cours Nationale pour les Demandeurs d'Asile
- CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement
- CRA** : Centre de Rétention Administrative
- CSLAM** : Collectif Saint-Lois d'Aide aux Migrants
- CSM50** : Collectif Solidarité Migrants 50 (Manche)
- CSS** : Complémentaire Santé Solidaire
- DPAR** : Dispositif de Préparation Au Retour
- FSL** : Fond de Solidarité pour le Logement
- GU** : Guichet Unique
- HLM** : Habitation à Loyer Modéré
- HUDA** : Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile
- PRAHDA** : Programme d'Accueil et d'Hébergement pour les Demandeurs d'Asile
- OFFI** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- OFPRA** : Office Français Pour les Réfugiés et les Apatrides
- OQTF** : Obligation de Quitter le Territoire Français
- PAF** : Police Aux Frontières
- RSA** : Revenu de Solidarité Active
- SIS** : Système Information Schengen
- SNADAIR** : Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'Intégration des Réfugiés
- UE** : Union européenne

Liste des encadrés

ENCADRE N° 1 : RECIT DE VIE DE SAÏD.....	96
ENCADRE N° 2 : RECIT DE VIE DE MUSTAFA.....	98
ENCADRE N° 3 : RETRANSCRIPTION DU PREMIER JOUR PASSE AUPRES DES RESIDENTS DE CAO.....	120
ENCADRE N° 4 : LA CHICHA SOCIALE.....	122
ENCADRE N° 5 : COMMENT PRESENTER LE DISCOURS DES EXILES ?.....	157
ENCADRE N° 6 : L'AIDE ALIMENTAIRE, DISCRIMINANTE ?.....	198
ENCADRE N° 7 : SOLIDARITES NORMANDES : DE L'EXODE A L'ACCUEIL DES EXILES.....	228
ENCADRE N° 8 : RELIGION ET BENEVOLAT.....	233
ENCADRE N° 9 : DELIT DE SOLIDARITE.....	270
ENCADRE N° 10 : LE TRAVAIL COMME PROMESSE D'INTEGRATION ?.....	390
ENCADRE N° 11 : TRAVAIL ET SPECIFICITES TERRITORIALES.....	395
ENCADRE N° 12 : PERMIS DE CONDUIRE, GRAAL DE LA MOBILITE.....	400
ENCADRE N° 13 : REFUGIES : LE DROIT DE N'ETRE UTILES A RIEN ?.....	419
ENCADRE N° 14 : DE « COLLECTIF » A « ASSOCIATION ».....	435

Liste des Photographies

PHOTOGRAPHIE N° 1 : L'EGLISE ERYTHREENNE DE LA "JUNGLE" DE CALAIS.....	77
PHOTOGRAPHIE N° 2 : POINT D'EAU DANS LA "JUNGLE" DE CALAIS.....	78
PHOTOGRAPHIE N° 3 : VUE DE LA BANDE DES 100 METRES ET DU CAMP DEPUIS LES BARRIERES DE SECURITE DE L'AUTOROUTE.....	79
PHOTOGRAPHIE N° 4 : BANDE DES 100 METRES LE LONG DES BARRIERES DE SECURITE DE L'AUTOROUTE, FACILITANT LA SURVEILLANCE DE LA ZONE.....	80
PHOTOGRAPHIE N° 5 : DEMANTELEMENT DE LA "JUNGLE" DE CALAIS.....	81
PHOTOGRAPHIE N° 6 : INSCRIPTION PAR DES MILITANTS QUESTIONNANT LES DIRIGEANTS DE FRANCE ET DU ROYAUME-UNI SUR LA SITUATION DES MINEURS ISOLEES DE CALAIS.....	83
PHOTOGRAPHIE N° 7 : LES LOCAUX MODERNES ET AMENAGES DU CAO DU MIRAMAR A SAINT-GERMAIN-SUR-AY.....	186
PHOTOGRAPHIE N° 8 : MURS DES DORTOIRS DU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	187
PHOTOGRAPHIE N° 9 : MURS DES DORTOIRS DU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	188
PHOTOGRAPHIE N° 10 : PARTIE DE CRICKET AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	207
PHOTOGRAPHIE N° 11 : ROUTE RELIANT LA CHAPELLE-SUR-VIRE AU PREMIER BOURG REGROUPANT DES COMMERCES (TESSY-BOCAGE).....	211
PHOTOGRAPHIE N° 12 : ACTIVITE CIRQUE AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	212
PHOTOGRAPHIE N° 13 : ABRIS DE FORTUNE DE SANS-ABRIS SUR LES QUAIS DE LA MINOTERIE.....	215
PHOTOGRAPHIE N° 14 : ANCIENS COMMERCES ET ACTUEL LIEU DE PROSTITUTION.....	215
PHOTOGRAPHIE N° 15 : LISIER ET MATERIAUX EN COMBUSTION DEVANT L'ENTREE DU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	218
PHOTOGRAPHIE N° 16 : AFFICHAGE REVENDICATIF DANS LE BOURG DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	219
PHOTOGRAPHIE N° 17 : MOBILISATION EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES EXILES DANS LE BOURG DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	227
PHOTOGRAPHIE N° 18 : COURS DE FRANÇAIS AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	232
PHOTOGRAPHIE N° 19 : « POT D'ACCUEIL » DES RESIDENTS DU CAO DE COUTANCES A LA MAIRIE AVEC LE MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, ET DISTRIBUTION D'UN LIVRET DE PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	256
PHOTOGRAPHIE N° 20 : COURS DE FRANÇAIS AU CAO DE TORIGNY-LES-VILLES EN SEPTEMBRE 2017.....	272
PHOTOGRAPHIE N° 21 : COURS DE FRANÇAIS AU CAO DE VILLEDIEU-LES-POELES EN FEVRIER 2018.....	273
PHOTOGRAPHIE N° 22 : PANCARTE LORS D'UNE MANIFESTATION DEVANT LE COMMISSARIAT DE SAINT-LO.....	274
PHOTOGRAPHIE N° 23 : COURS DE FRANÇAIS AU CAO DE CERISY-LA-FORET. CES MOMENTS SONT AUSSI CEUX DE L'ECHANGE, AUTOUR D'UN THE OU UN CAFE, EN MANGEANT DES GATEAUX OU DES CACAHUETES.....	284

PHOTOGRAPHIE N° 24 : APRES-MIDI « GOUTER, MATCH DE FOOTBALL ET DE CRICKET » ORGANISE AU CAO DE CERISY-LA-FORET AVEC TOUS LES RESIDENTS DES CAO DE LA MANCHE ET LES BENEVOLES DU CSM50.....	285
PHOTOGRAPHIE N° 25 : RESIDENTS DES CAO DE LA MANCHE A UN CONCERT A LESSAY.....	285
PHOTOGRAPHIE N° 26 : CREATION D'UN JARDIN POTAGER AUX CAO DE CERISY-LA-FORET.....	286
PHOTOGRAPHIE N° 27 : APPRENTISSAGE DE LA CHOREGRAPHIE DE LA « MACARENA » AU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	287
PHOTOGRAPHIE N° 28 : CUISINE ENTRE BENEVOLES ET RESIDENTS POUR PREPARER UN REPAS EN COMMUN AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	287
PHOTOGRAPHIE N° 29 : ACTIVITE « CIRQUE » AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	288
PHOTOGRAPHIE N° 30 : DISCUSSION ENTRE DES RESIDENTS ET UN BENEVOLE AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	311
PHOTOGRAPHIE N° 31 : MOMENTS DE CONVIVIALITE ENTRE BENEVOLES ET RESIDENTS AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	315
PHOTOGRAPHIE N° 32 : INSCRIPTION DU MECONTENTEMENT DES RESIDENTS SUR UN TAPIS AU CAO DE CERISY-LA-FORET : « WE LOVE CALAIS JUNGLE BUT IN HERE WE HAVE LOTS PROBLEMS ».....	317
PHOTOGRAPHIE N° 33 : RESIDENTS DU CAO DE VILLEDIEU-LES-POELES EN SORTIE A LA PLAGE (GRANVILLE) ET AYANT FAIT DES INSCRIPTIONS SUR LE SABLE. PHOTOGRAPHIE QU'ILS ONT ENVOYEEES AUX BENEVOLES DU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	332
PHOTOGRAPHIE N° 34 : LA CABANE DE JARDIN OU ONT ETE INSTALLEES DEUX LITS.....	338
PHOTOGRAPHIE N° 35 : DES AMENAGEMENTS POUR LE TERRAIN DE CRICKET.....	338
PHOTOGRAPHIE N° 36 : « BOURG » DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE : UNE COMMUNE ISOLEE.....	340
PHOTOGRAPHIE N° 37 : CREATION D'UN JARDIN POTAGER AU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	348
PHOTOGRAPHIE N° 38 : ATELIERS DESSINS AU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	349
PHOTOGRAPHIE N° 39 : PARTIE DE BABYFOOT AU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE ENTRE RESIDENTS ET BENEVOLES.....	350
PHOTOGRAPHIE N° 40 : PARTIE DE FLECHETTES AU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	350
PHOTOGRAPHIE N° 41 : BOURG DE TORIGNY-LES-VILLES.....	351
PHOTOGRAPHIE N° 42 : PANCARTE AFFICHEE PAR UNE ENTREPRISE MANIFESTANT SON BESOIN DE RECRUTER, A SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE (50).....	392
PHOTOGRAPHIE N° 43 : PANCARTE AFFICHEE PAR UNE ENTREPRISE MANIFESTANT SON BESOIN DE RECRUTER, A SAINT-LO.....	392
PHOTOGRAPHIE N° 44 : BOULANGERIE A LA RECHERCHE D'UN APPRENTI A PERCY-EN-NORMANDIE.....	393
PHOTOGRAPHIE N° 45 : ENTREPRISE CHERCHANT DES « JEUNES COURAGEUX » A TORIGNY-LES-VILLES.....	393
PHOTOGRAPHIE N° 46 : ANCIENS RESIDENTS DU CAO DE COUTANCES PARTANT RAMASSER LES HUITRES. HAVRE DE BLAINVILLE.....	395

PHOTOGRAPHIE N° 47 : TOURNOI DE FUTSAL A TIREPIED ENTRE RESIDENTS DES CAO DE LA MANCHE ET EQUIPES LOCALES, LE 20 MARS 2017.....	412
PHOTOGRAPHIE N° 48 : TOURNOI DE FOOTBALL, ENTRE EQUIPES COMPOSEES DE RESIDENTS DES CAO DE LA MANCHE, ET DES EQUIPES DE JOUEURS DU DEPARTEMENTS (DE PIROU, CREANCES, LA HAYE-DU-PUITS, LESSAY ET VESLY) A LESSAY EN DECEMBRE 2016.....	413
PHOTOGRAPHIE N° 49 : RESIDENTS DE CAO PARTICIPANT AU MONTAGE DU FESTIVAL « CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR » A MONTMARTIN SUR-MER.....	415

Liste des figures

FIGURE N°1 : QUELLE EST LA PART DE MIGRANTS INTERNATIONAUX DANS LE MONDE ?.....	10
FIGURE N°2 : CARTE DES PAYS DONT LES RESSORTISSANTS ONT L'OBLIGATION D'OBTENTION DE VISAS SCHENGEN.....	16
FIGURE N°3 : SCHEMA DU PARCOURS D'UN EXILE PLACE EN PROCEDURE DUBLIN EN FRANCE.....	31
FIGURE N° 4 : EXEMPLE DE LETTRE DE L'OFPPRA STIPULANT LE REJET D'UNE DEMANDE D'ASILE 1/2 ET 2/2.....	35
FIGURE N° 5 : SCHEMA DU PARCOURS D'UN EXILE PLACE EN PROCEDURE DUBLIN EN FRANCE.....	37
FIGURE N° 6 : SCHEMA DU PARCOURS D'UN DEMANDEUR D'ASILE EN FRANCE.....	39
FIGURE N° 7 : TYPOLOGIE DES CENTRES D'ACCUEIL A DESTINATION DES EXILES PRESENTS EN FRANCE.....	44
FIGURE N° 8 : TABLEAU DE LA PART DES PERSONNES IMMIGREES EN 2008 AU SEIN DE LA POPULATION DES REGIONS.....	46
FIGURE N° 9 : CARTE DE LOCALISATION DES CENTRES D'ACCUEIL POUR LES DEMANDEURS D'ASILE (CADA) EN NORMANDIE (2021).....	48
FIGURE N° 10 : CARTE DE LOCALISATION DES CENTRES PROVISOIRES D'HEBERGEMENT (CPH) EN NORMANDIE (2021).....	49
FIGURE N° 11 : CARTE DE LOCALISATION DES HEBERGEMENTS D'URGENCE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE (HUDA) EN NORMANDIE (2020).....	50
FIGURE N° 12 : CARTE DE LOCALISATION DES PROGRAMMES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT POUR LES DEMANDEURS D'ASILE (PRAHDA) EN NORMANDIE (2021).....	51
FIGURE N° 13 : CARTE DE LOCALISATION DES CENTRES D'ACCUEIL ET D'EXAMEN DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES (CAES) EN NORMANDIE (2021).....	52
FIGURE N° 14 : CARTE DE LOCALISATION DES DISPOSITIFS DE PREPARATION AU RETOUR (DPAR) EN NORMANDIE (2021).....	53
FIGURE N° 15 : CARTE DE LOCALISATION DES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) ET DES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION POUR MINEURS ISOLES (CAOMI) QUI ONT ETE CREEES EN NORMANDIE (2016 – 2020).....	54
FIGURE N° 16 : LOCALISATION DES CAO CREEES EN 2016, SELON LE ZONAGE EN AIRES URBAINES.....	57
FIGURE N° 17 : FREQUENCE DES LIAISONS MARITIMES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.....	59
FIGURE N° 18 : CARTE DE LOCALISATION DES CAO DE LA MANCHE.....	64
FIGURE N° 19 : CROQUIS DE LA SITUATION MIGRATOIRE DANS LA REGION CALAISIEENNE EN 2000.....	73
FIGURE N° 20 : CROQUIS DE LA SITUATION MIGRATOIRE DANS LA VILLE DE CALAIS EN JANVIER 2015.....	75
FIGURE N° 21 : SCHEMA DE SIMPLIFICATION DES EVENEMENTS AYANT ENTRAINE LA CREATION DES CAO.....	86
FIGURE N° 22 : SCHEMA DES ACTEURS DEFINIS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA GESTION DES CAO.....	90
FIGURE N° 23 : TABLEAU DES ACTEURS AYANT EU UN ROLE DANS LA GESTION DES CAO ET LEURS RESIDENTS.....	92
FIGURE N° 24 : SCHEMA DES LIENS ENTRE LES CATEGORIES D'ACTEURS.....	94

FIGURE N° 25 : SCHEMA DES TROIS ASPECTS DU SUJET DE THESE.....	114
FIGURE N° 26 : SCHEMA ORGANISATIONNEL DU CSM50.....	135
FIGURE N° 27 : SCHEMA DES TEMPORALITES LIEES A L'OBSERVATION PARTICIPANTE DANS MES TERRAINS D'ETUDE.....	139
FIGURE N° 28 : EXEMPLE DU TABLEAU DE RECENSEMENT DE L'APPROPRIATION SPATIALES DES CAO PAR LES RESIDENTS.....	144
FIGURE N° 29 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTEURS RENCONTRES GRACE A L'OBSERVATION PARTICIPANTE.....	146
FIGURE N° 30 : PHOTOCOPIE DE PAGES D'UN DE MES CARNETS DE TERRAIN : 12/03/2017, CENTRE DE CERISY-LA-FORET.....	150
FIGURE N° 31 : PHOTOCOPIE DE PAGES D'UN DE MES CARNETS DE TERRAIN : 13/02/2018, CAO DE TORIGNY-LES-VILLES.....	150
FIGURE N° 32 : PHOTOCOPIE DE PAGES DE CARNET DE TERRAIN MARQUEES POUR LE DEBUT DE L'ANALYSE : 12/03/2017, CENTRE DE CERISY-LA-FORET.....	151
FIGURE N° 33 : PHOTOCOPIE DE PAGES DE CARNET DE TERRAIN MARQUEES POUR LE DEBUT DE L'ANALYSE : 13/02/2018, CAO DE TORIGNY-LES-VILLES.....	151
FIGURE N° 34 : EXEMPLE DU TABLEAU D'ANALYSE DES DISCOURS, LES BENEVOLES.....	153
FIGURE N° 35 : EXEMPLE DU TABLEAU D'ANALYSE DES DISCOURS, LES RESIDENTS.....	154
FIGURE N° 36 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTEURS DONT LE DISCOURS A ETE RECENSE GRACE A L'OBSERVATION PARTICIPANTE.....	155
FIGURE N° 37 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTEURS DONT LE DISCOURS A ETE RECENSE GRACE A L'ENTRETIEN.....	158
FIGURE N° 38 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECITS DE VIE REALISES.....	160
FIGURE N° 39 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES TEMPORALITES D'ENTRETIENS DES QUINZE RESIDENTS DE CAO.....	163
FIGURE N° 40 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES TEMPORALITES D'ENTRETIENS AVEC LES MAIRES.....	164
FIGURE N° 41 : GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE PREMIER ENTRETIEN AVEC LE MAIRE DE CONDE-SUR VIRE.....	165
FIGURE N° 42 : GRILLE D'ENTRETIEN POUR LE SECOND ENTRETIEN AVEC LE MAIRE DE CONDE-SUR-VIRE.....	166
FIGURE N° 43 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES TEMPORALITES D'ENTRETIENS AVEC LES AUTRES ENQUETES.....	167
FIGURE N° 44 : EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE DISTRIBUE ET COMPLETE PAR LES POPULATIONS LOCALES (ICI A CERISY-LA-FORET), 1/3 ; 2/3 ; 3/3.....	170
FIGURE N° 45 : EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE DISTRIBUE ET COMPLETE PAR UN BENEVOLE DU CSM50, 1/3 ; 2/3 ; 3/3.....	174
FIGURE N° 46 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTEURS DONT LE DISCOURS A ETE RECENSE.....	177
FIGURE N° 47 : CARTOGRAPHIE SCHEMATIQUE DES PRATIQUES SPATIALES DE LA VIE QUOTIDIENNE DES RESIDENTS DU CAO DE CAEN.....	200
FIGURE N° 48 : CARTOGRAPHIE SCHEMATIQUE DES PRATIQUES SPATIALES DU QUOTIDIEN DES RESIDENTS DU CAO DE CONDE-SUR-VIRE.....	204

FIGURE N° 49 : CARTOGRAPHIE SCHEMATIQUE DES PRATIQUES SPATIALES DU QUOTIDIEN DES RESIDENTS DU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	208
FIGURE N° 50 : CARTOGRAPHIE SCHEMATIQUE DES PRATIQUES SPATIALES DU QUOTIDIEN DES RESIDENTS DU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	210
FIGURE N° 51 : TABLEAU REPRESENTANT LE STATUT DES BENEVOLES DU CSM50.....	230
FIGURE N° 52 : SCHEMA DU POSITIONNEMENT DES ACTEURS-CLES.....	238
FIGURE N° 53 : CARTE DES APPARTENANCES POLITIQUES DES MAIRES DES COMMUNES AYANT ACCUEILLI UN CAO.....	253
FIGURE N° 54 : SCHEMA DE L'ORGANISATION DES ECHANGES ENTRE L'ACTION SOCIALE ET L'ACTION BENEVOLE.....	263
FIGURE N° 55 : SCHEMA DES INTERRELATIONS ENTRE LES ACTEURS-CLES INTERVENANT DANS LA GESTION DES CAO.....	278
FIGURE N° 56 : TABLEAU REPERTORIANANT LES MANIFESTATIONS DU MAL-ETRE DES RESIDENTS DES CAO DE LA MANCHE.....	305
FIGURE N° 57 : SCHEMA DES ACTEURS INTERVENANT AU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	323
FIGURE N° 58 : TABLEAU DES DEPARTS ET DES ARRIVEES AU SEIN DU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	329
FIGURE N° 59 : SCHEMA DE L'ORGANISATION SPATIALE DU CAO DE CERISY-LA-FORET A SON OUVERTURE.....	334
FIGURE N° 60 : SCHEMA DE L'ORGANISATION SPATIALE DU CAO DE CERISY-LA-FORET A SA FERMETURE.....	336
FIGURE N° 61 : TABLEAU DES DEPARTS ET DES ARRIVES AU SEIN DU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	344
FIGURE N° 62 : SCHEMA DE L'ORGANISATION SPATIALE DU CAO DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE.....	347
FIGURE N° 63 : SCHEMA DES ACTEURS INTERVENANT AU CAO DE TORIGNY-LES-VILLES.....	353
FIGURE N° 64 : TABLEAU DES DEPARTS ET DES ARRIVEES AU SEIN DU CAO DE TORIGNY-LES-VILLES.....	357
FIGURE N° 65 : SCHEMA DE L'ORGANISATION INITIALE D'UN APPARTEMENT A TORIGNY-LES-VILLES.....	360
FIGURE N° 66 : SCHEMA DES REAPPROPRIATIONS SPATIALES D'UN APPARTEMENT A TORIGNY-LES-VILLES.....	361
FIGURE N° 67 : ACTE D'ENGAGEMENT QUE L'ÉTAT DEMANDE AUX TITULAIRES D'UN TITRE DE SEJOUR DE SIGNER.....	376
FIGURE N° 68 : AFFICHE POUR L'EXPOSITION « OUH LA LA ! » PREVUE AU CENTRE SOCIAL MARCEL MERCIER A SAINT-LO EXPOSITION DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DES RESIDENTS DU CAO DE CERISY-LA-FORET.....	413
FIGURE N° 69 : AFFICHE POUR UNE SOIREE DOCUMENTAIRE AUTOUR DU FILM D'ARIANE DOUBLET ET DEBAT A DOMFRONT LE 26 JUIN 2021, AVEC LA PARTICIPATION DES BENEVOLES ET DES EXILES.....	414
FIGURE N° 70 : AFFICHE POUR UN SPECTACLE DE DANSE AVEC LA PARTICIPATION DE RESIDENTS AFGHANS, AU THEATRE DE SAINT-LO, LE 2 JUILLET 2017.....	415
FIGURE N° 71 : SCHEMA DU PARCOURS DE M.....	421
FIGURE N° 72 : SCHEMA DU PARCOURS DE S.....	422
FIGURE N° 73 : SCHEMA DU PARCOURS DE Z.....	423
FIGURE N° 74 : LETTRE OUVERTE AU CSM50 ET COALLIA, 27 NOVEMBRE 2016. 1/2 ET 2/2.....	431
FIGURE N° 75 : SCHEMA DU MAILLAGE ASSOCIATIF DANS LEQUEL S'INSCRIT SOLIDARITE SOUS LES POMMIERS.....	436

FIGURE N° 76 : SCHEMA DU MAILLAGE ASSOCIATIF DANS LEQUEL S'INSCRIT LES GARS D'ICI ET D'AILLEURS.....	437
FIGURE N° 77 : SCHEMA DU SUIVI DES BENEVOLES AUPRES DES EXILES AYANT INTEGRE LES CAO.....	439
FIGURE N° 78 : TABLEAU DES IMPLICATIONS DES ACTEURS SELON LES TYPES D'AIDES A DESTINATION DES EXILES.....	442
FIGURE N° 79 : ARTICLE DE JOURNAL POUR L'APPEL AU BENEVOLAT A VILLEDIEU-LES-POELES.....	446
FIGURE N° 80 : SCHEMA D'IMPLICATION DES POPULATIONS DANS LES COLLECTIFS INTERVENANT DANS LES CAO.....	447
FIGURE N° 81 : DEMANDES D'ASILE ENREGISTREES PAR REGION ET PAR MOIS.....	459
FIGURE N° 82 : TABLEAU MONTRANT LES VOLONTES DE REEQUILIBRAGE DES DEMANDEURS D'ASILE ENTRE LES REGIONS.....	460
FIGURE N° 83 : COMMUNES D'INSTALLATION DES EXILES STATUTAIRES PLACES AU CAO DE VILLEDIEU-LES-POELES ENTRE AOUT 2017 ET JANVIER 2019.....	466
FIGURE N° 84 : SCHEMA DES ACTIONS MISE EN PLACE PAR L'ÉTAT SUR LES ACTEURS LOCAUX.....	479
FIGURE N° 85 : SCHEMA DES INFLUENCES SUR LES CAO, SELON LES TYPES D'ACTEURS.....	480

Annexes

ANNEXE N°1 : RECITS DE VIE DES RESIDENTS DES CAO

- 1.A. RECIT DE VIE DE ABDEL.....	P514
- 1.B. RECIT DE VIE D'ABDERRAHIM.....	P517
- 1.C. RECIT DE VIE D'ADAMA.....	P522
- 1.D. RECIT DE VIE DE MUSTAFA.....	P525
- 1.E. RECIT DE VIE DE MOHAMED.....	P531
- 1.F. RECIT DE VIE D'EHSAN.....	P534
- 1.G. RECIT DE VIE DE SAÏD.....	P537
- 1.H. RECIT DE VIE D'HAMID.....	P540
- 1.I. RECIT DE VIE DE NOUR.....	P543
- 1.J. RECIT DE VIE D'HASSAN.....	P546
- 1.K. RECIT DE VIE D'IDRISS.....	P551
- 1.L. RECIT DE VIE D'OUMRAN.....	P553
- 1.M. RECIT DE VIE D'AHMED.....	P556
- 1.N. RECIT DE VIE D'OMID.....	P559
- 1.O. RECIT DE VIE D'AZIZ.....	P561

ANNEXE

- N° 2 : CHARTE DES CAO.....	P563
- N° 3 : CHARTE DU CSM50.....	P571
- N° 4 : CHARTE DE AREDF.....	P572

Annexe n° 1 : Récits de vie des résidents des CAO

1.A. Récit de vie d'Abdel.

Ce récit de vie a été réalisé au cours de deux entretiens avec Abdel, en juillet 2018 et juin 2019. Les entretiens se sont principalement déroulés en français et en anglais. Ils ont eu lieu au CAO de Condé-sur-Vire. Un dernier rendez-vous a eu lieu par téléphone afin d'actualiser une dernière fois son parcours et pour lui présenter son récit finalisé.

« Je m'appelle Abdel. Je suis né en 1998 au Soudan dans un village au Darfour près de la ville d'Al-Geïna. Je vivais avec mes parents et ma grande sœur. J'allais à l'école dans une école coranique.

En mars 2014, des Janjawids sont venus nous attaquer dans mon village. Moi j'étais encore petit mais je me souviens très bien de tout ce qui s'est passé. Ils ont fait sortir toutes les familles des maisons. Après ça, ils ont tapé tout le monde et ils ont violé les femmes. Ils ont aussi brûlé des maisons et pris les animaux. On n'avait plus rien.

Seulement un mois après, ils sont revenus dans notre village et ils ont recommencé. Ils ont frappé les personnes et ils ont voulu à nouveau voler le bétail qui nous restait. Mon père s'est opposé, il ne s'est pas laissé faire. Mais on ne peut rien dire aux Janjawids car ils sont beaucoup plus forts : ils ont des armes. Ils ont alors tué ma mère devant moi et mon père. Mais mon père s'est alors jeté sur eux pour les frapper et ils l'ont tué aussi. Moi, je me suis caché. A la tombée de la nuit, les habitants de mon village m'ont vu revenir mais ils m'ont dit de partir, qu'il n'y avait plus rien ici et que les Janjawids me cherchaient.

Alors je suis parti jusqu'à Al-Geïna. J'ai marché toute la nuit. Je connaissais la route car j'y allais des fois avec mon père. Là-bas il n'y avait rien pour moi. J'ai rencontré quelqu'un qui m'a proposé de l'aider avec son camion et ses animaux. Il m'a dit qu'il devait transporter des moutons jusqu'en Libye, et qu'il me donnerait à manger et un peu d'argent. Alors je l'ai aidé et je suis parti avec lui. Mais une fois arrivés là-bas, il m'a dit qu'il n'avait plus besoin de moi et m'a laissé là. C'était près d'Agar Otba¹⁹³. J'étais tout seul et les Libyens étaient très violents. J'ai essayé de trouver un peu de travail, je dormais dehors. Au bout de quelques

¹⁹³ Ville du Sud de la Libye.

semaines je me suis rapidement fait arrêter par la police qui m'a mis en prison car je n'avais pas de papiers.

La prison c'était horrible. On nous traitait comme des animaux. Moi ils m'ont réclamé de l'argent, mais je n'en avais pas. Tous les jours ils nous tapaient. Tous les jours je voyais des gens mourir. Et eux ils rigolaient. Après deux mois de prison, quelqu'un est venu pour m'acheter. Je ne sais pas combien je coûtai, mais il a donné de l'argent à un gardien et lui m'a laissé partir avec cette personne. Il m'a emmené avec lui et j'ai dû travailler pour lui. Je faisais tout : je m'occupais des animaux, je lui faisais à manger, je nettoyai sa maison. Des fois il me frappait quand je n'allais pas assez vite. Il m'a même violé. Je suis resté trois ans chez lui.

Une nuit, j'ai réussi à m'enfuir. Des fois il y a beaucoup de vent dans le Sud de la Libye et ça fait voler le sable, on ne voit plus rien. Alors j'en ai profité pour partir. J'avais gardé et caché un peu d'argent et de nourriture pour préparer ma fuite. J'ai beaucoup marché, j'ai aussi été pris en stop. Et j'ai rejoint comme ça Tripoli. Là-bas, c'était très dangereux. Tous les Libyens ont des armes et des fois ils tirent comme ça sur les noirs. J'ai rencontré d'autres Soudanais et on a décidé de partir de la Libye par le bateau parce qu'on ne peut pas vivre là-bas.

C'est comme ça qu'on a traversé la Méditerranée. Quelqu'un est mort à cause des fuites d'essence. On est resté deux jours dans un bateau. Un bateau est venu nous sauver et c'est comme ça que nous sommes arrivés en Italie. L'Italie, c'était difficile aussi. La police est très violente. Alors j'ai essayé de traverser les frontières et je suis arrivé en France en avril 2018. J'ai rejoint Paris et je suis resté un mois dans un campement. Il y faisait vraiment très froid. Je suis tombé malade là-bas parce que mon corps n'était pas habitué au froid et à la pluie en même temps. C'était très difficile. Et puis il y a des associations qui sont venues nous voir et on m'a amené à Condé-sur-Vire. Mais avant je suis resté quinze jours à Coallia à Saint-Lô pour voir si je n'avais pas de maladie.

A Condé-sur-Vire c'était bien. J'étais tranquille et il y avait des bénévoles. J'apprenais le français toutes les semaines et j'allais aussi parfois jouer au foot avec le club de la ville. Je me suis quand même beaucoup ennuyé, mais au moins je n'étais plus tout seul. Je suis resté en tout 13 mois à Condé-sur-Vire. Et après mon rendez-vous à l'OFRPRA, j'ai reçu une réponse négative. Et après mon rendez-vous à la CNDA, j'étais encore négatif.

Moi, je ne comprends pas trop. Parce que je n'ai plus de chez moi. Je n'ai plus de famille, je n'ai plus de parents. Je suis parti très jeune de mon village, et je n'ai donc pas non plus de femme ni d'enfants. Alors si je ne peux pas rester en France, je vais où ? Je ne connais plus mon village ni mon pays. Mais Coallia ne m'a pas laissé le choix. Je suis donc parti. J'ai décidé de partir de la France. Il n'y avait rien pour moi ici. Et je suis arrivé en Belgique où je vis dans la rue et des fois dans des grands centres d'hébergement. »

1.B. Le récit de vie d'Abderrahim :

Ce récit de vie a été produit après cinq rendez-vous. Ces rendez-vous se sont échelonnés entre février 2017 et août 2018. Un sixième rendez-vous a été fait, lorsque j'avais fini de rédiger et de mettre au propre son récit de vie, afin de lui présenter, afin d'obtenir son assentiment. Le premier rendez-vous a eu lieu au sein du CAO de Cerisy-la-Forêt. Les deux rendez-vous suivants ont eu lieu dans son appartement au CAO situé à Condé-sur-Vire. Le quatrième a eu lieu chez la bénévoles qui l'avait hébergé à sa sortie de centre. Le dernier, ainsi que le rendez-vous final, ont eu lieu à distance, par téléphone. Abderrahim a très rapidement appris le français qu'il maîtrise très bien. Les discussions se sont principalement déroulées dans cette langue, en s'aidant parfois de logiciels de traduction et de cartes.

« Je m'appelle Abderrahim. Je suis né en 1992. Je suis Soudanais du Darfour. Je suis musulman. J'ai des parents, un frère et une sœur ; mais je n'ai plus de contact avec ma famille, je ne sais pas s'ils sont encore vivants. Je suis marié. Je suis encore en contact avec ma femme.

En 2003, lorsque j'avais 11 ans, la ville de Kutum¹⁹⁴ où j'habitais avec ma famille a été attaquée par les milices gouvernementales : les Janjawids. Je ne sais pas précisément pourquoi les milices ont attaqué Kutum, j'étais trop petit. Je me souviens qu'ils ont tué des gens et détruit des maisons. Mon père a eu peur et m'a alors envoyé loin, en internat dans une école coranique de la ville d'Omdourman¹⁹⁵. J'y suis resté un an. La vie dans cette école était très dure, on nous maltraitait et on nous donnait peu de nourriture. J'étais très souvent enchaîné par terre et fouetté. Notre seule obligation était d'apprendre par cœur les versets du Coran. Au bout d'un an, je n'en pouvais plus et j'ai demandé à rentrer chez moi. Le cheikh¹⁹⁶ a appelé mon père qui lui a répondu qu'il me renierait en tant que fils et qu'il ne voudrait plus jamais me voir si je quittais l'école. J'ai eu peur, je suis resté mais j'ai été encore plus battu. J'ai alors fini par fuguer. J'avais 12 ans.

Je me suis installé vers le quartier du marché d'Omdourman et j'y ai vécu pendant quatre ans en faisant des petits boulots. J'étais sans domicile, je dormais dans la rue. Pour manger, j'allais demander dans les restaurants. Parfois les restaurateurs acceptaient de me donner à manger, parfois je me nourrissais dans leurs poubelles. Au bout de quatre ans, j'ai rencontré des personnes venant de ma ville d'origine, au Darfour. Nous avons vécu ensemble,

¹⁹⁴ Kutum est une petite ville située au Nord du Darfour, donc à Ouest du Soudan.

¹⁹⁵ Omdourman est la plus grande ville du pays. Elle est située au centre du pays, face à Khartoum, la capitale.

¹⁹⁶ Mot arabe ayant plusieurs significations : homme âgé, homme respecté, un maître. Ici, il décrit le directeur de l'école.

dans le marché, pendant environ un an. Nous avons, à quatre, réussi à louer un petit appartement dans le quartier, j'avais 17 ans. C'est aussi à ce moment que j'ai rencontré ma femme au marché. Elle était vendeuse. Nous nous sommes mariés au début de l'année 2013.

En octobre 2013, des hommes du service de renseignement du gouvernement ont fait une descente dans notre appartement, et ont arrêté mes trois colocataires et moi. Ils nous ont accusé de soutenir les forces armées rebelles du Darfour. Ma femme n'a pas été arrêtée car elle ne vivait pas avec moi à ce moment-là. Elle était à Rabak¹⁹⁷, dans sa ville natale, auprès de son père qui était malade. Les hommes du service de renseignement nous ont accusé d'être des espions. En réalité, c'était simplement parce que nous venions du Darfour. Ils ont su que nous venions de cette région car nous n'avons pas la même couleur de peau et que notre langue natale est différente. Lorsque nous parlons arabe, on nous reconnaît à notre accent. Le gouvernement recherchait toutes les personnes qui venaient du Darfour pour les mettre en prison, il faisait cela car il recherchait les rebelles du Darfour.

Ils nous ont mis en prison, ils ont pris nos empreintes, notre adresse et nous ont questionnés. Ils voulaient savoir ce que nous savions à propos de l'armée gouvernementale et ce que nous aurions pu transmettre aux rebelles du Darfour. Cependant, moi, comme mes amis, ne faisons pas partie de la milice du Darfour. Je suis resté en prison pendant 24 jours. Lorsqu'on a été mis en prison, je n'ai pu demander de l'aide à personne. Si j'avais cherché un avocat, j'aurais probablement été tué par le gouvernement. Celui-ci n'autorise pas les avocats ou organisations à venir en aide aux détenus. Les conditions de détention étaient très dures. Mes geôliers étaient racistes. Ils nous ont battus et laissés des jours sans nourriture. Nous étions traités comme des animaux. Il y avait 4 pièces et nous étions seuls dans nos cellules qui étaient très petites, on ne pouvait pas s'y allonger, nous devions dormir assis. Les geôliers me battaient parfois à mains nues, parfois avec une barre de métal, parfois en me donnant des coups de pieds, parfois avec leur ceinture. Ils me battaient chaque fois qu'ils venaient me voir, jours et nuits. Les geôliers me frappaient car je viens du Darfour. Lorsque j'étais en prison, j'avais très peur. C'était une torture physique, mais aussi une torture psychologique. Ils m'ont relâché au bout de 24 jours mais en m'imposant de revenir au poste tous les lundis et jeudis pour signer ma présence, et de ne pas quitter Omdourman. Nous sommes deux à être sortis de prison, mais je ne sais pas ce qui est arrivé aux deux autres. Ils ne nous ont pas dit pourquoi nous pouvions sortir, mais je pense que c'était parce qu'ils n'avaient pas de preuve indiquant

¹⁹⁷ Rabak est une ville à quelques kilomètres au Sud de Khartoum et Omdourman.

que je travaillais pour la milice du Darfour. Je suis allé signer au commissariat pendant un mois environ. Mais j'ai fini par prendre peur et j'ai décidé de partir. Je ne sais pas pourquoi je devais signer ma présence. J'avais peur que le gouvernement décide que je doive retourner en prison, ou qu'il décide de me tuer.

Je me suis dirigé vers la ville d'El Fasher¹⁹⁸ en bus puis vers la région de Tina¹⁹⁹, près de la frontière avec le Tchad. J'ai mis deux semaines à aller à Tina parce que pendant une semaine, le bus était en panne. Ensuite je suis parti vers Kalait²⁰⁰ où je suis resté deux mois. Kalait est une ville qui se situe au Tchad. J'y suis allé parce que je souhaitais partir en Libye. Pendant deux mois, j'ai cherché une voiture qui allait en Libye. Je dormais sur un parking et je mangeais très peu car je n'avais presque plus d'argent. J'ai trouvé une voiture qui transportait des chameaux. En échange du transport, j'ai aidé le conducteur avec sa cargaison pendant le voyage et il m'a conduit dans la région d'Umm Al Aranib²⁰¹ dans le sud de la Libye. J'y suis arrivé en février 2014.

A Umm Al Aranib, j'ai travaillé en tant que berger mais la situation était très dangereuse. Il y avait des conflits²⁰² entre la tribu de Toubous²⁰³ et la tribu Oulad Souleymane²⁰⁴, présentes au sud de la Libye. La tribu Toubous regroupe des personnes qui ont la peau noire et la tribu Oulad Souleymane regroupe des personnes qui ont la peau blanche. Le danger résidait dans le fait que cette dernière risquait de me tuer en me confondant avec un Toubou car je suis noir.

Je suis alors parti et je me suis dirigé vers la ville de Zliten près de Tripoli. Là j'ai travaillé dans une station-service à nettoyer les voitures des clients mais le salaire était bas et les clients ne nous payaient pas toujours. La situation était très difficile pour moi car j'étais noir. Il y a beaucoup de racisme en Libye. En plus, comme je n'avais pas de papiers, je risquais d'être arrêté par la police et emprisonné. Je risquais aussi d'être réduit en esclavage. C'est comme ça que j'étais décidé de partir encore de ce pays. On m'a parlé de l'Europe. J'ai décidé de partir. J'ai contacté un passeur et je l'ai payé avec l'argent que j'avais gagné en travaillant, je l'ai payé 1000 Dinars. J'ai quitté la Libye en mai 2016.

¹⁹⁸ Ville et capitale du Nord-Darfour, à Ouest de Khartoum.

¹⁹⁹ Région frontalière avec le Tchad.

²⁰⁰ Ville Tchadienne, près de la frontière avec le Darfour et non loin de Tina.

²⁰¹ Grande ville au Sud-Ouest de la Libye.

²⁰² Conflits liés à des tensions ethniques qui ont éclaté entre 2012 et 2014 et qui ont particulièrement touché la ville de Sebha, à quelques kilomètres au Nord d'Umm Al Aranib.

²⁰³ Les Toubous sont une ethnie noire et nomade principalement localisée dans le Sud de la Libye.

²⁰⁴ Oulad Souleymane est une tribu arabe particulièrement présente en Libye.

La traversée a duré 2 jours. Je suis resté sept heures sur un petit bateau, puis je suis monté sur un grand bateau appartenant au gouvernement italien. J'ai failli me noyer. Des hommes ont essayé de passer par-dessus bord d'autres personnes car notre canot prenait l'eau. Des enfants se sont noyés. Heureusement nous avons été secourus. Je suis arrivé en Italie mais je n'y suis pas resté, les gens me chassaient et étaient racistes. J'ai essayé plus de quarante fois de passer la frontière française. A chaque fois, la police me ramenait en Italie, et moi le lendemain je repassais. Je suis entré en France en juillet 2016. En essayant de passer la frontière, j'ai rencontré d'autres africains, des Soudanais et des Erythréens. Ils voulaient aller à Calais, je suis venu avec eux là-bas. Je ne suis resté que quinze jours dans la « Jungle » avant d'être envoyé à Cerisy, à « Cerisy-la-Jungle ».

A Cerisy, il y avait beaucoup de bénévoles. On m'a appris à parler un peu français. C'était bien et puis les bénévoles sont rigolos. Mais la vie là-bas n'était pas très facile. Franchement, je m'ennuyais beaucoup. Il n'y avait personne, à part les bénévoles. Alors on était tranquille hein, mais au bout de quelques mois, c'était dur. J'ai commencé à tourner un peu en rond. Et puis les autres Soudanais m'ont un peu fatigué. Ils sont très calmes, trop calmes pour moi. Je me suis fait des copains du côté des Afghans du coup. On s'est bien amusés. On allait boire de temps en temps et puis on fumait du cannabis. C'est vrai que des fois, ça a pu un peu mal tourner... je me rappelle avoir totalement retourné mon dortoir. On allait acheter de l'alcool à la superette de Cerisy. Des fois, c'était une bénévole qui nous ramenait une bouteille de whisky. Pour le cannabis, on a rapidement trouvé un dealer sur Saint-Lô. Il suffisait de s'y rendre en stop ou en demandant à des bénévoles de nous emmener là-bas. On s'occupait quoi. Mais c'est vrai qu'avec tout ça, des fois le soir, c'était compliqué. Mais ça m'aidait à dormir.

Au bout d'un an, on m'a déplacé à Condé-sur-Vire. Là, c'était pareil : très ennuyant. Et en plus, il y avait moins de bénévoles. J'ai eu aussi mon rendez-vous à l'OFPPA. Mais deux mois après, j'ai eu une réponse négative. Je me suis vraiment senti très mal. J'ai encore plus bu. Et puis il y avait les voisins de notre appartement, ceux du dessous. Ils étaient vraiment très méchants. Ils nous ont menacés, ils nous ont insultés car on faisait trop de bruit. Mais on ne faisait pas de bruit. On n'avait pas la télé, on ne mettait jamais la musique. On était juste quatre garçons à habiter dans un appartement. C'était très fatigant de ne rien pouvoir faire chez nous. On bouge juste une chaise, ils montent et nous crient dessus car on fait trop de bruit. Ils ne veulent juste pas des voisins noirs. Tout ça fait que j'ai fait une bêtise²⁰⁵.

²⁰⁵ Allusion à une première tentative de suicide.

Je suis passé à la CNDA avec un avocat que je n'avais jamais vu. J'ai été débouté pour toujours. Je devais partir, la police voulait me ramener au Soudan. Mais le Soudan, c'est plus chez moi. Je pensais pouvoir trouver refuge ici, mais en fait, personne ne veut de moi. J'ai trop cru les bénévoles, mais en fait les français ne sont pas tous gentils comme eux. Il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas de nous en France, ils ne veulent pas d'étrangers, ils ne veulent pas de noirs, ils ne veulent pas de musulmans. J'étais très déçu. Je suis aussi tombé amoureux d'une bénévole, mais je vois qu'elle parle avec tous les gars. Je pensais avoir une relation particulière avec elle. Je pensais qu'elle était aussi amoureuse de moi. Au final, personne ne m'aime. Personne ne veut de moi.

J'ai beaucoup bu, et j'ai fait des bêtises. Je crois que j'étais tellement malheureux que j'ai essayé de me tuer. Heureusement qu'il y avait les pompiers et la police. Toi tu es venue me rechercher en cellule de dégrisement²⁰⁶.

J'ai dû partir du centre, sinon la police serait venue me chercher. Les bénévoles étaient inquiets pour moi. Je ne savais pas trop où aller. Ils me proposaient leur aide, ils m'ont proposé de m'héberger, mais je ne voulais plus rester en France. J'ai accepté de rester une semaine chez une bénévole mais je suis ensuite parti. Je suis retourné à Calais. Et j'ai réussi à passer en Angleterre. Je vais de centre en centre. Des fois, je dors dans la rue. »

²⁰⁶ Après cette seconde tentative de suicide, la personne a été placée en cellule de dégrisement par la gendarmerie, sans recevoir de soins.

1.C. Récit de vie d'Adama

Ce récit biographique a été réalisé lors de trois rendez-vous, qui se sont échelonnés entre novembre 2017 et janvier 2019. Deux rendez-vous se sont déroulés à Condé-sur-Vire et un dernier s'est déroulé dans l'appartement d'Adama après sa sortie de CAO. Un quatrième rendez-vous a été fait pour qu'il voit son récit de vie fini. Les discussions se sont toujours faites en français, étant notre langue maternelle.

« Je m'appelle Adama. Je viens de Côte-d'Ivoire. Je suis né en 1987 à Yamoussoukro. Je n'ai pas trop envie de raconter en détails pourquoi je suis parti de mon pays. Ce que je peux dire, c'est que mon père était vu comme un opposant politique. Il s'est fait assassiner chez nous. Je revois encore cette scène toutes les nuits. Ils ont aussi tué mon grand-frère. Moi, on m'a emmené au commissariat. On m'a mis en prison. J'ai réussi à m'échapper. C'était terrible. J'ai quitté le pays sans passer voir ma famille. J'avais peur qu'ils aient des problèmes, et j'avais peur qu'on me retrouve là-bas. Je suis parti au Mali, c'était en 2002.

Au Mali, je suis resté plus de dix ans. Je me suis installé à Gao. J'étais très pauvre et je ne vivais pas très bien. Je devais faire plein de petits travaux pour survivre. Mais je m'étais trouvé des copains Maliens et Guinéens, on s'aidait, ça allait. Mais la situation au Mali est devenue très compliquée. Il y avait de plus en plus de violences, j'avais peur. Mes amis ont décidé de partir, je les ai suivis. On s'est cotisé pour payer un passeur. Certains voulaient aller en Europe. Le passeur nous a fait passer par le Niger avant de rejoindre la Libye. On a fait Gao – Agadez. Et après on a dû traverser le Sahara. Là... c'était terrible. Presque tous mes amis sont morts. Morts de faim, de soif ou parce que les passeurs nous tabassaient.

On est ensuite arrivés en Libye, ça devait être en septembre 2012. Notre calvaire n'était pas fini. Il ne faut pas être noir en Libye. C'est terrible ce qu'on fait aux noirs là-bas. Moi on m'a mis en prison. On m'a torturé, on m'a violé et puis on m'a vendu. Je suis resté six mois en prison et j'ai dû travailler dans l'agriculture pour l'homme qui m'avait acheté pendant deux ans. Si je travaillais mal, il m'affamait. Et puis il me frappait sans arrêt. J'ai organisé ma fuite tout doucement. J'ai emmagasiné des informations sur ma localisation et vers quelle direction aller pour rejoindre des grandes villes et partir. Une nuit, je suis parti, je me suis enfui. J'ai réussi à rejoindre Tripoli. Là-bas, j'ai travaillé dans une station-service quelques temps afin d'avoir un peu d'argent. Et puis j'ai pris la mer, c'était en juin 2016.

J'ai passé quatre jours dans la mer avant qu'un bateau vienne nous secourir. J'ai eu envie de mourir. Que ma vie s'arrête enfin. On a été débarqué en Italie. J'ai encore été humilié,

on est parké comme des animaux, on est lavé comme du détail. Je suis parti de ce pays. J'ai eu envie d'aller en France car je parle le français. Je suis arrivé à Paris en avril 2017, et je suis resté un ou deux mois là-bas, à dormir sous les ponts. C'est dangereux la rue à Paris la nuit. Des associations humanitaires m'ont demandé ce que je voulais faire. Je leur ai dit que je voulais de l'aide, que je voulais rester en France. Des bénévoles m'ont accompagné pour faire des démarches administratives et un jour on m'a conduit à La Chapelle-sur-Vire.

Dans ce centre, j'ai rejoint des personnes qui étaient là-bas depuis plusieurs mois déjà. Il y avait beaucoup de choses de mises en place : des cours de français, des repas avec les bénévoles, du football, etc. Tout le monde était gentil. Les autres personnes hébergées avec moi étaient pour beaucoup Soudanaises. Ce n'était pas toujours facile de se comprendre car je ne parle pas l'arabe et je parle mal l'anglais. Mais certains parlaient un peu français, on arrivait à se comprendre. Le contact avec les bénévoles était facile, je crois qu'ils étaient contents de rencontrer un migrant qui parlait français, c'était plus facile pour eux. J'ai quand même remarqué que les bénévoles avaient un peu leurs habitudes, ils ont un peu leurs « chouchous ». Ce n'est pas toujours facile de se faire une place lorsque des dynamiques sont déjà installées. Je me sentais donc un peu seul assez souvent, entre les bénévoles qui ne venaient pas toujours facilement vers moi, moi qui étais un peu timide, et les autres gars qui ne parlaient pas ma langue. Mais j'ai doucement créé des liens d'amitié avec des bénévoles. Je ne suis resté que trois mois à La Chapelle, puis on m'a mis à Condé-sur-Vire dans un appartement.

Là-bas, les bénévoles venaient moins souvent. Il n'y avait pas de grande salle commune. Mais j'avais toujours la visite des bénévoles que j'avais rencontrés à La Chapelle. Très vite, j'ai compris que mon dossier de demande d'asile allait poser un problème. Parce que la France pense que mon pays n'est pas dangereux, que je ne risque rien là-bas et qu'elle n'a donc pas besoin de me donner une protection. Effectivement, ma demande d'asile a été rejetée. J'ai dû partir de Coallia. Mais j'ai eu de la chance car mes amis bénévoles ont décidé de m'héberger quelques temps. Ils sont agriculteurs bio. J'ai un peu aidé à la ferme et ils ont eu l'idée de monter un dossier à la Préfecture pour que je puisse avoir un visa de travail. Ils m'ont donc fait une promesse d'embauche et m'ont aidé à faire tout mon dossier. Ils ont demandé des rendez-vous avec le préfet et m'ont soutenu. Ça a duré plusieurs mois. J'avais peur de devoir repartir, d'être expulsé. Mais la Préfecture a accepté, m'a accordé un visa. C'était en novembre 2018.

Je travaille donc depuis chez mon ami, je l'aide avec ses vaches. Je ne suis pas payé beaucoup, mais c'est suffisant. Et puis ça me permet de rester en France. J'ai un petit

appartement à quelques kilomètres de la ferme. Je suis bien installé. C'est vrai que hormis le travail, je tourne un peu en rond. Je n'ai pas grand-chose à faire. C'est difficile de rencontrer des gens quand on habite à la campagne. Alors ça va, je vois encore des fois les anciens bénévoles, et puis mon patron m'invite à ses soirées, je connais ses copains... mais bon, ce n'est pas pareil. Je me sens un peu seul en fait. J'ai essayé de passer le code et le permis. Je l'ai raté deux fois. C'est un peu compliqué, et puis il y a des questions-pièges des fois. Mais j'ai enfin réussi à l'avoir. Je me suis acheté une petite voiture²⁰⁷. Elle est vieille, mais elle roule alors ça me suffit. Ça me permet d'aller faire mes courses et d'aller au travail plus facilement. Avant j'y allais à vélo, mais l'hiver, ce n'était pas super... La voiture me permet aussi d'aller à Saint-Lô, et d'aller rendre visite à mes connaissances. Mais je n'en ai pas tellement alors bon. En fait, c'est rencontrer des gens qui me manque le plus, faire des connaissances. Je voudrais bien me trouver une copine. »

²⁰⁷ Une Renault 5

1.D. Récit de vie de Mustafa

Ce récit de vie a été fait en cinq rendez-vous entre février 2017 et février 2020. Deux se sont déroulés au CAO de Cerisy-la-Forêt, un au CAO de Torigny-les-Villes et les deux derniers au CADA de Cherbourg. Un sixième rendez-vous a été réalisé afin de présenter le récit fini et avoir son accord. Ce dernier rendez-vous a aussi permis d'actualiser la fin du récit de vie, sur les moments après sa sortie de CADA. Les discussions ont eu lieu en français et en arabe. Des logiciels de traduction et des cartes ont été mobilisés ainsi que le recours au dessin.

« Je m'appelle Mustafa, je suis Soudanais et je viens de la région du Darfour. Je suis né en décembre 1992. J'ai vécu dans un très petit village, entouré de mes parents, mes deux sœurs, mon frère, ma femme et mon petit garçon. Nos conditions de vie étaient très modestes. Je travaillais auprès des animaux que nous avions, j'étais paysan.

En mars 2013, tôt le matin, j'allais voir mes animaux qui étaient dans un enclos près de ma maison. J'ai subitement entendu des coups de feu. J'ai eu peur, c'était la panique autour de moi. J'ai vu des gens mourir. Les habitants de mon village couraient partout. J'ai aperçu des hommes à dos de cheval et de chameau : j'ai deviné qu'ils étaient des Janjawids et qu'ils nous attaquaient. Je savais à quoi ces hommes ressemblaient car ils avaient déjà attaqué mon village et des villages voisins à de nombreuses reprises lorsque j'étais plus jeune. J'ai essayé de me cacher mais je ne savais pas trop où aller. Je me suis allongé dans les grandes herbes près de l'enclos de mes bêtes. De là, j'ai vu que les Janjawids ont regroupé les habitants dans le centre de mon village. Ils ont alors violé les femmes et frappé les hommes et les enfants. J'ai décidé de partir me réfugier dans la maison de mes parents qui était la plus proche de ma cachette. En arrivant j'ai trouvé une de mes sœurs et mon frère morts sur le pas de la porte. Je suis alors parti vers ma maison où j'ai trouvé ma femme et mon jeune fils (qui n'était qu'un bébé) qui s'étaient cachés. Nous avons décidé de nous enfuir du village, mais c'est à ce moment que deux Janjawids sont arrivés. Ils m'ont attrapé puis m'ont attaché devant ma maison. Ils m'ont frappé avec des cravaches, avec leurs armes et avec leurs poings. Ils sont après allés chercher ma femme et l'ont violée devant mes yeux. Ils m'ont encore frappé et accusé de travailler avec les rebelles du Darfour qui combattent le gouvernement en place. J'ai affirmé le contraire mais ils ne m'ont pas cru. Ils m'ont alors demandé beaucoup de choses : quel travail je faisais avec eux, si d'autres personnes travaillaient avec eux, etc. J'ai été incapable de répondre à ces questions car je ne connaissais aucun rebelle. Ils ont ensuite pris mon identité : nom, prénom, nom de mon village, de mon père, etc. Et ils m'ont frappé encore. Ils m'ont menacé et dit que si je ne parlais pas, ils me tueraient. Ils m'ont aussi insulté d'esclave car je

descends de tribu africaine. Un des deux Janjawids est parti dans ma maison chercher des preuves de mon implication auprès des rebelles. L'autre a continué de me frapper mais à un moment, il a vu deux jeunes filles qui tentaient de s'échapper et il est parti pour les rattraper. Nous nous sommes alors retrouvés quelques minutes sans surveillance et ma femme en a profité pour me détacher. Nous nous sommes alors enfuis par les petites ruelles de notre village tous les deux avec notre enfant, que ma femme tenait dans ses bras. Elle courait devant moi, mais j'ai décidé de prendre d'autres rues pour que les Janjawids ne nous trouvent pas ensemble, auquel cas ils nous tueraient tous alors que s'ils la trouvaient seule, elle aurait plus de chance de survivre. C'est la dernière fois que je les ai vus.

Je suis donc parti à pied, en courant sans chaussures vers la petite ville de Sirba. J'y suis arrivé de nuit. Un garagiste travaillait encore et je suis allé le voir pour tout lui expliquer. Il a décidé de m'aider et m'a dit qu'il devait partir dans d'autres villes pour son travail et qu'il pouvait m'emmener pour m'éloigner le plus possible de mon village et me faire partir du Soudan où j'étais maintenant en danger car les milices gouvernementales devaient me chercher. Je ne savais pas où le conducteur allait m'emmener, je voulais juste partir, pour vivre. J'ai donc pris place dans un camion auprès du chauffeur et de deux employés. Le camion s'est arrêté dans les villes de Seleia, Jabal Mun, Tina puis Mellit. Le garagiste m'a laissé dans cette grande ville, et il m'a montré un autre camion et son chauffeur qui devaient partir encore plus loin. Je suis allé à la rencontre du chauffeur et je lui ai expliqué mon histoire. Il a accepté de m'aider si moi-même je l'aidais à monter des moutons dans son camion, ce que j'ai accepté. Je me suis ensuite caché au milieu des bêtes, et nous avons pris la route. Nous sommes arrivés en Libye. Je ne savais pas où était ce pays, cela m'importait peu, je devais juste quitter le Soudan au plus vite. Nous sommes donc arrivés dans la ville de Koufra²⁰⁸. Là le conducteur m'a dit que nous étions arrivés et que je devais partir.

Je me suis retrouvé seul, ne connaissant personne. J'ai donc essayé de trouver d'autres Soudanais pour bénéficier de leur solidarité, mais la police m'a très rapidement trouvé. Ils m'ont alors emmené dans une prison où nous étions sept Soudanais dans une toute petite pièce. J'y suis resté une semaine. Nous n'avions qu'un tout petit peu à manger, juste une fois par jour. C'était très dur, d'autant plus que les policiers me frappaient tous les jours. Ils me réclamaient de l'argent, mais je n'en avais pas. Au bout d'une semaine, un Libyen est venu et m'a demandé pourquoi je ne payais pas. Je lui ai expliqué mon histoire et dit que je n'avais pas d'argent, que

²⁰⁸ Ville agricole au Sud-Est de la Libye.

je ne savais pas comment joindre ma famille mais que de toute façon elle n'en avait pas non plus. Le libyen m'a dit qu'il allait payer pour moi mais qu'après je devrais venir avec lui. C'est comme ça que je suis devenu l'esclave de cet homme pendant 2 ans, pour payer ma dette en quelque sorte. Cette personne m'a acheté, comme un objet. La prison était comme un supermarché. Il y avait des moutons et j'ai dû travailler aux champs. Il ne m'a jamais donné d'argent et me donnait à manger de façon très irrégulière. Au bout de ces deux années, je suis tombé très malade. Je ne pouvais plus rien faire car mes forces m'abandonnaient. Il m'a alors emmené à Tripoli²⁰⁹, m'a laissé dans la rue et est parti. J'ai rencontré des Soudanais avec lesquels je suis resté une semaine. Ils m'ont acheté des médicaments et nous sommes partis vers Zaouïa²¹⁰ où nous avons un peu travaillé. Nous avions parfois un salaire mais souvent les Libyens ne nous payaient pas. Je suis resté là-bas un an et quatre mois mais j'étais vraiment en danger dans ce pays car les gens sont très racistes et violents. J'avais peur et je ne souhaitais que trouver la paix. Avec les autres Soudanais, j'ai donc décidé de partir de Libye dans le souhait de trouver une vraie protection. Des contacts nous ont emmenés à Sabratha²¹¹ où on nous a fait monter dans un bateau. Nous étions 201 dans un tout petit bateau. Nous avons quitté le sol libyen en juillet 2016. Un gros bateau est venu nous secourir en mer. Je crois que je serais mort sinon.

Nous avons débarqué en Italie quelques jours après. Je ne suis pas resté en Italie car il était impossible de trouver de l'aide. Tous les italiens nous disaient de partir. Je suis arrivé en France, par le train, en septembre 2016. Ce fut difficile de passer la frontière car les contrôleurs et la police nous ramenaient sans cesse à notre point de départ. Je suis arrivé à Nice, puis à Marseille. De là, j'ai pris encore le train jusqu'à Paris. Durant le trajet, les contrôleurs sont arrivés dans la rame et ont commencé à contrôler tous les passagers. Quelqu'un assis près de moi, m'a demandé si j'avais des papiers. Je lui ai dit que non. Il m'a alors dit de me cacher sous son siège et a mis son manteau sur ses genoux. Ainsi, le contrôleur ne m'a pas vu et j'ai pu arriver à Paris sans encombre. J'ai dormi quelques nuits dans la rue. Un jour, la police m'a contrôlé. N'ayant pas de papiers, ils m'ont emmené au poste. Ils m'ont posé quelques questions mais m'ont surtout donné un sandwich et de quoi boire, avant de me libérer. Je me suis décidé à reprendre le train et à arriver à Calais, dans la « Jungle ». Je ne sais pas trop pourquoi je suis allé à Calais. En fait c'est difficile de s'installer quelque part

²⁰⁹ Capitale de la Libye, sur le littoral de la mer Méditerranée et nommée « Tarabulous » (en arabe) par l'enquêté.

²¹⁰ Ville du littoral proche et à l'Ouest de Tripoli.

²¹¹ Autre ville côtière à l'Ouest de Zaouïa.

quand on a aucune raison d'y être. C'est des connaissances, des gens que j'ai rencontrés qui m'ont dit d'aller à Calais, que là-bas il y avait de l'aide et des Soudanais. J'y suis resté près de 3 mois. Je me suis fait des copains, tous les Soudanais viennent du Darfour, on est assez solidaires entre nous. Mais la vie était difficile là-bas. Au mois d'octobre, on nous a dit que nous devons partir de la « Jungle » et que nous allions être placés dans des centres pour ne pas être dehors pour l'hiver. Je me suis présenté à l'enregistrement avec des amis à moi. Je ne savais pas trop où j'irais, ce qu'on allait faire de moi, mais je ne voulais plus rester dans cette « Jungle ». C'est ainsi que je suis arrivé le 26 octobre 2016 au centre de Cerisy-La-Forêt.

J'y ai passé un an. Nous étions environ trente, dont huit autres Soudanais avec lesquels je partageais un dortoir. Ce centre était au milieu de la forêt, nous n'avions rien à faire et il était difficile d'aller faire un tour. Il y avait cependant, presque tous les jours, des bénévoles qui venaient nous rendre visite. C'était vraiment bien, on faisait des cours de français, on jouait au foot, et les bénévoles étaient vraiment très gentils. Au bout d'un an, ce centre a fermé et on m'a placé dans un appartement à Torigny-les-Villes avec quatre autres Soudanais. C'était un peu mieux ici car on était juste deux par chambre. Mais il y avait vraiment moins de bénévoles. On voyait moins de gens, je m'ennuyais plus. C'est là que j'ai commencé à être vraiment très stressé. A la fois pour moi car tous les autres résidents avaient eu leur premier rendez-vous à l'OFPRA, ou du moins il était programmé, et c'était très fatigant d'attendre. J'ai passé près d'un an et demi à attendre la date de ce rendez-vous, c'était vraiment trop long. Et j'étais aussi très stressé pour mes proches. Ça faisait plusieurs années que je n'avais pas de nouvelles de ma femme et de mon fils. J'étais très inquiet pour eux. Ils me manquaient profondément. C'est comme ça que j'ai commencé à boire de l'alcool, pour oublier. Sans l'alcool je n'arrivais plus à dormir la nuit. J'étais épuisé. Je sais bien que normalement c'est interdit dans ma religion mais bon... ce n'est pas si grave. C'est vrai qu'au Darfour on a une relation peut-être un peu particulière à l'alcool malgré notre religion. J'ai toujours vu des gens en produire là-bas et en consommer. Mais attention, c'est beaucoup plus fort que ce qu'on peut trouver en France. On fume aussi des plantes là-bas. C'est pour ça aussi que des fois je fumais un petit peu de cannabis à Torigny aussi. Je voulais juste dormir, arrêter de penser.

Quatre mois après mon arrivée à Torigny, on m'a envoyé dans un autre appartement à Cherbourg. Ce n'était plus Coallia qui gérait mon dossier mais France Terre d'Asile. J'avais des cours de français et des activités quotidiennes obligatoires. Là-bas, j'ai enfin obtenu une date de rendez-vous à l'OFPRA, mais suite à celui-ci, j'ai été une première fois débouté de ma demande d'asile. On m'a expliqué que ma demande n'avait pas été acceptée car je n'avais pas

réussi à prouver que je venais bien du Darfour. Mais moi je n'étais jamais sorti de mon village avant d'être obligé de quitter mon pays. Je ne sais pas où sont situés les autres villages et les villes par rapport au mien. Je ne savais même pas où était la Libye avant d'arriver là-bas. Et puis mon village est vraiment très petit, il n'est pas sur les cartes. Heureusement j'ai pu faire un recours. J'ai rencontré un avocat qui était très gentil, il m'a beaucoup aidé et on a préparé ensemble mon deuxième rendez-vous, celui de la CNDA. Là-bas, tout s'est bien passé et j'ai réussi à obtenir mon statut de réfugié en octobre 2019, presque 3 ans jour pour jour après le dépôt de ma demande d'asile.

Après cette réponse positive, j'ai dû partir du CADA. France Terre d'Asile m'a aidé à trouver un logement social. Je suis donc resté à Cherbourg. La ville est plutôt sympa, mais c'est vrai que mes copains et les bénévoles de Cerisy et Torigny me manquent. J'ai réussi à me faire quelques bons copains Soudanais à Cherbourg, on se voit de temps en temps. France Terre d'Asile m'a aussi inscrit à des formations, mais j'ai assez rapidement trouvé du travail chez un agriculteur. Mon patron est plutôt gentil et ça se passe bien. Le seul problème c'est que le travail est très dur. Même si je suis habitué à travailler avec les animaux, à travailler dur, c'est le froid et l'humidité de la région qui sont très compliqués. Je suis tombé très malade, j'ai fait des bronchites à répétition, j'ai dû arrêter. Mon patron n'a pas trop compris, il m'a traité de feignant, il m'a dit que j'avais profité de lui et que je lui devais de continuer à travailler pour lui. Je ne comprends pas pourquoi je dois lui être redevable.

J'ai réussi à avoir des nouvelles de ma famille. Mes parents sont toujours en vie. Ils élèvent mon fils car ma femme a dû se remarier. C'est comme ça au Darfour. Les familles attendent environ deux ans, et s'il n'y a plus de nouvelles du mari, il est comme mort, et la femme doit se remarier. Son nouveau mari n'a pas dû accepter qu'elle garde son premier enfant. Ce sont donc mes parents qui le gardent maintenant. Il doit être tellement grand maintenant. C'est assez dur à vivre quand même car ma femme et moi on s'est mariés car on s'aimait vraiment. Je l'aimais plus que tout. Les mariages sont souvent arrangés là-bas, mais nous on s'aimait. Je ne rêvais que de la retrouver, maintenant je dois accepter que ce soit fini, qu'elle a une autre vie. Malgré moi, malgré nous.

J'ai commencé à faire des formations dans le bâtiment, en plomberie, peinture, mais ce qui m'a le plus plu, c'est la maçonnerie ! C'est vrai que c'est un peu difficile, mais je trouve ça intéressant. J'ai trouvé du travail plutôt rapidement, l'entreprise où je suis est bien, mes collègues sont gentils. Il y en a juste un qui m'appelle « le migrant ». Je crois que c'est pour rigoler, mais bon, je crois que ma vie est ici maintenant, alors ça serait bien de m'appeler par

mon prénom. J'ai un autre collègue qui vient me chercher et me redéposer chez moi, on fait les mêmes horaires, il est vraiment gentil. Sinon, à part le travail je ne fais pas grand-chose. Je m'ennuie un peu, je me sens un peu seul. J'ai arrêté l'alcool depuis que j'ai eu mon statut de réfugié. J'évite de boire tout seul, mais c'est vrai que les fois où je pense trop à ma famille... Je vais sur Saint-Lô aussi parfois revoir mes copains²¹². On fait un peu la fête, on va au Sun Set²¹³. Enfin, le vigile ne nous laisse pas toujours entrer.

Je ne sais pas trop si je me sens français. J'aime bien la France et je suis très content d'être ici. Je suis très content d'avoir rencontré les bénévoles, je peux compter sur eux encore aujourd'hui. Mais c'est dur, le regard des gens et la façon dont les gens me parlent me montrent que je ne suis pas vraiment comme eux. Je suis noir, j'ai un accent et je ne parle pas encore bien français... mais qu'est-ce que je peux faire contre ça ? »

²¹² Ses amis rencontrés à Calais et qui étaient avec lui à Cerisy-la-Forêt et Torigny-les-Villes.

²¹³ Discothèque à Saint-Lô.

1.E. Récit de vie de Mohamed

Ce récit de vie a été réalisé suite à trois rendez-vous effectués entre décembre 2017 et août 2019. Les deux premiers rendez-vous ont eu lieu dans son appartement du CAO de Villedieu-les-Poêles. Le troisième entretiens était à Villedieu-les-Poêles, lors d'un week-end qu'il était venu passer chez une bénévole. Un quatrième rendez-vous a été fait au téléphone afin de lui lire son récit de vie et avoir son accord pour le publier. Les discussions se sont réalisées en anglais et en français.

« Je m'appelle Mohamed. Je suis né en 1994. Je suis né et j'ai habité en Afghanistan, dans la ville de Ghazni²¹⁴, entouré de ma famille. J'allais à l'école. Lorsque j'étais enfant, mon père et mon oncle avaient créé une entreprise d'importation et d'exportation de matière première, comme le fer. Nous vivions bien, nous avons un peu d'argent. Mais mon père a été tué par les Talibans en 2009. J'avais 15 ans. Après cela, ma famille a reçu d'autres menaces de la part des Talibans. Nous avons peur et avons décidé de quitter l'Afghanistan pour rejoindre le Pakistan pour nous mettre à l'abri.

Nous sommes restés au Pakistan jusqu'en 2014. Nous avons acheté là-bas une maison et j'ai pu continuer à aller à l'école. Cependant, la vie y était très difficile et nous n'étions toujours pas en sécurité. Nous faisons partie de l'ethnie Hazara qui subit beaucoup de violences au Pakistan et en Afghanistan. Nous sommes toujours obligés de faire les travaux que personne d'autre ne veut faire. Nous sommes marginalisés. Les Talibans ont programmé l'élimination des Hazaras. En plus, nous sommes facilement reconnaissables car nous avons des traits asiatiques. Des individus attaquent les mosquées, les clubs de sport et les écoles. Je pense que c'est un génocide contre mon ethnie qui est en train de se dérouler là-bas.

En 2014, nous avons choisi de regagner l'Afghanistan pour tenter de vivre à nouveau dans notre pays. Mais lorsque nous avons rejoint Ghazni, nous avons à nouveau été victimes des Talibans qui nous ont menacés et qui ont tué des gens de notre entourage. J'ai alors choisi de partir de Ghazni, et d'aller à Kaboul pour apprendre l'anglais. C'était en novembre 2014. Je me suis aussi inscrit à l'Université des Sciences à Kaboul. Mais peu importe où l'on aille dans ce pays, nous sommes toujours retrouvés. Les Talibans m'ont donc retrouvé et m'ont envoyé des menaces. Ils m'ont accusé d'être un agent chargé des traductions avec l'armée américaine et les forces de l'OTAN. Parallèlement à tout cela, j'ai également arrêté de faire mes prières et j'ai rejeté la religion musulmane puisque je me suis découvert athée. Mes seules

²¹⁴ Grande ville au Sud-Ouest de Kaboul.

croyances sont dans les valeurs humaines et ce qui est important pour moi, c'est ma conscience. Mais les gens, et surtout les Talibans, ont jugé que j'étais un mauvais musulman, un traître. Pour toutes ces raisons, je n'ai pas pu rester en Afghanistan. Ils me recherchent pour me tuer.

J'ai donc choisi de partir d'Afghanistan en aout 2015. J'avais 21 ans. A Kaboul, j'ai rencontré un passeur qui m'a proposé d'organiser ma fuite. J'étais d'accord. Peu importe où j'allais, je ne voulais que trouver un endroit où trouver une protection. J'ai pensé qu'il fallait mieux fuir que mourir en Afghanistan. Je suis alors parti dans une voiture, vers le Pakistan, avec 24 personnes. Nous avons traversé ce pays pour rejoindre l'Iran. Là, le passeur a voulu plus d'argent. C'est ma famille qui a envoyé de l'argent pour payer le passeur. J'ai ainsi pu continuer le trajet et j'ai rejoint la Turquie. Nous avons traversé le pays pour enfin prendre un bateau et nous rendre en Grèce. Nous étions 53 sur une petite embarcation qui a réussi à rejoindre l'île de Lesbos. La police nous a ramenés sur le continent et pris nos empreintes mais ils nous ont très vite relâchés. J'ai alors acheté un ticket de bus pour la Macédoine. Là-bas j'ai pris le train vers la Croatie. La police m'a attrapé et conduit en Autriche. Je ne sais pas du tout pourquoi j'ai été conduit en Autriche. Je suis alors parti vers l'Allemagne. Là, la police m'a arrêté et a encore pris mon identité avant de me laisser repartir. Ils m'ont aussi donné l'adresse d'un centre d'accueil. J'y suis allé mais il y avait beaucoup de personnes qui voulaient aussi y entrer. J'ai donc choisi de repartir. J'ai eu l'idée d'aller en Islande car j'avais un ami, rencontré à l'Université de Kaboul, qui s'était réfugié là-bas. Je suis donc parti vers le Danemark où la police m'a expulsé vers la Suède. En Suède, la police m'a très rapidement arrêté et a voulu me renvoyer au Danemark. J'étais tellement fatigué de ce voyage et perdu que j'ai oublié mon rêve d'Islande et ai dit aux policiers suédois que je voulais demander l'asile dans leur pays, c'était en mai 2016. Ma demande d'asile a donc été traitée en Suède. J'ai été logé dans un centre d'accueil. Il était tout petit et surchargé. C'était très difficile. Après quelques mois d'attente, on m'a annoncé que ma demande d'asile était refusée.

J'ai dû quitter le pays rapidement. J'avais trop peur d'être expulsé et de retourner en Afghanistan. J'ai alors quitté le pays grâce à des passeurs qui m'ont amené jusqu'en France. Là j'ai vécu deux mois dans la rue, c'était à Paris. J'ai rencontré des associations humanitaires et j'ai demandé aux bénévoles de m'aider à déposer une demande d'asile en France. Ces bénévoles m'ont aidé à entreprendre les premières démarches administratives. J'ai ensuite été déplacé à Villedieu-les-Poêles. Là j'ai été hébergé dans un appartement HLM avec d'autres Afghans. Mes relations avec les autres Afghans ne sont pas toujours simples car ils peuvent avoir du mal à accepter que je ne sois plus musulman. Mais ceux qui étaient dans mon

appartement étaient très gentils. La vie à Villedieu était correcte, la présence des bénévoles a beaucoup aidé. Ils m'ont appris à parler français et leur présence m'a beaucoup apaisé. J'ai été placé en procédure Dublin à mon arrivée à Villedieu. Je devais être renvoyé en Autriche. Je ne sais pas pourquoi en Autriche. Durant cette période, je n'avais pas le droit de partir de Villedieu. Je ne suis même pas sûr d'avoir eu le droit de sortir de mon logement, mais j'allais quand même faire des courses et participer aux activités des bénévoles. Je devais aller signer deux fois par semaine au commissariat de Saint-Lô. Je devais donc deux fois par semaine faire mes bagages. Je ne savais pas si j'allais pouvoir revenir à Villedieu ou si j'allais être déplacé en Autriche. Je ne connais pas ce pays. Je l'ai juste traversé. Je ne sais pas ce que j'aurais fait là-bas. Après plusieurs mois à aller signer, la procédure Dublin a pris fin. J'ai pu rester en France et déposer une demande d'asile ici. Après un an d'attente, j'ai eu le statut de réfugié en janvier 2019. Depuis que j'ai quitté l'Afghanistan, mon frère a été tué par les Talibans et ils ont aussi kidnappé mon cousin.

J'ai dû partir des appartements de Coallia assez vite. C'est une bénévole qui m'a pris chez elle le temps de savoir ce que je voulais faire. Moi j'avais très envie de partir. J'avais très envie de reprendre mes études. Mais la bénévole chez qui j'étais m'a encouragé à attendre un peu avant de faire mon choix. Je crois qu'elle voulait que je reste près d'elle. Elle est toute seule, son fils est mort. On était très attaché l'un à l'autre. Je crois qu'elle ne voulait pas que je parte loin. Et je crois aussi qu'elle était inquiète que je ne trouve pas de travail ailleurs, alors qu'à Villedieu, elle pouvait faire jouer ses relations. Je suis donc resté un peu, mais je crois vraiment que les petites villes et la campagne, ce n'est pas fait pour moi.

Je suis donc parti à Rennes, à l'Université. Je suis des cours de français, mais je veux faire des sciences après. Les autres personnes avec qui je suis sont gentilles. Je rencontre plein de gens. C'est vraiment bien Rennes. Je voudrais aller à Paris plus tard. J'ai aussi rencontré quelques filles. Je me suis inscrit sur Tinder²¹⁵. Je vais bien, mais ma famille me manque. ».

²¹⁵ Application de rencontre, très utilisée chez les jeunes adultes.

1.F. Récit de vie d'Ehsan

Ce récit de vie a été réalisé après trois rendez-vous entre février 2018 et décembre 2019. Les entretiens se sont réalisés en anglais puisque Ehsan ne parlait que quelques mots de français. Les deux premiers rendez-vous ont eu lieu au CAO de Villedieu-les-Poêles. Le troisième a eu lieu au Havre dans son appartement, tout comme un quatrième qui a eu lieu pour lui présenter le récit de vie finalisé.

« Je m'appelle Ehsan. Je suis né à Kaboul en 1994. Je vivais là-bas avec mon père, mon grand-frère et mes deux petites sœurs et mon petit-frère. Ma mère est morte de maladie quand j'étais petit.

Je suis resté en Afghanistan jusqu'à mes 23 ans. Je suis allé à l'école puis à l'Université où j'ai suivi des cours en informatique. En 2014, mon père a eu des problèmes de santé. Il ne pouvait plus travailler et je ne pouvais plus aller à l'Université. J'ai dû travailler pour aider ma famille. Je travaillais dans un magasin d'alimentation. C'était assez difficile et je n'étais surtout pas très bien payé : en Afghanistan il faut être gérant de quelque chose pour bien gagner sa vie, si on est employé c'est difficile. Mon grand frère a aussi essayé de trouver de l'argent pour nourrir tout le monde. Mais je ne sais pas ce qu'il a fait, mais il s'est mis dans des histoires compliquées. On a fini par recevoir des menaces chez nous. Un jour mon frère est rentré, des gens avaient essayé de le tuer. Un autre jour on a tiré sur notre maison. Mon petit-frère a reçu une balle dans le mollet. Tout ça nous a aussi amené des problèmes avec la police. La situation devenait très difficile, ça devenait trop dangereux. On a décidé de partir, on s'est installé au Pakistan, dans la ville de Quetta.

A Quetta, la vie était très difficile. On était très mal logé, les gens n'étaient pas très gentils avec nous et on avait du mal à trouver du travail. C'était très difficile d'avoir de l'argent pour acheter à manger et payer les médicaments de mon père. En fait, on n'avait pas d'avenir là-bas. On mourait à petit feu. C'est comme ça que j'ai décidé de partir vers un autre pays, pour trouver du travail et envoyer de l'argent à ma famille. J'ai rencontré des jeunes comme moi qui avaient décidé de partir en Iran pour les mêmes raisons. Alors on a fait le trajet ensemble pour que ça nous coûte moins cher et on est arrivé à Ispahan. Et moi je ne suis pas resté là-bas, je voulais rejoindre la capitale. Alors je suis parti m'installer à Téhéran avec un autre copain. Mais à Téhéran, la vie était aussi très difficile. Quand je trouvais du travail, je n'avais pas assez d'argent pour me nourrir et envoyer le reste à ma famille. Et puis l'Iran c'est en fait très difficile quand on est étranger comme moi. Les gens qui parlent Pachto ils ne sont

pas aimés là-bas. On a rencontré d'autres Afghans et ils nous ont raconté qu'ils voulaient partir de là et aller en Europe. Moi je ne savais pas trop parce que je ne voulais pas partir trop loin de ma famille. Mais je n'avais pas d'avenir en Iran, la vie était trop difficile et je n'arrivais pas à aider ma famille comme je le voulais. C'est comme ça que je me suis laissé convaincre. Alors j'ai encore travaillé un peu pour garder un peu d'argent et payer la personne qui devait nous aider à arriver en Europe.

Quand tout le monde a eu l'argent, on est parti vers l'Europe. On est passé par la Turquie. Là-bas c'était vraiment très dangereux. La police, elle s'amusait à nous frapper sans jamais chercher à nous aider. On se cachait beaucoup. Et un jour on a réussi à atteindre la côte turque. Le passeur nous a laissés là. Il a dit que l'Europe était en face, qu'il fallait juste trouver un bateau et partir. On était très en colère car en fait il ne nous a pas amenés jusqu'en Europe comme il l'avait dit. Mais il nous a dit que lui il partait, qu'il ne voulait pas nous voir et qu'on avait deux choix : rester en Turquie et finir en prison ou essayer de passer. Alors on a rassemblé le peu d'argent qu'il nous restait et on a pu prendre un bateau.

C'est comme ça qu'on est arrivé en Europe, par une île grecque. C'est la police qui nous a pris en charge. On était comme des animaux, ils nous parlaient mal, comme si on était des criminels alors qu'on avait juste pris un bateau. Je crois que je suis resté deux semaines là-bas et après le gouvernement nous a amenés sur le continent et là on nous a dit de partir. On nous a demandé de quitter la Grèce sinon on irait en prison. Alors on est parti. J'étais toujours avec mon copain depuis l'Afghanistan, on avait réussi à ne pas être séparés. Et là on a traversé pleins de pays : Albanie, Serbie, Hongrie, Autriche, Allemagne... et on est arrivé en France. Je suis resté dans la rue à Paris pendant deux mois. Pendant tout ce temps-là heureusement qu'il y avait des associations, parce que moi je n'avais plus du tout d'argent depuis la Turquie. Les associations elles nous donnaient à manger, des couvertures, des téléphones, des cafés, tout !

Et après il y a des gens qui sont venus, je ne sais pas si c'était l'Etat français ou des associations, c'était un peu les deux peut-être. Ils m'ont dit que je pouvais peut-être avoir des papiers. Alors je les ai écoutés et c'est comme ça que je suis arrivé à Villedieu-les-Poêles en janvier 2018. Mais là j'ai été séparé de mon copain. Mais on m'a dit que je n'avais pas le choix car sinon je n'aurais jamais de papier. A Villedieu, j'ai été mis dans un appartement avec trois autres personnes. Il y en a une qui parlait pachto alors c'était bien pour parler, mais c'était plus difficile avec les deux autres. On m'a dit que j'étais mis en procédure Dublin et que j'allais être renvoyé en Croatie. Mais pourquoi la Croatie ? Même pas le Grèce alors que c'est là-bas

que la police m'a pris. Moi je ne me souviens pas être passé par la Croatie. Je devais toutes les semaines aller signer au commissariat pour dire que j'étais bien là. Et quand je partais, je ne savais pas si je pourrais revenir à Villedieu. Toutes les semaines, je devais faire et défaire mon sac. Et je suis tombé malade. J'avais toujours très mal au ventre. Le médecin a dit que j'avais des ulcères. Heureusement les bénévoles m'ont beaucoup aidé et rassuré. Et un jour, peut-être au bout de six mois on a dit que je pouvais demander l'asile en France. Alors j'ai encore attendu six mois pour mon rendez-vous à l'OFPRA. Et après ça j'ai attendu deux mois pour la réponse qui disait que j'avais eu la protection subsidiaire. C'était en mai 2019. C'était une bonne nouvelle, mais pas bonne comme le statut de réfugié.

Les bénévoles ont essayé de me trouver du travail, mais moi je ne voulais pas rester à Villedieu, je n'aime pas la campagne, il n'y avait rien là-bas. Alors je suis parti, au Havre où des Afghans m'ont hébergé le temps que je trouve un appartement. J'ai aussi trouvé du travail, je coule des grosses dalles de ciment le plus souvent. C'est du travail en intérim que je fais.

Ma vie au Havre se passe bien, mais je me sens toujours seul. Je vois des copains Afghans des fois, mais c'est tout. Mais maintenant je suis un peu rassuré car je peux envoyer un peu d'argent à ma famille. J'espère que mon titre de séjour sera renouvelé car sinon je ne sais pas ce que je pourrai faire. »

1.G. Récit de vie de Saïd

Ce récit de vie a été réalisé suite à trois rendez-vous échelonnés entre mars 2017 et avril 2019. Le premier entretien s'est fait au CAO de Cerisy-la-Forêt, le second au CAO de Villedieu-les-Poêles, et enfin, le dernier s'est réalisé dans son logement une fois que ce résident fut sorti du dispositif d'accueil. Un quatrième rendez-vous a été réalisé afin de présenter le récit de vie final à Saïd. Les discussions se sont principalement faites en anglais, car il ne maîtrisait pas bien le français, et je ne parlais pas le pachto.

« Je m'appelle Saïd et je suis né en 1975. Je suis né et j'ai vécu à Jalalabad²¹⁶, en Afghanistan. Mes parents sont morts il y a longtemps. J'ai encore un grand frère et beaucoup de cousins et cousines. J'avais une sœur quand j'étais petit, mais elle est morte très jeune. Je me suis marié en 1995. J'ai six enfants. Deux garçons et quatre filles. Certains sont grands maintenant, mais d'autres sont encore des enfants. En Afghanistan, j'étais garagiste. Je réparais beaucoup de poids lourds. Il y a beaucoup de montagnes là où j'habitais, ça tire sur la mécanique, alors j'avais beaucoup de travail. A cause des Talibans, ma femme ne pouvait pas travailler en sécurité. Alors elle restait à la maison pour s'occuper des enfants. On était un peu pauvres quand même, le salaire de mécanicien n'est pas très élevé.

Un jour, une de mes filles est tombée malade. On a eu besoin de l'emmener à l'hôpital et on a dû payer beaucoup d'argent pour son hospitalisation et les médicaments. On était endettés. J'ai décidé de partir et aller trouver du travail à Kaboul. Là-bas j'ai travaillé encore comme mécanicien, et j'ai travaillé un peu pour les américains. Ils me payaient plutôt bien. Mais les Talibans ont su ce que je faisais alors ils m'ont menacé. Lorsqu'ils ont tué un garagiste pour lequel j'ai travaillé à Kaboul, j'ai eu vraiment très peur. J'ai décidé de partir du pays. Je ne suis pas revenu dire « au revoir » à ma famille. Je suis parti directement. C'était en février 2014.

J'ai payé un passeur qui m'a emmené jusqu'en Europe. Il me prenait un peu d'argent mais je l'ai aussi un peu aidé avec le camion, alors il était plutôt gentil avec moi. Je suis arrivé en Europe par la Grèce en novembre 2014. Je suis resté bloqué assez longtemps en Hongrie. J'ai fini par arriver en France en septembre 2015. Je suis resté un peu à Paris. Une connaissance m'a hébergé quelque temps. Mais c'était compliqué car son appartement était tout petit et je n'arrivais pas à trouver du travail. J'ai décidé de partir de Paris, je voulais aller en Angleterre. Je pensais que ce serait peut-être plus simple de trouver du travail. La situation

²¹⁶ Grande ville à l'Est de Kaboul, non loin de la frontière avec le Pakistan.

devenait urgente car je voulais envoyer de l'argent à ma famille. C'est comme ça que je suis arrivé à Calais. C'était en mai 2016. J'ai passé un peu plus de quatre mois dans la Jungle. J'ai essayé de m'accrocher à des camions pour passer en Angleterre, mais c'était vraiment dangereux. C'était très dur de vivre là-bas.

En Octobre 2016, on m'a proposé de partir de Calais et de déposer l'asile en France. J'ai accepté, j'étais tellement épuisé. C'est comme ça que je suis arrivé à Cerisy-la-Forêt. La vie là-bas était plutôt bien. Il y avait les bénévoles qui étaient vraiment très gentils. J'ai fait beaucoup d'activités grâce à eux : foot, match de cricket, promenade, etc. Il y avait aussi des cours de français, mais je n'y allais pas trop. C'était un peu dur pour moi d'apprendre une langue alors que je n'étais pas sûr de pouvoir rester ici. Et puis il y avait toujours beaucoup de monde pendant les cours de français, et moi j'aimais bien être tranquille. Surtout que les autres n'étaient pas toujours gentils avec moi. Certains disaient que je n'étais pas Afghan, mais Pakistanais. Ils m'appelaient « le Pakistanais » tout le temps et ils voulaient que je fasse le ménage à leur place. Il y avait aussi des résidents plus jeunes. C'étaient de vrais enfants, ils me fatiguaient. Ils criaient tout le temps et étaient souvent saouls. Mais ce n'est pas comme ça la vie.

Au bout de quelques mois je suis parti dans un appartement à Villedieu-les-Poêles. Il fallait que je reste encore hébergé par Coallia car je n'avais toujours pas eu mon rendez-vous à l'OFPRA. C'était tranquille à Villedieu. Les gens qui étaient avec moi étaient gentils. C'était un peu plus facile pour faire nos courses, c'était moins bruyant aussi. Mais il y avait moins de bénévoles qui venaient. Je m'ennuyais un peu plus encore. J'ai eu mon rendez-vous à l'OFPRA et j'ai eu ma réponse quelques semaines après : j'ai eu la protection subsidiaire. Je ne savais pas trop comment réagir quand on me l'a annoncé : Je ne savais pas vraiment ce que c'était, j'étais aussi content, mais j'ai aussi vu que l'assistante sociale n'était pas aussi contente que lorsque quelqu'un a le statut de réfugié. Mais c'est déjà très bien, et puis j'étais content car je pouvais enfin travailler ! C'était en février 2018.

Je suis rapidement parti de l'appartement de Coallia. J'ai fait une demande de logement HLM à Saint-Lô. J'ai aussi essayé de trouver du travail. Ce n'est pas facile car je parle encore mal le français et puis je n'ai pas de diplôme français. J'ai travaillé quand même régulièrement chez un garagiste. Ça me permet d'envoyer un peu d'argent à ma famille. Je suis allé les voir en février 2019. On s'est retrouvé au Pakistan. Je pense essayer d'y retourner dans quelques mois, pour l'Aïd. Et je vais faire une demande de regroupement familial. C'est une bénévole qui m'aide encore pour faire ces papiers. On m'a dit que j'aurais plus de chance de les faire

venir si je prouvais que j'avais un travail fixe. Mais ce n'est pas facile. J'ai demandé à plein d'entreprises mais qui veut embaucher un vieux monsieur courbaturé qui ne parle pas le français ? Pas grand monde à Saint-Lô en tout cas... Alors je ne sais pas trop si je dois partir ou rester ici. Peut-être que j'aurai plus de chance de trouver du travail dans une grande ville, mais je suis bien ici. J'ai mes amis bénévoles français et des copains Afghans. J'imagine bien mes enfants aller à l'école ici. ».

1.H. Récit de vie d'Hamid

Ce récit de vie a été écrit après trois entretiens, réalisés entre avril 2017 et décembre 2018, dont deux ont eu lieu au CAO de Cerisy-la-Forêt et un dernier a eu lieu à Saint-Lô dans son appartement. Un dernier entretien a eu lieu chez lui afin de lui présenter le récit de vie. Tous ces entretiens ont eu principalement lieu en anglais et en français et avec l'aide d'un traducteur en ligne.

« Je m'appelle Hamid, je suis né en 1993 à Jalalabad en Afghanistan. J'habitais cette ville depuis tout petit et je vivais dans une maison avec ma femme. Il y avait aussi dans cette ville ma famille qui était composée de mes deux parents et de mes deux petites sœurs. J'ai été dans une école coranique lorsque j'étais petit mais j'ai arrêté d'étudier vers l'âge de 10 ans. J'étais le seul garçon avec mon père alors je l'ai très tôt aidé dans son travail. Il était mécanicien. Plus tard, j'ai commencé à conduire les camions avec les personnes qui passaient par le garage de mon père. J'ai très rapidement aimé ça et c'est comme ça que je suis devenu routier. Je faisais du transport de marchandises entre les grandes villes : entre Jalalabad et Kaboul ou Kandahâr. J'allais aussi souvent au Pakistan dans les villes de Peshawar, Islamabad, Rawalpindi et Lahore. C'est très joli toute cette région, c'est beaucoup de montagnes. J'aimais beaucoup mon métier. Mais c'est vrai que c'est aussi difficile car il faut aller de ville en ville et traverser des frontières et c'est vrai que c'est aussi une région un peu dangereuse. Le Pakistan c'est un peu particulier et il y a des Talibans partout chez nous.

Les Talibans m'avaient même demandé de travailler pour eux. Mais moi j'avais refusé mais c'était très compliqué parce qu'ils me menaçaient beaucoup, une fois ils s'en sont même pris à mon père, ils ont mis le feu à son garage. Il n'y a pas eu beaucoup de dégâts, mais je suis sûr que c'était eux. Et un jour je me suis fait arrêter par la police. Ils m'ont accusé de travailler pour les Talibans, ils m'ont emmené avec eux et ils m'ont frappé pour que j'avoue. Mais moi je n'avais rien fait ! C'est toujours comme cela en Afghanistan : les gens ne veulent pas travailler pour les Talibans et se font menacer, et les gens se font accuser de travailler pour eux par le gouvernement... nous on veut juste vivre tranquille ! Alors quand la police m'a relâché j'ai décidé de partir. J'ai voulu tout quitter. Je n'étais plus en sécurité là-bas et en restant je mettais aussi en danger mes proches car le gouvernement et les Talibans s'en prennent aussi toujours aux familles. Ici j'entends beaucoup de gens qui disent « pourquoi ils sont seuls et pas avec leur femme ? », mais il faut comprendre que la famille là-bas ce n'est pas pareil que la famille ici. Ma femme n'aurait jamais voulu partir. C'est les parents qui sont difficiles à quitter, pas les femmes. Moi la mienne, je ne l'ai pas choisie, c'est mes parents. Je

crois que je n'ai jamais été vraiment amoureux d'elle. Mais c'est comme ça, c'est dieu qui doit décider de cela et moi je dois le respecter. Je lui envoie de l'argent, je l'aide, c'est toujours ma femme, mais la quitter n'a pas été difficile.

C'est comme ça que je suis arrivé en Europe. J'ai d'abord traversé l'Iran, la Turquie, la Hongrie, la Serbie... tous ces pays-là. Je n'ai jamais trouvé d'aide ou d'endroit paisible pour vivre. Partout il y a des problèmes avec la guerre ou la police qui nous chasse. J'ai rencontré beaucoup de gens comme moi en Europe. C'est dur, on ne sait pas vraiment où aller pour être bien. Et c'est comme ça que j'ai rencontré d'autres Afghans qui voulaient aller en Angleterre. Ils m'ont dit qu'il y avait du travail là-bas et qu'on était bien accueillis. Je les ai alors suivis en me disant que c'était une bonne idée. En plus j'avais un peu appris l'anglais par mon travail. C'est comme ça que j'ai rejoint Calais. Parce que c'était l'endroit le plus facile pour passer en Angleterre et parce qu'on a pu retrouver d'autres Afghans là-bas. C'est comme ça que je suis resté trois mois dans la Jungle de Calais. Des fois j'essayais de passer, de monter dans des camions mais en vrai c'est très difficile et dangereux et je ne savais pas si l'Angleterre était si bien pour risquer sa vie. Alors le plus souvent je restais juste comme ça, sans rien faire, dans le camp. Il y avait parfois des bénévoles qui venaient pour nous demander si on voulait déposer l'asile ici. Moi je ne savais plus vraiment si je voulais partir en Angleterre. Je crois que j'étais très fatigué de tout cela. Alors j'ai dit que moi je voulais bien. On a pris ma demande mais très rapidement les bénévoles sont venus nous voir en nous disant que la Jungle allait être détruite et que le gouvernement allait nous prendre en charge. On m'a dit d'attendre que le gouvernement viendrait nous chercher. Il y a un copain qui a bien voulu venir avec moi. Et c'est comme ça qu'on est monté dans un bus et que l'on est arrivé à Cerisy-la-Forêt.

Quand je suis arrivé là-bas... vraiment j'ai cru avoir fait une très grosse bêtise d'accepter la prise en charge. On était au milieu de rien, il y avait juste de la forêt. On dormait les uns sur les autres. Ce n'était pas mieux que la Jungle. Avec d'autres Afghans, on s'est demandé si on devait rester là ou partir. Il y en a un qui est reparti d'ailleurs, nous on a fini par se dire que c'était mieux de rester. On a rencontré des bénévoles qui étaient gentils et on s'est dit qu'on n'était pas si seuls. Je suis resté jusqu'au mois de juillet dans ce centre. C'était très difficile, je m'ennuyais beaucoup, il y avait aussi beaucoup d'autres personnes qui devenaient folles. Moi j'ai commencé à boire un peu mais j'ai eu ma réponse à ma demande d'asile et je suis sorti rapidement. Heureusement que je ne suis pas resté plus longtemps. J'ai obtenu la protection subsidiaire au mois de juillet.

Je me suis installé à Saint-Lô dans un studio qui appartient à Manche Habitat. J'essaie de trouver un travail mais c'est un peu difficile. Ça ne se passe pas toujours très bien avec mes patrons et les autres employés. Il y en a souvent qui ne veulent pas travailler avec moi. En plus ce n'est pas facile car je parle très mal le français. Alors tout le monde me voit comme un étranger dès le début. Et je crois aussi que ma tête... ça ne va pas toujours. Je suis très souvent très triste, je n'arrive pas vraiment à me motiver pour faire des choses. Mais c'est comme ça. Et l'agence d'intérim me trouve quand même régulièrement des missions. Je n'arrive pas à savoir si je suis bien ici, j'ai toujours l'impression que tout est provisoire et que ma vie est en suspens. »

1.I. Récit de vie de Nour

Le récit biographique de Nour a été rédigé après trois rendez-vous, entre juin 2017 et août 2019. Le premier au CAO de Cerisy-la-Forêt, le second et le troisième dans son appartement à Saint-Lô. Les entretiens se sont tout d'abord réalisés en anglais, puis en français car il avait réussi à apprendre cette langue au cours de l'année 2018. Une dernière entrevue a eu lieu afin de lui présenter son récit de vie.

« Je m'appelle Nour et je suis né à Kaboul, en Afghanistan, en 1996. Je n'étais pas marié quand je suis parti d'Afghanistan et je vivais encore chez mes parents avec mes deux frères. Je suis allé à l'école jusqu'à mes 15 ans mais après j'ai arrêté. Je n'aimais pas vraiment ça. Et à l'école en Afghanistan, à la moindre bêtise, le professeur nous frappe. C'est toujours comme cela, et moi je n'aimais pas ça. Mes parents auraient préféré que je continue encore, mais ils ont accepté si j'arrivais à avoir un travail très rapidement. C'est comme cela que j'ai commencé à faire plein de petits boulots : je rendais service à des commerçants, à des livreurs, etc. Je ne gagnais pas beaucoup d'argent, mais au moins je m'occupais le temps de savoir ce que je voulais vraiment faire.

Un jour, il y a eu un attentat à Kaboul et mon père est mort. Cela m'a beaucoup peiné et mis en colère. C'est comme ça que j'ai décidé de rejoindre l'armée afghane, pour protéger mon pays des Talibans. J'avais presque 17 ans quand je me suis engagé. J'ai été formé durant environ une année avant de partir en mission. Mes missions au début étaient surtout de sécuriser les villes, mais j'ai aussi un peu combattu. J'ai tué des gens et c'est vrai que tout ça m'a beaucoup choqué. Je crois que j'avais à la fois un sentiment d'être tout puissant et un sentiment de ne pas faire des choses justes.

Lorsque je me suis engagé dans l'armée, les Talibans ont connu mon identité même si on essaie de se protéger. Ma famille a reçu des menaces, mais ça ne m'a pas empêché de continuer. Mais un jour mon petit frère a été tué. Des Talibans l'ont décapité. Et ça c'était beaucoup trop pour moi. Je me suis engagé dans l'armée pour protéger ma famille et c'est tout le contraire que j'avais réussi à faire. Alors j'ai décidé de désertir, parce qu'on ne peut pas partir comme on veut de l'armée, on ne peut pas reprendre une vie normale après. Donc j'ai décidé de ne rien dire et de partir.

J'avais un peu d'argent alors j'ai payé quelqu'un pour m'aider à fuir l'Afghanistan. La personne m'a emmené jusqu'en Turquie. Depuis la Turquie j'ai à nouveau payé quelqu'un pour m'amener jusqu'en Europe. Je voulais simplement trouver la paix et je pensais que je pouvais

la trouver en Europe. Mais c'est quand j'ai traversé la Bulgarie, la Serbie et surtout la Hongrie que je me suis rendu compte que je ne serais protégé nulle part. En Allemagne j'ai trouvé du travail au noir dans un restaurant, mais je ne pouvais pas vivre comme ça tout le temps. J'ai rencontré des gens qui m'ont conseillé de contacter des associations et qu'elles pourraient m'aider. C'est grâce à elles que j'ai pu déposer l'asile en Allemagne. On m'a placé dans un centre d'accueil à Cologne où je suis resté huit mois. Je n'ai pas réussi à obtenir l'asile, on m'a dit de quitter l'Allemagne et si je ne le faisais pas, la police risquait de me mettre en prison et me renvoyer en Afghanistan. Mais je ne peux pas retourner en Afghanistan. Les Talibans veulent me tuer et le gouvernement me mettrait en prison. Lorsque je suis parti du centre d'accueil, je suis resté quelques semaines en Allemagne à vivre dans la rue. C'était très difficile et je me suis dit qu'il fallait que je parte et que je retente ma chance ailleurs. Sinon je restais mourir ici. J'ai pris le train et je suis arrivé à Bruxelles. Mais il n'y avait encore rien là-bas, il n'y avait aucune aide. Alors j'ai encore pris le train et je suis arrivé à Lille. Il y avait une association qui m'a donné à manger quand je suis arrivé. Je n'avais pas mangé depuis trois jours. Il y a quelqu'un de l'association qui m'a demandé quel âge j'avais, je lui ai dit que j'avais 19 ans. Et la personne elle m'a emmené chez elle. Elle m'a dit que c'était juste pour une nuit, qu'elle allait essayer de me trouver une solution. C'était difficile pour moi de rester chez elle car j'avais vraiment l'impression de déranger. Le lendemain je lui ai demandé de simplement m'accompagner là où il y avait d'autres Afghans. Je ne voulais juste plus être seul. Je savais que je pourrais mieux me débrouiller si je rencontrais des gens avec qui je pourrais discuter, qu'on pourrait s'entre-aider.

C'est comme ça que la dame m'a emmené jusqu'à Calais. Là-bas j'ai effectivement rencontré beaucoup d'Afghans. Mais il y avait beaucoup de monde et beaucoup de bagarre. Calais c'était dur et ça rendait les gens fous. J'y suis resté quinze jours avant qu'on me demande si je voulais partir dans un centre d'accueil car la Jungle allait être détruite. Je ne savais pas trop mais des gens que j'avais rencontrés souhaitaient être pris en charge alors je les ai suivis. Et c'est comme ça que je suis arrivé au CAO de Cerisy-la-Jungle.

La vie dans le centre était très difficile. On n'avait pas assez à manger, les bâtiments étaient très sales et tout était cassé. On était au milieu de la campagne, il n'y avait rien autour. C'était compliqué. Il y avait aussi beaucoup de bagarre. Moi j'ai commencé à beaucoup boire et j'ai parfois fait un peu n'importe quoi. Je détestais cet endroit. Mais quand on a dû partir à Villedieu, là je me suis rendu compte que Cerisy, c'était plutôt bien. En fait, à Villedieu il y avait moins de bénévoles et on était dans des appartements alors on était mieux mais plus seuls.

Les bénévoles ils nous ont beaucoup aidés, et c'est quand on les voit moins qu'on se rend compte de cela.

C'est après un an dans les CAO que j'ai eu mon entretien à l'OFPRA. Et un mois après j'ai eu une réponse : j'ai obtenu le statut de réfugié ! Je sais que j'ai eu beaucoup de chance. Le statut de réfugié c'est la promesse que je ne pourrai jamais retourner en Afghanistan. J'étais vraiment très heureux.

Après cela, les bénévoles m'ont aidé à trouver un logement à Saint-Lô. Je suis dans un petit appartement. J'ai eu des cours de français au Centre Mersier et ils m'ont aidé à trouver une formation dans le bâtiment. J'ai rapidement trouvé un travail chez un couvreur, mais le métier était vraiment très difficile. Et puis tout cela s'est enchainé très vite, je n'ai pas eu le temps de souffler un peu ni de me reposer. Je vivais, j'allais travailler, mais comme si j'étais sur une autre planète. Alors après un an de travail j'ai arrêté. Je suis resté au chômage quatre mois et après j'ai décidé de chercher du travail dans l'automobile. Parce que c'est un milieu que j'ai toujours aimé.

J'ai eu la chance de rencontrer un garagiste très gentil qui voulait juste trouver quelqu'un de motivé. Alors il a décidé de me prendre et de me former lui-même. J'aime beaucoup mon travail maintenant. Je suis content d'habiter à Saint-Lô. Je revois des copains qui étaient avec moi à Cerisy ou Villedieu. La seule chose encore difficile c'est de ne rencontrer personne. Je vois juste d'autres Afghans et encore des bénévoles qui viennent me voir s'ils ont le temps. Sinon je ne vois personne. Les français ne sont pas toujours gentils, je me sens parfois mal à l'aise, mais c'est comme ça.

J'ai encore des nouvelles de ma famille et je leur envoie de l'argent. Je suis retourné en cachette en Afghanistan il y a quelques mois. Je suis rentré pour me marier. Ça ne se fait pas d'être un homme pas marié à mon âge. Je sais que c'était dangereux mais c'est comme ça... Maintenant je suis marié. Je sais que ma femme ne pourra jamais venir ici parce que j'ai dit que j'étais célibataire lors de ma demande de papiers et parce que je ne peux pas dire que je suis rentré en Afghanistan. Mais je l'aide, je lui envoie de l'argent. »

1.J. Récit de vie d'Hassan

Ce récit de vie a été réalisé suite à cinq rendez-vous répartis entre février 2017 et juin 2020. Deux premiers rendez-vous ont été établis au CAO de Cerisy-la-Forêt, un rendez-vous a été fait au CAO de Torigny-les-Villes, les deux derniers rendez-vous ont été faits dans son lieu d'habitation après sa sortie des CAO, à Percy puis Saint-Lô. Un sixième rendez-vous a été fait afin de lui présenter son récit de vie. Les discussions se sont déroulées en français et en arabe. Des logiciels de traduction et des cartes ont également été mobilisés.

« Je m'appelle Hassan. Je suis né au Soudan en 1990. Je suis né et j'ai habité dans un tout petit village près de la ville de Sirba²¹⁷ au Darfour. Je suis de la tribu des Masalit²¹⁸ et de religion musulmane. J'ai des marques tribales sur le corps²¹⁹ qui le prouvent. C'est ma grand-mère qui m'a fait ça. C'est une tradition. Quand j'étais petit, je suis allé à l'école, dans une école coranique. Je suis ensuite devenu cultivateur et berger. Lorsque je suis parti du Soudan, ma mère, mon père, mes trois frères et ma sœur étaient encore en vie. J'avais aussi une épouse. J'ai réussi à avoir une seule fois des nouvelles de ma famille depuis que je suis parti. Il n'y a pas de réseau là-bas, les gens sont très pauvres, ils n'ont pas de téléphone, il n'y a pas internet. Mais par des connaissances, j'ai réussi à contacter un transporteur qui devait passer dans ma région d'origine. Je lui ai demandé d'essayer de trouver ma famille, je lui ai donné mon numéro de téléphone. Le jour de mon anniversaire, six ans après être parti, j'ai reçu un appel. C'était ma mère. Elle pensait que j'étais mort. Elle m'a dit qu'un de mes frères était mort et que mon père était malade. Ma femme s'est remariée. Je n'ai pas réussi à les contacter à nouveau depuis cet appel.

En avril 2014, j'étais avec un autre berger de mon village. Nous faisons paître notre grand troupeau, près de la forêt. Nous avons beaucoup de moutons et quelques vaches. Un groupe d'hommes armés a surgi depuis la forêt. Ces personnes nous ont menacés puis ont pris une de nos brebis, l'ont égorgée et ont commencé à la faire cuire sur le feu. Nous les avons laissés faire puisque ces personnes possédaient des armes. Ils nous ont ensuite invités à manger avec eux. Nous avons dans un premier temps refusé, mais ces hommes nous ont menacés. Au fil de la conversation, j'ai compris qu'ils étaient des rebelles du Darfour car ils parlaient des dialectes particuliers que je connaissais. Je pense que ces personnes étaient dans un état

²¹⁷ Sibra est une petite ville à l'Ouest du Soudan, au Nord d'Al Genaïna (capitale du Darfour-occidental) et proche de la frontière avec le Tchad.

²¹⁸ Les Masalit sont une communauté ethnique non-arabe, qui est de façon récurrente, voire systématique, prise pour cible par les milices gouvernementales.

²¹⁹ Scarifications traditionnelles sur le buste et les cuisses.

second, qu'ils avaient peut-être consommé de l'alcool. Nous avons eu peur et pour ne pas les énerver encore plus, nous avons décidé de nous plier à leur ordre et nous sommes venus manger avec eux. Pendant ce repas, un autre groupe armé est arrivé à dos de chameaux. Il s'agissait des Janjawids, ils étaient huit et étaient armés. Le groupe des rebelles, arrivé à pied, a vite pris la fuite dans la forêt. Mais mon compagnon et moi ne pouvions pas le faire à cause de notre troupeau. C'est toute notre richesse, on ne peut pas se permettre de les abandonner, les Janjawids les auraient pris.

Les Janjawids nous ont alors attrapés et ont commencé à nous questionner. Ils ont pris nos noms, nos adresses, des informations sur notre famille, etc. Ils nous ont aussi accusés d'aider les rebelles. Nous avons alors essayé de leur expliquer la situation et pourquoi nous étions forcés de manger avec eux, mais les Janjawids ont refusé de nous croire. Ils nous ont ensuite ligotés à un arbre et ont commencé à nous battre et à nous insulter. Cinq de ces hommes étaient restés à dos de chameaux. Ils nous ont frappés avec les bâtons qu'ils utilisaient comme cravaches pour faire avancer leurs chameaux. Pendant qu'ils nous frappaient, ces hommes ont proféré de nombreuses insultes racistes et ont insulté le groupe ethnique auquel j'appartiens. C'est alors que le groupe de rebelles, avec lequel nous avons dû manger, a lancé une attaque depuis la forêt. Ils ont tué cinq Janjawids, ceux qui étaient restés à dos de chameaux. Les autres ont pris la fuite. Les rebelles nous ont libérés et nous ont proposé de rejoindre leurs rangs mais nous avons refusé. Ils nous ont alors vivement conseillé de prendre la fuite parce que les Janjawids avaient nos noms et adresses et qu'ils viendraient, jusque dans notre village, pour nous arrêter ou nous tuer en représailles de ces cinq morts. Le fait que les rebelles soient revenus pour nous porter secours donne aux Janjawids d'autant plus l'occasion de penser que nous faisons effectivement partie du groupe d'opposants au gouvernement. Avec mon compagnon berger, nous avons alors fui pour sauver notre vie. Nous nous sommes dirigés vers le village de Sirba pour trouver un moyen de quitter notre pays. Nous avons rencontré quelqu'un qui a accepté de nous emmener avec lui vers la Libye. Nous y sommes arrivés en mai 2014.

En Libye j'ai rapidement trouvé du travail : j'ai été berger pendant un an. Mais mon patron ne me payait pas toujours. J'ai alors commencé à travailler dans la construction et le nettoyage, puis homme à tout faire : bricolage, nettoyage, etc. Cela a duré quatre mois environ mais j'ai fini par être arrêté par la police de l'immigration parce que je n'avais pas de papiers pour travailler en Libye. Ils m'ont mis en prison où je suis resté un mois dans des conditions très dures : tortures physiques, maltraitance, privation de nourriture, etc. J'y ai également subi

des humiliations verbales quotidiennes qui m'ont beaucoup marqué. Les gens sont vraiment racistes là-bas. Les policiers demandaient de l'argent pour me libérer mais je n'en avais pas. Mon ami Soudanais, avec lequel j'ai fui le Darfour, a payé ma caution. J'ai été libéré après un mois de détention. J'ai pu me reposer chez mon ami une semaine durant laquelle je suis resté au lit avant de pouvoir reprendre une activité normale. J'ai travaillé à Tripoli dans une station-service pendant neuf mois. Mon ami a été tué en Libye durant cette période. Il s'est fait tirer dessus alors qu'il marchait juste dans la rue. Certains Libyens s'amuse à tirer sur les noirs. J'avais peur en Libye, il m'était impossible d'y faire ma vie. J'ai alors fini par me décider à prendre la mer vers l'Europe. C'est la maltraitance en Libye qui m'a vraiment poussé à partir. Ce que l'on vit là-bas rend la perspective de deux jours en mer acceptable, comme une délivrance.

J'ai passé deux jours en mer Méditerranée sur un tout petit canot avant qu'un gros bateau nous vienne en aide. Il nous a amenés en Italie. C'était en août 2016. Je suis parti de ce pays, les italiens nous chassaient. Je suis arrivé en France. J'ai pris le train et je suis arrivé directement à Paris. Je suis resté seulement quatre jours là-bas, dans la rue. On m'a conseillé de partir vers Calais, c'est ce que j'ai fait. Je suis resté à Calais deux mois avant d'être envoyé à Cerisy. La vie à Calais était difficile, mais je me suis fait des copains. J'ai retrouvé beaucoup de gens du Darfour là-bas, ça fait toujours du bien de se retrouver parmi les siens. De temps en temps on essayait de passer en Angleterre. On arrêtait les camions, on essayait de monter dedans. Ça marchait rarement, et puis c'était dangereux. J'ai vu des gens se tuer en faisant ça. Donc quand on m'a expliqué qu'on devait partir de la « Jungle », ça ne m'a pas trop embêté.

Quand je suis arrivé à Cerisy, j'étais content mais un peu déboussolé. Mais j'étais avec les copains de Calais, donc c'était chouette. Très vite, notre vie s'est organisée tranquillement, et puis avec les bénévoles c'était bien. On fait des cours de français, « tea-café »²²⁰, on dort, et on recommence ! Au bout de quelque temps, j'ai un peu tourné en rond quand même. On s'ennuyait beaucoup. Ce n'était pas facile tous les jours. Et puis j'étais un peu inquiet pour mes papiers. Certains Afghans qui étaient avec nous à Cerisy étaient aussi compliqués. Certains étaient, des fois, violents, on ne savait pas ce qu'ils avaient. Et puis surtout c'était toujours à nous de faire à manger, de nettoyer... y en a quelques-uns qui sont racistes. Et puis il y en avait un qui venait tous les soirs nous faire la morale, nous dire comment on devait se

²²⁰ Expression des résidents de Cerisy-la-Forêt pour désigner les moments de discussions entre eux et les bénévoles, autour d'un thé ou d'un café.

comporter, « et patati, et patata ». On n'était jamais vraiment tranquille. Et puis dormir en dortoir c'est fatigant, car il y en a qui ronflent toute la nuit !

En juillet 2017, on a été déplacé, le centre de Cerisy-la-Forêt a fermé et on est parti dans des appartements à Torigny-les-Villes. C'était plutôt bien. On était tranquille mais on voyait moins les bénévoles, ça manquait un peu. Bon, après, moi, je ne suis pas resté très longtemps là car j'ai rapidement eu mes papiers, mon statut de réfugié. J'étais vraiment très heureux. C'est grâce à quelques bénévoles qui m'ont aidé à bien me préparer. J'ai pu rester à Torigny quelques semaines le temps de trouver une solution. Coallia a d'ailleurs voulu me faire payer un loyer. Pendant ce temps, j'ai pu faire ma formation en français obligatoire²²¹.

Des bénévoles m'ont trouvé un emploi pour faire le rayonnage à l'Intermarché de Percy-en-Normandie. C'était un peu compliqué car je n'avais pas de logement sur Percy et je travaillais tous les jours à quatre heures du matin. Ils m'ont donc proposé de venir habiter chez eux le temps du contrat qui durait deux mois. Ils étaient vraiment très gentils. Ils sont un peu comme une deuxième famille pour moi. Le directeur de l'Intermarché m'a proposé de renouveler mon contrat, mais j'ai refusé. Il me criait dessus souvent, et n'était pas très gentil. Je travaillais tout seul, c'était dur et pas très intéressant. Les bénévoles qui m'hébergeaient m'ont proposé de rester chez eux le temps de me trouver un logement et un autre travail. Ils ont démarché de nombreuses entreprises. C'est un menuisier à Villedieu-les-Poêles qui a accepté de me prendre en stage, puis en formation payée par le département²²². Je suis resté dans cette entreprise plusieurs mois. C'était vraiment bien. Mon patron et mes collègues étaient vraiment gentils. Un collègue m'amenait et me ramenait à Percy. Quand il ne pouvait pas, c'était le couple de bénévoles qui faisait le transport. Parallèlement à cela, nous avons fait une demande de logement HLM à Saint-Lô avec un copain avec lequel j'ai fait Calais, Cerisy et Torigny. Nous avons donc un logement à Saint-Lô pour le week-end, et la semaine, pour le travail, je revenais à Percy chez le couple de bénévoles. Au bout de ma formation, mon patron m'a proposé un CDD dans son entreprise, que j'ai accepté. Vu que je semblais m'installer dans cette région, j'ai fait une demande de logement HLM à Percy. J'ai ainsi pu louer une petite maison. Mon copain restait le locataire de l'appartement HLM de Saint-Lô. Je continuais à y aller tous les week-ends.

²²¹ Formation d'environ deux mois en français et éducation civique obligatoire par l'OFII lorsqu'un exilé obtient un titre de séjour.

²²² Le département aide financièrement les entreprises à former en interne des personnes sans emploi.

Après mon CDD, mon patron m'a proposé de signer un CDI chez lui. Mais j'ai refusé. Mon patron a très bien compris et m'a dit qu'il sera toujours là si je voulais à nouveau travailler pour lui. Le couple de bénévoles a insisté pour que j'accepte, mais je crois que j'avais besoin d'une pause. Je voulais perfectionner mon français et apprendre à lire. J'ai donc décidé de rendre ma maison à Percy et de m'installer entièrement à Saint-Lô avec mon copain. Là j'ai fait des formations en français auprès du Centre Mersier²²³. Après je suis resté quelque temps sans rien faire. Mais des bénévoles m'ont poussé à démarcher des entreprises. J'ai été pris dans une entreprise près de Saint-Lô pour faire de la menuiserie. Ça se passe bien même si les collègues sont un peu moins gentils. Mais bon, moi je parle bien français, et je ne me laisse pas faire. J'arrive aussi à me faire des copains facilement. C'est moins facile pour ceux qui sont un peu timides ou qui ne parlent pas très bien français.

Aujourd'hui, j'essaie de passer mon permis. Mais ce n'est pas facile. J'ai raté trois fois le code. Lire le français, c'est encore un peu compliqué. J'ai aussi rencontré une fille. Je suis tombé amoureux d'elle. Tout se passe bien. Elle a des enfants qui sont vraiment très mignons avec moi. On n'habite pas ensemble, on a tous les deux un peu besoin d'indépendance. Mais ça va. Ce qui est juste encore compliqué dans ma vie c'est le manque de ma famille et mon pays, et puis les gens racistes qui me montrent tout le temps que je ne suis pas vraiment chez moi ici. »

²²³ Centre social qui dispense, entre autres, des cours de français.

1.K. Récit de vie d'Idriss

Ce récit de vie a été réalisé en trois entretiens entre décembre 2017 et août 2019. Le dialogue entre nous deux lors du premier entretien a été complexe car Idriss ne parlait pas l'anglais et n'avait pas encore appris beaucoup de mots de français. Nous avons ainsi beaucoup utilisé un traducteur en ligne, ses quelques notions de français et mes quelques notions d'arabe ont fait le reste. Idriss a très rapidement très bien parlé le français, les autres entretiens ont pu se faire dans cette langue. Les deux premiers entretiens ont eu lieu au CAO de Condé-sur-Vire et le dernier chez lui à Paris.

« Je m'appelle Idriss et je suis né à Asmara en 1990. J'ai quitté mon pays en 2015. Entre ces deux dates, je ne peux pas dire beaucoup de choses sur l'Erythrée. Moi j'aime mon pays, j'aime ma terre mais je ne pouvais pas y rester. L'Erythrée c'est la pauvreté et l'enfermement. Nous n'avons aucune liberté. Tout est surveillé. On ne peut pas se marier quand on veut, on ne peut pas travailler comme on veut. Et tout le monde doit faire son service militaire. Je suis restais six ans auprès de l'armée. Un jour je me suis enfui. C'était une décision difficile : soit je rester dans mon pays à vivre une vie de misère, soit je fuyais mais si on m'attrapait, j'étais mort. J'ai tenté ma chance et je suis parti.

J'ai traversé le désert. J'ai traversé le Soudan et la Libye. Les gens sont morts autour de moi. C'est une course pour vivre. Et la Libye, je ne veux pas en parler. C'est trop difficile d'y repenser. J'ai été en prison là-bas et on est traité pire que si nous étions des animaux. On nous a torturés, obligés à faire des choses terribles. Je me serais tué si j'avais pu. Une nuit j'ai réussi à m'enfuir. Je ne pensais pas réussir, mais je me suis dit que lorsqu'ils me retrouveraient, ils me tueraient et au moins cela sera fini. Mais ils ne m'ont jamais retrouvé. Je crois que j'ai un don pour l'évasion. J'ai réussi à quitter la Libye le 8 septembre 2017. La mer fut une libération et même si j'y mourais, j'avais quitté la Libye.

On a passé deux jours en mer avant qu'un bateau italien vienne nous secourir. C'est comme ça que je suis arrivé en Europe. L'Italie c'était difficile, tous les jours les italiens nous disaient de partir et « vaffanculo » ! Ça je sais le dire, à force de l'entendre. Et je suis arrivé en France. Je suis resté deux mois dans les rues de Paris. J'ai pu être hébergé une fois par le 115. Tous les jours je les appelais. Aujourd'hui je pourrais composer le numéro de téléphone les yeux fermés.

Il y a des associations qui viennent nous distribuer de la nourriture. Des bénévoles m'ont encouragé à faire des démarches pour déposer l'asile. Ils me disaient que j'avais des

chances de l'avoir si je venais d'Erythrée. C'est avec leur aide que j'ai déposé un dossier, et un jour on m'a dit que j'allais avoir une place d'hébergement. C'est comme ça que je suis arrivé au CAO de Condé-sur-Vire en janvier 2018.

La vie dans l'appartement était un peu difficile car je m'ennuyais beaucoup. Je n'avais rien à faire. Mais je me suis fait des amis et les bénévoles étaient vraiment très gentils. J'ai passé des supers moments avec eux. Des fois on faisait des cours de français, des fois c'était juste manger avec eux et des fois on faisait des soirées dans des salles des fêtes où on rigolait beaucoup. Mais c'est vrai que tout ça, c'est quand même compliqué et quand les bénévoles ne sont pas là, je pense, je pense, je pense. Avec un copain on a commencé à fumer beaucoup de haschich, ça nous aidait à penser à autre chose et à dormir. J'ai attendu neuf mois avant d'avoir mon rendez-vous à l'OFPRA, et après quinze jours pour avoir une réponse positive. J'ai eu mon statut de réfugié !

Je suis resté encore un mois dans l'appartement à Coallia avant de rejoindre un copain qui avait aussi son statut de réfugié. On était en collocation dans un appartement à Saint-Lô. Les bénévoles ont continué à beaucoup m'aider. Une bénévole venait encore toutes les semaines pour me faire des cours de français et m'aider avec tous les papiers. Une autre bénévole m'a trouvé un travail dans une usine. Je travaillais beaucoup de nuit. Mais au bout de six mois j'ai décidé de tout arrêter. Je ne me sentais pas chez moi à Saint-Lô, j'avais l'impression d'être toujours dans le CAO. Un ami de mon cousin m'a proposé de le rejoindre à Paris car il pouvait me trouver du travail et m'héberger. J'ai accepté et je suis parti du jour au lendemain. A Saint-Lô j'avais beaucoup de copains Soudanais, mais je crois que j'avais besoin de retrouver des Erythréens, pour échanger. Un peu comme si j'avais besoin de me persuader que tout ce que j'avais vécu n'était pas rêvé, pour me montrer que je n'étais pas fou.

Maintenant tout va bien pour moi, je travaille dans un restaurant où je fais la plonge. Ce n'est pas beaucoup payé mais pour le moment c'est suffisant. Et j'ai aussi une copine. Ce n'est pas encore ma femme mais tout se passe bien. Elle est magnifique et si douce. Elle est Ethiopienne. J'imagine la tête des dirigeants de mon pays s'ils voyaient ça... »

1.L. Récit d'Oumran

Ce récit de vie a été réalisé après deux rendez-vous avec Oumran, en mai 2017 et février 2019. Le premier a eu lieu au CAO de La Chapelle-sur-Vire et le second chez lui, à Saint-Lô. Les deux entretiens se sont déroulés en français car Oumran a appris rapidement cette langue. Un dernier rendez-vous a eu lieu pour lui présenter son récit.

« Je m'appelle Oumran et je suis né en 1995 dans un village pas très loin de la ville de Zalingei au Darfour, au Soudan. Je le sais car quand j'étais petit j'accompagnais des fois mon père dans cette ville lorsqu'il avait besoin d'acheter des choses. Mon village était à peut-être à deux heures de cette ville. Il était vraiment tout petit et dans des montagnes. Il n'y avait que quelques maisons dont celles de ma famille. Je vivais avec mes deux parents qui habitaient avec ma petite sœur, et moi j'avais une femme. On s'était marié quelques semaines avant que je ne parte. Je ne suis jamais vraiment allé à l'école, même si j'ai eu des cours sur le Coran et que mes parents m'ont appris à écrire et lire. Je m'occupais de moutons et de chèvres, j'étais berger, c'était cela mon travail.

En mars 2013, alors que je surveillais mes animaux un peu plus haut dans la montagne, des Janjawids m'ont attaqué. On est parfois obligé de partir avec les bêtes pour les aider à trouver à manger et on reste pour les surveiller. Les Janjawids m'ont attaqué parce que j'étais tout seul pour me voler mes animaux. Au Darfour on connaît tous qui sont ces personnes, on les reconnaît. Il y a des histoires partout d'eux qui tuent des gens, qui brûlent des villages. On connaît tous des gens qui sont morts à cause d'eux. Ils étaient déjà venus dans mon village quelques années avant pour tout voler. Ils ont tué mon oncle. Alors quand je les ai vus arriver pour moi, j'ai évidemment eu très peur, mais j'ai quand même essayé de leur demander de me laisser quelques bêtes, de ne pas tout me prendre. Mais eux c'est comme cela qu'ils fonctionnent, ils nous volent pour nous affamer, ils violent les femmes et les enfants et brûlent nos infrastructures. Et ils tuent les hommes. Moi, ils m'ont frappé, ils m'ont demandé où était mon village, qui était mon père, et puis ils m'ont attaché à un de leurs chameaux, par les mains et ils m'ont trainé sur plusieurs mètres jusqu'à ce que la corde lâche. Ils m'ont laissé pour mort au milieu de nulle part.

Mais je n'étais pas mort, je suis resté là toute la journée et j'étais incapable de bouger. C'est la nuit que j'ai réussi à marcher et à retrouver mon village. Quand je suis rentré, tout le monde pensait déjà que j'étais mort. Ils m'ont dit que je devais partir car les Janjawids savaient où j'habitais et qu'ils risquaient de venir dans le village. C'est toujours ce qu'ils font. Ma

famille m'a dit que s'ils me retrouvaient ici, c'était sûr qu'ils allaient me tuer. C'est comme ça que je suis parti. J'ai rejoint la ville de Zalingei, mais c'est compliqué partout au Darfour, il y a des violences partout, je devais quitter mon pays. Là-bas j'ai raconté mon histoire et quelqu'un m'a proposé de m'emmener, de m'aider à partir. Il devait rejoindre la ville de El Tag au Sud de la Libye. Il m'a proposé de m'emmener et m'a dit que je trouverai du travail là-bas. C'est avec lui que je suis parti.

Lorsque l'on est arrivé en Libye, c'était un peu compliqué car les Libyens étaient très méchants. L'homme qui m'a emmené m'a proposé de me ramener avec lui au Soudan mais ce n'était pas possible, je ne pouvais pas rentrer. Il m'a alors laissé là. J'ai réussi à trouver un travail dans l'agriculture là-bas. Et j'ai rencontré d'autres étrangers, des Soudanais et des Erythréens. On était mal traité et on a décidé de s'organiser pour partir. On a trouvé quelqu'un pour nous guider vers les grandes villes du Nord du pays. On est parti de nuit et on a dû traverser le désert. On était 7 et on a commencé en voiture, mais on a dû marcher aussi. Là quelqu'un est mort parce qu'il ne pouvait plus avancer. Il était déjà malade avant de partir mais la traversée de ce désert était trop difficile. C'est très dur de laisser quelqu'un, même un corps, comme ça, derrière soi.

On a fini par arriver à Benghazi. Mais c'était vraiment très compliqué là-bas. Les Libyens ils s'amusaient à nous frapper dans la rue et certains nous tiraient dessus. Ils détestent les noirs. Il me restait un peu d'argent et j'ai décidé, avec trois autres personnes rencontrées à El Tag, de demander à un passeur de nous faire quitter ce pays. Il nous a proposé de rejoindre l'Europe. Nous on s'en fichait, on voulait juste partir de Libye. Et c'est comme ça qu'on a pris la mer. On était sur un tout petit bateau, mais on était au moins 200. Un gros bateau est venu nous secourir, on se serait noyé sinon. On a passé cinq jours en mer avant qu'un bateau arrive, je crois que des gens sont morts, mais je n'ai pas très bien vu, je me souviens assez peu de ces cinq jours.

C'est comme ça que je suis arrivé en Italie. Je suis resté un mois dans ce pays : juste quelques jours le temps que je comprenne que les italiens ne veulent pas des noirs non plus, et tout le reste pour réussir à passer la frontière. Ça c'est bizarre car ils ne veulent pas de nous, mais ils ne veulent pas qu'on traverse la frontière, je me demande bien ce qu'ils veulent qu'on fasse vraiment. Sûrement retourner dans la mer. J'ai réussi à arriver en France en avril 2016. Et puis là j'ai traversé tout le pays en restant un peu à la rue et en prenant le train : Menton, Nice, Marseille, Lyon, Paris... et puis là-bas j'ai rencontré des Soudanais qui m'ont dit de venir avec eux à Calais. C'est comme ça que j'ai atterri dans la Jungle au mois de juin 2016.

Je suis resté dans la « Jungle » jusqu'au démantèlement. La vie dans la « Jungle » était dure. On vivait dehors, parfois il faisait très froid, mais parfois il faisait aussi très chaud. Mais on arrivait à vivre, il y a beaucoup de monde et d'entre-aide. Il y avait aussi des associations qui nous aidaient. Ce qui était dur c'est quand on sortait de la Jungle, il y a eu beaucoup de policiers et des gens qui n'étaient pas du tout gentils. On se rendait compte qu'on n'était pas du tout désiré en France. Quand des associations nous ont dit que la jungle allait fermer et que l'Etat voulait nous mettre dans des centres, on a eu un peu peur, mais on n'a pas eu le choix que d'accepter de toute façon. Le monde était trop hostile en dehors de la Jungle, alors si on ne pouvait plus y être, ça ne servait plus à rien d'être à Calais. C'est comme ça qu'on a dit oui aux associations et qu'on est arrivé au centre de La Chapelle-sur-Vire en octobre 2016.

Quand on est arrivé dans ce centre, on s'est un peu demandé où on était et si c'était une bonne idée d'être ici. Il n'y a rien autour de nous, rien du tout, même pas un commerce. Heureusement, des gens sont venus nous voir, ils avaient fait des gâteaux et préparé à manger. Les premiers jours il y a aussi des gens pas très contents qui sont venus. Mais nous on leur a dit qu'on était là et qu'on n'y pouvait rien, que c'était comme ça. Après les gens ne sont pas revenus. Il y avait beaucoup de bénévoles avec nous. Ils nous ont beaucoup aidés. C'est comme ça que j'ai appris le français et ils nous faisaient aussi beaucoup rigoler.

Quand on est arrivé dans le centre, on est rapidement allé à Caen pour déposer l'asile, mais moi j'ai attendu plus de neuf mois avant d'avoir le rendez-vous à l'OFPRA. Par chance, j'ai eu le statut de réfugié. J'étais vraiment très très content. J'étais enfin en sécurité. C'est les bénévoles qui m'ont aidé à trouver un logement à Saint-Lô et un travail. D'abord j'ai eu mes cours de français au Centre Mersier. Maintenant je travaille de nuit dans une usine qui fait les trois huit. Je travaille pour fabriquer des machines agricoles. Je suis plutôt content, même si je me sens toujours un peu seul. Ce n'est pas être vraiment seul, parce que je vois les autres Soudanais de La Chapelle et Cerisy, mais... on est quand même un peu seul. Les bénévoles viennent nous voir aussi, mais eux ils sont un peu comme nos parents. Nous, on voudrait plus rencontrer de nouveaux copains. Mais on n'y arrive pas.

Aujourd'hui, j'essaie d'apprendre le code pour avoir une voiture plus tard. Ça me permet de me lever moins tôt le matin, et d'aller voir plus facilement mes autres amis. »

1.M. Récit de vie d'Ahmed

Le récit de vie d'Ahmed a été réalisé en quatre entretiens, entre mai 2017 et octobre 2019. Ils se sont déroulés en anglais tout d'abord, puis en français car Ahmed avait appris cette langue au fur et à mesure des mois. Le premier rendez-vous a eu lieu au CAO de Villedieu-les-Poêles, le second au Cao de Condé-sur-Vire et le troisième dans son appartement à Saint-Lô et le dernier par appel-vidéo.

« Je m'appelle Ahmed, je suis né en 1998 dans la ville d'El Fasher, au Darfour, au Soudan. El Fasher c'est une grande ville pour le Darfour. Mes parents vivaient plutôt correctement. J'ai été à l'école quand j'étais petit, et après mes parents m'ont envoyé à Khartoum pour continuer à étudier dans un bon lycée. J'étais en internat là-bas. C'était difficile pour moi car un de mes professeurs ne m'aimait pas. Il me disait que je ne devais pas étudier et que les noirs comme moi n'ont pas l'intelligence des autres. Je demandais à mes parents si je pouvais arrêter d'aller à l'école, mais eux voulaient que je continue.

Un jour ce professeur s'en est pris à moi très fortement lors d'un cours, moi j'en ai eu marre, je n'en pouvais plus et je lui ai répondu. Il m'a sorti de sa classe. Mais le soir lorsque j'étais dans ma chambre, il est venu, il m'a frappé et il m'a violé. J'avais 15 ans. Ça m'a rendu fou. C'est comme ça que j'ai décidé de partir. Si je restais, je pense que j'aurais pu le tuer. Je ne pouvais plus rentrer chez mes parents, ils m'auraient renvoyé au lycée, et de toute façon je ne voulais pas les déshonorer. A Khartoum c'était simple, j'avais un peu d'argent, je suis allé près d'une station-service et lorsque j'ai vu un routier qui me paraissait gentil, je suis allé lui demander de m'emmener avec lui contre mes économies. Je voulais juste partir du pays. C'est la deuxième personne à qui j'ai demandé qui a accepté. C'est comme ça que je suis arrivé à Misrata²²⁴.

Dans cette ville, j'ai vécu caché pendant quelques semaines. C'était dangereux, il y avait des gens avec des armes partout. J'ai réussi à rencontrer des Soudanais qui habitaient un tout petit appartements. Ils devaient faire 15 mètres carrés, et ils étaient 6 dedans. Ils m'ont proposé de venir habiter avec eux. Au moins je dormais dans un endroit sécurisé. J'ai trouvé du travail dans une station-service, j'y ai travaillé quelques semaines. Une nuit la police est venue dans notre appartement. Elle voulait voir nos papiers, mais personne n'en avait. Alors on a été mis en prison. C'était terrible la prison. On était dans des toutes petites cellules, on ne pouvait pas dormir entièrement allongé. On était tellement nombreux qu'on ne pouvait pas

²²⁴ Grande ville libyenne, à l'est de Tripoli.

faire nos besoins dans un coin, on faisait là où on était et on se couchait dessus. On était affamé et frappé tous les jours. Et des fois, la police nous prenait et nous torturait juste pour s'amuser. Une fois, elle a obligé un des Soudanais qui était avec moi dans l'appartement à me violer. Et eux, ils rigolaient. Je suis resté six mois dans cette prison et un jour quelqu'un est venu. Je crois qu'il avait beaucoup d'argent vu comment il était habillé et comment il se tenait. Il m'a pris avec trois autres garçons : deux Soudanais et un Erythréen. Il nous a emmenés chez lui, je crois que c'était à une heure de route au Sud de Misrata. Il nous a donné à manger, on a pu se laver. Le lendemain il nous a emmenés dans sa ferme et il nous a dit que maintenant on était à lui, que grâce à lui on était sorti de prison et maintenant, on devait travailler pour lui. Je suis resté deux mois à travailler dans sa ferme. C'était très dur, je n'avais plus de force et je devais travailler quinze heures par jour sous un soleil de plomb. J'avais perdu tout espoir de vivre. Et donc une nuit j'ai décidé de partir. J'ai pris de l'eau, un peu à manger et je me suis enfui. Je me suis dit que au moins si je mourais, je serais libre. J'ai réussi à gagner une route et j'ai été pris en stop par un routier qui m'a amené jusqu'à Tripoli. Là-bas j'ai rencontré des Soudanais. Il n'y a que ça à Tripoli : des noirs qui cherchent à fuir l'horreur et la prison Libyenne. Je me suis organisé avec des Soudanais et on a pris un bateau. J'ai passé trois jours en mer avant qu'un gros bateau vienne nous sauver. Et c'est comme ça que je suis arrivé en Italie, c'était en mai 2016.

D'Italie je suis très rapidement arrivé en France. Il n'y a rien pour les noirs en Italie. Je suis passé par Nice, Paris et je suis arrivé à Calais car on m'a dit que c'était le mieux. Et puis moi je voulais aller en Angleterre puisque j'avais appris l'anglais au lycée de Khartoum. J'ai atteint Calais au mois d'Août et je suis resté dans la Jungle un peu moins de deux mois. Là, je me suis fait des amis et c'est avec eux que je suis arrivé au CAO de Cerisy-la-Forêt quand ils ont décidé de fermer la Jungle.

J'ai fait le CAO de Cerisy-la-Forêt puis le CAO de Condé-sur-Vire. Je ne sais pas ce qui était le mieux. A Cerisy, il y avait des Afghans qui étaient très durs avec nous, mais il y avait aussi des bénévoles avec nous. Le temps passait plus vite. A Condé, on était un peu plus isolé, mais on était aussi tranquille, qu'entre Africains, donc on était un peu plus protégé.

Je ne suis pas resté longtemps à Condé car j'ai eu le statut de réfugié en novembre 2017. Je me suis installé pendant un an à Saint-Lô. J'avais un appartement que les bénévoles m'ont aidé à trouver. Et j'ai fait deux formations au français au Centre Mersier. Mais Saint-Lô, c'était bien, mais je crois que je préfère les grandes villes. Saint-Lô c'est trop petit. J'ai des copains qui m'ont dit de venir les retrouver à Strasbourg, qu'ils pouvaient m'héberger et me trouver un

travail. Alors je suis parti. C'était difficile de quitter tout le monde, et surtout les bénévoles, mais j'avais besoin de faire ma vie ailleurs, de tout recommencer.

Aujourd'hui je gagne plutôt bien ma vie. Je travaille dans une usine automobile. Je fais du travail à la chaîne mais puisque je suis jeune, le patron va me former pour que je fasse plein de choses. Moi j'ai le temps d'apprendre des choses. Je vis toujours avec mes amis. Des fois la Manche me manque, les bénévoles étaient un peu comme mes parents, alors des fois j'ai envie de revenir les voir. Mais c'est compliqué de partir et de revenir. »

1.N. Récit de vie d'Omid

Le récit de vie d'Omid a été réalisé après trois rendez-vous ayant eu lieu entre septembre 2018 et janvier 2020. Les entretiens se sont réalisés en anglais et avec l'aide d'un traducteur en ligne. Le premier rendez-vous a eu lieu lorsqu'il était au CAO de Villedieu-les-Poêles, les deux derniers ont eu lieu dans son logement à Avranches. Un dernier entretien a eu lieu pour lui présenter son récit biographique fini.

« Je m'appelle Omid, je suis né en 1989 à Kaboul, en Afghanistan. Mes deux parents sont morts et je n'ai pas de frère et de sœur. J'ai cependant été marié assez jeune. J'ai donc une épouse et trois enfants. Je suis parti en 2015 d'Afghanistan, j'avais donc 26 ans.

Je suis parti car la vie en Afghanistan est très difficile. Nous étions très pauvres et c'était très difficile de bien vivre. En Afghanistan on ne peut pas faire comme on veut. On est surveillé par le gouvernement et les Talibans. Ce n'est pas un pays où on vit en sécurité. Il y a des semaines où moi je ne mangeais pas pour que mes enfants puissent le faire car nous n'avions pas assez de nourriture. J'ai donc décidé de partir vers d'autres pays pour gagner mieux ma vie et envoyer de l'argent à ma famille.

J'ai payé des passeurs qui m'ont emmené jusqu'en Bulgarie. Là, ils m'ont laissé et j'ai dû me débrouiller. Je pensais qu'en Europe on était un peu mieux protégé, mais il y a la police partout qui nous chasse, on est en sécurité nulle part. J'ai rencontré d'autres Afghans et on s'est aidé et on est arrivé en Belgique où des associations nous ont aidés. J'ai demandé une première fois l'asile, mais j'ai été débouté. J'ai dû partir et c'est comme ça que je suis arrivé en France. A Paris, j'ai trouvé du travail au noir dans un restaurant. J'ai travaillé presque un an comme ça. Je me logeais avec un autre afghan dans un tout petit appartement. Un jour, mon patron m'a dit qu'il n'avait plus besoin de moi et que je ne devais plus venir travailler chez lui. C'est comme ça que j'ai dû retourner vivre à la rue car je n'avais plus d'argent pour payer le loyer.

C'est une association qui est venue me voir pour m'encourager et m'aider à déposer l'asile en France. C'est comme ça que je suis arrivé au CAO de Villedieu-les-Poêles, c'était en janvier 2018. Je suis resté dix mois dans ce centre, et j'ai fini par avoir mes papiers, j'ai eu le statut de réfugié. A Villedieu, je me suis beaucoup ennuyé. Il n'y avait rien à faire. Je me suis fait quelques copains, mais c'était un peu dur de créer des liens car beaucoup de garçons ne restaient pas longtemps. Et moi je parle juste le pachto, je ne pouvais pas parler avec ceux qui parlaient l'arabe ou le dari. Des fois j'allais prendre des cours de français, mais c'était un peu dur et je n'avais pas toujours la tête à cela.

Quand je suis sorti du centre, on m'a attribué un logement à Avranches et j'ai rapidement trouvé du travail grâce à une bénévole qui m'a aidé à aller démarcher des entreprises. Je travaille dans une usine agroalimentaire. Je travaille souvent de nuit, car l'usine fonctionne tout le temps. Cette usine a toujours besoin de monde, elle recherche tout le temps. Moi ça me permet des fois d'arrêter de travailler car je sais que mes patrons vont me reprendre.

J'arrête de travailler souvent pour le mois du Ramadan et d'autres fois dans l'année. Ça me permet de me reposer et de pouvoir aller voir des amis. Je suis aussi retourné deux fois voir ma famille depuis que j'ai eu mes papiers. Je ne retourne pas en Afghanistan, mais on se retrouve au Pakistan. Ça me permet de revoir ma femme et mes enfants. Pour le moment c'est bien comme cela. Ma femme ne veut pas que je fasse une demande de regroupement familial car elle a encore ses parents et elle ne veut pas les quitter. Mes enfants me manquent, mais je comprends qu'elle veuille rester. »

1.O. Récit de vie d'Aziz

Ce récit de vie a été réalisé après quatre entretiens : un premier au CAO de Cerisy-la-Forêt et les trois derniers dans son appartement à Saint-Lô. Les entretiens se sont réalisés en français et avec un logiciel de traduction.

« Je m'appelle Aziz. Je suis né en 1995 au Darfour, au Soudan. Je suis né et j'ai habité un petit village le long d'un fleuve, au Sud d'Al-Genaiïna. Je fais partie des Massalit. J'ai été à l'école quand j'étais petit et puis j'ai arrêté. J'ai fait beaucoup de petits travaux en même temps : je m'occupe d'un troupeau de moutons et je suis aussi coiffeur et je passe de village en village pour couper les cheveux des gens.

En 2012, mon village s'est fait attaquer par des Janjawids. Ils nous ont tout pris et ils ont brûlé toutes les maisons. Ils m'ont frappé et m'ont laissé comme mort. Lorsque je me suis réveillé, beaucoup de gens de mon village étaient morts. Mes deux parents avaient été tués. Il ne me restait plus que mon grand frère et ma femme. Nous avions un bébé ensemble mais il est mort aussi ce jour-là. C'était un petit garçon. C'est après ça que j'ai décidé de partir. Le Darfour c'est trop dangereux. On ne peut pas habiter là-bas, tout le monde meurt.

A Al-Genaiïna, j'ai rencontré des gens qui étaient d'accord pour me faire quitter le pays. Je les ai suivis. Peu importe où j'allais, je devais partir de ce pays. C'est comme ça que je suis arrivé en Libye. La Libye, c'est difficile de raconter. J'y suis resté presque quatre ans. Voilà. On ne peut pas raconter comme ça la Libye parce que les mots ne suffisent pas. Il s'y passe des choses horribles. Lorsqu'on est noir, c'est difficile partout, mais la Libye, c'est le pire endroit au monde. Moi on m'a fait tellement de choses... on m'a torturé, on m'a insulté. J'étais pire qu'un animal. On m'a électrocuté aussi. Une fois je suis resté pendu deux jours par les bras à un plafond, juste parce que je n'avais pas d'argent. Les gens sont violents, ils ont tous des armes.

Avec d'autres soudanais on a décidé de partir. On a pris un bateau et voilà. Et quand tu te dis que tout est fini, et bien non, il y a encore de l'horreur partout. Dans le bateau il y a une femme qui a sauté car elle ne supportait plus le bateau et la peur. Mais la femme elle était enceinte. Je crois qu'elle était ivoirienne. Heureusement un bateau est venu nous chercher après. On a passé trois jours dans la mer. Le bateau nous a amenés en Italie, et c'est comme ça que je suis arrivé en Europe. Ce n'était pas vraiment un but car au Darfour, on ne nous parle pas vraiment de l'Europe, surtout si on ne va pas trop à l'école comme moi. Mais c'était ma seule porte de sortie, je voulais juste trouver la sécurité.

Quand je suis arrivé en Italie, la police a dit de descendre et de quitter le pays car ils ne voulaient pas nous aider ici. C'est comme ça que je suis arrivé en France, parce que j'ai traversé un peu au hasard une frontière. Et je suis arrivé à Calais parce que j'ai suivi d'autres soudanais qui voulaient partir en Angleterre. Moi je ne savais pas vraiment où je voulais aller, mais si je les suivais, je n'étais plus seul.

A Calais, j'ai compris que ceux qui essayaient de passer en Angleterre devaient traverser la mer. Là j'ai compris que moi je ne pourrais pas aller en Angleterre, je veux plus voir la mer. J'ai trop peur maintenant. Plus tard, des bénévoles m'ont emmené faire un tour à la plage, mais moi ça m'a juste rappelé la Méditerranée, ça m'a fait peur, je ne voulais même pas mettre un pied dans l'eau.

La jungle a été démolie, et nous on a été emmené dans des bus. On nous avait dit que comme ça, on ne dormirait plus dehors. C'est comme ça que je suis arrivé à Cerisy-la-Jungle. Mais c'était difficile aussi là-bas ! Il y avait des bagarres entre les afghans, beaucoup fumaient ou buvaient. Mais il y avait aussi beaucoup de bénévoles et ça c'était vraiment bien. J'ai fait beaucoup de choses : cours de français, sorties, on est même allé au théâtre et au cinéma. Mais le reste du temps je m'ennuyais beaucoup, mais je rigolais aussi tout le temps quand les bénévoles étaient là.

Après on m'a emmené à Condé-sur-Vire. Je ne suis pas resté très longtemps car j'ai rapidement eu un rendez-vous à l'OFPRA et mon statut de réfugié. C'est les bénévoles qui sont après venus m'aider pour trouver un logement et un travail. Ils m'ont beaucoup aidé à déménager et à remplir tous les papiers, parce qu'en France, y a des papiers pour tout !

Maintenant je suis bien installé dans un petit appartement. Et je fais une formation pour être électricien. C'est très intéressant, j'aime bien et je me sens utile. J'ai aussi rencontré une fille que j'aime beaucoup. On s'est rencontré à ma formation. »

Annexe n° 2 : La Charte des CAO

(ministère de l'Intérieur et ministère du Logement et de l'Habitat Durable, 2016)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Charte de fonctionnement des centres d'accueil et d'orientation (CAO)

Elaboré à l'attention des gestionnaires de structures, le présent document précise les modalités de fonctionnement des centres d'accueil et d'orientation (CAO). Il décrit les principales prestations devant y être délivrées et les principales règles relatives à la prise en charge et à l'orientation des personnes qui y sont accueillies.

Préambule

L'importance des flux de migrants désirant rejoindre irrégulièrement le Royaume-Uni, via le Calais et le Dunkerquois, et la présence durable de campements de migrants dans ces départements du Pas-de-Calais et du Nord ainsi qu'en Ile de France ont amené l'Etat à mettre en œuvre des actions fortes pour faire diminuer la population de ces campements et assurer une mise à l'abri digne et décente des personnes concernées.

Parallèlement aux actions conduites pour assurer la sécurisation de la frontière franco-britannique et déjouer les tentatives d'intrusion illégale dans le port ou le tunnel sous la Manche, le ministère de l'Intérieur et le ministère du logement et de l'habitat durable ont décidé que chaque migrant présent dans ces campements doit pouvoir, s'il en manifeste le souhait et s'il renonce à rejoindre illégalement le Royaume-Uni, se voir proposer une mise à l'abri ailleurs que dans les zones d'implantation des campements. Cette orientation doit permettre aux migrants de reconsidérer leur projet migratoire, en s'engageant, s'ils le souhaitent, dans une procédure de demande d'asile. La réussite de cette action implique la solidarité de l'ensemble des territoires. Ce dispositif est désormais étendu aux migrants évacués des campements démantelés en région Ile de France dont le nombre s'est considérablement accru depuis le début de l'année 2016.

A cette fin, ont été créés, par instruction interministérielle du 9 novembre 2015, complétée par les instructions du 7 décembre 2015 et du 29 juin 2016, des centres de mise à l'abri dénommés « centres d'accueil et d'orientation » (CAO) destinés en premier lieu à accueillir des personnes orientées depuis le campement constitué autour du centre d'accueil de jour Jules FERRY de Calais. Afin de permettre la résorption des campements et de garantir la prise en charge, dans des conditions satisfaisantes, de l'ensemble des migrants souhaitant les quitter, il a été décidé de maintenir le dispositif des CAO sur une période plus longue. L'orientation vers ces centres n'est pas exclusive de la poursuite des actions mises en œuvre par ailleurs, notamment de l'orientation directe des demandeurs d'asile vers des capacités d'accueil dédiées, ou vers des CADA, situés sur l'ensemble du territoire national.

La forte mobilisation des services de l'Etat et des acteurs associatifs a permis de relever le défi de la création de CAO permettant d'apporter des réponses à cette crise migratoire dans des délais très courts. Depuis le début du dispositif, ce sont plus de 4500 personnes qui ont été orientées vers les CAO.

La poursuite de la pression migratoire s'exerçant dans le Calais et le Dunkerquois, comme dans certaines autres zones du territoire métropolitain, et l'inscription dans la durée du dispositif des CAO nécessitent de préciser les prestations et les règles générales qui président au fonctionnement de centres ayant vocation à exister de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire.

L'Etat souhaite ainsi apporter toutes les garanties nécessaires concernant la prise en charge dans les CAO, conformément aux engagements pris par la Ministre du logement et de l'habitat durable et le Ministre de l'Intérieur. L'objet du présent document est de décrire ces prestations et ces règles et de définir un cadre d'intervention afin :

- **d'assurer l'accueil et la prise en charge des personnes dans des conditions dignes et adaptées à leur situation et leur parcours ;**

- de permettre aux CAO de jouer pleinement leur rôle d'accueil temporaire destiné à apporter des réponses à la pression migratoire s'exerçant dans certaines zones géographiques du territoire et de sas d'accueil et d'orientation vers d'autres solutions de prise en charge, en priorité vers le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA).

Objectifs

Finalité des CAO

Les centres d'accueil et d'orientation ont pour objectif d'offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri. Cette période de mise à l'abri temporaire doit permettre aux migrants de bénéficier d'un temps de répit, de reconsidérer leur projet migratoire, de bénéficier le plus rapidement possible de toutes les informations et de l'accompagnement administratif nécessaires au dépôt d'une demande d'asile s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Le dispositif CAO n'a pas vocation à constituer une solution d'hébergement de substitution pour certaines catégories de publics pour lesquels il existe déjà des mécanismes (dispositif d'hébergement généraliste, dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, schéma de prise en charge des réfugiés réinstallés).

Cette mise à l'abri doit être l'occasion de mettre en œuvre ou d'approfondir une première évaluation de la situation sociale et administrative de la personne accueillie, dans le strict respect du droit.

Publics

Personnes migrantes sans abri, isolées ou non, quel que soit leur statut au regard du droit au séjour et de la demande d'asile.

Les CAO ne sont pas des dispositifs adaptés pour l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA). Dans le but d'éviter toute orientation vers ces structures, qui ne correspondent pas aux standards de la protection de l'enfance pour les MNA et dont ce n'est pas la vocation, une phase d'évaluation doit être opérée autant que possible en amont du départ pour déterminer la situation du mineur. Dans les cas d'isolement avérés, une information préoccupante doit être transmise au Département pour orienter le mineur vers les services de protection de l'enfance.

A titre préventif, et afin d'anticiper les cas où un MNA arriverait néanmoins de manière exceptionnelle en CAO une coordination entre les gestionnaires des CAO et les services de la protection de l'enfance doit être prévue pour garantir une orientation et une prise en charge spécifique pour tout MNA.

Base juridique : hébergement d'urgence sous système déclaratif dans le cadre d'une convention entre l'opérateur et les services de l'Etat.

Modalités d'entrée

Les personnes accueillies sont orientées par les services de l'Etat après identification des migrants volontaires par les maraudes intervenant sur les zones où sont installés les migrants. Une fois les orientations arrêtées, les services de l'Etat du département d'implantation du CAO veillent à informer le plus en amont possible le gestionnaire du centre du nombre de personnes susceptibles d'être accueillies et de la date et l'horaire prévisionnel d'arrivée dans la structure. Les éventuelles situations de vulnérabilité sont signalées.

L'acheminement des migrants depuis les campements jusqu'au département d'implantation du CAO se fait par cars. Un travailleur social accompagne les migrants jusqu'au lieu d'implantation.

L'orientation en CAO s'effectue avec l'accord des migrants concernés suite à une information complète délivrée lors des maraudes concernant les CAO concernés (localisation géographique, accessibilité en termes de transport, type d'hébergement) et les perspectives suite à la prise en charge en CAO.

Prestations délivrées

Type de mise à l'abri : accueil de jour et de nuit dans des hébergements déjà existants ou des structures de type modulaire, permettant d'accueillir des migrants dans des conditions dignes, comportant du mobilier.

a. Localisation

Pour la sélection des centres, les services de l'Etat veillent, dans toute la mesure du possible, à la proximité des services facilitant la prise en charge des personnes accueillies : proximité des guichets uniques pour l'enregistrement des demandes d'asile ou offre de transport pour y accéder, offre de soins, etc.

b. Taille des structures

La taille des structures doit être suffisante pour permettre la prise en charge dans des conditions satisfaisantes des migrants, généralement des jeunes hommes isolés, en recherchant un coût à la place le plus proche du coût cible (voir ci-après). Les services de l'Etat privilégieront, dans la mesure du possible, les sites permettant d'accueillir simultanément de l'ordre d'une cinquantaine de personnes pour rendre possible la maîtrise des coûts de fonctionnement des structures. Des CAO de moindre importance peuvent être mis en place dans la mesure où ils sont mutualisés avec d'autres structures, ce qui leur permet d'atteindre les coûts de référence indiqués dans la présente charte.

c. Conditions d'accueil et équipement

Les structures devront respecter les principes techniques suivants :

- un lieu respectant les normes de sécurité et d'hygiène ;
- un lieu équipé de sanitaires et de douches ou tout autre point d'eau permettant d'assurer l'hygiène corporelle et ce, en nombre suffisant compte tenu du nombre de personnes accueillies ;
- une accessibilité, chaque fois que possible, aux personnes à mobilité réduite ;

- l'individualisation de l'espace, autant que possible et en fonction de la configuration du lieu, afin d'assurer un accueil dans la dignité des personnes.

Les sites mobilisés pour les CAO ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'offre pérenne de places d'hébergement généraliste ou de places dédiées à des demandeurs d'asile (CADA, ATSA, HUDA local pérenne). A ce titre ils ne doivent pas obérer non plus les capacités d'hébergement ouvertes en période hivernale pour augmenter l'offre d'hébergement durant cette période.

Durée de la prise en charge :

La durée de prise en charge doit être limitée au temps nécessaire à l'orientation des migrants vers un dispositif adapté à leurs droits.

Pour les personnes n'ayant engagé aucune démarche après un mois de séjour en CAO ou qui refusent les orientations proposées, une fin de prise en charge devra être envisagée.

Si la personne accueillie ne peut bénéficier d'une orientation à un autre titre, elle n'est orientée vers le SIAO du département que si elle se trouve dans une situation de détresse au sens du code de l'action sociale et des familles.

Prestations complémentaires

L'accueil permet une prise en charge visant à la couverture des besoins immédiats des personnes, qui doivent pouvoir se restaurer et bénéficier de conditions d'hygiène satisfaisantes (mise à disposition du nécessaire permettant l'hygiène corporelle, nettoyage du linge...).

Le gestionnaire assure une prestation de restauration ou d'aide alimentaire pour les personnes dépourvues de ressources selon des modalités adaptées à chaque centre.

Accompagnement social et administratif

La personne accueillie bénéficie d'une évaluation juridique, sociale, médicale ou psychique si elle est souhaitée. Cette évaluation est réalisée par le gestionnaire au sein de la structure ou par des professionnels ou organismes extérieurs. La situation administrative est suivie par la préfecture. Afin de faciliter cette évaluation et la prise en charge, les services de l'Etat du département d'implantation du CAO, une fois l'orientation arrêtée, communiquent au gestionnaire les informations en leur possession faisant apparaître une situation particulière de vulnérabilité de la personne.

La personne accueillie bénéficie également d'un accompagnement social et d'une prise en charge sociale et sanitaire adaptés à sa situation. Cet accompagnement global et adapté à la situation de la personne est assuré par le gestionnaire qui mobilise au besoin les partenariats nécessaires. Il doit permettre notamment :

- l'accompagnement à l'ouverture des droits auxquels la personne accueillie peut prétendre ;
- son accès à une offre de soins que justifierait son état ;

- l'orientation vers d'autres structures ou dispositifs adaptés à la situation juridique des personnes (centres pour demandeurs d'asile, centres provisoires d'hébergement ou accès direct au logement, centres d'hébergement d'urgence, dispositif de préparation au retour...).

L'OFII est chargé de l'information sur la procédure d'asile, de la présentation des aides au retour, de la présentation des possibilités d'admission au Royaume-Uni et de l'orientation vers un hébergement du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, CADA, ATSA ou HUDA local pérenne. A ce titre, l'OFII doit être étroitement associé au fonctionnement de ces centres pour y conduire les actions d'informations à destination des migrants et les accompagner dans leurs démarches. Cette information est délivrée le plus rapidement possible.

Préparation à la sortie et modalités d'orientation

Il conviendra de faire en sorte que le séjour des hébergés au sein des centres soit le plus bref possible, en mettant en œuvre une orientation adaptée à leur situation administrative permettant la libération rapide des places occupées.

Pour permettre aux préfetures de gérer ces situations individuelles dans les meilleurs délais, les préfetures des départements de départ adresseront aux préfetures intéressées les informations relatives à la situation administrative des personnes accueillies en leur possession.

En Centre d'accueil et d'orientation, une orientation et une seule est proposée à la personne en fonction de sa situation administrative, sociale et sanitaire dans les plus brefs délais. Si elle refuse cette orientation, il est mis fin à sa prise en charge, sauf circonstances particulières.

Plusieurs situations devront être prises en considération au sein de ces centres d'accueil et d'orientation :

- **Personnes souhaitant déposer une demande d'asile**

Dès manifestation de la volonté de la personne de s'inscrire dans une démarche tendant à demander l'asile, celle-ci est prise en charge par l'OFII et orientée, en fonction des possibilités, vers le dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile.

- **Bénéficiaires d'une protection internationale**

Les personnes bénéficiant de la protection internationale et qui seraient amenées à être accueillies en CAO, ainsi que les personnes qui obtiendraient cette protection durant leur séjour en CAO, sont orientées dès que possible vers l'offre d'hébergement ou de logement adaptée à leur situation et leur parcours : offre de droit commun de logement adapté ou de logement ordinaire, ou orientation par l'OFII en centre provisoire d'hébergement (CPH) selon les conditions fixées par le décret n°2016-253 du 2 mars 2016. Les services de l'État dans le département mobiliseront à cette fin l'offre locale de logement afin qu'une solution d'orientation vers le logement leur soit effectivement proposée et pourront le cas échéant s'appuyer sur la plate-forme nationale animée par la DIHAL.

- **Situation des ressortissants étrangers ne sollicitant pas l'asile en France**

L'hébergement de ces personnes dans les CAO devra être mis à profit pour les services préfectoraux compétents pour examiner leur situation au regard du droit au séjour, en lien avec l'OFII.

A l'issue de cet examen, une solution de régularisation, le cas échéant, de réadmission, de transfert ou de retour sera proposée à ces étrangers, au vu de leur situation administrative et de leur parcours migratoire.

La situation des étrangers susceptibles de faire l'objet de l'octroi d'un titre de séjour en application des dispositions de l'article L. 316-1 du CESEDA (victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme déposant plainte ou témoignant contre les auteurs des faits) devra faire l'objet d'une attention particulière.

Après une évaluation de la situation du bénéficiaire potentiel, l'aide au retour et à la réinsertion est systématiquement proposée par l'OFII aux étrangers pour lesquels une perspective de retour doit être envisagée.

En tout état de cause, le gestionnaire veillera à ce que le séjour dans les CAO ne soit pas indûment prolongé et qu'au terme de sa réflexion personnelle, le migrant définisse une orientation conforme à sa situation personnelle.

Le gestionnaire participe au pilotage mis en place au niveau local par les autorités administratives pour assurer le suivi de la situation des personnes de manière partagée entre les services de l'État compétents (préfecture, DDCS), l'OFII, les associations menant des actions auprès des personnes hébergées au niveau local et les autres organismes participant le cas échéant à la prise en charge. La place des associations locales de la société civile doit permettre une insertion adaptée dans la vie locale.

d. Taux d'encadrement et coûts

Sécurisation du site : 1 ETP de veilleur de nuit pour 50 personnes selon la configuration des lieux ou le patrimoine utilisé.

Accompagnement social : 1 ETP pour 30 personnes (prise en charge sociale et sanitaire, orientation vers d'autres structures d'hébergement plus pérennes des migrants ou vers le logement pour les bénéficiaires d'une protection, le cas échéant demande de régularisation au titre du droit au séjour). L'OFII est chargé de l'information sur la procédure d'asile, de la présentation des aides au retour et de l'orientation vers un hébergement du DNA.

Coût de référence par personne et par jour : Ce coût est fixé à 25€ avec 3 repas par jour. Le coût est ramené à 15€ pour un simple accueil de nuit avec petit-déjeuner. S'agissant des centres dont le coût de fonctionnement est supérieur au coût de référence, des négociations devront être entreprises pour en réduire le montant. Si aucune négociation à la baisse n'est pas possible, il faudra envisager la fermeture du centre en fonction des places ouvertes sur le territoire.

e. Vie collective

Le gestionnaire établit un règlement intérieur de la structure. Ce règlement définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles collectives. Il est remis à la personne lors de son accueil dans une langue compréhensible par lui.

f. Suivi et évaluation

Le gestionnaire transmet à leur demande aux services de l'Etat les données en sa possession permettant le suivi du dispositif CAO et l'orientation des personnes selon les modalités prévues par l'instruction du 22 janvier 2016, en particulier le nombre de places disponibles pour une orientation immédiate.

L'action ou le programme d'actions du gestionnaire font l'objet d'une évaluation conjointe avec les services de l'Etat dans les conditions prévues par convention.

Annexe n° 3 : Charte du CSM50

(Charte du Collectif Solidarité Migrants 50, octobre 2016)



Collectif Solidarité Migrants
CSM50

Charte du Bénévole

Cette charte a pour but de clarifier le cadre dans lequel évoluent les bénévoles du Collectif Solidarité Migrants-CSM50. Elle a pour seule prétention de rappeler certaines règles simples et empreintes de bon sens, destinées à faciliter au quotidien la tâche de chacun et à assurer un fonctionnement sain et cohérent de notre collectif.

Chaque bénévole doit respecter les valeurs et orientations du Collectif Solidarité Migrants-CSM50 ainsi que la charte du bénévole.

Les valeurs

Le Collectif Solidarité Migrants-CSM50 est :

- Apolitique et se refuse à tout militantisme,
- Strictement laïque,
- Respectueux de la dignité de chacun en s'interdisant tout jugement.

Les orientations

Le Collectif Solidarité Migrants-CSM50 a pour seuls objectifs de mener auprès des résidents des Centres d'Accueil et d'Orientation de la Manche (50) :

- Des initiations à la langue Française,
- Des activités culturelles et sportives en interne ou externe aux CAO,
- Des missions de transport pour faciliter leurs déplacements.
- Des missions de soutien matériel (vestimentaire, mobilier, ludique...)

Les engagements du bénévole

L'action du bénévole se doit d'être désintéressée de toute contrepartie matérielle.

Le bénévole s'engage à :

- ↪ Respecter les valeurs et les orientations du Collectif Solidarité Migrants-CSM50.
- ↪ Ne pas se prévaloir du collectif pour toute démarche personnelle.
- ↪ Ne pas interférer dans les missions administratives menées par d'autres organismes.
- ↪ Dialoguer et échanger au sein du collectif afin d'en préserver sa cohésion.
- ↪ Respecter son devoir de réserve en étant tenu au secret missionnel.

Annexe n° 4 : Charte de l'AReDF

(Charte de l'Association Accueil des Réfugiés en Domfrontais et à La Ferté-Macé, 2016)

« Charte du bénévolat au sein de l'AReDF »

1 / Le bénévole : définition

Est bénévole toute personne volontaire, adhérente à l'AReDF qui s'engage librement pour mener une ou des actions non rémunérées, en dehors d'un temps professionnel.

Il n'y a pas de lien de subordination juridique entre l'association et le bénévole. Celui-ci peut mettre un terme à son engagement et réciproquement ; il est tenu de respecter le projet associatif.

2 / Rappel des missions et finalités de l'AReDF : les statuts

Article 1

L'association « Accueil des Réfugiés en Domfrontais et à la Ferté-Macé » (AReDF), a pour but d'apporter son soutien matériel et humain aux réfugiés, demandeurs d'asile et plus largement aux migrants dans le Domfrontais et à la Ferté-Macé (61). Son action s'exerce en partenariat avec les services publics et les autres associations dédiées à l'accueil et l'accompagnement des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants.

Article 2

Les objectifs d'actions de l'association sont :

- Accompagnement pour l'accès aux soins,
- Accueil et échanges pour bien vivre ensemble,
- Hébergement temporaire de réfugiés et migrants en attente de logement,
- Aide matérielle,
- Aide aux démarches administratives ou liées à la vie quotidienne,
- Apprentissage de la langue et interprétariat,
- Soutien scolaire,
- Mise à disposition de moyens d'information et de communication,
- organisation d'événements en soutien aux réfugiés et migrants,
- Toute autre forme de soutien.
- L'AReDF pourra faire valoir ses observations et ses propositions auprès des

institutions partenaires

L'AReDF est une association régie par la loi 1901 et « présente un caractère d'intérêt général » (reconnu dans un courrier de la direction départementale des finances publiques du 26 janvier 2017), à ce titre, elle peut recevoir des dons et délivrer des attestations permettant aux bénévoles de déclarer des frais occasionnés, sur leur déclarations d'impôts

3 / Les droits des bénévoles. L'AReDF s'engage à :

- garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre de ses activités.

- informer sur les finalités de l'association, le contenu, le projet associatif, le fonctionnement.
- définir la répartition des principales responsabilités et l'organisation des activités.
- faciliter les rencontres avec les responsables (CA, Bureau, Coordinateurs), les autres bénévoles et les bénéficiaires.

4 / Obligations des bénévoles. Le bénévole s'engage à :

- respecter les statuts de l'association, ses fondements et sa finalité (projet associatif),,
- coopérer aux objectifs de l'association,
- exercer ses actions avec réserve et dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- considérer que les bénéficiaires sont au centre de l'activité de l'association et à favoriser leur autonomie,
- collaborer avec les autres bénévoles et à respecter les rôles de chacun.

La mise à distance des exilés dans les Centres d'Accueil et d'Orientation par les politiques d'action sociale. Une géographie sociale des formes d'accueil et des conditions de vie des "migrants" en Normandie.

Les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) sont des dispositifs d'hébergement à destination des exilés transitant en France. Ils ont été créés lors du démantèlement de Calais (octobre 2016) pour permettre la mise à l'abri de ces personnes et pour leur proposer un premier suivi administratif et sanitaire. Mais ces centres d'accueil ne sont pas seulement un dispositif d'action sociale. Ils représentent également la néolibéralisation du travail social et sont des lieux où les exilés peuvent être contrôlés et triés dans le but de répondre aux mesures migratoires des Etats européens. Cette thèse vise ainsi à questionner les conséquences de la rencontre des champs de l'action sociale et des politiques publiques sur les bénéficiaires du dispositif et sur les communes d'accueil. Car là aussi les CAO sont des lieux singuliers. Depuis les années 2010, les gouvernements français successifs tendent vers la répartition des exilés entre les régions afin de répartir « la charge » entre les départements pour « désengorger » l'Ile-de-France, polarisante dans les parcours des émigrés. C'est ainsi que les CAO ont été mis en place de façon habituelle dans les grandes villes, mais aussi dans des espaces peu denses (petites villes et espaces ruraux) auprès de populations locales qui n'avaient parfois jamais rencontré de personnes étrangères. L'arrivée d'exilés dans ces espaces n'est toutefois pas nouvelle : de nombreux maires avaient déjà accueillis sur leurs communes des personnes étrangères, et des centres d'accueil (CADA) ont également pu être créés dans ce type de communes. Néanmoins les CAO ont permis une répartition de grande ampleur des exilés dans ces espaces, qui a ainsi donné l'occasion à l'Etat d'assurer et de pérenniser la dispersion des exilés hors des grandes villes. Ces arrivées ont changé les dynamiques sociales des espaces d'accueil.

Mots-clés : exil, demandeurs d'asile, rapports de pouvoir, inégalités sociales, dispersion, espaces ruraux, géographie sociale, action sociale, contrôle, tri

The distancing of exiles in Reception and Orientation Centers by social action policies. A social geography of the forms of reception and living conditions of "migrants" in Normandy.

Reception and Orientation Centers (CAO) are accommodation schemes for exiles in transit in France. They were created during the dismantling of Calais (October 2016) to provide shelter for these people and to offer them initial administrative and health monitoring. But these reception centers are not only a social action measure. They also represent the neoliberalization of social work and are places where exiles can be controlled and sorted in order to respond to the migration measures of European states. This thesis aims to question the consequences of the meeting of the fields of social action and public policies on the beneficiaries of the scheme and on the host municipalities. Here again, CAOs are unique places. Since the 2010s, successive French governments have tended to distribute exiles among the regions in order to spread the "burden" among the counties and "relieve" the Ile-de France, which is a focal point in the migrants' journeys. This is how CAOs were usually created in large cities, but also in sparsely populated areas (small towns and rural areas) with local populations who had sometimes never met foreigners. However, the arrival of exiles in these areas is not new: many mayors had already welcomed foreigners in their municipalities, and reception centers (CADA) had also been created in this type of municipality. However, the CAOs have enabled a large-scale distribution of exiles in these areas, which has given the state the opportunity to ensure and perpetuate the dispersion of exiles outside the major cities. These arrivals have changed the social dynamics of the hosting spaces.

Keywords: exile, asylum seekers, power relations, social inequalities, dispersion, rural spaces, social geography, social action, control, selection